

NON AU SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Geneviève Duché

Non au système prostitutionnel

*Une analyse féministe
et abolitionniste du
système prostitutionnel*

Essai

Éditions Persée

Consultez notre site internet



© Éditions Persée, 2015

Pour tout contact:
Éditions Persée – 38 Parc du Golf – 13 856 Aix-en-Provence
www.editions-persee.fr

Ce livre n'existerait pas sans la force et la détermination des survivantes de la prostitution et leurs témoignages et sans le combat des féministes abolitionnistes. Il n'existerait pas non plus sans la tâche difficile et la compétence de professionnel-les du travail social et de la santé, notamment celles et ceux de l'Amicale du Nid, qui ont bien voulu me faire partager leur expérience.

PRÉFACE

Danielle Bousquet, présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Au sortir du vote de la loi de 2010 sur les violences faites aux femmes par leur compagnon, s'est imposée à moi, comme une évidence, l'exigence d'un travail sur cette autre extrême violence qu'est la prostitution.

Guy Geoffroy, député de Seine et Marne, mon co-équipier dans la mission parlementaire sur les violences et dans la loi qui s'en est suivie, m'a très vite donné son accord, et nous nous sommes mis au travail.

Ce qui n'était qu'une mission parlementaire s'est vite transformé en un véritable engagement : le choc des témoignages, les récits de vie, les rencontres, le cynisme de ceux qui clament « le droit à la prostitution libre et volontaire », la complaisance de certains médias et intellectuels qui confondent liberté sexuelle-libertinage et exploitation sexuelle, tout cela a construit en moi cette évidence brutale : sans clients, pas de prostitution ».

Des clients, des hommes donc, qui paient, pour des femmes ou de jeunes hommes, et dont le rôle est clairement mis en évidence dans la perpétuation du système prostitutionnel, et sans lesquels aucun réseau ne pourrait prospérer, avec son cortège de profits, de souffrances, de violence et d'aliénation.

J'ai rencontré assez vite Geneviève Duché, présidente de l'Amicale du Nid, partageant avec elle cette évidence que l'enfermement prostitutionnel touche en priorité les personnes les plus vulnérables au plan social, économique, psychologique, culturel et éthique.

Nous sommes, de la même manière, totalement convaincues que les inégalités entre les femmes et les hommes sont sans nul doute le fondement majeur du système prostitutionnel : c'est un fait social qu'il est acquis que le corps des femmes peut être à la disposition des hommes, a fortiori contre de l'argent. Et ce qui m'a très fortement marquée pendant tout ce travail et lors des débats, c'est que la prostitution, qui relève d'une extraordinaire violence, ne génère pourtant, qu'une extraordinaire indifférence !

La régression de la prostitution tient, j'en suis convaincue, à un changement de mentalité – Mais pour cela, il faut combiner à la fois la lutte contre les réseaux mafieux proxénètes, l'accompagnement des personnes prostituées, la prévention, l'éducation, la responsabilisation des clients et l'interdiction de l'achat de services sexuels.

Il faut, en un mot, montrer que la prostitution est une question sociale et politique, et pas seulement une question privée.

Quant à l'interdiction d'achat d'un acte sexuel, c'est la question qui a sans doute fait le plus débat, alors qu'il s'agit d'une interdiction symbolique à vocation pédagogique et beaucoup plus dissuasive que répressive.

Ma conviction aujourd'hui, est que, si une société n'a pas à régir le comportement des individus, elle a le devoir, par contre, d'affirmer un certain nombre de valeurs collectives, au rang desquelles le refus d'organiser et de promouvoir la marchandisation des êtres humains et le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes : les femmes ne sont pas à vendre et les garçons vont grandir avec cette interdiction.

Quand la prostitution sera enfin abolie, un des principaux verrous de la domination masculine aura sauté et l'égalité entre les femmes et les hommes aura connu une avancée historique, qui marquera la conquête de l'égalité entre les femmes et les hommes.

INTRODUCTION

« Avant, c'était pas possible de parler de mon histoire. Maintenant que j'ai fait l'analyse, je la vois comme un film. Je me dis, non, c'est pas possible, moi, que j'aie vécu ça ! »¹

Ce livre est dédié aux personnes en situation de prostitution et aux personnes qui en sont sorties. Il est né de la parole d'un grand nombre d'entre elles, parole le plus souvent formulée pendant le processus de sortie ou après, quelques années après, lorsque le trauma s'estompe et la reconstruction se fait, parole pour l'avènement de soi, parole comme témoignage, parole pour aider les autres, parole pour dire la souffrance des victimes de la prostitution, parole pour nous amener à l'analyse de la prostitution et combattre les représentations lénifiantes, parole qui fait lien d'humanité et qui nourrit la lutte contre le système prostitutionnel.

Ce livre est une analyse pluridisciplinaire du système prostitutionnel produit par des rapports sociaux spécifiques et des trajectoires individuelles marquées par des vulnérabilités profondes. Il dit le pourquoi et la nécessité de la lutte contre la prostitution mais aussi la force de celles et ceux qui sortent de ce système de violence. Il refuse toute tentation de neutralité face à cette violence sexuelle qui a pour fondement une infériorisation des femmes tenace et inacceptable.

Violence profonde produite par le patriarcat et légitimation des pulsions masculines comme irrépressibles, la prostitution et sa conséquence, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, est une atteinte fondamentale aux droits humains et un problème politique national et international. Ce système produit des victimes et est agi par des

1 – Entretien Amicale du Nid.

hommes essentiellement, proxénètes et acheteurs, qui cherchent argent et satisfaction sexuelle en chosifiant des êtres humains.

Il fallait dépecer ce système, en voir l'enracinement, les mécanismes, les conséquences sur les victimes et la société dans son entier. Il fallait aborder ce qu'est la prostitution, ce moment de confrontation avec la perte du statut de sujet et de la liberté dans la passe, ce moment de pure domination par le client, ce moment où l'argent permet au client prostitué de soumettre l'autre. Ce moment est rarement décrit, seulement par quelques témoignages, de plus en plus nombreux il est vrai, de personnes sorties de la prostitution. La violence de la passe est insoutenable, pourtant il faut la dire, il faut la montrer afin que cessent le déni et la diffusion de représentations glamour de la prostitution, afin que cesse l'idée meurtrière d'en faire un métier.

Problème social, la prostitution touche de plus en plus de jeunes et de femmes, migrantes ou pas, et son augmentation va de pair avec l'approfondissement des inégalités, avec la précarité et la pauvreté touchant des personnes très jeunes qui ont subi des violences en tant qu'enfants et adolescent-es et qui n'ont pas été suffisamment protégées, accompagnées. Son augmentation va de pair avec la mondialisation néo-libérale qui transforme les relations humaines en relation de marché et qui favorise la marchandisation généralisée.

Dans le contexte d'une lutte contre les violences à l'encontre des femmes et d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, le débat sur la prostitution en tant que système de violence a été relancé récemment, en France et en Europe notamment, mais aussi au Canada, débat sur son statut juridique et sur l'abolitionnisme. En France le rapport sur la prostitution de 2011 de Danielle Bousquet² et de Guy Geoffroy,

2 – Danielle Bousquet, présidente de la Haute Autorité à l'égalité entre les femmes et les hommes a été députée de 1997 à 2012. Elle a présidé en 2008-2009 la Mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette mission a débouché sur la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants, qui a notamment créé l'ordonnance de protection pour les victimes de violences et le délit de harcèlement moral au sein du couple. Danielle Bousquet a également présidé en 2010-2011 la Mission d'information sur la prostitution en France. Cette mission a débouché sur le vote, le 6 décembre 2011, d'une résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution.

Guy Geoffroy est toujours député et a été rapporteur des deux missions présidées par Danielle Bousquet. Il est président de la commission spéciale de lutte contre le système prostitutionnel à l'Assemblée nationale.

tous deux députés alors, a montré l'importance de prendre en compte la responsabilité des acheteurs et l'urgence de légiférer pour compléter une politique publique qui, depuis 1960, est abolitionniste, c'est-à-dire considère la prostitution comme une atteinte à la dignité des personnes, les personnes prostituées comme des victimes auxquelles il faut proposer un accompagnement social, et le proxénétisme comme un crime.

C'est autour de ce débat que le livre est construit afin d'éclairer le lecteur, la lectrice, et de leur donner l'essentiel des arguments et des éléments de compréhension des enjeux. Il est structuré en trois parties :

La première apporte la connaissance du statut politique et juridique de la prostitution dans les débats internationaux (surtout européens) et franco-français, l'analyse de la prostitution et sa banalisation actuelle comme un produit à la fois du rapport social de sexe et du capitalisme mondialisé et donne les arguments du débat pour l'abolition de la prostitution qui n'est ni une sexualité, ni un travail comme un autre.

La deuxième partie analyse le système prostitutionnel lui-même et rassemble observations, pratiques et témoignages des acteurs-trices, victimes et auteurs de violence, du système : d'abord les personnes prostituées, la violence intrinsèque de la prostitution, la passe, la situation de risques, les conséquences sur les personnes prostituées, les processus d'entrée dans la prostitution ; ensuite les clients-acheteurs et les proxénètes, ce qu'ils sont et ce qu'ils cherchent ; enfin est proposée une réflexion sur le rôle de l'argent dans la prostitution.

La troisième partie analyse la prostitution comme une question sociale, montre les barrières à la sortie de cet assujettissement mais aussi les moyens pour réduire cette violence et accompagner les personnes prostituées vers l'insertion sociale et professionnelle : moyens de politique publique, financement des associations, accompagnement social global et sa spécificité. Elle donne enfin les modalités de l'abolition qui passe par la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel, les arguments dans le débat autour de la loi, son actualité et les principes de l'abolition.

Cet essai qui n'existerait pas sans les témoignages des personnes concernées, est conçu comme une analyse engagée, certes, mais aussi informative et étayée par divers travaux scientifiques. Il prend en compte tous les aspects du problème, même si tous ne sont pas développés, il n'évacue aucune question. Il donne des indications et des

moyens à celles et ceux qui souhaiteraient aller plus loin, approfondir encore leur connaissance du phénomène et son inscription dans les rapports sociaux actuels. Il est évidemment nourri par les actions et la pratique de l'Amicale du Nid³, association laïque et abolitionniste, qui considère la prostitution comme une violence à combattre et qui, avec ses 200 salarié-es et ses huit établissements, va au-devant des personnes prostituées, les accompagne, lorsqu'elles le souhaitent, vers l'insertion sociale et professionnelle et les héberge, association qui organise aussi des actions de formation sur le système prostitutionnel et de prévention auprès des jeunes, avec des moyens insuffisants mais avec détermination et compétence.

Cependant l'auteurice de ce livre reste responsable d'une analyse qui est évidemment inspirée du projet associatif de l'association qu'elle préside mais qui contient des engagements et des opinions qui lui sont propres et qu'elle assume entièrement.

Le fil conducteur du livre est l'engagement féministe, la recherche de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et de la liberté dont la liberté sexuelle qui ne peut être la satisfaction des pulsions des uns par la chosification des autres.

Le féminisme est une rupture anthropologique qui fonde un autre monde, un monde qui doit donc abolir la prostitution et partir à la conquête d'une liberté étayée sur le désir, le respect de l'autre et le refus de l'aliénation mercantile.

La prostitution pour celles et ceux qui en sont victimes n'est pas un choix, elle est un manque de choix.

3 – Voir présentation de l'Amicale du Nid en annexe 1.

I

LA PROSTITUTION, UN DÉBAT POLITIQUE, PLAIDOYER POUR SON ABOLITION

« Depuis vingt siècles, toutes les réglementations et lois successives qui ont codifié la prostitution n'ont eu pour but que de protéger le client, de fermer les yeux (et d'ouvrir les poches) sur les immenses profits qu'en tiraient des tiers grâce à la complicité traditionnelle entre le « milieu », la justice, la police et le pouvoir [...]. Aux belles époques du patriarcat, le triage se faisait même dès l'enfance : d'un côté les femmes consacrées au foyer et à la reproduction ; de l'autre celles qu'on réservait aux plaisirs des sens et dont certains délicats faisaient cultiver également l'esprit, hétaires ou geishas par exemple. Mais surtout pas tout chez la même femme ! Sinon, c'est la fin de l'amour-dominance et le commencement d'une aventure autrement dangereuse qui s'appelle l'égalité. » Benoîte Groult.¹

Tout semble avoir été dit sur la prostitution², cette très ancienne assignation des femmes au plaisir masculin, cet enfermement de femmes sans autonomie possible à l'époque, cette stigmatisation de celles qui étaient traitées de débauchées et de « pauvres filles » tombées dans la fange mais l'objet de fantasmes et de violences d'hommes

1 – Dans sa préface à la Dérobade de Jeanne Cordelier, 1974.

2 – La prostitution n'a pas de définition juridique en France. On trouve des définitions dans la jurisprudence à propos d'affaires de prostitution. Nous emprunterons ici la définition de Richard Poulin : « La prostitution est un acte qui donne accès en échange d'argent ou de bien en nature au corps et au sexe de personnes » (in Abolir la prostitution, 2006), meilleure que la définition que l'on trouve partout : « échange d'un acte sexuel contre de l'argent, un bien ou un service » qui banalise la prostitution comme échange économique normal. Cette question sera reprise dans la deuxième partie et complétée par l'analyse du système prostitutionnel ; la prostitution ne peut être vue comme une simple question « de conduite personnelle ou privée » (R. Poulin, 2006).

Selon le dictionnaire historique de la langue française, Robert, sous la direction d'Alain Rey : le mot prostitution est emprunté (1250-1300) au latin chrétien *prostitutio*, – onis c'est-à-dire profanation, débauche dérivé de *prostituere*. Après 1690 prostitution égale le fait de livrer son corps moyennant rémunération.

de toutes classes sociales et d'œuvres littéraires ou d'art. Aujourd'hui cette réalité de la domination masculine est pour les uns « arts du lit »³ et liberté, alors que pour les autres, et particulièrement les féministes, – mais pas toutes –, la prostitution est un système de violence à combattre.

On ne peut aborder la prostitution sans faire référence au patriarcat, sans l'inscrire dans ce rapport social de sexe dans lequel les hommes dominent les femmes et qui construit les inégalités de sexe et de genre. Le pilier principal du patriarcat⁴ est l'appropriation du corps

3 – En référence à un article du chanteur Antoine en faveur de la prostitution, dans le quotidien Le Monde.

4 – Le patriarcat, littéralement pouvoir des pères, est un système de domination des hommes en tant que groupe sur les femmes en tant que groupe : « le patriarcat est un arrangement de genre fondé sur la mise en asymétrie (constituée comme) nécessaire et légitime du masculin et du féminin qui se traduit par la division et la hiérarchie genrée de l'organisation sociale et la subordination des femmes ». Éric Macé, in *L'Après patriarcat*, 2015.

Le rapport social de sexe est une terminologie spécifiquement française, proche maintenant du concept de genre ou gender. Le rapport social peut être assimilé à une tension qui traverse la société (Danièle Kergoat, *Femmes, genre et sociétés, l'État des savoirs*). « Cette tension se cristallise peu à peu en enjeux autour desquels pour produire la société, pour la reproduire ou pour inventer de nouvelles façons de penser et d'agir, les êtres humains sont en confrontation permanente ».

Ce sont ces enjeux qui constituent les groupes sociaux. Les groupes sociaux ne sont pas donnés au départ.

Si des êtres humains mâles et femelles existent bien au départ, le genre auquel ils appartiennent socialement est le fruit d'un processus historique et culturel. Les groupes sociaux de sexe sont créés par et se créent dans le rapport social.

La notion de rapport social renvoie donc simultanément, explique Danièle Kergoat : à un principe d'engendrement : Les rapports sociaux produisent et reproduisent les pratiques sociales lesquelles à leur tour agissent sur les tensions que sont les rapports sociaux et à un principe heuristique : (qui sert à la découverte des faits) les rapports sociaux servent à comprendre les pratiques observées.

Les groupes sexués ne sont pas le produit de destins biologiques mais sont d'abord des construits sociaux. Ces groupes se construisent par tension, opposition, antagonisme, autour d'un enjeu..

Les rapports sociaux de sexe ont une base matérielle et idéale (de l'idée, du concept) à la fois. C'est le naturalisme qui est l'idéologie de légitimation de l'inégalité entre les femmes et les hommes et du pouvoir du groupe des hommes sur les femmes... parce que ces rapports sociaux reposent avant tout sur un rapport hiérarchique entre les sexes.

Mais pour voir ce qui est à l'œuvre, il faut comprendre les enjeux et les observer parce que le rapport social lui-même est difficile à voir, seuls les enjeux peuvent être observés et mesurés. Il y en a trois principaux :

le contrôle du corps des femmes (sexualité, procréation),

le travail (la division du travail entre les sexes)

le pouvoir dans la cité qui pourrait être considéré aussi comme un produit des deux autres mais que nous préférons identifier à part.

des femmes^s par les hommes (corps-ventre fabrique d'enfants, corps domestique, corps-sexe). Les luttes des femmes pour leur libération le montrent par les très difficiles obtentions de la contraception, de la possibilité d'interruption volontaire de grossesse (IVG), de la pénalisation du viol et récemment du viol conjugal, de la pénalisation du harcèlement sexuel etc. La prostitution, l'usage payant du corps des femmes, est de façon évidente le produit du patriarcat. Elle est un système inscrit dans une double domination, celle des hommes sur les femmes et celle de l'argent. Les deux formes de domination se renforcent l'une l'autre puisque les hommes, en tant que groupe, ont davantage d'argent (systèmes d'héritage, différences dans les niveaux de salaires etc.) que le groupe des femmes.

En France, comme dans quelques autres pays qui ont une politique volontariste d'égalité entre les femmes et les hommes, la prostitution a le statut officiel de violence faite aux femmes depuis 2011. Les personnes prostituées sont dans une très large part des femmes et des enfants parmi les plus vulnérables, venant de classes sociales modestes ou de pays pauvres, très souvent de familles en difficulté, violentes, alors que les « clients » sont pratiquement tous des hommes ; même les moins riches trouvent de quoi payer une passe s'ils en ont envie.

Mais la prostitution reste un impensé de la domination masculine. Il est encore difficile de nommer, même dans les programmes les plus consensuels sur l'égalité entre les femmes et les hommes, cette exploitation directe et cet assujettissement qu'est la prostitution et sa conséquence, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Comme l'exprimait Gisèle Halimi : « Sur le viol, on a progressé, mais c'est une violence visible. Tandis que la prostitution, on l'habilite comme un choix. Et c'est cela qu'il faut combattre radicalement ».

Dans le rapport social de sexe il y a deux principes organisateurs explique les chercheuses féministes :

Le principe de séparation : il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes, il y a une façon de se comporter pour les femmes et une autre pour les hommes dans le domaine de la vie privée (sexualité notamment) et de la vie publique (occupation de l'espace, tenue etc.)

Le principe hiérarchique, un travail d'homme vaut plus qu'un travail de femme ; la vie d'un homme vaut plus que la vie d'une femme, le désir d'un homme vaut plus que le désir d'une femme, l'opinion d'un homme vaut plus que l'opinion d'une femme etc.

5 – Femmes et hommes en tant que groupes culturellement définis et séparés.

UN DÉBAT POUR UNE LOI ABOLITIONNISTE EN FRANCE

La France, abolitionniste, veut se donner une loi qui « renforce la lutte contre le système prostitutionnel » tel est le titre de la proposition de loi écrite et portée par un groupe de député-es¹. Cette proposition est soutenue par le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes², par Najat Vallaud-Belkacem alors Ministre des Droits des Femmes, par la Ministre aux affaires sociales et à la santé ainsi que par la Secrétaire d'État aux Droit des Femmes³, et par de nombreuses voix de la société civile dont le mouvement Abolition 2012⁴. Elle a été votée avec une majorité confortable en première lecture à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 2013.

Jusqu'à présent la France n'était pas dépourvue de moyens pour lutter contre la prostitution mais l'expression nouvelle de « système prostitutionnel » évoque l'existence et les relations d'un ensemble d'acteurs (personnes prostituées, proxénètes et trafiquants, « clients » et leurs comportements et actions) qui sont les produits de rapports sociaux, d'institutions, de valeurs et de représentations. Cette perspective systémique permet d'analyser plus profondément le phénomène, d'arti-

1 – Maud Olivier, Catherine Coutelle, Guy Geoffroy, Ségolène Neuville, Sébastien Deneja, Marie-George Buffet etc.

2 – Présidé par Danielle Bousquet, auteure avec Guy Geoffroy du rapport d'information sur la prostitution, Assemblée nationale, Avril 2011.

3 – Respectivement Marysol Touraine, Pascale Boistard.

4 – Mouvement initié par trois associations abolitionnistes françaises dont les missions sont focalisées sur le phénomène prostitutionnel : Amicale du Nid, Mouvement du Nid, Fondation Scelles. Il réunit aujourd'hui plus de 60 associations pour la très grande majorité féministes. Voir annexe 2.

culer rôles sociaux et structures sociales, représentations et systèmes de domination, rapport social de sexe et rapport de classe et/ou racialisant. Elle permet enfin de cesser de ne voir la prostitution que du côté des personnes prostituées et de ne plus les stigmatiser et les enfermer dans « leurs choix » apparents et leur fausse singularité. Chaque personne est singulière, certes, mais ne voir la personne prostituée que face à son « destin » personnel et particulier, l'enfermer dans ce qu'elle peut appeler ses choix ou ne la voir qu'isolée dans son récit de vie propre, ne suffit pas. Cette attitude et cette conception ne permettent pas la compréhension du phénomène global de la prostitution et du système prostitutionnel. Elles passent donc à côté des effets d'un système de représentations, d'assignations et de violence qui produit la prostitution et qui font des personnes prostituées des victimes. Elles ne permettent pas la remise en question des stéréotypes de sexe et ralentissent le dur travail de libération de la culpabilité à laquelle font face les personnes prostitué-es. Elles font l'impasse sur la prise de conscience que doit faire toute femme encore, à savoir qu'elle peut refuser son assignation au service des hommes et à la satisfaction de tous leurs désirs. Elles sont évitement du nécessaire engagement de tous et toutes pour lutter contre le système prostitutionnel.

***Démarche démocratique et mobilisations :
recommandations
et résolutions adoptées, propositions et projets de lois,
ces dernières années en France***

- En 2000 au Sénat : Rapport sur les politiques publiques et la prostitution. Rapport d'information sur l'activité de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes pour l'année 2000, par Mme Dinah Derycke, Sénatrice.

- La loi N°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale : jusqu'en 2002 seuls les clients de mineurs prostitués de moins de 15 ans étaient pénalement responsables. La loi de 2002 a étendu cette répression aux clients de tous les mineurs de moins de 18 ans avec peines aggravées dans certaines circonstances. **L'article 13 de la loi stipule que la prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République.**

• La loi N°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure a complété l'article 225-12-1 de manière à incriminer également le fait d'acheter des « relations sexuelles » à des personnes présentant des vulnérabilités, apparentes ou connues des clients, dues à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse. Un article de cette loi pénalise le racolage passif (voir l'encadré plus loin : application en France de la Convention internationale de 1949).

• Dès 2010, à l'occasion de la Grande cause nationale « lutte contre les violences faites aux femmes », le Gouvernement Fillon (La Ministre des affaires sociales Roselyne Bachelot s'est fortement engagée pour cette décision) incluait la prostitution dans la liste des violences faites aux femmes et affirmait que tout achat d'un acte sexuel constituait en soi une violence.

• **En avril 2011 la Mission d'information sur la prostitution en France de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République publie un rapport d'information n° 3334 intitulé : Prostitution exigeance de responsabilité. En finir avec le mythe du « plus vieux métier du monde ». Danielle Bousquet députée et Guy Geoffroy député étaient respectivement présidente et rapporteur de cette mission. Ce rapport de 383 pages préconise entre autre de créer un délit sanctionnant le recours à la prostitution (proposition n° 1). Ses auteurs déposent une proposition de loi qui ne sera pas examinée pour cause de changement de législature.**

• En novembre 2011 le groupe Abolition 2012 se constitue et organise un évènement à l'Assemblée nationale avec le soutien de nombreux-ses député-es et personnalités politiques pour demander l'abolition de la prostitution et la pénalisation de l'achat de tout acte sexuel (voir liste des associations partenaires en annexe 2).

• **Le 6 décembre 2011, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité sa résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France en matière de prostitution et dénonce les violences inhérentes à la prostitution.**

• 2012 : engagement des principaux candidats à la présidentielle sur la position abolitionniste.

• En mai 2012 un ministère des droits des femmes de plein exercice est créé avec l'élection de François Hollande à la présidence de la République et le gouvernement Ayrault. La ministre, Najat Vallaud-Belkacem, confirme que la prostitution est une violence faite aux femmes et s'engage à lutter contre le système prostitutionnel.

• **En 2013 une commission spéciale de l'Assemblée nationale publie un rapport sur la prostitution et écrit une proposition de loi pour renforcer la lutte contre le système prostitutionnel. En octobre 2013 la proposition de loi est déposée par un groupe de député-es⁵.**

• En 2013 le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCEfh) saluait, dans son avis, la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et demandait que soit pénalisé l'achat d'un acte sexuel.

• En avril 2013 le groupe Abolition 2012 organise à Paris un événement de soutien au processus législatif.

• En 2013 une proposition de loi est votée au Sénat en 2013 qui supprime le délit de racolage. La mesure sera réelle lorsque le Parlement français, Assemblée nationale et Sénat auront voté la loi de renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel qui comprend la suppression du délit de racolage.

• 2013 Rapport de l'IGAS (Inspection Générale de l'Administration de la Santé) sur les enjeux sanitaires liés à l'exercice de la prostitution.

• **En 2013 est mise en place la MIPROF, Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains. Décidée lors du Comité interministériel aux droits des femmes le 30 novembre 2012, la création de la MIPROF a fait l'objet d'un décret présenté au Conseil des ministres.**

• **Le 4 décembre 2013, l'Assemblée nationale adopte par 268 voix, contre 138, sa proposition de loi renforçant la lutte contre le**

5 – Bruno le Roux président du groupe socialiste à l'Assemblée, Catherine Coutelle présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, Maud Olivier rapporteure de la commission spéciale de lutte contre le système prostitutionnel, principale rédactrice de la proposition de loi, Ségolène Neuville aujourd'hui Secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, Guy Geoffroy président de la commission spéciale de lutte contre le système prostitutionnel, Sébastien Deneja, Marie-George Buffet...

système prostitutionnel, incluant la pénalisation de tout achat d'un acte sexuel.

- 2013 : rapport d'information sur « la situation sanitaire et sociale des personnes prostituées : inverser le regard » de Jean-Pierre Godefroy et Chantal Jouanno, sénateur et sénatrice.

- En 2013 et 2014, les délégations aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont adopté chacune un rapport parlementaire indiquant qu'il ne pouvait y avoir d'égalité entre les femmes et les hommes tant que serait maintenu un droit à imposer un acte sexuel par la contrainte financière.

- 2013 : rapport du Conseil de l'Europe sur l'application par la France de la convention sur la lutte contre la Traite des Êtres Humains, rapport GRETA.

- **En mai 2014 le plan de lutte contre la traite des êtres humains** est publié, un plan interministériel qui inclut déjà des dispositions de la loi.

- En juin 2014 la commission consultative des droits de l'Homme (CCDH) s'autosaisit et émet un avis sur la proposition de loi, demande le renforcement de la lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle mais refuse la pénalisation des « clients » de la prostitution.

- En juillet 2014 la commission spéciale du Sénat publie son rapport, fait des propositions d'amélioration de la loi et refuse la pénalisation de l'achat d'acte sexuel.

- **En juillet 2014 la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est votée avec dans son article premier la demande à l'État de renforcer la lutte contre le système prostitutionnel pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est promulguée le 4 août 2014.**

- De nombreuses manifestations au cours des années 2011-2014 des pro-prostitutions sont organisées et menées par le STRASS (syndicat des travailleur-ses du sexe) s'opposant à toute pénalisation des clients de la prostitution et demandant un régime réglementariste ou professionnaliste.

- **Rosen Hicher, a connu 22 ans de prostitution.** Elle a décidé seule une marche de 800 km vers Paris afin de protester contre l'esclavage sexuel que constitue la prostitution. Pour elle « *Laisser le droit aux clients de nous acheter, c'est laisser le droit aux proxos de nous*

vendre : tant qu'il y aura de la demande, il y aura de la vente ». Le collectif Abolition 2012 (60 associations) dont l'Amicale du Nid soutient cet engagement et demande au gouvernement qu'il fasse aboutir rapidement la proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Son arrivée à Paris le 12 octobre 2014 donne lieu à des déclarations de soutien de la part des élu-es déjà engagé-es dans la lutte contre la prostitution et de la Secrétaire d'État aux droits des femmes, Pascale Boistard.

- Après de multiples interventions auprès du gouvernement et dans le lourd climat d'un procès pour proxénétisme incriminant des personnalités de la région Lilloise et l'homme politique Dominique Strauss-Kahn, le gouvernement obtient la programmation du débat au Sénat, les 30 et 31 mars 2015.

- Le 17 mars 2015 le sénateur PS Jean-Pierre Godefroy annonce sa démission de la présidence de la commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi⁶. La démission n'est pas commentée par le sénateur mais son opposition à la pénalisation de l'acte d'achat d'un acte sexuel en est certainement la cause puisque sa position le met en conflit avec les député-es PS à l'origine de la proposition de loi et le gouvernement qui la soutient. Le sénateur UMP Jean-Pierre Vial le remplace et se fait le porteur d'un amendement UMP à la PPL.

- Cet amendement consiste à rétablir le délit de racolage (actif et passif), de plus le groupe UMP donne un avis défavorable à l'amendement socialiste visant à interdire l'achat d'un acte sexuel⁷.

6 – Voir analyse de la position de la commission spéciale dans la troisième partie.

7 – Réaction de l'Amicale du Nid : Communiqué de presse du 26 mars 2015 : **Proposition de loi sur le renforcement de la lutte contre la prostitution. Débat au Sénat 30 et 31 mars 2015 :**

L'Amicale du Nid ne peut accepter l'amendement de l'UMP visant à rétablir le délit de racolage, et son avis défavorable à l'amendement socialiste visant à interdire l'achat d'un acte sexuel.

La commission spéciale du Sénat (nouvelle composition) ne veut pas prendre en compte la violence qu'est la prostitution et la situation des victimes et ce, au profit des clients-prostituteurs. Cette décision signifie :

Un immobilisme dangereux pour les personnes prostituées et inefficace pour la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, un coup d'arrêt dans le progrès pour l'égalité entre les femmes et les hommes et donc une régression des droits humains ;

Le non respect par la nouvelle majorité sénatoriale des lois de la République : en effet la loi du 4 août 2014 stipule que la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les

• Dans la nuit du 30 au 31 mars, la majorité Sénatoriale vote une loi dénaturée par rapport à la proposition de l'Assemblée nationale, en refusant l'abrogation de la pénalisation du racolage (actif et passif) et la pénalisation de l'acte d'achat. Par ailleurs le texte de la PPL est amélioré par un amendement qui permet de bloquer administrativement les sites favorisant le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

• 12 juin 2015 : Vote de la proposition de loi en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. Retour au titre et au texte d'origine pour l'essentiel.

• 14 octobre 2015: le Sénat⁸ par 190 voix contre et 117 pour rejette la proposition de loi de l'Assemblée nationale. Une commission paritaire doit être mise en place pour élaborer un texte commun. En cas d'échec l'Assemblée nationale aura le dernier mot.

La proposition de loi française à la suite de la Suède, de la Norvège et de l'Islande, en pénalisant l'achat de tout acte sexuel, tire les conséquences logiques d'une violence commise. Ce qui provoque le déchaînement de ceux qui, clients ou pas, ont intérêt, d'une manière ou d'une autre, à préserver ce système de violence.⁹ La loi, après une longue attente a fait l'objet de débat et d'un vote au Sénat¹⁰ avant de pour-

violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité et des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel.

L'Amicale du Nid rappelle que les quatre piliers de la proposition de loi ne peuvent être dissociés, à savoir des mesures pour améliorer l'accompagnement vers la sortie de la prostitution et la protection des personnes prostituées, l'accroissement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains, la pénalisation de l'achat de tout acte sexuel (la demande qui fait exister la prostitution) et la mise en place d'actions de prévention de la prostitution.

L'Amicale du Nid demande aux Sénateurs et Sénatrices de préférer la raison à la position partisane et politicienne.

8 – Voir le détail sur le site du Sénat, scrutin n°24, octobre 2015.

9 – La proposition de loi de renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel comporte quatre volets : la protection et l'accompagnement des personnes prostituées vers des alternatives à la prostitution, le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la prévention de la prostitution et l'éducation à l'égalité, la dépenalisation des personnes prostituées et la pénalisation de l'achat de tout acte sexuel. Voir le site légifrance.

10 – Voir encadré ci-dessus.

suivre sa trajectoire législative. Une commission spéciale¹¹ pour l'étude de cette proposition de loi y a été mise en place. Ses travaux ont été publiés en juillet 2014. À une majorité courte des participants à la commission, la pénalisation des clients est rejetée alors que la Délégation aux droits des femmes du Sénat¹² a donné un avis très favorable à la loi. Les freins politiques mis à la discussion de la loi par le Sénat font que le vote de la PPL prend du retard et l'inquiétude de celles et de ceux qui l'attendent grandit. Mais, en juillet 2014 toujours, lors du deuxième passage à l'Assemblée nationale du projet¹³ de loi sur « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », Marie-George Buffet, députée engagée pour l'abolition de la prostitution a demandé que soit ajoutée la lutte contre le système prostitutionnel dans l'article premier. La commission mixte Sénat-Assemblée nationale a accepté cet ajout. **Ainsi est inscrit dans une loi, le lien entre la lutte contre la prostitution et la construction de l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Le débat français ouvre à nouveau la question du statut de la prostitution dans le Droit et dans la politique publique et renvoie aussi cette question au niveau international. Il est l'occasion de se confronter à la banalisation de la prostitution sous toutes ses formes – dont l'exploitation sexuelle des enfants – au niveau mondial et de chercher à expliquer ce paradoxe apparent d'une prostitution en augmentation dans des sociétés comme la société française où, depuis les années 1970, des combats et une marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes s'affirment.

11 – Présidée par Jean-Pierre Godefroy sénateur de la Manche. Sa rapporteure est Michèle Meunier, sénatrice de Loire atlantique. Voir site du Sénat.

12 – Présidée par la sénatrice des Hauts de Seine, Brigitte Gonthier-Maurin. Voir site du Sénat.

13 – En France une proposition de loi est faite par des parlementaires, un projet de loi est fait par le gouvernement. Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a été construit et promu par le Ministère de plein exercice des droits des femmes et par Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes jusqu'en mars 2014 puis Ministre des Droits des femmes, de la Ville et de la Jeunesse et des Sports de mars à août 2014.

UN DÉBAT ET DES CONFRONTATIONS INTERNATIONALES

Des conceptions différentes au niveau international

Les pays gèrent différemment la prostitution. Certains l'interdisent, inspirés par le puritanisme et la vision d'une sexualité à bannir ou à contenir dans le mariage. D'autres la régularisent et/ou la réglementent en organisant le commerce du sexe et en augmentant du même coup leur PIB. D'autres enfin, tentent de réduire le phénomène en appliquant le seul texte international¹ fondant l'abolitionnisme² qui condamne prostitution et traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle comme atteinte à la dignité des personnes victimes de ces faits.

• *Trois régimes différents :*

- **Le prohibitionnisme** (États-Unis en dehors du Nevada, Chine, les pays musulmans, en Europe : Lituanie, Irlande, Malte, Albanie,

1 – La Convention internationale des Nations Unies du 2 décembre 1949 « pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui », entré en vigueur en 1951, fonde officiellement l'abolitionnisme, mouvement et pensée trop souvent réduits à la seule abolition de textes et règlements qui stigmatisent ou mettent à part des prostitué-es, textes qui réglementent les maisons closes ou textes hygiénistes qui contribuent à reconnaître la prostitution comme activité possible. L'abolitionnisme en supprimant toute forme de réglementation dit que la prostitution est une atteinte à la dignité des personnes et ne saurait donc être un métier ou une activité comme un autre.

2 – En France, en septembre 2011, une résolution votée à l'unanimité de tous les partis représentés à l'Assemblée Nationale a rappelé la position abolitionniste de la France et a introduit l'idée qu'il fallait se préoccuper de la demande, de l'achat d'actes sexuels.

Ukraine...)³ est l'interdiction de la prostitution. On trouve ce régime dans les pays marqués par l'influence de la religion et le puritanisme. La prostituée y est pensée comme une femme de mauvaises mœurs, stigmatisée comme une femme légère qui aime le sexe et l'argent et qui attire les hommes. Ces derniers n'ont pas à tomber dans le piège et à se laisser aller à la tentation. Ainsi personnes prostituées et « clients » sont sanctionnés formellement. En pratique ce sont surtout les prostituées qui sont poursuivies. Il suffit de lire le livre de Victor Malarek⁴ sur les prostitueurs pour se rendre compte que ce régime de prohibition ne supprime pas la prostitution et qu'au contraire dans un pays comme les États-Unis, elle est prospère et prégnante. Un certain nombre de scandales touchant des stars masculines et des hommes politiques montrent l'importance de sa pratique et de son organisation que ce soit dans la rue, par internet ou dans des clubs. Le prohibitionnisme ne lutte pas contre le système prostitutionnel parce qu'il n'est pas fondé sur son analyse et sa compréhension. Il est fondé sur une morale étriquée qui ne peut ni accepter la liberté sexuelle ni rendre compte de la domination masculine. La prostitution, dans ce système, est impensée et c'est le sexe repoussoir qui inspire la loi. Ce régime dénie toute violence perpétrée par le client envers les personnes prostituées ; il condamne seulement ce qui est dénoncé comme vénalité, outrage à l'ordre public et à la moralité puritaine. Le résultat est une violente stigmatisation des personnes prostituées et une absence d'aide et d'accompagnement organisés.

- **Le réglementarisme** (Catalogne, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Autriche, Hongrie, Grèce, Turquie, Lettonie...) s'embarrasse beaucoup moins de morale et est un régime qui se veut pragmatique au sens où la prostitution est peut-être un mal mais un mal nécessaire (à qui ?), une pratique qui existera toujours (pourquoi ?) reprenant l'idée sous-jacente de la permanence à la fois de la vénalité de certaines femmes et des besoins sexuels irrépressibles des hommes.

3 – Il est très difficile de classer les pays selon les trois grands régimes. Les pays ont pu changer de politique plusieurs fois quels que soient leurs engagements internationaux.

4 – Les prostitueurs, sexe à vendre... Les hommes qui achètent du sexe. M éditeur, col. Mobilisations. 2013.

Le réglementarisme a été créé, mis en place et appliqué par la France tout au long du 19^{ème} siècle jusqu'à la moitié du 20^{ème} siècle. À ce titre il est souvent évoqué sous l'expression de système français. Le Dr Parent-Duchâtelet⁵ a été le promoteur de ce système et « chantre de l'hygiénisme, il considérait la prostitution comme un réseau d'égout et l'éjaculation comme une vidange organique. La réglementation normalisait une vision de la société et de la sexualité humaine où les femmes étaient réduites dans la sphère du foyer à une fonction procréatrice et dans la prostitution à un instrument du plaisir pour les hommes »⁶. Les maisons closes étaient tolérées, les personnes prostituées y étaient enfermées, mises en servitude. Elles étaient fichées, devaient se plier à des obligations dérogatoires au droit commun et étaient soumises à des visites sanitaires régulières. La traite et le proxénétisme étaient interdits. C'était pure hypocrisie puisque la maison de tolérance doit être gérée et organisée (elles l'étaient souvent en apparence par des femmes) et dans ce système il est indispensable que des intermédiaires interviennent, ne serait-ce que parce que les « bordels » ont besoin de renouveler leurs « pensionnaires » et que ces personnes ne se présentent pas en toute liberté et connaissance de cause ! En France, toujours, la fameuse loi Marthe Richard du 13 avril 1946 met fin à ce système en interdisant les maisons de tolérance sur tout le territoire métropolitain (mais autorisées dans les territoires non métropolitains et des bordels de campagne sont organisés pour les militaires). À cette date la France entre dans une période que l'on qualifie de sanitariste. Jusqu'en 1960 les personnes prostituées doivent s'inscrire sur un fichier sanitaire et social et se soumettre à des visites sanitaires régulières, le but étant de protéger les « clients » de la prostitution et leur famille des maladies sexuellement transmissibles et autres.

Actuellement les pays réglementaristes gèrent différemment la prostitution en légitimant totalement une activité qui rapporte beaucoup d'argent. Au Pays-Bas par exemple, le terme de maison de tolérance n'est plus utilisé et remplacé par celui de maison de prostitu-

5 – Son ouvrage « La prostitution dans la ville de Paris » (1835) dont se sont inspirés de grands auteurs pour décrire le monde de la prostitution, servira de base à l'édification des politiques hygiénistes et réglementaristes.

6 – Malka Marcovich, La traite des femmes dans le Monde in le Livre noir de la condition des femmes, Dir. Christine Ockrent, XO Éditions, 2006.

tion, celle-ci conservant tout de même un statut ambigu. Elle est à la fois considérée comme une activité comme une autre, licite, qui peut donner lieu à création d'entreprise et comme une activité à contrôler puisque les personnes prostituées doivent s'inscrire sur un fichier en tant qu'exerçant l'activité de prostitution. Il est interdit d'organiser la prostitution sous contrainte. Ainsi est créé un secteur économique florissant qui transforme les proxénètes en entrepreneurs, et qui suppose liberté et consentement des personnes « œuvrant » sur ce marché du sexe. L'activité prostitutionnelle est tellement reconnue et apporte de tels revenus aux prostitué(e)s-entrepreneurs et aux pays réglementaristes (tourisme, impôts) que sont autorisées et encouragées des formes d'organisation de l'offre des corps sur le mode de l'offre de n'importe quelle marchandise : super marché du sexe avec prix cassés pour attirer le chaland, organisation massive lors d'évènements sportifs, installation d'horodateurs spéciaux pour station dans la rue des prostituées (Hambourg), drive-in du sexe (Zurich). Les pays européens à la pointe de cette économie basée sur la vente du corps des femmes sont les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suisse, la Catalogne. La justification pour l'organisation d'un tel système est cette idée qu'on ne peut faire disparaître la prostitution et qu'il faut donc la réglementer pour protéger les prostituées. Il y a donc reconnaissance – mais muette – d'une situation violente potentielle. La violence potentielle prise en compte est la violence « contextuelle » de la prostitution. À aucun moment, les pays réglementaristes ne se préoccupent de la violence de l'acte prostitutionnel en lui-même et de ses répercussions dramatiques sur les personnes.

L'exemple de la Grèce est éloquent, il rappelle l'Angleterre du 19^{ème} siècle et les luttes de Josephine Butler que nous verrons plus loin.

La Grèce a un régime réglementariste⁷ qui autorise la prostitution dans les établissements recensés et contrôlés, mais l'interdit partout ailleurs. L'engagement d'une prostituée et l'ouverture d'une maison close se font sous responsabilité de l'autorité municipale. Un permis

7 – Note sur le système prostitutionnel en Grèce, Ambassade de France en Grèce, juillet 2014 : <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2008/eur/119082.htm>

<http://fr.myeurop.info/2012/11/12/prostitution-le-racolage-restera-un-delit>

Rapports du bureau de Monsieur Iraklis Moskoff, coordonnateur national grec pour la lutte contre la TEH

<http://www.vice.com/fr/read/la-crise-de-la-traite-des-prostituees-en-grece>

est délivré pour l'ouverture d'un établissement depuis une loi de 1999 et les personnes prostituées (des femmes parce que la prostitution des hommes est interdite) sont obligées de s'enregistrer à la préfecture locale. Les prostituées doivent être âgées d'au moins 21 ans et doivent subir un contrôle sanitaire obligatoire et régulier (toutes les deux semaines avec port d'une carte sanitaire) par des médecins de la santé publique.

Il n'existe pas de législation concernant les « clients » sauf pour les victimes mineures (code pénal grec, art 323B, jusqu'à 10 ans d'emprisonnement).

Les enjeux sanitaires liés à la prostitution concernent les infections sexuellement transmissibles (SIDA notamment) mais les restrictions budgétaires liées à la crise économique et aux plans d'austérité imposés ont réduit les fonds alloués à la santé de 50 %, ceux alloués à la prévention du VIH de 50 % et ceux affectés aux toxicomanies de 30 %. De plus, certaines femmes prostituées séropositives ont été poursuivies et discriminées par la police et l'État grecs, ce qui a suscité un scandale en mai 2012. S'appuyant sur la loi d'avril 2012 – dite Décret de Santé publique 39A, ensuite réinstaurée en juillet 2013 –, la police grecque a en effet fait subir un test forcé de dépistage du VIH et d'autres IST à plusieurs femmes (considérées comme « prostituées »), qui ont ensuite été poursuivies pour cause de rapport sexuel non protégé et consenti, ce qui constituerait les accusations suivantes : « tentative de lésions corporelles graves » et « tentative de transmission d'une maladie de l'homme ». En outre, la police a fait publier certaines photos, les noms, et des données personnelles de ces personnes sans leur consentement.

Concrètement, cette mesure 39A permet les dépistages forcés et autorise la police à détenir des individus suspectés d'être porteurs d'IST et plus précisément les populations dites « à risques ».

En Grèce, les établissements légaux et illégaux se sont multipliés ces dernières années notamment lors des jeux olympiques d'Athènes. En 2003, 230 maisons supplémentaires, s'ajoutant aux 600 déjà existantes, ont été autorisées. Et la prostitution clandestine s'est accrue tout de même.

Quant à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, elle a été multipliée par 10 dans les années 1990 selon Amnesty international, les victimes étant en majorité étrangères (bulgares, roumaines

et d'Afrique subsaharienne). La Grèce a ratifié les trois instruments juridiques internationaux et européens majeurs de lutte contre la TEH : Convention de l'ONU contre la criminalité organisée transnationale et les protocoles associés dits Convention de Palerme de 2010, la directive de l'EU 2001-36, transposée en loi, et la Convention du Conseil de l'Europe de 2005 transposée en loi en 2013. Mais l'engorgement des tribunaux et la peur des victimes de témoigner réduisent de beaucoup l'efficacité de cette lutte contre la TEH.

Il y aurait mille femmes prostituées « légales » et quelques vingt mille femmes prostituées illégalement sur le territoire grec dont treize à quatorze mille victimes de la TEH. Les revenus de la prostitution sont évalués à 10 milliards de dollars US par an, faisant de la Grèce une des charnières du trafic humain en Europe.

Le cas de la Belgique est un peu particulier. La prostitution ne constitue pas une infraction, mais le racolage est condamné par le code pénal. Le proxénétisme est aussi condamné de façon générale, le code pénal prévoit des peines plus élevées lorsque le proxénétisme se double d'un moyen de contrainte et lorsque des mineur-es de moins de 16 ans sont concerné-es. Mais la jurisprudence a eu l'occasion de préciser que ces dispositions ne s'appliquaient pas aux femmes tenant une maison de prostitution où elles sont seules à être prostituées. Par ailleurs le loyer réclamé doit être excessif pour qu'un délit de proxénétisme puisse être déclaré. C'est ainsi que des bordels et clubs de prostitution peuvent se multiplier en Belgique.

- **L'abolitionnisme** (la plupart des pays européens dont la Russie)⁸ est le seul régime fondé sur un texte : **la Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 « pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui »**. Le texte a été progressivement ratifié par les États, 81 aujourd'hui (beaucoup d'autres pays l'ont signée sans la ratifier). La Convention de 1949 a été précédée par une série de textes internationaux concernant la traite des blanches puis la traite des femmes et des enfants et datant d'avant la deuxième guerre mondiale⁹. Elle est entrée en vigueur le 25 juillet 1951

8 – Voir annexe sur la ratification de la Convention de 1949.

9 – Dans le combat contre la traite des êtres humains, en particulier la traite des femmes et des petites filles, quatre conventions ont été négociées au début du XXème siècle : l'Arrange-

et unifiait les conventions précédemment signées en un instrument de référence unique. Commençaient, alors, l'ère de l'abolitionnisme en matière de prostitution, un régime bien peu connu dans son sens et sa portée même dans les pays qui l'ont adopté. Le terme d'abolition ferait référence à la suppression de tout règlement, tout texte obligeant les prostituées à se faire connaître et à s'inscrire sur des listes. Il s'agit bien de la remise en question de tout réglementarisme. Le terme d'abolition peut aussi faire référence à la répression du proxénétisme que la convention réclame et donc à l'abolition de toute action d'exploitation de la prostitution d'autrui, une forme d'esclavage.

Cependant on ne peut réduire l'abolitionnisme à une simple suppression de règlements et de fichiers. Un commerce du sexe reconnu comme activité économique « normale » réglementé par le seul droit des entreprises et des contrats pourrait tout à fait être cohérent avec la suppression des règlements et des fichiers spécifiques à la prostitution.

Dès le préambule, l'intention semble claire : « considérant que la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté... ». Il est explicitement dit que la traite en vue de la prostitution est le produit de l'existence même de la prostitution... « le mal qui l'accompagne ». Par ailleurs, cette convention demande aux États parties d'incriminer le fait d'embaucher, d'entraîner ou de détourner autrui en vue de la prostitution ou d'exploiter la prostitution d'autrui **même si cette personne est consentante** (article 1) et de sanctionner le proxénétisme hôtelier (article 2). La convention comprend aussi des dispositions visant à faciliter la coopération judiciaire internationale (articles 8 à 13) et à apporter une aide aux victimes qui le désirent (articles 16 à 20). L'Article 6 semble avoir donné le nom au nouveau régime : « chacune des parties à la présente Convention convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour abroger ou abolir toute loi, tout règlement et toute pratique administrative selon lesquels les personnes qui se livrent à la prostitu-

ment international du 18 mai 1904 pour la répression de la traite des blanches, la Convention internationale du 4 mai 1910 relative à la répression de la traite des blanches, la Convention internationale du 30 septembre 1921 pour la répression de la traite des femmes et des enfants et la Convention internationale du 11 octobre 1933.

tion doivent se faire inscrire sur des registres spéciaux, posséder des papiers spéciaux ou se conformer à des conditions exceptionnelles de surveillance ou de déclaration » – puisque réglementer est reconnaître l'activité de prostitution. L'Article 16, avec un vocabulaire marquée par l'époque, indique les voies pour réduire la prostitution : « Les parties à la présente convention conviennent de prendre ou d'encourager, par l'intermédiaire de leurs services sociaux, économiques, d'enseignement, d'hygiène et autres services connexes, qu'ils soient publics ou privés, les mesures propres à prévenir la prostitution et à assurer la rééducation et le reclassement des victimes de la prostitution ». La prostitution ne pouvant être un métier il faut aider les victimes de la prostitution et les accompagner vers des alternatives. Cette injonction jointe à la demande d'organiser de la prévention indique bien l'intention de réduire la prostitution. On est à l'opposé du réglementarisme.

La convention de 1949 considère d'une part que la prostitution est une atteinte à la dignité humaine et ne peut donc être une activité organisée, d'autre part que la personne prostituée est une victime et qu'il est hors de question de la fichier, de la marquer comme « être à part ». La personne victime de la prostitution est un-e citoyen-ne comme un-e autre et ne peut être considérée comme délinquante ou potentiellement délinquante par ce qui la fait victime. L'abolitionnisme s'oppose donc aussi au prohibitionnisme et on ne peut l'analyser sans rappeler l'action déterminante de **Josephine Butler** et sa lutte contre la prostitution à partir de son refus des lois hygiénistes que l'Angleterre du 19^{ème} siècle voulait mettre en place¹⁰.

Selon le passionnant ouvrage de Frédéric Regard : Josephine Butler (JB), 1828-1906, était issue de la haute bourgeoisie anglaise, de parents libéraux. Son père militait pour l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques (loi votée en 1833). Une fois mariée à un universitaire et homme d'Église, ce dernier lui demanda si elle partageait sa vision de ce qu'un mariage devrait être à savoir : « une union fondée sur une égalité parfaite, avec de part et d'autre une liberté absolue laissant le champ à l'initiative personnelle en pensée et en action et au développement individuel ». Son soutien à Josephine fut sans faille bien qu'il l'ait payé d'une moindre réussite professionnelle...

10 – Féminisme et prostitution dans l'Angleterre du 19^{ème} siècle : la croisade de Joséphine Butler. Textes réunis et présentés par Frédéric Regard, ENS Éditions, 2013.

Dès 1866, JB crée refuge et maison de repos pour les femmes les plus démunies en risque de prostitution ou en situation de prostitution, n'hésite pas à les recevoir chez elle, s'occupe de leur formation vers l'emploi et en même temps elle s'engage dans divers combats féministes.

En 1867, elle devient présidente de l'organisme "The north of England council for promoting the higher education of women" son premier engagement public. Si elle remet en question la doctrine des sphères séparées, celle des hommes et celle des femmes, ou du double standard, un code de conduite pour les femmes et un autre distinct pour les hommes, notamment en matière sexuelle, elle est une féministe non radicale. Elle lutte pour l'égalité tout en considérant que les hommes et les femmes sont différents et complémentaires.

Mais JB souhaitait que les femmes de la bourgeoisie connaissent le monde du travail et que cesse leur assignation à résidence et à des occupations domestiques. Elle prend part aux débats féministes sur le droit de vote, le statut légal des femmes, leur rôle dans le monde associatif et politique local, le contrôle des naissances etc. Jugeant inadmissible que des lois concernant les femmes soient votées par un Parlement composé exclusivement d'hommes, elle signe en 1866 la pétition pour le droit de vote des femmes lancée par John Stuart Mill, philosophe, économiste et féministe célèbre.

Son combat contre les lois (de 1864, 1866 et 1869) sur les maladies contagieuses qui concernaient les prostituées dérangea encore davantage les bien pensants que sa participation aux luttes féministes plus classiques.

Dans cette période victorienne, la prostitution était considérée comme un fléau social qui se répandait en même temps que l'urbanisation galopante, l'augmentation de la pauvreté et du déracinement des ouvriers ainsi qu'en témoignent des auteurs comme Charles Dickens, Thomas Hood ou Thomas Hardy.

Seuls les sociétés religieuses et les réformateurs sociaux évangéliques se préoccupaient du problème et beaucoup d'entre eux souhaitaient interdire la prostitution et la réprimer (années 1830-1840). Mais une autre approche s'imposera, on préféra le sanitarisme, c'est-à-dire gérer un mal social dont on estime ne pouvoir faire l'économie. Ainsi le lobby des moralistes fut remplacé par celui des professions médicales.

L'état sanitaire déplorable de l'armée et la menace de la syphilis entraînèrent la première loi du gouvernement libéral de 1864, stipulant que la police était en droit d'arrêter toute femme soupçonnée d'être une prostituée (common prostitute) et de la contraindre à passer un examen gynécologique. Si elle était porteuse d'une maladie vénérienne, elle était enfermée dans un dispensaire spécialisé. Le terme de common prostitute était suffisamment vague pour que toutes les femmes pauvres, vivant souvent à l'extérieur, courent le risque d'être appréhendées. Ceci indigna JB. Elle a été précédée dans l'indignation et l'action par Henriette Martineau, célèbre femme de Lettres. Mais c'est le message de JB qui va être relayé, passant par des quakers et des parlementaires libéraux de son entourage.

En 1871, elle démissionne de la présidence de son organisation pour la promotion de l'éducation des femmes. Son nouveau combat était incompatible avec cette fonction et les féministes de l'époque se gardèrent de la rejoindre sur ce problème de la prostitution.

Une dame de l'époque ne pouvait sans grand risque se mêler de problème touchant à la sexualité. Alors, comme aujourd'hui encore, médecins, presse, littérature, religion (évangélisme en Angleterre) faisaient des pulsions sexuelles une nécessité biologique, apanage des seuls hommes. Il fallait donc à JB une force particulière pour ce combat qu'elle trouvait dans sa foi religieuse. Ce qui fut aussi une faiblesse à voir les réticences des féministes pour la rejoindre, et les critiques de son action jusqu'à aujourd'hui qui la qualifient de moralisme étriqué et religieux. De 1869 à 1886, elle mènera ses campagnes pour l'abrogation des lois jusqu'au bout, avec un grand talent d'oratrice, des capacités de manipulation d'un auditoire, et à la tête de l'association nationale des dames pour l'abrogation des lois sur les maladies contagieuses. À partir de 1870 elle publie une revue, *The Shield* (Le Bouclier). Rejointe par des hommes des classes laborieuses, elle sait faire monter la menace de révolte pour arrêter le Parlement. Mais les lois à abroger étaient toujours en vigueur lorsqu'en 1874 les libéraux perdent les élections au profit des conservateurs et de B. Disraeli devenu premier ministre. Les « abrogationnistes » révisent leur stratégie et prennent appui sur des parlementaires libéraux. De plus ils nouent des contacts au niveau européen où se durcissent les régimes réglementaristes (Prusse, France, Belgique, Italie etc.).

JB tente d'encourager les jeunes hommes à réformer leur conduite vis-à-vis de la prostitution et des femmes.

Entre 1870 et 1886, 1000 pétitions pour l'abrogation des lois parviennent au Parlement avec quelques 2657348 signataires. En mars 1875 est créée la « fédération britannique continentale et générale pour l'abolition de la réglementation gouvernementale de la prostitution » plus connue sous le nom de Fédération abolitionniste.

En avril 1883, James Stanfeld, libéral, ne propose pas au Parlement d'abroger les lois mais obtient un vote en faveur d'une motion de la Chambre des Communes désapprouvant l'examen gynécologique obligatoire. De fait l'application des lois fut ainsi suspendue.

Plus tard JB participe à la révélation scandaleuse de la « traite des blanches » qui impliquait des cas de prostitution infantine. L'indignation populaire est tellement importante que l'âge du consentement sexuel est porté de 13 à 16 ans et en 1886 le gouvernement libéral abroge les lois sur la prostitution.

La grande croisade abolitionniste de Josephine Butler n'est pas terminée. Elle porte son combat en Inde. Elle prend position en faveur de l'abrogation dans les autres colonies où sont cantonnés de nombreux soldats.

Dans ses dernières années elle s'oppose aux « mouvements pour la pureté ». Elle ne peut, en effet, cautionner leur attitude répressive à l'égard des prostituées et rappelle sans cesse l'égalité entre les femmes et les hommes.

• *Un abolitionnisme parfois oublié, parfois réactivé*

Concrètement l'Abolitionnisme est diversement appliqué dans les pays qui l'ont choisi¹¹, avec plus ou moins de vigueur, de cohérence et parfois le choix de ce régime est même oublié¹². Par exemple les anciens pays communistes avaient signé et parfois ratifié la convention

11 – Parmi les pays abolitionnistes, la France et les pays scandinaves ont appliqué la Convention avec le plus de rigueur mais cela n'a pas empêché le gouvernement français en 2003 de rétablir par la loi de sécurité intérieure (LSI) le délit de racolage passif. Ceci est contradictoire avec la situation de victime des personnes prostituées. Par ailleurs dans tous les pays les moyens de police, de justice et ceux de l'action sociale sont largement insuffisants face à l'augmentation de la prostitution et celle de la traite des êtres humains.

12 – À Chypre par exemple.

tout en disant que chez eux de tels phénomènes ne pouvaient exister. Après les changements de régime politique, la gestion réelle de la prostitution a pu s'éloigner de la Convention.

La question du rôle du « client » dans la prostitution n'a jamais été posée dans la Convention de 1949. Ceci a généré une contradiction dans la lutte contre la prostitution, un retard dans la prise de conscience de la violence qu'elle constitue et de la responsabilité de ses auteurs. La Suède a voté une loi en 1999¹³ qui pénalise l'achat d'un acte sexuel. Isolé-es au départ puis suivi-es par quelques pays du nord de l'Europe¹⁴, les législateur-trices de ce pays ont compris qu'on ne pouvait réduire la prostitution si on se s'attaquait pas à sa source et à ceux qui engendrent son existence, les proxénètes-clients¹⁵. Le fait que cela se passe en Suède n'est pas un hasard. Ce pays est un des plus avancés dans la réflexion et la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. En Europe, la France et l'Irlande¹⁶ ont emboité le pas sur ce

13 – Loi de 1999 : contre l'achat de services sexuels ; elle prévoit des amendes dont le montant est proportionnel au revenu des clients. Cette loi a été votée alors que le Parlement suédois comprenait 44 % de femmes. En 2011, la loi a encore été durcie : les condamnations peuvent aller jusqu'à un an de prison. Mais aucun client n'a encore été incarcéré. La dissuasion joue beaucoup, la peur de recevoir une contravention chez soi etc. Voir encadré sur les effets de la loi.

14 – Norvège, Islande, et Finlande. L'exemple de ce dernier pays qui ne pénalise que les clients des personnes soumises à la traite des êtres humains sera repris plus loin.

15 – Les proxénètes sont les proxénètes et les clients. Attribuer aux acheteurs d'actes sexuels le nom de client est dire qu'il y a dans cet acte une transaction marchande normale et légitime. Les personnes prostituées utilisent ce terme de clients. Le mouvement français (plus de 60 associations abolitionnistes) Abolition 2012 utilise le terme proxénète qui souligne l'acte de prostituer une personne, de lui faire violence soit en la forçant par l'emprise ou la violence physique à vendre son corps pour des actes sexuels soit en achetant un corps, d'imposer à la personne des actes sexuels non désirés et ainsi la chosifier et porter atteinte à son intimité et à sa dignité.

Selon le Robert, dictionnaire historique de la langue française : le mot proxénète existe, dérivé de prostituer (1622) et nomme celui qui avilie une chose (sic) respectable par un usage dégradant. Il était réservé aux proxénètes et le mot avait disparu sous la concurrence de proxénète et de ses synonymes, maquereau et souteneur. Aujourd'hui le mot revit et englobe les clients et les proxénètes.

16 – Kathy Sheridan in *A prostitute's life : Whether it hurts the woman or not, the men don't care*, *Irish Times*, 30 août 2010 plaide pour que l'Irlande adopte le « modèle suédois » : soutien aux victimes – les femmes prostituées – et répression contre les agresseurs – les proxénètes et les "clients" proxénètes. L'association Ruhama d'aide aux personnes prostituées met l'accent sur le besoin urgent d'une véritable politique d'aide aux victimes : les ressources disponibles pour soutenir les femmes en situation de prostitution sont de plus en plus réduites, alors que leur nombre s'accroît et que leurs conditions de vie sont de plus en plus effroyables...

chemin et sont en cours de processus législatif dans leur Parlement respectif. L'Irlande, pays très catholique qui interdit l'IVG, n'est pas abolitionniste mais prohibitionniste, la prostitution y est en principe interdite mais pourtant elle est un phénomène sans cesse croissant et qui se déroule dans une grande violence. Il est donc question de faire une loi pour dissocier les victimes des prostitués, sanctionner ces derniers et aider les personnes prostituées.

La prostitution se généralise et s'amplifie avec les échanges mondiaux et le développement de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Ceci se passe dans des sociétés et des cultures qui ont des approches différentes de la sexualité et de la place des femmes dans la société. Il y a des hommes prostitués partout mais ce sont surtout les femmes qui sont victimes de cette violence par une assignation au plaisir masculin qui commence très tôt, souvent dans l'enfance. Les « clients » sont massivement des hommes. Mais tous les hommes ne sont pas prostitués-clients.

La lutte contre la prostitution que supposent une réelle mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes et donc le respect des droits humains universels, est un enjeu international majeur. Est-ce que l'Union Européenne (UE) fer de lance du respect des Droits humains le sera aussi dans le domaine de la prostitution ?

Un exemple : Application en France de la Convention internationale de 1949

La France ratifie la Convention seulement en 1960 et publie la même année deux ordonnances (60-1245 et 60-1246). Ce retard est lié à l'existence du système sanitariste depuis 1946. L'une des ordonnances concerne la répression notamment du proxénétisme, l'autre la prévention dans le domaine de la santé et de l'insertion. Cette dernière considère la personne prostituée comme une victime qui doit, à ce titre, bénéficier d'un traitement social approprié et prévu par les textes de loi. La France devient alors un pays abolitionniste.

Le volet social de la prostitution est du ressort de l'État. L'ordonnance de 1960 prévoit que des Services de Prévention et de Réadaptation Sociale (SPRS) doivent être créés dans chaque département. Ces ser-

vices doivent être en relation avec des centres d'hébergement et de « réadaptation sociale », terme qui n'est plus utilisé. Seuls quelques SPRS ont été créés. L'État s'est en fait déchargé des actions concernant la prostitution sur les associations qu'il subventionne ou qu'il finance dans le cadre d'une délégation de service public. L'action sociale d'accompagnement sera explicitée dans la deuxième partie.

Bien que victime, la personne prostituée peut néanmoins devenir délinquante en cas de trouble à l'ordre public (trouble spécifique défini par le législateur) dans l'activité de prostitution. Il s'agit du racolage sur la voie publique (rien dans la Convention ne porte sur le racolage, il s'agit bien d'une décision politique de la France). Ce racolage peut être de nature passive ou active, la définition en est difficile. Depuis 1946 le racolage actif a toujours été sanctionné, le racolage passif ne l'était plus depuis 1993. En 2003 la loi N°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure (LSI) rétablit le délit de racolage passif. Ceci est contradictoire avec la situation de victime de la personne prostituée. Évidemment cette dernière peut être par ailleurs délinquante (cas par exemple d'une personne prostituée qui serait en même temps proxénète ou liée au trafic pour exploitation sexuelle, cas pour lesquels il faut examiner le degré de contrainte subie par la personne prostituée). Mais ce qui est choquant dans la loi de 2003, par rapport à l'abolitionnisme français, c'est qu'il existe un délit lié à la situation de prostitution des personnes prostituées, situation dont elles sont victimes alors qu'elles pourraient être poursuivies, comme tout autre personne, pour atteinte à l'ordre public, tapage nocturne ou exhibitionnisme sur la voie publique si elles produisaient ces « désordres ». En revanche, les clients prostitués, coupables de violence ou par l'imposition par l'argent d'un acte sexuel non désiré, ne sont pas dans ou de trop rares occasions, poursuivis pour exhibitionnisme ou autres atteintes à l'ordre public.

Ce délit de racolage passif (2003) soumet les personnes prostituées aux contrôles policiers et parfois aux violences policières. L'intention déclarée du législateur et du gouvernement qui soutenait cette loi, était de permettre des arrestations de personnes prostituées qui ainsi auraient été protégées pour pouvoir dénoncer les proxénètes et trafiquants. Cette mesure devait donc permettre d'agir avec plus d'efficacité contre le proxénétisme. Les victimes qui dénoncent les trafiquants peuvent, en effet, bénéficier d'une protection et d'une autorisation provisoire de

séjour. Cette mesure, qui n'est pas automatique, n'est pas conforme au respect des droits humains fondamentaux (rapport du GRETA). On ne peut mettre une condition à la protection de victimes. De plus être arrêtée par la police pour racolage ne peut mettre en confiance une personne victime de traite.

De fait avec la loi de 2003, il s'agissait surtout de nettoyer certains quartiers de toute présence d'activité prostitutionnelle. Une brèche a été tentée dans le déni de voir le client de la prostitution à l'origine de cette violence. Deux ou trois fois des clients ont été poursuivis pour racolage, la loi pouvant également être lue dans ce sens, mais depuis longtemps les clients ne sont plus poursuivis alors que sont avérées leur présence, souvent leurs violences, la présence d'automobiles nombreuses qui créent des risques d'accidents et des nuisances pour le voisinage sur les routes et dans les rues des villes la nuit. Les tenants de l'interdiction du racolage disent que cela fait partie de l'arsenal abolitionniste qui a pour visée la réduction de la prostitution. Alors pourquoi ne pas sanctionner le racolage sur les journaux et internet ?

Une proposition de loi faite par des pro-prostitutions a été votée au Sénat en 2013 qui supprime le délit de racolage. La mesure sera réelle lorsque la proposition de loi pour le renforcement de la lutte contre la prostitution sera votée. Plus complète, tenant compte de tous les aspects du système prostitutionnel, elle inverse la charge pénale, la supprime pour les victimes de la prostitution et l'attribue aux prostituées-clients. Les abolitionnistes sont contre la pénalisation du racolage qu'il soit passif ou actif.

Jusqu'en 2002, seuls les clients de mineurs prostitués de moins de 15 ans pouvaient être pénalement sanctionnés. La loi N°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale a étendu cette répression aux clients de tous les mineurs de moins de 18 ans avec peines aggravées dans certaines circonstances.

La loi N°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure a complété l'article 225-12-1 de manière à incriminer également le fait d'acheter des « relations sexuelles » à des personnes présentant des vulnérabilités, apparentes ou connues des clients, dues à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse.

La France se veut un pays exemplaire dans la lutte contre le proxénétisme ; elle ne l'est pas dans la lutte contre la traite¹⁷ et ses moyens de lutte contre le proxénétisme sont insuffisants eu égard à l'importance du phénomène et à sa croissance. Les sanctions pour l'achat d'actes sexuels à des personnes vulnérables sont beaucoup trop rares. Pourtant les travailleurs-ses sociaux-ales rencontrent beaucoup de mineur-es et de femmes enceintes dans leurs maraudes.

Difficile construction d'une cohésion européenne sur la problématique de la prostitution¹⁸

L'Union européenne (UE) a été bâtie dès le début sur la recherche de la paix durable et d'une convergence économique par un marché commun. Très vite la dimension économique versus libéralisation des marchés a été dominante. Cependant, dès les années 1970, une préoccupation a émergé, celle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle rassemblait dans le même projet de progrès les représentant-es des pays les plus avancées dans ce domaine et poussait les autres à des progrès nécessaires et urgents malgré la résistance des formations sociales organisées sur le patriarcat et des institutions nationales et religieuses conservatrices. Ce faisant, un des piliers du patriarcat et de la domination masculine a peu été interrogé : la prostitution¹⁹. Celle-ci avait, et a toujours, des statuts divers selon les pays. Plus récemment la problématique de la Traite des Êtres Humains (TEH) a émergé comme atteinte aux droits humains et violence intolérable. Elle peut réunir les pays de l'UE autour d'une politique de lutte contre ce trafic et ce crime. Cependant, au niveau de l'UE, progresse lentement l'idée que la TEH à des fins d'exploitation sexuelle et la prostitution ont pour origine le rôle de ceux qui achètent des actes sexuels. L'UE connaît des difficultés mais aussi des progrès récents pour construire une position conver-

17 – Observations du GRETA et expérience de l'Amicale du Nid quant à la TEH reprises dans la dernière partie.

18 – Une communication pour la 20^{ème} conférence internationale du réseau PGV (Pays du groupe Visegrad) à Timisoara, Roumanie, septembre 2014, est à l'origine de cet article écrit par Geneviève Duché, présidente et Hélène de Ruyg, déléguée générale de l'Amicale du Nid.

19 – Voir plus loin les débats internationaux et les clivages entre féministes.

gente sur le problème de la prostitution, reconnue comme une violence de genre incompatible avec l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 26 février 2014 dans une résolution non contraignante sur « Prostitution, exploitation sexuelle et leur impact sur l'égalité femmes-hommes »²⁰ adoptée en séance plénière par 343 voix pour, 139 contre et 105 abstentions, le **Parlement européen**²¹ a précisé que la prostitution et son exploitation posaient un obstacle fondamental aux principes d'égalité entre les femmes et les hommes et de respect de la dignité humaine, et étaient ainsi « incompatibles avec la Charte européenne des droits fondamentaux ». La résolution invite les États membres à adopter des politiques publiques abolitionnistes, incluant l'interdiction de tout achat d'un acte sexuel, la dépénalisation des personnes prostituées et la mise en place de politiques nationales d'alternatives à la prostitution. Cette avancée abolitionniste vers la prise en compte par l'UE de la prostitution, et non seulement de la traite des êtres humains, a été suivie quelques jours après, le 11 mars 2014, par le rejet (avec 298 voix contre, 289 pour et 87 abstentions) au même Parlement, d'un rapport dressant un état des lieux sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union Européenne en 2012. Ce rejet, dû essentiellement aux forces conservatrices, est en partie lié à l'abstention de quelques député-es non conservateurs parce qu'une partie du texte souligne que « la prostitution constitue une forme de violence, un obstacle à l'égalité des genres et un moyen pour le crime organisé de se développer » et « invite les États-membres à reconnaître la prostitution comme une forme de violence à l'encontre des femmes et à ne pas la considérer comme un travail, même lorsqu'elle est "volontaire" ». N'ayant pu bloquer la résolution sur la prostitution, certain-es (notamment des écologistes) ont montré leur mauvaise humeur à propos de ce texte en prenant le risque d'être accusés de ne pas vouloir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ont été mises ainsi sur le devant de la scène européenne les dissensions au sujet du statut de la prostitution, dissensions entre partis, à l'intérieur des partis et entre États européens, liées

20 – Soumise par la Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres, président Mikael Gustafsson (GUE-Suède).

21 – La question de la traite des êtres humains est de la compétence de l'Union Européenne (compétence partagée au titre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice) alors que celle de la prostitution appartient aux États. La Commission ne peut donc prendre de décision directe en matière de prostitution.

aux différentes représentations et conceptions d'un phénomène ancien et que très souvent on questionne peu, ainsi qu'aux politiques mises en place dans chaque pays européen.

• *Une évolution contraire à la Convention de 1949 :*

Dans certains pays, notamment européens, la prostitution a été déclarée violence faite aux femmes. Mais au niveau international, les résistances au progrès de l'égalité entre les femmes et les hommes, les fondamentalismes religieux, un néolibéralisme qui justifie la marchandisation généralisée et la liberté de tout vendre, la pauvreté et la misère qui font de la prostitution dans certains pays un élément incontournable du PIB (mais aussi dans les pays riches, par exemple aux Pays-Bas où l'activité prostitutionnelle et le tourisme qu'elle engendre représentent 5 % du PIB) ont eu pour conséquence d'effacer le débat sur la prostitution d'autant que nombre de responsables politiques sont « clients ».

Dans un contexte de mondialisation des échanges et des flux migratoires, avec en particulier pour ce qui concerne l'Europe, les migrations forcées de femmes des pays de l'Europe de l'Est et d'Afrique subsaharienne, de nombreuses voix et ONG réclament une lutte énergique contre cette atteinte fondamentale et multiforme²² aux droits humains qu'est la traite des êtres humains²³. Cependant tous les pays ne luttent pas contre la traite avec la même énergie et n'en protègent pas les victimes avec les mêmes efficacité et détermination²⁴. Mais la plupart diffusent et ancrent dans les esprits qu'il y a deux prostitutions, une « prostitution forcée » qu'il faut combattre et une « prostitution

22 – Définition de la TEH : recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres forces de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements et d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne aux fins d'exploitation : exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail et les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues, la servitude ou le prélèvement d'organes.

23 – L'OIT estime à près de 22 millions de personnes dont environ 5,5 millions d'enfants, le nombre de victimes de travail forcé dont l'exploitation sexuelle.

24 – Les profits de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et de l'organisation de la prostitution viennent au troisième rang après le trafic des armes et de produits illicites. Il ne faut donc pas sous estimer la force du lobbying des mafias. Voir les rapports de la fondation Scelles, ONG française, sur l'exploitation sexuelle mondiale et les travaux de R. Poulin.

libre » que chaque État gère comme il l'entend. Ainsi, par exemple, des pays arabes se sont alliés aux pays réglementaristes pour séparer la prostitution de la traite et faire en sorte que seul le problème de la traite soit retenu au niveau international alors même qu'ils ont des conceptions et des attitudes différentes à propos de la sexualité et de la prostitution. Dans les pays arabes et musulmans, même si certains ont signé la Convention de 1949, la prostitution est interdite (régime prohibitionniste)²⁵, ce qui ne l'empêche pas d'exister et d'être transformée parfois en « mariage temporaire ». La répression à l'égard des femmes prostituées y est très dure comme à l'égard des femmes adultères. Ces pays ne veulent pas reconnaître la prostitution comme une violence et les personnes prostituées comme des victimes d'autant plus que son interdiction permet de condamner toute femme sexuellement libre en la traitant de prostituée.

Une ressortissante marocaine, résidente à Taëf, en Arabie Saoudite, a été inculpée par la police religieuse saoudienne relevant du comité de la promotion de la vertu et de la prévention du vice²⁶ et condamnée à cinquante coups de fouets, un châtiment corporel des plus violents, assorti d'une peine de prison de quatre mois, d'une amende de 1.000 rials et d'une expulsion vers le Maroc, et ce pour avoir été reconnue coupable de pratique de prostitution.

De son côté l'Église catholique a justifié, il y a bien longtemps, la prostitution comme une nécessité pour servir d'égout au trop plein des hommes²⁷. Encore aujourd'hui elle voit trop souvent la prostitution comme un mal nécessaire qui préserve l'unité de la famille. On peut constater que si de grands organismes catholiques participent à la lutte contre la traite des êtres humains, peu d'associations catholiques se portent au premier rang de la lutte contre la prostitution et la domination masculine qu'elle traduit. Cette situation et l'influence au niveau international et européen de forces conservatrices et attentatoires à l'émancipation des femmes entrent en contradiction avec les engagements de l'UE et du Conseil de l'Europe pour la liberté et l'égalité de toutes et tous et avec les textes que ces institutions ont votés.

25 – Cela mériterait une analyse plus approfondie de ce qui se passe dans les pays musulmans.

26 – Quotidien « Réflexion », 28 août 2014.

27 – Voir Jacques Rossiaud, « Amours vénales, la prostitution en Occident, XIIème-XVème siècle, 2010.

Par ailleurs l'idéologie « du travail du sexe » est apparue dès le milieu des années 1980 dans les négociations internationales comme les termes de travailleurs du sexe et d'entrepreneurs du sexe, notions systématiquement portées au début par les délégations nationales néerlandaises et allemandes²⁸ et reprises par bien d'autres.

• *Un combat évident et nécessaire mais incomplet contre la traite des êtres humains :*

Ces dernières années les organisations internationales dont celles de l'Europe ont produit un grand nombre de textes sur la TEH alors qu'elles ne font pratiquement plus référence à la convention internationale de 1949. Ces textes²⁹ définissent la TEH et ses différents aspects, qualifient les crimes qu'elle produit, organisent la coopération entre États et la répression, exigent l'application des droits des victimes³⁰. La Convention de Varsovie écrite par le Conseil de l'Europe a créé un organe de suivi, le groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)³¹ qui a, par exemple, épinglé la France sur son retard en matière de droits des victimes. Par ailleurs le consentement

28 – Voir Malka Marcovich, op cité et ses travaux sur les droits des femmes, la prostitution et les négociations internationales.

29 – Listes des principaux textes de lutte contre la TEH. Au niveau international : Convention de 1949, Convention de Palerme 2002 (prévention, protection et coopération). Au niveau du Conseil de l'Europe (47 pays) : la Convention de Varsovie 2008 (les victimes au cœur du dispositif). Au niveau de l'UE : de nombreuses directives et décisions cadres. Voir les sites.

30 – Les pays de l'UE sont les plus actifs notamment la Bulgarie ces derniers temps. L'Ukraine et la Russie par exemple ne luttent pas vraiment contre la traite.

31 – Le GRETA est chargé de veiller à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains par les Parties. Il publie régulièrement des rapports évaluant les mesures prises par les Parties et celles qui ne respecteraient pas pleinement les mesures contenues dans la Convention seront invitées à renforcer leur action. L'Article 36 de la Convention concerne la composition du GRETA. Il stipule que le GRETA doit être composé de 10 membres au minimum et 15 au maximum et souligne la nécessité d'assurer un équilibre entre les femmes et les hommes, une répartition géographiquement équilibrée ainsi qu'une expertise multidisciplinaire lors de l'élection des membres du GRETA qui doivent être ressortissants des États Parties à la Convention. Les membres du GRETA, outre leurs compétences reconnues en matière de droits humains, d'assistance et de protection des victimes et de lutte contre la traite des êtres humains ou ayant une expérience professionnelle dans les domaines couverts par la Convention, doivent être indépendants et impartiaux dans l'exercice de leurs fonctions.

d'une victime de la TEH est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés dans la définition de la traite a été utilisé.

L'expérience des pays réglementaristes dans le domaine de la prostitution a éveillé des doutes sur l'efficacité d'une lutte contre la traite sans une lutte contre la prostitution. Des études récentes aux Pays-Bas et en Allemagne³² montrent les effets du réglementarisme c'est-à-dire de la légalisation de la prostitution comme activité économique. Dans ces pays la prostitution s'est banalisée en même temps que le trafic et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle se sont rapidement développés³³. Une partie de plus en plus importante de la prostitution est clandestine et donc échappe aux contrôles. La prostitution dite légale n'est pas davantage contrôlée et est largement dans les mains des réseaux. L'intention et l'efficacité de la protection comme justification de ce régime volent en éclats. La conséquence est aussi la forte présence dans ces pays de tous les autres trafics et de la grande délinquance. À ce tableau s'ajoutent les conséquences ravageuses d'un commerce du sexe banalisé sur les relations entre les femmes et les hommes et sur les représentations que les jeunes peuvent avoir des femmes et de la sexualité³⁴.

La séparation entre prostitution « forcée » et prostitution dite « libre » a amené la Finlande à pénaliser seulement les clients de la traite. Mesure apparemment logique qui cependant n'a aucun effet puisque les clients disent ne pas savoir qui est sous servitude directe et qui ne l'est pas. Les personnes prostituées soumises par des trafiquants ou des proxénètes ne peuvent le dire. Pratiquement tous-tes les prostitué-es se déclarent libres ce qui enlève tout scrupule aux prostitueurs

32 – Sources : Does legalized prostitution increase human trafficking? Seo-Young CHO, German Institute for Economic Research, Berlin, Axel DREHER, University of Heidelberg, Eric NEUMAYER, London School of Economics and Political Science : <http://ec.europa.eu/antitrafficking/>.

33 – En novembre 2013, le magazine féministe allemand Emma a lancé « **l'Appel pour l'abolition de la prostitution** ». En quelques jours, 90 personnalités publiques (artistes, auteures, politiques...) et 2000 signataires se sont engagé-es. Est-ce le signe d'un changement ? Chantal Louis, journaliste à Emma, et Suzan Krause, correspondante pigiste en France de la Deutschlandfunk, ont fait le point sur l'impact de la campagne.

34 – Ce que décrivent Sophie Avarguez, Aude Harlé, Lise Jacquez, Yoshée de Fisser, les auteures et chercheurs en Sociologie qui ont exploré à la fois l'impact des bordels ou des puticlubs sur la vie des habitants de la Jonquera, sur la jeunesse des Pyrénées-Orientales et le traitement dans les médias de cette concentration et banalisation de la prostitution.

si toutefois ils sont capables de réelle attention à l'autre dès lors qu'il s'agit de leur désir. L'interdit ne sert à rien s'il est cantonné à la traite. La Finlande réfléchit à l'évolution de sa législation dans ce domaine.

Face à l'explosion de la TEH, les instances internationales ont compris la nécessité de mettre en place des actions pour décourager la demande comme dans **la Convention de Varsovie**³⁵. La décision de la **Commission européenne (14 décembre 2010) validée par le Parlement de l'UE** encourage les sanctions à l'encontre des personnes qui, sciemment, emploient ou achètent les services de victimes de la traite. Dans sa résolution du 8 avril 2014 relative à la prostitution, à la traite et à l'esclavage moderne en Europe, **l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** (organisation internationale spécialisée dans la protection des droits des êtres humains) souligne les difficultés et les contradictions des débats européens. Ce texte qui utilise le terme de travailleur-ses du sexe se référant aux pays réglementaristes dit « s'il s'agit de phénomènes distincts, la traite des êtres humains et la prostitution sont étroitement liés [...] les politiques sur la prostitution constituent des outils indispensables de lutte contre la traite ». Et tout en reconnaissant qu'on ne peut légiférer sur la prostitution puisque les pays ont des cultures et politiques différentes s'appliquant à ce problème, la résolution précise qu'en ce qui concerne les politiques en matière de prostitution, il faut envisager la criminalisation de l'achat de services sexuels, basée sur le modèle suédois, en tant qu'outil le plus efficace pour prévenir et lutter contre la traite d'êtres humains. Ces déclarations et résolutions constituent des progrès mais largement insuffisants.

• Le féminisme européen et les défenseurs des droits humains se rencontrent sur la question de la prostitution : le combat pour l'abolition de la prostitution :

Un des effets de la politique suédoise de pénalisation des clients de la prostitution avec la réduction de la prostitution en général, est d'éloigner les trafiquants et donc de réduire la TEH aux fins d'exploitation sexuelle. Le problème est donc de faire reconnaître au niveau international le rôle des hommes acheteurs de rapports sexuels dans une

35 – En 2014 : 42 ratifications sur 47 pays et 2 signatures non suivies de ratification.

violence qu'il faut abolir. Il est aussi de faire en sorte que le plus grand nombre de pays prennent des mesures d'abolition ensemble sinon il y a report du trafic et de la prostitution sur des pays moins regardants car les clients du tourisme sexuel peuvent se déplacer dans le monde entier. Il est enfin que des moyens suffisants soient affectés à la politique d'abolition.

Résultats de la loi suédoise

Sources : **rapport d'évaluation publié en novembre 2010 par les autorités suédoises, *Voyage d'études de l'Amicale du Nid dans le cadre d'un projet FSE, *Rapport n° 697 de la Commission spéciale du Sénat (Michelle Meunier).*

La prostitution sur la voie publique en Suède a diminué de moitié depuis 1999 alors que dans le même temps l'activité augmentait dans les autres pays nordiques. En 2008 le nombre de personnes prostituées sur la voie publique en Norvège et au Danemark, était trois fois plus élevé qu'en Suède. La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle a été réduite puisque la demande a fortement diminué. Les trafiquants évitent le pays.

La pratique d'internet se développant rapidement partout, rien ne permet de conclure que la hausse de la prostitution par internet constatée en Suède dans la première décennie des années 2000 soit liée à la pénalisation du client.

Rien n'indique que la pénalisation des clients ait déplacé la prostitution vers des lieux fermés.

La pénalisation a eu un impact sur les comportements individuels. La part des hommes déclarant avoir déjà acheté des actes sexuels est passée de 13,6 % à 7,9 %. Alors que les deux tiers de l'opinion publique étaient opposés à la pénalisation du client avant l'adoption de la loi, cette proportion s'est aujourd'hui inversée, en particulier chez les jeunes. La loi a changé les représentations de la prostitution.

Cette loi accompagnée de moyens pour la police, permet de remonter les réseaux de prostitution et de traite (enquête menée sur internet).

La loi ne paraît pas avoir conduit les personnes prostituées à refuser la coopération avec les services de police. La parole des personnes prostituées s'est libérée du fait du changement de regard que porte sur elles la société.

Deux travailleurs-ses sociaux-ales chargé-es de proposer un accompagnement social et psychologique aux clients condamnés ont été intégré-es dans l'unité de police chargée de la prostitution à Stockholm. Un numéro d'appel y a été mis en service pour les personnes délinquantes sexuelles ou potentiellement clientes de la prostitution afin de réduire les passages à l'acte.

Les moyens publics pour l'accompagnement des personnes prostituées vers l'insertion sociale et professionnelle ne semblent pas avoir augmenté (point faible de la politique suédoise ?). Quelques associations font un travail intéressant de contact et d'accompagnement par internet en particulier en direction des jeunes victimes de violences sexuelles dont la prostitution.

L'UE a surpris par sa **résolution de février 2014**, produit d'une mobilisation longue et plus visible ces trois dernières années, d'ONG dont des associations féministes et des associations qui accueillent et accompagnent les personnes prostituées vers des alternatives à la prostitution, de l'action du Lobby Européen des Femmes (LEF), des volontés de certains États (France et Suède notamment) et de l'implication de responsables européen-nes député-es et membres de commission. Une plate-forme civile contre la traite des êtres humains a été mise en place en 2013 et s'est réunie pour la quatrième fois en octobre 2015. Elle a pour but de faire apparaître la mobilisation de la société civile sur la question de la traite des êtres humains et donc de faire pression sur la Commission pour que des décisions effectives soient prises³⁶.

36 – L'intention de la coordinatrice est de faire pression pour qu'une politique sur la prostitution et non pas seulement sur la TEH, soit construite au niveau de l'UE.

Les principes de la résolution sont les suivants³⁷ : Le fait d'exploiter structurellement les inégalités et la précarité de femmes, d'hommes ou d'enfants, pour leur imposer un acte sexuel par l'argent, ne peut être considéré comme un droit de l'Homme. Au contraire la libre disposition de son corps exclut toutes contraintes qu'elles soient morales, physiques ou économiques. Par ailleurs, interdire d'imposer un acte sexuel par l'argent ne fait obstacle à aucune liberté fondamentale. Chacun-e demeure libre d'avoir les relations sexuelles qu'il veut, avec qui il veut et quand il veut. Le droit garantit uniquement que ces relations sexuelles échappent au champ des contraintes. Nul n'est autorisé à imposer un acte sexuel par la violence, la menace, la surprise ou la contrainte. C'est sur cette base que sont condamnés le viol et les agressions sexuelles. Nul n'est autorisé à abuser d'une situation d'autorité pour imposer un acte sexuel. C'est sur cette base que sont condamnés les actes sexuels obtenus par un adulte sur un enfant, ou par un employeur sur sa salariée. Il est donc parfaitement cohérent que, de la même manière, nul ne soit autorisé à abuser de cette autre situation d'autorité que confère la domination financière, pour imposer un acte sexuel.

De la résolution aux actes, il y aura encore un long chemin que beaucoup d'États européens auront à prendre. D'autant plus que l'économie va s'en mêler. L'UE fait pression sur les États afin qu'ils intègrent dans leur PIB le produit de la prostitution. Voilà qui pourrait transformer une violence, une servitude, en enrichissement ! En effet l'Institut européen de la statistique, Eurostat, a demandé, en 2013, aux États de l'UE, d'intégrer les activités illégales créatrices de richesses dont la prostitution³⁸ dans les statistiques nationales estimant qu'il s'agit de transactions commerciales menées d'un commun accord. Une fois cette intégration

37 – "Plutôt qu'une légalisation globale – qui a été un désastre en Hollande et en Allemagne – nous avons besoin d'une approche plus nuancée de la prostitution, qui sanctionne les hommes qui traitent le corps des femmes comme une marchandise, sans criminaliser ceux ou celles qui sont entraînés dans le travail sexuel," a informé Mary Honeyball (S&D,UK), qui a rédigé la résolution. "Nous envoyons un message fort : le Parlement européen est assez ambitieux pour lutter contre les causes de la prostitution plutôt que de les accepter comme une réalité."

38 – En France une partie du produit de la prostitution est dans le PIB puisque les revenus des proxénètes et des personnes prostituées sont soumis à déclaration et imposition sous forme d'impôt sur le revenu des personnes physiques ou sous forme d'impôt sur les revenus commerciaux (bars, salons de massage, hôtels etc.) mais ne sont pas répertoriés « activité de prostitution ».

faite, les pays qui voudront lutter contre la prostitution auront à accepter la diminution du sacro-saint PIB. Cette mesure européenne a déjà produit des effets « curieux » puisque la prise en compte des activités souterraines et des produits des trafics, dont la prostitution, a élevé le niveau du PIB de certains pays comme celui de la Grande-Bretagne qui voit sa contribution au budget européen augmenter, ce qui provoque la colère de son Premier ministre. La France a refusé de compter ces activités dans son PIB. Le refus des uns sera-t-il ainsi récompensé par une dotation budgétaire plus importante du fait d'un PIB plus bas, dotation qui pourrait être utilisée à la lutte contre la prostitution et à l'accompagnement des personnes prostituées pour la sortie de la prostitution ?

Hors D'Europe, le cas du Canada

Après ceux du 19^{ème} siècle, le débat et le combat ont repris relativement récemment. Au même moment que les avancées européennes, le Canada a mis en discussion en 2014 un projet de loi interdisant l'achat d'acte sexuel. La loi (Bill C-36) a été votée par la Chambre des Communes en octobre 2014 et définitivement par le Sénat le 6 novembre 2014. L'idée d'abolir la prostitution se diffuse donc. Mais la loi canadienne pose quelques problèmes. Elle n'est pas franchement abolitionniste, elle emprunte des éléments aux trois régimes prohibition, réglementation et abolition : Les personnes prostituées pourront être arrêtées pour racolage « à côté d'un endroit quelconque où il est raisonnable de s'attendre à ce que s'y trouvent des personnes âgées de moins de dix-huit ans », c'est-à-dire à peu près partout. La police et la justice auront toute liberté d'interprétation comme pour le racolage passif en France depuis 2003. Les proxénètes ne seront pas inquiétés dans beaucoup de cas : « entente de cohabitation légitime avec la personne qui rend les services sexuels à l'origine de l'avantage matériel » ; recevoir de l'argent d'une personne prostituée « en contre partie de la fourniture de biens ou de services qu'il offre à la population en général et qu'il offre à la personne prostituée aux mêmes conditions », mais aussi « en contre partie de services qu'il n'offre pas à la population en général... tant qu'il ne conseille pas à cette personne de rendre de tels services »... Autant dire que le proxénétisme n'est pas réellement poursuivi.

La loi canadienne n'indique pas de mesures publiques pour venir en aide et accompagner les personnes prostituées vers la sortie de la prostitution et organiser la prévention. Mais dans un débat difficile, les abolitionnistes canadien-nes on jugé nécessaire de soutenir cette loi pour éviter d'avoir pire, c'est-à-dire le réglementarisme total. La CLES³⁹ célèbre le changement législatif en matière de prostitution au Canada, elle tient à souligner l'effet de l'adoption de la loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation. « Cette loi sur la prostitution, jusqu'à récemment mieux connue sous le nom de projet de loi C-36, vient enfin changer le paradigme dans lequel nous pensons et agissons face à la prostitution au Canada. En effet, après l'avoir longtemps considérée comme une nuisance publique et un crime sans victime, la législation canadienne prendra désormais en compte la violence qui est inhérente à la prostitution, l'atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes qu'elle constitue de même que l'importance de soutenir les femmes dans leurs démarches de sortie. Ce changement de paradigme fait également en sorte que clients et proxénètes seront désormais les cibles privilégiées de la loi, qui criminalise l'achat d'actes sexuels, le proxénétisme ainsi que le fait d'annoncer les services sexuels d'autrui ».

La pénalisation de l'achat d'actes sexuels est entrée en vigueur le 6 décembre 2014 au Canada, alors que le Sénat français tardait à mettre la question à l'ordre du jour de ses débats. En outre, le gouvernement du Canada a annoncé une somme de 20 millions de dollars pour aider les victimes à abandonner la prostitution, dont plus de la moitié versées par le Fonds d'aide aux victimes. Le Canada est donc allé plus vite que la France.

Les débats internes à l'Europe et à un certain nombre d'autres pays ne peuvent faire oublier la servitude encore omniprésente des femmes dans le monde, leur inexistence sociale en même temps que les violences de guerre et terroristes qui les touchent dans de nombreux pays.

39 – La **Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)** est une concertation d'organismes et de personnes critiques de l'industrie du sexe. Mise sur pied en 2005, elle regroupe 50 groupes membres, plus de 150 membres individuel-les et de nombreux et nombreuses sympathisantEs qui croient qu'un monde sans prostitution est possible. Le travail de la CLES se décline en trois principaux volets soient les services aux femmes, la sensibilisation et la formation de même que l'action politique.

Partout se développe le trafic des femmes et des enfants et très souvent à des fins d'exploitation sexuelle puisque partout encore des hommes vivent dans l'irresponsabilité de jouissances égocentriques et dans la certitude de leur supériorité et leur droit de dominer.

Pouvons-nous laisser faire ici en UE et ailleurs ? Ne devons-nous pas abolir la prostitution comme nos prédécesseurs exigeants ont aboli l'esclavage ?

Mais pour nourrir la réponse à ces questions fondamentales, il faut aborder tous les aspects du débat et toutes les controverses concernant le système prostitutionnel.

LA PROSTITUTION, LIBERTÉ, TRAVAIL OU VIOLENCE ?

« [...] Les femmes ont chèrement conquis le droit à la libre disposition de leur corps. Ce droit est essentiel et c'était bien sûr un droit sexuel. Un droit que je soutiens pleinement. Et c'est précisément parce que je le soutiens sans faille que je ne reconnais pas le droit à disposer du corps d'autrui, que je réfute de toutes mes forces cette vision archaïque selon laquelle le corps des femmes serait un corps disponible. » Najat Vallaud-Belkacem¹

La séparation entre traite des êtres humains et prostitution reste l'argument principal pro-prostitution de nombreux responsables politiques, mais aussi, étrangement, de quelques intellectuel·les qui se posent en défenseur·es des droits de l'Homme². Leur argumentation est basée sur la liberté de chacun·e de vendre l'usage de son corps et d'avoir la sexualité qu'il-elle veut (et particulièrement pour les femmes puisqu'elles l'ont revendiquée !). On met ainsi au rebut toute idée de dignité humaine ; on ignore qu'il ne s'agit pas avec la prostitution de la sexualité des femmes prostituées ; on oublie qu'elles ne mettent pas en œuvre de désirs propres mais qu'elles subissent ceux exclusifs des clients ; on refuse de réfléchir à l'effectivité du consentement quand ses ingrédients sont avant tout la pauvreté, le chômage, l'emprise, le manque d'estime de soi, les pressions et violences subies notamment

1 – Discours d'introduction au travail et au débat des député·es sur la proposition de loi « de renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel », 29 novembre 2013.

2 – Pour conserver l'appellation française ; l'auteure préfère utiliser l'expression Droits humains.

les violences homophobes et les violences sexuelles subies dans l'enfance et l'adolescence.

Ces positions font l'impasse sur ce qui est à l'origine de l'activité prostitutionnelle à savoir l'inégale position des pseudo-partenaires de cet échange marchand. Les uns-unes, personnes prostituées, sont dans le besoin et font partie de groupes dominés en tant que femmes, en tant qu'immigré-es, en tant qu'appartenant à des castes, ethnies, groupes sociaux dominés. Les autres, les clients, mettent en œuvre de façon irresponsable ce qui semble encore à beaucoup légitime, à savoir la satisfaction de leur pulsion sexuelle dite irréprouvable. Il est plausible que cet aveuglement sur ce qui constitue la prostitution, même chez des intellectuelles et artistes qui se disent féministes, soit le produit de leur complicité avec des hommes clients et peut être pour certaines, de leurs pratiques et sentiment de la licéité d'achat des corps pour leur plaisir.

Légitimée par les religions : préserver la morale et la paix du couple

Perdure l'idée que le groupe des prostituées évite les viols de femmes et la trop pressante demande sexuelle des maris subi par les femmes. En effet la prostitution est souvent pensée comme un mal nécessaire, servant à préserver le mariage ainsi que l'ordre public dès lors que l'on peut contrôler la santé des prostituées. Au 13^{ème} siècle³, l'Église élabore une politique du moindre mal. Saint Thomas écrit : « Dieu permet qu'il se produise des maux dans l'univers. Il les laisse de peur que s'ils étaient supprimés, de plus grands biens ne le fussent aussi ou que des maux pires ne s'ensuivent ». Puis il cite la phrase augustinienne « Chasse les prostituées aussitôt les passions troubleront tout ». La phrase que l'on retrouvera souvent à propos de prostitution : « avoir un égout chez soi n'est pas bien plaisant mais préférable à une maison pleine d'excréments » transforme les putains en latrines absorbant le trop plein des hommes. Des siècles durant les images du cloaque, des latrines et de l'étable vont servir chez les moralistes à justifier l'image du bordel.

3 – Jacques Rossiaud, Op cité p.40.

C'est aussi l'analyse de Parent-Duchâtelet au 19^{ème} siècle dont les préconisations fondent le réglementarisme français qui a duré jusqu'après la deuxième guerre mondiale. Mais pour l'Église catholique en particulier, ceci vient en contradiction avec l'interdit de fornication surtout hors mariage et sans but de procréation. C'est d'ailleurs autour de cet interdit que se créera l'image, la représentation de la prostituée, en tant que femme sulfureuse et libre, dangereuse et troublante. Cette image sera sublimée dans celle de la courtisane qui est censée ajouter au savoir du sexe d'autres savoir-faire. Il se passe la même chose, actuellement, pour les « escorts girls »⁴. Ces constructions cachent la violence intrinsèque qu'est la prostitution. Quelques grands auteurs cependant, comme Emile Zola dans « Nana », Victor Hugo⁵, ou encore Dumas fils avec « La dame aux camélias », l'ont pressentie, parfois décrite voire dénoncée et ont montré la vulnérabilité des prostituées ou courtisanes et leur stigmatisation dans la société bourgeoise prédatrice du 19^{ème} siècle⁶.

Wassyla Tamzali⁷ analyse l'obsession sexuelle qui règne et qui commande l'ordre établi aujourd'hui entre les femmes et les hommes dans le monde musulman. « Un ordre élaboré à travers un jeu complexe d'interdits dont la plupart n'ont d'autres fonctions ou tout au moins d'autres effets que de donner un droit moral aux hommes de posséder toutes les femmes qui ne s'y plient pas... Des interdits présentés comme sacrés et garantis par un code de tenue corporelle et vestimentaire qui a été établi pour juguler le désir des hommes. Interdits/autorisations, en toute légitimité musulmane, mettent en place

4 – L'équivalent des call girls pour les plus anciens.

5 – Pourtant client lui-même mais qui écrit « on dit que l'esclavage a disparu de la civilisation européenne, c'est une erreur, il existe toujours, mais il ne pèse plus que sur la femme et il s'appelle prostitution ».

6 – En référence à la littérature mais aussi aux arts en général il est intéressant d'observer que la prostitution y est très présente et comme le dit Benoite Groult, faisant référence à « Boule de suif (Maupassant), « Manon Lescaut » (l'Abbé Prévost), pittoresques héroïnes d'une littérature exclusivement masculine. « L'archétype de la femme-putain se rencontre dans la littérature avec une fréquence que la place des prostituées dans la société ne justifie guère et dont la seule explication est la complaisance qu'éprouvent les hommes pour cette version de l'existence féminine » (Préface de la Déroade de Jeanne Cordelier). Pour être juste, il faut ajouter la fascination de nombreuses auteures pour la prostitution dont Colette. Ces dernières années, beaucoup d'entre elles à travers leurs écrits témoignent de cette violence (Claire Castillon, Les Merveilles par exemple).

7 – Une femme en colère, Gallimard, 2009, p.101-102.

un ordre social dans lequel les femmes sont les cibles désignées de l'*irrépressible* sexualité masculine... Les sociétés européennes ne sont pas complètement sorties de ces pratiques *sauvages*, elles les ont simplement circonscrites par l'organisation de la prostitution qui désigne certaines femmes à cet usage ». Bien sûr la prostitution existe dans les sociétés musulmanes mais elles mettent toutes les femmes dans la situation d'être prostituées si elles ne suivent pas les règles de bonne conduite musulmane : « Prophète, dis à tes épouses, à tes filles, aux femmes des croyants de revêtir leur mantes ; sûr moyen d'être reconnues pour des dames et d'échapper à toute offense » (verset 59).

En France et ailleurs, les Églises chrétiennes ont perdu leur influence et distance a été prise avec leur morale mais nous ne sommes pas très loin de Thomas et d'Augustin lorsque la prostitution est pensée comme permettant la réduction des viols ou comme un moyen pour les femmes-épouses de ne pas être importunées par les exigences sexuelles de leur mari.

Tout récemment le président de la Fédération des Églises protestantes suisses écrivait⁸ « les hommes satisfaits sont des hommes pacifiques, c'est pourquoi je dis que nous devrions être reconnaissants envers les prostituées. Elles contribuent à leur manière à la paix »... Il ne se demande pas ce que des femmes insatisfaites pourraient faire !

Nous sommes encore dans l'« inévitable » satisfaction de la pulsion sexuelle masculine qui implique qu'une partie des femmes se consacrent à limiter les dégâts quelles que soient les violences qu'elles subissent. Comme elles ne sont pas assez nombreuses à vouloir jouer ce rôle, le trafic s'organise et des proxénètes violent, battent et enferment des femmes ou font pression sur leur famille et les forcent à se prostituer. C'est aussi simple que cela, c'est aussi terrible que cela !

L'image de la prostituée forte et libre

Aujourd'hui les pro-prostitution opèrent un renversement en construisant une figure, celle de la prostituée forte et libre, maîtresse de son corps et maîtrisant sa technicité. Cette figure est promue par alliance avec un syndicat des travailleurs du sexe qui représente peu de personnes et qui est mené essentiellement par des hommes. N'est

8 – Gottfried Locher, l'équivalent d'un évêque des réformés, novembre 2014, Berne.

nullement analysée, alors, la violence d'un acte sexuel non désiré, d'une effraction à l'intimité, de la chosification d'une personne réduite à ses orifices. Ne sont pas pensés les effets de telles violences alors qu'ils sont réels et dévastateurs pour la santé physique et psychique des personnes prostituées et donc pour leur intégrité quel que soit le type de prostitution. L'Amicale du Nid qui a pour missions d'accompagner les personnes prostituées vers l'insertion sociale et professionnelle et de faire de la prévention, constate, auprès des quelques cinq mille personnes qu'elle accueille et accompagne dans ses huit établissements en France avec près de deux cents salarié-es dont un grand nombre de travailleurs-ses sociaux-iales, les faits suivants :

- les personnes prostituées subissent de très graves effets sur leur santé de la violence qu'est la prostitution. Beaucoup connaissent les processus de dissociation et ne ressentent plus la souffrance physique. « La prostitution est traumatisante pour les personnes en situation prostitutionnelle, elle est à l'origine d'importants troubles psychotraumatiques retrouvés chez 60 % à 80 % d'entre elles, entraînant de lourdes conséquences sur leur santé physique, psychique et sexuelle, les obligeant faute de soins appropriés à devoir composer avec une mémoire traumatique qui leur fait revivre toutes les situations les plus traumatisantes et à recourir à des mécanismes de défense et des stratégies de survie anesthésiants coûteux entraînant des processus de dissociation et de décorporalisation : dissociation psychique entre la personnalité prostituée et la personnalité "privée" de la personne prostituée, dissociation physique avec des troubles de la sensibilité corporelle et sensorielle : hypoesthésie, anesthésie, seuil de tolérance à la douleur élevé »⁹ ;

- les personnes accompagnées ont toutes subi des violences physiques et/ou psychologiques dans leur enfance et adolescence (dont abandons par les parents, carences affectives profondes) et/ou sexuelles (viols, inceste),

- les personnes accueillies sont dans des trajectoires très difficiles, heurtées, excluantes, destructrices de lien social,

9 – Dr. Muriel Salmona, « Pour mieux penser la prostitution : quelques outils et quelques chiffres qui peuvent être utiles », <http://www.partagider.fr/public/PDF/2012/Colloque/Intro-Salmona-Pour-mieux-penser-la-prostitution-quelques-outils-et-quelques-chiffres>.

- l'activité de prostitution se réalise très souvent dans des violences connexes à cette atteinte à la dignité et à l'intégrité, de l'insulte aux viols en passant par les coups, les vols etc. dont les auteurs sont les clients, les proxénètes, les compagnons éventuels, les passants,

- les personnes accueillies commencent par dire que tout va bien et qu'elles ont choisi la prostitution puis plus ou moins rapidement demandent de l'aide et formulent le souhait de sortir de la prostitution, souhait qu'il faut transformer en volonté et pouvoir d'agir,

- les addictions sont nombreuses, « des moyens pour y aller tous les jours » disent les personnes accompagnées. Ces addictions rendent la sortie de la prostitution et l'insertion plus difficiles, plus longues,

- plus la personne reste longtemps en situation de prostitution et plus il lui est difficile d'en sortir et de s'insérer professionnellement d'où la nécessité de mettre des moyens importants dans la prévention et l'accompagnement des jeunes en risque ou en situation de prostitution avant chronicisation.

La prostitution n'est pas une liberté mais au contraire une servitude. Quand on réfléchit aux ressorts du choix et du consentement dans des sociétés profondément inégalitaires, quand on connaît les effets de la précarité et des vulnérabilités de toutes sortes que vivent les femmes, on ne peut envisager la prostitution comme une liberté et une activité comme une autre.

Rachel Moran¹⁰, survivante irlandaise de la prostitution : « Il n'y a rien ni personne qui pourrait me dire quelque chose, qui pourrait me faire croire qu'il peut exister une forme de prostitution qui soit source de force, qui puisse être une sexualité libératrice, ou même être juste vaguement tolérable... ce que ne comprennent pas les gens, c'est le fait que l'acte lui-même est violent. »¹¹.

Kajsa Ekis Ekman¹² montre bien le processus qui tente de banaliser la prostitution comme un commerce et un travail comme un autre, que l'on extrait des rapports sociaux de sexe en la transformant en

10 – Auteure de « Paid for, My journey through prostitution ». Fondatrice de SPACE International, réseau international de survivantes.

11 – Il faudra revenir sur ce que pensent les « clients » des prostituées et de leur stigmatisation mais aussi sur ce que pensent les personnes prostituées d'elles-mêmes, de leur honte et de leur culpabilité.

12 – L'être et la marchandise : prostitution, maternité de substitution et dissociation de soi, Éd. M'Éditeur, coll. Mobilisations, Québec, 2013.

relation d'affaires. Elle dit comment les pro-prostitution ne parlent pas des clients mais seulement de cette prostituée transformée en professionnelle du sexe et qui serait stigmatisée et opprimée par d'autres femmes, en particulier les féministes radicales¹³. Elle relate qu'une historienne¹⁴ pro-prostitution dépeint la prostituée comme un exemple à suivre par toute femme moderne, et décrit la prostitution comme une activité au potentiel révolutionnaire parce qu'une femme a pu en se prostituant échapper à la pauvreté. Dans la thèse de cette historienne¹⁵ qui semble faire des émules parmi les jeunes historiennes et politistes françaises, le terme de victime est constamment stigmatisé. Il est utilisé comme s'il correspondait à un trait de caractère et la loi suédoise¹⁶ est critiquée parce qu'elle attribuerait aux « vendeuses le rôle de victimes passives, incapables de décisions autonomes ».

Laurence, survivante française de la prostitution, écrit dans son livre « Renaître de ses hontes » : « [...] honte d'être née, honte de n'avoir pas été aimée, d'avoir été rejetée, honte d'avoir été victime d'inceste, honte d'avoir été prostituée, honte d'avoir été alcoolique. J'ai grandi dans la peur et dans l'idée qu'il fallait se taire... j'ai donc fait la morte lors de l'inceste et j'ai continué dans la prostitution... Oui la prostitution est une souffrance, je l'ai vécue, je l'ai ressentie comme un viol ou plutôt des viols incessants ».

Les personnes prostituées sont les victimes du système prostitutionnel, plus largement de la domination masculine¹⁷ – qui déjà dans leur enfance a produit l'inceste et les violences sexuelles –, de systèmes économiques qui créent la pauvreté et la précarité, de systèmes politiques qui engendrent des violences (violences de guerre, violences ethniques etc.) ou qui ne luttent pas contre elles. Plus pré-

13 – Celles dont parlent Robert Badinter dans son audition par la commission spéciale du Sénat à propos de la PPL sur la prostitution et qu'il situe à Los Angeles....

14 – Susanne Dodillet.

15 – Omyndigförklara inte sexsäljarna, Göteborgs-Posten, Université de Goteborg 2009.

16 – Rappel : En 1999 la Suède a adopté une loi-cadre dans laquelle est pénalisé l'achat d'actes sexuels.

17 – Par domination masculine il faut entendre l'institution quasi originelle d'une conception androcentrique du monde érigée en point de vue universel avec pour corollaire la marginalisation des femmes, la minoration et la disqualification de leur point de vue. En critiquant, en remettant en question cette domination, le féminisme fait rupture anthropologique et fonde un autre monde. C'est à Christine Delphy, en France, que l'on doit la critique la plus radicale de la domination de genre.

cisément les personnes prostituées sont directement victimes des proxénètes et des clients de la prostitution. Mais le fait d'être victimes ne les empêche pas d'être fortes, solides pour pouvoir supporter longtemps cette violence et toutes les violences de la situation de prostitution. – N'oublions pas cependant que le taux de suicide des personnes prostituées est très important ! – Les personnes prostituées sont fortes de tenir le plus longtemps possible pour assurer des revenus à leur famille, leur épargner les représailles qu'entraînerait leur libération. Pour un très grand nombre d'entre elles, elles sont fortes aussi dans leur vouloir en sortir. Elles sont fortes de venir vers les associations pour déposer leurs souffrances et dire leur vie. Elles sont fortes d'oser la confiance alors que tout dans leur vie a été violence et manipulation.

Les pro-prostitution ne mettent en avant le rôle du patriarcat que pour montrer la liberté ou la ruse des prostitué-es capables de sortir de « l'enfermement du mariage » et de proposer une « sexualité libre ». Outre que la sexualité marchandisée ne peut être libre, les tenants de cette position se rendent complices de la domination masculine puisqu'ils soutiennent une des soumissions, un des assujettissements des femmes des plus violents, la prostitution. Il est probable aussi que certains « travailleurs du sexe » pratiquent la prostitution en se mettant du côté des dominants, du côté de la violence réelle ou feinte dans des relations sado-masochistes. Tout gain (apparent !) pour eux aussi : argent et satisfaction de leur goût de la violence et de la domination. Ces personnes sont évidemment très peu nombreuses par rapport aux millions de femmes et d'hommes qui subissent la situation de prostitution.

Que les femmes, et parmi elles des militantes féministes, soient obligées de vivre dans un système qui les opprime et qui les dévalue ne signifie pas d'aller au-devant des violences qu'il crée, de les subir pour se présenter comme actives et puissantes. Et quand les vulnérabilités sont trop grandes pour que des femmes puissent échapper aux pires effets de la domination, il est impératif de les protéger par la loi et la volonté citoyenne de refus de cette violence.

La prostitution, un travail comme un autre ?

• *La Prostitution, un contrat de travail ? :*

Carole Pateman dans son remarquable ouvrage, « le Contrat sexuel »¹⁸ et dans le chapitre consacré au contrat de prostitution « Qu'est-ce qui ne va pas dans le contrat de prostitution ? »¹⁹, analyse ce que pourrait être le contrat de prostitution tel que voulu par les « contractualistes »²⁰ et le compare au contrat de travail. Si la prostitution était un simple travail et les personnes prostituées des travailleuses, celles-ci devraient avoir des droits à la représentation syndicale comme le demandent certains groupes de pression pro-prostitution. Ce qui est suggéré par les défenseurs de la prostitution c'est que si la prostitution est un travail comme un autre, il n'y a rien à objecter à son existence en l'absence d'argument contraire. Dans cette conception, entre la prostituée et son client se jouerait un échange libre. La prostituée ne se vendrait pas elle-même non plus qu'elle vendrait ses parties sexuelles, mais elle céderait par contrat l'usage de ses services sexuels. Elle pourrait donc céder par contrat l'usage de ses services (il ne s'agirait ni de son corps, ni de son moi !) sans que cela lui fasse tort. L'auteure rappelle que dans les années 1980 – ce qui rejoint les débats internationaux sur la TEH et la prostitution – les défenseurs de la prostitution soutenaient qu'il pouvait y avoir une « saine prostitution »²¹.

Carole Pateman pousse le raisonnement plus loin : dans une conception contractualiste, « la prostitution est défendue comme un

18 – Version française, Édition La Découverte/Institut Emile du Châtelet, coll. Textes à l'appui, 2010. Dans cet ouvrage Carole Pateman, Professeure étatsunienne, spécialisée en philosophie politique, explore les enjeux soulevés par le genre dans les théories du contrat social héritées de Locke et Rousseau, renouvelées par Rawls et d'autres. Elle montre que le passage de l'ordre ancien du statut à une société moderne du contrat ne marque en rien la fin du patriarcat. Elle met à jour l'envers refoulé du contrat social : « le contrat sexuel » qui via le partage entre sphère privée et sphère publique fonde la liberté des hommes sur la domination des femmes.

19 – P 261-300.

20 – Contractualisme, théorie économique du contrat dans laquelle nul n'est obligé hors de sa volonté et tout engagement volontaire donc tout contrat volontaire est légitime (J. Rawls par exemple) .

21 – La formule est de Lars Ericsson in Charges against prostitution. An attempt at a philosophical Assessment, Ethics, vol.90, n°3, 1980. P335-366.

métier qui peut convenir à tout le monde. La liberté de contracter et l'égalité des chances exigent que le contrat de prostitution soit ouvert à tous et que tout individu puisse acheter ou vendre ses services sur le marché. Quiconque a besoin de services sexuels devrait avoir accès à ce marché qu'il soit homme ou femme, jeune ou vieux, noir ou blanc, beau ou laid, difforme ou handicapé... personne ne serait privé de la satisfaction de ses besoins sexuels ». À ceci près qu'il faudrait trouver assez de volontaires ou de « vocations » pour ce métier. Et un métier suppose formation, apprentissage et orientation des jeunes vers sa pratique. L'Allemagne réglementariste en arrive à pénaliser les chômeuses qui refusent un emploi dans les bordels²² !

À ceci près aussi que deux personnes qui se plairaient et auraient envie de relation sexuelles ne verraient pas pourquoi payer ou échanger de l'argent.

La philosophe américaine poursuit son raisonnement jusqu'au bout : « la défaite finale du statut et le triomphe du contrat devrait conduire à l'élimination du mariage au profit de l'organisation économique d'une prostitution universelle ».

Mais le problème de la prostitution reste lié au contrat sexuel et à la structure patriarcale de la société et on ne peut faire l'impasse sur le fait que les personnes prostituées sont essentiellement des femmes et les clients, des hommes. « La prostitution fait partie de l'exercice de la loi du droit sexuel masculin, elle est l'un des moyens par lesquels les hommes s'assurent l'accès au corps des femmes ». Elle rappelle que lorsqu'on parle d'exploitation et d'humiliation des personnes prostituées, les pro-prostitution rétorquent qu'elles ne sont pas davantage aliénées et exploitées que les autres travailleurs du système capitaliste. On va parfois même jusqu'à dire avec K. Marx que la prostitution est l'incarnation de l'avalissement des travailleurs-producteurs. Et c'est le contrat de travail qui deviendrait contrat de prostitution. Contradiction par rapport à la réalité des rapports sociaux de sexe²³ ! « Le travailleur est masculin et partant son avalissement serait symbolisé par un emblème féminin tandis que le capitalisme patriarcal est dépeint comme un système de prostitution universelle ».

22 – Voir par ailleurs la vidéo d'Osez le féminisme de 2013 : rencontre avec la conseillère d'orientation.

23 – Mais il est vrai que K. Marx ne s'est pas embarrassé de la prise en compte du patriarcat.

Cependant le contrat de prostitution diffère significativement du contrat du travail : pour le montrer, C. Pateman fait un détour et rappelle que le contrat de travail confère à l'employeur le droit de régir l'usage du travail du travailleur, c'est-à-dire le corps et la personne du travailleur pendant la période définie. De la même manière les services de la prostituée – que les contractualistes voudraient extérieurs à elle-même – ne peuvent être assurés à moins qu'elle ne soit présente. « La propriété de sa propre personne à la différence des propriétés matérielles, ne peut être séparée de son propriétaire. Le client, le micheton, l'homme qui contracte pour user des services de la prostituée, acquiert comme l'employeur, autorité sur l'usage de sa personne et de son corps pendant la durée du contrat [...] mais c'est là que la comparaison entre l'esclave salariée et la prostituée, entre le contrat de travail et le contrat de prostitution ne tient plus [...] l'employeur est essentiellement intéressé par les marchandises produites par le travailleur, c'est-à-dire par le profit [...] les clients de la prostitution ne sont intéressés que par le corps de la prostituée ». Dans la prostitution, c'est le corps d'une femme et l'accès sexuel à ce corps qui fait l'objet du contrat. Que « des corps soient vendus sur le marché évoque très fortement l'esclavage ». Mais la prostitution diffère de l'esclavage salarié. « Aucune forme de force de travail ne peut être séparée du corps mais ce n'est qu'avec le contrat de prostitution que l'acheteur obtient un droit unilatéral d'usage sexuel direct du corps d'une femme ». Le contrat de prostitution n'est pas un contrat de travail comme un autre. Et si le proxénète au lieu du client était pensé comme employeur, alors la mise à disposition d'un corps à utiliser directement par le client est bien une chosification d'une personne et donc une atteinte à la dignité humaine.

La philosophe avance²⁴ que « dans le patriarcat moderne²⁵, la vente du corps des femmes dans le marché capitaliste implique la vente d'une

24 – Op Cité p.285.

25 – Alors que le patriarcat traditionnel est (il n'a pas complètement disparu) théologique ou cosmologique assurant l'unité des sociétés traditionnelles à partir d'un ordre symbolique constitué souvent de couples d'oppositions complémentaires (voir Françoise Héritier), le patriarcat moderne rompt avec le patriarcat traditionnel – sans grand changements pour les femmes – en ce sens que les justifications du rapport social de sexe, la subordination des femmes sont scientifiques. Dégagée de la religion, la science dit ce qu'est la nature et ce qu'elle produit à savoir la différence des sexes au regard des nécessités de la reproduction. « dans ce tableau naturaliste, écrit Éric Macé (*L'après-patriarcat*), il n'existe qu'une sexualité normale : l'hétérosexualité des hommes, fécondante dans le cadre du mariage et divertissante (voire

personne de façon différente et en un sens plus profond, que la vente du corps d'un sportif ou la vente de l'autorité sur le travail d'un esclave salarié » ; « le récit du contrat sexuel révèle que le patriarcat construit la différence entre masculinité et féminité comme différence politique entre liberté et assujettissement, et que la domination sexuelle est le moyen principal par lequel les hommes affirment leur masculinité », on peut ajouter : que ce soit dans le contrat sexuel du mariage ou celui de prostitution.

• *Prostitution, métier et maisons closes :*

Parmi les travaux scientifiques français²⁶ qui étudient la prostitution trop rares encore sont ceux qui lient prostitution, système patriarcal et violence²⁷. Et souvent seules les violences entraînées par la situation prostitutionnelle certes nombreuses comme les vols, les pressions, les insultes, les coups, les viols et les meurtres sont étudiées avec pour conclusion le renforcement de l'image de la prostituée, – femme forte et maîtrisant le danger –, et la nécessité de reconnaître des droits à ces personnes pour réduire les violences subies ou les effets de ces violences. Il est évident qu'il faut que les personnes prostituées accèdent au droit commun mais souvent pour elles c'est un long et difficile processus, certes parce qu'elles sont victimes de discrimination et de stigmatisation mais aussi parce qu'elles sont en perte de lien social et en difficultés de santé psychique et physique à cause des violences subies quelle que soit la forme de prostitution et d'assujettissement.

Le premier droit serait celui de ne pas être prostituée ! Mais à partir du moment où on considère que la prostitution est utile comme

hygiénique) envers les prostituées et les femmes socialement subalternes ; et l'hétérosexualité passive des femmes, limitée à la reproduction pour les femmes mariées et disponible aux hommes pour les femmes prostituées ou insuffisamment protégées par d'autres hommes.

26 – L'objet ici n'est pas d'en faire une recension. Certaines approches sont reprises au fil de l'analyse dans les trois parties de l'ouvrage.

Livres et articles en anglais sur la prostitution sont nombreux comme en témoigne la bibliographie de C. MacKinnon, l'une des grandes figures du féminisme contemporain, avocate à la Cour suprême des États-Unis et au Tribunal pénal international, dans son livre-article écrit en 2011 et traduit en français en 2014, « traite, prostitution, inégalité ».

27 – Encore plus rares sont celles qui étudient les clients de la prostitution, leurs motivations, leurs comportements...

un service marchand, on ne pense qu'en contrat libéral « libéré » du respect de l'autre.

Les droits et la réalité de l'accès au droit commun sont différents selon les pays. En France, comme ailleurs, leur accès dépend du sexe, du statut, de la situation sociale, de la nationalité etc. De grands progrès sont à faire en ce qui concerne les personnes étrangères, notamment les victimes de la traite des êtres humains, et le problème du non accès aux droits par exclusion sociale, carences de l'information et de l'action sociale. Cependant chaque citoyen-ne a des droits politiques et sociaux quelle que soit son activité : droit à la santé, droit aux minima sociaux, droit aux allocations familiales etc. qu'il-elle puisse les activer par l'intermédiaire de cotisations ou les faire valoir par sa seule existence. En fait les pro-prostitution en veulent davantage c'est-à-dire la reconnaissance de la prostitution comme métier et la suppression de la pénalisation du proxénétisme « courant » (hôtelier, compagnon-proxénète qui vit du produit de la prostitution de sa compagne ou de son compagnon, proxénète censé protéger contre la violence !).

Dans des pays pourtant abolitionnistes comme la France, un courant s'est formé pour remettre à l'ordre du jour la création de maisons de prostitution souvent dans le but de cacher la prostitution²⁸, de l'évincer des rues, et aussi souvent dans la croyance en un choix délibéré de la part des personnes prostituées de faire « ce métier ». Ces propositions de retour au réglementarisme sont une régression qui montre l'absence totale de connaissance et d'analyse des effets du réglementarisme ailleurs et de ce que sont la prostitution et le système prostitutionnel. Cette demande est souvent motivée par les nuisances et le trouble à l'ordre public provoqués par la prostitution de rue et de route et que la pénalisation du racolage et passif dans la loi de 2003 de Sécurité intérieure n'a pu réduire. Elle met parfois en avant une certaine compassion pour les personnes prostituées qui subissent des violences mais de fait elle n'a pour fondement que l'impensé de la prostitution et la croyance en

28 – Dans la lettre de septembre 2014 du groupe municipal *Ensemble pour Lyon* sur le 2^e arrondissement, l'élu UMP Philippe Gibert invite à « sérieusement réfléchir à l'ouverture de maisons de prostitution ». Ce qui ne signifie pas que l'ensemble des élus UMP acquiesce à cette proposition. Les positions sur la prostitution ne font l'unanimité dans aucun parti politique mais certains partis, parti socialiste, parti communiste, Front de gauche, ont pris position pour la lutte contre le système prostitutionnel et l'abolitionnisme en tant qu'organisation, même s'il y a encore des clivages internes sur cette question.

un « mal nécessaire » servant des hommes en état de besoin irréprensible et apparemment sans cerveau.

Cherchant à convaincre les autorités de leur pays de changer leur régime (prohibition ou abolitionnisme) pour « libérer la prostitution » et en faire un métier comme un autre, certains activistes²⁹, défenseurs de l'activité de prostitution, clients, proxénètes et personnes prostituées (en France et dans d'autres pays) veulent légitimer la prostitution comme activité appartenant au secteur des services en déclarant vouloir éviter l'exploitation de tenanciers de maisons closes. Il s'agirait d'abord de reconnaître la prostitution comme un métier qui permettrait aux prostitué-es d'accéder au droit commun commercial et de ne plus être stigmatisé-es, ensuite de permettre la réouverture de maisons de prostitution mais autogérées par les prostitué-es. Cette proposition n'est en rien une innovation puisque de fait des personnes prostituées ouvrent des salons de massage depuis longtemps. Elles y sont seules ou à plusieurs. Mais cette proposition est une façon de déclarer que les prostituées peuvent se passer des proxénètes tout en mettant en avant le plus de sécurité qu'apporterait cette organisation par rapport à la rue. C'est oublier ou ne pas vouloir reconnaître que des murs n'ont jamais protégé les femmes qui étaient enfermées dans les bordels et qu'au contraire bien souvent en protégeant seulement le client du « qu'en dira-t-on », ils lui permettaient de commettre davantage de violences envers les victimes de la prostitution. Certes il existe des personnes prostituées non soumises à des proxénètes ou trafiquants ou qui ont réussi à s'en débarrasser tout en restant dans la prostitution. Elles ne représentent pas la majorité des personnes en situation de prostitution aujourd'hui, loin de là. On peut comprendre leur souhait de se réunir pour se protéger si derrière cette demande il n'y a pas soit l'oubli que les bordels même gérés par des femmes n'étaient pas un lieu de liberté, soit une demande de légitimation de la « cogestion-dominance » proxénètes-personnes prostituées.

29 – Dans ces groupes de pression qui ne rassemblent pas un très grand nombre de personnes prostituées, il y a beaucoup d'hommes, travestis, transsexuels H vers F, clients, et des femmes s'annonçant féministes et à la pointe de la pensée libertaire ainsi que de l'aveuglement consistant à promouvoir la différence entre la prostitution libre et la prostitution forcée. Cette dernière, tout le monde la condamne officiellement, mais beaucoup des pro sexe ou pro prostitution pensent que son importance est exagérée et que l'on prend souvent pour prostitution « forcée » ce qui est choix de personnes migrantes.

La question importante à poser est la suivante : qui, en dernier ressort, a intérêt à la reconnaissance comme métier d'une violence de genre ?

Lutte contre le proxénétisme en France
Les différentes infractions liées au proxénétisme, Code pénal.

Proxénétisme et assimilé (art. 225-5 et 225-6 CP)

- Aider, assister ou protéger la prostitution d'autrui.
- Tirer profit de la prostitution d'autrui, en partager les produits ou recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution.
 - Embaucher, entraîner ou détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.
 - Faire office d'intermédiaire entre deux personnes dont l'une se livre à la prostitution et l'autre exploite ou rémunère la prostitution d'autrui.
 - Faciliter à un proxénète la justification de ressources fictives.
 - Ne pouvoir justifier de ressources correspondant à son train de vie tout en vivant avec une personne qui se livre habituellement à la prostitution ou tout en étant en relations habituelles avec une ou plusieurs personnes se livrant à la prostitution.
 - Entraver l'action de prévention, de contrôle, d'assistance ou de rééducation entreprise par les organismes qualifiés à l'égard de personnes en danger de prostitution ou se livrant à la prostitution.

Proxénétisme hôtelier (art. 225-10 CP)

- Détenir, gérer, exploiter, diriger, faire fonctionner, financer ou contribuer à financer un établissement de prostitution.
 - Dans ce cadre accepter ou tolérer habituellement qu'une ou plusieurs personnes se livrent à la prostitution à l'intérieur de l'établissement ou de ses annexes ou y recherchent des clients en vue de la prostitution.

- Vendre ou tenir à la disposition d'une ou de plusieurs personnes des locaux ou emplacements non utilisés par le public, en sachant qu'elles s'y livreront à la prostitution.

- Vendre, louer ou tenir à la disposition, de quelque manière que ce soit, d'une ou plusieurs personnes, des véhicules de toute nature en sachant qu'elles s'y livreront à la prostitution

Proxénétisme aggravé (art. 225-7 CP)

- À l'égard d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur

- À l'égard de plusieurs personnes

- À l'égard d'un mineur

- À l'égard d'une personne qui a été incitée à se livrer à la prostitution soit hors du territoire de la République, soit à son arrivée sur le territoire de la République

- Par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de la personne qui se prostitue ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions

- Par une personne appelée à participer, de par ses fonctions, à la lutte contre la prostitution, à la protection de la santé ou au maintien de l'ordre public

- Par une personne porteuse d'une arme

- Avec l'emploi de la contrainte, de violences ou de manœuvres dolosives (tortures ou des actes de barbarie).

- Par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice, sans qu'elles constituent une bande organisée

- Grâce à l'utilisation, pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de télécommunications.

La prostitution, une sexualité différente, une contestation des normes sociales ?

Les pro-prostitution n'analysent pas les conditions réelles de la prostitution, ses causes et les vulnérabilités qui y conduisent des millions de

femmes, d'enfants et d'hommes. Ils utilisent quelques personnes prostituées pour témoigner de leur consentement et même de leur volonté de faire « ce métier ». Évidemment ils-elles ne tiennent pas compte des témoignages de celles qui se nomment « survivantes » et qui, échappées de l'emprise ou des effets de leurs traumatismes parlent de leur dégoût, de leur souffrance et de leur difficile, très difficile, reconstruction et sortie de la prostitution.

• *Travail ou forme de sexualité ? Une mauvaise question :*

Stéphanie, survivante québécoise, 2009³⁰ : « les groupes pro travail du sexe s'improvisent porte-parole de toutes les femmes exploitées dans cette industrie mais ils ne sont en fait que les porte-parole d'une minorité de femmes et ignorent la majorité dont je fais partie que l'on entend normalement pas et qui ne peut ou ne souhaite pas s'exprimer, de peur d'être reconnue, de peur d'être davantage stigmatisée, jugée, de peur des repréailles etc. »

Sonia, sortie de la prostitution, 2013³¹ : « La prostitution, c'est une fuite en avant, une expérience de mort. C'est comme une privation sensorielle ; comme une infirmité. C'est impossible à surmonter, cette médiocrité, ce néant. Encore maintenant je garde en moi une mutilation cachée. C'est comme un viol. Un trou béant dans ma vie [...] Cette humiliation est intégrée à mon psychisme, je ne pourrai plus jamais être quelqu'un à qui ce n'est pas arrivé ».

Les pro-prostitution ne veulent pas entendre ces cris, ils ne posent jamais la question du rôle des clients-prostituteurs³² et jouent sur deux idées : la prostitution est soit un travail donc doit être soumise aux lois et aux conditions du marché du travail, – et à ce moment-là les pro-prostitution se contenteraient d'une suppression de toute réglementation, la prostitution entrant dans le droit commun –, soit une **forme de sexualité** et devient donc quelque chose qui ne concerne que la sphère privée, qui ne regarde pas la société. « À ce moment là la prostitution n'est plus qu'une inclinaison sexuelle et, dès lors, elle se situe totale-

30 – Forum social québécois, organisé par la CLES (concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle), 11 octobre 2009.

31 – Témoignage publié par Prostitution et Société, n°180, Mouvement du Nid.

32 – Prostituteurs, définition donnée plus haut.

ment à l'antipode d'un travail », écrit Kajsa Ekis Ekman³³ qui ajoute « les personnes qui sont censées avoir une « prédilection sexuelle » pour la prostitution, sont apparemment les femmes et non les acheteurs de sexes ». Effectivement des acheteurs on n'en entend pas parler ! Si parfois ! Par exemple l'anthropologue Don Kulick³⁴ déclare que les Suédois qui achètent du sexe sont actuellement les personnes les plus queer parce qu' « ils menacent l'hétéronormativité » et commettent un crime « contre les directives de l'idéologie égalitaire »...de quoi mettre à mal définitivement l'importance et la rigueur de l'anthropologie et des anthropologues et mettre au rebut une théorie Queer qui célèbre la chosification des femmes et le jouir de l'autre au détriment de la liberté et du désir !

D'autres plus récemment comme l'anthropologue Gayle Rubin³⁵ ont pensé la prostitution comme sexualité déviante mais révolutionnaire parce que déviante par rapport à une norme. Ainsi écrit-elle, « il existe une sexualité admise qui est hétérosexuelle, monogame, reproductive, non commerciale, privée et où les partenaires sont de la même génération. Il y a ensuite la sexualité interdite : homosexuelle, hors du mariage, commerciale, publique, pornographique, sadomasochiste et où les partenaires sont de générations différentes ». Ce faisant la pédocriminalité fait partie du lot et va être montrée comme les autres sexualités dites hors normes, injustement traitée. Qu'ont en commun la pédophilie (pédocriminalité, ce terme indique la nature violente et interdite en France de tout rapport sexuel adulte-enfant), l'homosexualité, la prostitution et la sexualité hors mariage ? G. Rubin n'examine pas cette question. Le fait que tous ces aspects de la sexualité soient condamnés suffit pour les associer. La prostitution s'élève ainsi au rang d'une sexualité opprimée. Or la prostitution, c'est la sexualité des hommes clients, pas des personnes prostituées. Les personnes prostituées n'ont pas de désir envers le client qu'elles reçoivent et expliquent souvent comment elles simulent le plaisir et le plus vite possible pour que ce qu'elles subissent cesse plus rapidement.

33 – Op cité p.17.

34 – Dans son texte : « 400000 suédois pervers », Stockholm, 2005, p.98.

35 – Dans son texte “Thinking sex. Notes for a radical theory of the politics of sexuality” de 1984 cité par Kajsa Ekis Ekman p. 20-21.

Paule, survivante, 2003³⁶ : « Certains pensent qu'on est des bêtes de sexe. En réalité les hommes on ne les touche même pas. L'odeur, la peau, j'occultais tout pour ne voir que l'argent. Je mettais des barrières pour ne pas voir, ne pas sentir. Leurs dents, leur transpiration, leur haleine. Je posais à peine le bout de mes doigts sur les épaules. C'est fou ! on simule et certains sont persuadés qu'ils nous donnent du plaisir ; ils ne connaissent rien aux femmes, rien au corps des femmes. Souvent je mettais des films porno pour que ça aille plus vite. Je créais une ambiance sombre, genre bar ; mais c'était surtout pour ne pas les voir, pour ne pas voir leur regard ».

• *Une position problématique du mouvement gay et lesbien :*

Cette « théorie » pro-prostitution essaie même de faire considérer que « la rencontre » entre un client occidental et une prostituée thaïlandaise par exemple³⁷ est une rencontre de deux personnes marginales, évacuant avec la légèreté de celles et ceux qui refusent de penser, le rapport colonial et de domination qu'est le tourisme sexuel. La théorie Queer la reprend en insistant sur le fait que la prostitution est aussi une contestation des normes sociales et de genre ce qui fait le lit des quelques lobbys gays, lesbiens et trans' qui associent leur lutte légitime pour l'égalité, la liberté et la non discrimination envers les homosexuels avec celle des « travailleurs du sexe ». En France, par exemple, comme l'explique Christine Le Doaré³⁸ « le mouvement LGBT, s'acharne à creuser un fossé toujours plus profond entre lui et le mouvement féministe. Il refuse de travailler sur la domination masculine, l'organisation sexiste de la société, la place des femmes et des lesbiennes qui subissent une double discrimination. Il brille par son manque de solidarité, absent des luttes féministes, mobilisations, manifestations. À l'inverse, toujours sous la coupe des associations de lutte contre le sida et de leur vision hygiéniste de la société, il choisit de s'allier aux divers lobbys pro-sexe qui sont sous l'influence des industries du sexe, en particulier au lobby pro-prostitution. En reven-

36 – Témoignage dans la revue « Prostitution et société », mars 2003.

37 – cité par Kajsa Ekis Ekman p.18.

38 – Féminisme et mouvement LGBT, le divorce est-il prononcé ?, Blog de Christine Le Doaré, 2014. Voir aussi ses excellents textes sur la prostitution.

diquant la légalisation de la prostitution et la GPA (Gestation pour autrui), il contribue de manière égocentrique et sexiste à enfermer les femmes dans leur double assignation patriarcale, de « pute » ou de reproductrice. Alors que de leur côté les mouvements féministes ont apporté leur soutien inconditionnel pour l'adoption du mariage pour tous qui a déclenché un déchaînement – qui dure – au printemps 2013 de lesbophobie et d'homophobie ». Mais pour la GPA ce n'est même pas comme reproductrice que les femmes sont utilisées, c'est comme utérus, contenant vide, récipient loué pour 9 mois !

Ainsi le lobbying « gay » contre la loi qui pénalise le client de la prostitution, – mêmes les groupes proches du parti socialiste – est très actif et préserve ainsi les droits de quelques-uns pour l'accès aux corps des autres. L'illogisme de cette alliance du mouvement LGBT avec le système patriarcal libéral et l'acceptation de la violence qu'est la prostitution sont fort probablement sous-tendus par des pratiques de prostituées dans ces groupes. Il ne peut s'agir seulement de rapprochement théorique. Il faut aussi voir que parmi les hommes gays il n'y a pas forcément beaucoup de féministes, c'est-à-dire des hommes qui contribuent à construire l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Ils vivent la réalité et/ou le risque d'être discriminés pour leur homosexualité mais restent pour beaucoup des hommes dominants inscrits dans le rapport social de sexe et profitant de la valence différentielle des sexes³⁹.

T., homme ayant connu la prostitution, 2007⁴⁰ : « Les conséquences de cette expérience sont à la fois morales, psychologiques et relationnelles. Pendant des mois je me suis senti chuter. J'étais dans un fort état dépressif, je pleurais souvent, je prenais de la cocaïne... J'ai été une victime physique et psychologique de la prostitution. Une victime concrète d'un monde concrètement très violent. Je n'ai pas été victime dans le sens de pleurnicheur mais j'ai quand même été la victime de la violence de cet univers ».

39 – Une expression de Françoise Héritier, in *Une pensée en mouvement*, 2009.

40 – *Revue Prostitution et société*, n°159.

Des analyses féministes de la prostitution :

Si des féministes ont rejoint les pro-prostitution et la défense « contractualiste » de la prostitution, préférant ainsi l’alliance avec les frères que celle avec les femmes, beaucoup d’autres et parmi elles les plus grandes militantes et théoriciennes, analysent la prostitution comme un élément clé du patriarcat et osent remettre en question le trop rapide jugement de Simone de Beauvoir qui considérait le mariage comme un emprisonnement et la prostitution comme une liberté⁴¹. Au Québec Elaine Audet, Diane Matte et beaucoup de femmes autour du groupe Sisyphe, en France, Françoise Héritier, Claudine Legardinier, Gisèle Halimi, Marie-Victoire Louis, Malka Marcovitch, Françoise Picq, Florence Montreynaud, et bien d’autres (hors des femmes politiques), comme Ernestine Ronai, Suzy Rojzman, Christine le Doaré... – chacune avec sa formation, son angle d’attaque, son regard –, ont montré l’impossibilité de penser l’égalité entre les femmes et les hommes sans lutter contre la prostitution, sans remettre en question cette espèce particulière de droit de l’homme : jouir de l’autre en le chosifiant par l’achat.

Le contrôle du corps des femmes et de leur sexualité est une constante de la domination masculine. Récemment encore en France, il a fallu manifester pour réclamer les moyens (structures médicales) de l’interruption volontaire de grossesse (IVG). On entend certains groupes réclamer le droit d’intervention des hommes compagnons, pères putatifs, dans la décision d’IVG. Le gouvernement espagnol vient de tenter de supprimer le droit à l’IVG (2014). La réaction et la mobilisation ont été si fortes contre cette mesure que le gouvernement espagnol a reculé mais la menace n’est pas levée pour autant. Ce droit n’existe toujours pas dans beaucoup de pays dans le monde dont des pays européens.

Dans ce contrôle et cette domination, les femmes sont depuis longtemps classées et appropriées en tant que soit épouse-mère, soit « maîtresse » avec relation plus durable, soit prostituée que l’on paie pour l’acte sexuel. La séparation-opposition aussi entre la vierge et la putain

41 – Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Tome 2, chap. IV : L’épouse « est engagée à vie par un seul homme », la prostituée « a plusieurs clients qui la paient à la pièce. Celle-là est protégée par un mâle contre tous les autres, celle-ci est défendue par tous contre l’exclusive tyrannie de chacun ».

place les femmes dans le dilemme d'être soit sainte, soit vénale. Cette vision manichéenne imposée aux femmes perdure.

Ainsi les femmes sont divisées pour mieux régner, et elles sont surveillées. Comme le désir et le plaisir des femmes peuvent faire désordre et mise à l'épreuve des hommes, ces derniers font tout pour les maîtriser par des moyens violents comme, dans certaines sociétés, l'excision ou l'enfermement. Dans les sociétés de marchandisation généralisée et d'égalité postulée entre les femmes et les hommes, les femmes parées de marchandises seront offertes en chair ou en image au désir des hommes et dans des modalités formatées par la recherche du profit maximum et les fantasmes masculins.

• *Difficultés pour les hommes de penser la liberté des femmes et leur pleine égalité :*

Même dans des approches de sociologues, de philosophes qui paraîtraient les plus « bienveillantes » envers les femmes et les plus explicatives de la difficulté des relations entre les femmes et les hommes et en particulier du rapport sexuel, la femme reste tributaire des exigences de la masculinité comme le montre Françoise Collin⁴², philosophe féministe, à propos de la pensée du philosophe sociologue Georg Simmel⁴³ qui est sensible au caractère dissymétrique et hiérarchique des rapports de sexe et qui l'analyse occasionnellement en termes de pouvoir : « que le sexe masculin ne soit pas simplement relativement supérieur mais qu'il devienne au contraire l'humain universel, qui règle les manifestations du masculin particulier et du féminin particulier, cela repose avec diverses médiations sur la position de force des hommes ». Simmel en verrait l'injustice mais sans pour autant l'enraciner dans la culture et les conditions historiques de la constitution du féminin et du masculin. Pour lui il y a une différence naturelle, une essence du masculin et une autre pour le féminin. Ce qui donne un caractère « tragique » au rapport des sexes qui selon Françoise Collin pourrait préfigurer le fameux « il n'y a pas de rapport sexuel » de Lacan. L'essentialisme de Simmel

42 – Dans le chapitre « Différence et différend, la question des femmes en philosophie », Histoire des femmes, le XXème siècle, pages 243-273, édition Plon, 1992.

43 – Georg Simmel, né le 1^{er} mars 1858 à Berlin et mort le 28 septembre 1918 à Strasbourg, était un philosophe et sociologue allemand. Sociologue atypique et hétérodoxe, Georg Simmel dépasse les clivages, pratiquant l'interdisciplinarité.

tient en ce que pour lui la femme serait toute entière immergée dans sa féminité. Son rapport à son sexe serait centripète et intrinsèque, il ne dépendrait pas de son rapport à l'homme, alors que la masculinité au contraire serait centrifuge, c'est-à-dire que l'homme ne se définirait qu'en sortant de soi et ne s'affirmerait comme sexué que dans son rapport à la femme. Une femme serait femme en soi, un homme serait un homme dans son rapport sexuel à la femme. Chez la femme il y aurait ainsi confusion entre l'individualité et la féminité tandis que chez l'homme la masculinité serait distincte de l'individualité. D'où le malentendu du rapport amoureux dans lequel une femme chercherait un individu tandis qu'un homme chercherait la féminité (laquelle peut lui faire peur en même temps, devrions-nous ajouter)-chercherait le sexe – qui assurera sa virilité. Selon cette analyse et l'observation en général, le rapport proprement sexuel fait donc problème et la prostitution serait la manière dont les hommes auraient tenté de le résoudre de leur point de vue, pour eux, en instrumentalisant à leur profit certaines femmes.

Françoise Collin⁴⁴ commente ce point de vue en précisant que Simmel analyse les issues de cette situation regrettable et n'en voit de valable que dans l'accès des femmes à la liberté sexuelle – par ailleurs revendiquée par les féministes – tout en pensant que cette liberté n'est pas en harmonie avec les impératifs de la féminité (essentialisme). Il y a donc là un effort certain pour comprendre la difficulté des relations hommes-femmes, et en particulier des relations sexuelles, – difficulté qui ne semble pas avoir diminué fondamentalement – mais dans cette analyse, la libération des femmes serait nécessaire en tant que répondant aux exigences de la masculinité : il ne s'agit pas d'aller vers l'égalité mais il s'agit de répondre à un impératif masculin.

C'est ce que beaucoup ont pressenti et observé ensuite dans le mouvement de libération sexuelle des années 1970 qui a souvent eu pour conséquence (ou pour but ?), la mise à disposition des hommes du corps libéré de femmes (sexualité libre, contraception). C'est donc bien la remise en question de la construction du genre⁴⁵ et de la domi-

44 – Op. cité.

45 – « Le gender, à savoir les relations entre les sexes, non pas inscrit dans l'éternité d'une introuvable nature, mais produit d'une construction sociale qu'il importe de déconstruire », écrit Michelle Perrot dans son introduction à l'Histoire des Femmes.

nation masculine qui permettra de sortir de cet impératif masculin et de l'assignation gratuite ou payante des femmes à leur plaisir.

• *La domination masculine :*

Interrogeant dans son œuvre les rapports du féminin et du masculin, leur constitution en tant que genre, leur mise en place et en œuvre concrète dans les sociétés étudiées, Françoise Héritier explique deux modes d'exercice de la domination masculine⁴⁶ :

- la licéité de la pulsion sexuelle masculine et la construction de la supériorité de l'être masculin qui, intériorisées, fondent l'inégalité dans tous les domaines, la division sexuelle du travail et le marché du sexe comme naturels et nécessaires,

- la violence qui regroupe un ensemble de moyens pour rappeler que les femmes sont à la merci des hommes : meurtre, viol (viol pour le sexe et viol pour le ventre-fabrique de petits hommes, viol pour la domination et l'élimination d'un groupe), inceste, harcèlement, prostitution et traite, coups et menaces, injures sexistes, violence des images et de la publicité sexiste etc.

La prostitution est une ultime réification des femmes au confluent du sexisme, du racisme et des discriminations économiques. Elle n'existe que comme réponse à une demande qui tient à « ce caractère inquestionnable de l'irrépressibilité de la pulsion masculine » et des exigences des hommes qu'il faut satisfaire à tout prix.

En France, le refus de la pénalisation des « clients » de la prostitution par le comité consultatif des droits de l'homme (CCDH) et par la commission spéciale du Sénat, montre cette impossibilité de remettre en question cet avantage masculin et la persistance de la construction de besoins sexuels différenciés selon le genre.

La prostitution est le miroir grossissant de la domination masculine. Même déclarée consentie, elle reste « une exploitation indigne de per-

Oui, construction sociale qu'il importe de déconstruire pour en finir avec l'inégalité, la domination, les stéréotypes de sexe qui enferment hommes et femmes dans des assignations et des performances à réaliser ; Puisque le gender est un rapport social de sexe, il concerne femmes et hommes mais pas de la même manière puisque le groupe d'hommes est dominant, puisqu'il n'y a pas encore effectivité de l'égalité entre les femmes et les hommes même si chacun chacune peut chercher à faire sien-ne un peu de la part féminine ou masculine tout en ayant souvent très peur de le faire.

46 – Féminin/masculin, Tome II, Dissoudre la hiérarchie, 2002, p. 290-394.

sonnes subissant anormalement une pathologie sociale », dit F. Héritier qui écrit aussi : « Dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est masquer que les hommes ont le droit de les acheter. Avec le paiement, l'homme est libéré de toute obligation ou culpabilité, et la femme est asservie [...] Aucune femme n'a jamais rêvé d'être prostituée toute sa vie, et ce statut n'a rien d'inévitable »⁴⁷.

Pour Carole Pateman⁴⁸ « le récit du contrat sexuel suggère que la satisfaction des pulsions sexuelles naturelles des hommes doit être assurée à travers l'accès à une femme [...] même si son corps n'est pas directement utilisé sexuellement » et « l'homme exprime sa masculinité en passant contrat pour utiliser le corps d'une femme », ou le corps d'un homme.

Elle précise⁴⁹ : « Lorsque le corps des femmes est une marchandise mise en vente sur le marché capitaliste, les termes du contrat originel ne peuvent être oubliés ; la loi du droit sexuel masculin est publiquement affirmée et les hommes sont publiquement reconnus comme les maîtres sexuels des femmes ; voilà ce qui ne va pas dans la prostitution ».

Sa réflexion débouche sur une autre forme d'utilisation du corps des femmes, ce qui était appelé quand elle écrivait son ouvrage en 1987, « La maternité de substitution ».

• *Gestation pour autrui et prostitution, le patriarcat réaffirmé*

C. Pateman⁵⁰ fait l'analyse du contrat de « maternité de substitution » dans le chapitre sur la prostitution dans des termes extrêmement lucides et critiques qui nous renvoient au débat actuel, d'un côté sur la pénalisation de l'achat d'actes sexuels, et de l'autre sur la possibilité réclamée par les hommes de la GPA. On ne peut pas ignorer le changement de terme et le passage de « maternité de substitution » à « gestation pour autrui » qui transforme l'usage patriarcal d'un utérus en don, ce pourquoi les femmes seraient naturellement disposées⁵¹.

47 – Françoise Héritier, entretien avec Nicole Bacharan, extrait de Françoise Héritier, Michelle Perrot, Sylviane Agacinski, Nicole Bacharan, *La plus belle histoire des femmes*, Seuil, 2011.

48 – Op. cité p. 276.

49 – Ibid p. 287-288.

50 – P. 289-300 de son ouvrage.

51 – Pour le collectif pour le respect de la personne, CORP, le mot « gestation » laisse croire qu'une grossesse est une simple opération organique fonctionnelle, tandis que « pour autrui »

À l'heure où elle écrit, il n'existe pas de consensus dans le droit quant à la légitimité ou au statut des contrats de maternité par substitution. L'auteure ne se pose pas, alors, la question du couple d'hommes qui passerait par un tel contrat pour avoir un enfant.

Suivons la pensée de la philosophe : comme dans tant d'autres discussions sur la prostitution, l'invocation de la compassion, celle des prostituées vis-à-vis des hommes et celle des femmes qui compatissent à l'infertilité d'autres femmes et maintenant à l'impossibilité pour les hommes de faire des enfants, repose sur l'idée que tout problème concernant la maternité « de substitution » est un problème de femmes et porte sur la prestation d'un service. On voit plus clairement aujourd'hui que ce n'est pas seulement un problème de femmes mais surtout un problème d'hommes.

Poursuivons : la nature de la participation des hommes à ce contrat et celle de la demande pour ce service sont toutes deux considérées comme non problématiques.

La plupart des arguments qui ont été utilisés pour défendre ou condamner la prostitution sont réapparus dans la controverse à propos de la Gestation pour autrui.

La division sexuelle du travail dans le capitalisme patriarcal et la « féminisation de la pauvreté » font qu'un contrat de GPA peut être attractif du point de vue financier pour des femmes des classes populaires. Cependant en mettant l'accent sur l'inégalité de classe et les pressions économiques, et c'est ce qui souvent se joue dans l'intersectionnalité, on détourne l'attention « de la question de savoir ce qui exactement fait l'objet du contrat et ce en quoi ce contrat ressemble à d'autres contrats ou en diffère concernant la propriété de la personne ».

Pour Carole Pateman, le qualificatif « de substitution » indique que l'objet du contrat est d'ôter toute signification à la maternité et de contester que le « substitut » soit une mère. Une femme qui conclut un contrat de maternité de substitution n'est pas payée pour (porter) un enfant [...] ce qui équivaldrait à la vente d'un enfant [...] elle est rémunérée pour avoir conclu un contrat qui permet à un homme de faire usage de ses services. Le contrat porte sur l'usage de la propriété qu'a une femme de son propre utérus.

suggère une action altruiste et masque le caractère commercial du contrat. C'est déguiser une pratique sociale violente sous des discours sentimentaux et lénifiants.

« Si l'utérus d'une femme n'est rien de plus qu'une propriété à laquelle la femme est liée de façon extérieure, il est analogue à un réceptacle vide [...] et à présent ce réceptacle vide peut être cédé par contrat à un homme pour qu'il le remplisse de sa semence et, en un autre exemple de créativité masculine, qu'il crée ainsi une nouvelle propriété ».

En une **intensification spectaculaire du dispositif patriarcal**, le contrat de maternité de substitution permet à l'homme de donner à sa femme (ou à son compagnon) le don ultime : un enfant.

En fait la mère « de substitution » cède ses droits sur la capacité physiologique, émotionnelle et créatrice unique de son corps, c'est-à-dire sur elle-même.

La philosophe rappelle que « le récit du contrat originel raconte la défaite politique du père, et comment ses fils, les frères, établirent une forme de patriarcat spécifiquement moderne et non paternelle. Mais le contrat de maternité de substitution montre une autre transformation. À nouveau les hommes commencent à exercer leur droit patriarcal, comme un droit paternel mais sous des formes nouvelles. Etendre aux femmes la conception masculine de l'individu propriétaire et la conception de la liberté comme capacité de faire tout qu'on veut de ce qui est à soi, revient à dénier toute relation intrinsèque entre la propriétaire femme, son corps et ses capacités reproductives. Dans ce contrat, la femme a vis-à-vis de sa propriété exactement la même relation d'extériorité que le propriétaire homme par rapport à sa force de travail ou à son sperme ».

La GPA signe le retour du patriarcat ou sa réaffirmation. En effet avec le contrat de GPA « grâce à la puissance créatrice du médium politique du contrat, les hommes peuvent s'appropriier également la genèse physique. La force créatrice de la semence masculine transforme la propriété vide cédée par un « individu » (une individuée) en une nouvelle vie humaine. Le patriarcat au sens littéral revient sous une forme nouvelle ».

Cet ouvrage de Carole Pateman doit être lu dans son entier ; il ouvre et étaye un débat fondamental : la société des individus où la différence sexuelle n'aurait plus de pertinence refonde un patriarcat moderne (ou post-moderne ?), une société de propriétaires qui échangent des parties de leur corps mais une société où le rapport de domination dont

la domination masculine, n'a pas disparu. **Au contraire cette société de l'indifférence sexuelle apparente pourrait bien éliminer les femmes ou les transformer toutes en simples pourvoyeuses de gamètes, en réceptacles et orifices pour la production d'enfants ou de jouissances.**

• *Des femmes sont clientes de la prostitution*⁵² :

C'est un fait, rare encore mais cela existe, et cela permet à ceux qui refusent de voir dans la prostitution un des effets majeurs du patriarcat, de la justifier comme une pratique libre et égalitaire. De tous temps des femmes aisées, dominantes par l'argent ou le titre, ont pu payer les services de jeunes hommes ou de jeunes femmes et les « protéger » en usant de leur corps. Mais on ne les voit pas encore dans les rues en train de chasser et de choisir la prostituée ou le prostitué. Les femmes clientes sont peut-être des femmes émancipées, qui tentent de l'être ou qui se pensent l'être, dans le système qui reste patriarcal et qui produit des inégalités de genre. Elles tentent d'exprimer leur désir, leur besoin de sexe et leur volonté de plaisir comme les hommes. Mais en tant que « clientes » de la prostitution, elles sont dans la même chosification de l'autre que les « clients » et si leur statut social, leur histoire, leur permettent d'affirmer leur puissance de cette manière, c'est qu'elles n'ont pas travaillé la question de la domination et de ses effets sur les dominé-es. C'est qu'elles n'ont pas réfléchi à la question de la marchandisation généralisée et certainement elles soutiennent l'ordre néolibéral, soit consciemment, soit inconsciemment. Elles se contentent de consommer, bons soldats de l'ordre économique établi. Ces clientes prostitutrices croient jouer ainsi leur propre émancipation et leur accession au monde des hommes. Mais est-ce émancipation que d'accéder au pouvoir de dominer et de changer d'assignation, de féminine à masculine ? Ces femmes n'ont pas déconstruit le système patriarcal et la subordination qu'il entraîne et fantasment de s'en émanciper en

52 – Si nous n'évoquions pas cette réalité rare, on nous le reprocherait puisque ceux qui ne pensent pas la prostitution en tant que système de domination supposent que le progrès de la liberté et du contrat va généraliser la prostitution comme possible et donc indifférente au genre. Et ils utilisent comme preuve qu'il existe des femmes « clientes ». Ce sont souvent les mêmes qui utilisent comme preuve le fait qu'il y a des hommes prostituées pour nier le rôle du patriarcat et de la subordination des femmes dans la prostitution.

assujettissant hommes ou femmes. Ce faisant elles sont complices de l'ordre social dominant (et de la domination néo-coloniale dans le tourisme sexuel) et croient s'aménager (elles, pas les prostituées !) une niche dans le patriarcat. Et parmi elles, ou à côté d'elles, il y a, hélas, des intellectuelles qui en forment d'autres et qui déforment consciemment le féminisme et tentent de l'anéantir.

Encore une fois ayons recours à Carole Pateman⁵³ qui rappelle que la victoire finale du contrat sur le statut ne signe pas la fin du patriarcat mais signe la consolidation de la forme moderne du patriarcat. « Lorsque le contrat et l'individu dominant entièrement sous la bannière de la liberté civile, les femmes n'ont plus d'autres choix que de (tenter de) devenir des reproductions des hommes. Dans le triomphe du contrat, la construction patriarcale de la différence sexuelle comme domination et assujettissement reste intacte mais est refoulée... Le rêve féministe est sans cesse corrompu par son intrication avec le contrat ».

Le féminisme est critique de la culture et du système d'oppression qui assignent à des rôles masculins et féminins. Il est refus de la domination masculine et donc de toute forme de domination, il est projet de transformation sociale et ne peut en aucun cas cautionner l'atteinte à la dignité et la violence qu'est la prostitution et sa conséquence, à savoir la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Les pro-prostitution : mépris envers les abolitionnistes et déni

Pour couvrir leurs pratiques et justifier leurs positions, les pro-prostitution stigmatisent les féministes et les abolitionnistes en les rangeant parmi les puritains, les réactionnaires religieux, les hostiles à la sexualité. C'est facile et très souvent faux. Mais en fait ce qu'ils/elles disent, c'est que tant qu'une chose est d'ordre sexuel elle est intouchable. Il faudrait tout accepter et mettre hors de propos tout ce qui est rapports de pouvoir, rapports sociaux, inégalités, violences, négation de l'autre parce qu'il s'agit de sexualité. Certes la sexualité est du registre de l'intime mais l'intégrité physique et psychique fait partie de la dignité humaine. La protection de celle-ci est donc une affaire publique.

53 – Op. cité p.260.

• ***La prostitution est pourtant une question de dignité :***

La préservation de la sphère de l'intimité ne peut couvrir les atteintes à la liberté, les atteintes au consentement et la violence. Le privé est politique. Les rencontres « privées » et la circulation des désirs ne se passent pas dans un vide social et sont inscrites dans des rapports sociaux.

Principe ultime du système juridique, la dignité occupe la première place dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (chap. 1^{er}), avant la liberté, l'égalité ou la solidarité.

Le principe de dignité permet de poser juridiquement la valeur des êtres humains en énonçant comment il faut les traiter et comment il ne faut pas les traiter⁵⁴. Dignement pour un être humain, signifie humainement, comme un être humain, ni plus, ni moins (ni Dieu, ni animal). Le principe de dignité marque l'unité du genre humain et aussi l'appartenance à ce genre humain. Tous les êtres humains sans exception doivent être traités dignement, qu'ils soient malades ou mourant, meurtriers ou terroristes.

La personne humaine étant incarnée, le corps est central dans la mise en oeuvre du principe de dignité. Traiter la personne dignement suppose ainsi de prendre conscience de ce que le corps et l'esprit étant indissociables, c'est tous les deux indissociablement qui doivent être traités dignement.

La personne ne doit donc pas être traitée simplement comme un moyen. Mais si la personne est asservie ou dégradée par les circonstances et l'état de besoin dans lequel elle se trouve, le principe de dignité a dès lors aussi pour fonction, cette fois-ci positive, de garantir que les besoins vitaux de la personne soient assurés. Quand le droit est basé sur le principe de dignité, il y a donc devoir collectif de garantir la satisfaction des besoins vitaux pour tous.

Le principe de dignité interdit de réifier l'être humain en l'utilisant comme une chose, c'est-à-dire en l'asservissant entièrement à une autre fin que lui-même. Le chap. 1^{er} de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne consacré à la dignité prévoit que découle de ce principe l'interdiction de l'esclavage, du travail forcé ou encore

54 – Voir l'article de Muriel Fabre-Magnan dans le dictionnaire du corps, pages 307-313, ouvrage dirigé par Michela Marzano.

de la traite des êtres humains. En France, explique Muriel Fabre-Magnan, « le principe de dignité interdit que la personne soit réduite et assignée, telle une machine, à une fonction dans le seul intérêt d'autrui. Il est ainsi interdit de louer le corps d'une femme à la seule fin de lui faire porter un bébé qu'elle devra abandonner après accouchement. Le droit français ne valide pas non plus le contrat par lequel une femme accepterait de se prostituer et de vendre son corps pour des services sexuels ». Il est encore contraire au principe de dignité de se servir d'un être humain comme d'un jouet (lancer de nains par exemple).

La liberté individuelle est aujourd'hui interprétée comme un droit absolu à « l'autonomie personnelle » qui inclurait par exemple le droit d'accepter de se soumettre à des pratiques sadomasochistes barbares comportant des actes de torture et des atteintes à la dignité humaine. Mais nul ne peut valablement consentir à ce que lui soient portées des atteintes contraires à la dignité de la personne humaine et donc renoncer à cette dignité.

« Les règles les plus classiques du droit pénal énoncent que le consentement de la victime n'efface pas en principe l'infraction, l'atteinte à la dignité... La dignité de la personne humaine, vaut plus que toute autre, comme raison d'interdire. Elle est surtout en réalité la condition même de la liberté » rappelle Muriel Fabre-Magnan.

En fait travailler à libérer la sexualité de la domination, de la chosification de l'autre, des peurs puritaines et de la misogynie est un chemin bien plus difficile que défendre une sexualité vénale au profit des hommes. C'est plus exigeant que, par exemple, la simple défense du « mariage pour tous », revendication juste dans les cadres actuels de notre société, mais qui, finalement, enferme le sexe dans une économie libidinale bourgeoise et un contrat passéiste.

• *Les abolitionnistes ne sont pas des « culs-bénis » :*

Cette attaque sur l'action abolitionniste, lourdement présentée comme une croisade⁵⁵, et ayant éventuellement des origines religieuses

55 – Lilian Mathieu, « La fin du tapin, sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution » Éditions François Bourin, Paris, 2013. L'auteur utilise le procédé de répétition du terme qui inscrit cette image de croisade religieuse dans les représentations du lecteur.

ou liées aux Églises est le produit d'une volonté d'ignorance (ou d'une intention manipulatrice) :

- du féminisme de Josephine Butler⁵⁶ croyante et pratiquante par ailleurs, ce qui est « assez courant » à l'époque et pas interdit, et ce qui n'empêche pas de militer pour l'émancipation et la liberté lorsqu'on n'est pas inféodé aux diktats du Vatican et des fondamentalismes confessionnels divers ;

- de l'origine de l'action sociale : les attaques de type « sus aux cathos moralistes » et qui visent des associations d'origine religieuse, font l'impasse sur l'évolution de l'action sociale qui la plupart du temps a débuté grâce à la mobilisation « charitable » de groupes de pratiquants (catholiques et protestants essentiellement en France). Dans certains de ces groupes ont été développées des analyses politiques critiques du système socio-économique fondant parfois ou rejoignant des positions socialistes, marxistes ou non, et construisant des projets d'émancipation. Puis, progressivement, se sont construites des politiques sociales d'État mettant en place des actions souvent portées par des associations d'origine confessionnelle mais avec des projets « laïcisés ». La professionnalisation de l'action sociale et l'éthique mise en œuvre par les travailleurs sociaux ont permis la diffusion des valeurs républicaines dans les accompagnements sociaux, le respect des choix et le non jugement des personnes accueillies. À côté de cela ou mêlé à cela, militant-es et bénévoles, athées, agnostiques ou croyant-es, s'engagent dans des associations qui s'occupent d'exclusion, de prostitution etc. Il y a lieu, certes, de veiller à ce qu'un moralisme conservateur nourri par des pratiques religieuses obscurantistes n'oriente pas l'action sociale.

- de l'existence d'associations d'inspiration religieuse qui se disent, elles, non abolitionnistes, comme « Aux captifs, la libération ». Cette association bien connue, créée en 1981, financée au deux tiers par des subventions publiques, s'est donné pour mission de rencontrer et d'accompagner des personnes sans domicile fixe et des personnes en situation de prostitution à Paris. Voici un extrait de leur déclaration écrite : « À nos yeux, l'abolitionnisme a une approche anthropologique empruntée à certains fondements intellectuels féministes difficilement

56 – Voir l'action de Josephine Butler, une des grandes figures du combat abolitionniste.

compatibles avec l'anthropologie chrétienne⁵⁷. L'abolitionnisme, même s'il parle de « personne prostituée » réduit – dans son discours et ses propositions – la personne à l'état de « victime du système prostitueur » qui les exploite et nie ainsi la capacité de liberté et de volonté de toute personne même en situation contrainte forte ». Quelques lignes plus haut, pour refuser le réglementarisme cette association écrit : « Nous ne pouvons entendre le « choix de se prostituer » comme un choix libre qui mette la volonté en œuvre vers la recherche d'un surcroît de vie » (???). Inutile d'être avare de quelques contradictions et d'incompréhension de ce qu'est une victime et une violence ! Mais la référence aux fondements féministes fait craindre que les « captives » ne soient jamais libérées et que cette association ne goûte guère et le mariage pour tous, – pour des raisons radicalement différentes que celles évoquées plus haut – et la sensibilisation à l'inégalité entre les femmes et les hommes et aux stéréotypes de genre dans les écoles de la République.

Tout ceci confirme la diversité des positions⁵⁸ et les contorsions invraisemblables de la pensée qu'il faut faire pour dédouaner la responsabilité des clients de la prostitution et le refus du constat que la prostitution est une violence de genre.

L'Amicale du Nid⁵⁹ a été fondée par un prêtre, le Père Talvas (le même que celui du Mouvement du Nid créé plus tard, au début des années 1970, par scission/séparation acceptée par le fondateur). Au début, effectivement, la religion et l'évangélisation avaient une place importante dans l'accueil des personnes prostituées⁶⁰. Pour ce qui

57 – Le mouvement Jeunes femmes, mouvement protestant donc chrétien et qui a rejoint le groupe Abolition 2012, ne sera certainement pas d'accord avec cette déclaration.

58 – Joël Martine dans « Le Viol-location » (p. 9-13) présente les différentes positions sur la question de la prostitution surtout en référence au féminisme : il y aurait un féminisme prostitutionnel, un féminisme abolitionniste et une orientation intermédiaire qui vise à obtenir des aménagements de la prostitution pour que la domination masculine n'y soit pas trop forte (associations Cabriria, Grisélidis...) avec deux sous-orientations : celle qui consiste à convenir du rapport de domination qu'est la prostitution mais inéluctable et celle qui considère que la marchandisation du sexe relève de choix personnels sur lesquels les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir. Cette dernière position se rapproche de la première, féminisme prostitutionnel.

59 – Voir la présentation de l'association en annexe. Les premières actions du père Talvas en direction des personnes prostituées datent de 1937. L'Amicale du Nid a été fondée en 1946.

60 – J. Rossiaud, op. cité, p. 301, explique que les prostituées pouvaient devenir saintes après conversion et que les prédicateurs mendiants enseignaient que les femmes devenaient vénales non par luxure, mais par pauvreté ; que la confession constituait l'essentiel de l'expiation, que la virginité spirituelle pouvait se reconquérir.

concerne l'Amicale du Nid, l'évolution et la laïcisation ont été accélérées par la professionnalisation généralisée des interventions. Le projet associatif renouvelé en 2012 rappelle les valeurs républicaines, dont la laïcité, qui fondent nos missions et nos engagements pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Notre argumentation pour l'abolition de la prostitution est forte des valeurs féministes et de la critique de processus socio-économiques engendrant l'exclusion, la précarité et la pauvreté, les inégalités entre groupes sociaux et entre pays du Nord et du Sud.

Pour l'Amicale du Nid, la prostitution est le contraire de la liberté sexuelle, comme un peu de raison suffirait à le montrer, et comme en témoignent les survivantes de la prostitution.

Laurence⁶¹ : « oui la prostitution est une souffrance. Je ne peux plus supporter d'entendre qu'elles aiment ça ou qu'il faut des putes pour éviter à nos filles d'être violées... J'ai ressenti la prostitution comme la destruction d'une partie vivante de moi-même. Mon vécu de prostituée n'a fait que renforcer ma honte d'exister ».

• *Les pro-prostitution vont jusqu'à ne pas voir l'existence de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle :*

Le refus de voir dans la prostitution une persistante forme de mise en esclavage d'hommes et de femmes, entraîne même certains auteurs que l'on pourrait penser soucieux de rigueur par statut⁶² à une remise en question de la véracité de l'existence de la traite à grande échelle et des réseaux spécifiques de prostitution notamment en Europe centrale et en Afrique subsaharienne. Il faut croire que les travailleurs sociaux rêvent quand ils vont au-devant des personnes prostituées sur les routes et dans les rues ou quand ils les accompagnent pour sortir de l'emprise des réseaux et mettent en oeuvre des mesures pour les protéger ! Il faut croire que les diplomates, les élu-es de l'Union européenne, les membres du Conseil de l'Europe, les associations qui partout dans le monde luttent contre la TEH, les fonctionnaires de l'OCRTEH en France, les ministres du gouvernement français qui viennent de publier

61 – Renaître de ses hontes.

62 – Lilian Mathieu, « La fin du tapin, sociologie de la croisade pour l'abolition de la prostitution ».

un plan de lutte contre la traite des êtres humains ont tous perdu la raison !

Kajsa Ekman⁶³ montre comment des pro-prostitution à la fois dépeignent la traite des êtres humains comme un mythe médiatique et sont gênés par son existence, – une violence qu'on ne peut justifier et qu'on ne peut pas totalement nier-. Il s'agit, pour eux, pour elles, de montrer que les personnes immigrées qui ont connu la traite ont en fait une grande chance de pouvoir gagner leur vie par le « travail sexuel » et ainsi côtoyer parfois du « beau monde ».

« Elle travaille dans des clubs, des bordels, des bars où l'on parle plusieurs langues [...] Les milieux dans lesquels elles évoluent sont des lieux de travail où beaucoup d'heures sont consacrées à retrouver d'autres personnes qui exercent la même activité, à discuter, à boire avec elles ainsi qu'avec les clients [...] Passer la plus grande partie de son temps dans de tels environnements est une expérience qui crée des sujets cosmopolites. »⁶⁴

Ou encore de la même auteure : « Vivre dans des maisons closes [...] les travailleuses du sexe migrantes préfèrent un tel arrangement et cela pour plusieurs raisons. Si elles ne quittent pas le lieu où elles travaillent, elles ne dépensent pas d'argent inutilement et dans le cas où elles n'ont pas de permis de travail elles se sentent mieux protégées dans un milieu surveillé ».

Justifier son emprisonnement ou transmuier son aliénation en liberté, cela arrive souvent et ce n'est pas l'apanage des victimes de prostitution et de traite. Mais qu'un observateur ou une observatrice « scientifique » transforme l'emprise subie, la peur, l'isolement, la souffrance de victimes de la traite, en chances de leur vie ; qu'il-elle confonde évitement de plus grandes souffrances que celles vécues, absence du choix d'être enfermée ou non et consentement, est attentatoire !

La minimisation de la traite a une fonction, celle de faire apparaître en toutes circonstances la prostitution comme un choix. D'autant plus que la traite est de façon évidente liée à l'existence de la prostitution et à celle d'une demande. Sinon pourquoi les trafiquants (auxquels on peut ajouter les proxénètes de toute nature) organiseraient-ils ce marché ?

63 – Op. Cité p.29.

64 – Laura Augustin, sociologue, employée par le groupe de pression « Networkof sex work projects », citée par Ekman K. in op cité p. 29-30.

Ils en attendent un rapport important, et il l'est, parce qu'ils savent la demande forte et potentiellement à développer comme pour tout marché. Mais l'offre spontanée, – pourtant un débouché merveilleux pour les femmes ! – est trop rare, il faut donc la forcer. Les pro-prostitution qui n'ont pas encore totalement rompu avec un certain humanisme sont gênés, ils préfèrent donc nier l'importance de la traite. Pourtant celle-ci est toujours là, se développe sans cesse. Les équipes de trafiquants⁶⁵ se renouvellent et y incluent des victimes transformées en proxénètes-relais. Les produits et les services sont diversifiés : marchandises courantes, services soldés, services de luxe, extension géographique etc. Par exemple, le phénomène des sex tours se développe depuis quatre ou cinq ans, et il commence à se généraliser dans toute la France. « À l'instar du trafic de stupéfiants, les réseaux criminels veulent diversifier l'offre, en ciblant la province sans se cantonner aux grandes villes. L'idée, c'est de rechercher des marchés qui ne sont pas saturés comme l'est la région parisienne, et où les personnes prostituées peuvent passer plus inaperçues »⁶⁶.

En fait prédomine chez celles et ceux qui ne veulent pas abolir la prostitution, l'idée que beaucoup de femmes et des hommes doivent continuer à se mettre au service des hommes, se soumettre à leurs désirs, et qu'il suffirait de réguler l'activité et de légaliser certaines formes de proxénétisme⁶⁷ pour en réduire la violence. Rien de plus conservateur et rétrograde ! Rien de plus ignorant de ce qu'est la prostitution !

65 – L'office européen de police, Europol, a arrêté plus de mille personnes en une semaine, entre le 15 et le 23 septembre 2014, grâce à l'opération Archimède. Parmi ces arrestations, plusieurs personnes sont accusées de trafics d'êtres humains et 200 de leurs victimes ont été secourues, dont une trentaine d'enfants roumains. D'autres suspects, liés à la cybercriminalité, à l'organisation d'immigration illégale ou aux trafics de drogues ont aussi été arrêtés. L'opération, soutenue par les États-Unis, la Colombie et la Suisse, s'est déroulée dans 28 pays membres de l'Union européenne. Il s'agit de la plus grosse intervention réalisée par Europol, avec 20 000 policiers mobilisés dans toute l'Europe et 1 027 suspects interpellés. Selon la police, les victimes auraient été vouées au travail forcé, à la prostitution et à la mendicité, si les forces de l'ordre n'étaient pas intervenues. Deux pays sont particulièrement touchés par les interpellations : l'Espagne (250) et la Bulgarie (200).

66 – Yves Charpenel, président de la Fondation Scelles, 2013.

67 – Le Strass (syndicat des travailleurs du sexe) prône la cessation des poursuites contre les compagnons, conjoints proxénètes, hôteliers etc.

Angel K⁶⁸ : « En tant que survivante de la pornographie, de la prostitution et de la violence conjugale, il n'y a rien de plus pénible que de voir les autres se battre pour défendre les droits des autres femmes à être traitées comme je l'étais. Les arguments invoqués par les défenseurs de l'industrie du sexe sont abstraits, impersonnels, distancés, édulcorés au delà de toute expression. Je défie quiconque, homme ou femme, qui a été témoin de ce que j'ai moi-même vécu, qui a fait les mêmes expériences que moi-violée, battue, menacée, vendue – de continuer à défendre les pratiques de l'industrie du sexe ».

Quant aux prostitueurs consommateurs de la prostitution et de l'industrie du sexe en général – parmi les pro-prostitution, il y en a beaucoup, évidemment – pour la plupart, ils sont dans le déni de la traite ou ne veulent pas voir clairement qu'ils utilisent des esclaves.

Ainsi un client des établissements (puticlubs) de la Junquera en Catalogne espagnole répond à un journaliste⁶⁹ qui lui pose la question de l'absence de liberté des femmes qu'il achète : « Si tu cogites sur la condition des putes quand tu couches avec elles, tu débandes aussitôt... quand tu te régales d'un bon saucisson, tu ne penses pas au sort du cochon dans l'abattoir ; et ben là faut faire pareil... ».

V. Malarek⁷⁰ écrit que lorsque les clients parlent des « choix économiques » des femmes qu'ils achètent parce qu'elles ont besoin d'argent, ils le font avec une parfaite indifférence. C'est quelque chose de normal et même de mieux rémunéré qu'un travail, donc tout va bien. Mais quand il s'agit de coercition, à savoir si la femme est forcée à être prostituée, l'indifférence fait place soit à la colère, soit à un pur déni chez ceux qui prétendent n'avoir jamais rien vu de tel et qui ne veulent pas savoir si ça existe.

Et que penser de ceux qui, chargés de la paix et de la protection des plus faibles, les soldats et policiers de l'ONU, organisent eux-mêmes le trafic et violent seul ou en réunion de grands nombres de jeunes femmes, de jeunes-filles (12-15 ans) mises en esclavage, comme l'a dévoilé Kathryn Bolkovac⁷¹, inspectrice de la force internationale de

68 – On Equality, mai 2010. Traduit par le Lobby européen des femmes (LEF), 2013.

69 – Marianne, février 2011.

70 – Les prostitueurs, sexe à vendre, les hommes qui achètent du sexe, p. 92-93.

71 – Rappelé dans le Monde du 2 août 2014.

police des Nations unies en octobre 2000 en Bosnie ? Elle en fût rétrogradée puis licenciée.

Avec Marie-Victoire Louis⁷² rappelons que « lorsqu'on parle d'un système de domination, comme l'est objectivement le système de la prostitution, il est impensable d'invoquer la liberté individuelle des personnes qui en sont les victimes pour en justifier le bien-fondé. Au terme du raisonnement, ce qui est en cause est la justification de toutes les barbaries. On ne peut donc invoquer la prétendue liberté individuelle des prostituées pour légitimer un système fondé précisément sur la privation de leur liberté. Comment peut-on oser affirmer que les personnes sur qui, depuis des siècles, pèsent les plus fortes contraintes économiques, politiques, symboliques, sexuelles, qui subissent les plus fortes dénégations de leur dignité et de leurs droits, dont la vie quotidienne est faite d'une violence institutionnalisée, pourraient être considérées comme étant libres de disposer de leurs corps ? [...] il ne faut jamais oublier que rien n'est plus codifié que le corps en général, et le corps des femmes en particulier. Que l'on pense aux lois et coutumes en matière de mariage, virginité, de contrôle de la fécondité, d'avortement, d'adultère... Depuis que l'humanité existe, le corps est ce sur quoi s'exercent les plus fortes pressions sociales et sexuelles, les plus forts interdits, les plus grandes violences. Je considère que justifier la prostitution par la liberté de disposer de son corps est à la fois un déni de l'histoire, une monstruosité politique, la mort de la pensée de la liberté et la voie ouverte à la barbarie ».

72 – Il faut abolir le système prostitutionnel, entretien Ministère des Affaires étrangères, 2002.

LA PERMANENCE ET LA BANALISATION DE LA PROSTITUTION, PRODUIT DE L'ARTICULATION PATRIARCAT-CAPITALISME

« Le patriarcat est le seul système de domination se manifestant dans tous les champs, – politique, économique, juridique, artistique, symbolique – qui ait perduré et se soit adapté à tous les autres : esclavagiste, féodal, capitaliste, communiste, socialiste, libéral... le plus ancien, le plus durable, le moins combattu, le plus violent... plus grave, sa violence n'est toujours pas reconnue comme telle. Toute analyse qui n'intègre pas cette antériorité dans sa permanence historique en perpétue le déni ». Marie-Victoire Louis ¹.

Quelques données² sur le phénomène prostitutionnel à partir des travaux de la Fondation Scelles³, de l'ONU⁴, de l'UNICEF...

1 – Cité par le blog de beyourownwoman-feminism.

2 – Dans son livre : « traite prostitution, inégalité » C. MacKinnon donne des indications de la CIA de 2009 : Environ 800 000 personnes, la plupart des femmes et des enfants, sont victimes chaque année de la traite transfrontalière, ce qui ne prend pas en compte les millions de personnes victimes de la traite dans leur propre pays. La banque mondiale (2009) écrit que parmi les victimes d'une exploitation sexuelle, 98 % sont des femmes.

Voir aussi l'ouvrage de Richard Poulin, La mondialisation des industries du sexe (2005).

3 – Fondation française qui publie chaque année un rapport sur l'exploitation sexuelle mondiale, Éditions (Economica).

4 – Le *Rapport mondial sur la traite des personnes 2012* est l'un des résultats du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, que l'Assemblée générale

20 à 40 millions, selon les sources, de personnes prostituées dans le monde.

80 % d'entre elles sont des femmes ou des filles.

Les trois quart ont entre 13 et 25 ans.

9 personnes prostituées sur 10 sont dépendantes d'un proxénète et la majorité des prostituées sont aujourd'hui soumises aux réseaux de traite des êtres humains.

79 % des victimes de la TEH le sont à des fins d'exploitation sexuelle.

48 % des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont mineures de moins de 18 ans.

Au moins 2 millions d'enfants, filles et garçons, sont exploités sexuellement.

L'ONU estime qu'il existe aujourd'hui plus de personnes achetées, vendues et transportées à des fins d'exploitation sexuelle ou autres que durant les 300 ans d'esclavage

Les profits de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle sont autour de 30 Mds de dollars US.

Une personne prostituée rapporterait entre 100.000 et 150.000 euros par an aux trafiquants en Europe.

Sur près d'un milliard de touristes internationaux en 2012, 10 % ont choisi délibérément leur destination vacancière en fonction de l'offre sexuelle locale, hétéro ou homo.

2 millions de prostituées en Thaïlande, par exemple, avec un rapport du tourisme sexuel équivalent à 14 % du PIB.

rale a adopté en 2010. Dans ce Plan d'action, les États Membres ont chargé l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de recueillir des informations et d'établir, en étroite collaboration avec les autorités nationales, des rapports biennaux sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes aux échelons mondial, régional et national. Le présent rapport est le premier de ce genre. Il marque le lancement par l'ONUDC d'une série de rapports mondiaux sur la traite des personnes. Les précédents rapports de l'ONUDC sur la traite des personnes mettaient en évidence le déficit de connaissances sur cette forme de criminalité et appelaient les États Membres et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour mieux comprendre cette infraction complexe d'ampleur mondiale. Il semble que ces appels aient été entendus. Si le tableau général reste quelque peu lacunaire, du fait que les moyens pour détecter et signaler les cas de traite des personnes varient encore considérablement d'un pays à l'autre, les informations disponibles sur lesquelles peuvent s'appuyer les chercheurs ont nettement augmenté ces dernières années. Les conclusions présentées dans le présent rapport reposent donc sur des données factuelles objectives et relativement solides, même si des lacunes importantes subsistent. (http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/Executive_Summary_French.pdf).

Un peu d'Histoire :

La prostitution et ses différentes formes ont une origine lointaine, très lointaine, et nous laisserons cette question aux historien-nes (voir la bibliographie) par ailleurs trop peu nombreux-ses à mettre en avant dans leurs travaux la structure patriarcale comme cadre et origine du phénomène prostitutionnel⁵.

Françoise Héritier⁶ se questionne sur cette origine et fait l'hypothèse suivante :

« L'exemple de tous les groupes de chasseurs-cueilleurs que nous avons étudiés nous montre que, dans ces sociétés, la prostitution avec un paiement, et des femmes réservées à cela – n'existe pas. Chez les agriculteurs africains samo, j'ai aussi trouvé un statut tout à fait particulier : celui des femmes "sauvages". Elles vivent de manière indépendante, comme des hommes, elles peuvent avoir des partenaires sexuels de passage, mais ce ne sont pas des prostituées, elles n'acceptent pas de paiement pour services sexuels.

Je pense que la prostitution ne peut commencer qu'avec l'existence d'une masse monétaire, et des systèmes de production plus organisés. Dans des papyrus égyptiens, qui concernent les chantiers de construction des pyramides, on mentionne des tavernes où les ouvriers trouvaient des "filles de joie". Les textes d'alors s'expriment comme aujourd'hui : on disait "filles de joie", "filles de réconfort", "filles publiques". La joie et le réconfort étaient évidemment pour les hommes, et ces femmes devaient les leur apporter contre paiement. L'Égypte était une société très hiérarchisée, avec des ouvriers au service du pharaon, éloignés de leurs familles, et donc de leurs épouses. À partir du moment où existaient à la fois l'État, le commerce, des formes d'artisanat et d'industrie, des collectivités plus amples, un début de vie urbaine, je pense que tout était en place pour que la prostitution se développe ».

5 – Hélas ! Le pourtant novateur et essentiel ouvrage en plusieurs tomes, l'Histoire des Femmes, dirigé par Georges Duby et Michelle Perrot fait montre d'un « féminisme réglementariste » qui déçoit et étonne en particulier l'article de Nicole Arnaud-Duc et celui de Judith Walkowitz. On y reconnaît l'attitude et le refus d'analyser la prostitution comme violence de certains membres de la commission nationale consultative des Droits de l'Homme, en France.

6 – L'origine de la prostitution selon Françoise Héritier, entretien avec Nicole Bacharan, décembre 2012.

Très tôt, lieux de commerce et parvis des Temples ont vu se développer en même temps que l'urbanisation, l'organisation de la marchandisation sexuelle de femmes et d'enfants, rappelle R. Poulin⁷ et le caractère sacré de la prostitution antique développée en méditerranée et au Moyen Orient a existé ailleurs et existe encore. Les religions, les églises, les rites se sont à la fois coulés dans le patriarcat et ont contribué à le renforcer partout.

La Grèce antique crée des lupanars d'État. Dans la Rome antique, licence était attribuée pour établir des lupanars et organiser l'esclavage sexuel.

Au Moyen-âge, en dehors même des bordels municipaux, beaucoup de femmes pauvres – qui la plupart du temps aussi étaient des femmes isolées ou « libres » à savoir sans « protection » familiale ou maritale – assuraient leur survie par la prostitution⁸. Avons-nous fait beaucoup de progrès depuis ?

Si la prostitution est un produit du patriarcat, elle est aussi liée dans son existence et dans ses formes aux systèmes socio-économiques et à l'action de l'État. Silvia Federici⁹ nous en donne un exemple. À la fin du 15^{ème} siècle, alors que la révolte populaire grondait, les autorités politiques de certains pays européens tentèrent d'assimiler les travailleurs masculins les plus jeunes et les plus rebelles au moyen d'une politique sexuelle qui leur procurait du sexe gratuit et pouvait déplacer le conflit de classe sur le conflit avec les femmes prolétaires. Ainsi en France, les autorités municipales fermèrent les yeux sur le viol « pourvu que les victimes fussent des femmes de la classe inférieure ». Le viol en bande à Venise, par exemple, comme en France, de femmes prolétaires, devint une pratique courante... moyen pour les hommes prolétaires de récupérer leur dû – parce que leur précarité et leur pauvreté retardaient leur mariage – et de prendre leur revanche sur les riches-parce qu'ils violaient leurs domestiques. Mais les riches pensaient de leur côté que ces violences évitaient que les hommes pauvres ne prennent

7 – Abolir la prostitution, p.9.

8 – Histoire des femmes, le Moyen-âge.

9 – Caliban et la Sorcière, femmes, corps et accumulation primitive, Édition Entremonde, p.102-107. L'auteure s'appuie dans cette partie sur l'ouvrage de J. Rossiaud, la prostitution au Moyen-âge, 1988.

leurs femmes. Une fois violées, beaucoup de femmes étaient obligées de quitter le lieu où elles vivaient et de se prostituer pour survivre. S. Federici explique combien cette « légalisation du viol » « créa un climat d'intense misogynie qui avilissait toutes les femmes sans distinction de classe et rendait ainsi la population insensible à la perpétuation de la violence contre les femmes, jetant les bases de la chasse aux sorcières ».

Un autre aspect de cette politique sexuelle fût l'institutionnalisation de la prostitution avec l'ouverture de bordels municipaux, considérée aussi comme remède efficace contre l'agitation des jeunes prolétaires. Ainsi, financés par l'impôt, des bordels furent ouverts dans beaucoup de villes et de villages de France et d'Italie, et en nombre bien supérieur à celui atteint au 19^{ème} siècle. L'auteur cite l'exemple d'Amiens qui comptait 53 bordels en 1453.

Dans l'introduction à « l'Histoire des femmes du 16^{ème} au 18^{ème} siècle », les auteures¹⁰ évoquent l'enfermement réel des femmes par la dépendance et le mariage et dans des conceptions sur ce qu'elles sont et ce qu'elles devraient être qui ne leur demande pas leur avis, évidemment. Aussi certaines entrent en dissidence. « Toutefois les chances ne sont pas égales pour toutes et les espaces de transgression bien différents selon qu'on est riche ou pauvre. Les unes défient l'ordre sans enfreindre la loi, les autres bousculent l'ordre et la loi, ce qui a toujours de lourdes conséquences ». Si les femmes des classes aisées peuvent par leur intelligence et leur culture échapper aux limites qu'on leur impose par l'écriture, la pensée, l'étude des sciences, l'animation de « Salons », pour les femmes du peuple, s'échapper, « c'est la plupart du temps accéder à la marginalité et tomber en criminalité ». Pauvre et sans ressource, la jeune femme risque de devenir prostituée, celle qui sert au 16^{ème} siècle à l'affirmation de la virilité des bandes de jeunes, au 18^{ème} siècle aux plaisirs des libertins. En évoquant les dissidences des femmes dans cette période (prostituée, criminelle, sorcière et émeutière), les auteures précisent que de ces quatre figures, certaines sont inféodées au malheur et marquent une dissidence qui entraîne bien peu d'espoir, ce qui est le cas pour la prostitution. Mais ce terme de dissidence fait question. Il indique une volonté, une action de libération,

10 – Arlette Farge et Nathalie Zemon Davis, p.13-19, Tome 3.

de rébellion qui certes peut exister pour des femmes qui subissent trop de violences dans leur famille ou chez leur maître. Cependant il est difficile de penser la prostitution comme acte de libération alors que l'assujettissement des femmes et souvent leur grande misère, les rendaient vulnérables partout, et en faisaient des proies. Ce terme de « dissidente » est parfois repris par celles et ceux qui célèbrent la personne prostituée dans son refus de l'ordre établi, dans son refus de l'ordre du mariage. Il peut être choisi aussi par des personnes prostituées elles-mêmes qui ont dû souvent partir, fuir de situations très contraignantes, insupportables, violentes. Mais ce terme est mal venu car il trompe, et donne l'illusion de la liberté de celles qui, au contraire, n'ont aucun choix pour une vie réellement libre et autonome¹¹.

En Europe, la réforme protestante et la contre réforme catholique vont condamner les maisons closes et exacerber le puritanisme. Au 17^{ème} siècle les prostituées sont séquestrées dans des hôpitaux, « anti-chambre de la déportation aux Amériques »¹². Comme tous les intégrismes, le puritanisme ne fait qu'exacerber la haine des femmes et leur chosification par la prostitution. Celle-ci se développe et se répand en même temps que le capitalisme industriel, le déracinement de nombreuses population, et la colonisation.

Le 19^{ème} siècle sera, en Europe, celui de la réglementation massifiée de la prostitution comme « mal nécessaire », de la célébration des courtisanes¹³, – ce « repos du guerrier » des bourgeois fortunés – en même temps que celui de l'émergence de l'abolitionnisme (voir le combat de Josephine Butler).

11 – On retrouve ce piège du « choix » entre deux situations de violence dans l'essai de Paola Tabet, *La grande Arnaque*.

12 – R. Poulin, *Ibid*, p.17. et cela rappelle *L'Histoire du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut*, aujourd'hui plus communément appelée *Manon Lescaut*, roman-mémoires de l'abbé Prévost faisant partie des *Mémoires et Aventures d'un homme de qualité qui s'est retiré du monde* (7 volumes, rédigés de 1728 à 1731). Le livre étant jugé scandaleux à deux reprises (1733 et 1735), saisi et condamné à être brûlé, l'auteur publie en 1753, une nouvelle édition de *Manon Lescaut*, revue, corrigée et augmentée d'un épisode important. Ce roman a été adapté par Henri Meilhac pour un opéra célèbre, *Manon*, de Jules Massenet qui fut créé à l'Opéra-comique de Paris le 19 janvier 1884.

13 – Illustré par le roman d'Alexandre Dumas fils, *La Dame aux camélias*, publié en 1848, inspiré par son amour pour la courtisane Marie Duplessis, adapté dans l'opéra de G. Verdi, *La Traviata*, créé en 1853 à la Fenice de Venise.

Est-il pensable de justifier l'existence de la prostitution par son ancienneté en tant que phénomène social ? Serait-il pensable de la même manière de vouloir maintenir l'esclavage et le patriarcat parce que très anciens l'un et l'autre ?

La prostitution se banalise

Depuis quelques années la banalisation de la prostitution se déroule dans le contexte de la globalisation, de la traite des êtres humains qui ne cesse d'augmenter partout ainsi que sa visibilité avec les migrations forcées ou non, et ce que l'on appelle le « tourisme sexuel ». Ces phénomènes ne sont que l'horreur d'une exploitation méthodique de la pauvreté et de la misère par le viol tarifé de millions de femmes et d'enfants.

Partout dans le monde, la prostitution croît, dans des formes néo-colonialistes (migrations vers les pays riches et « tourisme sexuel »), mais aussi comme pratique en augmentation de clients parmi les hommes des pays dominés ou en développement. Le tourisme sexuel se greffe sur la prostitution existant localement : Pattaya en Thaïlande, Saly au Sénégal, Fortaleza au Brésil... et qui se pratique dans les bars, les boîtes de nuit, les plages et les trottoirs¹⁴. De nombreux circuits sont organisés par des agences de voyage spécialisées qui restent dans la clandestinité lorsque des enfants sont offerts au viol. Il y a aussi explosion de l'offre prostitutionnelle exotique sur la toile. Une des formes de prostitution liée au tourisme sexuel et en forte croissance ces dernières années, particulièrement à Cuba et en Afrique, est l'offre de « guides » ou de « petit-es ami-es » contre argent et cadeaux. L'Asie reste le continent le plus touché par cette conquête et cet usage massifiés des corps : Thaïlande, Philippines, Cambodge, Malaisie, Indonésie.

Pourquoi cette persistance, cette emprise sous cette forme, la prostitution, d'un système, le patriarcat, bien plus ancien que la marchandisation généralisée ?

La réponse est-elle seulement dans la résistance psychologique individuelle de beaucoup d'hommes pour conserver leur position dominante en même temps que dans la profondeur de l'assujettissement

14 – Frank Michel : Le tourisme sexuel, corps du sud pour gens du nord in « Le sexe d'hier et d'aujourd'hui », Éditions Sciences Humaines, 2013.

à peine conscient de beaucoup trop de femmes, l'augmentation de la population faisant que la prostitution augmente mécaniquement ?

Le droit que les hommes se sont octroyé de violer, d'acheter pour prendre et violer aussi, est ancien. Mais la prostitution accompagnée d'une autre forme de violence qu'est la pornographie, n'est-elle pas le dernier bastion de la misogynie claire et assumée ? N'est-elle pas une pratique de chosification de l'autre et l'exercice d'une domination que les hommes peuvent encore défendre et préserver... sous raison de liberté et de nature¹⁵ ?

Ne serait-ce pas le point de résistance, avec la gestation pour autrui, du patriarcat que certains enterrent avant de l'avoir pris en compte ou analysé et que d'autres voient comme dépassé par des arrangements post patriarcaux.

La complaisance envers la prostitution et donc la complicité avec cette violence s'arriment sur la représentation d'une sexualité masculine agressive et réduite à la pulsion qu'il convient, non pas de remettre en question, mais de satisfaire, quitte à y destiner une catégorie de femmes et d'hommes, les prostitué-es.

La crise économique, le creusement des inégalités, l'augmentation de la précarité et de la pauvreté dans certains territoires et qui touchent particulièrement les femmes, font le lit de cette complaisance et sont un facteur très important de l'augmentation de la prostitution. Ceci amène les pro-prostitution à jouer les vertueux en criant au scandale et à fustiger les affameurs du peuple qui souhaitent abolir la prostitution, pénaliser les clients et ainsi tarir les ressources des personnes prostituées !¹⁶

Pourquoi, au moment où on célèbre, en Occident surtout mais pas seulement, le désir et la liberté, une partie des femmes, et des hommes aussi, devraient se soumettre au désir de l'autre pour survivre ? Pour les pro-prostitution, c'est parce qu'ils-elles peuvent en tirer de l'argent. Cet argent devenu dans nos sociétés seul signe de valeur, seul signe d'existence, serait produit d'une transaction dite équitable censée respecter l'ordre du contrat « libre » et du libéralisme. L'argent permet

15 – Évidemment tous les hommes ne sont pas des prostitueurs, des indications chiffrées seront données dans la deuxième partie.

16 – Trouvé sur le site du Planning familial national expliquant leur position sur le projet de pénalisation des clients. Le souci annoncé des opposants à la pénalisation d'achat d'acte sexuel est de savoir que vont faire les personnes prostituées s'il n'y a plus de clients, comment vont-elles gagner leur vie ?

de survivre certes, mais aussi d'obtenir des marchandises qui situent socialement, classent et semblent satisfaire ou combler de multiples désirs. Peu importe ce qui est échangé, c'est l'échange économique qui fait loi et norme des relations interindividuelles. Le domaine du marché s'est étendu à tous les aspects de la vie humaine et a contribué au développement des échanges économique-sexuels dans le monde entier.

On ne peut accepter comme justification de la prostitution que les femmes deviennent plus autonomes et plus libres partout, et qu'elles ont le droit de vendre ce qu'elles veulent. S'en tenir à ce raisonnement, serait tolérer et encourager la déshumanisation du tout-marché et de la marchandisation généralisée. Ce serait ignorer l'articulation, dans le capitalisme, de la domination masculine et du système marchand.

Le système productif mondialisé et celui, lié, de la consommation massifiée, supposent à la fois la participation de tous, hommes et femmes, à la production de marchandises et de plus value et le maintien d'assignations spécifiques masculines et féminines. Les analyses proposées par les auteur-es du livre « Sexe, capitalisme et critique de la valeur »¹⁷ sont à cet égard éclairantes¹⁸.

Le rôle de la marchandisation et de la production capitaliste

Le développement des industries du sexe¹⁹ a aggravé l'oppression des femmes dans le domaine de la sexualité. Malgré l'annonce d'une émancipation, le monde capitaliste exalte le plaisir-achat et réduit les relations personnelles à des échanges marchands. Ainsi la tentative de libération sexuelle des années 1970 dans les pays occidentaux a échoué en partie – en partie parce qu'il y a une plus grande liberté sexuelle aujourd'hui qu'alors – et est en fait libéralisation. Celle-ci engendre la marchandisation de la sexualité, – avec retour de la femme-objet et hypersexualisation des petites filles –, et développe la sexualité performative à partir de la violence pornographique.

17 – Sous titre Pulsions, dominations, sadisme social, dir. R. Poulin et P. Vassort, M/éditeur, Québec, 2012.

18 – Voir site de Roswita Scholz pour la présentation du travail critique de ce groupe de chercheurs.

19 – Richard Poulin, op. cité.

Angel K., survivante : « Avec l'industrie de la pornographie, les femmes sont là pour être utilisées, photographiées et filmées comme des animaux sexuels car soit disant, c'est ce qu'elles veulent, ce qu'elles aiment et c'est comme cela qu'elles prennent leur pied (regardez ce sourire !). Les hommes sont là pour dominer, pour violer impunément. Tout cela sous le prétexte de la liberté d'expression, d'un amusement inoffensif ! Mais en fait on attend des hommes qu'ils traitent les femmes d'une certaine façon, pour être des hommes. Le message latent est clair, si vous n'utilisez pas la pornographie, si vous ne traitez pas les femmes comme des objets sexuels, des parties de corps qui existent pour votre plaisir, vous n'êtes pas vraiment un homme ».

À chaque moment de la vie, à chaque besoin ressenti, à chaque fantasme correspond une réponse-marchandise²⁰ qui semble être accessible.

La sexualité libérée ou non, se nourrit de l'imaginaire lui-même productif de fantasmes. Ces derniers ne sont pas tous mis en acte et expérimentés mais ils sont utilisés par le système commercial qui les transforme en incitations et motifs de consommation.

La sexualité, cette part obscure de l'individu, est objectivée à travers des consommations et des pratiques qui renforcent les assignations de genre, qui séparent la personne et sa complexité, de son sexe devenu simple organe, en éliminant la relation et ses difficultés. « Les années 1990 ont fait du corps des femmes un temple du marché, l'objet de transactions et un support commercial. L'autonomie plus grande, une conquête essentielle du mouvement féministe, a été transformée au fil du triomphe des relations marchandes, en une soumission accentuée aux plaisirs sexuels masculins et aux assignations de genre. C'est l'époque de l'explosion de la prostitution et de la consommation pornographique ».²¹

La violence masculine (viols, proxénétisme, violences dans le couple, violences dans l'espace public, à l'école etc.) ne cède pas. C'est comme si la libération attendue engendrait des frustrations du côté de ceux qui pensaient en profiter sans limite, de ceux qui se heurtent aux refus des femmes, à leurs attentes plus difficiles à satisfaire parce que demandant souvent et fort légitimement, de l'attention, du respect et du plaisir.

20 – Geneviève Duché, La consommation des biens de luxe, thèse de doctorat d'État ès sciences économiques, Université de Montpellier, 1976.

21 – Sexe, capitalisme et critique de la valeur, op cité p.132.

L'égotisme cultivé par la relation marchande et le leurre de la satisfaction rapide par l'achat, rendent alors le geste de domination, d'instrumentalisation « je paie, tu fais ce que je veux » normal et jouissif en lui-même. Et comme l'écrit Christopher Lasch²² : « Comment condamner le crime ou la cruauté, sinon à partir de normes ou de critères qui trouvent leurs origines dans la religion, la compassion ou dans une conception de la raison qui rejette les pratiques purement instrumentales ? Or, aucune de ces formes de pensée ou de sentiment n'a de place logique dans une société fondée sur la production de marchandises ».

En effet les frustrations ressenties dans les relations interindividuelles ne suffisent pas à elles seules à expliquer cette violence persistante. Elle est à la fois le symptôme et le ressort d'une dynamique qui lie patriarcat et accumulation capitaliste.

Dans la production capitaliste : « Le corps est rationalisé par la production massifiée vers le tout marchand qui englobe objets, services, force de travail, hommes et femmes. Dans la gestion mondialisée du capital, le corps ne représente plus le vivant, en tant que celui-ci est une subjectivité en acte, mais une valeur dans un processus qui comprend la production et l'échange et *in fine* un rapport de socialisation médiatisé par l'abstraction monétaire »²³. La production capitaliste incorpore du vivant, le travail humain, seule source de valeur, en le transformant en travail abstrait, en transformant les êtres en forces de travail interchangeables. La plus-value tirée de l'exploitation de ce travail et de l'aliénation des travailleurs est à la base de l'accumulation capitaliste qui permet l'enrichissement d'une classe sociale et de ses alliés et qui permet la relance constante du système par l'investissement, condition pour faire face à la concurrence et poursuivre l'accumulation. Les valeurs d'échange (marchandises) créées par la production capitaliste sont comparées non pas en tant que valeurs d'usage mais par leur rapport-prix basé sur la quantité de travail abstrait qu'elles contiennent. La plus-value n'est réalisée que lorsque les marchandises sont vendues. C'est là que joue la valeur d'usage, valeur largement construite par les techniques de manipulation du consommateur potentiel. L'achat est réalisé grâce à l'argent distribué dans la production, et au crédit. Ainsi les travailleurs vont acheter ce qui a été produit par leur propre exploi-

22 – La culture du narcissisme, Champs, Flammarion, Paris, 2006.

23 – Patrick Vassort op. cité, p.63.

tation et endettement. En tant qu'êtres de besoin et producteurs, ils ne se suffisent pas à eux-mêmes. Le capitalisme a tout fait pour séparer les producteurs de leurs moyens de production : réduction de l'artisanat, du nombre de paysans ou utilisation de leur existence et de leur travail pour la vente de produits industriels et de services marchands. Les travailleurs et ceux qui dépendent d'eux, vont exprimer et satisfaire leurs besoins pour vivre, par un achat (la demande, le marché est constitué de l'offre et de la demande) s'ils en ont le pouvoir (pouvoir d'achat), ce qui n'est pas toujours le cas (une des contradictions du capitalisme). Ces marchandises qu'ils achètent ou sont poussés à acheter par des frustrations toujours renouvelées ne reflètent plus leur participation à leur production, n'apparaissent pas comme le fruit de leur travail. La réalité du travail est même cachée, recouverte par des stratégies de marketing qui attribuent les marchandises à des marques ou à des personnes emblématiques, derrière lesquelles le vivant productif disparaît²⁴. Seules restent l'inventivité des moyens de manipulation et les frustrations qui relancent la demande.

La spéculation et les profits engendrés par la finance internationale, le dumping social généralisé accroissent la dévalorisation de fait du travail et du vivant. L'humain est réduit à une mécanique qui doit réussir à s'intégrer dans le processus de la production marchande. Ce qui compte est ce que chaque individu peut acheter, vendre et de combien il peut s'endetter.

24 – La production et la consommation des biens de luxe valident par contraste ce processus. Les biens de luxe par définition, sont ceux qui ne sont pas reproductibles, vêtement d'un grand couturier par exemple, ou qui sont peu reproductibles. Ce sont des biens (biens derniers, biens supérieurs qui distinguent, qui « classent » leur utilisateur-trice) qui, soit, sont faits sur commande et qui s'adaptent aux désirs-besoins des acheteurs-ses (il y a alors fusion-confusion des qualités de la personne utilisatrice et de celles du bien voire de son créateur), soit sont offerts en petite quantité à une élite. La plupart de ces biens de luxe contiennent une grande quantité de travail vivant (par rapport au travail mort de la production capitaliste, les machines) de celui du créateur à celui des ouvrier-es très qualifié-es en passant par la surexploitation de travailleurs des mines d'or et de diamant par exemple. Le « fait-main » reflète ce contenu de travail vivant et fait argument de promotion pour les rares personnes qui grâce aux profits de la production et de la finance capitalistes peuvent accéder aux produits de luxe. Tout se passe comme si la distinction se construisait sur de la consommation de l'autre... le travail concret, vivant, réapparaît dans la production-consommation de biens de luxe faisant ressortir comme un geyser, mais transmué en ostentation, et en une sorte de cannibalisme, ce qui est refoulé, dénié dans la production capitaliste, le vivant !

Une fois l'intime, l'humain, expulsés du corps de la marchandise, il est possible de généraliser la marchandisation du vivant : prostitution, pornographie et gestation pour autrui ou achat du ventre-fabrique de progéniture.

Les forces économiques dominantes s'insurgent si on tente de réduire la marchandisation des corps. Ainsi l'hebdomadaire britannique, *The Economist*²⁵, consacre sa « Une » au nouveau commerce du sexe et prend position pour la libéralisation de l'utilisation des corps. "Internet rend l'achat et la vente de sexe plus faciles et plus sûrs. Il est temps que les gouvernements arrêtent d'essayer de les interdire". Le magazine estime que les prostituées sont souvent vues uniquement comme "des pécheresses, des bonnes âmes ou des victimes", alors que la réalité est devenue plus nuancée avec le développement d'Internet. "Pour beaucoup, mâles comme femelles, le sexe est un métier, juste ça." Pour le journal, libéral par essence, "les sites personnels permettent aux prostituées de se vendre elles-mêmes et de créer leur propre marque. Cela ressemble de plus en plus à une industrie de service comme une autre".

Le genre et la production capitaliste :

La marchandise n'est pas seulement un objet, c'est d'abord un rapport social né du processus économique de création de la valeur qui est extorsion de la plus-value en système capitaliste. Ce rapport se nourrit d'une dissociation²⁶ entre sphères publique et privée. Cette dissociation ancienne²⁷ s'est développée avec l'économie monétaire et l'organisation du travail hétéronome²⁸ (opposé à l'artisanat et au paysannat

25 – 7 août 2014.

26 – Roswita Scholz, « le sexe du capitalisme » in op cité p.89.

27 – Voir Michelle Perrot in « Public, privé et rapports de sexes, les femmes ou les silences de l'Histoire », Flammarion 1998, p.383-384 : « Si le privé au sens de secret a selon les anthropologues, toujours existé, si, du moins, on en trouve trace dans toutes les cultures, son contenu est éminemment variable dans le temps et l'espace [...] le 19^{ème} siècle s'est efforcé de donner la consistance des sphères – privée et publique – [...] avec des modalités variables [...] En Grande Bretagne les facteurs économiques et la production marchande conduisent à distinguer le domestique et la consommation de la production et du travail ». p.384.

28 – Voir André Gorz dans « Adieux au prolétariat » (Éd. Galilée 1980) et « Les métamorphoses du travail, quête du sens » (Éd. Galilée 1988) : « J'appelle sphère de l'hétéronomie l'ensemble des activités spécialisées que les individus ont à accomplir comme des fonctions coordonnées de l'extérieur par une organisation préétablie ».

familial). D'un côté, la production capitaliste rationalisée, concurrentielle, performative est masculine en tant qu'investie et dirigée par les hommes et réclamant des compétences et comportements construits comme masculins. De l'autre, tout ce qui est indispensable à la reproduction de la force de travail et à la reproduction sociale, enfantement, affects, éducation, soins, tâches domestiques, est assigné aux femmes, rôle indispensable mais méprisé et non intégrable dans la valeur-abstracte. Les femmes sont à la fois reproductrices du travail vivant et donc des possibilités d'exploitation et de création de débouchés pour les marchandises, et le « repos du guerrier » dans l'ordre capitaliste et ce, même si elles ont pénétré la sphère publique et s'y sont fait une place – non sans difficulté !

• *Le féminin, ce qui gêne :*

Sylvia Federici²⁹ critique K. Marx qui n'a pas vu, qui n'a pas étudié, « les profondes transformations que le capitalisme introduisit dans la reproduction de la force de travail et la position sociale des femmes ». En analysant la transition vers le capitalisme, elle montre comment l'importance économique de la reproduction de la force de travail effectuée dans le foyer et sa fonction dans l'accumulation du capital « devint invisible, mythifiée comme aspiration naturelle et qualifiée de travail de femmes »³⁰. La dévalorisation et la féminisation du travail reproductif ont une conséquence très grave pour l'ensemble des travailleurs puisqu'elles dévalorisent son produit, la force de travail. Mais S. Federici rappelle que dans ce passage vers le capitalisme « les femmes ont subi un processus unique d'avalissement social... et qui est demeuré depuis lors »³¹. Et le capitalisme contemporain présente des similitudes avec son violent passé.

Au moment du développement du capitalisme industriel au 19^{ème} siècle le rapport privé/public s'insinue à l'intérieur des maisons nous explique Michelle Perrot³². La maison bourgeoise accorde sans cesse plus aux hommes, billard, bureau, fumoir, marquent leur territoire

29 – Op. cité p.117 et 118.

30 – Analyse reprise ou faite par ailleurs par Christine Delphy.

31 – Op. cité p.148, 149.

32 – Op. cité p. 389.

comme s'il fallait échapper à l'omniprésence des femmes. Celles-ci, par contre, ont peu d'espace propre en dehors des pièces pour le ravau-dage du linge et la cuisine occupées par les servantes et serviteurs, notamment pour le travail d'écriture, d'où la revendication de Virginia Woolf d'avoir une « pièce à soi », condition de son activité intellectuelle créatrice. Les ouvriers et les couches moyennes qui apparaissent ne peuvent pas différencier autant les espaces, mais partout l'espace est un enjeu important dans les rapports sociaux de sexe et marque la séparation entre les femmes et les hommes, comme le bistrot en France ou le club en pays anglo-saxon. Le fait que les femmes entrent de plus en plus nombreuses dans l'espace masculin peut accroître le malaise et l'inquiétude des hommes quant à la préservation de leur entre-soi, de leur « fraternité » et de leur pouvoir.

Le féminin, construit par le forçage éducatif, représente toujours l'intime, l'irrationnel. Ce féminin « est naturalisation des femmes rivées à leur corps, à leur fonction reproductrice maternelle et ménagère »³³. Il est le produit d'un rapport social spécifique. Il est le réceptacle des vulnérabilités in-montrables au travail ou dans l'exercice du pouvoir, cachées, vécues comme dangers par le producteur dominant (salarié ou patron), comme par celui qui est totalement aliéné et dominé par le système. Il est alors, – parce que indispensable, consommateur de temps et d'argent (entretien de la famille) et prise de conscience de ses manques et de sa dépendance –, menaçant, et peut se transformer en haine d'hommes vis-à-vis des femmes, en violence. Il peut donc accroître la misogynie préexistante. Le féminin serait « nuisance structurelle car sa simple existence rappelle constamment au sujet autocrate de la concurrence qu'il existe quelque chose dans le monde qui se soustrait à la prétention totalitaire de la fin en soi capitaliste, quelque chose qui occasionne des dépenses et cause des ennuis »³⁴.

• *Une sexualité-consommation sur fond de misogynie :*

La sexualité peut paraître inquiétante « dans ce rapport-monde abstrait et désensibilisé de l'économie dissociée »³⁵. Pour obtenir du sexe

33 – Michelle Perrot, « Identité, Égalité, Différence, le regard de l'Histoire » op. cité, p.396.

34 – Robert Kurz, La femme comme chienne de l'homme, in op cité, p.24.

35 – Ibid p.25.

avec une personne il faut faire des concessions, s'exposer, prendre du temps, alors même que tout est fait pour que la tension et la pulsion sexuelle des producteurs soient satisfaites et éliminées pour garantir la concentration au travail et leur efficacité. Ainsi masturbation devant des vidéos pornographiques et achat d'actes sexuels par la prostitution servent d'exutoires et de sexualité, remplacent la trop coûteuse mise en relation des sujets de désirs. Et ces pratiques – sources de profits pour l'industrie du sexe et pour les proxénètes et trafiquants – peuvent devenir des habitudes voire des addictions, et renforcent la « paresse à la relation interindividuelle ». Dans le même temps, la sexualité omniprésente est de plus en plus appréhendée comme une compétence dont l'acquisition et l'entretien nous incombent³⁶. Les composantes de la performance sexuelle seraient d'une part, l'obligation pour tout couple et tout-e individu-e d'avoir une activité sexuelle et d'autre part l'obligation de prendre en compte les désirs, les attentes et les modalités du plaisir du/de la partenaire, ce qui est positif en soi. Mais cela se traduit, par exemple, par l'émergence d'une clinique de transformation des organes génitaux (allongement pénien, reconfiguration des lèvres vaginales), traduction de l'injonction de performance-séduction et l'occasion de nouveaux marchés. Par ailleurs Alain Ehrenberg³⁷ explique que les crises d'identité, les dépressions nerveuses, les consommations massives de psychotropes sont largement imputables à l'obligation de « nous comporter en gagnant » et de même sur le plan de la sexualité. Il est possible de faire l'hypothèse que troubles de l'érection, demande de soutien chimique, développement d'une sexualité virtuelle peuvent être des indices d'une difficulté à accepter cette injonction à la performance qui s'ajoute à celle d'être performant au travail. Le recours à la prostitution pourrait être une sorte de fuite et le résultat d'une angoisse de ne pas être à la hauteur mais aussi le moyen de montrer sa puissance et sa capacité de domination dans un monde où la place de chacun-e et donc celle des hommes est remise en question (concurrence économique mondialisée) et particulièrement par les justes revendications féministes. Acheter les orifices d'une personne oblige moins à la per-

36 – Voir analyse de Jacques Marquet, clés pour comprendre la sexualité contemporaine in *La Revue nouvelle*, Juillet-août 2011.

37 – Dans « le culte de la performance », 1991, cité par J. Marquet p.40.

formance puisque le paiement rend maître de la situation et de plus, les prostituées font semblant de jouir, cela fait partie du « contrat ».

La crise du système, le chômage, la flexibilisation de l'usage de la force de travail rendent les producteurs-travailleurs encore plus menacés et donc potentiellement encore plus dépendants de la sollicitude féminine – il faut être réparé, rassuré – et la haine grandit encore et tend à se déverser sur les plus vulnérables. Les échanges sur internet entre clients de la prostitution en sont des exemples inquiétants³⁸.

Des prostitueurs particulièrement cruels et misogynes parlent constamment des femmes comme des « putes », des « salopes » et des « trous ». « À leurs yeux les femmes sont maléfiques et n'ont aucune valeur. Leurs conseils aux autres sont de les utiliser, de les maltraiter et de ne jamais leur faire confiance », écrit V. Malarek³⁹.

Diehard, prostitueur de 21 ans⁴⁰ : « Choisissez un pays pauvre, allez chercher des femmes dans des régions dévastées par la famine. Elles vous adoreront. Elles prendront soin de vous. Elles vous laisseront les... elles feront n'importe quoi pour vous, et pour tellement peu d'argent, juste de quoi manger un repas de plus et survivre ».

Bien sûr, souvent femmes et hommes, certes déterminés par l'idéologie hétérosexuelle fondée sur le patriarcat, s'aiment ou disent s'aimer. Mais cet amour peut se transformer à tout moment en violence comme en témoignent dans nos sociétés, dites évoluées, les trop nombreux cas de violence dans le couple. En France, tous les deux jours et demi, une femme est tuée par son conjoint. L'analyse d'Ulrich Beck⁴¹ est éclairante au sujet de la vie conjugale à vivre dans un contexte d'égalité de droits⁴² alors même que les structures institutionnelles pré-supposent l'inégalité entre les femmes et les hommes et donc des assignations différentes. « Dans la mesure où hommes et femmes doivent

38 – Victor Malarek, *Sexe à vendre, les hommes qui achètent du sexe*, M'Éditeur, Québec, 2013.

39 – Ibid p.78.

40 – Ibid p.90.

41 – « La société du risque, sur la voie d'une autre modernité », 2001.

42 – Dans un pays comme la France le droit par quelques lois fondamentales depuis 1981 notamment, fonde l'égalité et en ce sens supprimerait le patriarcat, ce qui autorise E. Macé par exemple à parler de période actuelle postpatriarcale. Cependant, comme nous le montrons, les rôles assignés ne vont pas dans le sens de la réelle disparition du patriarcat et de la domination masculine mais des hommes et des femmes pris dans ce mouvement vers l'égalité sont alors soumis à des contradictions qui font frustrations et possibles violences.

et veulent mener une existence économiquement autonome, cela ne peut s'effectuer ni dans le cadre traditionnel de la répartition des rôles propres à la cellule familiale restreinte ni dans les structures institutionnelles de l'activité professionnelle, de l'urbanisme, des écoles etc. »⁴³. Il précise que « le marché du travail exige la mobilité sans tenir compte des situations personnelle ; le couple et la famille exigent le contraire [...] les couples doivent donc chercher des solutions privées qui se résument à une répartition privée des risques. Il est donc logique que le niveau de conflit augmente »⁴⁴. Ainsi les tensions s'exacerbent dans une société du tout marché et le retour à la tradition c'est-à-dire l'assujettissement des femmes est parfois prôné par les conservateurs et réactionnaires.

Heureusement la résistance à l'entreprise phallogratique et à la domination masculine s'organise, du côté des hommes aussi. Un certain nombre d'entre eux se sont réunis, en France, pour former le mouvement « Zéromacho »⁴⁵ et lutter contre la prostitution. Cet engagement est important parce que d'abord, il montre que tous les hommes ne sont pas des prostitueurs, que tous les hommes ne fraternisent pas avec ceux qui le sont, ensuite, parce que construire une société d'égaux et du respect de la dignité, ne peut se faire qu'ensemble, femmes et hommes. Mais il reste encore beaucoup à faire et pour le partage égalitaire des tâches dans le domaine familial (ce qui aurait un impact sur l'organisation des entreprises), par exemple, et pour pacifier les relations entre les femmes et les hommes. Le partage des préoccupations affectives, éducatives et domestiques supprimerait l'assignation des femmes au « care »⁴⁶ ou à la sollicitude et ferait craquer cette séparation destructrice entre masculin et féminin. Mais est-ce que les hommes y ont intérêt ou y voient un intérêt ?

Stickman, un prostitueur⁴⁷ : « quand une femme cesse de répondre aux besoins de son mari pour privilégier ceux de ses enfants, que

43 – U. Beck, p.244.

44 – Ibid p. 258.

45 – Ce Mouvement a été initié par Florence Montreynaud, journaliste et essayiste féministe qui a fait une étude sur les hommes non clients de la prostitution.

46 – Care, terme anglais, attention, souci...

47 – Ibid p.52.

doit faire un homme vigoureux ? Se masturber ou trouver une nouvelle vache pour remplacer celle qu'il a épousée... ».

Les relations sexuelles avec ce qu'elles contiennent de violences potentielles sont souvent le ferment de la discorde et le moment de l'expérience de la domination.

Finlay, un prostitué⁴⁸ : « j'éprouve un sentiment de pouvoir être en mesure de satisfaire mes besoins virils dès que j'en ai envie et avec un minimum d'effort. Ce qu'il y a de mieux, c'est que je peux repartir tout de suite après ».

La mobilisation constante des forces, des énergies et des compétences dans un univers concurrentiel peut réduire la sexualité à « une physiologie machinale impliquant que les objets soient échangeables à volonté de façon analogue à la logique de la production marchande »⁴⁹. La sexualité est devenue ou pourrait devenir une marchandise comme une autre qui doit être accessible rapidement.

Un prostitué⁵⁰ : « peut-être que je suis simplement plus impatient, j'ai grandi à l'heure de fast food et de l'internet haute vitesse. Je veux du sexe maintenant. Pas dans quelques semaines ou mois ou années ! ».

La jouissance devient avant tout solitaire et renforce la chosification de l'autre, ce que décrit Sade⁵¹ : « Tant que dure l'acte du coït, je peux sans doute, avoir besoin de cet objet pour y participer ; mais sitôt qu'il est satisfait, que reste-t-il, je vous prie, entre lui et moi. Et quelle obligation réelle enchaînera à lui ou à moi les résultats de ce coït ?... Mille objets semblables, et souvent bien meilleurs, nous consoleront de la perte de celui-là ». Ces objets sont achetables dans le système prostitutionnel. La passe, un moment rationalisé par le leurre du contrat, où rien d'autre que la recherche de jouissance n'existe, correspond à ce que Sade décrit : « Que désire-t-on quand on jouit ? Que tout ce qui nous entoure ne s'occupe que de nous, ne pense qu'à nous, ne soigne que nous. Si les objets qui nous servent

48 – Ibid p.60.

49 – Sexe, capitalisme et critique de la valeur p.27.

50 – Les prostitués, V. Malarek, p.57

51 – La philosophie dans le boudoir p.173-174 citées par R. Kurz. À remarquer que Sade annonce ainsi la définition freudienne de la pulsion, la pulsion qui a des objets interchangeables.

jouissent, les voilà dès lors bien plus occupés d'eux que de nous, et notre jouissance conséquemment dérangée ».

Les pratiques des prostitués-clients sont souvent violentes et leurs exigences sans fin. Ils ne sont en fait jamais satisfaits, on s'y attendrait. Comme dans le système de consommation, la réponse marchande à tous les besoins et la relance constante de la demande éteignent le désir et construisent la névrose.

• *Sexe et marchandisation* :

Les formes de marchandisation ne cessent de se perfectionner et de se diversifier, de nombreux clubs offrent des possibilités d'« échanges sexuels » qui peuvent cacher la solitude des partenaires, qui miment la rencontre, qui font croire à une infinie possibilité de rapports sexuels pourtant bien mécaniques – tels que décrits par Houellebecq³² –, qui sont censés exalter les fantasmes individuels ou de couples et augmenter les performances sexuelles. Mais si les échanges sont réellement libres, pourquoi pas ?... En fait très souvent la prostitution est au centre du dispositif et beaucoup d'épouses fréquentent ces clubs contraintes et forcées par leur mari plus excité qu'elles par ces pratiques.

En dehors de celles qui sont amenées ou forcées par leur mari ou compagnon à payer un ou une prostitué-e pour leur participation aux ébats conjugaux, nous avons vu qu'un petit nombre de femmes achètent librement du sexe et rejettent la contrainte du temps et des compromis à bâtir pour des relations humaines. Elles sont elles-aussi, prises dans cette valeur-abstraction du productivisme capitaliste et l'épuisement du désir qu'engendre le fétichisme de la marchandise et souvent conditionnées par l'hypersexualisation ambiante et l'injonction de performance.

Ainsi, le capitalisme mondialisé arrive à utiliser et à renforcer les différences de genre tout en soumettant les deux sexes à la même généralisation de la marchandise qui doit transformer hommes et femmes en consommateurs soumis. Et la recherche de jouissances rapides, non compromettantes, d'excitation du sentiment de pouvoir peut se diffuser aux femmes. Et ce, avant même que l'humanisation

52 – Les particules élémentaires, Flammarion, 1998.

par le déploiement de l'attention aux autres et de la responsabilité sociale ne parvienne à transformer et dépasser un rapport social de sexe violent, avant même que la dissolution des genres masculin et féminin en tant que rapport de domination et assignations spécifiques ne puisse se réaliser sous l'effet des luttes féministes.

• *Les pensées du Care pour dépasser les théories du contrat ?*

Comme l'explique Fabienne Brugère⁵³ : « Il s'agit de déployer une figure inédite de l'attention aux autres et de la responsabilité sociale en mettant en cause une société dans laquelle la réussite individuelle passe par la capacité à devenir un entrepreneur de soi peu soucieux des autres ou du collectif. Les pensées du care réclament un nouveau cadre d'intelligibilité qui ne peut se loger aisément dans les vieux habits du partage traditionnel privé/public et du type de société patriarcale que ce partage présuppose ».

Nous retrouvons avec Fabienne Brugère⁵⁴ le contenu du travail de Carole Pateman : « Ses thèses qui analysent les théories du contrat civil dans la philosophie moderne, sont particulièrement éclairantes pour montrer le rôle problématique des femmes dans les dispositifs juridiques et politiques. Elle montre en particulier que les théories du contrat caractérisé par un pacte originel par lequel les individus sortent de l'état de nature pour fonder un ordre politique juste, ne disent rien sur les femmes. Ce grand silence vaut comme un refoulement de ce qui figure derrière le contrat civil, à savoir le contrat sexuel. Si le contrat peut être considéré comme le modèle de l'accord libre, cet accord ne peut être accompli que par des hommes, les femmes n'étant pas nées libres, mais soumises aux hommes. Et alors même que la théorie du contrat social classique portait la possibilité d'une subversion, celle de la liberté de l'humain sans qualités, elle a abouti à une justification de la sujétion sexuée qu'elle a cependant fait passer pour la liberté. Selon Carole Pateman, il existe bien un patriarcat moderne qui ne repose plus sur le fait naturel de la dépendance à l'ordre des pères et la référence au pouvoir des pères que l'on peut faire remonter à la Bible, au récit de la Genèse fait au nom

53 – Fabienne Brugère, *L'Éthique du care*, que sais-je, PUF.

54 – Op. cité p. 98, 99, 100.

du père ; il est conventionnel et porté par un ordre du contrat dans lequel le contrat civil cache le contrat sexuel refoulé mais rendu opératoire par une conception de la famille qui partage irréductiblement les sphères privée et publique ». Fabienne Brugère ajoute que ce contrat sexuel est recouvert par la fabrication d'une « famille sentimentale » où, la « sollicitude des femmes vaut comme une nouvelle rationalisation de la subordination des femmes chez les philosophes comme Hobbes, Locke ou Kant »⁵⁵.

La place des femmes dans la société a beaucoup changé dans un grand nombre de pays. Mais l'égalité des places n'est toujours pas au rendez-vous tant les préjugés et les rapports de domination persistent sur l'assignation féminine à l'espace privé, « tant les femmes elles-mêmes sont poussées à assumer certains rôles et culpabilisent quand elles ne les tiennent pas »⁵⁶. Ce sont des mécanismes que nous retrouverons dans la vie des femmes prostituées et le regard qu'elles portent sur le « service » qu'elles rendent aux hommes.

• *Exiger et construire l'émancipation et la liberté :*

La lutte féministe doit aboutir à l'égalité, le chemin est encore difficile et sera certainement long, encore, dans beaucoup d'endroits du Monde. Mais quel sera le contenu de cette égalité de droits si le genre et sa construction ne sont pas mis à l'épreuve, si la domination n'est pas éradiquée ? Ni l'essentialisme qui amène à la complémentarité et à l'assignation des femmes surdéterminées à la reproduction et aux fonctions subalternes, ni la masculinisation des femmes dans une imitation (ou accession à) des libertés et pouvoirs masculins, à savoir leur « valeur supérieure » et leur pouvoir de domination, ne peuvent construire l'égalité. Celle-ci ne peut être construite que dans la remise en question du patriarcat, évidemment, dans la construction d'une société qui ne privilégie pas les valeurs construites comme masculines dans un rapport social particulier et qui tient compte de l'autre et des vulnérabilités que nous portons toutes et tous. Il ne s'agit pas de faire du féminin l'avenir de l'homme ! Il s'agit de faire

55 – Susan Moller Okin « Women and le making of the Sentimental Family, Philosophy and Public affairs, Princeton, 1981, Vol.11.

56 – F. Brugère p.101.

comprendre aux hommes que la violence détruit l'autre et détruit leur humanité. Il s'agit de leur faire valoir l'importance et le confort de la relation confiante hors de la performance. Il s'agit de reconstruire ensemble des rapports de liberté et d'attention, de sollicitude et de respect dans l'égalité⁵⁷. Mais comment y parvenir ?

L'activité sexuelle peut apporter du plaisir. Tant mieux, si les un-es et les autres accèdent à ce plaisir et cherchent à l'augmenter, à condition qu'aucun-e ne soit assigné-e à une forme de sexualité, au service des prostitués, et soumis-e à la violence de la chosification. L'exultation des corps ne fait de mal à personne au contraire mais chacun-e doit pouvoir choisir d'avoir ou pas des rapports sexuels. Par ailleurs le droit à la sexualité n'existe pas, elle est ou devrait être une liberté partagée.

Instituer la personne prostituée en modèle de femme libérée, comme le font les défenseurs de la prostitution, est une sorte de travestissement du féminisme et, en fait, une manœuvre antiféministe, masculiniste, du nom de ce mouvement d'hommes misogynes et revendicatifs quant à la conservation de leurs avantages et la reconnaissance de leur pouvoir et de leur domination sur les femmes.

La femme serait « forte » et « libre » quand elle se met au service de l'homme et ne cherche qu'à le faire jouir. C'est la tournure politiquement correcte et postmoderne de l'opinion machiste sur les femmes, toutes potentiellement putains dès lors qu'elles veulent être libres. Dans la prostitution, elles peuvent à la fois être au service de l'homme et gagner leur vie, voire faire gagner de l'argent à leur proxénète. Tout est alors gain ! Certain-es vont jusqu'à proclamer que « la prostituée est la féministe par excellence créant ses propres règles dans un monde patriarcal ». L'aménagement de ses conditions d'existence dans la domination masculine et la transformation de son corps en objet par les clients de la prostitution vaudraient féminisme ? Eh bien non ! Le féminisme c'est la remise en question du système patriarcal et une lutte pour qu'il n'existe plus. C'est, au contraire, en luttant contre la domination masculine et la marchandisation généralisée que l'émancipation est possible et que la liberté se

57 – La question de savoir si c'est possible dans le système économique dominant actuel reste entière.

construit. La relecture des grands travaux de recherche féministes⁵⁸ et sur le genre suffit à balayer les fantaisies d'un néo-féminisme qui, en fait, réunit les groupies du néo-libéralisme, attirées, comme les papillons, par la lumière aveuglante de la marchandise.

On ne peut donc qu'abolir la prostitution, action féministe qui remet en question à la fois le patriarcat et l'ordre libéral marchand.

58 – En France particulièrement, Christine Delphy, Geneviève Fraisse, Colette Guillaumin, Françoise Héritier, Nicole Claude Mathieu, Michelle Perrot, ailleurs Joan W Scott et bien d'autres même si toutes ne sont pas totalement clairvoyantes sur le problème de la prostitution et des violences faites aux femmes.

ABOLIR LA PROSTITUTION

« Chaque fois que vous croyez les mots d'une femme prostituée, chaque fois que vous signez une pétition pour un vrai changement dans le commerce du sexe, chaque fois que vous refusez le mot « travail du sexe », chaque fois que vous parlez en faveur des personnes prostituées, chaque fois que vous faites changer les lois, chaque fois que vous travaillez avec les femmes prostituées qui vivent avec le traumatisme, vous prenez une immense part pour redonner de l'espoir aux femmes et aux filles qui avaient oublié que l'espoir existe ». Rebecca Mott, survivante de la prostitution, écrivaine¹.

Organisations et débats internationaux tendent à oublier la convention de 1949

En 1979 une Convention de l'ONU « pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre de toutes les femmes » (CEDAW)² reprend dans son article 6, le titre de la convention de 1949 en l'appliquant spécifiquement aux femmes : demande aux États parties de prendre « toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer sous toutes leurs formes le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ». Selon Malka Marcovich³ « pour les rédacteurs de la Convention, le langage de celle de 1949 était une évidence et ne pouvait porter à contresens ». Pourtant

1 – Site de À dire d'Elles, 2011. Voir sur le site Sisyphe. org les textes de Rebecca Mott.

2 – Dotée d'un mécanisme de contrôle.

3 – Op. cité p.458.

certains pays tels que les Pays-Bas⁴ introduiront dans leurs rapports au comité CEDAW une définition de l'exploitation comme uniquement liée à la coercition, ce qui donnera au fil des années la « prostitution forcée ». Notion qui est toujours au centre des débats internationaux.

L'épidémie du sida a fait ressortir toutes les attitudes hygiénistes. « Des ONG à travers le Monde et de nombreux gouvernements avancèrent alors que la légalisation de l'industrie du sexe était nécessaire pour protéger la santé publique et faire régresser le sida »⁵. La prévention contre le sida, des évidentes urgence et nécessité, entraîne la création de réseaux et d'associations (années 1990) qui poussent à la reconnaissance de la prostitution comme métier et qui lient la cause des gays et des « travailleur-ses » du sexe, et ceci dure jusqu'à aujourd'hui. Le lien entre sexe et sida fait oublier que les effets de la prostitution sur la santé des personnes prostituées sont bien plus complexes et divers que ceux de la seule épidémie du sida, et occulte les effets de la violence qu'est la prostitution.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) va dans le sens de la reconnaissance de la prostitution comme travail. En 1998, elle demande l'intégration de la prostitution dans le PNB des pays d'Asie du Sud-Est, ce paradis du tourisme sexuel ! La même année, elle adopte la Convention « sur les pires formes de travail pour les enfants qui inscrit la prostitution dans la longue liste des travaux intolérables »⁶. Ainsi est légitimée la prostitution comme travail pour les adultes. La Convention de l'OIT n'a pas empêché qu'il y ait de plus en plus d'enfants soumis à la prostitution partout dans le monde. Et bientôt ils pourraient constituer un syndicat, ici et là, pour réclamer le libre exercice de leur métier⁷ !

De son côté l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2001 appelle à la reconnaissance de la prostitution comme métier.

4 – La fondation néerlandaise M.A. de Graaf pourtant pionnière du mouvement abolitionniste au 19^{ème} siècle rédigea la loi néerlandaise légalisant certaines formes de proxénétisme, entrée en vigueur en 2000.

5 – Malka Marcovich, op. cite, p.463.

6 – M. Marcovich, p. 463.

7 – Comme les jeunes mineurs de Bolivie.

Les divisions féministes n'ont pas aidé à l'application de la Convention de 1949 et ont alimenté la guerre des mots⁸. Mais dans les années 1970 et 1980 des féministes comme Kathleen Barry⁹ et Wassyla Tamzali¹⁰ se battent dans les conférences internationales et à l'UNESCO, pour faire reconnaître la prostitution comme une violence. Elles animent un réseau international, la Coalition Internationale contre la Traite des Femmes (CATW) créé en 1988. Leur mobilisation débouche, en 1991, sur le projet d'une nouvelle Convention internationale contre l'exploitation sexuelle qui reste lettre morte jusqu'à aujourd'hui. Face aux féministes contre la prostitution qui s'organisent dans certains pays, des réseaux pro-prostitution se structurent dans les années 90 pour tenter d'imposer la légalisation de la prostitution au niveau international. Ils obtiennent en 1993 que dans une résolution de l'ONU, intitulée « Déclaration pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes » soit utilisée, pour la première fois, la formule de prostitution « forcée ». En 1995 à la Conférence mondiale des femmes de Pékin, déclaration et programme d'action contiennent l'expression « prostitution forcée ». Ceci fut supprimé dans la déclaration de 2000 (New York). Les féministes anti-prostitution¹¹ et les militant-es abolitionnistes résistent. La Convention de Palerme en 2000 est une étape-victoire. À été ajouté un protocole (annexe 2 de la convention) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants. Il a pour objet de prévenir et de combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ; de protéger et d'aider les victimes d'une telle traite en respectant pleinement leurs droits fondamentaux, et de promouvoir la coopération entre les États Parties en vue d'atteindre ces objectifs. Deux paragraphes méritent une attention particulière :

– Chaque État Partie envisage de mettre en œuvre des mesures en vue d'assurer le rétablissement physique, psychologique et social des

8 – Prostitution forcée, prostitution libre, travail du sexe etc.

9 – Américaine, sociologue et historienne, elle publie *Female sexual slavery*, publié en 1982 chez Stock : *Esclavage sexuel de la Femme*.

10 – Algérienne, avocate, elle a été directrice de la Commission des droits des femmes de l'UNESCO. Elle a publié en 2009, *Une femme en colère*, lettre d'Alger aux européens désabusés, chez Gallimard. Elle y rappelle que la prostitution et le voile sont les signes de l'oppression des femmes et les moyens de la perpétuer.

11 – Rôle important de Janice Raymond, directrice de la CATW.

victimes de la traite des personnes, y compris, s'il y a lieu, en coopération avec les organisations non gouvernementales, d'autres organisations compétentes et d'autres éléments de la société civile et, en particulier, de leur fournir : un logement convenable ; des conseils et des informations, concernant notamment les droits que la loi leur reconnaît, dans une langue qu'elles peuvent comprendre ; une assistance médicale, psychologique et matérielle ; et des possibilités d'emploi, d'éducation et de formation.

– Les États Parties adoptent ou renforcent des mesures législatives ou autres, telles que des mesures d'ordre éducatif, social ou culturel, notamment par le biais d'une coopération bilatérale et multilatérale, **pour décourager la demande qui favorise toutes les formes d'exploitation des personnes, en particulier des femmes et des enfants, aboutissant à la traite.**

La guerre des mots et donc du sens se poursuit jusqu'à aujourd'hui, on l'a vu pour l'Europe. Les organisations féministes qui luttent contre la prostitution doivent veiller constamment à ce que ne soient pas signés – et en particulier par la France abolitionniste – des textes contenant les expressions prostitution libre ou prostitution forcée afin qu'elles ne puissent faire partie du « vocabulaire agréé » de l'ONU. Les agents du Ministère des Affaires étrangères en poste à la représentation permanente de la France à l'ONU n'ont pas toujours connaissance des enjeux des droits des femmes et ont peut-être oublié l'engagement abolitionniste de la France et son sens.

Il est donc temps pour les abolitionnistes de faire le bilan de la convention de 1949 et de son application et, tout en continuant le combat, de passer à autre chose.

La première faiblesse de ce texte international qui commence à dater, est qu'il n'est pas accompagné de mécanismes de contrôle et de moyens d'évaluation des politiques menées par les pays signataires. C'est pour cela que beaucoup de pays ne l'appliquent plus ou très partiellement¹².

12 – « C'est le cas de toutes les conventions internationales rédigées avant 1960. Cela explique la fragilité des trois conventions relatives à l'esclavage et aux pratiques analogues de 1926, 1949 et 1956. Au sein des Nations Unies, seul le groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage (GTFCE) de la sous-commission pour la protection et la promotion des Droits Humains, est chargé depuis 1975 de rendre compte chaque année du suivi de ces conventions.

Les faiblesses de la Convention de 1949 :

Le titre pose problème : bien que le préambule précise que la prostitution fait le lit de la TEH, le titre ne porte que sur **la répression de la traite des être humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui** (proxénétisme), déjà mieux qu'actuellement car dans les discussions internationales on ne parle pratiquement que de traite et plus de proxénétisme, mais insuffisant pour maintenir ce lien entre prostitution et trafic ou traite.

Certains termes utilisés, comme rééducation, ne peuvent plus l'être. Dans le même ordre d'idée la rédaction des ordonnances françaises date beaucoup trop et comporte en particulier une dimension homophobe intolérable¹³. Les textes vieillissent plus ou moins rapidement selon les progrès sociaux, les progrès dans l'égalité et la liberté et les exigences des populations. Les laisser vieillir sans les adapter, c'est faciliter leur oubli et leur abandon. On finit par ne plus oser se référer à un texte qui a trop vieilli. Dommage ! Lorsque l'intention et les valeurs de base contenues sont bonnes et lorsque le débat sur la question comporte d'importants enjeux, respect de l'autre, dignité humaine, égalité entre les femmes et les hommes.

Le plus problématique dans cette Convention est **sa double contradiction fondamentale** :

D'abord celle de ne jamais aborder le rôle des prostitueurs-clients à l'origine même de la prostitution et de tous les trafics qui y sont liés. Pourquoi les hommes achètent du sexe ? Qu'est-ce qui les autorise à chosifier des personnes (femmes en grande majorité) ? Les proxé-

Mais il n'est doté d'aucun pouvoir et n'a pas de mandat pour interpeler les gouvernements » Malka Marcovith, op. cité.

13 – Ces ordonnances ne correspondent plus aux pratiques et aux concepts du travail social et aux libertés actuelles notamment en ce qui concerne l'orientation sexuelle. Ainsi dans l'ordonnance 60-1245, on lit dans l'introduction : « d'autre part la délégation de pouvoirs donnés au Gouvernement par la loi du 30 juillet 1960 comporte également la possibilité de prendre « toutes mesures propres à lutter contre l'homosexualité ». L'article 2 est ainsi libellé : « en effet, compte tenu de ce que l'ensemble de la législation française relative au proxénétisme et à la prostitution s'applique sans distinction de sexe et indifféremment en cas de rapports homosexuels ou hétérosexuels, il a paru qu'il était particulièrement utile, pour répondre au vœu exprimé par le Parlement, d'augmenter les peines prévues lorsque cette infraction est commise par des homosexuels ».

Quant à l'ordonnance 60-1246 sur 25 articles, 24 concernent la prophylaxie des maladies vénériennes.

nètes sont incriminés avec raison mais que font-ils ? Ils organisent avec profit l'exploitation de femmes soumises à des violences ; ils mettent à disposition des clients, contre paiement, des corps, des personnes chosifiées ; ils organisent, la plupart du temps très violemment, ce marché parce qu'il y a une demande. Dans la Convention, la complicité client-proxénète n'est pas mise en lumière, n'est pas vue. Lutter contre la prostitution et la TEH en épargnant ceux qui les causent est totalement contradictoire. Le trafic se développe parce qu'il y a une demande forte qui ne pourrait être satisfaite uniquement avec des personnes supposées libres et consentantes. Rappelons cependant que malgré ses faiblesses, la Convention affirme que la question du consentement n'est pas pertinente.

La deuxième contradiction est qu'en ne luttant que contre le proxénétisme et pas contre les clients de la prostitution sous toutes ses formes, on instille l'idée qu'il y a deux prostitutions une soumise au proxénétisme (là est le mal, on condamne et on sanctionne), l'autre libre et que cette dernière peut être vécue normalement.

Le texte de la Convention engage les États à prendre des mesures pour que les personnes prostituées puissent sortir de la prostitution. C'est essentiel, mais ce n'est pas une spécificité de l'Abolitionnisme. Les tenants du réglementarisme et le syndicat des « travailleurs du sexe » demandent la possibilité d'accompagner les personnes prostituées vers un changement d'activité lorsqu'elles le souhaitent, comme on change de travail, de métier.

Dans son incomplétude cette Convention internationale, qui a eu le grand mérite d'exister, est en fait, aujourd'hui, dangereuse et doit être remplacée. Faire l'impasse sur ce qui crée le système prostitutionnel va à l'encontre de toute politique de réduction de la prostitution. On ne peut pas dire que l'Abolitionnisme de 1949 met tout en place pour réduire au maximum la prostitution. Il faut donc passer à la volonté d'abolition de la prostitution.

Sans pouvoir, dans cet ouvrage, rendre compte exactement des débats et des compromis élaborés au cours de sa rédaction comme dans tout texte de cette envergure, il est difficile d'affirmer ce qui est à l'origine de cette impasse sur le client et de ses ambiguïtés. Sans trop de risque de déraisonner, on peut avancer la prégnance et le non questionnement, mi-vingtième siècle, du droit de l'homme à la jouissance liée à

son « irrépressible » pulsion sexuelle¹⁴. « Payer pour un acte sexuel ne fait de tort à personne si aucun proxénète n'intervient »...voici la vulgate, elle est tenace et hypocrite puisque les clients de la prostitution ne veulent pas savoir si la personne est libre ou pas ou imaginent qu'elle est libre et consentante, et qu'elle aime ça, le sexe ! Ils cherchent ainsi à se dédouaner et à consommer en paix. Mais la raison profonde de cette consommation n'est-elle pas justement la recherche de l'asservissement de la personne par l'acte sexuel imposé ? Certains témoignages de prostitueurs cités dans les pages précédentes et d'autres à venir dans la deuxième partie, nous donnent la réponse.

La comparaison avec un autre débat, celui de l'abolition de l'esclavage :

Le débat concernant l'abolition de l'esclavage donne des indications sur le débat politique concernant la stratégie pour réduire la prostitution, objectif reconnu de la Convention de 1949.

L'idée et la volonté d'abolir l'esclavage émergea à la fin des années 1770 alors que le système esclavagiste (Amériques) était une institution relativement récente et fructueuse sur le plan économique. Il s'agit d'une véritable rupture dans la pensée et les valeurs d'autant que l'abolition est différente de l'anti-esclavagisme et ne se contente pas de s'opposer à la réduction en esclavage mais propose un bouleversement complet de l'organisation sociale des pays qui pratiquent l'esclavage et envisage des stratégies pour parvenir à sa disparition.

L'abolitionnisme est un positionnement politique vis-à-vis d'une institution socio-économique en place, l'esclavage, comme devrait être l'abolitionnisme vis-à-vis du système prostitutionnel. L'abolitionnisme ne veut ni amender, ni adoucir, mais veut mettre fin au système.

Parmi les abolitionnistes, nombreux sont ceux qui, pragmatiques, ont cherché les moyens les plus efficaces pour atteindre leur objectif. Ainsi beaucoup ont choisi le « graduellisme », une doctrine visant à une sortie progressive du système esclavagiste. L'abolition de la traite devait précéder celle de l'esclavage lui-même. Elle devait aussi y contribuer, en tarissant de manière « naturelle » les sources d'approvisionnement du système esclavagiste, dans la mesure où il ne pour-

14 – Voir l'analyse de Françoise Héritier.

rait se perpétuer que par reproduction naturelle des individus asservis préalablement à l'interdiction de la traite. N'y a-t-il pas là un rapprochement à faire avec l'abolitionnisme de la Convention de 1949 et les évolutions des positions internationales par la suite ? Viser le proxénétisme et la traite n'est-ce pas chercher à tarir la source d'approvisionnement ? Évidemment en matière de prostitution on ne peut compter sur la reproduction des personnes prostituées pour perpétuer le système, encore que...

Mais poursuivons sur l'esclavage. Cet abolitionnisme « gradueliste » put être parfois instrumentalisé par certains, qui l'utilisèrent pour repousser le plus possible l'échéance de l'abolition effective de l'esclavage. Ceci ressemble étrangement à la décision de lutter contre la traite sans lutter contre la prostitution.

Les abolitionnistes de l'esclavage les plus convaincus se firent de plus en plus nombreux à faire l'apologie de la suppression simultanée et rapide de la traite et de l'esclavage. C'est ce qui est appelé « immédiatisme ». Pour la prostitution et donc la traite à des fins d'exploitation sexuelle c'est tout à fait la position cohérente du Mouvement Abolitionniste français.

L'évolution du positionnement abolitionniste ne doit pas être envisagée comme un simple changement de stratégie. En effet, si l'on pouvait au XVIII^e siècle, sans qu'il y ait là ni contradiction ni hypocrisie, voir se côtoyer, dans les mêmes pages ou les mêmes discours, à la fois de longs développements sur le caractère intolérable de la réduction en esclavage et une réflexion pratique sur la mise en œuvre d'une sortie graduelle, sur le long terme, du système esclavagiste, cela semble devenir de plus en plus difficile à partir du début du XIX^e siècle. Sous l'influence notamment de la pensée d'Emmanuel Kant, le décalage temporel entre impératif moral et déploiement de l'action visant à mettre fin à une situation jugée inacceptable devint de moins en moins tolérable. De ce point de vue, le passage entre « graduellisme » et « immédiatisme » au sein du mouvement abolitionniste correspondrait à un changement beaucoup plus général en Occident : désormais, à une situation d'injustice jugée intolérable devait correspondre de manière urgente voire immédiate une action qui y mette fin.

Refuser la prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, sa conséquence :

Les rédacteurs et signataires de la Convention de 1949 ont peut-être cru véritablement mettre en place la bonne stratégie pour réduire la prostitution voire la supprimer. Ils ont échoué et en grande partie par absence de volonté ou de capacité d'analyser le fondement du système et de voir la violence qu'il constitue. Il est vrai que la souffrance des femmes, la misère des femmes, sont invisibles, d'ailleurs sont-elles des sujets à prendre en compte en particulier lorsqu'elles ne sont ni les mères ni les épouses de ceux qui décident ?

Nous pouvons aujourd'hui, nous devons, abolir la prostitution c'est-à-dire décider de vivre dans un système social sans prostitution, un système social d'égalité et de liberté. Et comme pour l'esclavage, c'est-à-dire interdire le fait d'avoir des esclaves et le fait de vendre des êtres humains à des esclavagistes, il est urgent d'interdire l'achat d'acte sexuel et de renforcer la lutte contre le proxénétisme, de faire dire par le droit pénal, un droit éminemment politique, que les prostitueurs sont des criminels et que dans une société d'égaux, la prostitution ne peut être.

La bataille pour l'abolition est rude. En France, elle traverse tous les courants politiques, et si quelques partis de gauche ont dégagé des majorités abolitionnistes et favorables à la proposition de loi sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel, au sein de certains d'entre eux, les opposants sont actifs comme l'a montré le rapport de la commission spéciale du Sénat. Dans certains autres partis, les avis sont tellement partagés qu'aucune position commune ne peut être avancée, comme chez les Verts, tous cependant d'accord pour la suppression du délit de racolage. De la même façon, les courants critiques (marxistes ou non) du système actuel comme le NPA, et ultra comme les anarchistes et les libertaires, sont aussi, soit opposés à la pénalisation des prostitueurs, soit partagés, hésitants comme dans l'association ATTAC. Mais les féministes de ces groupes et mouvements – ceux qui ont rejoint le mouvement Abolition 2012 –, essaient de convaincre leur milieu de son bien fondé. Ainsi a pu paraître « Anarchisme, Féminisme, contre le système prostitutionnel » aux éditions du Monde Libertaire¹⁵.

15 – Ouvrage édité en 2009 et coordonné par Hélène Hernandez et Elisabeth Claude.

Les propos de ce livre rejoignent ceux de Mélusine Vertelune¹⁶ sur le viol : « c'est ainsi que lorsque nous expliquons que la sanction à l'égard des violeurs est nécessaire nous sommes accusées d'être assoiffées de vengeance par ceux qui prétendent combattre tous les systèmes d'oppression et de domination... manifestement dans leur liste ne figure pas le patriarcat... ».

Au printemps 2014 la commission « genre » d'ATTAC a obtenu non sans difficulté, une déclaration claire et abolitionniste sur la prostitution mais n'a pu faire accepter par la majorité la pénalisation de l'achat d'acte sexuel : « En cohérence avec les valeurs qu'elle défend, ATTAC se prononce contre la marchandisation des corps et des êtres humains, pour une société tournée vers l'émancipation des personnes et l'égalité entre les femmes et les hommes. ATTAC considère la prostitution comme une violence faite aux femmes, et plus globalement comme une atteinte à la dignité humaine. ATTAC est opposée à toute idée qui laisserait croire que la prostitution pourrait être un métier comme un autre et refuse la notion de travailleur/travailleuse du sexe. La domination masculine est au fondement du système prostitutionnel, réduisant potentiellement toutes les femmes à des objets sexuels. Le système prostitutionnel s'oppose donc en tant que tel à tout projet de société basé sur l'égalité entre femmes et hommes ».

Aujourd'hui les abolitionnistes affirment que la prostitution doit être reconnue non seulement comme une partie, mais comme un fondement du système plus vaste de subordination patriarcale des femmes. L'analyse du rapport social de sexe a porté ses fruits et a permis une véritable analyse du système prostitutionnel. Ne pouvons-nous pas, ne devons-nous pas imaginer et exiger un monde sans esclavage, sans apartheid, sans infanticide ni mutilation des organes génitaux féminins, sans prostitution ? Les rapports de genre doivent être remis en question de telle façon que la sexualité, quelles que soient ses orientations, puisse devenir une expérience de l'intimité humaine et ne soit pas une marchandise, puisse être un véritable choix et non le produit d'une injonction à la sexualité, puisse être vécue comme une liberté et non comme une pratique de soumission à l'ordre masculin ou à celui du

16 – Militante libertaire co-auteure avec Jeanne Cordelier du livre « Ni silence ni pardon, l'inceste, un viol institué », MÉditeur, 2014, Québec.

mariage, comme une des formes d'expression du désir et non comme l'exécution d'un contrat.

Les souffrances des personnes prostituées et les effets destructeurs du système prostitutionnel sont les raisons premières pour l'Abolition. Aucune violence ne peut être aménagée. C'est pourquoi il faut abolir la prostitution et refonder la politique publique qui appliquera cette abolition et les lois qu'elle doit engendrer et qui mettra en place à la fois les actions de prévention et les actions de protection et d'accompagnement des personnes prostituées.

Pour en finir avec les clients-prostitueurs !

Rosen HICHER, survivante de la prostitution, Tribune, Libération, juillet 2014 :

« À l'heure où le Sénat protège les clients¹⁷, moi, ancienne prostituée, je vais vous dire pourquoi je veux que la France fasse tout pour en finir avec ces hommes qui ont détruit ma vie pendant plus de vingt ans. J'ai trouvé la force de faire le calcul. Écoutez bien. J'ai eu plus de 30 000 clients dans ma carrière de prostituée, à raison d'une moyenne de quatre par jour.

Plus de 30 000 rapports sexuels dont je ne voulais pas, que je refusais de tout mon corps. 30 000 fois la sensation d'être niée, réduite à néant, d'être une femme robot. 30 000 fois, j'ai subi le défilé de ces hommes indifférents, sûrs de leur bon droit ; dans un coin de bar à hôtesse, dans des salons insalubres, dans l'odeur du champagne renversé sur les banquettes et du sexe entêtant.

Vous qui parlez des clients comme de pauvres hommes esseulés ou timides, si vous saviez ! La vérité, c'est celui qui vous menace si vous refusez l'acte sans préservatif ; le violent qui vous laisse avec vos blessures pendant quinze jours ; le fou furieux qui tire à la carabine au milieu du bar ; le malade qui s'habille en femme et vous fait subir toutes les humiliations ; celui qui met de la drogue au fond de votre verre ou qui affiche des obscénités sur votre porte pour se venger ; celui qui finit par se pendre parce qu'il s'est ruiné à force de payer des corps de femmes.

17 – Le Sénat a retiré, début juillet, la pénalisation des clients de la proposition de loi pour la « lutte contre le système prostitutionnel » votée par l'Assemblée nationale fin novembre 2013.

Et tous les autres. Tous ceux qui ne prennent même pas la peine de se changer ni de se laver tellement ils nous méprisent. Tous ces addicts au sexe sans aucun égard pour leur compagne ni pour aucune femme. Tous ces détraqués, ces masos, ces exhibitionnistes, ces sadiques, ces zoophiles. Tous ces prédateurs : un jour, l'un d'entre eux, qui m'avait vue en compagnie de ma fille de 12-13 ans, un chauffeur de bus (pour enfants !), m'a proposé jusqu'à 5 000 euros pour l'avoir ; pour la violer.

Tous ces hommes qui viennent nous raconter leurs fantasmes les plus délirants et nous obliger à leur répondre que c'est normal et qu'il n'y a pas de limites. Vous pensez que les habitués, comme on les appelle, sont de braves types. Non, ce sont des hommes victimes de graves déviances et dangereux pour nous et pour toutes les femmes. Va-t-on comprendre que pas mal d'entre eux ont davantage besoin de psys que de prostituées ?

Je ne suis pas née prostituée, ce sont ces hommes qui ont fait de moi une prostituée. Ce sont eux qui m'ont imposé plus de 30 000 rapports sexuels et donc autant de viols.

Il est urgent de s'engager pour que nos enfants aient droit à une protection, pour qu'aucune jeune fille, aucun jeune homme, ne subisse ce que j'ai subi pendant tant d'années. Et ce n'est pas possible en laissant aux clients tous les droits. Je refuse que les clients soient les grands oubliés de cette loi sur la prostitution car ceux dont je parle ici ne sont pas des cas à part. Ce sont tous les clients. Et je pose la question : « Pourquoi un tel consensus pour les protéger ? ».

En résumé

Le rapport (Danielle Bousquet-Guy Geoffroy) sur la prostitution de 2011, l'appel « Abolition 2012 » lancé en novembre 2011 par plus de 45 associations, la résolution de décembre 2011 votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, la mobilisation de ministres, de député-es et de sénateurs-trices, la proposition de loi pour « le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel » votée en première lecture à l'Assemblée nationale en décembre 2013, se situent dans la continuité de la position abolitionniste française tout en proposant une rupture dans la façon de considérer le phénomène prostitutionnel.

L'Abolitionnisme en tant que régime juridique de la prostitution, différent du réglementarisme et du prohibitionnisme, est fondé par la Convention internationale de 1949 « pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui » que la France n'a ratifiée qu'en 1960. Cette Convention précise que la prostitution est une atteinte à la dignité des personnes prostituées, victimes objectives auxquelles il faut proposer des alternatives. Elle demande d'abroger ou d'abolir toute loi, tout règlement selon lesquels les personnes prostituées doivent s'inscrire sur des registres spéciaux ou se conformer à des conditions exceptionnelles et spécifiques de surveillance ou déclaration. Elle demande aux États signataires de lutter contre toutes les formes de proxénétisme.

À partir de 2011 la prostitution est considérée, en France, comme une violence faite aux femmes et la lutte contre la prostitution s'inscrit dans la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Il est donc logique de pénaliser l'achat d'actes sexuels au même titre que le viol, le harcèlement sexuel, la violence dans le couple, le mariage forcée, l'excision etc.

Ce faisant on renforce l'abolitionnisme par une responsabilisation réelle des clients-prostituteurs à l'origine de l'existence de la prostitution, elle-même à la fois produit et pilier du patriarcat. Le rôle des clients-prostituteurs a longtemps été passé sous silence. Il est pourtant une partie essentielle du système prostitutionnel. Sans la « demande » il n'y aurait pas de prostitution et pas de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Mais Abolitionnisme veut dire aussi que les personnes prostituées sont aidées et non pénalisées et poursuivies, c'est pourquoi les associations abolitionnistes, dont l'Amicale du Nid, réclament la suppression de la pénalisation du racolage et davantage de moyens pour offrir aux personnes prostituées de véritables alternatives d'insertion sociale et professionnelle. La proposition de loi en cours de processus législatif tient compte de ces nécessités.

L'ensemble de la démarche et de la mobilisation traduit la volonté d'abolir la prostitution et constitue un message fondamental. Il s'agit, en effet, d'une volonté de changer de société.

La prostitution n'est ni une liberté, notamment une liberté sexuelle, ni un droit de l'homme. Elle est le produit d'une double domination,

celle des hommes sur les femmes, et celle de l'argent. La volonté de l'abolir s'inscrit donc dans la construction d'une société d'égalité réelle et de justice sociale.

Abolir signifie que la société dans laquelle nous vivons refuse la légitimation et la banalisation de la prostitution, et dit :

- qu'elle n'est pas pensable comme activité parmi d'autres ou travail qui soulagerait une « misère sexuelle » par une autre misère, par une violence,

- qu'elle n'est pas tolérable parce que des rapports sexuels non désirés constituent une atteinte grave à la dignité, à l'intégrité physique et psychique de la personne.

Abolir ne peut être confondu avec la prohibition qui a pour origine dans la plupart des pays qui ont choisi ce régime, une morale puritaine, la peur de la sexualité, du corps et des femmes.

À ceux qui annoncent que la prostitution ne disparaîtra jamais et qu'il faut donc la tolérer et l'organiser, répondons qu'il faudrait alors demander la restauration de l'esclavage parce qu'il existe toujours et ceci, pour une large part, à cause de la prostitution et de ses « consommateurs ».

Abolir la prostitution est un projet de société. Le débat qu'il suscite permet de diffuser une réflexion sur ce système largement impensé jusqu'à aujourd'hui. Ce débat permet de mettre la lumière sur l'effroyable contrainte pour des millions de personnes (femmes et enfants surtout mais hommes aussi) dans le monde, de vendre leur corps parce que c'est la seule chose qu'elles-ils possèdent et que ce corps est convoité comme un *objet* et utilisé comme *moyen* de faire des profits par les trafiquants. Ce débat permet aussi d'éclairer les effets du libéralisme économique, de son idéologie et de la marchandisation généralisée. Ce débat montre dans notre société, celle d'un pays « riche », la précarité des jeunes, des femmes, l'isolement et la désaffiliation d'un grand nombre ainsi que les ravages des violences intrafamiliales.

Abolir la prostitution est une ardente obligation pour la France qui doit diffuser cette volonté au niveau international et européen et faire en sorte d'être suivie.

II

LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL, UN SYSTÈME DE VIOLENCE

« La prostitution : qu'est-ce que c'est ? C'est l'utilisation du corps d'une femme pour du sexe par un homme ; il donne de l'argent, il fait ce qu'il veut. Dès que vous vous éloignez de ce que c'est réellement, vous vous éloignez du monde de la prostitution pour passer aux mondes des idées. Vous vous sentirez mieux, ce sera plus facile ; c'est plus divertissant : il y a plein de choses à discuter, mais vous discuterez d'idées pas de prostitution. La prostitution n'est pas une idée ».
Andrea Dworkin, survivante.

Le débat de ces dernières années apporte au niveau mondial quelques études du système prostitutionnel et beaucoup de témoignages qui s'ajoutent à la longue expérience d'associations telles que le Mouvement du Nid et l'Amicale du Nid. La nature de leur expérience est d'être au contact avec les personnes prostituées et ce avant même que la France choisisse l'abolitionnisme, en 1960. Cette place permet d'analyser la prostitution à la fois comme une situation singulière, celle de la personne rencontrée et qui demande de l'aide, et comme un phénomène social qui a des origines individuelles et collectives et de très importantes conséquences sur les individus et la société.

L'analyse qui va suivre apportera un plus grand éclairage voire un approfondissement aux éléments du débat exposés dans la première partie. Mais à partir de la parole des personnes prostituées, de ce que l'on peut voir de leur situation, des comportements des prostitueurs et de leur violence, ce sont les confrontations à cette violence et ses effets, les processus d'entrée dans la prostitution, qui constitueront la trame et la raison de cette deuxième partie. Au bout de l'analyse, qui permettra, nous l'espérons, de déconstruire les représentations séculaires et stigmatisantes de la prostitution et de « la prostituée », il faudra revenir sur l'action collective à entreprendre pour qu'un tel système de domination cesse.

Dans une approche qualitative les sources dont nous disposons seront mobilisées¹. Pour ce qui est de la quantification, du nombre de personnes prostituées ou du nombre de proxénètes, elle reste très difficile et partielle. Certes, existent des évaluations d'organismes internationaux et nationaux, des études sur échantillon, les recoupements de quelques organismes comme la Fondation Scelles. Mais une grande partie du phénomène est souterraine. Même dans les pays réglementaristes qui obligent les prostitué-es à s'inscrire sur des registres, l'évaluation est très incomplète parce qu'y existe aussi une importante prostitution cachée. Il semble donc logique que la quantification soit difficile d'autant plus qu'il n'existe pas d'observatoire dédié à l'étude de la prostitution comme par exemple il en existe en France pour les violences faites aux femmes et réduites trop souvent aux violences dans le couple.

Une quantification difficile

En France l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH), seul organisme à évaluer quantitativement la prostitution, annonce environ 20 000 personnes prostituées², une estimation contestée parce qu'elle ne concerne pratiquement que la prostitution de rue ou de route et ne comprend donc pas la prostitution qui passe par internet, occasionnelle ou pas (et qui a lieu dans des hôtels, des appartements privés, des studios loués à cet effet etc.), ni celle qui est pratiquée dans les bars, salons de massage etc. La prostitution masculine est aussi très sous-évaluée. L'OCRTEH en 2009 dénombrait 611 établissements bars à hôtesse et 481 bars, cabarets, clubs et salons

1 – Récits de vie, témoignages, connaissances des travailleurs sociaux, travaux de l'Amicale du Nid, enquêtes spécifiques sur la prostitution, écrits des personnes prostituées, articles de sociologues, anthropologues, philosophes, psychologues et médecins. Nous ne prétendons pas avoir tout lu notamment les publications qui ne sont pas en français ou traduites, ni tout entendu, mais l'étendue de nos données et leur nature (témoignages directs, travaux de personnes en contact prolongé avec les personnes prostituées) nous assure d'un corpus sérieux qui permet d'analyser le phénomène et de faire ressortir sa complexité. La bibliographie, certainement incomplète et notamment d'écrits promoteurs de la prostitution, permettra tout de même à celles et ceux qui le souhaiteraient d'approfondir telle ou telle question.

2 – Rapport Bousquet-Geoffroy p.20 : l'OCRTEH croise diverses données : nombre de personnes mises en cause pour racolage par la police nationale, nombre de victimes de traite des êtres humains ou de proxénétismes identifiées dans des procédures judiciaires et les évaluations issues du monde associatif.

de massage où manifestement se pratique la prostitution mais nous ne connaissons pas le nombre de personnes qui y sont prostituées.

Si nous rapportons le nombre de 20 000 au nombre de personnes que nous rencontrons dans les huit départements français où est implantée l'Amicale du Nid et à la population de chaque département, cela signifierait que l'Amicale du Nid rencontrerait toutes les personnes prostituées. Ce qui ne peut être le cas puisqu'une partie importante de la prostitution est invisible ou indoor et que nous ne pouvons être partout, rues et routes, dans les régions d'implantation. Contrairement aux engagements de l'État en 1960, il n'y a pas de service spécialisé pour la lutte contre la prostitution dans chaque département français.

La prostitution est concentrée dans les villes et leur périphérie mais elle existe aussi dans les zones rurales et les petites villes. Ainsi, récemment, a été démantelé un réseau de prostitution à Figeac dans le département du Lot. L'été, la prostitution augmente dans les zones touristiques, en particulier près de la mer. L'enquête de l'Amicale du Nid de l'Hérault dans une université montpelliéraine (nous y reviendrons) montre que 4 % des étudiant-es répondants ont eu une expérience de prostitution. Compte tenu du fait que l'enquête a eu lieu dans une université des Lettres et Sciences humaines où les étudiants sont, dans une proportion plus importante qu'ailleurs, dans des situations économiques précaires, nous arrivons largement aux 40 000 étudiant-es qui connaîtraient la prostitution selon l'annonce, il y a quelques années, du syndicat étudiant Sud³.

Les équipes de l'Amicale du Nid ont rencontré en 2013, lors de leurs sorties sur les lieux de prostitution, **4 914** personnes, soit une augmentation de **6 %** par rapport à l'année précédente. En 2014 elles en ont rencontrées **5054** soit une augmentation de **3 %** par rapport à 2013. Ces chiffres donnent une indication sur l'augmentation de la prostitution de rue et de routes en France métropolitaine ; il est cependant à considérer avec précaution, puisque nos moyens ne nous permettent pas de rencontrer de façon exhaustive toutes les personnes prostituées d'un territoire et en France d'une manière générale.

3 – Selon l'INSEE, dans les tableaux de l'Économie française de 2014, les étudiant-es sont au nombre de 2,39 millions comprenant tous-tes les étudiant-es, universités, Grandes écoles, BTS.

97 % des personnes rencontrées sur les routes et dans les rues sont étrangères. Parmi les personnes rencontrées, 82 % sont des femmes, 3 % des hommes, 15 % des personnes transidentitaires (surtout H vers F).

Les réseaux de traite des êtres humains sont toujours aussi présents. Ils prennent différentes formes (réseaux mafieux, réseaux d'immigration, réseaux de type familial) mais ont pour point commun les violences physiques et/ou psychiques qu'ils imposent aux victimes et rendent extrêmement dangereuses et complexes les démarches pour demander de l'aide et s'en affranchir.

La prostitution des jeunes augmente. L'Amicale du Nid est de plus en plus souvent interpellée par des travailleurs sociaux spécialisés dans la protection de l'enfance qui demandent un soutien pour faire face à la multiplication des situations de prostitution. Les constats, aussi bien sur les lieux de prostitution que lors des actions de prévention auprès des jeunes dans les collèges et les lycées ou à l'université, montrent une évolution inquiétante qui nécessite une politique nationale d'éducation et de prévention.

Des démarches de diagnostic local ont été amorcées depuis 2013 par des établissements de l'Amicale du Nid : à Saint-Denis (93) dans la région Midi-Pyrénées et en Languedoc-Roussillon. Les acteurs locaux doivent être impliqués pour réaliser un état des lieux détaillé, la finalité de cette démarche étant la création d'un type d'accueil des personnes adapté au contexte local. Il faudrait que les diagnostics se généralisent dans tous les départements ou les régions.

Un travail a également été entrepris fin 2013 par les établissements de l'Amicale du Nid pour aborder la question de la prostitution via internet : premier inventaire des sites correspondant à une « offre » locale et exploration des méthodes visant à transposer la méthode d'« aller vers » sur le terrain à internet. Étant donnée la croissance rapide de l'utilisation d'internet dans et pour la prostitution et notamment par les adolescent-es, il est urgent d'étendre ces démarches et de conduire une étude scientifique et pluridisciplinaire permettant de chiffrer plus précisément le nombre de personnes prostituées en France mais aussi de connaître plus complètement les causes et les processus d'un phénomène qui touche entre autres beaucoup de jeunes mineur-es dans ce pays. Cette prostitution des mineur-es a émergé dans le débat

public en Europe dans les années 2000 au moment du changement de régime dans les pays d'Europe centrale et de l'est, marqué entre autre, par des déplacements vers les pays plus riches de femmes et d'enfants soumis à la prostitution. Les estimations donnent une fourchette large du nombre de mineur-es prostitué-es en France, trop imprécise, entre 5 000 et 10 000. Cette exploitation totalement catastrophique pour les jeunes victimes et largement souterraine et clandestine, indique l'existence de proxénètes aussi bien « clients » que proxénètes et trafiquants, insuffisamment poursuivis voire traqués. Certains lieux parisiens, notamment, sont connus pour cette prostitution de mineurs étrangers, clandestins et/ou en errance. La loi et l'interdit existant en France, dans ce cas de violence commise, la police et la justice se donnent-elles les moyens nécessaires à la lutte contre les proxénètes ? Il existe certainement des voix pour dire « mais de quoi voulez-vous que ces enfants vivent ? » !!!

Prostitution et système prostitutionnel

Il n'y a pas de définition légale de la prostitution⁴ en France, la seule définition juridique est jurisprudentielle et elle n'est pas satisfaisante puisqu'elle met en jeu seulement la personne prostituée. Nous préférons celle qui suit : « La prostitution est un acte qui donne accès, en

4 – Du recours à la prostitution de mineurs ou de personnes particulièrement vulnérables. Code pénal : Article 225-12-1 modifié par la loi 2003-239 du 18 mars 2003, art.50 : le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération, des relations de nature sexuelle de la part d'un mineur qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

5 – Pour ce qui concerne la France, Cédric Amourette, avocat, écrit : « Une définition juridique de la prostitution est toujours évoquée (media et auteurs divers) bien que complètement obsolète car comprise dans l'article 1^{er} du décret du 5 novembre 1947, décret d'application d'une loi sur le fichier sanitaire et social, abrogée en 1960 : l'article 1 de ce décret définit la prostituée comme « toute femme » qui consent habituellement à des rapports sexuels avec un nombre indéterminé d'individus moyennant rémunération ». Désormais, la seule définition juridique de la prostitution est jurisprudentielle : l'arrêt de la Cour de Cassation a considéré en 1996 que la prostitution consiste « à se prêter, moyennant rémunération, à des contacts physiques de quelques natures qu'ils soient afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui ». Mais cela fait problème : la définition donnée n'est pas celle de la prostitution mais celle du fait pour une personne de se livrer à la prostitution. La prostitution doit se concevoir non comme le seul fait de se livrer à la prostitution pour la personne prostituée mais dans la « rencontre » entre un client et une personne en situation de prostitution. Ce texte peut être lu dans « Eléments d'analyse du cadre juridique de la prostitution », Site internet de l'Amicale du Nid, 2012.

échange d'argent ou de biens en nature au corps et au sexe de personnes » de R. Poulin⁶ qui la juge « élémentaire et n'éclairant que sommairement la notion de prostitution car cette dernière est beaucoup plus qu'une simple question de conduites personnelles ou privées. Elle ne peut être réduite en conséquence, à un échange entre deux acteurs, un client prostituteur et une personne prostituée, sur un marché quelconque ». Mais cette définition est déjà meilleure que celle qui consiste à dire que la prostitution est un échange d'actes sexuels contre argent, biens ou services.

Face aux résistances pour considérer ce qu'est la prostitution en tant que produit de l'exercice de dominations, il est nécessaire d'inverser les représentations habituelles, d'inverser le regard, en présentant la prostitution comme l'achat avec de l'argent, un bien ou un service, de l'usage du corps d'une personne à des fins sexuelles. Françoise Héritier rappelle ce nécessaire changement de regard : « Dire que les femmes ont le droit de se vendre, – et certain-es légitiment cette idée fautive de la liberté, produit du libéralisme dominant – c'est marquer que les hommes ont le droit de les acheter ».

La première partie a insisté sur le fait que par la domination et la marchandisation, la prostitution est la chosification d'une personne par un client pour sa propre jouissance. La personne prostituée ne désire pas le rapport sexuel et n'en jouit pas (ou très rarement). Le client l'impose en payant.

La prostitution est donc une violence qui s'inscrit dans un double rapport de domination :

- celui des hommes sur les femmes et des hommes dominés qui imposent une prétendue licéité de la satisfaction de leur pulsion sexuelle en toutes circonstances et quels que soient les moyens,
- celui entre un client qui a de l'argent et des personnes qui en ont besoin et qui se trouvent en situation de pauvreté ou de précarité.

Marie-Victoire Louis, sociologue, politologue et féministe, définit le système prostitutionnel comme « un système de domination sur les sexes, les corps et donc sur les êtres humains. Ce système met en relation des clients à qui des proxénètes garantissent contre rémunération la possibilité d'un accès marchand aux corps et aux sexes d'autres personnes, de sexe féminin dans l'immense majorité des cas ».

6 – Dans son livre, *Abolir la prostitution* p.8.

La puissance publique, nous l'avons vu dans la première partie, par sa réglementation, les lois votées et appliquées, sa politique sociale etc. intervient plus ou moins directement, avec plus ou moins de contradictions ou d'ambiguïté pour le conforter ou le combattre.

Interviennent aussi dans ce système l'opinion publique et les media qui le confortent ou pas, par des représentations sexistes et « glamour » de la prostitution et une plus ou moins grande tolérance à la violence qu'il produit.

La prostitution est un système global qui contient le système prostituteur constitué par les clients et les proxénètes dont sont directement victimes les personnes prostituées. Le prostituteur-client chosifie la personne prostituée en achetant et utilisant son corps pour sa jouissance personnelle. Le prostituteur-proxénète organise ce marché avec violence, contre la personne prostituée. Lorsqu'il y a un proxénète, celui-ci capte la plus grande partie de l'argent de la passe⁷. Le client de la prostitution est à l'origine de la prostitution. Les trafiquants en font un marché à gros profits⁸.

L'exploitation sexuelle est mondialisée, elle représente le troisième grand trafic après celui des armes et de la drogue. Ces trafics sont souvent liés les uns aux autres et organisés par des groupes mafieux de

7 – Nous reviendrons sur l'existence de femmes proxénètes.

8 – Rappel des fondements de cette approche de la prostitution :

Au titre de la convention de 1949 ratifiée par la France en 1960 :

Préambule : Considérant que la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, **sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine** et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté.

Art16 : Les parties à la présente Convention conviennent de prendre ou d'encourager par l'intermédiaire de leurs services sociaux, économiques, d'enseignement, d'hygiène et autres services connexes, qu'ils soient publics ou privés, les mesures propres à prévenir la prostitution et à assurer la rééducation et le reclassement **des victimes de la prostitution** et des infractions visées par la présente convention.

Et des trois principes suivants :

- l'Égalité entre les femmes et les hommes,
 - le corps humain ne peut être considéré comme un bien ou comme une chose (non patrimonialité), le corps n'est pas un instrument,
 - le principe de dignité de la personne humaine qui vise notamment à garantir son intégrité physique et psychologique contre toute atteinte extérieure,
- La prostitution est une violence et les personnes prostituées sont des victimes de cette violence. Les clients et les proxénètes constituent un système prostituteur.

nationalités différentes. L'exploitation sexuelle est moins dangereuse pour les proxénètes que les autres trafics, il serait donc plus facilement choisi. Trois sources – il y en a d'autres – sont à conseiller pour approfondir la connaissance de l'industrie du sexe (plus large que la seule prostitution) et de l'esclavage sexuel, l'ouvrage de Richard Poulin « La mondialisation des industries du sexe », les travaux de la Fondation Scelles à Paris qui chaque année publie un rapport sur l'exploitation sexuelle dans le monde, et l'enquête de Lydia Cacho, *Trafics*⁹, sur l'esclavage sexuel dans le monde. Les deux premières approches sont basées sur des évaluations, des estimations, à partir de données officielles d'États ou d'institutions internationales et à partir de données d'ONG dans le monde entier, la dernière est un travail de six années sur trois continents qui donne la parole à tous les acteurs et aux victimes de cet esclavage sexuel. Chaque année dit l'auteure 1,4 millions de personnes, en grande majorité des femmes et des petites filles sont achetées et revendues, comme une matière première.

La personne prostituée sera au centre de l'analyse du système prostitutionnel, des modalités des dominations à l'œuvre et de leurs conséquences individuelles et sociales.

9 – Traduction française, 2011, Éditions Nouveau Monde.

LES PERSONNES PROSTITUÉES, LA SITUATION DE PROSTITUTION

« Le système prostitutionnel est fait pour verrouiller le silence : il est très difficile de faire sortir cette parole, et que cette parole soit entendue par la société qui ne souhaite absolument pas l'entendre »
Claudine Legardinier¹.

Une grande variété apparente d'êtres humaines sont pris dans ce système, femmes, hommes, hétérosexuels, bisexuels, homosexuels, transsexuels, transidentitaires, transgenres, mineurs, adolescent-es, jeunes et moins jeunes en errance, femmes âgées, personnes avec enfants, personnes sans enfant, étudiant-es, étranger-es avec papier, étranger-es sans papier, brésiliennes, africaines, chinoises, bulgares, roumaines, thaïlandaises etc., personnes prises dans des addictions... comme il y a apparemment plusieurs types de clients et de proxénètes. Il y a différentes formes de prostitution et des localisations différentes. La prostitution de trottoir et de route est la plus visible. Ceux qui fréquentent les bars de nuit, certains clubs, les hôtels de luxe en voient d'autres formes sous les vocables d'hôtesse, de danseuses, d'escorts... Il y a la prostitution occasionnelle, celle qui permet de boucler les fins de mois et de payer quelques factures, la prostitution régulière quelle qu'en soit la forme etc. Chaque caractéristique a une importance vis-à-vis de la vie du sujet, des conditions de son existence et en particulier des conditions matérielles. Les travailleurs sociaux vont aussi se confronter à ces différences et à ce qu'elles portent par-

1 – Audition de Claudine Legardinier, journaliste, essayiste, par la mission d'information sur la prostitution en France, Assemblée Nationale, 2011.

fois de difficultés pour trouver des solutions acceptables (soins, hébergement, logement, revenu minimum, formation, emploi).

Mais cette façon d'aborder la prostitution, en mettant en avant « les prostitutions », est souvent une diversion, une façon d'éluder ce que elle est, quelle que soit la forme qu'elle prend. De la même manière, faire des études du système prostitutionnel et l'appeler système social tout en se focalisant sur les conditions potentiellement violentes de la situation et les améliorations que l'on pourrait y apporter², c'est éviter le centre du problème, à savoir le moment de la passe, ainsi que comment on y vient et comment on y revient ou comment on arrête. C'est ne pas voir comment la prostitution est violence en elle-même et ne peut donc que produire de la violence et de la victimisation, même si les personnes prostitué-es font tout pour limiter les risques et développent, ainsi, des savoir-faire. Éviter de décrire et d'analyser la passe, ce moment de confrontation avec le client qu'est la prostitution et ses conséquences sur les personnes, c'est éviter l'essentiel et entretenir les visions « glamour » ou utilitaristes de la prostitution, une rencontre qui pourrait se terminer en mariage ou en relation amoureuse, un moment pas forcément très drôle mais qui donne beaucoup d'argent. Et cette carence dans de nombreuses approches de la prostitution se cache derrière l'accusation répétitive d'essentialisation de la prostitution dont seraient coupables les abolitionnistes.

C'est le rapport contraint client-prostitué-e qui fait la prostitution. C'est de cela qu'il faut rendre compte et de ce qu'en disent les personnes prostituées malgré la trop grande rareté encore des témoignages. C'est cela que le public, les media et les travailleurs sociaux, ont le plus de mal à voir, à imaginer, à dire, à expliquer. C'est par cela que nous choisissons de commencer cette analyse.

2 – Lilian Mathieu dans son livre « La condition prostituée » évite ou n'a pas pu avoir de témoignages sur ce moment de la passe, du viol. L'auteur pour autant ne pense pas que la prostitution puisse être un métier comme un autre mais réfute ou ne peut voir sa violence intrinsèque. Son livre apporte des informations mais à la fin de la lecture on ne peut pas dire que l'on sache ce qu'est la prostitution et pourquoi elle a des effets si destructeurs sur les personnes prostituées ; il laisse l'impression d'euphémisation de cette réalité sociale, de manque d'outils d'observation pour analyser les constituants de la prostitution, tant la domination masculine que les processus d'emprise ou ceux qui sont liés à des histoires parentales très difficiles et qui ne sont pas seulement du ressort de la psychologie. Les actions des parents et le vécu parental s'enracinent dans des structures sociales et ont des effets comme la désaffiliation.

La violence intrinsèque de la prostitution, la passe, une effraction de l'intimité, un viol :

La personne prostituée subit des actes sexuels (exhibitions, visionnage de films pornographiques, attouchements, insultes sexistes, pénétrations : vaginale ou sodomisation, pratiques sado-maso, bondage, fellation...) **sans désir par de parfaits inconnus** qui paient pour pouvoir faire ce qu'ils veulent et dont le comportement est imprévisible.

Stéphanie survivante de la prostitution : « Il faut comprendre que les pratiques demandées par les clients-prostituteurs sont multiples en plus d'être déshumanisantes, dégradantes, violentes et dangereuses. Les clients prostitueurs exigent, presque toujours, de ne pas porter de capote. Ils ont très souvent recours à la violence et veulent reproduire ce qu'ils voient dans la pornographie... ».

La prostitution est une répétition d'actes sexuels non désirés, cela revient à une effraction corporelle à caractère sexuel, équivalent d'un viol. Pour beaucoup les passes se succèdent et sont très nombreuses (voir le témoignage de Rosen Hicher dans la première partie).

Le moment clé de la prostitution, c'est la passe, c'est la confrontation prostitué-e – client, c'est l'acte sexuel acheté. Quelques billets posés sur une table et à partir de là tout est possible parce qu'on est dans un rapport de domination. Ce moment est un moment de violence, il est effraction de l'intimité, il est négation, chosification de la personne et ce, plusieurs fois par jour. Il est moment de peur (que va faire le client, que va-t-il exiger, comment refuser, comment surveiller les gestes, comment éviter les pratiques trop violentes ?), il est viol, il est moment de dégoût profond de soi et du client (témoignages des personnes prostituées) ; il est moment de sensation de saleté extrême, interne et externe. Il est très souvent suivi, ce moment, de lavages intensifs avec des produits qui lèsent profondément la peau, le sexe et le vagin. Les conséquences des passes, de ces moments de violence répétés (et non du regard du passant seulement), sur la santé et sur la vie personnelle, sont destructrices et dépassent largement les risques d'infections sexuellement transmissibles. Il est précédé, ce moment, par des prises d'alcool, de drogues « pour pouvoir y aller » comme le disent les personnes qui témoignent.

Il est extrêmement difficile de décrire ce moment, pourtant les personnes qui le vivent arrivent à en parler ou à l'écrire.

Vednita Carter³ qui a commencé par le striptease : « la violence intrinsèque de la prostitution c'est d'avoir une multitude d'actes sexuels par jour avec des personnes qu'on ne connaît pas et qu'on n'a pas choisis ».

Fatima Khatoon⁴ : « Même si on nous donne de l'argent pour nous violer, cela reste un viol ».

Laurence Noëlle⁵ prostituée à l'âge de 17 ans dans la rue Saint-Denis à Paris par un réseau de proxénètes avait jusqu'à 30 clients par nuit, « une expérience insoutenable ». Elle décrit le défilé des « clients », leur indifférence, la violence, sa sexualité détruite... ajoutons, au profit de la sexualité du client-prostituteur.

Pour Laura D.⁶, les quelques mois vécus de prostitution lui auront fait faire l'expérience du viol, de l'abus de confiance, de pratiques sexuelles forcées, du harcèlement et de la peur.

Un passage de son livre⁷, sa première passe, nous montrera davantage le processus de cette confrontation avec le client et le mécanisme de l'emprise que mettent en place certains clients :

« Joe, le client : [...] « c'est exactement pour ce genre de choses que je n'aime pas les « professionnelles », elles ne peuvent pas avoir l'apparence innocente que tu as ». Dans une lettre qu'elle doit lire dans la chambre d'hôtel, il écrit, « je suis ravi de te rencontrer, j'espère que nous nous reverrons, tu m'as l'air d'être quelqu'un de bien ».

Laura : « Quelqu'un de bien ? Comment peut-il le savoir ?

Lorsque j'ouvre la porte Joe se trouve sur le lit, je vois son torse pour la première fois... pas de surprise, il a bien 57 ans, les poils blancs et une légère bedaine.

Tu m'excites énormément tu sais ? Prononce-t-il dans un soupir. Alors voilà comment les choses vont se passer. Je suis quelqu'un qui adore les mises en scène. Je fantasme beaucoup là – dessus. Maintenant

3 – Américaine, colloque CAP (Coalition pour l'Abolition de la Prostitution) du 12 novembre 2015, Assemblée nationale, Paris.

4 – Indienne, membre de la caste Nat, l'une des plus discriminées d'Inde, où les jeunes filles sont « vouées » à la prostitution. Vendue à neuf ans à des proxénètes, elle a eu six enfants au sein du bordel qui l'exploitait. Colloque CAP, Paris.

5 – Survivante, son livre : *Renaître de ses hontes*.

6 – *Mes chères études, J'ai lu*, 2008.

7 – *Ibid*, p. 84-94.

je veux que tu sortes de la chambre... et que tu frappes deux fois à la porte. Quand je te dirai d'entrer, tu entreras et tu feras ce que je te demanderai ».

Laura, qui avait peur d'être nue dans un couloir d'hôtel et vue, refuse. « Son regard a subitement changé, je sens au son de sa voix que mon refus a cassé l'image bandante qu'il était en train d'échafauder ».

Ils échangent quelques paroles qui certainement atténuent la tension violente. Mais Laura écrit : « avant de venir, je ne pensais pas avoir à lui parler autant. Je suis prête à lui offrir mon corps pour qu'il en fasse ce qu'il veut tandis que je ferme les yeux pour faire avancer l'heure, mais je ne veux pas être si actrice. Chienne morte pendant une heure, oui, mais pas actrice ».

« Fais-moi confiance, dit le client, tout va bien se passer ».

« J'obtempère. Plus vite je m'exécuterai, plus vite je verrai la couleur de l'argent. Mon argent. Je le fais déjà mien sinon je ne me sens pas capable de continuer ».

Après qu'il lui ait demandé de se caresser, Joe dit : « touche toi plus, il faut que tu continues à m'exciter... viens assieds toi sur le lit, je vais prendre les choses en main. Les choses sérieuses commencent ». Elle subit des attouchements, il reste 19 minutes.

Laura : « Je n'ai pas ouvert les yeux une seule fois... je ne sais plus si j'ai envie de vomir ou de pleurer à force de sentir ses vieilles paluches sur moi. Je suis un corps mort étendu sur le lit. Après tout il a commandé un corps, il l'a ».

Joe se redresse. Il essaie de parler avec Laura et de lui poser des questions sur elle. Pourquoi elle est là, ce qu'elle fait etc. et comme Laura dit que ce n'est pas pour elle, qu'elle a besoin d'argent, il dit « c'est bien ce que tu fais, moi aussi je suis divorcé, j'ai une fille, je me suis remarié avec une très belle femme. Le sexe avec elle ce n'est pas vraiment ça et ça fait longtemps que j'ai abandonné l'idée de lui faire partager mes fantasmes, ce n'est pas facile, tu sais de devoir faire face à quelqu'un qui ne te désire plus ».

Laura : « ce qui n'est pas facile pour moi en ce moment précis, c'est de l'entendre déballer sa vie » (commentaire : ce n'est peut-être pas facile de faire face à quelqu'un qui ne le désire plus mais Laura ne le désire pas davantage).

Joe : « rassure-moi, avec moi, tu joins l'utile à l'agréable ? »

Laura médusée : « Il pense vraiment que je fais tout ça, pas seulement pour l'argent, mais aussi parce qu'au fond, j'aime ça ».

Les caresses continuent. Puis, « c'est bon tu peux te rhabiller, c'est l'heure. La prochaine fois je t'apporterai quelque chose, tu verras tu aimeras ça. Je suis vraiment content, tu sais. Le premier contact a été super, ça m'a fait vraiment plaisir. Tu es magnifique... ».

« Une enveloppe m'est tendue... j'admire mon butin. Ce n'est pas 100 euros comme j'avais demandé mais 250 euros. Je n'ai jamais vu de billet de 100 euros.

Je me sens tellement soulagée que tout ceci soit fini que je ne pense à rien d'autre. Je ne sais pas encore que Joe, le malin, m'a manipulée par ses flatteries et qu'il sait exactement ce qu'il fait ».

Effectivement, il exigera des pratiques de plus en plus violentes et la troisième et dernière fois, avec des prix toujours en augmentation, il exposera Laura dans une arrière boutique de porno, à quatre hommes à la fois ; Laura parvient à refuser et à s'échapper et ne reçoit pas la somme promise ; celle qu'elle voulait gagner pour partir loin de la ville où elle a connu la prostitution.

Ce témoignage est un concentré de ce rapport particulier de soumission. L'appât de l'argent va attirer Laura jusqu'à ce que ce ne soit plus possible pour elle, mais il y a aussi la manipulation qu'elle a comprise trop tard et ce dénudement, cette offre du corps, ces attouchements qui la dégoûtent... nous reviendrons sur certains aspects de cet ensemble de violences.

Laurence Noëlle encore : « moi qui ai vécu la prostitution, je l'ai ressentie comme un viol, ou plutôt des viols incessants ; comme la destruction et l'anéantissement d'une partie vivante de moi-même. Mon vécu n'a fait que renforcer ma honte d'exister ».

Ce n'est pas le regard des autres qui fait la honte, – il peut l'accroître – c'est la situation de prostitution elle-même, ces moments de chosification par le « client » qui détruisent l'être.

Fiona survivante⁸ : Elle était en « établissement ». « En onze mois j'ai fait sept établissements. Le premier client, je ne m'en souviens pas. Je me souviens de mon arrivée et du premier coup de sonnette. Après il y a un blanc. Je ne me souviens de rien. Pas du client, pas de son

8 – Prostitution et Société, 2013.

visage. Rien. On vit, on se souvient. Et puis il y a la mort, il n'y a plus rien c'est pareil. Au premier coup de sonnette je suis morte ».

La première passe est un traumatisme et le début d'une série d'autres, elle a très souvent des effets profonds.

Fiona toujours : « Les hommes, certains tendent leur billet dès la porte. Ils disent je veux ça » en désignant une femme. « Il y en a même qui disent : n'importe quoi ! en regardant la gérante. On a de la haine [...] vous avez l'impression d'être un morceau de viande chez le boucher. Ceux qui disent à la gérante en nous regardant, tu n'as que ça ? ».

Dégoût, haine vont envahir non seulement ces moments de passe mais aussi la suite, c'est-à-dire la vie entière des personnes prostituées. Cette violence subie peut renforcer la violence vers soi et l'autodestruction ou construire une violence vers les autres, les proches, les enfants. Ce qui ne signifie pas que toutes les personnes prostituées ont des rapports violents avec leurs enfants, loin de là, au contraire souvent elles essaient de les protéger en les éloignant ou en leur donnant des moyens d'une enfance et d'une éducation qu'elles n'ont pas eues. Mais il y a risque.

Paolo⁹ : « Je refusais la sodomie et je me lavais après. Je m'isolais en moi-même, c'est dur mais j'y arrivais. C'était mécanique. Il faut être le plus loin possible. C'était plus facile quand c'était l'autre qui faisait une fellation. Sinon c'était moi qui étais obligé de m'approcher. J'ai appris à simuler, à exciter ce type pour que ça finisse plus vite. Il faut se mettre à distance et en même temps être là et faire semblant d'apprécier. C'était un rôle. Après je me lavais, mes fringues je les mettais au sale, il fallait que j'efface tout ».

Cette prise de distance nécessaire pour rester, va amener à la dissociation, à la décorporalisation observées par les médecins et psychologues qui reçoivent les personnes prostituées. D'ailleurs elles en témoignent elles-mêmes. « Je ne suis plus dans mon corps », « je ne suis plus là ». Parce que c'est insoutenable.

Mylène prostituée « de luxe »¹⁰ : « Pour supporter, on ferme les yeux. Je mettais mon bras devant mon visage, avec mon parfum dessus. Ça permet de protéger une part de soi, une part qu'ils n'auront pas. Il y avait aussi le valium. Sans le valium, je n'aurais pas pu [...] on

9 – Prostitution et Société n°152.

10 – Prostitution et société n°138, 2002.

prenait toutes quelque chose [...]. À l'époque je ne me lavais qu'avec du mercryl. Pour décaper.

Le plus lourd, c'est d'avoir été achetée. Tu n'es rien du tout, je paye. Je me sers de toi comme d'une bassine. Pour me vider.

En plus j'ai été volontaire. Je n'ai jamais eu de revolver sur la tempe. Quand c'est comme ça on n'a même pas l'excuse d'avoir été victime ! On a choisi. Mais choisi ou pas le traumatisme est le même ».

Nous reviendrons sur le « choix » de Mylène et des autres et sur le fait d'être victime ou pas. Mais ce témoignage nous dit bien que cet affrontement avec le client est dégradant pour la personne prostituée, réifiant. Le mépris du client construit le mépris de la personne pour elle-même. L'horreur de la passe peut sembler « surmontable » sur le moment parce qu'il y a prise d'un produit avant, ce qui facilite la dissociation et qui en même temps emprisonne.

T. un homme qui a commencé la prostitution à 18 ans¹¹ : « La violence existe ! Les clients, certains vous regardent comme du bétail en vous examinant les dents, en vous tâtant les fesses [...]. Plus encore certains refusent le préservatif qu'ils jugent comme un affront à leur virilité. De toute façon, n'importe quelle forme de prostitution, toute illusoire de douceur soit-elle, est une violence, faut pas se leurrer [...] en tout cas certains m'ont déjà frappé... ».

David¹² : « La violence à laquelle je commençais à être de plus en plus confronté, victime physiquement, m'épuisait. Bien plus qu'elle ne me révoltait. Il y avait la violence verbale. L'agressivité corporelle. La virulence que la culpabilité de ces hommes projetait. Que de plus en plus de client me faisait subir... Ces images pornographiques que l'on m'imposait constamment. Cette intimité répugnante de la chair qui se dilate. Je ne supportais plus ces sécrétions organiques. Et toutes ces danses mécaniques que l'absence de sentiment rendait automatiques, pathétiques et, à la longue, écœurantes. La prostitution me dévoilait sa face cachée. Elle me dévorait totalement sans pitié... ».

Nelly Arcan¹³ a écrit un livre d'une beauté terrible et raconte dans une écriture libre, agressive, rythmée par le récit de ses passes, sa situation d'étudiante-escort à Montréal. Son texte est complexe et il faudra

11 – Témoignage de 2013 par courriel. Groupe Abolition 2012.

12 – Dans son roman : « Prostitué » p.191.

13 – Dans son livre autobiographique, Putain, Seuil, 2001.

y revenir sous plusieurs aspects. Son désespoir y est constamment présent et son récit s'accroche à la fois sur une détermination, une rage à dire et l'autodestruction : « Il a suffi d'une seule fois pour me trouver prise dans la répétition d'une queue dressée sur laquelle je bute encore, ici dans cette chambre [...] et là toujours je poursuis ma jacasserie, dans ma tête, dans les larmes sans tristesse qui glissent sur les queues qui fouillent ma gorge, dans l'attente de l'orgasme [...] Et ça arrive... à ma grande joie tout de même car c'est fini, ça marque la fin de tout, la gymnastique, la feinte, les larmes, la souplesse et quelque fois je dois le faire une deuxième fois, de préférence une sodomie... Je ne peux que céder car ni la perspective de la douleur ni celle du dégoût ne saurait renverser chez eux la certitude du plaisir que j'y trouve, et je dis non et ils disent oui, et je dis ça fait mal et ils disent j'y vais doucement, tu verras, ça fait du bien...¹⁴.

Qu'est-ce qu'avoir mal quand on est une pute ? À quoi sert de dire sa souffrance quand on n'est rien ?

Rachel Moran, survivante, « Quand les gens me posent des questions sur la violence je crois qu'ils sont à côté du vrai enjeu. **Ce que ne comprennent pas ces personnes c'est le fait que l'acte lui-même est violent.** Que même l'homme le plus gentil qui ait touché mon corps était violent. Et, en fait, d'une certaine façon c'était pire parce qu'il était plus malhonnête que celui qui me frappait à la tête et qui au moins me disait ce qu'il pensait de moi ».

Ce magma profond de la prostitution, incandescent, est ce qui se voit le moins, qui se dit le moins. Lorsqu'il émerge c'est souvent par des témoignages de personnes qui sont sorties de la prostitution, qui peuvent, lorsqu'elles en ont le courage, tout dire.

C'est pourquoi les témoignages des personnes qui sont en situation de prostitution sont certes courageux mais ne peuvent aller très loin. Comme l'écrit Inés, prostituée, sur le forum de France 2 après l'émission Infrarouge sur les « travailleuses du sexe » : « Pour ma part je n'arriverai jamais à trouver aucune crédibilité à un témoignage de prostituée qui accepte de paraître à visage reconnaissable par sa clientèle alors que celle-ci se trouve obligée de gagner son pain par le biais de ceux-ci. Nous ne sommes pas bêtes au point d'exprimer sincèrement nos états d'âme, nos rancœurs, vis-à-vis de tous ces hommes

14 – Ibid p.22 et 23.

qui nous payent alors que ceux-ci vont nous reconnaître... la complaisance, l'éloge du client et l'apologie de la prostitution nous permettront de pouvoir faire notre auto promotion ».

Et puis comment les personnes prostituées qui sont en très grand nombre soumises à des proxénètes, diraient aux clients, via les médias, qu'ils les dégoûtent. Ces clients qui pour beaucoup sont persuadés ou se persuadent que les prostituées aiment le sexe avec eux.

Plus loin Inés précise : « À mes débuts, je me suis souvent menti à moi-même, je me suis raconté des histoires, je me suis fait croire que faire la pute ça n'était pas si terrible, si horrible que ça. Avoir recours à ce processus psychologique était pour moi une chose vitale voire même une question de survie... le plus grand danger pour une pute c'est la lucidité. Réfléchir pour une pute peut être une calamité. C'est donc pour cela que je ne me pose plus de question... je prends ma tête, j'enfonce ma tête dans un trou de sable comme pour les autruches et je me répète inlassablement, quotidiennement, tout va bien, tout va bien ».

C'est cela que nous entendons souvent dans nos premiers contacts : « tout va bien ». C'est en faisant la promotion de cette attitude sans l'analyser que les médias peuvent construire et montrer une image édulcorée de la prostitution qui serait une activité comme une autre et financièrement fructueuse... alors que les personnes que nous accueillons sont toutes dans la précarité et la pauvreté.

Cette difficulté à voir, à comprendre, à se représenter ce qu'est la prostitution réellement, fait que lorsque la violence en est montrée comme ci-dessus, déferlent des propos accusatoires : enlever la parole aux femmes ! Parler à la place des autres ! Victimizer les prostituées et les montrer uniquement passives ! Leur enlever la capacité de choix et les invalider dans leur autonomie ! Essentialiser la prostitution ! etc.

Il s'agit bien pourtant, si on veut comprendre le phénomène, d'aller jusqu'au bout, même s'il est violent d'exposer ces souffrances, conséquences de la domination et de l'assujettissement. Cela permet d'apporter des éléments de compréhension du processus d'aliénation et d'anéantissement qui va construire des barrières à la sortie de la prostitution.

C'est autre chose que de se contenter d'un langage léger et journalistique pour décrire la prostitution : Elle s'apprête à s'envoyer en l'air

avec une dizaine d'inconnus (sans guillemets, on peut donc penser que c'est la journaliste qui parle)¹⁵ ou encore : Elle est capable de coucher avec dix personnes inconnues, mais elle s'avère impuissante à lier une conversation. Cela mériterait analyse ! S'envoyer en l'air, coucher, c'est du vocabulaire courant pour désigner des relations sexuelles qui font plutôt plaisir, ces expressions sont totalement déplacées dans le contexte de la vie d'une femme prostituée qui dit (cette fois-ci il y a des guillemets) : « Et encore, j'ai de la chance, je n'ai plus de mac pour m'obliger à rapporter de l'argent » et la journaliste ajoute : « Iliana ne subit plus une surveillance constante mais elle vit dans la hantise que son mac ne revienne et ne la punisse, voire ne la tue » (le mac s'est enfui, la police aux trousses).

Mais tout le monde n'a pas intérêt à ce que la prostitution cesse. Tout le monde ne peut faire l'effort d'imagination, qui, même en l'absence de récits de vie des personnes, permettrait de réaliser ce moment de confrontation avec le client. Faut-il proposer à celles et ceux qui ne voient pas ou minimisent la violence de la prostitution de faire l'expérience d'une demi-journée à genoux dans une sanisette¹⁶ successivement face à une dizaine de pénis (terme peu utilisé par les prostitué-es) plus ou moins propres et malodorants, la tête maintenue par des mains peu amicales, pour des fellations à 20 ou 30 euros chacune ?

Il est plus facile de s'arrêter à l'inconfort (personnes exposées au froid, à la chaleur, manque d'hygiène etc.) ou aux violences qui entourent la situation de prostitution et de proposer des aménagements comme le retour des maisons closes. Nombreux sont aussi celles et ceux qui ne veulent pas voir cette violence et son origine, et qui réclament l'éloignement des personnes prostituées dans des zones peu fréquentées. Cachons ce qui est gênant mais « nécessaire » ! Cette femme dévêtue sur le bord de la route des vacances ou dans la rue en bas de l'immeuble, qui est-elle, d'où vient-elle, qui la menace jour et nuit si elle ne rapporte pas d'argent ?

15 – Clara Dupont-Monod, *Historie d'une prostituée* ; Livre de Poche, p.26 et 29. Cependant la journaliste a su aborder certains aspects de la situation d'Iliana et notamment des éléments de sa pratique de la passe, des clients et Iliana en parle plus facilement que de sa famille, de son mac ou de l'amour.

16 – Film documentaire, 52' « Les trottoirs de Paris » de Jean-Michel Carré, 1997. Dans ce film, Bénédicte après plusieurs tentatives infructueuses pour dire à sa mère ce qu'elle vivait, a choisi la solution de la diffusion télévisuelle de son témoignage. Durant deux années Jean-Michel Carré l'a suivie jusqu'à ce qu'elle devienne éducatrice spécialisée.

Que ressent-elle dans la succession des viols tarifés qu'elle subit ? Qui sont ceux qui la paient pour un moment de plaisir-vidange ? Combien de parents expliquent à leurs enfants que certains hommes osent payer des femmes ou des hommes en grande difficulté, pour en faire leur objet de plaisir ? Mais beaucoup font pression sur les autorités municipales pour éloigner ces femmes dont l'activité les gêne.

Des femmes prostituées dans des maisons closes ou des bars expliquent que des adolescents viennent « consommer » la personne dont ils ont trouvé le nom dans une poche de vêtement de leur père ; beaucoup n'osent pas dire que c'est leur père qui les envoie. Dans les puti-clubs de la Jonquera en Espagne, certains hommes viennent sur incitation de leur fils ou de leur épouse qui leur font ainsi un cadeau... souvent pour les éloigner et éviter leurs violences.

Le système est bien verrouillé. Les complicités conscientes ou inconscientes sont là pour désigner et assigner une catégorie de femmes à la régulation de la violence masculine.

La situation de prostitution est une situation à très haut risque. Elle réclame des attitudes et des savoir-faire particuliers. Trop souvent on s'arrête à cela quand on décrit la prostitution. Il est pourtant nécessaire de rendre compte de la pratique, de l'activité des personnes prostituées en situation de racolage et de passe, pour comprendre aussi comment elles « s'arrangent » avec cette violence, comment elles tentent de la mettre à distance et de se donner un rôle, des raisons, pour survivre. La personne prostituée est victime mais la plupart du temps, qu'elle soit sous l'emprise totale d'un proxénète ou pas, elle met en œuvre une détermination et une force de caractère rares pour affronter la situation et tenter de se protéger. C'est ce qui amène certaines « féministes », par un jugement de courte vue, à promouvoir les prostituées comme des femmes fortes, puissantes et libres.

Une pratique à hauts risques :

• Les violences dans la situation de prostitution :

Malgré des appellations diverses, la violence est manifeste et dans toutes les sortes de prostitution, rue, route, hôtel, bar ou salon de massage. Les clients vont très souvent jusqu'au bout du processus

de domination, il y a donc risques fréquents de coups, de vols et de viols (tels que définis dans notre législation). Ce n'est pas parce que les clients sont puissants et riches (escorting) qu'ils sont moins violents, au contraire plus ils paient, plus ils en veulent, plus ils exigent. Dans la prostitution de rue ou de route s'ajoutent les fréquentes agressions par les passants qui insultent, les bandes de jeunes qui lancent des bouteilles sur les prostitué-es. Dans les lieux de prostitution masculine (mais aussi de drague) ont lieu de véritables chasses à l'homo ou au trans¹⁷, les passages à tabac parfois jusqu'à ce que mort s'ensuive ne sont pas rares. Mais les agressions barbares et la mort attendent aussi les femmes enfermées dans des bordels ou recevant dans des appartements. Le sociologue Richard Poulin a montré en 2005 que sur les 29 meurtres de femmes prostituées commis depuis 1989 au Québec, les deux tiers n'exerçaient pas dans la rue, elles étaient dans leur appartement ou étaient au service d'agences d'escorts.

En 2008, un rapport du Parlement européen soulignait que les prostituées sont beaucoup plus exposées à la violence que les autres femmes. Elles courent un risque beaucoup plus grand d'être assassinées. Elles courent un risque beaucoup plus grand de souffrir de blessures physiques et psychologiques liées non pas à une violence extraordinaire mais à la violence journalière de la prostitution.

De nombreuses enquêtes confirment ces risques élevés. Lilian Mathieu¹⁸ s'attache à ces situations de violences et d'agressions omniprésentes. « Lorsqu'elles évoquent leur pratique, les personnes qui exercent la prostitution sont nombreuses à souligner que l'insécurité ambiante, la perspective continue d'être attaquées par un client ou un déséquilibré, le risque permanent de l'agression, sont si pesants et omniprésents qu'ils sont totalement intégrés à l'exercice de l'activité prostitutionnelle ». Le sociologue rapporte¹⁹ aussi les résultats d'une enquête coordonnée par le centre européen de surveillance épidémiologique du SIDA (publiée en 1996). L'étude portait sur les réponses de 355 prostitué-es dont 137 femmes, 26 « garçons de passe »²⁰ et 192

17 – Le terme trans' regroupe, transsexuels, transidentitaires, transgenres.

18 – La Condition prostituée, p.89.

19 – Ibid, p. 78-79.

20 – Des garçons qui sont prostitués en homme par des hommes en différence avec les garçons ou les hommes qui sont prostitués travestis.

travestis ou transsexuels. 41 % des personnes interrogées disent avoir été agressées au moins une fois dans l'année écoulée (52 % pour les travestis et les transsexuels). « Les quatre principales raisons rapportées pour ces agressions, sont le vol, le viol, la haine des prostituées et l'homophobie. Lorsqu'il a été identifié, l'agresseur était le plus souvent un client (58 % des cas), plusieurs hommes agissant en bande (23 % des cas), des individus isolés non clients (10 %), un-e collègue, un dealer, un proxénète ou un policier (9 %) ».

Il est étonnant que Lilian Mathieu²¹ classant ces violences dans deux types de logiques l'une interne et l'autre externe à l'espace prostitutionnel, place les clients dans la logique externe alors que ce sont les clients qui rendent possible la prostitution et qui en sont les premiers acteurs et les premiers présents dans l'espace de la prostitution.

Des chercheurs canadiens ont montré que les personnes prostituées couraient entre 60 et 120 fois plus de risques d'être battues ou assassinées que le grand public et qu'elles connaissaient un taux de mortalité 40 fois supérieur à la moyenne nationale.

En Australie où la prostitution est légalisée et se pratique beaucoup dans des maisons à cet usage, 81 % des prostitué-es interrogées dans une enquête ont déclaré avoir subi des sévices sexuels pendant l'exercice de la prostitution. Kate Holden²² qui, « accro » à l'héroïne, décrit ses années de prostitution comme une activité quasi normale, donne des cas précis de violences sexuelles, d'agressions dans les chambres de la maison close.

À Glasgow, 94 % des personnes interrogées, prostituées dans la rue, ont subi une agression sexuelle, 75 % ont été violées par un client. Selon une autre étude menée en 2003 par un groupe de chercheur-es dont Melissa Farley²³, dans 9 pays²⁴, auprès de 850 personnes prostituées²⁵ : 71 % des personnes avaient subi une agression physique, 64 % avaient été menacées d'une arme, 63 % avaient été violées. À San Francisco,

21 – Ibid P.80.

22 – Dans ma peau, mémoires d'une prostituée, 2005, Éditions H. d'Ormesson, traduction 2009.

23 – Prostitution and trafficking in nine countries : Update on violence and post traumatic stress disorder. In Journal of Trauma Practice, 2004.

24 – Les pays sont : Canada, Colombie, Allemagne, Mexique, Afrique du Sud, Thaïlande, Turquie, Zambie, États-Unis, des pays où les statuts de la prostitution sont différents.

25 – 782 femmes, 44 trans', 28 hommes.

les taux de violence étaient encore supérieurs aux résultats d'ensemble sur les 9 pays, notamment par menace par arme. Mais pratiquement la totalité de la population enquêtée avait connu de longues périodes sans domicile fixe, situation qui accroît les risques de violence.

Quelles que soient les méthodes d'enquête que nous ne connaissons pas toujours, les résultats convergent et indiquent une très grande exposition aux violences même lorsque la prostitution est organisée et réglementée en tant qu'activité commerciale.

Fiona : « Le bordel pour moi, c'est encore plus dangereux que dans la rue. Dans une voiture si vous hurlez quelqu'un peut vous entendre. Mais là vous êtes dans une chambre, il n'y a pas de caméras et il est interdit au patron d'intervenir. Vous êtes seules. De toute façon il ne dirait rien pour ne pas ternir la réputation de l'établissement. Il n'y a que le business qui compte. Et puis le mec paye donc il a le droit de faire ce qu'il veut. C'est l'idée que tout le monde a intégrée dans ce milieu à commencer par nous ».

À Grenoble, en France et en 2013, les travailleuses sociales de l'établissement de l'Amicale du Nid ont établi la fréquence de ces violences à partir des récits des personnes accueillies, soit 53 personnes²⁶.

Type de violences subies	Nombre de personnes	Pourcentage %
Physiques par proxénètes	19	36
Physiques par clients	21	40
Physiques par autres personnes prostituées	12	23
Pressions, menaces par proxénètes	20	38
Pressions menaces par clients	14	26
Pressions, menaces par autres personnes prostituées	13	25
Agressions avec armes	6	11
Violences sexuelles	12	23
Viols	13	25
Esclavage	1	

26 – Données collectées par Agnès Bonneaud et Lise Volluet, Établissement de Grenoble de l'Amicale du Nid.

Violences conjugales	7	13
Violences par autres que clients, proxénètes ou personnes prostituées	25	47

« La répétition des agressions personnellement vécues ou rapportées par les pairs contribue à les faire percevoir avec résignation comme un “risque du métier” contre lequel il n’existe aucun recours. Cette représentation banalisée de la violence contribue à expliquer, – outre la méfiance à l’égard des forces de l’ordre, de mise dans un univers social aux frontières de la délinquance – que les femmes et hommes prostitués victimes d’agression portent très rarement plainte contre leurs agresseurs car elles-ils sont convaincu-es que “ça ne sert à rien” et que “les flics s’en foutent” »²⁷. Les choses changent un peu, il est vrai, mais trop lentement. Comme pour les violences conjugales, il est nécessaire de former les fonctionnaires de justice et de police à ce qu’est la prostitution et d’affecter un personnel plus spécialisé dans les commissariats.

La nouvelle loi française devrait permettre d’accroître les moyens et de la formation et de la prévention.

La pénalisation du racolage et les pratiques policières dans certains territoires ont accru la méfiance des prostitué-es à l’égard de la police. Cette disposition de la loi de 2003 doit être supprimée.

Fiona révèle aux policiers son assujettissement par un compagnon-proxénète « onze mois de silence qui sortaient. Onze mois de silence, de violence, de mal-être. J’ai tout dit... en fait j’ai servi de pion aux policiers... et pour finir le policier m’a fait des avances. Il m’a dit qu’il aurait aimé devenir mon ami, même mon amant. Ce n’est pas ce qu’on attend quand on sort du milieu ».

La violence des proxénètes et des trafiquants n’est plus à démontrer et nous la traiterons lorsque nous aborderons les pratiques de cette catégorie d’acteurs du système prostitutionnel. Pressions, menaces, coups, privation d’argent, pressions diverses sont le lot commun des prostitué-es sous domination de proxénètes et à leurs ordres qu’il s’agisse de mafias ou de compagnons. « Baressa a avorté trois fois en un an, avec des coups de pied dans le ventre. Un travail soigné de son proxénète,

27 – L. Mathieu, p. 98.

trois fois responsable de ces grossesses. Au lendemain de ces accidents successifs, Baressa était remise sur le trottoir », nous explique la journaliste Clara Dupont-Monod²⁸. Il faut être particulièrement costaud pour supporter ce traitement !

Le milieu prostitutionnel est violent et la solidarité entre prostitué-es très rare. Les histoires de vie très souvent difficiles, les migrations plus ou moins forcées, l'isolement que produit la prostitution, la méfiance constante envers les clients et les proxénètes construisent de la rage, de la haine et donc des comportements agressifs, construisent de la dureté, de l'indifférence à l'autre ou de l'impossibilité de prendre en compte l'autre : « Dans le monde d'Iliana, on se tait. On profite, la bouche cousue. La notion de l'autre est soumise à d'étranges restrictions. L'Autre n'existe pas en tant que tel, il est porte-monnaie ou corps, ou bien violence. Iliana ne dira jamais bonjour à un voisin et, si elle assiste demain à une agression, je ne suis pas sûre de sa solidarité »²⁹. Cette absence de contacts et de confiance est un frein pour la sortie de la prostitution, comme nous le verrons.

Beaucoup de conflits opposent les personnes prostituées entre elles et naissent souvent de l'occupation de l'espace. Les prostitué-es sont souvent en concurrence et n'évitent pas l'affrontement pour faire fuir une nouvelle, une plus jeune ou une personne d'une autre origine. Dans la rue ou sur les routes les places sont « chères » et la plupart des prostitué-es soumises à des proxénètes, il faut donc rapporter suffisamment d'argent. Il y a aussi parmi les femmes qui sont sur les routes, par exemple, des prostituées qui ont le statut de « surveillantes » et qui maltraitent les jeunes recrues. Nous retrouverons ces statuts ambigus quand il s'agira de proxénétisme. Lilian Mathieu indique des conflits et des bagarres entre les toxicomanes et les abstinents-es, les premières n'hésitant pas à baisser les prix et à ne pas se protéger ou moins prendre garde à la violence des clients parce qu'elles sont dans l'urgence de la prise et donc de gagner de quoi acheter leur dose. Des tensions existent aussi entre trans' et femmes prostituées. Le territoire de la prostitution est le lieu où les groupes ethniques s'affrontent comme ailleurs. Le racisme et l'homophobie n'ont pas évité les personnes prostituées.

28 – Op. cité p.111.

29 – Clara Dupont-Monod op. cité p.53.

Les tensions existent tout autant dans les maisons closes où la concurrence entre les « filles » est forte. Kate Holden prostituée dans des maisons de prostitution en Australie dit combien son cercle de relations se réduit avec le temps aux femmes prostituées avec elle. Quelques moments de détente, d'échanges sur les clients et sur leurs problèmes en tant que prostituées peuvent paraître authentiques bien qu'il n'y ait pas d'échanges sur leur vie hors prostitution et qu'elles ne se rencontrent jamais en dehors de la nuit passée dans le même bordel – ce qui serait difficile puisqu'elles travaillent 14 heures par nuit et passent la journée à essayer de récupérer et pour beaucoup à chercher et prendre une drogue. Mais l'auteure décrit aussi combien la mise en concurrence des prostituées produit conflits, haines et vengeances.

En dehors même des lieux de prostitution, il suffit de fréquenter les lieux associatifs où sont accueillies les personnes prostituées pour sentir les tensions entre les personnes, le ton monte vite entre elles, des regards sont méprisants ou dans l'évitement de la rencontre avec un autre regard. La violence subie, emmagasinée est là, souvent prête à exploser.

• *La stigmatisation, une violence symbolique*

« La violence comme l'a bien vu Luc Boltanski, « ignore les personnes et... ouvre la possibilité de traiter les êtres humains comme des choses »³⁰ ; c'est bien ce qui se passe dans la prostitution, les personnes prostitué-es y sont des choses et pour le client et pour le proxénète. Ce déni d'humanité participe à la **stigmatisation des personnes prostituées**, oui ! Mais la violence symbolique et cette stigmatisation sont consubstantielles du sexe tarifé ; la « pute » ne peut être autre chose qu'une salope, elle est un « vide-couille » plus ou moins officiel dans la représentation populaire, l'égout indispensable chez les bien-pensants, celle qui, payée, va tout accepter des puissants comme des impuissants. Il n'est pas question de les confondre avec les bonnes épouses ou « la mère de mes enfants » ! Ce sont les clients qui contribuent le plus à cette stigmatisation des prostitué-es. Ce sont eux qui, pères de famille n'assumant pas leur désir pour des hommes, vont chasser les homos et les trans' en mal d'argent et de possibilité d'insertion sociale ; ce sont

30 – Nous rappelle L Mathieu, op. cité p.99.

eux qui trouvant normal de faire subir à des femmes assignées à cela, imposent leur manies, leurs fantasmes, leur crasse et leur violence. Ce sont eux qui font la différence stigmatisante entre les putes et les autres femmes qu'ils haïssent autant, peut-être, mais envers lesquelles ils ne peuvent déclarer que respect.

Un « accro » du tourisme sexuel³¹ : « Je ne respecte pas les putes. Je ne me laisse pas avoir par tout ce baratin sur leur famille à nourrir. Je paie pour les baiser. C'est pour ça que je viens ici ».

Un autre client : « Tu te maries par amour mais si tu veux baiser comme un chien, il faut aller avec une pute ». Le sexe normal traditionnel ça va. Mais le sexe un peu malpropre, un peu pervers, le pratiquer avec sa femme ferait d'elle une putain commente l'auteur qui a capté et analysé plus de 5 000 échanges sur le net entre prostitueurs-clients. Ces derniers ont besoin de femmes « non respectables », ils construisent la stigmatisation et sont parfois totalement dépendants de la « saloperie » qu'ils attribuent aux prostitué-es, comme le décrit avec son vérisme ou naturalisme connu E. Zola dans *Nana* à propos de Muffat, un des protagonistes.

L'épouse d'un habitué des puti-clubs de la Jonquera à la frontière franco-espagnole³² : « Il a dit que lui il veut, il a besoin de sodomie, tu vois, il veut, mais moi je sais pas. Et puis il dit aussi que moi je suis trop bien pour ça, il peut pas faire ça avec moi. Après je serai plus bien ; il dit toi tu me feras des enfants, alors t'es trop bien pour ça. Il a dit il va aller aux putes. Elles, elles sont sales pour ça ».

Sur le Net des clients donnent des conseils³³ :

« Ne tombe jamais amoureux d'une pute, pense simplement au nombre de queues qu'elle a sucées ». Ou bien « La chose importante à garder à l'esprit pour les coureurs moins expérimentés est que dès qu'une femme se vend, elle acquiert une moralité dont il lui est très difficile de se défaire. Une putain est aussi une arnaqueuse, elle est souvent associée à des criminels ».

Le comportement des autorités contribue aussi à la stigmatisation.

31 – Du livre *Les prostitueurs, sexe à vendre... les hommes qui achètent du sexe* de Victor Malarek, 2013.

32 – Avarquez S., Harlé A., Jacquez L., de Fisser Y.

33 – V. Malarek, op cité.

Fionia³⁴ : Au cours du procès de son compagnon-proxénète : « Le jour du procès, les insultes ce n'est pas à lui qu'on les a adressées. C'est à moi. Les gens du milieu m'on dit que je n'avais pas à parler. Même au commissariat il y a eu un inspecteur pour me mettre en accusation. À me présenter comme une fille qui profite. C'était moi la coupable parce que je m'étais mise avec lui ».

La justice elle-même renforce le stigmatisme lors de certains procès et là aussi la formation des magistrat-es et des avocat-es est nécessaire.

Alicia raconte³⁵ : « Pour mon histoire d'escroc, je suis allée à la Police. J'ai dit que je faisais des massages. Ils m'ont humiliée, ils n'ont fait aucune différence avec une prostituée. Pour la Chambre de Commerce on est masseuse indépendante et pour la police on est une pute. J'ai horreur de ce mot « pute ». C'est terrible, ce qu'il est lourd à porter... ».

Même des personnes qui pratiquent des actes sexuels mais qui disent « je vends mon massage, je ne vais pas jusqu'aux rapports sexuels » comme Alicia, ne veulent pas se reconnaître comme prostituées. Elles stigmatisent davantage ainsi les autres et tentent de se différencier pour échapper au marquage offensant.

Les « escortes » font la même chose pour échapper au stigmatisme et les media renforcent l'image différenciée que l'on peut en avoir, ce sont elles et eux souvent qui sont présentés dans les émissions de télévision sur la prostitution et qui témoignent d'un métier formidable qu'ils-elles exercent. Tout se passe comme si le fait d'être acheté-es par des hommes puissants et riches ou vécus comme tels, rapprochait leurs victimes de leur statut et enlevait la gangue des représentations habituelles de la personne prostituée trainant dans les ruisseaux et la fange. Avec l'escorting on se rapproche de la courtisane du 19^{ème} siècle qui semblait pouvoir choisir son protecteur et pouvait en tirer le maximum de bien-être matériel, ceci à condition qu'elle reste à sa place, qu'elle n'ait pas le désir, un jour, de vivre une vie « normale »³⁶.

Véro, une femme se prostituant via internet, interrogée par le Journal Sud-Ouest en 2013 : « La prostitution suppose que la fille travaille dans la rue et qu'elle est soumise au bénéfice d'une mafia. L'escorting est

34 – Témoignage paru dans Prostitution et Société N°162.

35 – Prostitution et Société, N°145.

36 – La dame aux camélias ou la Traviata.

différent. D'abord, nous n'avons pas de mac (ce qui est faux !). Puis j'ai choisi ce que je fais et je le fais seule car dans ce travail, il n'y pas d'amis... une escorte a de l'éducation et de la classe ; moi je parle trois langues... et cela m'arrive de passer une soirée dans les tribunes d'un stade de rugby ou dans l'un des meilleurs restaurants de la ville avec un homme politique ou un autre notable ».

Les clients contribuent largement à cette différenciation qui ne change pourtant rien à l'acte de chosification de l'autre : À Paris, un homme d'affaires³⁷, 40 ans, marié, deux enfants : « quand vous sortez entre potes et qu'il est deux heures du matin, c'est quand même plus simple de commander une pute que de passer des plombs à draguer une fille ». Cet homme est convaincu de tromper « éthique ». « Ce n'est pas comme si j'avais une maîtresse ni que j'allais chercher les filles sur les Maréchaux³⁸, ça c'est ignoble ! J'ai les moyens de faire appel à des filles qui ont choisi ce métier et qui adorent ça, on ne les force pas ». À l'écouter les plus démunis satisferaient leur libido en profitant sans vergogne d'esclaves sexuelles, tandis que les plus nantis se divertiraient noblement avec des jeunes-filles supposées libres de leur corps, explique le journaliste... ajoutons, pourvu que ces jeunes-filles ne soient pas leurs filles. Encore qu'il y ait des parents qui prostituent leurs enfants. À la différence entre la prostituée chic qui « adore ça » et la prostituée pour pauvres, ce proxénète ajoute celle entre clients « éthiques » et les ignobles qui profitent de femmes « forcées ».

En fait, les personnes qui se nomment « escort » sont, souvent, celles qui ne sont pas dans la rue, celles qui contactent ou sont contactées par les clients par internet, soit directement (le cas de Laura D) soit par une agence d'escort (le cas de Nelly Arcan) qui peut être gérée par un nombre variable de proxénètes, en réseau ou non. Mylène se dit prostituée de luxe parce que la pratique de la prostitution se fait dans un appartement cossu, propriété du proxénète et de sa femme prostituée, d'un quartier élégant de Cologne. Les clients y sont des invités et les prostituées des hôtes. Le prix de la passe est censé décourager les clients modestes.

37 – Magazine du Monde, Mars 2012.

38 – Les boulevards qui ceignent Paris et sur les trottoirs desquels il y a beaucoup de prostitution.

L'escorting se traduit de l'anglais par le terme d'accompagnement. L'utiliser dans le monde de la prostitution induirait qu'il n'y a pas systématiquement rapport sexuel ou acte sexuel. Éva Clouet³⁹ explique qu'« à l'origine, l'escorting consiste à escorter une personne (un homme le plus souvent) c'est-à-dire l'accompagner lors de soirées, au restaurant, au théâtre... Dans ce cadre la relation sexuelle ne fait pas partie du contrat (donc ce n'est pas obligatoire, mais reste une intention implicite), considéré comme un acte privé entre l'escorte et son client ». L'auteure précise que maintenant le terme « escorte » est utilisé par l'ensemble des prostituées qui passent par le Net quel que soit le niveau de leur « prestation ».

« Faut pas exagérer, – dit Emilie⁴⁰, étudiant travesti qui se prostitue dans la rue, ce qui est rare pour un-e étudiant-e – non pas de se prostituer mais de le faire dans la rue, mais moins pour un homme – quand tu couches pour de l'argent tu es prostituée. Escorte, prostituée ou pute, ça reste la même chose. Pour moi la seule différence c'est la localisation géographique, c'est tout ».

La reconnaissance de la prostitution comme activité commerciale ne supprimerait pas le stigmata, il existe tout autant dans les pays réglementaristes comme l'Allemagne ou les Pays-Bas où malgré l'obligation de se déclarer beaucoup de femmes et d'hommes prostitué-es ne le font pas. Ils-elles n'ont aucune envie de se présenter comme prostitué-es.

N'oublions pas qu'une des insultes les plus violentes dans la langue française est celle de « pute » qui peut s'adresser aux femmes mais aussi aux hommes soit directement quand on juge qu'un homme se vend (pas pour du sexe) ou indirectement pour le diminuer et l'atteindre, on déconsidère sa mère, « putain de ta mère » !

Voir la prostitution comme un choix, c'est aussi, d'une certaine façon, dire aux prostitué-es, c'est vous les salopes, vous avez choisi l'argent et le sexe, ce qui vous arrive, vous l'avez voulu... Pour les sortir de l'opprobre et leur donner dignité les pro-prostitution⁴¹ élèvent ce soit disant choix au rang de liberté, au rang d'autonomie, qui per-

39 – Dans son livre « La prostitution étudiante à l'heure des nouvelles technologies de communication » 2008, p.46. Cité dans le rapport d'enquête de l'Amicale du Nid 34, « La prostitution chez les étudiant-es : des représentations sociales aux pratiques déclarées », 2014.

40 – Entretien AdN.

41 – Comme Virginie Despentès dans son livre « King Kong théorie » (Livre de Poche-Grasset, 2006), qui reprend la théorie de Pheterson dans « le prisme de la prostitution ».

met aux femmes souvent infériorisées et sans argent d'assumer leur vie. À lire les témoignages des survivantes, une vie de prostituée, ça s'assume difficilement. Il est possible que certaines femmes aient été prostituées peu de temps et aient pu s'en sortir rapidement sans trop de dommages ; tant mieux pour elles. Mais cela ne justifie pas que l'on donne à la prostitution un statut de moyen d'autonomie pour les femmes. Nos ambitions d'égalité et de liberté sont autres, nous nous voulons autonomes par rapport au désir de l'autre pour assumer nos désirs propres et cesser de servir, même s'il s'agit de servir non gratuitement des hommes tels que Virginie Despentes (qui apparemment a eu de la chance dans ce moment de sa vie, non de se prostituer, mais de ne point y rencontrer de violences insupportables) les dépeint après son expérience de prostitution, mignons, timides, pleins de vulnérabilités, attendrissants... Une attitude que l'on trouve parfois dans les récits de vie des prostituées et qui permet de valoriser les années passées dans la prostitution en les transformant en aide, en service rendu à des hommes, somme toute, fragiles.

N'est-ce pas reproduire et conforter l'assignation des femmes au plaisir masculin et aller dans le sens de Choderlos de Laclos⁴² ? « L'homme jouit du plaisir qu'il ressent, et la femme de celui qu'elle procure. Cette différence, si essentielle et si peu remarquée, influe pourtant, d'une manière bien sensible, sur la totalité de leur conduite respective. Le plaisir de l'un est de satisfaire des désirs, celui de l'autre est surtout de les faire naître. Plaire n'est pour lui qu'un moyen de succès ; tandis que pour elle c'est le succès lui-même ».

À ceci près que dans la prostitution, l'un croit faire naître le désir avec de l'argent et ne satisfait pas le désir de la personne prostituée puisqu'elle n'en a pas pour lui, l'autre, la personne prostituée, fait tout pour faire naître le désir du client afin qu'il paie.

Au fond tant que les femmes prostituées ne disent pas « nous avons été violées », tout va bien. Ce qu'elles mettent en œuvre pour se protéger devient technicité d'un métier utile, nécessaire. Mais même quand elles le disent leur parole n'a que peu de poids. N'oublions pas que souvent encore les femmes victimes de viol sont suspectées de l'avoir cherché, provoqué.

42 – « Les Liaisons dangereuses » Flammarion, 1964, p.178.

Contrairement à ce que peut penser V. Despentes qui pourtant fait une intéressante analyse du viol, celui qu'elle a subi entre autre, les femmes ont toujours à se battre pour faire en sorte que leur vraie liberté advienne, que leurs choix ne passent pas par la volonté des hommes. Et la prostitution, c'est l'activité la plus évidente, avec celle des travaux domestiques, qui passe par la volonté et le désir des hommes. Mais évidemment si l'auteure pense que « En déportant la prostitution de rue, celle qui offre le soulagement le plus rapide, le corps social complique le soulagement des hommes. »⁴³, cela signifie-t-il que nous devrions organiser le soulagement des hommes quels que soient l'assujettissement et la souffrance des femmes pour y parvenir. Drôle de féminisme !

La violence des prostitué-es, – elle existe – , l'auto-destruction par le maintien en situation de prostitution, les addictions qui le permettent et le suicide très fréquent, sont des formes de réponse, de réaction à l'agression et à la domination subies, ce ne sont ni des moyens de protection qui autonomisent, ni le chemin de la construction de la liberté et de l'égalité.

Parfois la haine les submerge.

Il arrive que la violence de la passe se retourne contre le client. Ainsi une étudiante prostituée a failli tuer son client, médecin de 40 ans, de plusieurs coups de couteau en 2012. Les commentaires des juges et avocat-es au tribunal et de la journaliste⁴⁴ en disent long sur le déni de la violence qu'exerce un prostitueur client sur une personne prostituée. La présidente s'attache à comprendre les ressorts d'un tel déchaînement de violence. Deux premiers rendez-vous s'étaient déroulés sans heurts dit-elle. L'accusée : « je ne sais pas si c'est une explication, mais j'étais alors dans un état de grande fragilité... Cela pourrait s'apparenter à un suicide social qui s'est imposé à moi dans une sorte d'urgence... détruire l'autre c'était me détruire moi en me réservant une porte de sortie ». La jeune-femme présente des troubles de la conduite alimentaire depuis l'âge de treize ans, depuis le décès de son père, traverse des épisodes dépressifs et envisage de se suicider pendant un temps. La prostitution entre dans un processus d'auto-destruction explique le

43 – Op. cité, p.82.

44 – Est républicain, juillet 2014.

psychiatre : « Il s'agissait pour elle de souiller, de détruire, d'anéantir son corps » (on ne sait quelle est l'origine de ce mal-être). Il précise : « Elle a besoin de soins, à défaut elle peut à nouveau être dangereuse ».

« J'aimerais enseigner la philosophie » indique la jeune femme à la présidente du tribunal qui l'interroge sur ses projets d'avenir. L'avocat du client agressé crie alors : « C'est une bombe humaine ! ».

Elle est condamnée à 5 ans de prison avec 18 mois de sursis. Son maintien en détention est prononcé.

Qui a évoqué dans cette affaire la violence des prostituées ?

Oui ! la violence peut changer de camp.

Mais quand on considère que la prostitution est un commerce comme un autre, plus rien ne peut protéger la prostituée, plus rien ne peut faire comprendre la réaction logique d'auto – défense dans un acte vécu comme un viol, la justice alors ne peut être.

• *La passe, la pratique :*

Nous avons déjà quelque idée de ce qui se passe dans la pratique et des « obligations techniques » mises en œuvre par les prostituées. Nous allons les rappeler, mais avant la passe elle-même il y a la préparation ou « mise en condition ».

Un très grand nombre de prostituées, que ce soit dans des bars, en escorting ou dans la rue, prennent de l'alcool ou des produits qui atténuent leurs réticences et leur peur. L'alcoolisme est fréquent⁴⁵, qu'il existe avant le début de la prostitution ou qu'il ait été produit par des consommations régulières, avant la passe, et de plus en plus importantes, pour provoquer la dissociation permettant de la supporter. Dans les bars à « hôtesse » ou à « Champagne » ou « montants », la prostituée fait boire le client et très souvent boit en même temps. Pour les autres drogues addictives, c'est la même chose, soit l'addiction est préalable à la prostitution et l'entraîne, soit l'absorption du produit advient pour supporter la passe. Il y aura donc souvent deux barrières à lever pour sortir de la prostitution et s'insérer, l'addiction et la prostitution.

45 – On le voit dans le film « Elles » de Margorzata Szumowska, 2012, une des deux jeunes-filles boit constamment de la vodka.

Lola⁴⁶ : « Dans un bar, d'une manière générale tu es là, disons, pour tenir compagnie à une personne et la faire consommer le plus possible et nous touchons un pourcentage sur les verres qu'il nous offre puisque nous devons l'accompagner – (certaines directions-proxénètes de bar n'obligent pas les femmes à consommer de l'alcool, mais c'est rare) – alors c'est sûr qu'à la fin de la soirée, vous êtes ivre avec tout ce que ça comporte... c'est vrai que chez nous il y avait pas mal d'alcoolisme ».

La préparation est un rituel qui s'inscrit dans la problématique du genre et de la séduction. Il peut être rapproché du rituel de l'avant corrida, au moment de la préparation du toréador, lorsqu'il se vêt, lentement et avec les mêmes gestes chaque fois, des habits de lumière pour braver la bête et la mort. « Je la verrai se laver les dents avec soin, enfiler ses vêtements et se maquiller avec un stupéfiant détachement. Ses gestes sont mécaniques et simples. Ouvrir la penderie, choisir les dessous en skaï brillant, l'ensemble léopard, ou bien la combinaison de cuir. Du rouge à la place de la bouche, du mascara, du parfum. Elle va travailler »⁴⁷. Presque toujours les prostituées se parent et se transforment en femmes surdéterminées, le « canon » qui va séduire, la super femme qui va faire baver les clients.

Pourquoi cette beauté très violente, très agressive ? se demande la journaliste « parce que plus profondément, cette beauté est celle du fantasme dont les prostituées connaissent par cœur la comédie. Une bouche rouge, ou des talons hauts : quelle fille n'a pas l'impression alors de provoquer, d'être plus attirante ? » en conclut-elle. Ce qu'elle exprime là est important. Effectivement, ce qui est offert à la vue, ce qui est exhibé, c'est le pouvoir sexuel d'une femme ainsi désacralisé. Cette exhibition se voudrait aussi preuve d'une victoire sur un monde normé qui a rejeté la personne prostituée comme nous le verrons dans l'analyse des processus d'entrée de la prostitution. Cette exhibition dit « Je suis là, vous ne pouvez m'éviter, vous ne pouvez que me désirer ». Comme nous le verrons, ça a quelque chose à voir avec la perte d'estime de soi produite dans l'enfance par des violences, avec la peur de ne pas être aimée, choisie. Les personnes prostituées ne sont pas seules

46 – Entretien Amicale du Nid 34, projet européen Equal, « se reconstruire et s'insérer », 2006.

47 – Iliana vue par Clara Dupont-Monod, p.49.

dans ce cas, mais elles portent la montre et la parure des attributs féminins à l'extrême et parfois fascinent dans leur exposition agressive.

Ces bouches rouges surlignées de noir obsèdent des peintres comme Van Dongen et Chabaud, ce dernier ayant peint beaucoup de prostituées qu'il « fréquentait » assidûment en cachant cette habitude à sa mère qui n'a jamais vu cette série de tableaux de prostituées.

Les trans' et les travestis en rajoutent dans l'apparence féminine, ils ont à montrer encore davantage leur féminité mais surtout ils sont souvent porteurs d'une caricature du genre féminin alors que les féministes essaient de combattre ces représentations⁴⁸. Le féminin pour eux, c'est ce qu'ils ont du mal à obtenir, à « gagner » par les interventions chirurgicales coûteuses, les évolutions produites par l'ingestion d'hormones et le travestissement. Ainsi il faut toujours plus de seins, de

48 – **Le concept de genre (gender)** : La distinction entre sexe biologique et genre socioculturel nous dit Françoise Thébaud (in Femmes, genre et sociétés) est attribuée à des médecins psychologues américains des années 1950-1960 qui veulent témoigner de la diffraction constatée chez certains patients entre corps et identité. C'est la sociologue féministe britannique Ann Oakley qui en 1972 reprend la distinction entre sex et gender et l'élargit ; le premier terme renvoie à la nature, aux différences anatomiques et biologiques entre hommes et femmes, mâles et femelles ; le second renvoie à la culture et concerne la classification sociale et culturelle entre masculin et féminin. Variable dans le temps et dans l'espace, le genre est ainsi le genre social, la différence des sexes construite socialement et culturellement. Mais plus tard en 1985 Joan Scott, historienne, définit de façon plus complexe le genre comme un élément constitutif des rapports sociaux fondé sur des différences perçues entre les sexes et comme une façon première de signifier des rapports de pouvoir. Elle précise cela parce qu'on reproche au concept de genre de gommer la domination, le rapport de pouvoir, le rapport social et de dévier de deux façons : soit que finalement la femme n'existe pas plus que l'homme et donc on ignore l'oppression spécifique de la domination masculine pour aller vers des jeux de transformation et de rôles dits queers. Soit que le genre est conforté par les conservateurs et réactionnaires tenants du patriarcat à partir de l'idée que la nature ou Dieu ont fondé deux genres qu'il faut conserver dans leur complémentarité. Le concept de genre implique aussi qu'il n'y a pas de sexe que féminin, il rend visible les hommes comme individus sexués, permet une histoire des masculinités comme des féminités.

Pour Joan Scott : En tant qu'élément constitutif des relations sociales fondées sur les différences perçues entre les sexes, le genre fait intervenir quatre éléments liés entre eux : premièrement les symboles culturellement disponibles qui évoque les représentations multiples et souvent contradictoires (maman et putain, vierge et putain, Ève et Marie dans la tradition catholique etc.), deuxièmement les concepts normatifs (doctrines religieuses, éducatives, juridiques avec leurs oppositions binaires masculin et féminin etc.), la dimension politique et la référence aux institutions (ce qui se joue au niveau de la parenté, du marché du travail, des institutions politiques), le quatrième aspect du genre est l'identité subjective. George Duby et Michèle Perrot écrivent dans la préface à l'Histoire des femmes : «... le gender, à savoir les relations entre les sexes, non pas inscrit dans l'éternité d'une introuvable nature, mais produit d'une construction sociale qu'il importe de déconstruire ».

bouches charnues et voluptueuses, de cheveux longs, de longs cils et de cuisses fermes et dénudées.

Cette préparation avant la passe, une action déclarative et performative⁴⁹ qui transforme en un-e autre, est le début du leurre, c'est le début du mensonge qui définit la prostitution.

Le corps est un outil dans la prostitution, le rapport au corps sera donc particulier, souvent problématique. Iliana⁵⁰ semble avoir une relation désincarnée à son corps, sans tendresse charnelle, sans conscience de son corps. Elle peut aguicher, chauffer, mais pas séduire, au sens de la journaliste qui l'interviewe, parce qu'elle n'est pas bien dans sa peau. Iliana valoriserait « sa silhouette non pas par fierté mais parce que le corps est fait pour attirer. C'est sa fonction, son utilité ». Les prostituées ne sont pas les seules à présenter ce rapport au corps particulier, il est en partie commandé par la norme de l'apparence et de la beauté dont nous inondent les médias, solides soutiens à l'industrie de la chirurgie esthétique et souvent aussi à l'industrie du sexe.

Virginie Despentes⁵¹ lorsqu'elle raconte son expérience de prostitution, présente clairement le processus de transformation de l'apparence et son impact, à l'occasion de la première fois qu'elle a pris rendez-vous avec un client : « [...] quelque chose au dehors a bougé et plus rien n'est comme avant. Ni les femmes, ni les hommes. Sans que vous soyez bien sûre d'aimer ce changement, d'en comprendre toutes les conséquences [...] J'étais jusqu'alors une meuf quasiment transparente, cheveux courts et baskets sales, brusquement je devenais une créature du vice. Mais j'ai tout de suite craint cette importance, justement, qui dépassait mon entendement, mon contrôle. L'effet que ça faisait à beaucoup d'hommes était quasiment hypnotique... partout attirer les regards d'affamés, être incroyablement présente » – une présence d'objet tout de même – « [...] j'étais devenue un jouet géant... Il suffisait de jouer le jeu. De la féminité [...] Immédiatement, dès le costume d'hyperféminité enfilé : changement d'assurance, comme après une ligne de coke. Ensuite, comme la coke : c'est devenu plus compliqué à gérer ».

Oui c'est un costume, une apparence, qui s'éloigne de l'être ou tend à en montrer un ersatz et qui peut coûter cher en dépossession de soi. Des

49 – Judith Butler, *trouble dans le genre*, 1990, La Découverte, 2005.

50 – Histoire d'une prostituée p.57-58.

51 – King Kong théorie, p.62-64.

travailleurs sociaux disent : « Il nous est arrivé de ne pas reconnaître des personnes en situation de prostitution que pourtant nous connaissions bien. Leur expression et leur regard avaient changé comme séparées d'elles-mêmes ; elles n'étaient pas là »⁵². Dans leurs habits de « travail » la dissociation était déjà là.

Laura⁵³ a fait différemment la première fois : « Je me suis forcée à faire semblant de négliger ce rendez-vous en enfilant un banal jean et un gilet... mais sous ma tenue personne ne peut deviner des bas, qui grattent un peu ». Laura habite une petite ville et elle peut être reconnue d'autant plus qu'elle va à ses rendez-vous dans la journée. Elle optera pour les dessous « affriolants » qui sont aussi mise en scène de la féminité mais plus cachés.

Ces vêtements sont coûteux et impactent le budget des prostituées. La mère, en visite, d'une des deux jeunes-filles du film « Elles », s'étonne de voir dans le placard de sa fille des vêtements qu'elle ne lui a jamais vu porter et dont le coût est élevé. Le vêtement est un des biens de consommation qui est le plus proche du corps et de l'apparence, par définition. L'impératif social « paraître ! » joue de deux manières dans la prostitution, l'une sera la transformation qui coupe de soi et fait **apparaître** la prostituée, l'autre sera l'achat avec l'argent de la prostitution de vêtements qui n'auraient jamais pu l'être, vêtements qui marquent l'appartenance à un groupe social ou censés distinguer l'étudiant-e, par exemple, qui se prostitue pour cela, entre autre. Mais ce moyen de paraître, d'être à la mode, pourra avoir un envers de la médaille, la question de l'entourage sur l'origine de l'argent qui permet cette apparence. La nécessité du mensonge sera alors accrue. Et d'un vêtement à l'autre la personne se perdra dans la solitude et le non-être social, à l'opposé de ce qui était recherché.

Maîtriser la peur et l'insécurité

« La peur devient une existence », dit une ancienne prostituée à Lilian Mathieu⁵⁴ et la méfiance est omniprésente.

52 – Prostitution : guide pour un accompagnement social, 2011.

53 – Laura D p.73.

54 – Op. cité p.98.

Des travailleurs sociaux, dans leur guide, expliquent⁵⁵ : « Les personnes que nous accompagnons vivent dans un contexte de violence contre lequel elles doivent se défendre en permanence... L'obligation d'être dans une vigilance constante face aux agressions possibles..., la peur du milieu, du proxénétisme..., la nécessité de défendre leur territoire..., la nécessité d'exiger un préservatif..., la peur d'être arrêté-es par la police, la peur d'avoir des comptes à rendre, aux services sociaux (placement de leurs enfants) et au fisc ». Et ce dans un environnement souvent sordide et insécurisant.

Savoir tenir à distance la violence pour survivre est le souci constant des personnes prostituées. Elles sont sur leurs gardes à l'extérieur, vis-à-vis des passants, de la police, des proxénètes qui les épient. Elles mettent en œuvre des pratiques de mise à distance des clients à la fois pour atténuer leur dégoût et pour éviter leur violence, elles essaient de refuser leurs exigences (certains actes sexuels violents, ne pas mettre de préservatif) sans les mettre en colère, ce qui est difficile. Sur les routes, les femmes ne se tiennent jamais loin de leur automobile lorsqu'elles en ont une. Une personne rencontrée dans sa camionnette aménagée au bord d'une route de grand passage, avait reçu l'autorisation d'un propriétaire de la garer sur son terrain au bord de la route. Le propriétaire était souvent là, ça la rassurait. Chacun-e a un téléphone portable qui sert d'abord aux proxénètes pour leur donner des ordres, et qui peut servir d'alarme éventuelle. Certain-es sont armé-es d'une bombe lacrymogène, d'un couteau. Si la passe a lieu dans une voiture, ils-elles essaient de repérer très vite le système d'ouverture de la portière ou la laissent ouverte. Pendant la passe les personnes prostituées disent surveiller constamment les gestes des clients. Dans un appartement, un studio ou une chambre d'hôtel, elles font en sorte de se placer du côté de la sortie de la pièce.

Elles tentent de prévenir les violences en triant les clients potentiels lorsqu'elles utilisent internet. Elles essaient de jauger les hommes qui les racolent. Dans certains bordels, des sonnettes sont placées près du lit. Parfois les anciennes transmettent des consignes et des pratiques de prudence aux nouvelles que ce soit dans la rue, les bars ou les bordels. Certaines nous disent employer des hommes comme gardes du

55 – Cité plus haut.

corps, d'autres attribuent ce rôle à leur compagnon-proxénète, facteur de « tolérance » de la violence de ce dernier.

Fiona qui a été prostituée dans des établissements, demandait à son compagnon proxénète de la « protéger » : « La peur, oui, j'avais peur. Mais j'avais quelqu'un derrière. Dès fois je lui disais, viens me chercher. En même temps je sais bien qu'un homme qui vous protège ce ne peut être un homme qui vous vend. Mais il venait me parler si ça n'allait pas. Avoir quelqu'un dehors, ça dissuade ceux qui sont à l'intérieur. C'est un mal pour un bien. On ne m'a jamais droguée, on ne m'a pas volé mes vêtements, mon argent, je n'ai pas été virée en pleine nuit ».

Encore Fiona : « L'établissement c'est comme à l'usine. Sauf que c'est l'abattoir. Vous êtes alignées à moitié nues, et le type choisit. Il paye, il a le droit de donner son avis sur la qualité. Certains veulent tester la marchandise avant de payer ; ils utilisent ce mot là ».

Il faut évoquer aussi les conditions d'hygiène de la passe. La présence d'une salle de bains permet d'y conduire éventuellement le client et pour la prostituée d'y prendre une douche après. Mais si l'on en croit les témoignages des personnes prostituées françaises, la salle de bains n'est pas l'endroit le plus fréquenté par les hommes-prostituteurs.

Bref un joyeux métier !

Existe-t-il un service marchand qui fonctionne avec une telle relation entre l'offreur, l'artisan ou le commerçant et le-la client-e ? Imaginons-nous une scène du type « passe » chez un coiffeur ou une coiffeuse qui pourtant n'est pas loin du corps du ou de la client-e : ces derniers essayant de l'étrangler pour obtenir un massage du cuir chevelu, le-la prestataire de service regardant subrepticement, pendant qu'il-elle coiffe, son garde du corps, pour s'assurer de sa présence en cas de mauvais coup de la part du ou de la client-e ?

Voici les propos d'une femme qui est sortie de la prostitution : « Si la prostitution était un métier, je n'aurais jamais pu arrêter. Toute ma vie, je me serais crue bonne qu'à ça. La loi m'aurait dit que c'est une activité comme une autre, je me serais résignée ».

Beaucoup de prostituées préfèrent avoir des clients habitués qu'elles finissent par bien connaître, dont elles peuvent penser pouvoir déjouer les exigences, les gestes violents. Un nouveau client représente toujours une incertitude qui fait augmenter la peur. Nulle part dans ce système de violence, la tranquillité et le respect de la personne ne peuvent être

assurés. Et les clients en rajoutent en disant qu'ils ne supporteraient pas que leur fille fasse ce métier ou bien en disant à la prostituée « tu es trop bien pour ça ». Mais ils reviennent et continuent à exercer leur « bon plaisir ». Ils en rajoutent aussi dans le cynisme et l'égotisme quand ils prennent la prostituée pour une confidente ou une psychologue auprès de laquelle ils s'épanchent sur leurs problèmes relationnels avec les femmes et particulièrement avec leur épouse. Ce rôle peut valoriser, un temps, la personne prostituée qui se sent investie d'une fonction d'aide et qui ainsi peut tenter de donner un sens à sa souffrance. Mais pendant que certain-es voient dans la logorrhée du client le moyen de raccourcir l'acte lui-même, d'autres supportent très mal ces confidences : « Ils s'attendent à ce que je fasse semblant d'être leur petite amie. Ce qu'ils veulent c'est quelqu'un à qui se plaindre, quelqu'un pour écouter leur déballage à propos de leur épouse. Comme si je me préoccupais de leur vie pathétique. Mais je fais semblant parce que c'est mon boulot »⁵⁶ dit Monica dans un entretien. Cependant un échange minimal de paroles entre les clients et les prostitué-es semble être attendu comme une politesse, une façon d'être considérée. Le silence total est vécu comme mépris profond et provoque aussi la colère des prostitué-es.

Robert Lévy, psychiatre et psychanalyste⁵⁷ explique que dans certains contextes, les personnes confrontées à la prostitution vivent dans le même climat d'insécurité que si elles étaient dans un pays en état de guerre.

Cette insécurité totale, qui oblige à pratiquer l'hyper-attention et des gestes et paroles adaptés, est aussi nourrie de l'attente non formulée du client qui peut à tout moment remettre en question la « qualité de la passe » ou son résultat, s'il n'est pas content, si ce qui s'est passé ne correspond pas à ses fantasmes, s'il n'a pu jouir etc. La personne prostituée doit mettre tout en œuvre : se distancier, faire semblant et faire jouir l'acheteur le plus vite possible – donc connaître ses réactions et son corps, ou le deviner vite –, avoir une bonne connaissance de la mécanique sexuelle, à la fois pour se débarrasser du client et pour lui donner satisfaction afin qu'il parte rapidement et sans problème. Elle apprend donc la méfiance et fait l'apprentissage de toute une série de comportements et savoir-faire. Si l'annihilation de la capacité de

56 – Témoignage dans V. Malarek. P.75.

57 – Journée d'étude « Les dangers de la prostitution », CLICOSS, Bobigny, juin 2003.

faire confiance est un handicap pour reconstruire du lien social par la suite, les savoir-faire acquis, – pensent certains travailleurs sociaux –, peuvent éventuellement être transférés dans une activité professionnelle à la sortie de la prostitution. Mais beaucoup de femmes prostituées disent ne rien supporter de ce qui leur rappelle la prostitution lorsqu'elles en sont sorties.

Maîtresse de tout ?

En situation de prostitution, cette énergie mobilisée, cette activité inquiète, donnent le sentiment de maîtrise de la situation et donc de force, d'efficacité voire même de domination, de tenir le client, de le brimer en même temps que d'augmenter son désir ou sa dépendance au sexe. Grâce à la coupure d'avec ses affects, la personne prostituée peut alors construire un discours positif sur l'activité de prostitution.

Ce témoignage nous en dit long⁵⁸ « Moi à la base j'aime bien parler, je m'habillais bien, voilà quoi, j'ai pas froid aux yeux. T'es en manque d'argent, il faut que tu fasses quelque chose. Et quelque part cette blessure du viol, le fait de dire au gars, ben écoute mec, c'est tant ! Tu veux, tu veux pas, mais c'est comme ça quoi. C'était une manière de **reprendre le dessus**. Tu vois, t'as ceux qui se taillent, ceux qui se défoncent. Alors ouais mon autodestruction c'était ça. Il y avait l'argent facile et ce côté dominatrice. Vu que j'ai tout le temps été dominée, au sein de ma famille, avec mes compagnons. Alors j'ai dit tu as ce côté fonceuse et combative. Je ne voulais plus être dominée voilà. Je voulais être **maîtresse de tout** ».

Bien triste illusion mais ça fonctionne... un temps.

En effet aucun être humain ne peut accepter vraiment d'être chosifié et traité comme instrument, d'être nié dans son être. Celui ou celle qui subit la peur, la honte, la haine, la violence va construire une réponse pas forcément efficace pour s'en sortir, mais une réponse pour justifier son existence faute de quoi on veut plutôt disparaître, mourir.

D'où la rage et la haine en retour du manque d'amour, des violences subies avant, pendant, la prostitution, d'où l'idée de vengeance envers les parents, envers les hommes en général. Le paiement est l'instrument de la vengeance et l'illusion de la domination – comme

58 – Témoignage recueilli par l'Amicale du Nid.

le dit Virginie Despentès, mais aussi quelques autres prostituées, « nous dominons puisque les hommes ne peuvent se retenir ». La réalité est tout autre pour la très grande majorité des personnes prostituées. Elle est blessante, violente, écrasante. Il est donc rationnel que la personne victime se donne un rôle et se revalorise d'abord pour elle-même, sinon, comment poursuivre, tenir le coup ? On ne peut dire et penser à la fois, je ne suis qu'un objet, et tout va bien. On ne peut rester dans cette situation si on ne se la justifie pas à soi-même d'une manière ou d'une autre. Cette justification sera souvent le gain monétaire important et rapide et surtout celui qui permet de nourrir les enfants comme pour Grisélidis⁵⁹ ou cette femme qui dans une ville du sud-ouest de la France dit s'être organisée dans la prostitution, le faire dans un studio, parce qu'elle est divorcée, sans emploi et avec deux adolescents à charge. « Tout va bien », dit-elle, mais dès que mes enfants seront sortis d'affaire je m'arrête ». La justification sera aussi d'endosser un rôle d'aide, d'assistance, d'écoute auprès d'hommes qu'elles veulent penser malheureux, trop seuls.

Le plaisir simulé

« Je sais ce que chacun veut. Je les accueille avec un gros câlin. On discute dix minutes, puis vingt minutes de sexe. Je sais comment

59 – Grisélidis Real. Éléments de biographie pris dans Wikipedia : Née en Suisse en 1929, morte en Suisse en 2005. Grisélidis Réal rejoint son père à Alexandrie à l'âge de 6 ans. Il meurt alors qu'elle en avait 9. Revenue à Lausanne avec sa mère, Grisélidis en y reçoit une éducation très rigide contre laquelle elle se révolte. Elle entreprend des études à l'école des arts décoratifs de Zurich et est diplômée en 1949. Mariée à 20 ans, elle a un premier fils en 1952, puis se sépare de son mari, et a une fille en 1955 avec un autre homme. Elle a un second fils en 1956 dans une tentative de recoller son mariage qui finira néanmoins par un divorce. Elle a un quatrième enfant en 1959, encore un fils. Soit 4 enfants de 3 pères différents. Elle tente d'abord de gagner sa vie comme artiste peintre. Partie à Munich avec un noir américain schizophrène et deux de ses enfants, confrontée à la violence de son amant et à son manque de ressources, elle décide, en 1961, de se prostituer. Elle tente de quitter la prostitution grâce à une bourse pour se consacrer à l'écriture de son autobiographie *Le noir est une couleur*. Au cours des années 1970, Grisélidis Réal devient une activiste, une des meneuses de la « Révolution des prostituées » à Paris : 500 femmes prostituées occupent la Chapelle Saint-Bernard, à Paris, en juin 1975 et réclament la reconnaissance de leurs droits. Rejetant l'argument selon lequel une femme ne se prostitue que si elle y est obligée par le souteneur, elle déclare que la prostitution peut aussi être un choix, une décision. Elle tient à ce que sur ses documents officiels figurent non seulement écrivain mais aussi « péripatéticienne » qu'elle considère comme une deuxième profession. En 1977 elle reprend la prostitution abandonnée 7 ans avant et fonde avec d'autres l'association de défense des prostituées ASPASIE. Celle dans laquelle militera Nicole Castioni.

amener les hommes à éjaculer rapidement. Je gémiss, je grogne et je me tortille beaucoup ! c'est drôle ces types pensent réellement être de super amants et sont convaincus de m'envoyer au septième ciel [...] Je fais semblant parce que c'est mon boulot ; C'est ce que je fais de mieux, faire semblant. Et je ne suis qu'une diversion qu'un fantasme. Lorsqu'ils partent je fais un peu la moue en leur disant qu'ils vont me manquer. Dès qu'ils ont passé la porte, je vais prendre une longue douche froide ». Monica⁶⁰

Parmi les événements et les pratiques de la passe, il y a une question, déjà évoquée, qui revient souvent, celle du plaisir et de la jouissance de la personne prostituée. Cette question complexe ne sera pas épuisée ici parce qu'elle a trop à voir avec l'intime profond. Mais la réaction des personnes prostituées est la plupart du temps très claire, pas question de plaisir ou de jouissance, comme pas question de trop d'intimité avec le client, refus du baiser par exemple. Le contact du corps du client, est très peu supporté et chacune a sa position favorite pour l'éloigner le plus possible. La plupart des personnes prostituées séparent très nettement la passe de leur « privé » et la jouissance est du domaine du privé.

« Non. J'ai pas de plaisir. J'ai jamais eu d'orgasme. Moi c'est de faire plaisir à lui jusqu'à tant qu'il atteigne l'orgasme » répond une femme prostituée à Rose Dufour⁶¹. Une autre : « C'était leur corps à eux autres avant ! Y faut que lui y soit satisfait. Ils jouissent tellement vite, c'est notre fierté ! ».

Une autre encore : « Faut que tu joues ton jeu, hein, faire semblant... t'es obligée de faire semblant que tu jouis pour le stimuler, puis que ça passe au plus vite ». Et encore « C'est un genre de comédie, je peux faire semblant de jouir, je ne veux pas le garder une heure chez nous... ».

Certaines femmes ne veulent pas simuler. Toujours une répondante à R. Dufour : « Oui ils demandent ça (mimer la jouissance). Je ne le fais pas pantoute. J'y dis, ça ne me tente pas. R'garde ! moi je te fais plaisir. Je ne suis pas icitte pour me faire plaisir à moi. Si t'es pas content va ailleurs ! ».

60 – V. Malarek. P.74.

61 – Dans son ouvrage, « Je vous salue Marion... le point zéro de la prostitution », Éd. MultiMondes, 2005. P.401-404.

À propos d'Iliana⁶², il y a une chose qu'elle ne pardonne pas : « Quand ils pensent qu'on est des salopes. Quand ils pensent qu'on aime faire ça avec eux ». « Aucune fille forcée ne fait ça par plaisir ».

C'est la corvée, la contrainte, le dégoût pour la plupart, mais on ne peut exclure qu'un petit nombre jouisse de la situation et accomplisse un fantasme en se faisant payer. Cependant la répétition vient vite à bout de tout plaisir.

Nelly Arcan : « Du plaisir, j'en ai. Il faut bien que ce qu'on fait sur moi soit parfois agréable, Il faut bien en tirer du plaisir en début de journée avec le premier client jusqu'au troisième car à partir du quatrième ça devient difficile, c'est la répétition qui rend ce métier dégoûtant... »⁶³. Au début de son livre elle exprime l'idée que sa voix, ses cris de plaisir qui ne sont pas les siens, qui font illusion, qui répondent à une attente, finissent par lui donner du plaisir. Mais elle n'est pas dupe : « Vous ne pouvez pas imaginer ce que c'est que faire face à un désir qui cherche le vôtre alors que vous n'en avez pas, enfin que vous n'en avez plus parce qu'il est épuisé, le clitoris comme une écharde sous l'insistance des caresses, la tyrannie du plaisir qu'on veut donner et qui refuse de penser que trop c'est trop... qu'on peut devenir fou d'avoir vu trop souvent le même geste se répéter... »⁶⁴.

La docteure Laure de Préville disait lors d'un colloque⁶⁵ : « Dans la prostitution, le sexuel est interdit, on ne nomme pas, on ne donne rien, c'est un objet de deuil. Au prix de ce silence, on peut se livrer à la prostitution ».

La question du plaisir et de la jouissance a une autre teneur. La mise à distance, le savoir faire jouir l'autre, la maîtrise de la situation et la dissociation de la personne prostituée sont des processus et des compétences invoqués par les pro-prostitution pour fonder la valeur du travail du sexe et justifier l'existence d'un travail comme un autre. Donc prendre du plaisir ne serait pas professionnel. La prostitution n'est pas faite pour le plaisir sexuel de la prostituée. Elle est, dans la représentation commerciale générale, échange de service contre argent.

62 – Histoire d'une prostituée par Clara Dupont-Monod, p. 40.

63 – Putain p.141, 142.

64 – Ibid, p.47, 48.

65 – Le corps et la prostitution, colloque Amicale du Nid, Hôpital Sainte Anne et Mairie de Paris, octobre 2012.

Paola Tabet⁶⁶ cite une « travailleuse du sexe » militante Pia Covre qui disait en 1987 : « Le contrat ne donne pas droit à la personne de la prostituée, pas même à sa personne physique toute entière... Nous ne donnons rien au client... il ne s'agit pas de sexualité mais de travail... Ma sexualité, il ne peut pas la payer (le client) ».

C'est dans ce morcellement du corps, le choix du type de prestation, cette décomposition de l'acte qui mettrait en cause le concept même de rapport sexuel que Paola Tabet voit la remise en cause de l'acte sexuel dans l'hétérosexualité, un parcours considéré comme naturel (pénétration, éjaculation, fécondation) qui n'est qu'« un usage global du territoire corporel féminin dans l'indifférence aux exigences de chaque femme ». Dans le morcellement de l'acte sexuel qu'est la prostitution l'ethnologue voit « peut-être l'amorce d'une critique de la sexualité imposée ».

Critique fort coûteuse pour les personnes prostituées et qui ne dit rien du désir et du plaisir des femmes ni d'une liberté sexuelle qui permettrait l'échange de désirs et de plaisirs séparés de toute autre contingence ou obligation sociales. S'il doit y avoir remise en question de la façon dont est considérée la sexualité des femmes et de la façon dont elles sont traitées par les hommes – les femmes ne sont pas un sexe mais elles ont un sexe comme le disait Colette Guillaumin⁶⁷ –, s'il doit y avoir remise en question du système hétérosexuel dominant, la prostitution ne saurait être l'avenir de la sexualité des femmes. La prostitution n'a jamais remis en question l'ordre hétérosexuel, au contraire !

Les clients, eux, se laissent aller à vouloir et à penser – même s'ils n'en sont pas convaincus – que les prostituées jouissent, ainsi elles sont vraiment salopes, de vraies putes qui profitent de tout, et du plaisir et de l'argent, des abuseuses d'hommes, comme le disent des prostitueurs sur internet. Le stigmatisme est ainsi conforté.

Aucun homme ne résisterait à un nombre aussi important d'actes sexuels répétitifs même avec un puissant désir. C'est ce que font remarquer les hommes de l'association abolitionniste « Zéromacho » qui luttent contre la prostitution. Mais penser qu'une femme peut le

66 – La grande arnaque, sexualité des femmes et échange economico-sexuel, L'Harmattan, 2004. P.102-104.

67 – Sexe, race et pratique du pouvoir, l'idée de nature ; éditions Côté-femmes, 1992.

supporter c'est ne la concevoir que dans un rôle de réceptacle sans affects, comme un ensemble offert d'orifices.

• *Le nom de guerre :*

Rose Dufour⁶⁸ raconte qu'une des vingt femmes prostituées (qui lui ont donné pendant trois ans leur récit de vie ; voir plus loin les processus d'entrée dans la prostitution) a demandé son aide pour changer légalement son prénom. « J'ai pu constater l'importance qu'elle accordait à ce changement d'identité et l'ampleur de sa détermination qui lui a obtenu l'appui de sa psychiatre. Elle utilisait déjà dans sa vie courante, depuis une dizaine d'années, un nom issu de la modification de son prénom d'origine et ses deux enfants ne la connaissaient que sous ce prénom ». Le prénom qu'elle voulait abandonner était celui utilisé par son père incestueux qui l'a violée pendant plusieurs années. « Ce prénom lui était insupportable et rendait impossible sa guérison. De plus pour elle, légaliser le nouveau prénom signifiait régulariser une situation de fait pour ses enfants ».

La plupart des personnes prostituées – pas toutes – se donnent un nom pour la prostitution, « un nom de travail » qui se limite à l'usage d'un prénom et exclut le patronyme. Certaines femmes, nous dit R. Dufour, utilisent le même « nom de travail » toute leur vie prostitutionnelle, d'autres en changent plusieurs fois, d'autres, enfin, « se démultiplient en plusieurs personnages concomitants ».

Celles qui gardent leur prénom disent qu'elles restent elles-mêmes dans la prostitution. Celles qui le changent disent l'inverse. Il y a celles qui changent radicalement de prénom et celles qui aménagent le leur, pour en garder la consonance (d'Annie à Julie, de Marie à Maggie par exemple).

Les proxénètes imposent aussi des prénoms.

Pour celles qui choisissent un prénom très différent du leur, le choix se fait selon la valeur esthétique mais aussi selon le type et le lieu de prostitution, rue, escorting, danse érotique etc. l'exotisme, aussi entre en jeu. Une femme danseuse nue : « Je prenais des noms

68 – Dans « Noms privés, femmes publiques », in le regard de l'ethnologue N°19, États civils en questions, 2008, direction Agnès Fine, éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), France.

qui étaient plutôt rares. Des noms russes, Manouchka. Maintenant je m'appelle Vanda, je trouve ça beau puis africain un petit peu... et j'aime leur culture, leurs manières, leur nourriture », une échappée vers l'ailleurs !

Dans le scénario prostitutionnel, surtout celui de l'agence d'escortes il n'y a pas de Paulette, explique Rose Dufour. Sarah : « Le scénario commence au téléphone par les prénoms. On s'imagine le client dans sa chambre d'hôtel qui entend des noms qui accrochent : Chanel, Sandra, Cassandra, Marie-Ève, Sarah... et qui s'imagine une fille terriblement... Ben lui y s'imagine la fille qui arrive... Entre toi et moi, la fille, elle s'appelle Catherine, elle a 26 ans et deux enfants à nourrir. Tsé, le nom a beaucoup d'importance... j'ai eu 19 ans tout le temps et j'ai fait de l'escorte ». Rêve et fantasmes assurés pour le client !

Toujours Sarah : « c'est le nom qui donne le reste de la personne. Elle arrive et lui y est sûr qu'elle s'appelle Sarah... Puis là ça marche ou ça marche pas, elle est conforme à la description ou elle ne l'est pas » et si le produit ne convient pas il est possible de le renvoyer !

« Mais quand ça fait dix fois que le client prend Sarah, il lui forme une personnalité... Sarah a une attitude, elle aime le vin, elle est... le nom transforme, Sarah devient une vraie personne ».

C'est mieux qu'une poupée gonflable !

Conséquences de la prostitution sur les personnes prostituées :

Les conséquences transparaissent dans tout ce qui vient d'être montré. Les décrire est le moyen de mieux se rendre compte de la violence que sont la prostitution et le système prostitutionnel. Ce sont les conséquences du vécu prostitutionnel qui révèlent l'envergure de la violence subie et des mécanismes de destruction mis en œuvre. Elles permettent à celles et ceux qui ne veulent pas voir le magma incandescent de la confrontation prostitué-e – client d'en voir au moins les coulées, comme la lave d'un volcan, qui en refroidissant fige la personne dans un mal-être et une souffrance profonde, qui fait croûte définitive.

Le témoignage de Laurence Noëlle⁶⁹ fera comprendre, s'il en est encore besoin, que la prostitution ne peut qu'avoir des conséquences ravageuses :

« Je me souviens du deuxième homme avec lequel je me suis prostituée... J'étais tremblante de peur et j'avais l'impression qu'à cet instant précis (inouvable malgré l'alcool que j'avais bu), mon cœur allait exploser. Je ressens encore physiquement l'écœurement qui m'a envahie alors que ce pervers me léchait tout le corps en éjaculant... je n'avais qu'une envie le tuer. Pourtant j'ai fait le choix inverse. Je me suis tuée. J'ai fait la morte ». Plus loin Laurence écrit : « Ma plus grande souffrance physique était d'accepter, de force, des sexes trop gros pour mon vagin... tout supporter, même l'insupportable, encore et encore, sans pouvoir hurler de douleur... ».

Chantal Jouanno, sénatrice, et Jean-Pierre Godefroy, sénateur, membres de la commission des affaires sociales du Sénat, ont rédigé, en automne 2013, un rapport d'information sur la situation sanitaire et sociale des personnes prostituées après de nombreuses auditions. Ils dressent le constat d'une grande vulnérabilité sanitaire des personnes prostituées. « Elle se caractérise par un état de santé globalement très préoccupant et un recours aux soins largement insuffisant. Alors que ces personnes bénéficient théoriquement des mêmes droits sociaux que les autres citoyens, elles n'accèdent, dans les faits, que très difficilement aux dispositifs sociaux. La situation est particulièrement inquiétante s'agissant des personnes prostituées étrangères exerçant sous l'emprise des réseaux ».

• *Conséquences sur la santé*

Une étude prospective aux États-Unis⁷⁰ portant sur 1969 femmes et sur une durée de 33 ans, a montré que pendant la situation prostitutionnelle les personnes prostituées ont un taux de mortalité bien plus important que la population générale (femmes de même âge et de mêmes origines), 459 pour cent mille contre 5,9 pour cent mille, avec une moyenne d'âge de décès à 34 ans. Les risques de mort pas homicides sont de 204 pour cent mille. Pour comparaison, les métiers

69 – Renaître de ses hontes, p.70-71.

70 – John J. Potterat, 2003.

les plus dangereux comme chauffeur de taxi occasionnent pour les hommes 29 homicides pour cent mille. De plus l'ensemble des conséquences physiques et psychologiques de la situation de prostitution provoque une très grande morbidité.

Les médecins signataires de la pétition⁷¹ en faveur de la proposition de loi sur le système prostitutionnel le disent clairement ainsi que celles et ceux qui s'occupent régulièrement des personnes prostituées, médecins généralistes, dermatologues, gynécologues psychologues, psychiatres, infirmier-es, travailleurs sociaux. Elles-ils insistent sur la pluralité des effets, la profondeur de la dégradation de la santé et le danger de cantonner le souci de santé pour les prostituées à la prévention contre les maladies sexuellement transmissibles.

La répétition d'actes et de violences déshumanisants, l'omniprésence d'une violence pouvant atteindre les formes les plus extrêmes ne peuvent qu'engendrer des troubles psychologiques, psychiques. Le corps et la personne dans son intégrité sont mis à rude épreuve dans la prostitution, ainsi somatisations et atteintes physiques seront nombreuses⁷².

Dans son rapport⁷³ sur la prostitution et ses conséquences, le Parlement européen écrit : « Les problèmes courants de santé psycho-

71 – Médecins qui ont signé un texte demandant la pénalisation des clients et soutenant la proposition de loi « **Ce sont les acheteurs de sexe qu'il faut pénaliser** » : Texte paru dans le journal Le Monde 2013 : Signataires : Ségolène Neuville, infectiologue ; Axel Kahn, médecin, généticien ; Damien Mascret, médecin, sexologue ; Emmanuelle Piet, gynécologue ; Gilles Lazimi, médecin généraliste ; Matthieu Lafaurie, infectiologue ; Nathalie de Castro, infectiologue ; Matthieu Saada, infectiologue ; Marie Lagrange-Xélot, infectiologue ; Anne Gervais, hépatologue ; Judith Trinquart, médecin légiste ; Muriel Salmona, psychiatre ; Jean-Pierre Salmona, cardiologue ; Nelly Mortiniera, endocrinologue ; Muriel Bénichou, endocrinologue ; Amina Radaoui, endocrinologue ; Agnès Setton, médecin du travail ; Marianne Baras, médecin légiste ; Gérard Lopez, psychiatre ; Marie Médus, médecin généraliste ; Claude Lejeune, pédiatre ; Anne-Laurence Godefroy, médecin généraliste ; Milagros Ferreyra, infectiologue.

72 – Un observatoire de la prostitution pourrait quantifier les effets et les coûts liés à la prostitution en termes de pertes de vies humaines et pertes de ressources : coût des soins et de réparation de la santé, perte de productivité, effets sur les enfants prostitués et de personnes prostituées etc. Ainsi nous pourrions mesurer les coûts humains et économiques (puisque le monde semble encore plus sensible à ce dernier) de la sexualité – domination d'une partie de la population masculine. **Il est à noter que le Mouvement du Nid et la société Psytel ont réalisé et diffusé en mai 2015, une estimation du coût économique et social de la prostitution en France. L'étude est consultable. Selon cette étude la prostitution coûterait 1,6 milliards d'euros par an à la société française.**

73 – Examiné en mai 2009.

logique des prostituées comprennent dépression, tentatives de suicide, crises de panique, syndrome de stress psycho-traumatique, troubles du sommeil, migraines etc. ».

Judith Trinquart⁷⁴ observe cela depuis longtemps ⁷⁵ : « Les conséquences psychiques de la situation prostitutionnelle – qu’il y ait traite ou pas, c’est la même chose, ce sont les mêmes conséquences – se manifestent par des troubles psychiques de types dissociatifs, c’est-à-dire un véritable clivage ou **dissociation psychique** entre la personnalité prostituée et la personnalité « privée » de la personne prostituée, constituant l’aspect psychique de la **décorporalisation**. Ce clivage est un mécanisme de défense psychique contre les agressions et violences vécues dans la situation prostitutionnelle. Le fait de subir ces rapports sexuels de manière répétitive et non désirés entraîne une dissociation psychique afin de pouvoir départager les deux univers de la personne », c’est-à-dire se couper du dégoût et de la souffrance éprouvée. Dans cette situation tout est simulé, tout est factice, les sentiments et les émotions n’existent pas. La décorporalisation est définie de la façon suivante : processus de modification physique et psychique correspon-

74 – Diplômée du Doctorat d’État de Médecine Générale de la Faculté de Médecine de Bobigny Paris XIII en 1996, après avoir soutenu sa Thèse de Doctorat sur « La décorporalisation dans la pratique de la prostitution : un obstacle à l’accès aux soins » en 2002. Titulaire d’une Maîtrise de Santé Publique de la Faculté de Médecine de Bicêtre Paris XI obtenue en 1999 pour laquelle son mémoire a porté sur « Le Bus des Femmes : bilan d’activité et validité d’une action de santé communautaire dans le domaine de la prostitution » et d’un Diplôme Universitaire de Criminalistique de la Faculté de Médecine René Descartes Paris V en 2006. En 2010, elle obtient sa Capacité de Pratique Médico-Judiciaire de la Faculté de Médecine de René Descartes Paris V avec un mémoire portant sur « Généralités sur la prise en charge médico-judiciaire de victimes de violences sexuelles dans un contexte de prostitution à partir de deux cas ». Elle exerce sa profession de médecin légiste à l’Unité Médico-Judiciaire de l’Hôpital de Gonesse dans le département du Val d’Oise. Elle est également médecin coordinateur d’une association de réinsertion et d’hébergement pour les personnes touchées par le VIH dans le même département.

Elle travaille depuis une quinzaine d’années sur la thématique de la prostitution et de son abolition. Après avoir été Secrétaire Générale du MAPP (Mouvement pour l’Abolition de la Prostitution, de la Pornographie et de toutes formes de violences sexistes et discriminations sexuelles) pendant une dizaine d’années, elle est depuis sa création en 2009 la Secrétaire Générale de l’association Mémoire Traumatique et Victimologie, une association qui étudie et lutte contre les violences et notamment les violences sexuelles. Sa présidente en est Muriel Salmona.

75 – Voir sa thèse et son article : Conséquences psychiques et physiques de la situation prostitutionnelle, implications en terme de prise en charge socio-sanitaire, publié en octobre 2002 sur le site d’ATTAC.

dant au développement de troubles sensitifs affectant le schéma corporel et engendrant simultanément un clivage de l'image corporelle, dont le résultat final est la perte de l'investissement plein et entier de son propre corps par une personne, avec pour conséquences la perte du soin de son corps et de sa santé. Ce processus est provoqué par la nécessité de s'adapter à un contexte d'effractions corporelles répétées et régulières, ou imposant un vécu d'instrumentalisation extrême du corps de l'individu.

Le phénomène a été souvent étudié et décrit aux États-Unis, au Canada, aux Pays-Bas, en Suède où il est appelé technique de déconnexion psychologique et en Norvège⁷⁶.

Par ailleurs, l'étude de Melissa Farley⁷⁷ a montré que les troubles psychiques dont souffrent 67 % des personnes prostituées – dont la dissociation psychique – sont analogues à ceux diagnostiqués chez les vétérans de la guerre du Vietnam et chez les survivant-es de violences extrêmes (viols, attentats, accidents collectifs) avec un taux nettement supérieur. C'est ce qu'on appelle le syndrome du stress post – traumatique ou PTSD (post traumatic stress disorder)⁷⁸.

Le texte de l'encadré suivant rappellera à partir des travaux de Muriel Salmona⁷⁹ ce qu'est le psycho-trauma et ce que sont ses effets.

76 – M. Farley and Co, Dissociation among women in prostitution, *Journal of trauma practice*, vol. 2, 2003. Cooper and Co., Dissociation and sexual trauma in prostitutes, variability of responses, *Journal of trauma and dissociation*, Vol.2, 2001. Rose Dufour, Je vous salue Marion..., 2004. Vanwesenbeeck, prostitutes well being and risk, VU University Press, Amsterdam, 1994. Hoigard Cecile and Co., Backstreets, prostitution, money and love, Pennsylvania State University Press, 1992.

77 – Étude déjà citée : prostitution and trafficking in nine countries : update on violence and posttraumatic stress disorder, publiée en 2004 et précédée d'une étude sur le même phénomène en 1998.

78 – Le traumatisme a un rôle très important dans la structuration psychique. Donald Winnicott voit un traumatisme premier à l'origine de l'appareil psychique. Ferencsi que l'on peut considérer comme à l'origine de la recherche sur le trauma est aussi célèbre par sa querelle avec S. Freud autour de la théorie freudienne du fantasme de séduction. Il a rappelé incessamment que les violences sexuelles subies dans l'enfance par les adultes qui en parlaient pendant leur cure étaient réelles et causaient des troubles psychiques très importants.

79 – Muriel Salmona médecin psychiatre-psychothérapeute, chercheuse et formatrice en psychotraumatologie et en victimologie, Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie, Responsable de l'Antenne 92 de l'Institut de Victimologie et de consultations pilotes gratuites et anonymes de psychotraumatologie pour femmes victimes de violences à Clamart (92) et à Romainville (93), responsable d'une étude sur les conséquences psychotraumatiques des violences (2008) et de recherches sur la mémoire traumatique et les violences.

Le psycho-trauma : mécanismes et effets, le cas de la prostitution à partir des travaux de Muriel Salmona⁸⁰

On peut définir le psycho-traumatisme comme l'ensemble des troubles psychiques immédiats, post-immédiats puis chroniques se développant chez une personne après un évènement traumatique ayant menacé son intégrité physique et/ou psychique.

Ces troubles peuvent s'installer durant des mois, des années voire toute une vie en l'absence de prise en charge. Ils entraînent une grande souffrance morale liée à des réminiscences (mémoire traumatique) avec la mise en place de conduites d'évitement (pour y échapper : phobies, retrait), des conduites d'hyper-vigilance pour tenter de la contrôler et des conduites dissociantes pour tenter de les auto-traiter (conduites à risque et conduites addictives anesthésiantes). Ces troubles psychologiques encore trop méconnus⁸¹ et pourtant fréquents, sont difficiles à diagnostiquer parce que masqués par une co-morbidité au premier plan (des troubles psychiques et organiques associées).

On distingue deux types de psycho-traumatismes : de type I quand l'évènement est unique (accident, attentat, incendie, catastrophe naturelle etc.) ; de type II quand l'évènement est répétée ou durable (maltraitance physique, psychique et/ou sexuelle, violences conjugales).

A récemment publié : « Mémoire traumatique » in *L'aide-mémoire en Psychotraumatologie*, Paris, Dunod, 2008 ; avec Agnès Afnaïm « Mémoire traumatique » in *Mémoires*, n°44, décembre 2008 ; « Grossesse et violences conjugales : impact sur l'enfant » in *L'observatoire*, n°59, janvier 2009 ; « Lutter contre les violences passe avant tout par la protection des victimes » publié sur le blog *Un monde en partage*, décembre 2009 ; *Le livre noir des violences sexuelles*, éd. Dunod, 10 avril 2013, et les violences sexuelles, les quarante questions-réponses incontournables, Dunod, octobre 2015. Muriel Salmona donne de nombreuses conférences. Site internet de l'association de recherche et de formation Mémoire Traumatique et Victimologie qui présente de nombreuses données scientifiques et pratiques utiles aux victimes de violences, et aux professionnels et associations les prenant en charge, et permettant de télécharger une plaquette d'information éditée en partenariat avec la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France sur les conséquences psychotraumatiques des violences : memoiretraumatique.org

80 – Colloque Amicale du Nid 75 : « Corps et prostitution », Hôpital Sainte-Anne Paris, 2012. Conférence Amicale du Nid, journée des salarié-es, automne 2010. Colloque Regards de femmes « Le système prostituteur, violence machiste archaïque », Lyon, octobre 2012. Ouvrage « Le livre noir des violences sexuelles », 2013. Le site mémoire traumatique.org. Livret pédagogique des formateurs : La prostitution, comprendre et agir pour l'insertion, Amicale du Nid, 2013.

81 – Voir les analyses de traumathérapeutes allemands plus loin.

Il y a des traumatismes non intentionnels comme les catastrophes naturelles et les traumatismes intentionnels. Les violences inter-humaines sont les plus grandes pourvoyeuses de psycho-traumatismes.

Mémoire traumatique et dissociation sont responsables de toutes les conséquences médicales, somatiques et psychologiques les plus sévères, les plus chroniques et les plus handicapantes.

Ce sont des conséquences normales et habituelles des situations de violences, elles ne sont pas dues à des caractéristiques intrinsèques de la victime, toutes les victimes de violence peuvent développer ces troubles. Les conséquences des violences sont sociales, sur l'apprentissage, sur les capacités cognitives, sur la socialisation, sur les risques de conduites asociales et de délinquance, sur les risques d'être à nouveau victime de violence ou d'en être auteur-e.

Les violences sexuelles sont celles qui ont le pire impact psycho-traumatique sur les personnes.

Pour des personnes qui subissent un traumatisme en général (incendie, deuil très brutal etc.) il y a à peu près 24 % de risques de développer des troubles psycho-traumatiques dans les mois et les années qui suivent. Pour des violences sexuelles, on arrive à 80 % de risque et cela peut durer des dizaines d'années si la personne n'est pas prise en charge. Or la plupart des personnes qui ont subi des violences sexuelles restent seules, personne ne les entend ou ne cherche à les entendre.

Et le principal déterminant pour subir des violences est d'en avoir déjà subies.

Le trouble psycho traumatique :

C'est la mise en place de mécanismes de sauvegarde par rapport à une situation extrême permettant au moment du trauma de ne pas mourir. On peut mourir de très grand stress.

Chaque fois que l'on est face à un danger, une alarme émotionnelle s'allume dans l'amygdale cérébrale qui secrète des hormones de stress (adrénaline et cortisol). Normalement face à un danger devant lequel on n'est pas totalement impuissant, rapidement le cortex va réagir, trouver des solutions et éteindre cette alarme. Mais dans des situations de violence notamment des violences sexuelles ou des coups violents qui peuvent tuer, on peut se retrouver en état de sidération intellectuelle et psychique. On va être paralysé psychiquement parlant. Mais l'état de stress se poursuit, l'alarme ne s'arrête pas, il y a risque de survoltage

et risque vital cardiovasculaire et neurologique. L'organisme peut alors réagir. Il va faire disjoncter le système. Comme l'amygdale ne s'éteint pas toute seule, le cerveau va sécréter des hormones dures, morphine et kétamine-likes qui ont un effet anesthésiant et dissociant.

Les violences continuent, la personne subit toujours mais c'est comme si elle n'était plus là. Elle est déconnectée, comme à côté de l'évènement. C'est la dissociation.

Une deuxième chose se produit. La mémoire émotionnelle est emmagasinée dans l'amygdale cérébrale. Tout ce qui a été ressenti de la terreur, de la douleur, ne pourra être traité normalement par l'hippocampe, une sorte de logiciel de la mémoire, et va rester bloqué dans l'amygdale. Avec ce système de disjonction, la mémoire émotionnelle appelée mémoire traumatique va revenir à l'identique, elle va faire revivre les évènements comme ils se sont passés alors qu'habituellement quelques heures ou quelques jours après un évènement un peu lourd on ne le revit pas à l'identique, la mémoire a été traitée.

Une situation, un regard menaçant, un lieu, une date, une douleur, un geste, quelqu'un qui vous menace... et d'un seul coup cette mémoire traumatique s'allume et on revit à l'identique la terreur, l'évènement violent et la même déconnexion se produit, la même disjonction.

Un jeune-femme qui avait été sous emprise d'un compagnon-proxénète qui l'avait prostituée nous a dit, quand on lui a demandé comment, depuis, étaient ses relations avec les hommes : « Deux fois j'ai tenté une relation que j'ai pensée possible au début puis il y a eu un geste, une parole qui m'a rappelé la prostitution, je me suis mise dans un état terrible, j'ai dû partir. Je ne peux pas encore avoir une vie de couple normale ».

Les victimes de violences sexuelles dans l'enfance ou plus tard se trouvent souvent dans un état où elles sont complètement déconnectées, à côté d'elles-mêmes, dépersonnalisées. Les personnes sont comme colonisées par cette violence et les effets sont soit le suicide, soit l'hyper-vigilance pour tout contrôler, éviter d'être confronté à des situations ou des espaces inconnus. Mais on ne peut tout contrôler tout le temps. Les enfants qui ont subi des violences et qui semblent « ailleurs » on les secoue, on les force à avancer et on les fait « exploser » ; de même pour les adolescents qui ont subi des violences, tout se transforme pour eux à ce moment de leur vie et ils ne peuvent plus

tout contrôler aussi vont-ils mettre en place des conduites dissociantes (prise de risques, consommation d'alcool ou d'autres produits).

Les personnes qui vivent ces traumatismes et leurs effets, comme beaucoup de personnes prostituées, vont chercher à s'anesthésier et vont chercher à pousser le cerveau à produire de la drogue à tout prix et donc se mettre en danger pour provoquer une disjonction. Retourner à la prostitution relève de ce mécanisme. La personne ne veut pas intentionnellement se détruire et continuer mais aussitôt qu'elle est mal il y a une sorte de compulsion à le faire parce que c'est cela qui va la faire disjoncter et cesser un temps de ressentir l'horreur vécue. On peut parler d'addiction au stress. On va chercher le stress pour faire monter le niveau qui entraîne le cerveau à la production de substances semblables à la morphine et à la kétamine. La drogue et l'alcool, des produits dissociants, vont avoir le même effet.

Ce psycho-trauma interviendra dans le processus d'entrée dans la prostitution lorsque la personne aura subi des violences dans son enfance et son adolescence mais il faut considérer aussi que la première passe peut provoquer un véritable traumatisme avec des effets d'enfermement dans la prostitution et de besoin de dissociations répétées.

Ce passage du roman de David Von Graffenberg⁸² qui raconte son expérience de prostitution, 10 ans après avoir été violé par une amie de sa grand-mère, donne à voir des processus complexes des effets traumatiques et en relation avec la question du plaisir qui échappent en grande partie aux victimes : « C'était une peur. Invariable. Chaque fois fidèle. Et aussi épouvantable qu'elle puisse paraître, elle n'en était pas moins excitante... Elle ne remettait jamais en cause ma présence. Bien au contraire, elle me transportait d'un sentiment d'existence aussi soudain que vital. C'est une peur comparable à aucune autre ; proche du désir, de l'extase. Pourtant diaboliquement opposée à la jouissance. Elle est invariable. Elle ne pâtit ni ne s'amenuise de l'expérience. Fidèle et fraîche comme au premier jour. Lorsqu'elle se révèle. Ainsi, chaque fois, avant chaque client, la même tétanie se répandait en moi. Spasmodique, viscérale, infaillible. Et durant

82 – Prostitué, p.157-158.

l'acte, même si elle s'étourdissait, elle guettait le moindre instant de répit pour ressurgir, rugissante ». Puis on retrouve le sentiment de puissance, résultat apparemment contradictoire de la violence subie et de la peur vécue : « Je découvris qu'à la fin, une fois l'argent en poche, quand je partais, elle me récompensait d'un sentiment de pouvoir redoutable... une illusion de maîtrise, de domination... ».

Sonia, une survivante : « La prostitution, c'est une fuite en avant. Une expérience de mort. C'est comme une privation sensorielle ; comme une infirmité. C'est impossible à surmonter ».

La dissociation sur le plan psychique va se manifester aussi sur le plan physique explique Judith Trinquart, « car on ne peut dissocier de manière contrôlée le ressenti physique de ce qui se passe dans la tête de la personne ; ces troubles perturbent le fonctionnement de la sensibilité corporelle des personnes prostituées et sont aussi un mécanisme de défense : ne plus ressentir physiquement ce qui n'est pas désiré » et qui fait violence.

Ainsi les manifestations physiques essentielles vont être les troubles de la sensibilité nociceptive c'est-à-dire de la sensibilité à la douleur et aux sensations tactiles. Souvent les personnes prostituées ont un seuil de tolérance de la douleur supérieur à la moyenne et très élevé. Les symptômes d'alarme pour certaines pathologies ne joueront donc pas. La maladie sera souvent fort avancée lorsqu'on la découvrira. S'observent hypoesthésie (sensibilité tactile à la douleur inférieure à celle de la population moyenne) et anesthésie. Plus la situation prostitutionnelle dure, plus l'hypoesthésie se transforme en anesthésie.

Rosen Hicher, survivante, au cours de sa marche de Saintes à Paris en octobre 2014 a montré ses pieds, au départ d'une étape, pleins d'ampoules provoquées par de longues heures de marche. Mais elle disait qu'elle ne sentait rien et précisait « vous savez la prostitution fait ça, je ne sens plus rien ».

Si les concepts de corps dynamique et de sujet disparaissent, les concepts de soin et de santé vont disparaître aussi. Les personnes prostituées ne vont pas prêter attention à leur corps (en dehors du rite de l'apparence) et en « auto-négligence corporelle » n'iront pas très spontanément vers des médecins. Pourtant les problèmes de

santé et les pathologies sont nombreux. Ils sont d'ordre gynécologique, cancers, IST, problèmes ménopausiques non traités. Ils sont d'ordre infectieux (broncho-pulmonaires, ORL, cutanés etc.). Ils sont d'ordre dermatologique et liés aux produits utilisés pour la toilette et l'obsession de s'enlever la « crasse » de la passe et du client.

La situation de prostitution aggrave les troubles ou les maladies à composante psychosomatique : perte du sommeil, dermatoses, gastro-pathies, problèmes rhumatismaux.

Les médecins français signataires de la pétition pour l'interdiction de l'achat d'actes sexuels rappellent : « On retiendra notamment le témoignage d'un gynécologue hospitalier, ayant examiné de nombreuses femmes victimes de réseaux criminels. Les lésions constatées chez ces femmes sont des cicatrices consécutives au fait d'avoir été attachées, traînées, griffées, ainsi que des arrachages de cheveux et des brûlures de cigarette. Au niveau vulvo-vaginal, l'examen retrouve des vulves très déformées, et parfois des vagins cicatriciels durs et très douloureux, notamment dans la partie haute du vagin où il existe parfois des cicatrices rétractiles en diminuant nettement la longueur. »

Les effets sur la santé sont d'ordre traumatique, conséquences physiques et psychiques des violences corporelles et sexuelles (coups à mains nues, avec objets contondants, viols etc.). Ils sont d'ordre psychologique évidemment (antécédents de violences sexuelles que nous verrons plus loin) avec des dépressions, des angoisses, des phobies aggravant rappelle J. Trinquart, « la négligence de prendre soin de son corps et de sa santé ».

À tout cela s'ajoutent les problèmes d'ordre addictif et de toxicomanies. Le tableau est très sombre. Il arrive souvent à des associations comme la nôtre de recevoir des personnes qui militent par ailleurs pour la reconnaissance d'un travail sexuel, mais leurs problèmes sont tels qu'à un moment donné elles ne peuvent plus faire face seules.

Il est à regretter qu'en France et ailleurs, une formation adaptée des médecins et psychologues en psycho-traumatologie soit trop rare encore. Il est donc difficile de trouver partout des spécialistes qui pourraient traiter non seulement une grande partie des personnes prostituées mais aussi tous les enfants, adolescents et adultes qui ont subi des traumatismes importants, ce qui aurait un effet de prévention.

Combien de médecins aujourd'hui posent la question systématiquement à leurs patients : « Avez-vous subi des violences ? ». Une gynécologue expliquait qu'elle avait décidé relativement récemment de poser la question à ses patientes et lorsqu'elle en parlait à ses collègues, ceux-ci et celles-ci lui rétorquaient, « mais comment fais-tu si on te répond oui, qu'est-ce qu'on peut faire ? ». Elle répondait : « on peut faire parler la personne de ce qui lui est arrivé, déjà c'est mieux pour elle. On lui dit que personne n'a le droit de lui faire violence, on peut parler des effets physiques et en l'occurrence gynécologiques. On peut lui donner des adresses de spécialistes de ces problèmes ou d'associations ».

Cela montre à quel point la formation des médecins est encore lacunaire. Alors que, par exemple, si la victime de violences profondes est prise en charge rapidement, il est possible, dans le cas de mémoire traumatique, de la désamorcer, de la déconnecter et de la réintégrer dans le processus normal de traitement de la mémoire chez un individu. Cela suppose aussi qu'il y ait une véritable prévention des risques et donc une attitude d'observation et de veille sur les violences subies par les jeunes dans et hors leur famille. Ce n'est pas encore le cas en France.

Cette connaissance des effets de la prostitution oriente l'intervention des professionnels du travail social qui doivent tenir compte de ces phénomènes dans leur accompagnement et favoriser la parole des victimes sur les violences qu'elles ont subies faute de quoi le processus de cercle vicieux de la prostitution reste en place et la sortie de la situation difficile.

Angel K, survivante⁸³ entend une émission de radio où il est question d'un soldat qui a tiré sur deux de ses camarades, cet acte aurait été lié à son syndrome de stress post-traumatique. La moquerie de ses camarades aurait réactivé chez lui l'expérience d'être la cible d'attaques dans une zone de guerre. « J'ai reçu un diagnostic de stress post-traumatique en raison des abus dont j'ai souffert comme prostituée, comme femme battue. J'ai tous ces symptômes. Mais ce que l'expert a déclaré à la radio, et qui a vraiment attiré mon attention, était que les soldats qui ont vécu un conflit armé ont des difficultés à se réadapter à la vie civile ensuite... Et ils voudront peut-être retourner au service actif et

83 – Son blog à propos du stress post-traumatique.

dans un cadre de combat parce qu'ils y rencontreront d'autres hommes qui ont vécu les mêmes expériences et qui comprennent.

Angel K. dit avoir alors trouvé une réponse à quatre ans de culpabilité et de honte : « Depuis que j'ai quitté la prostitution je me suis parfois sentie tirée en arrière vers elle, en particulier lorsque des gens ont refusé de m'aider, ou m'ont dit que j'avais choisi et que j'avais dû y trouver du plaisir. Je ne pouvais pas comprendre pourquoi je me sentais tirée vers l'arrière, vers quelque chose que j'ai trouvé si horrible, et j'en suis arrivée à la conclusion que j'ai, à ces moment là, de fortes pulsions autodestructives. »

• *Conséquences sur la vie sociale et personnelle*

La prostitution ne peut qu'avoir des conséquences graves sur la vie sociale et personnelle des personnes prostituées.

Leur sexualité est souvent affectée durablement ainsi que leur capacité de construire une relation de couple. Mylène : « Après je ne supportais plus le sexe. Une main masculine sur mon épaule me brûlait. Je n'ai plus eu aucune sexualité pendant trois ans ».

Il y a des exemples positifs comme celui de Laurence qui a recouvré la possibilité d'une vie de famille épanouissante. Et beaucoup sortent de cet univers de violence, parfois seules, à partir de leurs propres ressources, souvent à partir d'une rencontre ou d'un accompagnement social.

Sonia : « On m'aurait offert un bon boulot, évidemment je l'aurais pris. Même pour moins que ce que je gagnais. Mais je n'avais pas de cv, pas d'expérience professionnelle. Rien. Ce n'est pas un métier. Ça ne peut pas devenir un métier. En plus on est toujours rattrapé par le passé. On a peur que quelqu'un nous présente des gens – on ne peut rien dire sur sa propre vie –, ou peur de rencontrer d'anciens clients. On est exclu de la société. Quand je pense à ces prostituées qui viennent nous dire à la télé que c'est un métier comme un autre ! ».

Le silence, la solitude et la désaffiliation si la prostitution dure, sont à la fois les effets et les constituants fréquents de la prostitution.

Le silence, comme l'expliquent les travailleurs sociaux⁸⁴, est une règle de la prostitution. Il est imposé par les proxénètes sous peine

84 – Prostitution, guide pour un accompagnement social, p.94-95.

de représailles, imposé par la société qui stigmatise et qui ne veut pas savoir. Ce silence est aussi celui que s'imposent les personnes pour se protéger de la société, pour protéger leurs proches et en particulier leurs enfants mais aussi parce qu'elles doivent rester silencieuses sur l'identité et les pratiques des clients.

Les personnes prostituées sont amenées à ne pas dire, à omettre leur situation voire à mentir, à inventer des raisons et une situation qui n'ont rien à voir avec la leur. Les femmes migrantes comme Iliana et beaucoup d'autres de Bulgarie, de Roumanie, d'Afrique subsaharienne que nous rencontrons appellent leur famille au loin et expliquent qu'elles ont tel ou tel emploi, une bonne place, qu'elles gagnent bien leur vie, que tout va bien, ce qui par ailleurs peut entretenir des illusions parmi celles qui sont restées au pays. Comment dire aux parents que, partie pour réussir, on vit sans argent, dans un espace confiné, seule ou sous la coupe d'un proxénète violent ? Comment dire qu'on vit la peur quotidienne et le viol répété dans la précarité et l'absence de visibilité sur son avenir ? Certaines qui reviennent voir leur famille simulent l'opulence et le bonheur lorsqu'elles reviennent en visite dans leur famille et leur milieu d'origine comme l'a fait Nicole Castioni⁸⁵ alors qu'elle était prostituée par son mari à Paris. Ses amies, en Suisse, la croyaient heureuse et vivant dans le confort.

Laura D finit par éviter ses parents et craint tous les jours de les rencontrer.

Progressivement les personnes s'éloignent de la vie ordinaire, de leur famille et s'isolent. Le mensonge deviendra incontournable. Comment expliquer des achats coûteux ? Comment expliquer des rythmes de vie si différents de ceux des autres ? Comment expliquer les coups sur son corps et son visage ? La solitude sera de plus en plus grande, la coupure avec le monde extérieur de plus en plus profonde.

L'argent de la prostitution coûte très cher !

Les contacts se réduiront au « milieu » avec les autres prostituées et les proxénètes pour celles qui sont dehors ou dans des bars et établissements de prostitution. C'est l'invisibilité du problème humain et social qu'est la prostitution qui pousse les personnes à s'isoler ou à ne fréquenter que d'autres prostitué-es comme Angel K le souligne. Que dire aux autres ? Que faire, que vivre avec les autres ?

85 – « Le soleil au bout de la nuit ».

Une personne accueillie dans un établissement de l'Amicale du Nid qui affichait une certitude sur le fait que la prostitution lui permettait de vivre confortablement et que c'était un travail comme un autre, dit un jour : « Parfois je me dis, tu vas rester chez toi, tu n'as pas besoin d'aller dans la rue te prostituer, puis je me vois seule chez moi à regarder la télévision, qu'est-ce que je pourrais faire d'autre ? Alors je sors dans la rue et je vois les autres prostituées ».

L'isolement est renforcé par des déplacements constants pour les personnes soumises à des réseaux. Beaucoup de personnes prostituées vont se désinscrire de toute identité administrative et de citoyen-nes⁸⁶, ne font plus attention à leur santé, ne s'inscrivent dans aucun cadre et ainsi se perdent dans un processus de désaffiliation sociale.

Se posent de façon aigüe les problèmes du vieillissement pour les personnes prostituées. Il y a des personnes encore prostituées à 70 ans et plus. Beaucoup n'en peuvent plus bien avant, et leur retraite est loin d'être assurée. Une personne nous disait un jour « Je n'en peux plus, je ne veux plus aller dans la rue me prostituer. Mais comment vivre avec 400 euros par mois ? ». Plus la situation de prostitution a duré moins il est facile de trouver un emploi. Plus la prostitution dure, plus les problèmes de santé sont lourds et irréversibles.

Reconstruction de la confiance, avènement de la parole, accès aux droits seront les éléments fondamentaux de la rencontre avec des travailleurs sociaux et des soignants pour le déclenchement d'un processus de sortie de la prostitution et d'insertion mais il faudrait que ce soit fait le plus vite possible d'où l'importance des moyens indispensables pour évaluer l'existence de la prostitution dans les territoires, pour développer les aller-vers (rencontres sur les lieux de prostitution) et accueillir les jeunes en situation de risque prostitutionnel ou déjà en situation de prostitution.

• Culpabilité et précarité

Pèsent longtemps sur la personne prostituée la culpabilité et la honte. La honte, cet étrange silence des blessés de l'âme comme l'ap-

86 – Prostitution, guide pour un accompagnement p.92-93.

pelle le psychiatre Boris Cyrulnik⁸⁷, ce sentiment poison qui pèse sur l'agressée et non sur l'agresseur. « C'est la honte qui fait que certaines personnes prostituées refusent d'en parler, de nous rencontrer pour en parler », écrit Claudine Legardinier. La honte ligote, celle d'avoir été naïve, d'être tombée dans le piège, de ne pas avoir pu ou su en sortir. La vérité exigerait plutôt de dire que la personne prostituée a été manipulée, traquée, harcelée comme nous le verrons à propos du rôle des clients et des proxénètes.

La honte isole, enferme, faisant de la victime le bourreau de soi-même.

Une des conséquences de la prostitution est souvent la précarité alors qu'on pense plus facilement que la précarité s'efface avec l'argent gagné. La prostitution permet peut-être d'échapper à l'extrême misère mais pas à la précarité. Il faudra interroger plus loin la place de l'argent dans la prostitution pour mieux analyser le phénomène. Cependant si on prend tous les effets de la prostitution sur la personne, il est facile de comprendre que la désaffiliation, les problèmes importants de santé physiques et psychiques, entraînent la précarité. Celle-ci, la plupart du temps, existe bien avant la prostitution et est l'effet de violences subies qui rendent les personnes vulnérables et en difficulté de s'insérer normalement. Ce ne peuvent être la prostitution et le silence, l'isolement et la honte qu'elle produit, qui tirent les personnes hors de la précarité.

• *Le déni*

L'analyse des processus prostitutionnels met au jour le système de violence qu'est la prostitution et pose la question et de ses origines et du comment les victimes peuvent supporter cette atteinte profonde à

87 – Mourir de dire, La honte, 2010, p.84 : Le sentiment de honte ou de fierté résulte de l'interaction entre les deux récits : le récit de soi dialogue avec le récit que les autres font sur nous-mêmes. Il n'est pas nécessaire que les récits d'alentour soient énoncés pour nous faire taire. Une phrase par-ci, un silence par-là, un film, un éclat de rire structurent l'environnement parolier où la blessure prend sens. Dans une telle enveloppe verbale, on peut très bien « mourir de dire » et souffrir de ne pas dire. P.86-87 : Le détracteur intime, cet abjecteur de conscience qui mortifie le honteux provient toujours de l'effondrement de l'estime de soi. Mais les causes peuvent être d'origine différente : causes externes sociales, causes externes culturelles (mythes ou préjugés), causes externes familiales qui sont plus efficaces puisqu'elles possèdent le pouvoir d'affecter (mépris des parents)...parents transmetteurs de honte, causes intériorisées quand l'enfant n'arrive pas à la hauteur des rêves des parents...

leur être et arriver à dire que « tout va bien » et qu'elles ont choisi ce « métier ». Il n'est pas question de mettre en doute leur parole mais de l'expliquer comme un certain nombre de survivantes le font pour elles-mêmes.

La question est : peut-on sciemment accepter d'être continuellement violentée tout en considérant cela comme acceptable ?⁸⁸

En cas de situation difficile tout individu n'a-t-il pas intérêt à dédramatiser sa situation et à l'appréhender cognitivement, à la penser, comme « normale » pour parvenir à lui faire face ? Pour tenir bon ne faut-il pas minimiser le caractère problématique de la situation dans laquelle on se trouve ?

Ce procédé est celui décrit par la théorie de la dissonance cognitive⁸⁹. Les individus dont les opinions, les croyances, les connaissances, les attitudes se trouvent en contradiction avec leurs comportements ou leurs actes connaissent une tension psychologique qui les entraîne à développer des stratégies inconscientes pour tenter de réduire l'écart, de restaurer l'équilibre cognitif. Une de ces stratégies produit le processus de rationalisation. On modifie les croyances, les connaissances en vue de les accorder avec les directions adoptées par un individu. On va dans le sens du comportement adopté ou des actes déjà réalisés. Les chercheurs ont montré que plus un acte est engageant et coûteux et effectué avec un sentiment de liberté, plus la réduction de la dissonance cognitive est recherchée. C'est ce qui peut permettre d'interpréter l'attitude des personnes prostituées surtout de celles qui n'ont pas de proxénète ou qui vivent avec un proxénète compagnon avec lequel elles partagent une situation marginale, difficile, payer la drogue consommée à deux, avoir un protecteur etc. On trouvera peut-être moins ce comportement de justification, de rationalisation chez des victimes de la traite dont une partie arrive à s'extraire de la situation en demandant de l'aide et en l'obtenant lorsque les moyens existent.

Grisélidis Real⁹⁰ « Loin d'être une partie de plaisir c'est bien plutôt une torture, la démolition de l'âme et du corps. Chaque matin, à l'aube,

88 – Rapport de l'Amicale du Nid 34, la prostitution chez les étudiant-es : des représentations sociales aux pratiques déclarées, 2012-2014

89 – A theory of cognitive dissonance, 1957, de Leon Festinger (1919-1989) Psychologue américain.

90 – Écrit en 1967 à propos de sa situation de prostituée.

quand je vais au lit, épuisée, il me semble qu'un troupeau de pourceaux m'a passé dessus, qu'ils m'ont piétinée, meurtrie, bavé dessus, craché sur mon visage, dans mes yeux, mes oreilles, ma bouche. C'est une sensation d'humiliation et d'horreur qui me pousserait au-delà de la nausée jusqu'au meurtre. Oui je pourrais facilement, très facilement tuer si je me laissais aller. Tu vois je ne suis pas faite pour ça et si je n'avais pas d'enfants, je volerais, je mendierais plutôt pour vivre. J'aimerais encore mieux la faim, aller coucher dehors, trouver de la nourriture dans les poubelles, j'aimerais mieux être en prison. Mais j'ai promis à mes enfants de les tirer de la pension, de les reprendre avec moi, de les rendre heureux ». Elle vit l'horreur, le dégoût et à ce moment de son discours Grisélidis est dans une impasse et prend le rôle d'une victime sacrificielle... pour ses enfants. Quelque temps après, ne pouvant abandonner son rôle de mère et la promesse faite de leur apporter une vie confortable, elle va changer de discours. Elle revendique le rôle social de la prostitution qu'elle considère comme une activité qui soulage les misères humaines et qui a sa grandeur. En 1977, elle écrit que « la prostitution est un acte révolutionnaire ». Elle a développé une vision positive de ce qu'elle a appelé en janvier 2005 (dans la préface de « Carnet de bal d'une courtisane »), « un Art, un Humanisme et une Science ».

Mais pour l'ensemble des personnes prostituées une autre explication est plus adaptée à l'observation des effets des violences subies dans la prostitution et de celles qui ont été subies très souvent dans l'enfance et l'adolescence. L'apparente contradiction entre le fait de subir et dans le même temps de banaliser la prostitution peut être recherchée du côté de la victimologie que l'on vient d'aborder. Les effets traumatiques de certaines violences entraînent le recours à des mécanismes de défense, à des stratégies de survie (dont la dissociation psychique et physique vues plus haut). Les mécanismes de défense psychiques peuvent contribuer à produire dans le discours un rapport apparemment distancié à la prostitution et aux souffrances qui lui sont liées. Selon les médecins spécialistes, plus on constatera qu'une personne subissant des violences met en œuvre une grande distanciation plus on aura l'indication de l'existence d'un traumatisme.

Le déni est aussi une stratégie qui permet de minimiser l'impact émotionnel de l'agression. « Cette stratégie protectrice qui améliore la

manière d'affronter l'épreuve donne l'apparence d'une force mentale : c'est rien tout ça, j'en ai vu d'autres ! »⁹¹.

À propos de prostituées qui prétendent ne pas souffrir de leur métier, Boris Cyrulnik explique qu'elles ont raison. On souffre moins quand le tourment provoque une agonie psychique et il cite Nicole Castioni⁹² : « Je n'ai plus d'âme, plus de corps, plus rien qui soit à moi. Je ne suis que néant qui veut durer... Tout cela c'est comme de la coke, une façon d'oublier ». N. Castioni a affronté son passé de prostitution quand elle est devenue députée de Genève après qu'elle ait réussi à se reconstruire. Selon le psychiatre, elle a réussi à sortir de la honte pour entrer dans la fierté quand elle a parlé de son passé et s'est engagé dans une association d'aide aux prostituées : « Renouer avec son histoire, c'est tenter de recoudre les haillons d'un moi déchiré. Quand le déni donne le temps de se renforcer et de modifier le regard des autres – (Pour elle, c'est évident, après des années de prostitution, elle rentre en Suisse et mobilise ses ressources pour devenir juge puis députée, de quoi conforter son moi) –, alors seulement un processus de résilience pourra se tricoter, après des années de souffrances engourdies ». Cependant si les facteurs de résilience permettent de mieux supporter l'adversité, la résilience peut alimenter le déni ou empêcher la personne d'aller jusqu'au bout de l'analyse, de trouver le véritable sens de ce qu'elle a subi même si une certaine lucidité est présente après avoir cessé la prostitution.

C'est peut-être ce qui fait question à propos du récit autobiographique de Nicole Castioni. Violée à huit ans, des parents indifférents à cette violence ou dans le déni, une vie confortable où le paraître avait une place importante, elle va être séduite par un homme qui la prostitue. Et pendant des années elle va subir ce qu'elle décrit avec colère et sans concession, un univers de violences et de mépris pour les femmes. Elle pose des questions que nous partageons : "Si les prostitués étaient des hommes, et les clients des femmes, qui l'accepterait ? Qui viendrait nous parler de la nature humaine ?" ou encore, "Cela cessera-t-il

91 – Boris Cyrulnik, op. cité. p.98-101. Joyce Carol Oates dans son roman « Nous étions les Mulvaney » écrit parfaitement ce déni, cette indifférence apparente qui est en fait sidération produite par le traumatisme, par ailleurs elle a parfaitement saisi les effets des carences affectives et des violences sexuelles dans son autre roman « Blonde ».

92 – Le soleil au bout de la nuit, 1998. Le livre de Nicole Castioni a récemment été porté au théâtre : sous le titre « Au bout de la nuit ».

un jour ?". Mais alors, écrit Claudine Legardinier⁹³, « comment comprendre que tant de souffrance, tant de justesse d'analyse conduisent subitement à cette phrase » : "C'est entendu, on ne supprimera pas la prostitution. Mais est-il impossible qu'elle devienne presque un métier comme les autres (...), un métier reposant sur l'échange et la compréhension ? Sur le respect ?". « Comment, dans le même temps, dénoncer la détresse, l'exploitation éhontée, l'esclavage, et rêver à leur aménagement propre, coquet et bourgeois ? Comment supposer que le rapport prostitutionnel, fondé précisément sur le mépris de l'autre, devienne un beau matin le lieu de la confiance mutuelle et de la rencontre chaleureuse ? ». Effectivement c'est difficilement compréhensible, contradictoire, pessimiste et vraisemblablement dû à plusieurs facteurs dont celui de vouloir tout de même donner un sens à sa vie passée, à sa souffrance, et celui lié au refus de voir la prostitution comme système inscrit dans le rapport social de sexe et que l'on rencontre trop souvent même (ou surtout ?) parmi les femmes qui en souffrent le plus.

Les militants et les militantes qui luttent contre diverses formes d'aliénation, d'exploitation et d'assujettissement connaissent bien ce problème. Fallait-il arrêter, faut-il arrêter de se battre pour obtenir l'égalité entre les femmes et les hommes parce que des femmes disaient et disent encore que tout va bien pour elles, nient toute dépendance et infériorisation et revendiquent parfois comme un choix leur privation de liberté ?

Pour les victimes de la prostitution, la question n'est pas de transformer cette violence intrinsèque en métier acceptable mais elle est de savoir comment avec tous les effets traumatiques de l'avant et du pendant la prostitution, la personne arrive à décider de sortir de cette situation et où en sont les ressorts ? Quelles ressources peuvent mettre en œuvre les personnes prostituées pour lever les barrières à la sortie de la prostitution ? Quels types d'accueil et d'accompagnement peuvent faciliter ce passage ? C'est ce que nous verrons plus loin. Mais d'abord, comment les personnes se trouvent en situation de prostitution ?

93 – *Prostitution & Société* n°123 / octobre-décembre 1998.

Les processus d'entrée dans la prostitution :

La personne prostituée subit un cumul de violences et sa vie est très souvent inscrite dans un continuum de violences qui démarrent dans l'enfance.

La dimension de violence extrême de la prostitution renforce la question de savoir comment on peut arriver à se trouver dans cette situation et à y rester. Nous avons déjà vu quelques éléments de réponse mais il faut aller plus loin et décrire l'avant prostitution ainsi que les contraintes qui peuvent amener à la prostitution.

• Les violences de toutes sortes vécues dans l'enfance et l'adolescence sont déterminantes :

Les médecins de l'hôpital Sainte – Anne à Paris qui travaillent avec l'établissement parisien de l'Amicale du Nid et qui reçoivent nombre de personnes prostituées disent : « Les personnes qu'on rencontre ont toujours subi un traumatisme familial »⁹⁴.

Les travailleurs sociaux de l'Amicale du Nid constatent que 100 % des personnes qu'ils-elles accompagnent ont subi des violences de toutes sortes (physiques, psychologiques, carences affectives, abandons, incestes, viols par proches etc.) dans leur enfance et leur adolescence, personnes soumises à la traite comprises⁹⁵.

Une étude sur les systèmes de production de la prostitution par Rose Dufour :

Rose Dufour⁹⁶, anthropologue québécoise, s'est donné pour but de mettre à jour les systèmes producteurs de prostitution. Sa première

94 – Colloque « Le corps dans la prostitution », L'Amicale du Nid – Paris, Hôpital Sainte-Anne et Mairie de Paris, octobre 2012.

95 – L'Amicale du Nid ne rencontre cependant pas toutes les personnes prostituées en France.

96 – Rose Dufour, anthropologue, spécialisée en santé publique a travaillé sur les processus d'insertion et de désinsertion sociales des hommes itinérants, des jeunes de la rue, des enfants de Duplessis et des femmes prostituées. Elle a fondé la Maison de Marthe à Québec : « La prostitution féminine est une condition extrême de survie. Elle ne constitue un destin ni enviable ni souhaitable pour personne. Parce que les femmes qui la pratiquent n'ont qu'un désir, celui d'en sortir. Au Canada, il n'existe aucune alternative, aucune politique sociale, ni programme spécifique pour aider ces femmes à quitter définitivement la prostitution. C'est pour pallier ce manque, qu'est née la Maison de Marthe. Elle est un modeste lieu d'accueil

conclusion est que le chemin qui conduit une femme à se prostituer n'est pas seulement un chemin personnel mais un chemin qui implique toujours le plan familial et social : « Considéré dans une perspective causale, il apparaît que le territoire urbain est producteur de prostitution, que la famille est productrice de prostitution, que le système social est producteur de prostitution ». Considérés dans une perspective d'analyse des processus (différence entre causes et processus, différence entre le pourquoi et le comment), les récits des femmes rencontrées par Rose Dufour montrent l'existence d'une synergie complexe entre les plans personnel, familial et social.

À partir de vingt récits de vie de femmes prostituées⁹⁷ R. Dufour a procédé par saturation des données et obtient un récit très complet de la trajectoire et de la vie depuis l'enfance des personnes avec lesquelles elle a su créer un lien de confiance, un réel et profond échange.

Dans son introduction l'anthropologue rappelle⁹⁸: « La prostitution est un peu comme l'alcoolisme. Tout le monde croit tout savoir sur le sujet et pense qu'il suffit d'un effort pour cesser de le faire et en sortir. Rien n'est moins vrai... Chaque fois que les circonstances m'apportaient à dire que je cherchais à comprendre comment une femme en vient à se prostituer, on m'expliquait en deux ou trois phrases : elles font ça parce qu'elles aiment ça ; elles font ça pour se payer du luxe ; elles choisissent de faire ça, c'est un métier pour elles ; y en a qui font ça pour payer leurs études... Ces explications simplistes font écho à la banalisation du phénomène qui a cours actuellement dans notre société et aux préjugés courants qui font porter le poids de la production sociale de la prostitution sur les personnes prostituées : elles sont prostituées par choix. Cette explication est très éloignée de la réalité qui est que n'importe qui ne peut pas devenir prostituée et qu'on ne devient pas prostituée du jour au lendemain ».

et un mode d'intervention qui a fait la preuve qu'une aide adéquate permet à des femmes de quitter définitivement la prostitution ».

L'approche novatrice de la Maison de Marthe est basée sur trois concepts-clés qui consistent à **les mobiliser en elles, à les mobiliser entre elles et à mobiliser la collectivité pour elles**. Le travail à la Maison de Marthe redonne aux femmes le pouvoir sur leur vie.

97 – Travail réalisé au début des années 2000, pendant trois ans avec exclusivement des femmes canadiennes québécoises. Lire « Je vous salue Marion, Carmen, Clémentine... Le point zéro de la prostitution » ; Éd. Multimondes, 2005.

98 – Ibid p.1-2.

Ces récits constituent un formidable ensemble qui peut être constamment relu, faire exemple de processus d'entrée dans la prostitution et servir de témoignages pour mieux comprendre ce qui n'est pas un choix. La recherche et la démarche de R. Dufour lui ont permis d'identifier six systèmes sociaux producteurs de prostitution⁹⁹. Ces systèmes ne sont pas mutuellement exclusifs. Une même personne peut réunir plusieurs systèmes, voire tous.

De ces six systèmes, quatre sont directement liés à la famille : les abus sexuels (terme de l'auteure. Nous préférons les termes d'agressions sexuelles ou les violences sexuelles) ; le modèle de la mère prostituée ; la fugue et l'errance, le conjoint proxénète. Un système est lié à la personne : toxicomanie ou alcoolisme ; un dernier système est lié au milieu de vie : la proximité et la promiscuité avec le milieu prostitutionnel.

Les quatre systèmes liés à la famille produisent des entrées dans la prostitution très tôt avant la majorité alors que pour les deux autres, le début de la prostitution est plus tardif.

« C'est dans la famille que se situe le point zéro de la prostitution dans un contexte social où on tolère et banalise la prostitution. L'analyse approfondie de parcours de vie montre chez ces femmes un cumul d'événements marquants dont certains ont un poids suffisamment lourd pour avoir une influence déterminante sur la direction de leur vie ».

Sur le plan familial il ressort que l'inceste, les agressions sexuelles, les effractions corporelles à caractère sexuel avant la puberté, les secrets d'origine, la soif de reconnaissance d'une fille peuvent les conduire à la prostitution dans un contexte de pauvreté économique. Dans tous les cas R. Dufour observe un rapport mère-fille déficitaire, l'existence d'une compétition sexuelle ou financière. La mère est souvent une femme dépendante, pauvre, qui a parfois elle-même été sexuellement agressée, elle ne peut offrir à sa fille de possibilité de stratégie personnelle d'autonomie.

Au moment de leur premier geste prostitutionnel, les vingt femmes font face à un impérieux besoin d'argent et sont pour 17 d'entre elles de milieu très pauvre.

99 – Il est difficile de résumer plus de 630 pages de récits de vie, d'analyses et d'explication. Voir *ibid* p.459-466.

Sur le plan social « la fugue, la jeunesse en soi (en tant que moment de fragilité, d'imitation et d'expérimentation) et la dépendance aux drogues et/ou à l'alcool peuvent conduire à la prostitution ».

Les voies sociales passent par une amie qui entraîne vers la prostitution, la rencontre d'un gang de proxénètes au cours d'une fugue liée au besoin d'être en bande, la proximité avec la prostitution de rue et la consommation de drogue et d'alcool. Dans la rue, une personne passe même par le proxénétisme, elle a été entremetteuse puis devient prostituée.

Mais au total dix-sept femmes sur vingt ont subi des violences sexuelles dans leur enfance. L'anthropologue distingue trois groupes. « Le premier groupe est constitué de celles (4 personnes) qui « ne pouvaient qu'être » prostituées »¹⁰⁰. Elles ont été victimes entre 5 et 8 ans d'agressions sexuelles et ont reçu à ces moments de violence commise par les pères ou un père « adoptif » (un ancien client de sa mère prostituée) des cadeaux ou de l'argent de leur part. Certaines ont été traitées de mots injurieux et avilissants. Deux mères sont elles-mêmes prostituées et trois mères nient l'agression sexuelle du père.

Le deuxième groupe se compose de celles chez qui l'agression sexuelle se présente comme la source principale de leur prostitution. Deux sous groupes sont distingués :

D'abord quatre femmes victimes d'agressions sexuelles dans la famille entre 4 et 13 ans ont toutes un attachement très fort à leur agresseur (frère aîné, père, oncle maternel). Les mères n'étaient pas prostituées. Leur seul lien d'attachement est envers une figure masculine. Aucune n'a reçu de protection féminine.

Chez trois autres femmes, l'agression sexuelle a eu lieu dans la rue, entre 9 et 13 ans, à l'extérieur de la famille. On remarque dans leur famille, une figure parentale dominante très intrusive (père, mère ou grand-père) qui exerce un contrôle excessif sur l'enfant qui ne peut créer au sein de la famille un lien d'attachement non abusif et qui est ainsi fragilisé à l'extérieur. L'agression sexuelle ajoutée à la grande pauvreté économique et la grande proximité avec la prostitution les y ont conduites.

100 – Déterminisme peut-être exagéré mais il y a là effectivement une cause très forte de prostitution et Rose Dufour n'est pas la seule à l'observer.

Le troisième groupe est composé de femmes qui ont subi une agression sexuelle entre 4 et 13 ans dans la famille ou à l'extérieur mais pour lesquelles plusieurs facteurs se sont cumulés pour provoquer leur prostitution. Père, voisin, frère, grand-père de la famille d'accueil les ont sexuellement agressées et s'est ajouté la fugue, un secret d'identité et l'action de leur conjoint qui les prostitue.

L'auteure en tire une conclusion importante. Lorsqu'on examine l'ensemble des processus rattachés à ces agressions sexuelles « on remarque qu'au fur et à mesure que des filles sont abusées par des personnes moins proches sur le plan parental et pour lesquelles elles n'ont pas d'attachement privilégié, les déterminants sociaux qui les conduisent à la pratique de la prostitution pèsent de plus en plus lourd ». Elle ajoute : « la fragilité des jeunes adolescentes issues de famille d'accueil et l'inadéquation des programmes sociaux pour cette catégorie de personnes ». Par ailleurs elle observe que la fin des programmes sociaux à 18 ans est très dommageable pour les adolescents en difficulté. Nous avons le même problème en France avec l'absence de revenus sociaux ou de substitution jusqu'à 25 ans.

Pour toutes ces femmes s'est opéré le vol de leur enfance, de leur dignité, de leur estime d'elles-mêmes. Le manque d'amour, de considération, d'attention, de protection va créer un besoin abyssal de reconnaissance et de valorisation qu'elles vont rechercher dans ce qui les a construites/détruites comme proies, comme objets de désir.

« [...] J'étais pas capable de dire non aux gars qui voulaient coucher avec moi. Fait que je me forçais à coucher avec eux autres. Je me forçais montrer que j'étais... c'est ça, que j'étais une fille facile. J'aimais ça moi, démontrer ça, ça me valorisait ».

Ou « Ces trois là je les ai tous passés pour qu'ils m'acceptent, je couchais avec eux autres. J'avais peur de me faire rejeter. Si je couchais pas, ben qu'est-ce qu'ils vont penser de moi, ils ne me parleront plus, ils vont aller en voir d'autres »¹⁰¹.

Ces comportements sont constatés très souvent à l'adolescence, coucher pour les filles, faire un acte de délinquance pour les garçons en bande, construits à la fois sur des assignations de genre et des besoins de « reconnaissance » et d'inclusion sociale.

101 – Op. cité p.401.

Rose Dufour écrit : « Dans l'agression sexuelle l'enfant ne se donne pas, elle est utilisée par l'adulte. Comme dans la prostitution, la personne prostituée ne se donne pas elle rend son corps disponible, elle se met au service sexuel de l'homme. Lorsqu'une personne se donne dans une relation sexuelle, elle autorise l'autre à accéder à son intimité, ce que la personne qui se prostitue ne fait pas, ce que la petite fille agressée ne fait pas ». La petite fille – ou le petit garçon – agressé-e, incestué-e, n'a plus qu'une valeur sexuelle.

« En se mettant au service des hommes consommateurs de prostitution, elles (les femmes avec lesquelles elle a pu construire cette étude) reproduisent une situation antérieure où on leur a appris à tenir compte d'abord de l'homme sans entrer en contact avec elles-mêmes », situation antérieure où on leur a pris l'essentiel, où on leur a volé leur intimité et leur dignité alors qu'il aurait fallu qu'elles soient protégées au lieu d'être utilisées.

Près de 25 % des filles subissent une expérience à caractère sexuel avec un adulte avant l'âge de treize ans. Les deux tiers des victimes d'agressions sexuelles sont âgées de moins de dix-huit ans. Dans 98 % des cas l'agresseur est de sexe masculin et plus de 20 % des agresseurs sont âgés de moins de dix-huit ans.

Au bord d'une route surchauffée en été, dans un chemin poussiéreux, Catherine, la peau sur les os, alcoolique et édentée nous dit d'abord : « J'ai choisi la prostitution comme métier parce que moi les horaires réguliers, les patrons, tout ça, ce n'est pas pour moi. J'ai choisi... je ne suis pas de la région, je suis adoptée et je ne connais pas mes origines... mais je suis vraiment adoptée, avec les papiers et tout... Je ne veux plus voir ma mère, c'est pourquoi je suis loin de là où elle vit... je lui en veux beaucoup parce que j'ai été violée à l'âge de quatre ans par un voisin de 16 ans et elle n'a pas voulu porter plainte. Elle ne veut même pas me dire où il est, elle le sait, mais ne veut pas ; et moi je voudrais le voir ce type, sonner à sa porte et lui dire en face : toi tu as une vie normale, tu as des enfants et tout, tu as vu ce que tu as fait de la mienne ?

• *L'inceste* :

Rose Dufour¹⁰² précise que lorsqu'il y a inceste, d'abord celui-ci n'est pas produit une seule fois, mais répété sur plusieurs années, ensuite que les ravages sont plus ou moins intenses selon leur niveau. Elle précise les trois niveaux de l'inceste :

Celui de premier type, un père ou une mère qui force son enfant à des relations sexuelles (mais aussi grands-parents, oncles et tantes, fratrie, père ou mère adoptif-ve),

Celui de deuxième type, par exemple le partage du même partenaire entre consanguin ou entre adoptant-adopté,

Celui du troisième type, lorsqu'il y a intrusion sexuelle symbolique (un regard désirant du père par exemple) ou intimité abusive.

Mylène dont nous avons lu le témoignage plus haut, disait qu'elle avait choisi d'être prostituée. Elle a reçu, jeune, les confidences de sa mère qui lui a raconté en détail sa nuit de noces avec son père. Puis « À onze ans elle m'a présenté son amant et m'a expliqué qu'il pratiquait la sodomie en guise de contraception [...] Quand j'ai dit la vérité à ma mère bien plus tard sur ma vie en Allemagne, elle m'a interrogée d'un œil lubrique ». Elle a subi un inceste du troisième type.

Jeanne Cordelier qui a écrit « La Dérobade » en 1976 y fait le récit de sa vie de prostitution. Elle vient de publier un livre avec Mélusine Vertelune sur l'inceste qu'elles appellent dans le titre « Un viol institué ». Son texte est suffocant et difficile à recopier¹⁰³ : « Aucune croyance, aucune médecine, ne me fera jamais oublier les yeux, bleus et verts, de mes petits frères, regardant mon père me violer à travers les barreaux de leur lit ». Elle n'a pas seulement pensé à sa mort mais aussi à celle de sa mère qui n'était que rarement là et qui confiait ses enfants plus jeunes aux aînées. Elle a souhaité tuer son père : « mon rêve était de lui mettre les tripes à l'air ». Puis : « Il a duré dix ans ce viol, jusqu'à l'âge de ma majorité. Pourquoi n'ai-je pas parlé peut-on se demander. J'ai parlé d'abord à mon frère aîné [...] sans savoir qu'il avait eu une relation incestueuse avec ma sœur. Si je n'ai pas parlé à ma sœur c'est parce qu'elle vénérât notre père. Et que je craignais qu'elle me rabroue. En revanche la voyant amoureuse (d'un autre homme que

102 – Colloque Amicale du Nid-FSE, Paris, Novembre 2012.

103 – Ni silence, ni pardon, l'inceste, un viol institué, M'Éditeur, 2014. P.30-32.

son mari), souffrant de ne pouvoir vivre pleinement cet amour, j'ai finalement parlé à ma mère. À qui j'ai dit tout simplement : maman vis ton amour si tu savais ce que papa me fait. J'ai reçu comme réponse : menteuse, salope, vicieuse ! ».

Dans sa préface au livre, Marie-France Casalis¹⁰⁴ explique : « Accusés de crime aggravé, ces violeurs dans la famille s'organisent pour atténuer la gravité de leurs actes. La loi du 8 février 2010 introduisait la notion d'inceste dans le droit pénal français. Avancée importante pour les victimes d'agression sexuelle et de viol incestueux, qui espéraient cette disposition. Elle a immédiatement soulevé la réaction des personnes mises en cause. Une « question prioritaire de constitutionnalité » déposée par l'un d'eux a conduit à abroger dans le Code Pénal l'article qualifiant d'incestueux les viols et les agressions sexuelles par un membre de la famille »¹⁰⁵.

Selon le niveau des incestes et des agressions sexuelles, le rapport au corps chez les victimes sera dégradé, touché de façon différente : femmes qui se comportent comme si leur corps ne leur appartenait pas ce qui peut engendrer une « identité de prostituée » ; femmes qui n'ont d'autre valeur que cette seule valeur sexuelle qui leur a été accordée ; femmes qui font usage de leur corps pour sa valeur monétaire.

Sans que ce soit totalement prédictif, on peut raisonnablement, avec l'expérience des psychologues et travailleurs sociaux qui accompagnent les personnes prostituées, inférer de ces observations que le niveau, la fréquence, le statut de l'agresseur et l'âge de la victime dans l'enfance et l'adolescence vont avoir une influence sur les possibilités de sortie de la prostitution. Il est donc important que les récits de vie soient faits et connus des accompagnants, que les traumatismes soient repérés.

La prostitution est à la société ce que l'inceste est à la famille ! écrit Malka Marcovith¹⁰⁶.

104 – Cofondatrice du Collectif féministe contre le viol.

105 – Le CFCV fait partie des associations qui militent pour que l'inceste en tant que tel figure à nouveau dans le Code pénal.

106 – Qui l'attribue au psychiatre Jorge BARUDY. Elle le cite dans son rapport « Le système de la prostitution, une violence à l'encontre des femmes » paru à la Documentation Française et dans le dictionnaire de la sexualité humaine (dirigé par Philippe Brenot) à l'article Prostitution (page 511).

Dans « Si je viens vers toi »¹⁰⁷, Véronique Verger, survivante, raconte cinq années de prostitution : « Je vais commencer à te parler de mon enfance, un des plus gros cauchemars de ma vie... J'avais cinq ans quand je me suis dit dans ma petite tête debout Véro ! C'est pas grave ! Je venais juste de me faire violer par un type atroce (elle ne s'est pas fait violer, elle a été violée)... Il venait de me faire très mal dans mon intérieur de petite fille... J'étais en famille d'accueil depuis l'âge de 15 mois avec mes frères et ma sœur... après ça je me suis mise à sourire à tous les gens que je croisais. Je leur faisais comprendre que je ne voulais plus subir de violence, que je voulais vivre tout simplement. J'aspirais à l'amour, à l'écoute. Alors je faisais en sorte d'être la plus jolie. Mes six ans sont arrivés et mon père est venu me rendre visite ». Ce père l'a obligée à une fellation et à des attouchements.

Dans une étude¹⁰⁸ consistant en la collecte et l'étude de récits de vie de 9 personnes dont 7 effectivement prostituées, femmes, hommes et trans⁹, 6 sur 7 avaient vécu des violences sexuelles dans l'enfance, incestueuses et extérieures à la famille.

• *Des traumathérapeutes allemand-es se réveillent*

Des traumathérapeutes allemand-es en sont venus à signer un manifeste¹⁰⁹ dans ce pays réglementariste reconnaissant l'activité de prostitution et son organisation officielle tout en exigeant une surveillance sanitaire des prostituées. Au moment même où les politicien-nes allemand-es subissent de fortes pressions du lobby proxénète local pour en finir avec toutes les lois entourant la prostitution, un autre groupe de voix se lève pour rejoindre l'opposition à ce très riche et très puissant lobby. Il s'agit de thérapeutes de traumatismes qui œuvrent depuis longtemps auprès de femmes et de filles aux prises avec l'industrie du sexe, et ce qu'elles et ils ont vu dans le cadre de leur carrière suffit à les convaincre que la prostitution n'est pas, et ne sera jamais, un travail normal pour la grande majorité de celles qui la pratiquent. « La prostitution n'est en aucune façon un métier comme un autre. Elle est affaire de dégradation, de torture et d'exploitation. Les personnes prostituées

107 – Villèle éditions, 2013, Tours. P.20, 21.

108 – Établissement de Montpellier, la Babotte, Amicale du Nid, 2004.

109 – Site Delphy, Syllepse.

vivent beaucoup d'horreur et de dégoût, qu'elles doivent réprimer afin d'arriver à y survivre. » C'est ce qu'affirme Michaela Huber, psychologue et directrice de la Société allemande pour le traumatisme et la dissociation. « La prostitution prend racine dans la violence faite aux enfants. Et la société ne doit pas occulter ou innocenter cette violence ! » réclame Suzanne Leutner, vice-présidente d'EMDRIA, la corporation des traumathérapeutes.

Des thérapeutes allemand-es de premier plan insistent sur l'importance d'un travail d'éducation sociale et appuient l'initiative « Stop à l'achat de sexe ». Leur organisation, une coalition de citoyens et de centres d'expertise des traumatismes, exige que les prostitueurs soient sanctionnés, de façon conforme au modèle suédois : « C'est notre objectif, que l'on cesse de criminaliser la prostituée, mais que l'on mette l'accent sur les prostitueurs, dont la demande crée le marché. Ce sont en fait eux les responsables du fait qu'un nombre croissant de jeunes femmes des pays les plus pauvres sont amenées en Allemagne de partout au monde pour être livrées à la prostitution ici. » Et ce parce que « la réalité des femmes dans la prostitution est glorifiée ou banalisée et ignorée – ce qui a pour effet de normaliser et cimenter cette forme d'exploitation sexuelle des femmes ». La Docteure Ingeborg Kraus est l'initiatrice de cette levée de boucliers des thérapeutes. La traumatologue de Karlsruhe a traité des victimes de viol de guerre en Bosnie et de retour aux cliniques allemandes de traumatologie, elle a réalisé que « même ici, une patiente sur deux avait vécu des violences sexuelles ». Elle a alors voulu travailler en prévention. Pour elle aussi, la lutte contre la prostitution fait partie de cette démarche. « Au cours de mes longues années d'expérience psychothérapeutique, j'ai accompagné des femmes prostituées et appris leurs antécédents. Il est ainsi devenu clair que la prostitution est, dans tous les cas, la poursuite d'expériences violentes vécues dans leur passé ». Michaela Huber peut confirmer cela à partir de ses propres expériences thérapeutiques et celles de « beaucoup, beaucoup de mes collègues ». « Qui conçoit même l'idée de vendre son corps ? La condition préalable de ce geste est une aliénation de son propre corps. » Elle poursuit : « Vous devez imaginer qu'il faut se laisser pénétrer, encore et encore. On laisse derrière soi une simple coquille qui peut encore passer par certains mouvements, certains gestes. Cette accroche de projection de

soi à l'extérieur – de dissociation, dans le jargon des spécialistes – est apprise de force, dès le début, par les victimes de violence. **Ce n'est pas un hasard si des études démontrent que la majorité des femmes (et des hommes) qui sont dans la prostitution ont subi des sévices sexuels ou d'autres formes de violence traumatique, par exemple de la négligence, dans l'enfance** ».

Pour les hommes prostitués c'est la même chose. David Von Grafenberg¹¹⁰ raconte comment une amie de sa grand-mère le viole, l'été de ses treize ans. Il avait grandi seul, dans une famille bourgeoise, « *contraint au silence par l'absence de mes parents* ». Il n'avait pas besoin d'argent mais quelques années après, l'année du bac, il va être prostitué et tomber dans les mains d'un proxénète dont il croit faire son ami.

Chez les hommes prostitués il y a autant de victimes de violences dans l'enfance que chez les femmes. Ils ont souvent été violés par leurs frères ou d'autres garçons sur un fond d'homophobie, de chasse aux « tantouzes » ou aux « pédés ».

• *De la famille...*

Laurence Noëlle¹¹¹ explique que la violence et la pauvreté ont été omniprésentes dans l'enfance de sa mère. Quant à elle : « Depuis toute petite, et pendant bien des années, j'ai eu le sentiment d'être un objet dérangeant et puant... Bébé, j'étais déjà de trop. Mon berceau fut placé dans la salle à manger inoccupée puis dans la salle de bain (alors que l'appartement était vaste) [...] je n'ai jamais eu d'espace à moi. La salle de bain a été ma chambre. Ma mère et mon beau-père y passaient à toute heure du jour et de la nuit. Ils procédaient à leur toilette intime sans aucune pudeur. Je n'existais pas. Germait une croyance qui me suivrait une grande partie de ma vie : je n'ai pas le droit d'être là, de respirer, d'exister »¹¹².

Laurence dans une de ses premières séances de thérapie raconte à son psychiatre que « lorsque j'étais enfant, je vivais dans l'angoisse qu'un homme me touche ou me caresse. La question est tombée brutale :

110 – « Prostitué ». P 11 à 17.

111 – Ouvrage cité : « Renaître de ses hontes ».

112 – Ibid p.17-18.

comment pouviez-vous savoir en étant enfant, ce qu'était la sexualité? Ces mots m'ont fait l'effet d'une gifle... le lendemain j'avais envie de me suicider, je suis entrée dans une phase de dépression... Je l'avais bien vécu¹¹³ ». Laurence négligée et maltraitée par sa mère était violée régulièrement par son beau-père qu'elle a cru être son père jusqu'à l'âge de 16 ans.

La dynamique dévalorisation/valorisation joue à plein dans la prostitution :

Sonia, survivante, « Mes copines – dans la prostitution – étaient des filles très fragiles qui avaient des parcours lourds et des problèmes avec leurs parents... On avait toutes de grosses angoisses d'abandon... Moi ma mère ne me voyait pas. Un jour je suis rentrée en sang à cause d'un accident, elle n'a vu que les tâches sur mon pantalon ; pas ma détresse. Quand je lui disais que je sortais avec un garçon elle répondait ; ils prendraient n'importe quoi ! Du coup dans la prostitution c'était valorisant que des types payent ou qu'ils s'arrêtent beaucoup. Je me disais que je n'étais pas si moche que ça ». Elle dit combien elle ne s'aimait pas « Je n'avais aucune estime de moi-même. J'étais dans des démarches d'autodestruction, j'étais anorexique. Se prostituer pour moi relevait d'une certaine haine, d'un certain mépris de soi. Mon sexe, mon corps étaient bons à jeter aux chiens ».

L'invocation du couple parental chez les personnes prostituées est omniprésente. Que les parents aient été maltraitants, violeurs et violents ou que rien ne soit dit de précis sur leurs mauvais traitements vis-à-vis de leur(s) enfant(s), le récit de la prostitution comporte une espèce de litanie sur le père, sur la mère ou leur absence, une longue plainte lancinante sur le manque d'attention ou d'amour de la part des deux ou de l'un-e des deux, une exposition détaillée de leurs violences entre eux, de leurs addictions, de leurs problèmes et comportements, le tout scandé de quelques souvenirs « plus heureux », moments privilégiés qui permettent à l'enfant-adulte qui se souvient, d'avoir eu une réalité, d'avoir existé dans le regard d'un-e personne pendant quelques instants.

113 – Ibid p.32-33.

Caroline Brac, psychologue, écrit¹¹⁴ : « Ce que j'entends de la part des personnes prostituées semble confirmer que le quatrième personnage – les trois premiers sont les prostitueurs clients et proxénètes et la ou le prostitué-e –, qui se tient dans l'ombre de la scène prostitutionnelle mais dont la présence est indispensable pour qu'elle se joue, est bien le couple parental ».

Les violences subies dans l'enfance sont des **facteurs fragilisant**¹¹⁵ qui peuvent exposer à d'autres violences (viols et prostitution), qui vont fabriquer des proies pour les compagnons violents et les prostitueurs.

Cependant Rose Dufour¹¹⁶ rappelle que : « Malgré le modèle qui se dégage de l'analyse de ses vingt récits, il demeure que l'individu n'est pas esclave de la structure productrice de la prostitution. Cette structure peut être en place sans nécessairement produire son résultat, la personne lui échappe pour des raisons qui sont liés à sa force personnelle ou à une ressource intérieure ou extérieure ».

Certes et fort heureusement, le déterminisme n'est pas total. Tous les enfants violés et incestués ne deviennent pas prostitués.

Cependant quand l'enfance et l'adolescence sont à ce point abîmées, on ne sait exactement ce que va devenir cet enfant, cet adolescent. Mais on connaît aujourd'hui les effets de cette violence et la probabilité importante pour qu'elles produisent de nouvelles souffrances, des comportements agressifs et/ou d'autodestruction. Détection et prévention s'imposent. On comprend mal que dans des pays riches, les moyens de la prévention des violences faites aux enfants et de la maltraitance soient si peu développés (formation des différents acteurs comprise)... Enfin, on le comprend mal si on ne tient pas compte de l'omerta qui touche ce qui se passe dans les familles et de la sacralisation de celle-ci... au point que des milliers de manifestants en France exigent violemment de la préserver et de la cantonner à une hétérosexualité qu'il veulent à la fois naturelle et inspirée de Dieu.

Bien que R. Dufour dissocie les événements familiaux des voies sociales qui peuvent mener à la prostitution, ce qui permet de délimiter

114 – « L'inscription des sujets prostitués dans une position masochiste comme convocation du couple parental sur la scène prostitutionnelle ». Mémoire de Maîtrise de psychologie clinique, Université de Montpellier III. Juin 2003.

115 – Les termes de facteurs fragilisant et de facteurs déclenchant ou déclencheurs ont été forgés par les travailleurs sociaux de l'établissement de Montpellier de l'Amicale du Nid.

116 – Op. Cité p.466.

ce qui est interne à la famille et ce qui lui est extérieur, il est nécessaire de rappeler que la famille est une institution sociale à la fois produit et matrice des rapports sociaux de sexe, de la domination masculine : violences des pères, des grands-pères, des frères, des maris etc., jalonnent la vie des personnes prostituées mais aussi des victimes de violences dans le couple ; les mères sont souvent elles-mêmes maltraitées, ne peuvent pas prendre leur place, elles sont assujetties et victimes. Les modèles qui sont forgés et projetés par la plupart des familles sont ceux qui assignent les hommes et les femmes à des fonctions séparées, sont ceux qui hiérarchisent, qui contribuent à construire le masculin comme supérieur au féminin, qui vont construire les petites filles dans l'obligation de donner et de séduire et les petits garçons dans celle de prendre. La famille est potentiellement violente et beaucoup de familles sont « dysfonctionnantes ». La perte de la famille est aussi violence et rend désertique la vie affective de l'enfant. La famille occasionne les plus grandes blessures à la fois par sa présence et par son absence, et transforme aussi des enfants en agresseurs, plus tard (proxénètes et clients). Mais elle est aussi celle qui peut aider, protéger, soigner, aimer. Comment s'en sortir si ce n'est en multipliant les institutions et acteurs-actrices auprès des enfants pour neutraliser certains effets de l'enfermement familial, du secret de famille et de la violence qui s'y déploie. Aide à la parentalité (aide financière comprise), renforcement des structures sociales de garderies, crèches et écoles non seulement en capacité d'accueil et d'encadrement mais aussi en qualification des personnels, sensibilisation et formation aux dysfonctionnements familiaux, et à leur traitement, des multiples acteurs-actrices et institutions concerné-es, etc. seront des solutions qui pourraient avoir des effets si les moyens affectés sont suffisants et si l'éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes et au respect de l'autre est généralisée.

Seule une réelle volonté politique peut y parvenir par la mise en œuvre de mesures qui à la fois préservent la liberté et le droit à l'intimité de toute personne dans ou hors la famille et interdisent la maltraitance, qui à la fois donnent les moyens de l'épanouissement par la famille et hors d'elle et peut sanctionner les violences qui y sont commises.

« Le coût de la maltraitance pour les finances publiques ne parvient pas à décider l'État à s'attaquer à ce problème de santé publique qui n'a

pas été soulevé dans la campagne électorale de 2012, pourtant centrée sur le gouffre des déficits publics » écrit Gérard Lopez dans son livre « Le scandale des enfants maltraités ». ¹¹⁷

La famille devrait être une liberté, un choix et non une obligation, même si elle paraît institution naturelle puisque nous naissons tous de parents... plus ou moins aptes à l'être, à l'assumer et plus ou moins capables de protéger l'enfant. Elle est la seule référence ou quasiment, triangle fatal, pour la construction des affects et la transmission des valeurs fondamentales. C'est face à ce bloc inquestionnable d'ancrage pour tous, que l'aide sociale à l'enfance échoue souvent, que les professeur-es des écoles ne peuvent décider de façon autonome de leurs méthodes et thèmes d'enseignement. Mais sont-ils eux-mêmes, sont-elles elles-mêmes formé-es et capables de déconstruire les rapports sociaux dont le patriarcat avec sa valence différentielle des sexes qui nous occupe particulièrement ici.

La suppression de la famille sera pour un autre monde... ne peut-on attendre au moins que des groupes conservateurs, des castes de psychanalystes par exemple, cessent d'imposer la loi du silence et l'application aveugle de la loi biblique transférée au code civil français : « l'enfant à tout âge doit honneur et respect à ses père et mère », comme l'écrit Gérard Lopez, ajoutant « l'idéologie familialiste s'enracine dans les profondeurs de la civilisation judéo-chrétienne ». ¹¹⁸ Il rappelle aussi ¹¹⁹ que « la théorie freudienne du traumatisme a brusquement changé en 1897 avec la découverte du fantasme d'Oedipe. Pendant longtemps la psychanalyse ne s'est plus préoccupée que de la « réalité psychique »

117 – Gérard Lopez est psychiatre, président fondateur de l'institut de victimologie de Paris. Il coordonne le diplôme universitaire de victimologie et le diplôme universitaire de psychotraumatologie de l'université Paris-Descartes. Pierre Lassus dans son introduction écrit que « Gérard Lopez offre à tous ceux qui veulent savoir l'outil de référence qui faisait défaut. À partir de sa longue pratique de thérapeute et d'enseignant l'auteur collecte des données théorico-cliniques spécifiques des maltraitances, en démonte les mécanismes, fournit les éléments statistiques et les synthétise [...] Il apporte un éclairage critique sur certaines théorisations en vogue, telles le syndrome d'aliénation parentale, les fausses allégations ou la résilience qui apparaissent comme des obstacles à une prise en compte objective de la réalité des maltraitances et de leurs conséquences pathologiques [...] Enfin il pose d'une façon précise et pratique la question du soin, ne se limitant pas à la pratique psychothérapeutique, mais détaillant les impératifs éthiques, sociaux, juridiques et politiques sans lesquels il est vain d'espérer des résultats positifs, tant individuels que collectifs ».

118 – Ibid p.53.

119 – Ibid p.55.

au détriment de la réalité ». Et cela a des conséquences graves. En effet la psychanalyse a longtemps entretenu le déni des violences sexuelles et autres maltraitances en ne s'intéressant qu'aux fantasmes et « à la théorie de l'après-coup selon laquelle un événement ne peut avoir de conséquences cliniques qu'en référence avec un fantasme qui fait sens dans la réactualisation d'un événement qui lui fait prendre un sens traumatique »¹²⁰. Et par l'influence du lobbying psychanalytique, c'est ainsi qu'à été stérilisée la recherche scientifique en France au détriment des enfants maltraités et violés. Éva Thomas dans « le viol du silence » rapporte une prise de position de Françoise Dolto dans la revue Choisir, à propos de l'inceste¹²¹. Les propos relatés sont stupéfiants, par l'influence délétère que peuvent avoir des personnes célèbres, par l'énormité du déni, qui certainement concerne en premier chef son auteure, mais qui a des conséquences graves sur la vie des enfants incestués.

Inquiétantes sont les dispositions de la loi française¹²² du 7 mars 2007 réformant la protection de l'enfance : les mots « des mauvais traitements et de prise en charge de mineurs maltraités » sont remplacés « et de prise en charge de mineurs en danger ou qui risquent de l'être ». Par ailleurs G. Lopez¹²³ s'étonne qu'un viol puisse désormais être qualifié d'information préoccupante comme en dispose l'article L.226-3 nouveau du code de l'action sociale et des familles.

L'importance de la levée des fonds pour l'enfance maltraitée et en danger (dont les enfants des pays pauvres) par l'intermédiaire des associations caritatives n'a d'égale que la mauvaise conscience de tous ceux, de toutes celles qui ne font rien pour éviter ces violences et avant tout pour les penser.

D'autres facteurs interviennent dans le processus d'entrée dans la prostitution. Nous viendrons au besoin d'argent, à son rôle à celui de

120 – Ibid p.66.

121 – Cité par G. Lopez p.55. RC : « Mais enfin, il y a bien des cas de viol ? ». FD : « Il n'y a pas de viol du tout. Elles sont consentantes ». RC : « quand une fille vient vous voir et vous raconte que dans son enfance son père a coïté avec elle et quelle a ressenti cela comme un viol, que lui répondez-vous ? » FD : Elle ne l'a pas ressenti comme un viol. Elle a simplement compris que son père l'aimait et qu'il se consolait avec elle parce que sa femme ne voulait pas faire l'amour avec lui... RC : « d'après vous il n'y a pas de père vicieux et pervers ? » FD : « Il suffit que la fille refuse de coucher avec lui, en disant que cela ne se fait pas, pour qu'il la laisse tranquille »...

122 – Loi N°2007-293 publiée au JO n° 55 du 6 mars 2007.

123 – Ibid p.79.

la pauvreté et à celui de la violence des proxénètes et des trafiquants dans la TEH.

• *D'autres risques*

Même en dehors de la famille le viol subi par des jeunes hommes et femmes est un facteur très fragilisant. Les cas de Nicole Castioni et de Virginie Despentes le montrent même si pour cette dernière la prostitution n'a pas duré et a été une sorte de « solution » à son traumatisme, une façon de se prouver qu'elle valait encore quelque chose puisque les clients payaient ce qu'on lui avait pris de force.

Des contextes culturels et politiques créent les risques de prostitution qu'il est important de rappeler. Dans certains pays en guerre ou qui connaissent la présence de groupes terroristes très violents, le viol des femmes est pratiqué de façon systématique (Bosnie, Afrique subsaharienne, pays du Moyen Orient...). **Le viol est une arme de guerre qui, à travers le corps des femmes, détruit ou tente de détruire un peuple.** Parfois à partir de rapt de femmes (Nigéria), le viol prend le nom de mariage forcé, pratique par ailleurs en vigueur encore parmi des communautés musulmanes. Ces viols très souvent, – si les femmes n'ont pas été tuées ou ne se suicident pas, – sont suivis d'une mise à l'écart par leur communauté d'origine (elles ont été souillées). C'est la victime qui paie ! Et elle sera amenée, en l'absence de famille qui refuse de la reprendre ou qui n'existe plus, en l'absence de ressources, à être prostituée ou esclave sexuelle et sera très vite sous l'emprise de trafiquants.

Le colonel Khadafi en Lybie avait l'habitude de prendre quelques jeunes filles dans des lycées ou dans des facultés pour les violer. Au bout d'un certain temps, il mettait fin à leur « rapt » en les jetant dehors. Les familles ne voulaient plus les accueillir sous prétexte de la honte qui tombait sur elles par l'intermédiaire de la honte qui tombait sur leur fille (qui n'était plus vierge et donc plus apte au mariage !). Ces jeunes femmes se retrouvaient souvent dans la prostitution lorsqu'elles ne se suicidaient pas.

Dans certains pays comme l'Inde qui scinde la société en castes, des catégories de femmes sont destinées très jeunes à la prostitution, elles ne peuvent y échapper.

En Afrique la prostitution est fort développée et depuis longtemps, beaucoup plus que l'on se l'imagine. Elle ne s'adresse pas seulement aux colons de l'époque ou aux touristes actuels. Paola Tabet¹²⁴ l'analyse à travers sa problématique de l'échange économique-sexuel pour lequel elle voit un continuum dans les relations hommes-femmes. Les femmes dans beaucoup de pays africains sont objet d'échange en particulier par le mariage conclu par un paiement du mari à la famille de l'épouse, paiement qui lui donne des droits sur le corps, la progéniture et le produit du travail de la femme. Dans certaines situations de viol et de violences conjugales, nombreuses, des femmes « s'évadent » de ce système d'assujettissement et, privées de tout autre moyen de vivre, se prostituent. Sans en faire l'apologie, l'ethnologue classe ces comportements dans des comportements de libération, de choix, de reprise en main de leur destin par ces femmes, de conquête de leur autonomie. Certes, elles fuient une coercition, une violence, elles en ont le courage et peuvent voir dans la prostitution une plus grande maîtrise de leur vie si elles peuvent choisir les clients, les fidéliser. Mais leur situation est le produit de l'inégalité profonde entre les hommes et les femmes et de la domination masculine. La liberté et l'égalité ne passent pas par la prostitution, situation d'acceptation de la valence différentielle des sexes et du soi-disant impératif besoin sexuel des hommes qui chosifie les femmes.

Refusons, rejetons cette représentation bien trop courante : « **Quand les hommes sont opprimés, c'est une tragédie. Quand les femmes sont opprimées, c'est une tradition** »¹²⁵.

124 – Op Cité.

125 – When men are oppressed, it's a tragedy. When women are oppressed it's a tradition, écrit Letty Cottin Progrebien qui refuse cette représentation sociale.

La pauvreté et la prostitution

L'isolement affectif n'est pas l'apanage des classes les moins favorisées, l'exemple de David von Grafenberg le montre, ni les violences sexuelles telles que l'inceste¹²⁶.

À propos des enfants, G. Lopez¹²⁷ écrit : « Plus que la pauvreté dont le rôle n'est pas clair sur le plan scientifique, **la misère affective** est une maltraitance à part entière qui affecte tous les milieux ». Et la maltraitance est un facteur fragilisant d'entrée dans la prostitution.

En revanche les conditions de vie défavorables¹²⁸ (précarité économique et sociale) multiplient par 1,5 le risque de subir des violences sexuelles au cours de la vie, dont la prostitution.

Le besoin d'argent est bien souvent un facteur déclencheur.

Rosen, survivante : « La prostitution, je devais y rester trois semaines, un mois. Au bout de 23 ans, j'y étais toujours. Et toujours avec les mêmes problèmes financiers. Une chose est sûre, on finit ruinée. Ce qui m'a fait plonger, je ne sais pas, une dépression, la peur du porte-monnaie vide... on y entre, on ne se rend pas compte ».

Ce besoin d'argent se surajoute à un terrain fragilisé. Il est aussi produit par ce qui a été vécu dans l'enfance et l'adolescence qui a marginalisé, qui a réduit les possibilités de réussite scolaire, qui a initié un processus de désaffiliation.

La violence et la délinquance sont générées. Par exemple dans le cas de manque d'argent prolongé, hors insertion sociale et professionnelle classique, les hommes auront tendance à voler, à se lancer dans des trafics illicites, à devenir proxénètes ; les femmes oseront moins un acte violent et seront davantage en risque de prostitution.

Une personne accompagnée par l'Amicale du Nid dit : « Je n'avais plus rien et j'étais seule, qu'est-ce que je pouvais faire, arracher le sac d'une petite vieille pour manger, pénétrer dans une maison pour voler ? Je pouvais pas, c'était pas mon genre ».

126 – Voir l'histoire familiale de Niki de Saint Phalle, artiste célèbre qui a subi l'inceste de son père.

127 – Op. cité, p. 83-84.

128 – Enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les jeunes-filles en Seine – Saint-Denis, par l'observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, in G. Lopez, Enfants violés et violentés, le scandale ignoré.

Est-il besoin de rappeler la situation de pauvreté et de soumission de millions et de millions de femmes dans le monde, leurs problèmes de survie lorsqu'elles ont des enfants et se retrouvent seules à subvenir à leurs besoins ? Dans toute société la prostitution augmente avec l'appauvrissement, et les femmes issues de couches défavorisées sont surreprésentées dans la prostitution. Les femmes dans le monde sont les personnes qui connaissent le plus la pauvreté, la précarité des emplois et le temps partiel.

Robert Castel¹²⁹ à propos de la pauvreté et de la précarité écrivait : « La propriété de soi se réduit à la propriété de son corps avec lequel on est obligé de payer cash parce qu'on n'a pas d'autre monnaie d'échange. Alors on paie de sa personne. Cela peut aller jusqu'à la prostitution ».

La pauvreté n'est pas seulement économique, elle est aussi manque d'éducation, de formation, elle est isolement, manque de relations sociales. Elle est souvent accompagnée de problèmes de santé, elle est manque de ressources réelles et symboliques.

Derrière les singularités des processus semblables :

« Si je suis entrée dans la prostitution c'est parce que je suis transsexuelle. On m'avait dit que c'était le seul endroit où je pourrais rencontrer des trans. Je n'avais pas de famille, personne. J'avais 14 ans et je voulais me procurer des hormones... ce que je voulais surtout c'était un lien avec les autres filles. La prostitution était un cocon, une famille. Mais une famille qui me détruisait ».

Sonia qui a subi des violences morales, selon son expression, et l'indifférence de ses parents : « J'avais une vingtaine d'année. J'étais bizarre, marginale, je ne pouvais pas m'intégrer. J'avais une copine, une fille de la DDASS qui se droguait un peu, et on était des « chaudasses ». On allait draguer mais on était pauvres. Je me souviens qu'on faisait qu'un seul repas par jour, un peu de vache Gros Jean sur du pain. Un jour elle m'a raconté qu'elle avait une copine qui avait un client régulier. Elle cherchait d'autres filles. On s'est dit qu'on allait y aller à deux ».

Que signifie donc le **consentement** quand ses ingrédients sont l'effondrement de l'estime de soi par des violences subies, l'isolement, les

129 – Connue comme philosophe et sociologue et par, entre autres, son ouvrage *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris, 1995, réédition Folio-Gallimard, Paris, 2000.

conséquences de traumatismes, la violence des proxénètes, les pressions de la famille, la précarité, le besoin... et la demande des prostitueurs.

Ces prostitueurs qui se rendent dans les pays pauvres et qui se voient souvent comme s'ils exerçaient une fonction sociale admirable !

Sur un forum internet¹³⁰ où des clients de la prostitution discutent de la réalité ou non de la traite et de l'exploitation des femmes, un d'entre eux écrit : « C'est peut-être vrai ; peut-être que ces femmes ont des vies horribles et déprimantes. Si oui et si elles en souffrent à ce point, je représente quelques heures d'argent facile. Je suis pour elles un repas gratuit ». Un autre : « Allez là où les gens ont faim. Choisissez un pays pauvre, allez chercher des femmes dans les régions dévastées par la famine. Elles vous adoreront. Elles prendront soin de vous. Elles vous laisseront les..., elles vous masseront, elles feront n'importe quoi pour vous... et pour tellement peu d'argent, juste de quoi manger un repas de plus et survivre ».

Est-il besoin de commenter ? Non ! Mais cela renvoie à l'adresse de Roméo¹³¹ à l'apothicaire auquel il achète du poison alors que la vente en est interdite : « C'est ta pauvreté seule, ô marchand, que je paie, et non ta volonté ».

Le moment de basculement dans la prostitution est beaucoup plus un naufrage qu'un choix, et ensuite les personnes, prises dans ce qu'elles ont pensé être une solution à leurs problèmes ou une démonstration de maîtrise de leur vie, se battent, se débattent, voire s'annihilent encore davantage pour ne plus sentir le dégoût, l'étouffement, la peur et la souffrance de la noyade.

Noémie, survivante, « Je voyais un psychiatre à l'époque. Je lui ai raconté ma première passe. Il n'a rien dit. Un jour j'ai eu une séance avec lui juste avant. Il m'a vue dans la salle de bains me préparer pour aller faire la pute. Il m'a mise dehors mais il n'a rien dit. Bref il a validé. J'aurais aimé qu'on me mette en garde. Les gens qui m'entouraient assistaient à ça et ils ne disaient rien ».

T. un homme prostitué quand il était étudiant : « il y a quelques années j'aurais juste souhaité pouvoir retourner chez mes parents. Ils m'ont plus ou moins malgré eux mis à la porte et j'ai dû me débrouiller

130 – De Victor Malarek, « Les prostitueurs », Éditeur M, 2009.

131 – Roméo et Juliette de William Shakespeare, Acte 5, scène 1.

tout seul... un jour je me suis décidé à parler de ce vécu à mes parents. Ils n'ont pas mal réagi mais ils ne m'ont pas aidé non plus. Je voulais une aide, je ne savais pas laquelle... quelque chose auquel j'aurais pu me raccrocher et finalement me dire : ça, ça vaut plus que tous les clients du monde.

L'indifférence et le silence peuvent tuer !

La situation de prostitution n'est pas un choix, elle est un manque de choix.

L'ARGENT ET LA PROSTITUTION

« Le sujet avec la prostitution, ce n'est pas la sexualité. [...] Le sujet avec la prostitution, c'est l'argent. C'est l'argent qui détermine la volonté des parties et c'est ce même argent qui nourrit le proxénétisme. Dans la prostitution, le consentement à l'acte sexuel est un consentement dans lequel ceux qui ont de quoi payer ont droit à la soumission de ceux qui n'ont d'autres choix. » Najat Vallaud-Belkacem¹

Il est impossible de parler de prostitution sans analyser le rôle de l'argent dans cette violence puisqu'il y est à la fois motivation et contrainte, valeur et dévalorisation, cause d'un échange donc semblant d'égalité et de liberté et moyen de domination, moyen d'autonomie et facteur d'addictions et de dépendances.

La relation entre la prostitution et l'argent est centrale mais aussi très complexe et on ne pourra ici épuiser toutes les analyses sur l'argent, la sexualité, la domination et la prostitution et leurs liens. Néanmoins la prostitution mime une relation marchande dont il faut expliquer la portée et le sens pour les deux « partenaires de l'échange ».

L'argent et la consommation

L'argent est investi de nombreuses fonctions, de nombreux fantasmes. Il est moyen d'échange et mesure de la valeur mais aussi et surtout l'argent dit à la fois la vérité du désir, du fantasme de puissance et de richesse et la vérité du besoin parce qu'il incarne aussi la possibilité de satisfaire ses besoins essentiels.

1 – Discours d'ouverture aux travaux de l'Assemblée nationale, Novembre 2013.

« C'est tout le génie de l'argent que de parvenir à produire simultanément les deux : et le fantasme de l'abondance et la réalité de sa rareté et l'idée consciente et généreuse de sa plénitude et de son partage et le désir inconscient de son appropriation exclusive »². La jouissance par l'argent n'étant en fait possible que s'il y a inégalité dans la possession de l'argent, « Non pas l'abondance pour tous mais l'abondance pour moi et aux dépens des autres »³. Argent, révélateur de rareté et de besoins premiers du corps par son manque mais aussi support et moyen de puissance fantasmée par ce même manque qui construit le désir. C'est dans cette double valence que l'argent est associé à consumérisme et consommation. Le désir et l'achat d'un bien ont à la fois à voir avec la satisfaction d'un besoin réel et avec autre chose. Sans accès aux biens premiers, la vie est en danger mais ces biens premiers qui prennent plusieurs formes et se parent de différentes qualités et d'usages différenciés sont aussi en même temps, comme les autres biens dits superflus, des représentations de l'être social. Ce que l'on peut acheter ou pas, ce que l'on achète effectivement, ce que l'on consomme ou les pratiques de consommation situent le sujet dans un tout social, le situent par rapport aux standards admis mais aussi par rapport à une hiérarchie de la puissance, du goût etc. La consommation, par les biens et services appropriés, est à la fois signe de différenciation (individualisation par la possibilité de choix parmi un très grand nombre de biens) et signe d'appartenance (à un milieu, à un groupe). Dans une société de fausse abondance et de consommation de masse où l'impératif de jouissance plus que la possibilité de plaisir est exacerbé (de même que la consommation de sexe), la relance de la demande par le système productif sera constante et s'appuiera sur le manque qui est à l'origine du désir et ce, dans un double mouvement. À la fois une partie du besoin sera transformé en désir donc en manque perpétuel et le désir plus insaisissable, qui peut tenter de se fixer sur plusieurs objets et aussi sur des objets non économiques ou non achetables, sera transformé constamment en besoin, et donc présenté par le système marchand et vécu par les acheteurs potentiels comme incontournable.

2 – Laurence Duchêne, Pierre Zaoui, *L'abstraction matérielle, L'argent au-delà de la morale et de l'économie*, Paris, Éd La Découverte, 2012, p.143.

3 – Id Ibid, p.143.

Aussi l'idée selon laquelle l'avoir remplace l'être dans nos sociétés marchandes n'est pas forcément juste. L'être est constitué à la fois par ce qui est son humanité en elle-même, du côté de l'ontologique, et par sa place et sa participation à une société à un moment donné, ici et maintenant, société dominée par la valorisation de la jouissance et du plaisir par la consommation, consommation qui provient des conditions d'organisation de la production matérielle. L'être est aussi fait de ces tensions du manque et du désir qui s'adressent aux fruits de l'activité humaine contenant la cristallisation de l'effort humain et la promesse de la reconnaissance sociale. Très rares sont ceux qui peuvent s'en dédouaner et plus rares encore sont ceux qui le font. Chacun-e est partie prenante du système, non pas seulement en tant que consommateur-trice réalisé-e ou empêché-e comme dans la grande pauvreté, mais aussi en tant que producteur-trice de biens, donc de valeurs, en tant que travailleur-se payé-e à la valeur définie par la société à un moment donné. Cet argent reçu permet d'acheter une partie de cette production collective. Mais des personnes, parce que sans travail, sont empêchées de le faire. Ainsi la production et la consommation sont des moments de la même problématique d'intégration sociale et donc de l'être.

L'idéologie consumériste créant de multiples besoins et des objets à posséder à marquage social important mais hors de portée de nombreuses personnes dont les jeunes, peut les pousser à considérer la prostitution comme moyen rapide de satisfaire leurs désirs et leurs besoins de reconnaissance sociale. Certes le système crée des vulnérabilités mais ce n'est peut-être pas n'importe quel enfant ou adolescent-e qui sera exposé-e à la prostitution, ce n'est peut-être pas n'importe quel adolescent ou adulte qui imposera un acte sexuel contre objet ou argent.

La prostitution et l'argent : perdre sa vie en voulant la gagner...

L'accès aux marchandises convoitées passe par l'argent ou le pouvoir d'achat. Comment l'obtenir ?

Soit par les moyens considérés comme normaux et souhaitables qui organisent en même temps la société : à savoir l'héritage, produit du lien familial qui fait norme, produit accumulé par des générations ; produit du travail, du talent, de l'exploitation, de la spéculation. Ces

moyens sont non transgressifs par rapport au droit de la propriété en vigueur, à la valeur du travail et du mérite, à savoir le travail rémunéré et le « travailler plus pour gagner plus », par rapport au système économique et d'exploitation en vigueur.

Soit par des moyens « déviants » : celles et ceux qui n'ont pas accès à un héritage, qui manquent d'argent parce qu'ils manquent de travail ou parce qu'ils reçoivent des revenus insuffisants pour satisfaire leurs envies communes à la majorité des personnes, ceux qui ont des désirs de consommation-jouissance plus importants que le standard de leurs parents ou de leur groupe, vont trouver des moyens de satisfaction déviants par rapport à la norme : trafic, vols, prostitution. Chaque personne ira (trajectoire à connaître) vers « son moyen » et une personne peut cumuler plusieurs moyens déviants⁴.

La prostitution pourra être ainsi vécue comme moyen non seulement de pouvoir survivre mais aussi de consommer et d'être intégré par ce niveau de consommation en même temps que dans la jouissance promise par les marchandises.

Ce qui est en jeu dans la prostitution c'est le corps et l'intimité. On est son corps, mais aussi on a son corps ; c'est parfois la seule chose qu'une personne a, ou a le sentiment d'avoir dans le dénuement le plus complet. Mais dans la prostitution c'est aussi un corps qui a été souvent et qui est objet du désir, de la concupiscence d'un autre ; la personne voit dans son corps quelque chose que l'autre veut, quelque chose qui a été touché et pris de force parfois, quelque chose qui a déjà fait l'objet de transactions (cadeaux et argent donnés à la petite fille ou au petit garçon violé-e). Cette personne déjà chosifiée et dévalorisée va alors proposer à nouveau ce corps comme marchandise contre de l'argent.

Elle va s'assurer de l'appétence des clients pour son corps et de son pouvoir de « séduction » en s'offrant dans la performance (au

4 – Nous pouvons reprendre l'explication de la déviance du sociologue américain Robert Merton : il y aurait

- les buts légitimes que propose une société (partagés par un plus grand nombre) donc pour notre société on trouve, un des premiers sinon le premier, l'argent ou l'enrichissement ;
- les moyens légitimes que propose la dite société pour atteindre ces buts : le travail, la spéculation, etc.

Une personne n'ayant pas accès au moyens légitimes (pour diverses raisons) se dirigera vers des moyens illégitimes ou hors de la norme (déviants) pour y parvenir.

sens de Judith Butler⁵) d'une féminité irrésistible (femmes et hommes travestis).

Mais on est son corps, l'acte de vendre l'usage de son corps ne va pas être neutre :

- parce que cette vente est souvent recherche d'une anesthésie, par une nouvelle souffrance, de souffrances antérieures de même nature, agressions sexuelles, viol, pour les évacuer ou tenter de les évacuer ;

- parce que des personnes prostituées disent que cet argent demandé et reçu est une vengeance de ce qui leur est arrivé plus jeunes ; « ils l'ont eu gratuitement maintenant ils le paient » ;

- parce que l'usage du corps est vendu à un client qui va l'utiliser pour sa jouissance propre alors que, la personne prostituée ne souhaitant pas avoir ce rapport sexuel pour lui-même, cette effraction sera traumatisme ;

- parce que cette vente se fait à un prix du marché différent selon les « qualités extrinsèques » de la personne prostituée et les modalités de la prostitution ; la personne prostituée va situer son corps et donc son être, dans une chaîne de rapports qualité-prix. Elle est donc en même temps doublement objet de consommation et doublement dévalorisée, annulée en tant que personne et victime de racisme et de goût pour l'exotisme, souvent : plus belle, moins belle, noire ou blanche, cultivée ou pas (escort, prostitution étudiante) avec toutes les représentations qui s'attachent à l'origine, à l'accent, aux formes du corps etc. Le système prostitueur organise bien un marché sur lequel chaque besoin trouvera satisfaction selon le pouvoir d'achat du client, client roi évidemment. L'argent ainsi gagné n'est qu'apparemment la contre-valeur de la participation à la production sociale, celle qui permet d'être intégré à une société, d'en partager les charges et les fruits. La vente directe du corps-intimité de ceux et celles qui sont chosifié-e-s, acheté-e-s pour les fantasmes qu'elles-ils font naître, la violence qu'elles-ils supportent et les trous-blessures qu'elles-ils mettent à disposition, ne peut être un travail comme les autres. Au moment où les personnes prostituées pensent gagner leur vie par l'argent qui leur est donné, elles disparaissent en tant qu'être humain (réification), elles ne peuvent donc pas être les égales en droit qui participent à la production sociale. Elles n'y ont pas de place et depuis toujours les prostituées sont constituées en un groupe

5 – Trouble dans le genre, pour un féminisme de la subversion, la Découverte, Paris, 2005.

à part, dont l'existence permettrait de protéger les familles, d'évacuer dans une fonction d'égout le trop plein dangereux de la libido masculine. L'ancienne appellation « fille de joie » soulignant combien le foyer pouvait peser aux hommes et entravait leur plaisir mais aussi combien on ne se préoccupait pas de la domination subie par les personnes ainsi nommées, bonnes et seulement bonnes pour le plaisir des hommes. Mais comme notre société a l'art de tout montrer et de tout vendre (voir il y a quelques années la mode des poubelles de table), cet égout que les pères de l'Église catholique ont eux-mêmes accepté comme pis-aller, est transformé en lupanars diversifiés adaptés à toutes les bourses et/ou en quintessence de liberté. La médiatisation et la commercialisation de la massification de la prostitution (La Junquera à la frontière franco-espagnole, les championnats de foot) et du fait qu'elle serait assumée par beaucoup de personnes prostituées, facilitent l'organisation de l'offre (proxénétisme), l'organisation du trafic, et fait chape de silence sur les souffrances endurées.

C'est ainsi que la prostitution exclut, exclusion de soi-même, exclusion de la société.

Sexe et relation au risque de l'argent :

Le mot de Stendhal « Celle-ci trouve à se vendre qui n'aurait pas trouvé à se donner »⁶ est fort explicite. À l'époque de ce grand écrivain, une femme était censée se donner, une seule fois évidemment, à l'homme de sa vie, ou à son mari dans la version moins romantique. Stendhal est en avance sur Marcel Mauss qui fera par la suite l'analyse célèbre de la fonction du don et du contre-don. Sa phrase signifie qu'une femme qui ne trouve aucun homme susceptible de recevoir son don, d'accepter son don ou d'avoir envie plutôt de son don et de se mettre en position de donner à son tour un contre-don beaucoup plus engageant, liant, que le paiement pour l'accès au corps d'une prostituée, ne peut que trouver à se vendre. Ceci résonne pour la personne prostituée comme : « je ne suis bonne qu'à me vendre ! ». Sa dépréciation est totale alors même qu'elle annonce un prix pour l'usage de son corps.

6 – Dans « Le rouge et le noir ».

Il reste encore à examiner, dans les relations entre les hommes et les femmes, les points communs et les différences entre la relation durable, le mariage et la prostitution. Ici nous ne pourrions que l'évoquer rapidement.

Un juge a estimé il n'y a pas longtemps, en France, qu'un mari devait verser des dommages et intérêts à sa femme parce qu'il l'avait privée, pendant des années, de relations sexuelles. Intéressant jugement pour deux raisons.

- D'abord c'est un jugement qui peut interroger les représentations courantes ; on ne l'aurait pas attendu dans ce sens, un homme condamné pour absence de rapports sexuels, privation de rapports sexuels. Les enquêtes sur la sexualité montrent assez souvent que les femmes, au bout d'un certain temps, n'ont plus trop envie d'avoir des relations sexuelles fréquentes avec leur compagnon. Mais, il est vrai aussi que la plupart y consentent sans rien dire et beaucoup font semblant d'en jouir. Il n'y a pas de symétrie. Ce sont les femmes qui sans rien dire acceptent la relation sexuelle. Par soumission ? Pour faire plaisir ? Pour s'inscrire dans ce jeu du don-contre-don que serait le mariage ou la relation durable ? Lourde obligation qui fait dire à certaines femmes qu'il vaut mieux la liberté de se vendre... Cependant la relation don-contre don est un leurre dans le cadre des relations hommes-femmes puisqu'il y a domination masculine. Pour Christine Delphy, la condition de possibilité du don, c'est l'égalité⁷.

- Ensuite parce que cela montre que le mariage, dans le cas de ce jugement, est bien considéré comme un contrat sexuel⁸ dont on aurait atténué les effets en luttant contre les violences dans le couple. C'est pourquoi le viol dans le mariage est reconnu comme crime, fort heureusement. Mais en même temps le refus de rapport sexuel de la part d'un des époux justifie divorce et dommages et intérêts, ce qui signifie qu'on lie tout à fait mariage et sexe puisque ce qui a présidé au jugement c'est le fait de priver quelqu'un d'un droit. Pourtant aujourd'hui la liberté pour les deux, femme et homme, l'évolution des mœurs, l'évolution dans le vécu du mariage, – contrat remis en question dans 50 % des cas –, permettraient, autoriseraient, d'avoir des relations sexuelles

7 – In « que donnent les femmes, Revue du Mauss n°39, p.232-246.

8 – Voir Carole Pateman, Le contrat sexuel, Paris, 2010.

hors mariage et d'avoir son comptant de sexe ailleurs tout en restant marié-e.

Il n'en reste pas moins qu'une femme a reçu de l'argent non parce qu'elle a vendu l'usage de son corps mais parce qu'elle n'a pas eu de rapports sexuels avec son mari qui devait lui en donner. Ce qui signifie qu'il y aurait donc bien un droit au sexe dans le mariage et donc que le mariage est bien un contrat sexuel. Mais un contrat sexuel dont on veut rendre, aujourd'hui, les partenaires égaux, alors qu'à son essence il ne l'est pas puisqu'inscrit dans la domination masculine et la République des frères.

Ce jugement montrerait que le droit au sexe (sexe avec l'autre ou de l'autre ?) ne peut exister que dans le mariage, comme organisateur légal, mais avec le consentement des deux partenaires (interdit du viol conjugal). La privation fait dommages.

Que signifie cet argent remplaçant ce manque ? Est-ce de la même nature que la demande de remboursement d'un client qui aurait payé et qui n'aurait pas eu ce qu'il attendait ?

Tout ceci indique non seulement la complexité des fondements et de l'action du Droit mais aussi la complexité des relations entre hommes et femmes, la difficulté de définir leur nature et ce qui fonde le droit dans ces relations, celle aussi de séparer le privé et le public, de définir ce qui devrait être alors que l'amour et la sexualité, pas forcément liés, sont chacun difficile à cerner, chacun étant articulé sur des dynamiques psychiques et sociales complexes....

Les clients de la prostitution, qui sont par ailleurs souvent des maris et des pères de famille, ne veulent rien voir de la vie et des conditions des femmes qu'ils chosifient. Ils définissent ainsi parfaitement ce qu'est la prostitution, un moyen d'éjaculer sans engagement. Le client paie, se dédouane ainsi puisque l'autre accepte l'argent et même le réclame : argent liquide la plupart du temps.

Cet argent liquide la relation ! L'argent est à la fois moyen et affirmation de la domination.

L'argent, fonction symbolique qui lie et délie :

L'argent a de multiples représentations et fonctions dont il serait nécessaire d'analyser les rapports avec la prostitution et la dynamique psychologique des personnes prostituées.

La monnaie qui représente l'argent, parce qu'elle contribue à écarter le sentiment d'incertitude voire de chaos, est une convention essentielle aux économies de marché. La détention de monnaie offre une liquidité maximale qui peut être échangée contre n'importe quel actif à tout moment et sans coût. Dans un monde d'incertitude radicale la détention de liquidités rassure (on reconnaîtra la « préférence pour la liquidité » de J.M. Keynes). Pour la personne prostituée désinsérée et fragilisée, cet argent qu'on peut gagner rapidement et tous les jours (alors que dans un travail salarié le versement du salaire est mensuel) peut être à la fois nécessaire dans le cas de consommation importante et « déviante » à payer cash mais aussi moyen de parer l'angoisse face à l'incertitude de son devenir.

L'argent est aussi autre chose dans l'ordre politique et social. Pour fonctionner, la monnaie a besoin de confiance et en particulier une confiance politique qui se réfère à une souveraineté transcendante. Pour Michel Aglietta et André Orléan⁹ la confiance hiérarchique repose sur la reconnaissance d'une autorité souveraine, d'une instance supérieure à laquelle chacun est subordonné et qui représente à la fois un recours, une protection et une garantie. « Une telle confiance met en jeu deux propriétés essentielles, d'une part l'existence d'une hiérarchie des valeurs (l'instance souveraine est supérieure hiérarchiquement) et d'autre part le fait que le lien entre les agents apparaît dès lors comme un lien social puisqu'il les lie tous en les subordonnant à cette instance »¹⁰. L'argent est donc lien et on comprend alors le mirage qu'il peut être pour des personnes isolées et à la marge de la société. Cette confiance en la monnaie argent traduit la protection d'une autorité politique ; avoir de l'argent est alors reconnaissance d'être partie d'un tout, élément protégé comme les autres éléments de la société.

Selon Aglietta la souveraineté doit être davantage que l'État. La société est une réalité irréductible à la somme de ses membres de sorte

9 – Voir leurs travaux sur la monnaie, 1982, 1998, 2002.

10 – In l'abstraction matérielle, id ibid, page 102.

que la souveraineté a une source extérieure à l'existence humaine. Elle suppose l'immortalité de la société, sa pérennité au-delà de la mort de ses membres et implique une protection de leur vie. Reprenant le concept de Marcel Mauss, Aglietta affirme que chaque membre de la société a une dette de vie vis-à-vis de la société prise comme totalité. La monnaie aurait pour rôle de mesurer cette dette sociale dans les sociétés à État. Elle la mesure à la fois par l'impôt que les membres de la société versent à l'État et par les dépenses de celui-ci pour assurer ses fonctions de protection. Mais ici la monnaie n'éteint pas les dettes. Au contraire la monnaie assure le décompte de la dette mais ne l'épuise jamais. Elle est l'opérateur par lequel les agents partagent une définition chiffrée de l'appartenance à la société¹¹. C'est pourquoi le paiement de l'impôt par tous est un moment fondamental de l'appartenance sociale et de la citoyenneté. C'est pourquoi aussi il est fondamental que chaque membre puisse contribuer au budget qui finance leur protection. Faire valoir les droits de la personne prostituée (mais pas le droit à la prostitution) est nécessaire en tant que l'instituant dans un tout social, qu'elle paie des impôts le serait-il tout autant ? La discussion est ouverte.

La monnaie est lien social ; c'est par elle que la personne prostituée veut « éprouver » ce lien. C'est par elle que cette personne aura à la fois l'illusion du lien et d'être reconnue en tant que membre de la société et la douleur d'être niée comme être humain puisqu'achetée comme une chose. Le désordre de la relation à l'argent est alors compréhensible. L'argent qui circule dans la prostitution ne peut faire lien social ; il est au contraire le signe de sa destruction et ne peut donc rester longtemps dans les mains de la victime.

Argent vite gagné mais vite dépensé. Argent qui brûle les doigts, argent qui va servir à faire des cadeaux pour se faire aimer, argent qui va servir à « compenser seulement » les fatigues et la violence subie ; argent qui va permettre à d'autres de vivre ; argent qui ne sera pas accumulé, argent sale qui doit être immédiatement dépensé.... C'est ainsi que toutes les personnes accompagnées par l'Amicale du Nid par exemple sont dans des situations très précaires et vieillissent souvent avec une allocation de solidarité. Cette fin suffit-elle à les réinsérer dans le tout social ?

11 – Id Ibid Page 106.

Laissons le dernier mot ou presque à Françoise Héritier qui permet de ré-encadrer la prostitution dans l'histoire et la dimension anthropologique. Elle écrit dans son livre « Une pensée en mouvement »¹², que le paiement de l'acte sexuel est un fait très ancien mais néanmoins daté. En Europe par exemple, on peut y voir une transformation d'une vieille coutume, présente dans le droit germanique qui est la compensation du « dol » causé à autrui. Aujourd'hui on appellerait cela en droit civil des « dommages et intérêts ». Ce genre d'indemnisation a pour conséquence d'éteindre toute revendication, toute nouvelle plainte. Le rapt et le viol faisaient partie de ces atteintes que l'on pouvait compenser en payant les ayants droit sur la femme : le père, le frère, l'époux. La prostitution est un raccourci de ce principe : en payant la femme directement, on éteint toute plainte de sa part pour le passé, et on légitime les actes à venir. Ce n'est pas une transaction commerciale comme une autre, c'est l'indemnisation d'un viol. Le paiement du rapport sexuel remplace le viol brutal. Mais cela n'efface pas le caractère attentatoire de l'acte lui-même.

« En 1996, Jack Nicholson a, dit-on, engagé C.S. et une autre femme pour « un ménage à trois », en promettant à chacune la somme de mille dollars. Quand est arrivé le moment de payer, le comédien a grondé qu'il n'avait pas à payer pour du sexe. Selon C.S., il est ensuite devenu violent, la saisissant par les cheveux et lui frappant la tête au sol avant de la jeter hors de chez lui. Elle a intenté une poursuite judiciaire contre lui et, l'année suivante, Nicholson a déboursé 32500 dollars en échange du retrait de sa plainte et d'une promesse de garder le silence »¹³. Pratique courante aux États-Unis, adaptation moderne de l'ancienne coutume, indemnisation d'un viol, mais aujourd'hui directement à la victime... un signe de plus grande égalité entre les femmes et les hommes ? Affaire qui rappelle aussi que les personnes prostituées sont souvent violées par les clients (au sens de la définition du viol reconnue actuellement) ce qui étonne encore beaucoup de personnes qui ne voient la prostitution que dans le consentement d'une personne qui peut alors tout subir ou qui « l'a bien cherché » pour avoir de l'argent.

12 – Éd. Odile Jacob, 2009.

13 – V. Malarek, Les prostitueurs P.37-38.

Rien de civilisateur donc dans ce marché, dans cet échange de dupes qu'est la prostitution ; échange inégal s'il en est, et provoquant de la souffrance. Les personnes prostituées pensent gagner leur vie et la détruisent ainsi ; les clients exercent une domination facile (celle liée à leur seul statut d'homme qu'ils peuvent exercer là, même s'ils sont d'une classe sociale défavorisée, à condition qu'ils aient un peu d'argent) et veulent croire en la jouissance de l'autre femme ou homme qui rassure leur masculinité ou leur permet de vivre une sexualité inavouable alors que leur propre jouissance n'est pas forcément assurée et que la personne prostituée vit la plupart du temps cet échange dans le dégoût et la dissociation.

Il est temps de connaître davantage ceux qui profitent de ce marché et ceux qui l'organisent directement : les proxénètes.

LES PROSTITUEURS : CLIENTS ET PROXÉNÈTES

Au fil de l'analyse de la situation de prostitution et de la place de l'argent dans ce système les clients ont été très présents par leur comportement, par leur violence, à travers les témoignages des personnes prostituées. Des enquêtes permettent de les connaître mieux, mais elles sont rendues difficiles par la question elle-même et les réponses vont varier selon l'époque, la société où les clients vivent (société prohibitionniste ou au contraire réglementariste)¹. Quant aux proxénètes, leurs profils sont divers, du compagnon qui émarge au budget de la personne prostituée au membre d'une mafia, ou d'un gang familial en passant par le délinquant qui force quelques femmes et par le propriétaire de grands hôtels qui organise la fourniture de « matériel » pour des « parties fines ». C'est souvent à l'occasion d'arrestation et de procès qu'ils sont connus. Pour l'Amicale du Nid, leurs pratiques sont connues par les récits des personnes accueillies.

Le terme de clients n'est pas le meilleur pour exprimer la place de ceux qui achètent l'usage d'un corps et pour indiquer leur responsabilité. Il désigne de façon courante celle ou celui qui doit être bien accueilli-e, servi-e et qui s'adresse à des professionnel-les. Il vaudrait mieux utiliser le terme d'acheteur parce que par là on signale à la fois une action et un individu (celui qui achète l'usage du corps). Cependant le terme de client est très utilisé et on le retrouve partout même dans les essais qui traitent de leurs pratiques. Quant aux termes prostitueurs, il englobe les acheteurs et les proxénètes, il faut donc parfois les distin-

1 – Quelques références pour mieux connaître les clients-prostitueurs : Enquêtes sur la sexualité : Kinsey, 1948, Simon, 1972. Travaux de Sven-Axel Mansson, 1984 et 1992. Max Chaleil, 2002. Rose Dufour, 2004. Claudine Legardinier et Saïd Bouamama, 2006. Victor Malarek, 2013.

guer en utilisant un autre mot. Mais prostitué est bien le terme le plus pertinent lorsqu'il s'agit d'analyser la prostitution comme un système de violence.

Les clients, les acheteurs

Nelly Arcan² : « Et ces trois mille hommes qui disparaissent derrière une porte ignorent tout de ce que j'ai dû construire pour exorciser leur présence, pour ne garder d'eux que leur argent, ils ne savent rien de ma haine parce qu'ils ne la soupçonnent pas, parce qu'ils ont des appétits et que c'est tout ce qui importe, parce qu'il n'y a que ça à comprendre car la vie est si simple au fond, si désespérément facile, d'ailleurs, ils doivent filer, retourner à leurs fonctions de présider leurs réunions, à leurs allures de père ».

• *Combien sont-ils ?*

Si les prostitués clients sont en quasi-totalité des hommes, leur nombre est mal connu ou le résultat de comptage incertain et varie fortement selon les pays et les cultures.

Dans les enquêtes sur la sexualité de 1948 (États-Unis) et de 1972 (France), la proportion des hommes ayant payé pour un acte sexuel était de un sur deux. Proportion élevée mais qui est à mettre en relation avec la pratique de l'initiation sexuelle de jeunes hommes par les prostituées et avec le service militaire obligatoire et ses sorties en bandes de trouffions.

Il s'agit de savoir aussi si ces hommes payent une fois dans leur vie, plusieurs fois, régulièrement. En France à l'âge de 50 ans, un quart des hommes aurait payé au moins une fois un acte sexuel. C'est une proportion élevée d'autant que la consommation ne s'arrête pas à 50 ans.

Claudine Legardinier annonce une proportion entre 15 % et 20 % de clients (au moins une fois) et 5 % à 10 % de clients réguliers. Sven-Axel Mansson, sociologue suédois, partage les clients entre les occasionnels (70 %) et les habituels (30 %), ces derniers prostituant un nombre très important de femmes. Il a par ailleurs regroupé des résul-

2 – Op. Cité, Putain, p.64.

tats de comptages et d'enquêtes dans divers pays d'Europe et fournit les données du tableau suivant :

Pays	Part des clients de la prostitution parmi les hommes en %
Italie	16,7 à 47
Espagne	27 à 39
Pays-Bas	13,5 à 21,6
Suisse	19
France	12,6 à 16
Finlande	10 à 13
Norvège	12,9
Suède	7,9
Royaume Uni	7 à 8,8

Les fourchettes données sont parfois trop larges pour ne pas douter des résultats. En France l'enquête menée en 2002 auprès de 6000 personnes fait état de 12,7 % d'hommes clients auquel s'ajoutent 0,6 % de femmes³. Il est probable que ces pourcentages sont sous estimés. Mansson rappelle par ailleurs qu'un nombre croissant d'hommes ont recours à la prostitution hors de leur pays d'origine (tourisme sexuel ou voyages d'affaires). La Thaïlande reçoit chaque année plus de cinq millions de touristes sexuels.

Les différences entre pays sont tout de même importantes, ce qui peut indiquer des différences culturelles et de comportements à l'égard des femmes. Les pays latins affichent des pourcentages supérieurs aux autres pays, exceptés les pays réglementaristes (Suisse et Pays-Bas). La France se situe entre les deux. En Allemagne 18 % des hommes ont déclaré en 1992 payer pour du sexe, écrit Victor Malarek⁴. Il pense que ces chiffres sont à revoir parce que la prostitution réglementée y a beaucoup augmenté et un homme sur trois serait aujourd'hui prostitué dans ce pays. Aux États-Unis, pays prohibitionniste, la proportion serait de 16 % mais l'enquête remonte à 1994. Ailleurs dans le monde, les chiffres peuvent être beaucoup plus importants. En Thaïlande, 75 %

3 – Cité par Claudine Legardinier dans « Les clients de la prostitution, l'enquête ». P.68.

4 – Les prostitueurs, 2009 en anglais. P.23.

des hommes seraient clients de la prostitution, au Cambodge, le pourcentage serait de 60 à 70 %⁵ de même qu'au Japon.

• *Qui sont-ils ?*

Dans l'enquête Legardinier-Bouamama 500 clients ont répondu à une petite annonce demandant des témoignages et 95 ont accepté de parler. Rose Dufour est entrée en contact avec 84 clients et a réalisé 65 entretiens très approfondis comme elle aime les faire⁶.

Il en ressort que les clients de la prostitution sont des hommes apparemment ordinaires, ils n'appartiennent pas à un groupe spécifique du point de vue de leurs caractéristiques sociales ainsi que de leur âge ou vie personnelle.

Il y a de tout parmi les clients, des hommes appartenant à toutes sortes de professions et assumant toutes sortes de fonctions, des plus simples au plus en vue, des hommes vivant avec une femme comme des divorcés et des célibataires. Selon Mansson, 47 % des clients cohabitent avec une femme, 41 % pour Dufour, 37 % pour Legardinier. Pour cette dernière plus de 50 % des hommes rencontrés sont pères. Dans les témoignages des personnes prostituées, beaucoup disent leur besoin de parler de leur famille, de leurs enfants ; elles trouvent cela souvent insupportable.

Les clients habitent des agglomérations de toute taille et des villages. Ceux qui vivent en zone rurale vont « consommer » à la ville ; mais on sait aussi que la prostitution existe en pays rural.

L'idée que la prostitution servirait d'apprentissage aux plus jeunes et serait un pis aller pour les plus âgés n'est pas validée par les différentes enquêtes ; Mansson donne 40 % de clients dans la tranche 30-39 ans, Legardinier 46,1 % pour les 30-50 ans, Dufour a toutes les classes d'âge parmi les 64 clients, le plus jeune a 21 ans, le plus âgé, 66 ans.

5 – Legardinier p.68.

6 – La volonté des clients de participer à l'étude passe de la curiosité au désir de contribuer à l'acquisition de nouvelles connaissances sur la sexualité des hommes, à la volonté de briser leur mauvaise réputation. Deux d'entre eux ont dit avoir besoin d'en parler parce qu'ils ne pouvaient jamais le faire. L'étude de Rose Dufour sur les clients s'organise en cinq chapitres : la description de leurs caractéristiques sociologiques. Les raisons qui les ont conduits à la consommation prostitutionnelle. Les principaux lieux fréquentés par ces clients. Comment ils vivent cette consommation de prostitution. Et enfin comment ils définissent la prostitution.

À propos du procès du Carlton à Lille, un procès concernant un réseau de proxénétisme⁷, le journal Le Monde publie ceci⁸ en février 2015 : « Le casting est parfait. Il y a parmi les clients, un huissier de justice, un avocat, un assureur, quelques chefs ou cadres d'entreprise, un chirurgien dentiste ou un marchand de chaussures ». On cherche dans cet ensemble les hommes esseulés et isolés, timides, sans relations sociales et sans pouvoir, ou trop mal foutus pour plaire et qui auraient « besoin » de payer pour du sexe.

Il est vrai que le niveau de revenu peut être un facilitateur ou une contrainte. 60,6 % des hommes rencontrés par Legardinier et Bouamama « mettent en avant la question du coût comme régulateur de leur rythme de fréquentation des prostituées ». « Mais le recours à la prostitution n'est pas le fait de « riches pervers » que l'on pourrait distinguer du Français moyen »⁹, même si l'actualité de février 2015 met le projecteur sur des pratiques d'un milieu de catégorie sociale puissante et/ou aisée. Ainsi Patric Jean, cinéaste, un des fondateurs du groupe Zéromacho, partie prenante du mouvement abolitionniste écrit¹⁰: « L'affaire du Carlton qui touche Dominique Strauss-Kahn et ses amis n'en finit pas de révéler ce que savent et disent depuis des années, celles et ceux qui s'intéressent à la prostitution. Il s'agit de violence, de brutalité et de domination. Loin de l'image du prolétaire esseulé et en mal d'amour qui va chez une prostituée, l'affaire prouve que ce sont ceux qui ont un pouvoir économique, de la classe moyenne à la haute bourgeoisie, qui sont les "clients" de la prostitution. Et comme le racontent des dizaines de survivantes de la prostitution, la plupart se comportent avec une brutalité inouïe ».

Mais avant d'aller plus loin dans la connaissance de ce que cherchent les clients-prostituteurs dans l'achat de sexe, posons-nous la question de ce que refusent ou ne veulent pas les hommes qui n'en achètent pas.

7 – Le jugement en a été donné le 12 juin 2015 : un non lieu pour beaucoup des prévenus dont DSK.

8 – Mardi 3 février 2015 : « Mœurs et proxénétisme au cœur du procès DSK ».

9 – Op. cité p.116.

10 – 7 février 2015 : « DSK Carlton : des élus savaient et protégeaient la prostitution ».

• *Les non-clients, les non-acheteurs*

Lorsqu'on fait des interventions pour expliquer ce qu'est la prostitution, arriver à la question du client est un moment particulier à la fois parce qu'on peut s'attendre à ce qu'il y ait un-e ou plusieurs client-es dans la salle, mais aussi parce que les femmes présentes se demandent fortement si leur compagnon ou mari sont clients et elles l'expriment en disant souvent et avec une très grande curiosité : « dites-nous qui sont les clients ? ».

Il est alors intéressant de commencer par parler de ceux qui ne sont pas clients mais sur lesquels nous ne savons pas grand-chose parce qu'en dehors de quelques militants féministes ou repentis, la majorité des hommes se taisent sur cette question de la prostitution. Même s'ils n'achètent pas d'actes sexuels, ils n'osent pas se désolidariser des autres hommes et font leur, par leur silence, l'idée qu'il est normal que les hommes aillent aux putes et que cela fait partie de la virilité. Cependant Florence Montreynaud¹¹ a voulu connaître ces hommes qui « refusent de payer pour un acte de prostitution » qu'elle appelle des « résistants », « résistant à l'ordre prostitutionnel, au diktat de la marchandisation des corps humains »¹². Elle a donc réalisé une centaine d'entretiens pour connaître leurs motivations, leur formation, le cheminement qui les a conduits à refuser la prostitution. « Je suis sûre que ce qu'ils ont à dire peut être utile pour construire des stratégies de prévention en direction des jeunes garçons » précise-t-elle.

Il est effectivement fondamental que nous connaissions mieux les comportements, les raisons des passages à l'acte, les motivations et les refus des hommes pour avancer vers l'égalité par l'éducation très tôt et par la prévention.

Dans l'étude de Florence Montreynaud, les raisons principales que les non-clients avancent sont regroupées sous trois rubriques : « je ne peux pas », « je n'en ai pas envie », « je ne veux pas » : « Les raisons du type « Je ne peux pas » sont d'ordre psychologique : elles touchent à la formation, à l'éducation de ces hommes, à leur estime de soi. Celles

11 – Aujourd'hui Florence Montreynaud en est à plus de 300 entretiens et rédige un livre sur cette enquête.

12 – Nous reprenons ici des extraits de l'entretien de Florence Montreynaud avec Claudine Legardinier, 4 octobre 2012, Prostitution et société.

du type « Je n'ai pas envie » sont liées à leur conception de la sexualité, du désir, du plaisir. Enfin, « Je ne veux pas » : certains avancent des raisons politiques ou philosophiques – rejet d'un système de violences, respect de l'autre. Plusieurs motivations peuvent se combiner chez le même homme ».

Ceux qui disent « je ne peux pas » « avancent des arguments touchant à leur formation, à leur éducation, à leur perception d'eux-mêmes. Dans leur enfance ou leur adolescence, surtout pour les plus âgés, on leur a fait peur en leur présentant les femmes prostituées comme porteuses de maladies. Le milieu interlope, les quartiers louches ne les attirent pas, et c'est avant tout par prudence qu'ils s'abstiennent. D'autres respectent un interdit. Il peut s'agir d'un tabou religieux, culturel, social, politique. Autour d'eux, « cela ne se fait pas ». Plusieurs font état d'un rejet du modèle viril traditionnel, d'un refus d'identification à un rôle machiste : « Je n'ai pas voulu faire comme mon père ». Beaucoup cherchent à préserver une bonne image d'eux-mêmes. Pour eux, ce serait déchoir que de recourir à la prostitution (des machos disent aussi cela), « Je n'ai pas besoin de payer, j'ai toutes les femmes que je veux »... mais on n'est pas obligé de les croire !

Ceux qui disent « je n'ai pas envie », « mettent l'accent sur l'érotisme, le désir et le plaisir. Rien dans la prostitution ne correspond à leur sexualité. Ils envisagent la vie sexuelle autrement que sous le signe du pouvoir ou de l'argent. Certains se rendent compte de l'inanité de la transaction prostitutionnelle : « C'est nul, quelle arnaque ! », disent ceux qui ont déjà payé une ou deux fois, entraînés par des copains » (par exemple, pendant le service militaire). « Beaucoup parlent du plaisir, qui doit être partagé, ou de celui qu'ils tiennent à donner à l'autre. Quelques-uns privilégient les sentiments et déclarent « qu'ils ne peuvent pas faire l'amour sans amour ». Il existe aussi une catégorie singulière : « des hommes en proie à des émotions intenses et contradictoires. Ils peuvent consommer de la pornographie, mais sont terrifiés par les femmes prostituées réelles qu'ils se représentent comme des mangeuses d'hommes. S'ils les fuient, c'est qu'ils ont peur des femmes et de leur désir, peur de la féminité dans sa dimension de séduction active ».

Ceux qui disent « Je ne veux pas » « raisonnent à partir de l'autre pour expliquer leur résistance. Certains pensent à leur femme, à laquelle ils

ne voudraient pas faire de peine, d'autres à la personne prostituée. Ils insistent sur les circonstances de leur prise de conscience, notamment ceux qui ont déjà payé et pour qui, un jour, c'est devenu impossible ». Il y a ceux qui mènent une réflexion politique « pour eux, le corps humain n'est pas une marchandise, et on ne doit pas traiter une personne comme une chose. Les plus engagés ne veulent pas contribuer à ce système d'oppression qu'est la prostitution. Ils ont compris qu'on ne retire de la prostitution que des frustrations, puisque ce dont tout être humain a besoin – l'amour, la tendresse, l'estime – ne s'achète pas ».

• *Pourquoi chercher et payer une prostituée ?*

« Non seulement les caractéristiques objectives des hommes rencontrés (Enquête Legardinier-Bouamama) les situent comme hommes ordinaires, mais l'image qu'ils ont d'eux-mêmes est celle d'une normalité masculine. Persuadés d'une spécificité du besoin sexuel masculin, ces hommes pensent qu'être client est normal, inévitable, incontournable »¹³. De même Rose Dufour a rencontré des clients « qui se voient comme de bons gars avec des besoins normaux »¹⁴.

« C'est un besoin naturel de l'homme. Moi je le ressens comme ça. Ce n'est pas faire l'amour, c'est décharger quelque chose qui nous pèse. Pour moi c'est ça. On vient se soulager d'un truc et puis c'est tout »¹⁵.

Mais cette « normalité » déclarée est justement le problème. Les enquêtes à notre disposition indiquent que la plupart des clients ont des relations difficiles avec les femmes et les considèrent comme de simples objets sexuels. Mansson précise que les clients habituels ont une relation aux femmes particulièrement perturbée avec dépendance sexuelle. Les clients addicts arrivent à avoir de sérieux problèmes financiers, relationnels et professionnels liés à leur « consommation » irrépressible. Dans l'ouvrage de Max Chaleil on trouve que 71 % des clients manifestent des « perversions », masochistes, voyeuristes, fétichistes, sadiques, pornotoilées (addicts aux films porno). Beaucoup

13 – Op. Cité p. 121.

14 – Je vous salue Marion... le point zéro de la prostitution. P.475.

15 – Les clients de la prostitution, l'enquête. P. 139.

projetent leurs problèmes affectifs sur les femmes et sont violents pour les humilier, les dégrader.

« J'ai subi... une pénétration (sodomie) à laquelle j'aurais dit non s'il m'avait demandé. Parce que je ne veux pas de ça. À chaque fois que je vois sa photo, je revis cet empalement de l'intérieur, qui me déchire dedans. Aucun autre client ne s'est jamais permis ça avec moi ! Alors peut-être ce client-là pense qu'il peut tout faire parce qu'il a un niveau social supérieur... » Le président du Tribunal lui fait remarquer qu'elle vient d'employer à deux reprises le terme « client » pour parler du prévenu présent. « Oui, parce que s'il n'avait pas su que j'étais prostituée, s'il m'avait pris pour une libertine comme il dit, il m'aurait posé la question de savoir si j'étais d'accord pour avoir ce rapport-là ».

Le prévenu s'approche de la barre. Il a toujours le même ton, calme et ferme, en maîtrise. « Rien de tout cela ne me permet de déduire qu'elle est prostituée. J'ai pensé qu'en tant que libertine, elle aimait danser dans un club et avoir une relation avec un client. Je ne mets pas en cause la perception qu'elle a eue de notre rapport sexuel. Mais je ne l'ai pas ressenti de la même manière. Je pense que je dois avoir une sexualité, je le découvre dans ce dossier, par rapport à la moyenne des hommes, plus rude. Mais j'ai exactement le même comportement sexuel avec toutes les femmes ».

Un vrai homme qui traverse toutes sortes de femmes de sa bitte dressée ! Un vrai délicat et respectueux de l'autre ! Tout ce que cet homme tire de cette accusation est qu'il est plus performant que les autres hommes. Est-il permis de voir dans cette rudesse, une insensibilité totale à l'autre, un égocentrisme maladif, une misogynie dangereuse ? Il est très fort. Il réussit dans sa réponse, non seulement à nier, – il ne savait pas que la femme sodomisée était prostituée (mais qui le croira ?) – mais encore à supprimer à lui tout seul le stigmate de la prostitution puisqu'il a le même comportement sexuel avec toutes les femmes. Est-ce que les prostituées n'existent pas pour lui ? Est-ce que toutes les femmes sont des putes ou bien encore qu'aucune femme ne mérite qu'on lui demande ce qui lui plaît ?... mais ce n'est pas cela qui le fera condamner.

Comment les clients-prostitueurs expriment leurs motivations?
Quelques témoignages nous éclaireront. Beaucoup proviennent soit

d'un article paru dans le journal français Marianne à propos des puti – clubs de la Jonquera en Catalogne soit de l'ouvrage de Victor Malarek qui a collecté quelques 5 000 échanges sur internet « devenu un genre de guichet unique pour les acheteurs de sexe, combinant l'annuaire téléphonique, le groupe de soutien et le guide de voyage ».¹⁶

Du sexe sans relation...

Un client des puti-clubs de la Jonquera ¹⁷: « Tu choisis la fille que tu veux ; Elles sont propres et pas farouches. Je viens ici deux fois par semaine ce qui revient avec l'essence et l'autoroute à 800 euros par mois. Moins cher que d'avoir une femme chez toi qui te coûte une fortune en vêtements, maquillages et bijoux ». Ce monsieur a oublié qu'aujourd'hui les femmes travaillent et gagnent leur vie. Son horizon relationnel semble bien vide !

Un étudiant en Droit de Montpellier, client des mêmes clubs : « Pas envie de m'encombrer avec une copine, et ici ce sont des bombes atomiques. Tu baisses, tu t'en vas ». Sa liberté au prix de la liberté des autres !

Un autre, trente ans, qui vient de faire 200 km pour venir à la Jonquera : « les filles sont superbes et pas chiantes ». De bonnes commerciales, quoi !

Que ce soit parce qu'ils ne peuvent pas avoir les pratiques sexuelles qu'ils désirent avec leur femme ou compagne ou bien parce qu'ils préfèrent rester célibataires et faire leur marché selon leurs besoins, les prostitueurs-clients ne se soucient de personne d'autre qu'eux.

... Du sexe à l'abri des problèmes conjugaux et plus facile

« Ce n'est pas que j'aie eu tant de fréquentation dans ma vie, mais ça me semble plutôt nul. C'est à se demander comment on peut bien en venir à baiser avec la plupart de ces filles. Amener ces filles ordinaires au lit est aussi difficile que de tirer de l'eau d'une pierre »¹⁸. Les

16 – Les prostitueurs. P. 21.

17 – À un journaliste qui faisait un reportage sur les clubs de prostitution à la frontière franco-espagnole en 2011.

18 – V. Malarek p.44.

femmes ne se sont pas suffisamment libérées de façon à satisfaire tous les hommes, elles privent ainsi ce monsieur de jouissances gratuites !

« J'aime le sexe pervers, ce qui m'allume c'est le sexe anal, éjaculer sur le visage, le langage ordurier. Je ne peux faire ça avec ma femme. La putain est là pour cela »¹⁹.

« J'ai appris une leçon très importante tout au début de mon mariage. J'ai déjà eu une liaison et ça m'a presque valu un très onéreux divorce [...] Ce que j'ai appris de cette aventure c'est que la façon simple d'avoir de la variété, c'est de payer pour s'amuser »²⁰.

Mais Rose Dufour rappelle que, contrairement au préjugé populaire, l'insatisfaction du mari ou du conjoint n'est pas la motivation principale pour ceux-ci d'acheter du sexe.

Collection, séduction

Les témoignages montrent comment des prostituées sont ou se disent être des collectionneurs de femmes et des amateurs de la variété. Dans le film de B. Bétrémieux²¹, des hommes racontent comment ils passent dans les rues et les boulevards parisiens pour regarder les prostituées, les choisir et même parfois se contentent de les avoir « reluquées ». Un large choix leur est offert et ils font leurs expériences avec commentaires sur les avantages et les inconvénients des différentes catégories de femmes-marchandises. Ils ont aussi parfois l'illusion d'avoir séduit, d'avoir été choisis lorsque les femmes les racolent. Impression semblable à celle de certaines prostituées qui jouent la séduction et qui sont prises au jeu ; elles se pensent choisies pour leur allure, leur esthétique et se revalorisent ainsi.

Les clients sont des Don Juan à la petite semaine qui collectionnent les femmes mais qui ne les aiment pas. Beaucoup même les haïssent. Et leur égocentrisme n'a pas de fond. Ainsi par exemple, ils expliquent tranquillement qu'ils sont gros, laids mais qu'ils ne supportent plus leur femme parce qu'elle aussi a grossi, « parce qu'elle est moche et qu'ils méritent des belles femmes qu'ils peuvent choisir très jeunes parce qu'ils paient ».

19 – Ibid p.50.

20 – Ibid p.49

21 – Clients de la prostitution, 50 minutes, 2000.

Domination, égocentrisme, haine et peur des femmes :

Pour Mansson le monde de la prostitution constitue un espace homo-social libéré des exigences égalitaires des femmes. « À l'heure où beaucoup d'entre elles n'acceptent plus d'être dominées sexuellement par les hommes, ceux qui ne sont pas capables de vivre ces changements trouvent dans la prostitution un monde où l'ordre ancien est restitué ».²²

Un prostitué, touriste sexuel en Asie, affirme : « Le féminisme c'est une infection. Les femmes du tiers-monde ne sont pas infectées. Les blanches occidentales sont infréquentables ». Voilà qui est parfaitement clair !

Victor Malarek²³ commente les échanges qu'il capte sur internet : ils constituent une espèce de fraternité, un groupe de défense des « valeurs » des prostitués. Pour eux la recherche de sexe tarifé est essentiellement une affaire de droit d'accès aux corps de femmes, de pouvoir et de contrôle. Il cite Michael Bader, psychothérapeute de San Francisco qui étudie depuis quinze ans les mécanismes de l'excitation sexuelle et qui traite des dizaines d'hommes incapables de se priver de prostituées : « Cette attirance tient au fait que, une fois le paiement effectué, la femme est perçue comme totalement dévouée à l'homme, à son plaisir, à sa satisfaction, à ses soins, à son bonheur ».²⁴

« Je veux du sexe à mon goût du début à la fin et une bonne putain suit mes directives à la lettre. Elle se plie, se tord, s'écartèle et se met à genoux : elle peut même faire preuve de créativité ».²⁵

« Je la paie pour me donner ce que je veux et quand c'est toi qui paies c'est toi le patron. Je donne des ordres, elle les exécute. Les putains qui sont prêtes à faire mes quatre volontés pour quelques billets ne manquent pas dans le caniveau ».²⁶

Clair expression de la double domination, celle des hommes sur les femmes et la domination par l'argent. Mais les clients qui cherchent des hommes sont tout autant dans la domination.

22 – Écrit Claudine Legardinier à propos de l'étude de Mansson, op cité p.69.

23 – Op cité. P.21.

24 – V. Malarek p.21.

25 – Ibid p.50.

26 – Ibid p.77.

Un jeune-homme resté dans l'anonymat²⁷ : « Certains menaient double vie, d'autres étaient homosexuels. Mais certains hommes, sadiques ou frustrés, viennent juste pour humilier les prostitués ; leur faire sentir une infériorité autant en tant que prostitués qu'en tant que gays ».

Inversion déculpabilisante :

« Ce sont les hommes qui sont exploités par ces putains. Le désir masculin d'avoir du sexe et d'être excité par des femmes séduisantes est un trait évolutionnaire entièrement naturel qui constitue le moteur de la reproduction ». Qui essentialise la prostitution ?

Il poursuit : « Les hommes peuvent contrôler leurs actions mais ne peuvent pas contrôler ce désir. Cela les expose à des abus et à de l'exploitation. Il y aura toujours des hommes qui céderont à ces putains d'exploiteuses ». Voici un exemple de haine masculiniste.

... **Se dédouaner** : « Pour les arabes la drague c'est compliqué. Puis nous, quand on tombe amoureux et qu'on gamberge mariage, on veut que la fille reste vierge. Sauf qu'en tant qu'hommes nous avons des impératifs. Les filles de la Jonquera y pourvoient, elles sont sympa et pas racistes, ça nous change ».

Addiction²⁸ : Les sex addicts seraient, dans leur immense majorité, des hommes²⁹. Le caractère addictif serait caractérisé par le fait de « privilégier le comportement sexuel à toute autre forme de comportement social ou à toute autre activité car le dépendant ne peut s'arrêter ». Rien n'indiquerait que l'addiction ait une cause physiologique. Son origine serait à chercher dans les traumatismes de l'enfance.

« Une copain s'est fait dépuceler par une prostituée et ne s'en est pas remis. Quand on est en virée ici, il monte quatre ou cinq fois par nuit ! Il préfère ça aux plans normaux parce qu'il se sent comme dans les films X » dit un client des puti-clubs de la Jonquera en Catalogne. Fixation

27 – Évènement abolitionniste du 13 avril 2013.

28 – La notion d'addiction sexuelle est apparue dans les milieux médico-psychologiques vers la fin des années 1970.

29 – Article du journal Le Figaro, 21 novembre 2011, cité par la Fondation Scelles in Exploitation sexuelle, prostitution et crime organisé, 2012. P.446.

aux premières expériences sexuelles, problème assez courant mais qui peut se traiter quand la fixation se transforme en addiction et en potentiel de violence envers l'autre.

Un prostitué est marié depuis moins d'un an et depuis il dit avoir baisé au moins quarante femmes... il reconnaît qu'il manque de maturité affective³⁰.

L'addiction n'enlève pas toute la conscience. « Je ne sais plus combien de fois je me suis dit : c'est la dernière fois, je ne refais plus jamais cela. Je suis là au lit avec une parfaite étrangère qui me considère sans doute comme un type dégoûtant et qui me laisse avoir de l'intimité avec elle pour de l'argent. Puis quand c'est terminé je me sens vide à l'intérieur. Mon seul désir est de me tirer. Je me fais toujours cette même promesse de ne pas recommencer. Puis un mois plus tard je vais voir une autre prestataire ».

La proposition d'aide à des hommes qui ressentent ce type d'addiction et qui en sont mal à l'aise, serait nécessaire. L'écoute, la prévention s'imposent en même temps que la responsabilisation.

Irresponsabilité collective :

« J'ai appris avec le temps, grâce à des sites comme celui-ci que nous n'étions pas seuls. Il y a des millions d'hommes dans le monde qui ont en commun cet intérêt. Nous aimons les femmes ! Si c'est un crime, alors je plaide coupable !

Leurs propos éclairent leur comportement, leur peu de considération voire leur haine des femmes

De l'illusion :

« Mes prestataires (prostituées) me demandent comment a été ma semaine et me disent que je suis l'amant le plus fougueux qu'elles ont jamais connu. Je sais qu'elles ne sont qu'une bande de putes menteuses mais au moins elles me donnent l'impression d'être Tony le tigre et j'adore ça ».

30 – V. Malarek.

Un autre prostituteur³¹ : « Beaucoup d'entre nous aiment acheter le fantasme que la fille avec qui nous sommes est heureuse d'être là et qu'elle y prend plaisir ».

Michael Bader renchérit³² : les interactions clients/prostituées sont scénarisées, sont jouées par la prostituée qui simule, joue un jeu. Pour les hommes qui aiment se payer des prostituées, l'illusion de l'authenticité suffit. Ils se jouent la comédie à eux-mêmes et tout se passe comme si le prostituteur tournait son propre film ».

Puti-clubs catalans : « Quand je viens je me mets en mode cinéma. Les filles simulent pour nous faire banquer. C'est tout. Un jour l'une d'elles m'a dit qu'à la Junquera ce n'étaient pas les ailes mais les airs du désir qui étaient au programme. Je n'ai pas tout compris mais j'ai trouvé ça joli ».

Frustration :

Certains ont conscience que la passe est une expérience de détachement complet, pas de baiser, pas de tendresse. Ils disent que le manque d'intimité et d'interaction les ennuie mais ils n'ont aucune pensée pour la femme qu'ils achètent. Ils en demandent au contraire davantage dans l'illusion. Certains exigent que la prostituée joue le rôle d'une vraie compagne... pour une durée très limitée.

La frustration ressentie par d'autres les amène à prendre conscience de ce qu'ils font.

Prise de conscience :

Des prostituteurs ont conscience de « la médiocrité » et de la violence de leur comportement ainsi que de la frustration que crée leur achat de sexe.

« Il y a quand même quelque chose de particulier dans un rapport sexuel avec une fille qu'on aime et qui vous aime, quelque chose qu'on ne trouve pas avec une putain ».

« Si j'avais un conseil à donner, ce serait de regarder la femme dans les yeux [...] Je dirais aux hommes que la majorité des femmes ne veulent pas

31 – V. Malarek.

32 – Ibid p.22.

être des putains et qu'ils doivent penser réellement à ce qu'ils font et cesser de se conter des histoires, de forger des excuses et des mensonges ».

• *Pratiques des acheteurs-prostitueurs :*

La fréquence :

Les comportements sont très variables, de celui qui achète une fois par an à celui qui y va trois ou quatre fois par semaine. Pour R. Dufour³³ les fréquences les plus importantes sont celles d'une fois par mois et de deux fois par mois (23,4 % et 20,3 %), mais 12,5 % y vont une fois par semaine. De leur côté, les personnes prostituées, reçoivent des habitués.

Nicole Castioni dit que : « l'habitué considère la prostituée comme son jardin secret, son western, sa liberté ; qu'il achète cette liberté au prix de celle d'êtres vivants ne lui pose pas de problème, il n'en a pas vraiment conscience. La prostitution pour lui fait partie de l'ordre des choses, de son confort ».

Les actes recherchés :

Tout est possible. Toutes sortes de pratiques sont demandées et souvent exigées. Il faut relier les demandes à la pornographie et à la domination facilitant les passages à la violence à partir de fantasmes. Dans la prostitution, l'imagination actée et l'excitation produite par l'exercice de la domination sont sans borne.

Fellation et sodomie semblent être des actes très fréquents dans des circonstances différentes. La fellation est un acte rapide qui « convient » à la prostitution de bord de route, dans les sanisettes urbaines ou dans les cabines de camionneurs clients. La sodomie pose la question de ce que cherchent certains hommes qui la pratiquent avec des femmes, qu'ils soient clients de femmes prostituées ou non – peut-être sont-ils nombreux à le chercher ? À savoir, posséder – ou mettre en acte leur désir impossible à vivre – d'autres hommes. Tout se passe comme si par la sodomie les hommes traversaient les femmes (qui de dos perdent en partie leurs attributs féminins) et s'adressaient à des hommes.

N'est-ce pas aussi ce qui est en jeu dans les « parties fines » où plusieurs hommes ensemble violent des femmes ou dans les virées en bande dans les bordels ou clubs de prostitution ?

33 – Op cité p.482.

N'est-ce pas aussi ce qui est en jeu dans le fait de payer et d'imposer un acte sexuel à une femme prostituée avant et après un grand nombre d'autres prostituées. À partir de quel désir enfoui et à qui s'adresse ce besoin d'abuser d'un corps qui a été utilisé par de grandes quantités d'autres hommes ?

L'emprise sur les personnes prostituées :

Laura D. a parfaitement compris et décrit le mécanisme d'emprise dont elle a été victime avec un client. Elle était tenue par lui qui lui promettait toujours plus d'argent.

Le témoignage suivant arrivé par écrit et anonyme au Mouvement du Nid³⁴ est un exemple de manipulation, de stratégie d'agresseur.

En crise, loin de sa famille, étudiante à Paris, elle imite ses camarades de résidence étudiante et poste une annonce sur un site web pour proposer ses services sexuels : « En à peine deux minutes, j'ai reçu un nombre d'appels incalculable ; terrorisée, j'ai coupé mon téléphone et ai regardé ma nouvelle boîte mail se remplir de minute en minute ». On peut mesurer le nombre de prostituées en recherche devant leur ordinateur et leur hâte de consommer.

Après quelques « clients », l'étudiante reprend une vie normale. Mais « après une rupture amoureuse assez oppressante, je me suis inscrite sur un site de rencontre rigolo que des amies m'avaient conseillé. Parmi les mecs avec qui je tchatais, il y en avait un qui s'appelait Pierre et avec qui je discutais particulièrement [...] il s'occupait de l'entreprise de son père et m'en avait même montré le site web puis il a fini par m'avouer son fantasme : payer une fille pour coucher. Il me proposait 90.000 euros [...] Nous discutons depuis deux mois ou trois mois et il m'avait déjà suffisamment manipulée pour que je tombe dans le panneau. Il avait découvert mes faiblesses, mes rêves coûteux (faire une école de cinéma, offrir un voyage à une amie etc.). J'ai accepté, cet argent me faisait rêver. Il m'a dit vouloir me tester avant de me voir. Il m'a fait faire des photos de plus en plus porno. Il m'a envoyé une webcam, il avait donc mon adresse. Peu à peu il devenait de plus en plus mauvais avec moi, de plus en plus menaçant. Pour prendre du plaisir pendant l'acte disait-il, il avait besoin de se montrer insultant, dominateur et mauvais. Il me donnait rendez-vous à trois heures du matin pour m'obliger à faire des choses

34 – Prostitution et société n°172.

dégradantes. Si je ne les faisais pas il me menaçait d'envoyer toutes mes photos et vidéos à mes parents [...] J'étais épuisée chaque jour d'être insultée... de ne jamais savoir de quelle humeur il allait être. Car il était parfois normal et aimable avant de redevenir mauvais. Je n'osais pas prévenir la police car j'avais peur qu'on me condamne pour prostitution et j'avais surtout terriblement honte d'être tombée dans le piège, d'avoir eu envie de cet argent. Au bout de deux mois il a prétexté qu'il était tombé amoureux de moi pour m'avouer qu'il n'avait pas d'argent ».

Un processus d'emprise qui est aussi la pratique et la base de la violence des proxénètes.

• *Un témoignage de femme : un mari client*

Rares sont les témoignages de femmes qui ont ou ont eu des compagnons ou maris clients de la prostitution. E.³⁵ : « J'ai vécu quinze ans avec cet homme dont deux ans et demi après avoir découvert qu'il était client de la prostitution. Deux ans de questionnements incessants. Évidemment il me disait que ce n'était pas me tromper, qu'il avait des besoins. S'il sentait qu'un argument était usé, il en essayait un autre. Toujours pour se justifier. C'est toujours la faute des autres, les autres étaient coupables. Surtout moi... On ne peut pas dire qu'il pensait que c'était normal. Non il ne pensait pas, tout simplement ». D'où l'importance de faire de la sensibilisation à la violence qu'est la prostitution, de la prévention auprès des jeunes et de responsabiliser les prostitueurs.

Eliane poursuit : « J'avais découvert qu'il allait sur les sites porno. Du porno crade. Des trucs très violents. Je m'en étais aperçue parce que les images revenaient constamment sur l'ordinateur. Mon fils avait 13 ans et s'en servait aussi. Quand je lui ai demandé s'il se rendait compte de ce qu'il faisait, il a répondu : tu crois qu'il m'a attendu pour regarder du porno ? ».

L'acheteur de sexe, un homme comme un autre mais une dépense importante. Lorsqu'E., regarde les comptes de son mari « son dernier relevé portait un découvert de 3000 euros. J'ai remarqué une liste de retraits tardifs, en soirée, toujours dans le même quartier. J'ai compris tout de suite. Je n'y avais jamais pensé. C'était quelqu'un de tellement clean, gentil, dans la norme. C'était d'ailleurs ce qui m'avait poussé vers lui ».

35 – Blog de l'évènement Abolitionniste du 13 avril 2013.

Les clients dans la très grande majorité des cas n'ont pas l'allure de monstres qu'on repère dans la rue. Le dénominateur commun à tous les clients est qu'ils sont des hommes, éduqués comme tels. Ils évoluent dans un monde de représentations culturelles les renforçant dans cette typification des genres. Ils sont constamment renforcés dans leur comportement de domination et leur soit-disant pulsions irrépessibles (j'ai des besoins !) par le système duquel d'abord ils profitent – d'où leur grande difficulté à le remettre en question – et se sentent parfaitement en droit de consommer d'autres êtres, en particulier des femmes également formatées comme telles, c'est-à-dire faites pour le service de l'autre, la séduction et la soumission. Ce n'est donc pas tant dans les catégories socio-professionnelles ou dans les différences de générations qu'il faut chercher la racine de ce qui légitimerait et pousserait les hommes à acheter du sexe. C'est dans le rapport social de sexe que cela s'inscrit. Françoise Héritier ainsi que Paola Tabet nous rappellent qu'aux fondements même des représentations anthropologiques, les hommes sont sujets alors que les femmes sont déjà objets, que l'on échange contre des femmes d'autres groupes pour renouveler le stock génétique ou contre des objets. Mais l'achat de sexe coûte cher. Ceci explique qu'il y ait parmi les clients-prostituteurs beaucoup d'hommes qui ont de l'argent ou qui sont assez puissants pour ne pas tout payer mais beaucoup aussi s'endettent pour cette pratique qui peut devenir addiction !

E. : « Ces retraits avaient lieu trois ou quatre fois par semaine. Des sommes de 150 à 200 euros par nuit. J'ai découvert en épluchant ses comptes que ses sorties prostitutions remontaient à sept ans ».

L'inquiétude : « Dès que j'ai su qu'il voyait des prostituées je lui ai demandé de faire un test. Il a ri. Chaque fois que je l'avais au téléphone je lui en reparlais. Sa réponse : je vais le faire, je vais le faire... Il y est allé... un matin je suis passée à son bureau et je lui ai posé la question des résultats. Il ne me regarde pas, il fixe une affiche sur le mur et dit : c'est positif !

Que faire ? E. en tire un questionnement important et intéressant : « Je voudrais que mon histoire serve à quelque chose. Je cherche quels moyens on pourrait mettre en place pour lutter : l'éducation au sein de la famille et de l'école, bien sûr, travailler sur les mentalités, marquer les esprits comme on a pu le faire pour la peine de mort. Enlever tous les clichés sur le masculin et le féminin. Il faudrait aussi aborder la

question dans les media de façon à toucher le plus grand nombre » et cesser de présenter la prostitution comme un série de rencontres « glamour » ou un métier comme un autre.

Au moment du procès pour proxénétisme de quelques « huiles » à Lille qui a permis à des femmes prostituées de témoigner sur ce qu'elles avaient subi, on pourrait s'étonner de la réaction du représentant du STRASS³⁶ se plaignant que ce procès allait être à tort le procès de la prostitution. Qu'est-ce que ça pourrait être d'autre ? Même si la Justice française semble indifférente à la violence qu'est la prostitution, cette affaire permet de mettre à jour les agissements des principaux acteurs d'un système, les prostitueurs, et les souffrances de leurs victimes. On pourrait s'étonner aussi, si on ne connaissait pas la vacuité du raisonnement de ce groupe et de celles et ceux qui le soutiennent, qu'un syndicat de « travailleurs » ne défende pas des « travailleuses » aussi mal traitées. Mais le STRASS est-il réellement du côté des victimes du système prostitutionnel ?

E. précise : « Il faut recentrer le sujet sur le client et sur la nature de l'acte en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une relation sexuelle et rappelant que le client c'est votre père, votre mari, votre ami et qu'il est capable de mettre tout le monde en danger. Pour moi, il y a urgence. Je suis convaincue qu'il faut une loi d'interdiction car dans l'argumentation de ces hommes revient toujours la phrase : de toute façon ce n'est pas interdit ».

• *La pratique en bande, les puti-clubs de la Jonquera*

Une équipe de sociologues³⁷ de l'université de Perpignan a réalisé une étude en 2012 concernant l'installation à la frontière franco-espagnole, du côté catalan, de vastes « clubs de prostitution » appelés les « puti-clubs ». Cette étude³⁸ est une approche périphérique du phéno-

36 – Syndicat des travailleurs du sexe.

37 – Sophie Avarquez (Dir), Aude Harlé, Lise Jacquez, Yoshée de Fisser de l'Institut catalan de recherche en sciences sociales (ICRESS) de l'Université de Perpignan. Du visible à l'invisible. Prostitution et effets frontières, Éditions Balzac, 2013.

38 – Cette étude a été commandée par le Conseil général des Pyrénées orientales et par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon et particulièrement suivie par Ségolène Neuville conseillère générale, (puis députée et aujourd'hui secrétaire d'État chargée de l'exclusion et des personnes handicapées). Elle déclare lors de la séance du 5 décembre 2012 de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale : La raison (de cette commande) est qu'en tant que conseillère générale en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, j'avais

mène et prend en considération son impact sur la vie des femmes, des hommes et des enfants vivant sur ce territoire ainsi que la spécificité de cette zone frontalière qui présente des disparités importantes entre notre pays et l'Espagne sur le plan administratif, législatif et politique. Elle est basée sur des enquêtes réalisées³⁹ dans la municipalité de la Jonquera ainsi que sur des entretiens menés auprès des jeunes du département et des professionnels intervenant en matière d'éducation à la sexualité.

Les principales conclusions sont inquiétantes tant au regard de la massification de la prostitution dans ce territoire frontière et l'exploitation de centaines de femmes dans les clubs qu'à celui des effets de cette banalisation de la prostitution auprès des femmes et des hommes et sur leurs relations.

Ce point de passage de la France à l'Espagne a vu son économie bouleversée depuis la suppression de la frontière selon les accords de l'Union européenne. Il était un lieu de consommation, d'achats de marchandises moins chères en Espagne alors (alcool, cigarettes, chaussures, produits alimentaires etc.) et marché régulier des frontaliers ou des habitants du Languedoc-Roussillon. L'étude souligne le rôle important de la situation géographique ; ce territoire est un lieu de transgression possible, ce n'est pas la France. Se sont installés à la périphérie du bourg, depuis quelques années, des bordels de masse. La législation catalane ne les interdit pas. Les habitants du village tentent de mettre à distance la prostitution qui donne une image particulière à leur lieu de vie ; ils supportent mal la présence, autour des bordels, d'une prostitution de rue installée au profit des voyageurs transfrontaliers qui ont moins de moyens ou de temps et qui ne fréquentent pas les clubs. Si les clubs eux apportent à la commune des ressources importantes, la prostitution de rue gêne tout le monde par l'image qu'elle donne, mais aussi par le malaise qu'elle entraîne en particulier pour les femmes qui

été alertée à plusieurs reprises par des professionnels de l'éducation à la sexualité qui, sachant que beaucoup de jeunes du département sont clients des prostituées, craignent que le premier regard aperçu de ces jeunes sur la sexualité ait des conséquences sur les relations entre les filles et les garçons aujourd'hui et plus tard. J'ai été d'autant plus sensibilisée par cette question qu'étant médecin, spécialisée dans les maladies sexuellement transmissibles et leur dépistage, j'avais constaté l'augmentation du nombre de personnes venant en consultation après un rapport sexuel potentiellement à risque.

39 – Étude des pratiques et des représentations.

n'osent plus stationner dans la rue ou s'habiller de manière voyante. La prostitution de rue, segment de marché, exploite des femmes jugées moins belles, moins attractives, une marchandise de moins bonne qualité, et donc pas « vendable » dans les clubs. Par contre l'étude montre que lorsque la prostitution est organisée dans les clubs elle est valorisée comme correspondant à un besoin de la société et doit être organisée avec une réglementation appropriée (statuts des personnes, des entreprises, surveillance sanitaire etc.).

La lecture de cette étude est d'un grand intérêt. Nous retiendrons ici l'incidence de l'existence de ces puti-clubs sur le vécu des jeunes :

La fréquentation des clubs de prostitution :

Les clubs sont interdits aux femmes. Les clients sont essentiellement français (la majorité du Languedoc-Roussillon) et/ou touristes, les Catalans ayant à leur disposition un grand nombre d'établissement disséminés sur leur territoire. Les chercheuses ont interrogé des hommes de 17 à 37 ans. Les « clients » vivent cet espace comme un espace de consommation, une espèce de duty-free offrant une marchandise différenciée où les femmes offertes seraient plus belles, plus propres et plus libres qu'ailleurs et que dans la rue. L'existence si proche et la fréquentation des clubs catalans construit une vision très collective, très « tendance » et spécifique au Pyrénées orientales. Les clubs participent à la culture du virilisme homophobe.

L'attrait c'est d'y aller en groupe dans une dimension festive, une virée joyeuse entre hommes. Lieu interdit aux autres femmes, les hommes interviewés insistent pour dire que c'est un lieu non mixte ! Beaucoup disent que la prostitution masculine les dégoûte et qu'eux ce sont de vrais hommes. Ainsi ils paient un espace et un moment de solidarité masculine, de cohésion du groupe des hommes, de la classe des hommes, classe des flamboyants. Ils font une virée de confirmation de leur virilité, ils se constituent en horde d'hommes pris par leurs besoins. **Ils affichent leur homophobie et leur comportement se veut conforme à l'ordre sexué hétérosexuel.**

« Je suis un cœur d'artichaut, un grave romantique. Dans les clubs je ne me sens pas très à l'aise mais si je ne venais pas, mes potes me coleraient une étiquette de tartouze, alors je suis là » dit un jeune-homme.

Les jeunes hommes et les jeunes filles interrogée-es connaissent tous ces lieux, ils-elles peuvent les décrire alors que les femmes ne peuvent y entrer, chacun connaît la spécificité de chaque club, les prix, les pratiques, le petit sac d'hygiène donné à l'entrée etc.. Ils-elles construisent autour de ce phénomène, une espèce de fierté locale, un Las Vegas du sexe. Des voitures portant la publicité des clubs circulent fréquemment dans Perpignan et les autres villes du département⁴⁰. La connaissance partagée de ces lieux signifie que les garçons qui les fréquentent en parlent facilement. Pratique jugée normale, évidente !

Le ressenti des femmes des Pyrénées orientales :

En plus de la souffrance des femmes prostituées exploitées dans ces boîtes, il y a la souffrance des femmes qui entendent tout cela, qui assistent à cette célébration de la pulsion masculine triomphante. Les copines ou les compagnes des hommes qui fréquentent ces clubs ou pourraient les fréquenter, – les hommes en parlent beaucoup mais ne disent pas forcément à leur compagne qu'ils y vont –, sont très mal à l'aise. Elles ont des difficultés à se définir en tant que femme et souhaitent se « distinguer des putes » comme elles le disent. Mais « ces putes » attirent les garçons. Leur problème est comment les imiter dans leur beauté et dans leurs performances sexuelles telles que rapportées par les garçons. Ainsi les filles peuvent éprouver une dépréciation d'elles-mêmes : « Je n'y arriverai jamais, je ne suis pas au niveau ». S'ajoute la crainte d'attraper une maladie sexuellement transmissible. Beaucoup de femmes se disent : « Faut-il que j'exige de mon compagnon de mettre un préservatif ? ».

À partir de cette marchandisation, de cette industrialisation de corps de femmes et de passes, les chercheuses expliquent comment les puti-clubs construisent un « imaginaire plein de couleur, de femmes, de tenues excitantes, proche de l'univers pornographique que les jeunes connaissent bien ». Et là, dans les clubs, ce n'est plus du cinéma ou de la télévision, c'est du concret, on passe à la pratique. Tout cela est

40 – Sans qu'on puisse intervenir alors même qu'il s'agit de proxénétisme et de traite des êtres humains très souvent. Une femme mise dans un de ces clubs a dû sauter par la fenêtre pour s'échapper et venir demander de l'aide à l'Amicale du Nid.

projeté, diffusé, entretenu, renforcé par les media qui n'ouvrent jamais le débat politique sur ce problème.

L'impact toxique, destructeur de cette virilité homophobe et ache-teuse de sexe, est très important, directement sur les relations inter-individuelles (femme-homme) et globalement sur le vivre ensemble et l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'existence si proche d'une prostitution organisée (réglementarisme) affaiblit l'abolitionnisme français.

• *La domination n'a pas de limite :*

Dans un livre sur la prostitution africaine Amély-James Koh Bela⁴¹ rappelle que la prostitution africaine en Occident ne touche pas uniquement les femmes. Les hommes sont, eux aussi, touchés par le phénomène. Comme pour les femmes, on retrouve beaucoup la zoophilie (actes sexuels avec des animaux). Selon l'auteure la plupart des hommes prostitués sont hétérosexuels et pères de famille. Ils sont amenés à des pratiques homosexuelles parce que c'est bien payé. Tous ces hommes sont dans des situations économiques difficiles et la pratique de gigolo rapporterait moins. L'auteure distingue « le gigolo du prostitué, le gigolo, ne s'occupant que des femmes ».

Mais le genre ou le sexe du client n'est pas ce qui fonde la différence entre ce qui serait prostitution ou non. Les gigolos, qui se font payer pour leurs prestations sexuelles seraient nombreux en France. D'après l'auteure « ils évoluent notamment dans les milieux bourgeois, là où les femmes aisées recherchent les « petits blacks ». Au fur et à mesure, des réseaux se forment. D'ailleurs, ce système connaîtrait un tel succès – du côté des clientes – que les tarifs augmenteraient. Selon l'auteure beaucoup de jeunes Africains auraient recours à ce système, car selon

41 – La prostitution africaine en Occident. Présentation et entretien avec l'auteure sur Maliactu.net, 15 février 2015. Date d'édition du livre 2005. Amély-James Koh Bela est militante associative de longue date, elle lutte contre toutes les formes d'exclusions, de discriminations et racisme. Présidente de la Commission de l'Information à l'Agence Internationale de Développement (AIDE – FÉDÉRATION), elle a entrepris avec l'aide d'autres associations internationales et ONG, un travail de terrain (enquêtes, observations, assistance aux personnes les plus démunies et fragilisées) qui lui a permis de découvrir l'ampleur des dégâts causés par le trafic international des êtres humains, notamment d'origine africaine.

eux, ils font une bonne affaire. En effet, ils considèrent comme une aubaine de coucher avec des femmes et d'être payés pour cela »⁴².

La pratique la plus répandue au moment où l'auteure écrit son livre, serait le « jeune black » que va payer un couple pour avoir des relations sexuelles avec la femme. Le fantasme du Black « bien monté » perdure. Il existe même maintenant des codes sur internet, dans les journaux gratuits, dans les petites annonces où des couples recherchent un ou plusieurs jeunes africains pour se payer leurs services. Un, deux, trois ou plus s'activent sur la femme pendant que le mari regarde. Dans cette relation se développe un rapport de maître à esclave : « le mari dit quoi faire, comment faire, donne des ordres, mais interdit formellement au jeune de se finir dans sa femme ou sur elle ». Cela est évidemment ressenti comme une humiliation par ces jeunes car l'homme devient une machine. Mais cette pratique est un produit direct de la domination masculine occidentale d'autant que rien n'est dit sur le consentement de la femme sur laquelle des hommes s'activent.

Et en ce qui concerne les pratiques zoophiles, africains comme africaines y seraient souvent soumis-es. Des grilles de tarifs ont même été instaurées. Il y a des tournages vidéo commerciaux et privés de zoophilie. « Les tournages privés (chez des particuliers) se déroulent jusqu'à

42 – La réalité de la prostitution dans ce cas ne peut être posée qu'au regard du désir éventuel d'hommes, d'où qu'ils viennent, d'avoir des relations sexuelles avec des femmes occidentales prêtes à payer. L'un et l'autre en jouissent ou pourraient en jouir et l'un et l'autre construisent leur jouissance sexuelle sur des fantasmes exotiques et racistes. Il reste qu'être traité comme une machine sexuelle même si le traitement est pacifique, est une atteinte à la dignité humaine. Les femmes qui ont cette pratique exercent une domination puisque les hommes qu'elles paient sont pauvres et soumis par leur précarité. Mais cette question renvoie au problème de la mécanique sexuelle dans la prostitution. Une femme prostituée par un homme ou par une femme ou un homme prostitué par des hommes peuvent être soumis aux mêmes pratiques : sodomie, masturbation, fellation. Et nous avons vu que cela suppose un processus de dissociation souvent provoqué par des substances toxiques et qui a des conséquences lourdes sur les personnes. Mais lorsqu'un homme doit pénétrer une femme ou un homme, il faut bien que l'érection ait lieu, donc que la mécanique fonctionne que ce soit parce que la femme (ou l'homme) plaît « naturellement » à l'homme ou parce que l'homme fait appel à des fantasmes qui provoquent l'érection. La question posée est donc : est-il possible qu'un homme soit prostitué (au sens d'obligé à un rapport sexuel) par une femme (ou un homme) lorsqu'il y a pénétration ? En fait des substances comme le viagra permettent l'érection. Ces questions devraient être approfondies afin de mieux connaître la prostitution masculine, pas seulement pour les aspects mécaniques mais aussi pour les conséquences psychologiques et les effets sur l'image de soi et sur la santé globale. La situation dominante des hommes dans le rapport social de sexe en général et la construction du genre masculin ont certainement des effets spécifiques sur ceux qui se trouvent en situation contrainte d'être dominés.

plusieurs fois par semaine et rapportent énormément aux prostitué-es. Les tournages commerciaux sont moins réguliers. Les prostitué-es soumis-es à ces pratiques se droguent pour le faire et pour lutter contre la douleur. Et la dépendance s'installe, ce qui entraîne un besoin supplémentaire d'argent ».

L'auteure explique : « Ces hommes deviennent accros à l'argent en dépit de la destruction du corps et de l'esprit. Ils sont déprimés, ont honte mais continuent car l'apport économique est très important. Cela peut aller jusqu'à 5.000 euros par semaine. Le facteur argent est omniprésent dans ce trafic, pour les prostitués comme pour les macs [...] car les conditions de vie européennes sont difficiles, surtout lorsque l'on n'a pas de papiers, pas de travail, pas de logement. Il faut dire que ces jeunes Africains ont souvent été lâchés à leur arrivée par leurs « frères », ceux-là même qui les avaient ramenés du pays ».

Cette prostitution masculine fonctionne à partir de réseaux comme pour la prostitution des femmes. Plus la demande est importante plus les proxénètes ou les hommes prostitués eux-mêmes font venir de nouvelles personnes, certains hommes prostitués devenant proxénètes pour les nouveaux qui arrivent : faux papiers, apprentissage par vidéo, recherche de clients, surveillance. Les violences peuvent être très graves si les jeunes se rebellent ou volent de l'argent. Cela peut même aller jusqu'à l'assassinat. Les plus jeunes ont entre 16 et 20 ans, et sont vieilliss sur les papiers lorsqu'ils n'ont pas l'âge légal en France. Mais il existe tous les âges chez les prostitués. En général, la famille ne sait pas qu'ils se prostituent. Leur activité est souvent cachée par un « emploi » comme des petits travaux de jardinage, de ménage, de maçonnerie, etc. Ce qui permet de ne pas changer leurs habitudes de vie aux yeux de leur famille lorsqu'elle est présente en France. Dans d'autres cas, les femmes assument le travail du mari et sont parfois elles-mêmes issues de ce milieu. L'ampleur de ce trafic serait très importante et toucherait toutes les nationalités : Maliens, Camerounais, Ivoiriens, Congolais, Ghanéens, etc.

Dans l'entretien avec l'auteure, le journaliste l'interroge sur ses sources et les contacts qu'elle peut avoir avec ces hommes prostitués : « Généralement, j'entre en contact avec eux après une délation. Mais les prostitués viennent aussi nous voir d'eux-mêmes après avoir été informés par des femmes prostituées. En effet, les deux milieux com-

munique. Ils entrent parfois en contact avec les Organisations Non Gouvernementales, dont Aides – Fédération, pour des problèmes de domiciliation ou de papiers et y découvrent au final un lieu d'écoute, de parole. Pourtant, les prostitués ont beaucoup de difficultés à se confier à moi car je suis une femme. La première réaction est souvent agressive, violente, du genre : « arrête de me faire la leçon, tu sais mieux que nous à quel point c'est difficile ». Alors j'essaie de me positionner en tant que mère ou grande sœur et les mots commencent à sortir. Les pleurs aussi. Tous refusent le mot « prostitution ». Pour eux, il s'agit d'un « sacrifice », de « débrouille », mais ils estiment ne pas avoir d'autre choix ». Rencontre-t-on la même détresse chez les prostitués hommes que chez les femmes ? « La détresse physique et psychologique est la même pour tous. Certes les violences au cours de l'acte et les mutilations physiques sont plus marquées chez les femmes, mais il faut reconnaître que la sodomie pour un hétérosexuel est aussi une forme de mutilation. Ajoutées à cela les pratiques zoophiles, l'humiliation, la drogue et les conditions de vie terribles dans lesquelles ils vivent, tout cela rend ces gens très vulnérables, profondément atteints dans leur être. Ce sont des personnes en grande demande de soutien ». Pourquoi ne décident-ils tout simplement pas de décrocher et de rentrer au pays ? « Retourner au pays représenterait une grande honte pour la famille là-bas. D'ailleurs, celles-ci font peser une pression immense sur les enfants, dont certains ont des diplômes. Ce sont les aînés et ils ont des responsabilités devant leur famille qui les attend et compte beaucoup (trop) sur eux ». Les familles sont-elles au courant de l'activité de leurs enfants ? « Il y a quelque temps, les familles étaient dans le flou, certaines savaient, d'autres pas. Mais aujourd'hui, les familles sont, en majeure partie, au courant de l'activité des enfants. Le problème, c'est qu'elles ne voient que l'argent que cela rapporte et elles les incitent soit directement, soit implicitement à continuer à se prostituer. La famille, à cause de cette complicité active ou passive qu'elle entretient, agit ici comme une sorte de proxénète ».

• *Comment faire évoluer les comportements ?*

À propos du procès du Carlton à Lille, encore, ce commentaire : « De fait, aucun des prévenus ne nie avoir été client en connaissance

de cause (sauf un), ni n'en conçoit le moindre regret. Tous cherchent à sauver leur peau sur la seule infraction pénale actuellement reconnue : celle de proxénétisme. Preuve que c'est bien la pénalisation du client prostitué qui peut faire changer les choses⁴³ ».

Nous avons constaté la violence de la plupart des clients-prostitués, les frustrations qu'ils ressentent hors achat et dans l'achat, nous avons été confrontés à leurs attentes, leur haine des femmes leur peur face à une possible égalité entre les femmes et les hommes. Rose Dufour qui a fait l'analyse des processus d'entrée dans la prostitution et est fondatrice et directrice d'une maison qui accueille et accompagne des femmes prostituées, a souhaité mieux connaître les clients en les interviewant. Elle essaie de les classer en se posant la question de leur motivation et de leur capacité à éventuellement arrêter d'acheter du sexe.

Une typologie des clients : 23 % (15) des clients entendus en entretien sont dits timides ou se disent dans l'embarras à conquérir des femmes, 15,6 % (10) sont des insatisfaits de leur vie sexuelle avec leur compagne ou épouse, 31 % (20) sont appelés vieux garçons qui ne souhaitent pas vivre en couple, 17 % (11) sont insatiables (une forme d'addiction au sexe), et 5 clients sont dits « cachotiers » parce que cherchant des pratiques tout à fait « spéciales » et peu avouables, selon leur propos.

Le timide est un homme seul célibataire, divorcé ou séparé qui est généralement satisfait de son apparence physique mais qui préférerait que les femmes prennent l'initiative. Ils ne savent pas où rencontrer des femmes. Aller voir une prostituée est une voie plus facile et pas engageante sur le plan relationnel. Un parmi eux a souhaité vérifier son orientation sexuelle.

L'insatisfait est marié ou vit en couple. Il a généralement des enfants, tient d'une manière ou d'une autre à son couple mais cherche du sexe ailleurs, soit parce que son épouse le refuse, disent-ils, soit parce qu'elle ne l'intéresse plus ou qu'elle refuse certains gestes.

Le vieux garçon est un homme qui, soit choisit le célibat, soit le subit (séparé ou divorcé). Chaque état produit, semble-t-il, des comportements différents envers les femmes prostituées. Celui qui veut rester sans lien se dit respectueux des prostituées : « j'essaie dans la mesure

43 – L. Caille du Mouvement Abolition 2012.

du possible qu'elles soient pas un objet. C'est un être humain »⁴⁴. Les autres se présentent comme des consommateurs... rois, pour lesquels « la prostituée » se réduit à un objet sexuel au service de celui qui paie.

L'insatiable est satisfait de sa vie sexuelle de couple mais cela ne lui suffit pas. Il y a dans ce groupe des addicts au sexe (deux hommes on tout perdu à cause du sexe). Il a tendance à se reconnaître une libido supérieure à la normale. « Il aime beaucoup les femmes mais d'une façon narcissique, elles lui permettent de se contempler dans sa virilité » écrit l'auteure de l'étude.

Celui que R. Dufour appelle le cachotier est un homme qui cherche des pratiques « hors norme », ou difficilement avouables, fétichisme, jeux de rôle, jeux de domination, sado masochisme, sodomie (sodomiser ou être sodomisé).

Dans ce groupe deux clients évoquent leur visite à des prostitués mâles.

À cette typologie correspond, en passant d'un groupe à l'autre, une progression dans les exigences et comportements des clients et une décroissance de la sensibilité et du respect des clients envers les personnes prostituées. Selon l'auteure, on pourrait prédire le comportement futur des clients. « Le timide pourrait cesser l'usage de la prostitution s'il pouvait établir une relation stable avec une femme, l'insatisfait aussi pourrait cesser la consommation de la prostitution si un changement s'opérait dans sa vie sexuelle avec sa conjointe. Pour les autres rien ne permet d'espérer l'abandon de l'usage de la prostitution »⁴⁵. Nous ajouterons : en dehors de l'interdit.

Pour conclure : « Si la construction de la typologie des clients exige que chaque type soit mutuellement exclusif, dans la pratique le comportement d'un même client peut chevaucher deux ou plusieurs types. On comprendra comment le cumul, par exemple, du consommateur de sexe qui ne veut pas s'engager et qui consomme la femme prostituée come un objet, qui a des demandes particulières d'avilissement comme la pratique du golden shower (uriner sur la personne) etc., qui recherche de très jeunes-filles en se situant à la frontière de la pédo-

44 – Op. cité p.509.

45 – Op. cité p.522.

criminalité, qui est violent, qui déteste les femmes... est potentiellement et en pratique un client très dangereux »⁴⁶.

Le travail de Rose Dufour lui permet de mettre les discours des clients en lien avec ceux des personnes prostituées. Il y a des points de convergence pour la typologie mais il faut y ajouter l'impuisant. Les personnes prostituées décrivent avec davantage de détail les demandes avilissantes et précisent les violences physiques et verbales qui leur sont faites.

Deux anciens clients parlent :

J. : « J'ai un passé de marin. Une trentaine d'escales, une quinzaine de rencontres avec des personnes prostituées. Je dis rencontres parce que je cherchais des rencontres avec des femmes, ce qui, bien entendu, ne fut jamais le cas, ces personnes ne donnant jamais accès au côté non prostitué d'elle-même à de rares exceptions près ».

Heureusement pour elles, elles ne vendent pas tout. Soumises à l'achat de parties de leur corps, la dissociation tente de préserver leur être mais avec des conséquences désastreuses, nous l'avons vu. La prostitution c'est « le semblant », le grand mensonge, disent les personnes prostituées.

« En Indonésie, il y avait des boîtes de nuit où des femmes dansaient derrière des vitres. On payait pour danser et pour une passe. Dans un quartier de Bombay, il y avait dans la rue des femmes en cage. Elles étaient prostituées pour la clientèle locale et pouvaient faire cent passes par jour. En Asie j'ai accompagné des copains dans des bidonvilles, les passes avaient lieu à côté des enfants, sur les lieux où vivaient les familles, derrière un rideau. ».

Claudine Legardinier explique que l'une des dimensions les plus éclairantes mises en avant par les enquêtes sur les clients est le caractère sexiste, évidemment, mais aussi raciste, du système prostitutionnel et les liens existant entre la masculinité, le racisme et le nationalisme. « La prostituée, éloignée et différenciée devient naturellement disponible à l'exploitation »⁴⁷. Les stéréotypes sexuels d'ordre raciste et colonialiste sont omniprésents : « femmes asia-

46 – Ibid p. 522.

47 – Les clients de la prostitution. P. 71.

tiques présentées comme attentionnées et soumises. Les africaines comme animales et sexuellement puissantes, les latino-américaines comme libres et faciles »⁴⁸.

J. poursuit : « petit à petit j'ai cessé d'y aller, de consommer ces corps vides. Je ne me souviens pas d'un moment de rupture brutale mais d'une suite de prises de conscience [...]. Ce que je vivais et ce que je voyais devaient interpeler le côté humain en moi qui ne pouvait pas continuer à se laisser abuser [...]. Qui est abusé ?

« Tout ce que j'ai vécu et vu a dû contribuer à me faire prendre conscience de la responsabilité des clients. J'ai voulu comprendre la sexualité des femmes et j'ai lu le rapport Hite. J'ai pris conscience de l'importance du désir dans la sexualité ». À l'heure de la mécanique et de la violence pornographique, ne faut-il pas, aujourd'hui, que cette prise de conscience soit plus fréquente et généralisée ?

« Je veux juste témoigner du fait qu'à cette époque, rien ne nous dissuadait de devenir clients et que l'éducation ou la loi aurait pu nous éviter cette expérience désolante ». Encore plus désolante pour les victimes !

Sur le site Rue 89 un ancien client–prostituteur s'exprime⁴⁹ : « Je suis un homme de 32 ans. Je connais bien la prostitution. En tant que client. En tant qu'ami de nombreuses prostituées, j'ai aussi découvert l'envers du décor. J'ai connu un dépucelage tardif, rue Saint-Denis⁵⁰ à une époque où la sexualité adolescente n'était plus réprimée. Mais la séduction est un univers impitoyable, malheur à ceux qui dérogent aux critères académiques [...] Il y a dix ans je me focalisais sur mon handicap, j'envisageais les femmes comme des castratrices [...]

Misogynie et égocentrisme typiques d'un client dont la douleur laisse peu de place à celle d'autrui et donne droit à des compensations. Les corps des prostituées servent ainsi d'accessit aux vaincus de la compétition sexuelle ». Cependant au dire des observateurs des clients, ils seraient, pour la plupart, des hommes qui ont

48 – Ibid.

49 – 9 novembre 2012.

50 – Rue parisienne connue pour la présence de nombreuses prostituées depuis fort longtemps avec des changements dans l'origine des femmes qui y sont prostituées. Les étrangères ont remplacé les « traditionnelles ».

des relations avec beaucoup de femmes, ce n'est pas la rareté de leur relation, pour la majorité d'entre eux, qui les pousse à être clients.

L'ex-client de prostituées n'était pas un client occasionnel. Deux fois par semaine il observait : « tarifs dérisoires, passe à la chaîne (y compris en période menstruelle) cicatrices comme stigmates évidents de la toxicomanie, anus plus dilatés que les vagins ».

« Au fil des mois, malgré des rencontres plaisantes, mon enthousiasme allait decrescendo. Je me sentais misérable après chaque passe, non par compassion envers les prostituées, mais pour des motifs narcissiques. Mon addiction traduisait mon échec à inspirer du désir ». L'égoïsme a parfois du bon.

« Soudain j'ai estimé pouvoir prétendre à mieux que ce marché de dupes. Déterminé à rendre ma personnalité plus attrayante, je me suis mis en quête de partenaires non vénales ». Une expression qui ne respire pas le respect !

Quelques lignes après des progrès dans l'analyse sont faits : « Au gré des hasards de l'existence, j'ai tissé des liens amicaux avec des escort girls. Malgré une apparente disparité, il existait des dénominateurs communs à leurs parcours : exposition précoce à la libido masculine, modèle parental défaillant, toxicomanie, instabilité chronique, masochisme conjugal et rapport délicat au corps (anorexie, boulimie, scarification). La plupart étaient animées par une pulsion de mort terrifiante et certaines s'étaient approprié le discours despen-tien⁵¹ sur la revalorisation de soi à travers la prostitution ».

Cet homme se déclare pour la pénalisation des clients.

L'information, la sensibilisation sur ce qu'est réellement la prostitution peuvent ouvrir les yeux des clients sur la violence de leur pratique. C'est pourquoi le débat autour de la proposition de loi, en France, est si important lorsqu'il est relayé avec intelligence par les médias et cela se fait en ce mois de février 2015, – hélas davantage à cause du procès pour proxénétisme de Lille qui met sur la sellette un homme politique célèbre que par une analyse approfondie de ce qu'est la prostitution.

51 – Celui de Virginie Despentes qui a tenté de transformer le traumatisme du viol subi en force et de se revaloriser par la prostitution. Le prix de la passe pouvant prouver qu'elle vaut encore quelque chose.

Mais ce débat mettant en avant l'existence d'une violence aussi extrême que la prostitution, ne peut qu'aboutir à l'interdiction de sa cause, la demande des prostituées.

« Puis les clients, eux-mêmes, c'est juste quand y sont clients qu'y sont dégueulasses? Autrement c'est des bons pères de famille, des travailleurs? [...] Si y'a une affaire qui m'écoeure, c'est que les gars, y sont clients seulement pendant qu'y sont avec une pute mais une pute, c'est une pute tout le temps ! » dit une prostituée Québécoise. Combien cette phrase fait écho à ce que Jean-Jacques Rousseau a écrit dans « l'Emile »⁵² : « Il n'y a nulle parité entre les deux sexes quant à la conséquence du sexe. Le mâle n'est mâle qu'en certains instants, la femelle est femelle toute sa vie, ou du moins toute sa jeunesse ; tout la rappelle sans cesse à son sexe, et, pour en bien remplir les fonctions, il lui faut une constitution qui s'y rapporte ».

Tensions sur le front du rapport social de sexe. La sexualité est-elle un droit ?

Les témoignages des clients comme les observations de ce qu'ils sont ou veulent, amènent à quelques réflexions. Il y aurait aux deux extrêmes d'une éventuelle typologie, deux sortes de clients : d'un côté, celui qui n'a pas confiance en lui, qui souffre d'un handicap ou de mésestime de soi, celui qui considère qu'aucune femme ne voudra de lui (le timide de Rose Dufour), celui qui part vaincu mais qui trouve plus vaincue que lui et qui n'hésite pas à payer pour un acte sexuel ; de l'autre côté le client qui n'a pas de problème quant à l'estime de soi, qui détient la puissance symbolique et la certitude que toutes les femmes sont faites pour lui et surtout qu'elles ne sont que des orifices qui attendent son rut. Parfois ces derniers arrivent à soustraire leur épouse à leurs comportements et cachent leur jeu. Mais les deux types d'hommes ne se posent pas la question de ce que signifie l'accès payant au corps d'une femme, c'est un dû construit par le système patriarcal.

• *La question de la sexualité :*

La sexualité est un des aspects des vies humaines le plus complexe fait de désirs, de fantasmes, de tabous, d'interdits, de jeux, de transgressions mais aussi de dégoûts parfois, de peurs, dont celle d'être à nu, d'abandons, de déceptions...

Personne ne peut vraiment connaître la sexualité de l'autre, le ressenti et le désir de l'autre. Le plaisir peut s'inscrire dans l'échange et la réciprocité mais il peut être aussi moment de solitude extrême. Mais il n'y a pas non plus de plus grande connaissance de l'autre que dans l'abandon que suppose la sexualité, cette rencontre-confrontation des corps, cette expérience ultime de l'intimité.

La sexualité se nourrit de liberté et de désir. Certains jeux sexuels peuvent mimer la perte de la liberté et la domination. Toutefois liberté et désir sont totalement liés.

Aucun désir ne s'exprime sans liberté de dire oui ou non, aucune liberté sans désir qui est puissance d'exprimer, de faire, d'expérimenter, d'aimer.

Le désir est une force interne propre à la personne. La liberté existe sous une double condition, la condition sociale, un droit humain plus ou moins effectif et respecté selon les sociétés et toujours à conquérir, la condition individuelle à savoir la capacité de chacun-e à la liberté intérieure qui se conquiert aussi. Être libre se gagne. Se libérer de ses peurs, des interdits, des normes d'un milieu, des injonctions parentales est une démarche difficile, à réactiver constamment. La liberté sexuelle n'est pas évidente à mettre en œuvre, à vivre, d'autant qu'elle est – sauf dans le cas de la masturbation –, rencontre (réelle) de l'autre et met en jeu l'autre (un-e, des partenaires).

En commentant un texte de Kant dans les fondements de la métaphysique des mœurs, Comte – Sponville⁵³ écrit : « égalité et réciprocité permettent seules de s'offrir comme une chose tout en restant une personne c'est-à-dire d'échapper à la déshumanisation ».

Selon l'auteur qui nous donne une clé pour connaître et comprendre la sexualité et ce qu'elle porte d'attentes et sentiments contradictoires, de risques de domination, il y a du trouble et de l'obscur dans la sexualité, une tendance à instrumentaliser l'autre,

53 – Le sexe ni la mort, trois essais sur l'amour et la sexualité, Albin Michel, 2012.

à en jouir comme un objet, à le chosifier comme dira Sartre, à le consommer comme dit Kant... et qui pourtant n'est agréable et même n'est possible que parce que l'autre est une personne et donc n'est pas une chose.

Il y aurait quelque chose d'immoral ou d'inhumain dans le désir sexuel par le risque de chosification de l'autre, ce serait donc à nous de l'humaniser.

Certains mettent en œuvre une sexualité sans réciprocité, l'existence de la prostitution le confirme, cela existe aussi dans les couples. Forcer l'autre, l'acheter, le contraindre, l'utiliser c'est le réduire à l'état d'objet et cela ne se peut : « on ne peut posséder qu'une chose et un sujet libre ne saurait en être une »⁵⁴.

Le respect de l'autre dans la sexualité suppose donc trois conditions, liberté, égalité et réciprocité. Elles n'existent pas dans le viol et la prostitution qui portent profondément atteinte à la dignité des personnes chosifiées et qui déshumanisent violeur et victime. Mais cette domination et cette humiliation imposées ne sont « plaisir » pour le client ou le violeur que parce que la victime est une personne. C'est parce que le-la prostitué-e est une personne que l'usage de son corps, atteinte à sa dignité, fait le plaisir du dominateur. On n'humilie pas, on ne domine pas une poupée gonflable !

Dans la prostitution, il n'y a ni égalité, ni réciprocité en termes d'échanges de désirs et de plaisirs, il y a domination.

• L'assistance sexuelle pour les personnes handicapées :

« [...] Le client est parfois en souffrance, souffrance sexuelle, sentimentale, affective. Je ne nie pas que cela existe. Je constate chaque jour la grande détresse dans laquelle sont certains de nos concitoyens [...] Mais la détresse de l'un ne se soigne pas par l'exploitation de la détresse de l'autre. Elle n'est jamais une justification... Depuis quand notre pays admettrait-il que la liberté aille au-delà de ce qui ne nuit pas à autrui ? Depuis quand privilégierions-nous une souffrance par rapport à une autre ? Depuis quand

54 – Ibid.

le corps humain devrait-il être assimilé à un médicament ?... » Najat Vallaud-Belkacem⁵⁵.

Une question qu'il faut aborder est celle du lobbying organisé, en France, par quelques personnes handicapées et leurs alliés, des hommes surtout, pour **la reconnaissance de la profession et du service d'assistant-e sexuel-le**. Il est tout à fait stigmatisant de considérer qu'on peut régler le problème de la sexualité des personnes handicapées en la confiant à des prostitué-es transformées en « professionnel-les du sexe ». Mais des travailleurs sociaux n'hésitent pas à accompagner des personnes handicapées chez des prostitué-es. Ce qui prouve qu'il y a du travail à faire sur la connaissance du statut de proxénète, sur celle de la sexualité d'une manière générale et sur les besoins des personnes handicapées. Le problème de leur sexualité est un vrai problème, d'autant qu'elles vivent davantage de contraintes que d'autres et qu'elles ne sont pas dans les canons habituellement « gagnants » de la séduction. Cependant quand les personnes handicapées s'expriment, – en dehors de certains leaders, clients de la prostitution et dont l'exigence de sexe tombe à point pour les prostitué-es –, leur demande est beaucoup plus complexe. Ce qu'elles veulent, c'est pouvoir construire des rapports affectifs et sexuels et qu'on mette en place des aides qui le leur permettent. Elles ne souhaitent pas devenir des client-es de la prostitution et donc avoir une action violente de chosification de l'autre à leur profit. Elles veulent partager de l'affection et du désir. Par ailleurs, il faut rappeler que quatre femmes handicapées sur cinq subissent des violences⁵⁶, maltraitées (par les soignant-es parfois), la proie d'hommes violents et l'obsession de clients-prostituteurs pervers.

Mais on n'ose pas dire face à ce problème, comme face à celui de personnes isolées qui n'ont pas de rapports sexuels, que l'acte sexuel, un besoin non vital, n'est pas un droit, c'est une simple occurrence, plus ou moins fréquente selon les possibilités de désirs partagés et les conditions de la liberté. Il s'agit donc, pour ouvrir le champ des possibles à tout être humain, d'assurer la liberté pour toutes et tous, de faciliter l'acquisition de la liberté personnelle face à la sexualité

55 – Discours cité.

56 – Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir. Maudy Piot, présidente.

(contre la culpabilité instaurée par des lois religieuses ou les interdits sociaux), la liberté de ses inclinations, la liberté de dire non. Il s'agit d'exiger le respect de l'autre sans lequel il n'y a pas de liberté.

• *Ordre marchand, usage des nouvelles technologies et pratiques sexuelles :*

Dans ce domaine il y a fort à faire et nous savons que régler le problème de la sexualité humaine une fois pour toutes n'est pas envisageable. Mais le contexte dans lequel la sexualité est vécue n'est pas indifférent. Le système marchand prétend offrir toutes les satisfactions et organiser le plaisir tarifé. Il impose une vision violente, misogyne et colonialiste de la sexualité (pornographie, tourisme sexuel, mise en esclavage sexuel de femmes et d'hommes africains etc.), construit l'oppression de la norme corporelle et du paraître et pollue l'intimité de tous et toutes. Il peut aussi présenter l'aspect mièvre, traditionnel et sentimental lorsqu'il a à vendre des accessoires de mariage, par exemple. Cet ordre marchand se coule dans le rapport social de sexe, renforce les assignations de genre, laisse croire que tous les fantasmes peuvent être mis en acte et contribue souvent par les images qu'il diffuse à transformer les femmes en proies sexuelles.

De plus en plus de jeunes garçons mettent en acte ce qu'ils voient dans les vidéo porno, agissent leur « liberté » balbutiante en soumettant des filles (harcèlement sexuel, viols collectifs, prostitution de leur copine, vente ou mise en circulation de photos ou vidéo de leur corps dénudé etc.). Filles et garçons, à l'âge où on explore et commence à construire son autonomie, prennent des risques très importants pour connaître des sensations fortes, pour imiter les actes filmés vus parfois en même temps que leurs parents ou sur l'écran de l'ordinateur de leur père. La mise en œuvre de la violence contre l'autre et contre soi-même est de plus en plus fréquente et stimulée par des produits excitants ou au contraire provoquant la passivité des filles. Ce qui devrait être une exploration normale de leur sexualité et du corps, dans un échange de curiosité, dans des expériences partagées, se transforme en gestes destructifs. Et ce dans un climat d'oppression, d'inégalité et de schémas poussiéreux. Beaucoup de

femmes (jeunes et moins jeunes), dont celles qui sont contraintes à sortir voilées ou limitées dans leurs mouvements par la violence sexiste de la rue, sont brimées dans leur liberté, dans leurs désirs. Des petites filles sont dressées à la séduction et sont précocement sexualisées et transformées en bêtes de concours de beauté ou d'élégance. Les adolescentes qui ont des relations sexuelles sont souvent traitées de « putes » et beaucoup d'entre elles, encore aveugles à ce qui se passe autour d'elles et aux relations tendues entre les garçons et les filles, rêvent du prince charmant. Ou bien est-ce parce qu'elles constatent des relations violentes qu'elles rêvent de rencontrer un homme doux qui la sortirait de là ? Certaines sont ainsi les proies de « lover boys », garçons plus âgés qui avec des cadeaux et des démonstrations d'attachement, les embarquent dans la prostitution et se révèlent être de violents proxénètes.

Vivrons nous une crise du désir, fruit de la promesse de satiété, de l'encombrement étouffant des biens de consommation qui non seulement ne satisfont pas les besoins matériels de tous et toutes, mais encore créent de façon systémique la frustration, la violence de la compétition et l'addiction à l'argent ?

« Mais la voie royale pour la vie, pour un homme comme pour une femme, reste à mes yeux la sublimation : ce va-et-vient de la chair à l'esprit et de l'esprit à la chair » dit Julia Kristeva⁵⁷. Voie royale qui pourrait disparaître, remplacée par l'exigence de l'avoir et la frustration qui en découle. Sont-elles encore possibles cette respiration, cette différence qui permettent la sublimation ⁵⁸ ?

• *Femmes, hommes, sexualité et égalité*

Michel Bozon, spécialiste de la sexualité, constate « La hiérarchie psychologique des rôles des hommes et des femmes dans la sexualité a peu bougé, la représentation de la féminité achevée passe toujours aussi fortement par la maternité et c'est encore aux femmes qu'il incombe de veiller aux conséquences de l'activité sexuelle. Tout cela pèse sur les possibilités de diversification des conduites et des

57 – Seule une femme, 2013, p.23.

58 – Différance de différer.

normes sexuelles chez les femmes. [...] Cette représentation d'un « ordre naturel » des sexes dans l'interaction sexuelle où chacun est à sa place et complète l'autre, est sans doute un des éléments qui contribuent à la résignation des femmes aux inégalités de la sphère domestique ; des moments de plus grand renouvellement des rôles dans la sexualité n'émergent que plus tardivement dans la biographie des femmes, lorsqu'elles ont en quelque sorte « payé leur dû » en matière de reproduction ».

Nous évoquions plus haut la recherche de « sexe », de la part de nombreux hommes, sans prendre le risque d'une vraie relation et la haine que certains nourrissent envers les femmes. N'est-ce pas le signe d'un malaise persistant et profond dans les relations entre les hommes et les femmes, d'une mésestime durable qui renvoie peut-être aux difficultés des premiers de montrer leurs vulnérabilités et donc de construire une relation qui pourrait les révéler ?

Beaucoup de femmes acquièrent aujourd'hui indépendance et pouvoir mais elles le paient cher. À propos du titre de son essai, Julia Kristeva dit⁵⁹ : « « Seule » indique aussi la solitude qu'éprouve une femme, fût-elle la mieux entourée, aidée et intégrée, quand elle assume le risque de sa singularité qui est tout simplement le risque de la liberté. Car l'Histoire n'a pas préparé les femmes à oser prendre ce risque et, plus douloureux encore, lorsqu'elles le font, leurs partenaires familiaux et sociaux en sont heurtés. Comme la gloire selon Madame de Staël, la singularité au féminin est bien souvent aujourd'hui encore « le deuil éclatant du bonheur » ». Plus loin l'observation est inquiétante⁶⁰ : « Les psychanalystes s'entendent confier l'envers de cette médaille (la réussite professionnelle, artistique ou autre des femmes). La solitude. Le silence. Elles ne parlent pas, personne ne leur parle. Pas vraiment. La conversation a disparu de l'univers des super-femmes. La super-femme règne sur le mutisme. Car l'indépendance n'a pas de partenaire. En effet votre rendement professionnel impressionne, on vous salue ou on vous blesse au passage, mais personne ne partage ».

59 – Seule une femme, p.30.

60 – Ibid p.36.

Cette observation est facilement partageable. Il faut ajouter qu'il n'est pas indiqué que cela arrive aussi aux hommes. Pourquoi ? La suite du texte⁶¹ est tout aussi intéressante mais il y manque quelque chose : « Il faudrait chercher de nouvelles formes de dépendance : fissurer notre armure, laisser apparaître le visage d'enfant et faire don du désarroi. La dépression se fixe lorsqu'elle est une arme contre l'autre, en même temps qu'un reproche contre soi. Mais elle se dépense et s'éclipse dans une parole de détresse délicatement avouée. Peut-être ne rencontrons-nous quelqu'un qu'à condition de nous montrer altérées, imparfaites, dépendantes (pourquoi seulement au féminin ?). La dépendance s'appelle alors de l'amour. Les femmes indépendantes qui viennent me voir demandent à s'autoriser à être incomplètes ». Pas les hommes ? Pourquoi ? Sont-ils considérés comme naturellement indépendants et naturellement complets ? Sont-ils dispensés ou obligés de ne pas montrer leur incomplétude, leurs vulnérabilités ? Pourquoi insister sur la dureté de la condition des femmes qui souhaitent être indépendantes et en conclure qu'il faut bien qu'elles cèdent finalement ? Qu'est-ce qui les met dans cette situation si ce n'est le refus de l'égalité entre les femmes et les hommes, le non partage des charges familiales, l'opprobre plus ou moins voyant et culpabilisant envers celles qui refusent, non la dépendance affective, mais l'assujettissement.

Les femmes paient cher leur indépendance et leur liberté. Mais devrions-nous céder au lieu d'ouvrir le chemin aux autres femmes ?

Les proxénètes

« Avant qu'un client puisse acheter une prestation sexuelle, quelque part dans l'une de nos rue ou à la lisière de nos bois, il y a des femmes et parfois des hommes qui sont vendues et achetées, échangées, séquestrées, violées et torturées, trompées, rackettées, spoliées, soumises aux pires chantages ainsi que leur famille et leurs enfants, importées ou exportées comme n'importe quelle marchandise ». Najat Vallaud-Belkacem⁶².

61 – Ibid p.37.

62 – Le tout début de son discours d'ouverture des travaux de l'Assemblée nationale.

Le journal Le Monde du 3 février 2015¹ : « Dodo la saumure part recruter en Espagne : « Je fais de la remonte de cheptel » dit-il à ses interlocuteurs. « C'est bien ?-Euh non, d'la grosse mais que veux-tu ? ». RK chargé des relations publiques de deux hôtels se lamente : « On n'a rien en stock, j'en ai marre ». Ce dernier est un « essayeur gratis ».

Les proxénètes consomment gratis, violent sans limite. Certains clients importants aussi, auxquels sont faits des cadeaux, « parties fines », chair fraîche à volonté, parce que leur influence et leur protection sont recherchées. Il y a ceux aussi, dans le milieu des affaires, que l'on remercie d'un contrat juteux ou de sa possibilité, par la mise à disposition de quelques corps.

Les proxénètes traitent une marchandise vivante, des femmes, des enfants, essentiellement. Qu'ils soient en bande organisée ou isolés, le sens et la portée de l'acte sont les mêmes. Ils mettent à disposition de consommateurs-prostituteurs et monnayent l'accès au corps de personnes soumises par la violence et l'emprise. « Dieu lui-même, s'il venait à descendre sur terre, figurerait parmi nos clients, car nos prestations répondent à des besoins et obéissent, au même titre qu'un magasin de chaussure, au code du commerce » dit fièrement un patron de club catalan. Et un salarié d'un autre club : « Chez nous les filles facturent la passe entre 60 et 100€. C'est du discount adapté à notre clientèle, des rebeus des cités françaises, des divorcés, des gaulois et je ne vous parle pas des bouseux qui descendent de leurs montagnes catalanes ». Un vrai commercial qui répond aux besoins de la clientèle et choisit son créneau !

De la même façon que les clients ils se dédouanent de leur responsabilité : « Le club fait tout de même bosser 54 familles du coin et, sans nous, les filles crèveraient de faim dans leur pays de misère » ou « Moi j'ai une fille et je tomberais malade si elle vendait son corps ; mais je vois ça avec mes lunettes de privilégié ; les petites de l'Est qui louent mes chambres sont souvent orientées vers la Jonquera par des sœurs ; certaines font même le boulot avec la bénédiction des parents ». Alors, tout va bien !

Chacun-e a sa place dans les réseaux ou les mafias qui font le trafic des personnes : passeurs, relais téléphonique pour les commandes,

1 – Article : Mœurs et proxénétisme au cœur du procès DSK, Le Monde.

hôtelier-es, organisateurs de déplacements, surveillance du « cheptel », tenancier-es de bars et clubs, rabatteurs de clients, gros bras pour les coups et les tabassages.

Leur violence est nourrie par les mêmes raisons que celle des acheteurs : Un propriétaire de club de passe en Catalogne : « Moi je fais œuvre de salut public. Les hommes pensent avec leurs couilles. Personnellement, si je ne fais pas l'amour, je vire dangereux. Sans les puti-clubs le monde serait une jungle pour le sexe faible. À ma façon je lutte bien plus efficacement contre le viol que ces lesbiennes féministes ! ». Prostitueurs de tous bords, même combat masculiniste et homophobe !

Un salarié d'un de ces clubs en rajoute dans la délicatesse : « À l'œil, comme ça, quand on débarque, on a l'impression de se retrouver au milieu d'un troupeau de gonzesses en chaleur, c'est le but. Moi bien sûr je suis un pro, ça ne me défrise pas une minute ; ces filles je les vois comme de la viande. Une pure montagne de chair ».

La violence de leurs méthodes n'est plus à démontrer. Les méthodes d'emprise et d'assujettissement des femmes sont variables, selon leur origine et leurs vulnérabilités.

• *Proxénètes, maris ou compagnons*

Des maris ou compagnons vivent de l'argent gagné par leur femme prostituée. Dépendance affective et dépendance à la drogue sont parfois liées : « Ma relation avec Robbie devient de plus en plus impossible... c'est motif de gêne grandissante entre nous que je sois celle qui a l'argent et le logis. Je me surprends à lui donner de l'argent de poche. J'ai des espèces mais elles semblent partir si vite ! Robbie se fournit pour deux. Je suis reconnaissante de ne pas avoir à m'en occuper mais je suis consciente de verser une grosse commission... »². Partie chez ses parents pour s'éloigner de cette relation et se poser un moment, Robbie fait intrusion dans sa chambre et lui vole son sac avec son argent et sa réserve de drogue³.

2 – Kate Holden : « Dans ma peau », p.276.

3 – Ibid p.280-281.

Des femmes gagnent, par la prostitution, l'argent que le mari dépense en achetant du sexe. Anaïs⁴ : « Je me levais à 6h du matin, je m'occupais de tout. Si un de ses tee-shirts n'était pas lavé, il frappait. Dans sa famille personne ne bronchait. Il m'a mis dans le cerveau l'idée que notre fils allait manquer de tout. Petit à petit, la prostitution, j'ai trouvé ça presque normal. Maintenant je comprends les femmes battues. Les premiers jours, je rentrais à la maison en pleurant. Le troisième jour, il a vu que je pleurais toujours. Il m'a dit : « tu ne vas pas chialer tous les jours ! Je me suis dit c'est vrai quoi ! Avec tout mon vécu, tout mon passé, j'ai pensé qu'après tout je pourrais résister. J'avais été abandonnée petite par ma mère et j'avais fait 17 foyers d'accueil pendant mon enfance et mon adolescence ».

Anaïs poursuit : « Mon mari manipule toute la famille. Ils ont tous peur de lui. C'est à moi, quand je l'ouvrais, qu'on faisait des reproches : tu devrais te taire, il est coléreux. Au début il y allait avec mon argent tous les vendredis. Après, plus l'argent rentrait, plus il y allait. Deux ou trois fois par semaine... le plus fort c'est qu'il ne voulait plus me sortir. Il avait trop peur de tomber sur un client, il avait trop honte »-un mac qui ne s'assume pas !

Anaïs est restée trois ans avec son mari. Elle était isolée, sans amis. Quand elle annonçait qu'elle allait partir, il lui répondait qu'elle allait faire comme sa mère qui était prostituée. « Ça marchait, je me sentais coupable [...] j'ai fini par partir. Aujourd'hui c'est lui qui a notre fils et qui touche l'allocation de parent isolé ».

Cette situation contient toutes les formes de violence et dit la proximité et les liens entre prostitution et violence conjugale. Elle indique aussi que les clients de la prostitution peuvent aussi être violents dans leur couple et le sont pour nombre d'entre eux.

Ce témoignage dit par ailleurs tout de la domination qui s'exerce sur cette femme, et de l'injustice qui n'est pas réparée, au contraire. Le fait de vouloir fuir cette violence prive la mère de son enfant et l'enfant de sa mère, pire, l'enfant reste avec un père violent. Ce témoignage est un concentré de l'expression de la domination masculine. Pour l'un, assouvissement de ses désirs et de ses besoins sans considération de l'autre, égocentrisme violent d'un pervers, pas si rare que cela. Pour l'autre, soumission aux désirs masculins préparée par une enfance fracassée et

4 – Blog de l'évènement abolitionniste du 13 avril 2013.

par l'idée qu'elle n'est rien puisqu'elle n'est « qu'une femme ». Mais cette femme a su trouver les ressources pour en sortir.

• ***Proxénètes, patrons de bar ou autres organisateurs de prostitution***

Naïma⁵ n'en pouvait plus et cherchait à quitter le bar où elle était prostituée mais cherchait à récupérer son argent conservé par la patronne qui, ainsi, la « tenait ». « La patronne nous détruisait psychologiquement. Lui, son mari, frappait. Je commençais à refuser les clients, je pleurais, je perdais tout contrôle. Il me disait : « J'en ai rien à foutre » et il cognait. Je criais et personnes ne bougeait. La quatrième fois j'ai décidé de porter plainte ; je l'ai fait pour violences, proxénétisme et abus sexuels ».

Une protection difficile : « Les policiers m'ont donné leur numéro de portable pour que je me sente plus en sécurité. Au procès je me suis retrouvée seule, sans personne. Lui, il avait toute sa famille. Il a écopé de 18 mois avec sursis. Il y a quelques mois, il est venu sonner chez moi. À 7h du matin. Depuis j'ai pris un chien Rotweiller ».

• ***La traite des êtres humains et les trafics***

Dans la traite à des fins d'exploitation sexuelle, il y a souvent dressage avant la mise sur le trottoir. La plupart de personnes qui émigrent pour aller vers du mieux vivre ignorent ce qui va leur arriver, en particulier lorsqu'elles sont aux mains d'un réseau bien organisé et sans le savoir. Qu'elles résistent ou pas, elles seront souvent soumises à des violences qui les briseront. Ce qui est fait par les agresseurs, à des fins d'exploitation sexuelle, a les mêmes conséquences que les violences sexuelles subies dans l'enfance et l'adolescence. Les deux voies mènent à la transformation de la personne en objet sexuel. Pour beaucoup, les deux sortes de violences sont cumulées, violences subies dans l'enfance et viols du dressage auxquels s'ajoutera la violence des passes et de l'abattage.

5 – Témoignage pour l'évènement abolitionniste du 13 avril 2013.

L'emprise : émigration, envoûtement et violences :

C., nigériane (État de Édo), accompagnée par les services de l'Amicale du Nid⁶ a toute sa famille à charge après la mort de son père appartenant à la milice d'auto-protection du village et tué lors d'un combat. « [...] J'ai alors cherché la femme qui aide les personnes à quitter le pays. Des femmes m'avaient dit qu'au début je travaillerais en salon pour faire des tresses et du maquillage et que si je voulais plus d'argent je pourrais en avoir en rencontrant des hommes qui aiment bien les filles comme moi [...] J'ai rencontré un homme qui m'a dit qu'il pouvait m'aider à aller en Europe et que là-bas quelqu'un m'aiderait à trouver un travail. Il m'a donné un document de circulation pour voyager en Afrique avec un autre nom que le mien. Avant de partir je devais voir le **juju man** pour me protéger et promettre que je rembourserais le voyage. Il y avait deux autres filles qui attendaient pour faire leur promesse. Une femme est venue prendre des bouts d'ongles, une touffe de cheveux, mes poils et une goutte de mon sang. Il m'a été dit que si je manquais à ma promesse les pires maladies seraient sur moi et ma famille ». Ces récits d'envoûtement sont très fréquents pour les femmes d'Afrique sub-saharienne.

« Deux jours après la cérémonie je quittais Bénin City ». Rejointe par d'autres femmes et hommes, s'ensuit un très long voyage pour C. : un mois, à travers le Nigeria, le Niger, puis tous les autres pays jusqu'au Maroc, en bus, à pied, à moto, en camion. « Quand on n'allait pas assez vite on se faisait battre. J'ai voulu m'enfuir mais je ne savais pas où aller et je n'avais pas d'argent. Nous avons dormi dans le désert et nous n'avions que très peu à manger et peu d'eau. Arrivés au Maroc, on nous a installés près d'un village dans des abris faits de tentes et de couvertures tendues. Ses habitants étaient des Nigériens, des Ghanéens, des Camerounais. Il ne s'agissait pas de familles mais de gens qui semblaient installés depuis longtemps et certains allaient mendier sur le marché ». L'homme qui les avait surveillé-es et guidé-es reprend leur passeport et le donne à un autre homme qui va faire poursuivre le voyage. « Comme les autres filles, j'ai été conduite sous la tente des guides pour choisir un homme pour être « mon mari ». J'étais alors toujours vierge. J'ai refusé, ils m'ont battue, ils m'ont attaché les poignets et les pieds et m'ont battue à nouveau. Je les suppliais, ils

6 – Témoignage recueilli par les travailleuses sociales de l'établissement de Grenoble.

m'ont menacée de me tuer si je ne choisissais pas un homme. Ils m'ont laissée ainsi sous une couverture pendant trois jours ». C. se tait sur la nature de ses blessures. « J'ai fini par choisir. Cela a duré plusieurs mois. Je ne sais combien de temps exactement. Un jour un Nigérian qui nous surveillait m'a dit que je devais aller en France. On m'a fait téléphoner à une femme à Paris qui m'a dit que j'avais une dette de 50.000€ à rembourser. J'ai compris qu'on me tuerait si je refusais de partir ». Les débouchés pour la marchandise étaient assurés à Paris !

Le reste du voyage se fera jusqu'à Tanger d'abord. Chacun-e devait prendre un nom et se donner une date de naissance et une nationalité à donner au cas où on les arrêterait. « J'ai reçu le nom de Sophia B. originaire du Sierra Leone et je fuyais la guerre dans laquelle mes parents avaient été tués ». Ce qui peut permettre d'être accueillie en tant que réfugiée. Ce fut le cas. Arrivé une nuit sur la plage espagnole, après une traversée dangereuse en bateau gonflable, le groupe qui s'était étoffé depuis le départ du Nigeria a été divisé. C. a été conduite avec d'autres dans un camp humanitaire. Mais avant d'expliquer son histoire elle est sortie du camp et a été emmenée directement à la gare pour voyager vers Paris guidée par une femme. Et là commence la prostitution. « Chez la femme qui a payé mon voyage, il y avait quatre autres femmes. Le lendemain, elle m'a coiffée avec une perruque, elle m'a donné un sac avec des préservatifs et des kleenex. Elle m'a dit si un homme te demande tu travailles. Je devais dire oui c'est 50€.

L'Amicale du Nid rencontre et accueille beaucoup de femmes étrangères. Dans les rencontres, dans les rues ou sur les routes, que nous appelons « l'aller-vers », le pourcentage de femmes étrangères⁷ est de 97 %. Elles sont moins nombreuses à venir dans les établissements parce qu'elles n'ont pas une totale liberté de mouvement et que nous les rencontrons souvent hors de la ville où l'établissement est installé. Cependant, depuis quelques années, elles représentent une part de plus en plus importante des personnes accueillies et accompagnées.

Voici un parcours des plus éprouvants, un continuum de violences subies par P.⁸ qui, née au Cameroun, arrive à l'Amicale du Nid alors qu'elle a 35 ans et a vécu des situations très dures. À 14 ans elle perd son père ; sa mère se remarie (« une veuve en charge de famille sans

7 – Bilan d'activité de 2013.

8 – Témoignage recueilli à l'Amicale du Nid.

travail ne peut espérer une vie normale qu'en se remariant », nous dit P.). Le beau-père veut avoir un enfant-« c'est comme ça qu'il montrera qu'il est un homme ». La mère ne peut plus avoir d'enfant. Alors, pour garder le mari, elle l'oriente vers sa fille de 16 ans. Ce fut un choc terrible pour Patricia quand elle comprit ce que sa mère faisait d'elle. Son corps exprime une colère, un dégoût et une terreur quand elle évoque ce corps d'homme géant et fort...Elle fuit, rencontre un homme qui la quitte lorsqu'il constate qu'elle est enceinte. Mais elle doit trouver un mari pour échapper à la mauvaise réputation. Elle se marie. P., manifestement, ne veut pas raconter ce mariage qui se termine au bout d'un certain temps.

Seule avec son enfant, P. cherche à améliorer sa situation et par le truchement de rencontres, tente les annonces faites par des hommes qui cherchent des femmes. C'est un moyen pour arriver en France, avoir un correspondant, être logée, lui dit-on. Après une expérience avec un homme qu'elle juge « un peu fou », elle prend contact avec une femme qui faisait partie du réseau de celles qui donnaient des conseils au Nigéria. Elle se retrouve très vite prostituée. Elle rencontre un homme avec lequel elle va vivre deux ans et subit la violence de son compagnon alcoolique en espérant le mariage qui n'aura jamais lieu. P. n'a donc aucun papier de régularisation de séjour.

Elle contacte une autre femme du réseau et repart dans la prostitution d'abord par annonce ensuite dans une camionnette au bord de la route. Un client devient son proxénète, un client qui connaît toutes les femmes prostituées du secteur et qui rend « service » : accompagne sur les lieux, trouve et fait aménager les camionnettes etc. Leur relation est faite de violence et d'emprise. P. utilise les papiers d'une autre femme qu'elle paie 3000€ et versera 200€ chaque mois pour une tontine. Elle partage l'argent de la prostitution avec ce compagnon⁹.

C'est à cette époque que le service de l'Amicale du Nid la rencontre. Elle dit alors qu'elle a fait le choix de se prostituer, qu'elle n'a jamais été contrainte, qu'elle ne dépend de personne, qu'elle n'a pas de proxé-

9 – Des clients sont aussi proxénètes. Ce n'est pas rare. Nous en avons ici un exemple. Mais d'autres formes de cumul existent. Tel celui qui propose un logement à un-e étudiant-e contre actes sexuels et qui parfois offre l'usage de cette personne à ses amis. Tel celui qui met en relation une prostituée avec un groupe d'amis. Tel celui qui demande à ce qu'on lui organise des rencontres avec des prostituées et qui ainsi se met du côté des proxénètes, devient coorganisateur.

nète, qu'elle n'a pas honte de dire qu'elle est une pute, qu'au moins elle ne vole personne et quelle gagne son argent sans poser de problème... puis elle dira qu'elle en a marre, elle parlera des clients, de ceux qui la prennent comme un bout de viande, de son dégoût, de ces pénétrations douloureuses qui chamboulent son appareil génital, du préservatif qui a craqué, de son angoisse et de la lourdeur du traitement préventif, de sa honte. Elle vient nous dire qu'elle va arrêter la prostitution et nous sommes là pour l'y aider.

Un retour au pays fortement compromis et dangereux : Le départ vers un pays occidental est tellement porteur d'espérance de gains pour les victimes et leur famille que le retour dans « l'échec » par rapport à l'argent gagné est extrêmement difficile. De plus revenir, c'est risquer d'être mise à nouveau sous emprise par les réseaux sur place et risquer d'être prostituée dans le pays puisque la situation économique réduit les chances de trouver les moyens de vivre de façon autonome. Même insuffisants les moyens d'aide et de protection des victimes de la traite et du proxénétisme sont plus importants dans les pays riches et les opportunités pour y trouver un emploi plus nombreuses.

Mais dans beaucoup de cas les violences subies dans le pays interdisent le retour, comme R. albanaise l'explique. Elle fuit de chez son mari violent duquel elle avait eu un enfant à l'âge de seize ans. Elle rencontre un homme, « un homme normal » pensait-elle, qui lui dit qu'à l'ouest elle pourrait avoir une vie meilleure et un bon travail. Harcelée, menacée par son mari, elle décide de partir et tombe dans les rets de trafiquants et d'une filière albano-grecque. Après avoir passé « quatre mois au trottoir et deux semaines en prison » R. dit : « retourner dans mon pays c'est impossible, là bas il y a mon mari et mon maquereau ». Rappelons qu'elle a été vendue en France parce qu'il y existe une demande importante, des prostitueurs en grand nombre. La marchandise va vers les débouchés.

Résistance et courage :

Clara¹⁰, mère maçon, étudiante en droit pour devenir avocate, travaillant le soir pour payer ses études est battue et violée par trois hommes un soir en rentrant de son travail. Elle a été prostituée par ses agresseurs qu'elle n'avait jamais vus ; mais eux connaissaient tout d'elle. « Il m'ont fait partir au Kosovo où j'ai rejoint dans un hôtel trois autres

10 – Témoignage dans la revue Prostitution et société n°157.

femmes. Je n'avais jamais eu de relation avec un homme. Un jour je me suis enfui en Grèce. Ma famille m'appelle un jour et me dit que le proxénète est chez eux. Je suis revenue, j'avais peur pour eux. Je me suis fait massacrer [...] J'avais un sale caractère, mon proxénète me battait comme un animal parce que je résistais. Il me disait toujours, si j'ai quelqu'un à tuer, ce sera toi ». Clara a été envoyée en Italie ; là elle a essayé de faire des économies et de faire déplacer sa famille pour réduire le risque et elle fait tout pour partir à Londres. Mais elle est arrêtée à la frontière. « J'ai décidé de porter plainte contre le réseau, contre ces types qui ont cassé ma vie. Maintenant il y a deux ans que je suis ici j'ai obtenu une nouvelle autorisation de séjour. J'ai eu de la chance finalement je pourrais être morte. Le chef du réseau contre lequel j'ai porté plainte est en prison, il a tué une prostituée. Je ne sais pas où est ma famille [...] J'ai honte ; ça fait trop mal ».

Lorsque les femmes victimes d'exploitation sexuelle ont des enfants, la menace de rétorsion si elles n'obéissent pas, peut porter sur la vie de l'enfant.

Nicole-Claude Mathieu le rappelle à propos de l'esclavage¹¹ : « Certes c'est au prix de sa vie que l'on s'échappe, mais s'il paraît fort noble de risquer sa vie pour la liberté, il est beaucoup plus difficile moralement de risquer en plus celle de son enfant. Enfin l'enfant entraîne une limitation physique qui fait qu'une femme n'ira pas bien loin... le poids de la liberté est plus lourd pour les femmes ».

La stratégie des auteurs de violence sexistes, celle des prostitués :

Dans cette analyse du système prostitutionnel nous avons mis en lumière son origine, à savoir l'interaction entre un rapport social de domination masculine et un système économique de marchandisation et de compétition généralisées. Nous avons aussi expliqué l'ensemble des violences subies par les personnes prostituées et agies par les prostitués et leurs conséquences ainsi que les facteurs de risque. Il faut apporter un complément indispensable qui aura un effet sur la nature de l'accompagnement des personnes prostituées. Il s'agit des analyses de la violence dans le couple et de la stratégie des auteurs de violences

11 – L'anatomie politique, Éd 2013, p.148.

sexistes. Prostitution et violence dans le couple sont deux phénomènes et problèmes sociaux très proches par leur origine et par le processus de domination et d'emprise. Les personnes prostituées en couple sont souvent victimes de violence de la part de leur compagnon et en particulier lorsque celui-ci est le proxénète qui les oblige à la prostitution et veille au rendement. Les travailleurs sociaux de l'Amicale du Nid reçoivent des personnes qui ont un conjoint-proxénète très violent, ces personnes n'en parlent pas facilement mais il arrive, un jour, que les coups, la violence envers elles, soient encore plus insupportables et qu'elles mesurent le risque d'y perdre la vie. Alors elles demandent protection, fuient, se séparent de leur conjoint et ainsi démarrent un processus de sortie de la prostitution. Certaines femmes ont ce réflexe de survie trop tard. C'est dire, donc, que les travailleurs sociaux doivent être formés dans l'esprit des formations développées depuis quelques années, pour comprendre les processus de violences sexistes et leurs conséquences ; ils doivent aussi savoir repérer ces risques. En France, le Collectif féministe contre le viol et une de ses membres fondatrices, Marie-France Casalis, formatrice, montrent que quelle que soit la forme de violence exercée et le statut de l'agresseur (proche ou inconnu) on retrouve des caractéristiques semblables dans la stratégie mise en place par l'auteur de violence¹². Nous en reprenons les différents éléments.

D'abord l'agresseur **choisit, sélectionne (clients et proxénètes), séduit éventuellement (proxénètes)**, celle qui deviendra sa victime, et apprend vite à repérer qui est vulnérable. Le proxénète repère les

12 – On peut faire la même analyse pour les violences sexuelles subies par des enfants et des adolescents : l'agresseur va choisir, sélectionner et éventuellement séduire sa proie ; il l'isolera (un secret entre nous, ne dis rien !), lui interdira les sorties autorisées aux autres enfants ; la dévalorisera, la traitera comme son objet ; la manipulera en lui disant par exemple qu'elle fait du bien à son papa (inceste) ce qui prend au piège l'enfant qui est à la fois violée et valorisée, ce qui peut réduire sa résistance. L'agresseur dit à la victime qu'elle souhaite ce qui est fait, qu'elle aime ça, qu'elle est une salope... L'agresseur fait alterner les périodes de viol avec les périodes d'accalmie, il instaure un climat de peur et d'insécurité, d'imprévisibilité du comportement. Se présente comme tout puissant, comme ayant droit de vie ou de mort sur l'enfant, menace et punit mais séduit aussi. L'agresseur verrouille le secret. Impossible pour la victime effrayée, honteuse d'en parler, de dire cette souffrance, cette terreur. Souvent l'agresseur est violent avec d'autres membres de la famille, avec la mère, ce qui peut entraîner un défaut de soutien de la mère qui sait pourtant, mais est sous emprise et a peur. La jalousie de la mère est possible aussi et elle essaie de dévier la violence de l'homme vers l'enfant. Ce dernier se trouve dans un piège totalement fermé et n'a droit à aucune protection. Parfois l'agresseur fait un cadeau ou donne de l'argent après le viol.

personnes fragilisées, isolées. Il les choisit comme certains hommes repèrent les femmes fragilisées, faciles à soumettre et les épousent. Il peut aussi prendre son temps pour mesurer la fragilité et la vulnérabilité de la personne : c'est le cas de cette étudiante à Paris qui dialogue sur internet avec son agresseur. Il peut aussi créer une addiction à l'alcool ou à quelque produit chez la victime. Le besoin d'argent suffira alors à précipiter la victime dans la prostitution et à l'y fixer. Ensuite il organise l'agression ou les agressions en faisant en sorte de :

– **Isoler la victime**, géographiquement (traite des êtres humains, migrations), socialement (loin des amis), affectivement, familialement (migrations, changement de lieu d'habitat), cela se fait aussi par les personnes prostituées elles-mêmes qui ont honte de dire à leur famille, à leurs ami-es dans quelle situation elles sont, ainsi elles s'isolent. Isoler la victime est souvent accompagné de la construction d'une dépendance : « celui que j'aime », « celui qui m'a donné un boulot », « celui qui est gentil », « celui qui s'occupe de moi »¹³.

Le proxénète a souvent déjà repéré que la personne qu'il veut prostituer était isolée, en difficulté pour gagner de quoi vivre, il l'accueille, lui trouve un travail éventuellement, peut entamer une relation « amoureuse », proposer de la drogue et le piège se ferme. Passé ce premier temps, il tente de convaincre de faire des passes. Si la personne résiste, la violence directe physique et mentale l'y oblige.

Pour les victimes étrangères de réseaux s'ajoutent la privation quasi totale de liberté de mouvement et le vol des papiers d'identité.

– **La dévaloriser, la traiter comme un objet** : humilier, dénigrer, critiquer, moquer, insulter, affaiblir, avec la double conséquence qu'elle ne répliquera plus et qu'elle perdra l'estime d'elle-même, ce qui l'enfermera soit dans le couple, soit dans la situation de prostitution et d'emprise.

– **Inverser la culpabilité** : transférer la responsabilité de la violence à la victime. Ne se reconnaître aucune responsabilité dans le passage à la violence. Le client nie sa violence, ses actes violents sont au contraire des promesses de plaisir pour l'autre. Si le client ne jouit pas, ce sera la faute de la prostituée, évidemment. Mais ce qui joue aussi c'est le statut d'objet conféré à l'autre. L'inversion de la culpabilité ne se fait donc pas forcément sur la prostituée-objet lors de la passe. Il n'y a

13 – Tel le témoignage reçu d'une jeune femme en 2010.

donc pas forcément à transférer directement la culpabilité à la personne prostituée lors de la passe. En fait, quand on lit les témoignages des clients-prostituteurs, leur culpabilité est souvent transformée et délestée sur deux niveaux, celui de l'aide qu'ils pensent apporter à des personnes dans le besoin en payant leur « service » et celui de la haine qui se dégage de certains de leurs jugements sur les prostituées. Pour eux elles sont des « putes » qui en veulent toujours plus ou des « putes » qui les acculent, qui leur volent leur argent profitant de ce qu'ils sont victimes de leur pulsion sexuelle. La prostituée en général est, pour certains clients, celle qui abuse d'eux. C'est bien une inversion de la culpabilité.

Quant aux proxénètes, ils estiment qu'ils ont sorti les femmes du ruisseau... pour les y remettre d'une autre manière et à leur profit.

Des femmes prostituées disent que leur compagnon-proxénète leur reproche de ne pas gagner suffisamment d'argent, leur explique que c'est pour eux deux, pour avoir une bonne vie qu'elles doivent gagner davantage, que si elles ne font pas « leur travail » ils vont être malheureux ou ne vont pas pouvoir élever leurs enfants ou acheter la drogue nécessaire... Les trafiquants tentent de culpabiliser les femmes qu'ils prostituent en leur disant que si elles ne « travaillent » pas suffisamment elles ne pourront pas envoyer de l'argent à leur famille. La dette fait partie de l'arsenal de la culpabilisation et des moyens d'extorsion de l'argent par les trafiquants.

L'agresseur, client ou proxénète, peut déclarer que la femme qu'ils asservissent a provoqué leurs coups, leur violence, « elle souhaitait que je fasse ça », « elle m'a énervé ».

Les agresseurs en général savent entretenir la confusion, l'embrouille et les attitudes contrastées alternant avec des périodes d'accalmie annonciatrices de véritables orages.

– **Instaurer un climat de peur et d'insécurité** : se présenter comme tout puissant ; les proxénètes exigent un rendement mais pour ce faire ils peuvent passer, selon leurs relations avec les victimes, de l'attitude presque tendre à la menace et aux coups. Parfois sans menacer avant, ils agressent, de façon extrêmement violente et soudaine, les femmes qu'ils ont soumises, sorte de dressage, d'avertissement, acte de domination qui soumet par la terreur. Le texte souvent insou-

tenable de Xavière, « La Punition »¹⁴, raconte comment des proxénètes punissent des femmes prostituées avec barbarie : enfermement, manque d'hygiène, privations, coups, viols, harcèlement moral, sélection de clients très violents, très pervers etc. rarement entrecoupés de quelques « attentions », de gestes « protecteurs » qui au lieu de réduire la tension et la peur de la personne ainsi torturée, l'augmentent jusqu'à la folie ou l'évanouissement parce qu'elle sait qu'une violence encore plus importante et mutilante va s'abattre sur elle.

Dans la rue ou sur les routes on voit des proxénètes armés arriver sur les lieux de prostitution. Ils provoquent la panique chez les personnes prostituées qui savent qu'elles vont être « corrigées ».

Dans le cas de femmes migrantes et victimes de la traite des êtres humains, les menaces de sévices, de mort – et souvent mises en exécution – portent sur la famille, sur les enfants laissées au pays ou ailleurs sous surveillance des proxénètes.

À tout moment le client peut humilier et instaurer un climat de peur et d'insécurité. À tout moment il peut imposer un acte violent, les témoignages des survivantes de la prostitution sont là pour le montrer.

– **Agir en mettant en place les moyens d'assurer son impunité, de rejeter sa responsabilité** : recruter des alliés et des bras pour les basses œuvres. Ainsi dans les réseaux de trafiquants d'Afrique sub-saharienne (Nigeria notamment) des « mamas » sont chargées de surveiller les femmes prostituées par le réseau. Ces mamas ou ces « madames » présentes sur le territoire où sont exploitées les femmes, se chargent de les accueillir, de les placer, de les loger et de récolter l'argent ; elles sont parfois encore prostituées sinon elles ont pu sortir de la prostitution parce qu'elles ont accepté de jouer ce rôle de proxénète ou de kapo. Elles n'ont pas eu le choix. Pendant ce temps les responsables de cette traite et de cette exploitation sont à l'abri. Il en va ainsi pour beaucoup de réseaux, les chefs ne sont pas sur place. Ils délèguent à des exécutant-es.

La manipulation psychologique et les cadeaux permettent aussi aux prostitueurs d'assurer leur impunité. Un certain nombre de personnes sorties de la prostitution disent de leur proxénètes qu'ils les ont aidées, qu'ils les ont protégées, réduisant ainsi, en cas d'arrestation et de procès, les peines encourues.

14 – Éditions La Table Ronde, 1971.

Et lorsque les clients ne paient pas directement la ou les personnes prostituées, ils peuvent toujours dire qu'ils ne savaient pas que les victimes étaient payées, ils ne s'en privent pas...

– **Verrouiller le secret** : les personnes prostituées sous emprise de proxénètes ont l'ordre de ne rien dire de leur asservissement. Lorsque les travailleurs sociaux se portent à la rencontre des personnes sur une route ou dans une rue, ils n'ont jamais de réponse négative à la question de leur liberté et de leur consentement mais leurs regards effrayés lorsqu'elles nous parlent et souvent la présence visible de la surveillance ne trompent pas. Il est alors difficile de leur laisser de l'information. Il faut la préparer de façon à ce que le support puisse être caché facilement.

La seule situation de prostitution construit le secret et le mensonge. Le stigmatisme et la honte qui pèsent non sur les agresseurs mais sur les victimes, produisent le silence et l'isolement.

En résumé
Prostitution = viol
La prostitution, un viol agi par plusieurs
acteurs à des moments différents

Il a fallu beaucoup d'années de luttes féministes et de prise de conscience de quelques défenseurs des droits humains pour que les violences subies par les femmes apparaissent enfin comme inadmissibles. En France, la plupart sont sanctionnées comme crimes, atteintes à l'intégrité de la personne et à sa dignité. Mais la prostitution qui a rejoint officiellement les violences faites aux femmes en 2011, reste encore hors du champ de la pénalisation pour ce qui concerne les clients à savoir ceux qui imposent un rapport sexuel non désiré.

La reconnaissance et la pénalisation du viol conjugal exprime clairement que même s'il y a consentement au départ pour constituer un couple avec inclusion de la sexualité partagée et d'échanges affectifs mais aussi de biens et services matériels, chaque rapport sexuel doit être désiré par la personne et donc un-e conjoint-e ne peut l'imposer à l'autre.

De fort intéressantes analyses¹⁵ de la lente évolution du droit français, en particulier pour le viol, montrent que pendant très longtemps, – et toujours –, la faute est retombée sur les femmes séductrices et/ou ne respectant pas leur place et leur rôle, rappellent ce que les hommes, parmi lesquels les juges, mettaient en avant pour annuler leur responsabilité à savoir qu’il était impossible à un homme d’avoir suffisamment de force pour contraindre une femme à un acte sexuel. Rejoignant les analyses féministes, des législateurs ont fini par comprendre ce que sont et ce que produisent la peur, l’emprise, la violence d’un rapport de domination, le système agresseur, la destruction de la volonté d’une personne et de l’estime de soi.

Pourtant parmi les auteurs de ces analyses et de ces lois, un certain nombre continuent de penser que la prostitution est une liberté, la confondant avec la liberté sexuelle ou avec la « sacro-sainte liberté » de vendre et d’acheter. Ils ne peuvent voir que la prostitution est un viol à plusieurs auteurs qui interviennent à des moments différents.

La convention internationale de 1949 ratifiée par la France en 1960 précise que les personnes prostituées sont des victimes mais la qualification de la cause n’est pas précisée... trop tôt encore, la plupart des violences faites aux femmes n’étaient pas reconnues comme violences. Cependant l’attention était portée sur le proxénétisme que la convention engageait à combattre, proxénétisme qui contraint des femmes à se prostituer et donc à subir sans le vouloir un rapport sexuel, c’est-à-dire à subir un viol.

Qualifier la prostitution de viol nécessite de comprendre le fonctionnement des systèmes prostitutionnel et prostituteur.

Le système social est fait de rapports sociaux fondés sur la domination. Rapports de sexe, rapports de classe et racialisés sont liés (intersectionnalité) dans leurs effets de fragilisation voire de destruction de personnes dès l’enfance et l’adolescence :

- violences familiales, abandons, carences affectives, confiance trompée provenant elles-mêmes souvent – mais pas toujours – de violences subies par les parents et de vies rendues difficiles par la pauvreté et la précarité,
- inceste et viol, des traumatismes, des violences qui fracassent l’enfance et l’enfant et qui vont avoir de lourdes conséquences psy-

15 – Histoire du Viol de George Vigarello, 1998.

chiques, qui peuvent entraîner les adolescents à des prises de risques (la prostitution commence très tôt avant 18 ans) et des addictions et à des violences envers d'autres.

- violences des garçons envers les filles et déni d'égalité et de liberté pour les femmes, viols, insultes etc.

Ces violences limitent fortement la liberté de toutes les femmes et, lorsqu'elles sont subies, traumatisent et détruisent l'estime de soi et rendent possible l'apparent consentement à la vente de l'usage de son corps qui semble donner une valeur relative, le prix, à la jeune personne dont l'intégrité, la dignité, la confiance dans les adultes ont été piétinées, détruites. Addictions et/ou pauvreté peuvent être facteurs déclencheurs par la nécessité d'avoir rapidement de l'argent pour acheter la drogue et/ou pour survivre ou permettre aux siens de survivre.

Mais quel est alors le rôle du client ? Celui d'un autre violeur qui s'ignore en partie. Celui qui a devant lui des personnes en difficulté, des personnes dont il ignore tout ou veut tout ignorer, des personnes qu'il chosifie à son tour, qu'il nie dans leur humanité. Ce violeur conforté par une société qui tolère la prostitution est l'élément-clé du système prostitueur (constitué par les proxénètes et les clients de la prostitution) parce que c'est lui qui est à l'origine de cette violence qu'est la prostitution, c'est lui qui dans la double domination, masculine et par l'argent, impose à une personne un rapport sexuel non désiré (n'est-ce pas une définition du viol ?). D'autres avant lui ont en quelque sorte « préparé » la personne, en la transformant en chose. Sa responsabilité semble donc atténuée voire annulée. Certains peuvent même penser que grâce aux clients, des femmes et des hommes peuvent sortir de la pauvreté...

C'est pourquoi la prostitution est un viol agi par plusieurs acteurs. La famille et son entourage, des prédateurs pédocriminels, des violences liées à la situation sociale et politique de certains pays etc. vont très souvent être à l'origine des trajectoires à la fois singulières et sociales de personnes qui seront en perte d'autonomie, sidérées, dans de telles souffrances qu'elles s'en imposeront une autre pour déconnecter et donc parfois en situation de paraître accepter, voire choisir, cette vente de leur corps. La répétition de rapports sexuels non désirés crée un état de dissociation, se traduit par un sentiment d'irréalité, d'étrangeté à soi-même, d'indifférence et d'insensibilité, un sentiment

de « corps mort »¹⁶. 60 à 80 % des personnes prostituées souffrent de troubles psychotraumatiques sévères avec attaques de panique, crises d'angoisse, états dépressifs, conduites à risques...

Le client va profiter de cet état. Ne voit-il donc jamais que les personnes qu'il achète sont sous emprise de l'alcool ou de quelques autres produits ? Ne voit-il donc jamais combien il est tenu à distance ? Ne voit-il donc jamais que certaines prostituées vont jusqu'à mettre des gants en plastique pour réduire le contact avec le client ? Ne voit-il donc jamais de corps couverts de bleus ? N'entend-il donc jamais le témoignage de personnes qui sont sorties de cet enfer, leurs souffrances, leur dégoût ?

Sûr de son bon droit d'homme (ou de femme dans la domination parfois) qui a une envie à satisfaire, il paie et veut croire – le voile de la monnaie agit – en un échange civilisé alors qu'il viole. Sa victime n'a plus besoin d'avoir un couteau sous la gorge. L'emprise d'un proxénète, des violences subies auparavant, dont la prostitution elle-même, ont détruit ou sérieusement atténué les capacités de résistance. Même chosifiée et dévalorisée, la victime reste une personne qui, pour colmater les brèches faites à son intégrité et identité, pour affirmer sa liberté et son autonomie qui la font sujet, pour éloigner l'envie d'en finir par le suicide avec ce qui la détruit, peut déclarer qu'elle est prostituée en toute liberté et qu'elle apporte un service important aux clients en manque. Comment vivre autrement cette destruction produite par plusieurs passes, donc plusieurs viols, par jour ?

Des témoignages de personnes prostituées nous disent que leur action de stimulation du client et la simulation de leur plaisir sont des moyens pour accélérer la jouissance du client et s'en débarrasser plus vite. La plupart connaissent la dissociation, la décorporalisation et l'anesthésie du toucher – ce qu'aucun métier ne pourrait provoquer –, même celles qui, pour survivre, mettent en scène leur prostitution comme une vengeance (viols subis auparavant) ou comme une dissidence, un refus des normes, qui les transforment en héroïnes.

Quand un proxénète intervient et met en esclavage une personne, déjà violente ou pas, que fait-il ?

16 – Rapport de l'Assemblée nationale. Prostitution : l'exigence de responsabilité. Danièle Bousquet, Guy Geoffroy P. 86, 87.

Il cherche les personnes déjà fragilisées et il sait les reconnaître. Il séduit parfois, il intimide, il promet des avantages, il fait du chantage, il menace, il oblige à consommer des produits atténuant la conscience, il crée une dette à rembourser, il donne des coups, il viole (viol collectif souvent) et détruit la personne, la met dans un état de sidération et de peur qui permet au client tranquillement de jouir d'un corps-objet.

La lutte contre le proxénétisme doit être acharnée mais pourquoi continuer à dédouaner le client de la prostitution ?

Ce dernier ne peut ignorer, quand il s'arrête au bord d'une route pour consommer ce qui est pour lui une « personne-objet », originaire d'Afrique ou des pays d'Europe de l'Est pour la plupart, que celle-ci est soumise à la pression de réseaux ou aux attentes de la famille. Il est parfaitement complice et violeur.

Le niveau du prix de la passe, le contexte, rue ou hôtels de luxe, les caractéristiques des femmes prostituées ne changent rien dans la nature de la prostitution, un viol tarifé.

Les responsabilités qui produisent la prostitution sont plus ou moins diluées et visibles comme dans tout système social mais la responsabilité des proxénètes et des clients est claire et totale et ils commettent un viol en réunion.

Le collectif féministe contre le viol rappelle : « Quand il y a violence, ce n'est plus le temps de la négociation mais le temps de la loi qui donne à chacun sa place et son statut ». Ce qui ne prive pas d'un éventuel constat de l'existence d'évènements dans la vie des agresseurs, dans leur enfance et leur adolescence, qui peuvent expliquer leur violence et leurs frustrations. C'est pourquoi il est nécessaire de les contraindre à prendre les moyens de sortir de cette violence au profit d'eux-mêmes et de la société toute entière. Un accompagnement social et psychologique doit être réalisé. Mais c'est aussi en terme d'éducation et de prévention qu'il faut penser la violence et en particulier les violences faites aux femmes. Puisqu'il y a un lien entre le fait d'être victime ou agresseur avec des maltraitements subies dans l'enfance, la prévention doit intervenir le plus tôt possible et être fondée sur l'analyse critique du rapport social de sexe. Quant aux responsabilités des agresseurs, elles doivent être reconnues par la sanction et l'interdit, comme doit être reconnu le statut de leurs victimes sans les y enfermer.

III

EN FINIR AVEC LA PROSTITUTION

Ainsi la prostitution est un **système de violence structuré principalement par l'action conjointe des proxénètes et des clients** qui provoquent et réclament la mise en assujettissement de personnes, le plus souvent des femmes et des enfants mais aussi des hommes et, de fait leur déplacement et/ou leur offre comme des marchandises dans le monde entier. La prostitution est une organisation produite par la double domination masculine et de l'argent au profit des prostitueurs, accès au corps d'une personne pour le « client », profits monétaires pour le proxénète ou trafiquant ; elle est une violence de genre qui impose des actes sexuels sans désir à des personnes que des violences subies dans l'enfance et l'adolescence et/ou la pauvreté ont rendu vulnérables. Elle implique aussi États, groupes et institutions, soit par une participation directe ou indirecte à ce viol marchandisé, (organisation comme un commerce et perception de revenus), soit par un rôle plus global de renforcement ou non des représentations (masculin/féminin), d'exigence ou non de l'égalité en général et entre les femmes et les hommes, par des actions de lutte ou pas contre la prostitution, par l'insuffisance de la prise en compte et de la réduction de la pauvreté et de la précarité ainsi que des violences commises dans la famille.

Nous n'avons pas analysé l'ensemble de l'industrie du sexe mais donné quelques sources qui le permettent. Cependant une production de cette industrie ne peut être passée sous silence tant son lien avec la prostitution est étroit. Il s'agit de la production pornographique.

La pornographie au détriment du désir

L'hypothèse de Michela Marzano¹ sur la pornographie est qu'elle est loin d'aborder le problème de la sexualité sous ses aspects obscurs comme le fait l'érotisme. Car tout en essayant de mettre en scène les aspects les plus cachés et les plus refoulés de la vie humaine, elle vide le mystère de la sexualité de tout contenu. En prétendant représenter les fantasmes masculins et féminins, elle gomme toute espèce de subjectivité et réduit ces fantasmes à de simples produits de consommation. « En voulant mettre le corps au premier plan, elle le transforme en chair à maîtriser. Tout en essayant d'alimenter le désir, elle le rend impossible avant même qu'il ne puisse surgir. Tout en cherchant à questionner l'interdit, elle l'efface avant même de l'interpeller ».

Autrefois marginale, la pornographie a connu un grand essor au cours des dernières décennies. Elle est une activité économique importante² : 100 Mds de \$ US par an à l'échelle mondiale. Aux États-Unis, principal pays producteur de films pornographiques, elle rapporte 10 Mds de \$ par an. Sur le web 12 à 15 % des sites sont à caractère porno ce qui représente plus de 4 millions de sites et plus de 420 millions de pages web. En 2008, 25 % des requêtes par moteur de recherche concernaient la pornographie.

« À travers sa réalisation et son utilisation la pornographie transforme le monde en un espace pornographique et définit ce que les femmes sont censées être, comment elles doivent être vues et traitées ; elle construit la réalité sociale de ce qu'est et doit être une femme en se fondant sur ce qui peut lui être fait, et la réalité sociale de ce qu'est un homme en se fondant sur la mise en pratique de ce qui peut être fait à la femme ». Catharine Mackinnon³.

1 – « La pornographie ou l'épuisement du désir », Buchet-Chastel, 2003.

2 – R. Poulin et M. Claude, *Enfances dévastées T II, Pornographie et hypersexualisation*, L'Interligne, 2008 et Richard Poulin, *La mondialisation des industries du sexe*, 2005, p107-142.

3 – Avocate à la Cour suprême des États-Unis et au Tribunal pénal international.

Le féminisme dit « pro-sexe » (« sex-positive » en anglais) né dans le début des années 80 aux États-Unis a pour idée principale que la libération sexuelle est une composante essentielle de la libération des femmes et que celle-ci passe par la prostitution et la pornographie. Ce mouvement s'est en partie constitué en opposition au mouvement féministe anti-pornographie (notamment Andrea Dworkin et Catharine McKinnon) qui travaillait à faire reconnaître la pornographie comme une violence inacceptable envers les femmes.

L'imaginaire pornographique n'épargne pas les jeunes. La banalisation de ces images dans les médias influence les adolescents et leurs pratiques sexuelles. Selon un rapport de Calysto et l'ONG La voix de l'enfant⁴ : 51 % des jeunes de 13 à 15 ans et plus de 60 % des 15-17 ans téléchargent régulièrement des films sur la toile. La moitié des 15-17 ans déclarent leur contenu choquant. Une enquête réalisée en France en 2005⁵ montre que 58 % des garçons et 45 % des filles ont vu les premières images porno avant 13 ans. Ce chiffre doit être encore plus important aujourd'hui. 58 % des garçons et 42 % des filles interrogés-estiment que leur sexualité est influencée par la pornographie.

Avec le développement de la pornographie dans l'espace public notamment à travers Internet, la pornographie devient la norme qui inspire, influence hommes, femmes et adolescents dans leurs représentations et leurs rapports intimes. « C'est par l'envahissement des représentations pornographiques qu'on impose une vision particulière de l'humain et de la sexualité » écrit Michela Marzano. Beaucoup de scènes pornographiques auxquelles accèdent les jeunes de tous les âges exposent de la violence liée à l'acte sexuel. Elles peuvent donc structurer des représentations et inciter à des pratiques violentes.

Visionner des films pornographiques qui accompagnent souvent, paraît-il, la masturbation masculine, peut aussi devenir une addiction et isoler la personne. La vision n'est pas le contact, et les possibilités de jouissance peuvent disparaître lorsqu'il y a réellement rencontre, la réalité de l'autre ou la performance à atteindre faisant peur.

Michela Marzano explique⁶ qu'actuellement il y a confusion entre érotisme et pornographie, la pornographie se construisant sur une image simple d'immédiateté de l'usage d'un corps et donc de sa chosification pour une jouissance assurée (comme dans la publicité) et du registre de la mécanique du sexe et, de plus en plus souvent, de la violence.

« Là où l'érotisme est un récit – en images et en mots – du désir qui pousse à être à la rencontre de l'autre, la pornographie [...] ne vise jamais à raconter une histoire et représente des individus qui ne se reconnaissent pas comme sujets de leur désir. Là où l'érotisme nous

4 – Fondation Scelles « Exploitation sexuelle, prostitution et crime organisé », rapport 2012.

5 – M. Marzano et C. Rosier, Alice au pays du porno. Ados : leurs nouveaux imaginaires sexuels, Ramsey, 2005.

6 – Op. cité p.27, 28.

parle de corps qui se cherchent et se repoussent selon les mouvements intérieurs de la passion, la pornographie met en scène le simple spectacle de « morceaux de viande » qui s'échangent et s'accouplent selon les règles visant à représenter la « jouissance parfaite ». L'acte sexuel est montré brut, sans préambule : c'est l'achèvement de toute rencontre, après lequel il ne reste plus rien à dire ou à faire et pendant lequel tout est codifié ».

Il est certainement dommage de voir l'érotisme remplacé par la pornographie et que de nombreux consommateurs et consommatrices de porno s'y adonnent comme on se délecte de mauvais romans, de mauvais films, de mauvaises sucreries ou de vulgarités sexistes. L'interdiction de la pornographie susciterait une levée de bouclier au nom de la liberté et vouerait aux gémonies les tenants de l'interdiction en vrais suppôts du moralisme et puritanisme des plus réactionnaires. Les entrepreneurs du porno, ce jackpot de l'industrie du sexe, seraient les premiers à réagir avec violence.

Pourtant il n'est pas acceptable :

- que les imaginaires des enfants et des adolescents soient colonisés par les images violentes de la pornographie et que celle-ci montre des corps de femmes soumis à la domination et à la pulsion sexuelle masculine. Lorsque la pornographie et sa violence deviennent la norme, les hommes de leur côté peuvent difficilement échapper à ce qui « est attendu d'eux » et de leur virilité (domination et performance), une question abordée dans la première partie de cet ouvrage,

- d'éluder que ce divertissement à la consommation massifiée est équivalent à la prostitution à savoir un acte sexuel imposé sans désir, avec des partenaires non choisis (tournage du film) contre de l'argent (paiement des « acteurs et actrices » du porno). Nous avons vu aussi que les clients de la prostitution demandent souvent aux femmes prostituées de recréer des scènes pornographiques qu'ils ont visionnées avant de venir ou qu'ils visionnent encore sur place. Certaines femmes dont celles qui ont connu le porno et la prostitution, n'hésitent pas à qualifier ces pratiques de tortures sexuelles. Il est aujourd'hui devenu normal de voir sur ordinateur des viols collectifs dans n'importe quel matériel porno ordinaire, vendu sur n'importe quel marché. Il est devenu normal dans les clubs (bordels), dans les « parties fines » dans des hôtels, de forcer les prostituées à « servir » plusieurs prostitueurs à

la fois. Beaucoup d'escorts sont amenées par tromperie dans des situations de viols collectifs qui sont très lucratifs pour les proxénètes parce que les clients les paient chers (le refoulement de leur homosexualité est chèrement payé par la souffrance et de la soumission des femmes).

Chaque fois que quelqu'un-e achète et regarde un film pornographique il-elle se fait le-la complice des prostitueurs.

LA DÉCLARATION ABOLITIONNISTE FRANÇAISE

Le procès dit du Carlton à Lille semblait chercher à traquer le proxénétisme. Le résultat, par la relaxe quasi générale, n'a pas été à la hauteur des attentes. Cependant le comportement et les attentes des clients de la prostitution auront été mis en lumière. « Sans hésiter, sans prendre conscience de leur violence, ils ont dit leurs certitudes d'avoir le droit de mépriser, de dominer, d'utiliser des femmes pour leur plaisir et selon leur bon vouloir. En connivence, en groupe d'hommes sûrs de leur pouvoir, de leur supériorité, ils satisfont leurs besoins de se défouler et jouissent de leurs privilèges en usant d'un "matériau" ou d'un "cheptel", de jeunes femmes maltraitées, violées qui risquent de perdre encore davantage, si c'est possible, en ayant accepté de témoigner ». Prostitution de luxe ou pas « le procès aura montré crûment que la question des "clients" et leur responsabilité majeure dans le fonctionnement d'un système de démolition des femmes ne peuvent plus être éludées »¹.

Le réglementarisme et la légalisation de la prostitution sont fortement remis en question par leurs effets délétères. L'organisation de la prostitution comme activité économique a des effets désastreux sur les personnes définies par leur assignation au « travail du sexe », sur les mentalités, sur les rapports entre les femmes et les hommes et donc sur l'objectif d'égalité et enfin, sur les droits humains en général parce qu'il est atteinte profonde de la personne humaine par le viol et la marchandisation. Les Néerlandais commencent à regretter la légalisation

1 – Écrit Claudine Legardinier dans une tribune pour le Mouvement du Nid, partie civile au procès.

de la prostitution qui peut être organisée dans des établissements, des salons de massage et vitrines. Lodewijk Asscher, Maire d'Amsterdam estime que la légalisation a échoué à réduire la violence, la contrainte, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Selon lui « une erreur nationale a été commise » et « la légalisation montre surtout comment la liberté a dérapé et n'est qu'un alibi à l'esclavage ». Il réclame la pénalisation des clients.

L'ambition de l'abolition est alors une simple et urgente nécessité. Cette nécessité, les analyses qui précèdent la montrent. Celles-ci ne sont pas construites sur de simples représentations, elles sont nées de la rencontre avec les personnes prostituées, de leurs témoignages de plus en plus fréquents parce que la parole publique leur est devenue possible, grâce à leur cheminement de libération, grâce à leur force et à leur détermination et au mouvement abolitionniste.

La parole des personnes prostituées :

Tout le long de cet ouvrage les personnes prostituées ont eu la parole. La pratique des intervenant-es sociaux ne peut qu'être fondée sur la parole des victimes.

Selon les pro-prostitution nos analyses invalideraient la parole des personnes prostituées et reproduiraient l'exclusion, l'exploitation et l'oppression. Ils-elles nous reprochent aussi de parler à la place des personnes et de ne reproduire que les messages des personnes qui ont quitté la prostitution.

Pour cette dernière critique, il est facile de répondre que leurs auteur-es n'ont aucune expérience des violences sexistes subies qu'elles soient dans le couple, hors du couple, au travail par exemple, ou dans la prostitution. Quelle est la personne (femme le plus souvent) qui va expliquer dans un livre, la peur, l'angoisse et la souffrance produites chaque jour par son compagnon qui la bat et l'insulte, tout en restant dans cette emprise. Ce n'est qu'après avoir réussi à en sortir – et c'est souvent compliqué et long – que la victime peut revenir sur cette expérience et en témoigner, après qu'elle a été protégée, après qu'elle a compris comment tout cela s'était produit, après sa reconstruction ou pendant, parce que écrire, dire, est aussi pour certaines personnes un moyen

de reconstruction et un moyen plus tard d'aider les autres à dire, à sortir de cette souffrance. Le Mouvement des « Survivantes de la prostitution » permet à la fois de transmettre la dimension de la violence subie et d'aider les personnes prostituées à en prendre conscience, à parler à leur tour et à sortir de la situation. Rachel Moran, fondatrice du Mouvement, dit combien parler coûte, combien raconter ce qui a été vécu peut réactiver la souffrance, combien c'est difficile à assumer.

Comment, alors que les effets d'un trauma entraînent à rester dans la prostitution ou que la dissociation permet de retourner chaque jour vers la violence, attendre des personnes prostituées des témoignages publics de cette violence ? Publics oui, parce qu'au niveau privé, ils existent et restent dans les cabinets des médecins à l'écoute ou des psychologues, dans les associations qui reçoivent les personnes prostituées ou se disent par les comportements mêmes de celles-ci. Comment interpréter, par exemple, leurs fréquents et obsessionnels lavages du vagin et du corps entier avec des produits agressifs qui détruisent les dermes protecteurs et produisent des lésions ? Certainement pas par le bien-être que produirait la passe !

Nos analyses se font le relais de la parole des personnes prostituées et permettent de déchiffrer un système qu'il faut dénoncer. Une société ne peut être constituée par la somme de contrats particuliers inscrits dans des rapports de force. Et à supposer que quelques personnes jouissent réellement de la situation de prostitution, cela ne justifie pas son existence. Comme si l'existence du masochisme et la recherche par quelques personnes d'actes de violence à leur rencontre justifiaient la légitimation de la violence et l'agression.

Les nombreuses personnes que les associations accompagnent, montrent non seulement qu'elles souhaitent sortir de leur situation, mais qu'elles y arrivent en rassemblant leurs ressources et en se donnant le pouvoir d'agir vers l'autonomie et la reconstruction de liens sociaux.

De plus, l'absence d'expérience dans la prostitution n'enlève ni la possibilité d'observer objectivement les faits, ni celle de constater que c'est une violence. Il n'est pas nécessaire d'avoir été violé pour penser le viol comme une atteinte intolérable.

Laisser des individus devenir esclaves au nom de leur liberté à choisir de l'être, relève de la plus pure arnaque idéologique.

Mais cette question mérite un commentaire plus complet avec l'aide de Nicole-Claude Mathieu² qui évoque le cas des femmes divorcées qui cessent de faire des procès pour obtenir les pensions alimentaires, ou autres, des pères de leurs enfants et qui le justifient en disant « je ne vais pas mendier, j'ai ma dignité »³.

De la part des personnes prostituées on entend souvent dans les premiers contacts, « je ne vais pas me plaindre », « j'ai ma dignité » ou « je l'ai choisi ». Il ne s'agit pas de commenter à nouveau les conditions concrètes de vie et le passé de ces personnes, mais d'interroger le statut de cette référence à une valeur ou à des valeurs générales et positives dans un rapport de domination.

Pour Nicole-Claude Mathieu la référence à des valeurs générales permet à la ou au dominé-e de « traiter psychologiquement la situation de façon supportable » et « obscurcit la réalité de la situation ».

« Étant donné qu'une valeur est invoquée en situation, expérimentée dans une situation concrète, si elle apparaît dans un contexte d'oppression, un rapport effectif de pouvoir, la valeur prétendument générale et commune aux deux parties n'aura pas la même coloration dans la conscience (et dans l'inconscient) pour le dominant et le dominé, car les effets concrets qui accompagnent l'utilisation de cette valeur par le dominé sont des effets de limitation, de pauvreté matérielle etc. » ; ainsi pour la liberté, la dignité, l'autonomie par exemple. L'auteure poursuit : « À la limite l'utilisation même de cette valeur de référence par le dominé (ou la personne dominée) comme s'il accédait par là à la généralité, le prive – par effet d'une fausse symétrie – d'avoir accès à la notion même de son oppression ».

Ce qui ne signifie pas que les dominé-es devraient abandonner les valeurs générales c'est-à-dire forgées à partir de la situation du dominant. Telles sont les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, qui ont concerné seulement les hommes, au moment de leur introduction dans la construction d'une nouvelle société. Seul l'échafaud était destiné à tous et toutes. C'est aussi en utilisant ces valeurs générales que les dominé-es ont tenté ou ont pu se libérer. « Mais ce n'est pas du tout la même chose de reprendre une notion générale à son

2 – Op. cité p.180, 181.

3 – Ibid p.180.

4 – Ibid p.181.

bénéfice après avoir compris qu'elle vous desservait que de l'utiliser avant – auquel cas elle n'est qu'un instrument de mystification »⁵.

Toutes les « valeurs » ou les représentations générales ne sont pas bonnes à réutiliser par les personnes dominées, et par ceux qui les accompagnent comme celles qui servent à la domination⁶, telles la hiérarchie des sexes et leur complémentarité, l'importance du couple, ou le fait de « fonder une famille », la valeur universelle du contrat et de l'échange marchand et la liberté de faire payer ce que l'on veut et d'acheter ce que l'on veut.

Pour les professionnels ou bénévoles, se faire le réceptacle d'une parole de souffrance et le passeur d'une expérience de soumission à tant de violences n'est pas facile. C'est une mise en relation avec ce qui souvent est refusé et innommable, c'est interroger sa propre « autonomie », son rôle et sa place dans les relations sociales et intimes, c'est être exposé aux critiques qui renvoient à un « paternalisme compassionnel » et c'est aussi risquer d'instrumentaliser les personnes qui ont subi la prostitution, à des fins politiques de groupes de pression.

C'est pourquoi l'Amicale du Nid qui connaît les processus qui amènent à la prostitution et ses conséquences destructrices, qui accueille de plus en plus de jeunes en déshérence et en précarité, qui aide, avec ses trop faibles moyens, des femmes et des hommes de plus en plus nombreux, à sortir de cette atteinte à leur dignité et assujettissement, est très prudente dans le fait de mettre en avant des personnes prostituées pour servir la cause de l'abolitionnisme. Nous connaissons le coût et les risques de l'exposition publique de sa vie, de ses vulnérabilités et de la honte éprouvée par beaucoup de personnes prostituées. Mais le mouvement des « survivantes de la prostitution », la détermination et la force de celles qui témoignent un peu partout dans le monde aujourd'hui, permettent à d'autres de dire ce qu'elles ont vécu, souffert, donnent de l'espoir, lèvent le voile sur la violence des prostitués et construisent une solidarité, une résonance, qui renforcent les victimes dans leur pouvoir/capabilité de sortir de cette situation et de reconstruire leur vie, le contraire d'une victimisation qui les auraient

5 – Nicole-Claude Mathieu p.181.

6 – Nicole-Claude Mathieu cite la canalisation vers le mariage, la production d'enfant et l'obligation d'hétérosexualité.

rendues passives ou qui les aurait stigmatisées (selon les défenseurs de la prostitution).

À propos de ce qui ferait violence aux personnes prostituées quand les abolitionnistes montrent que la prostitution égale viol, Salomé qui se dit « toxipute »⁷ écrit : « Je suis moi-même pute, femme et violée, et pourtant je ne trouve pas cette affirmation d'une violence inouïe, là où cette violence semble une évidence indiscutable pour beaucoup d'autres . Je me suis posé la question et finalement je suis arrivée à la conclusion que les propos qui me heurtaient le plus étaient en fait ceux qui normalisaient totalement ce que je (et d'autres) vis (vivent), en particulier en niant totalement la violence que représente un rapport sexuel effectué par dû. [...] je ne suis pas intrinsèquement contre le fait qu'on me fasse remarquer que je vais me faire mal en fonçant dans le mur et que si je veux j'ai une main tendue, là, pas loin... On entend la prostitution c'est fun. Ça c'est putain de violent, c'est pire, tellement pire, qu'une surestimation de la violence prostitutionnelle ».

La déclaration abolitionniste

La position abolitionniste n'est pas essentialiste comme ses détracteurs universitaires le prétendent. Au contraire l'analyse de la prostitution et la compréhension des ressorts et des causes de ce phénomène réclament la référence à des dynamiques sociales et la prise en compte des rapports sociaux. Ceux-ci – et particulièrement pour notre sujet le rapport social de sexe – construisent et entretiennent des formes de violences, ceux-ci font que les forces de conservation de l'ordre établi irriguent la société et rendent difficile la remise en question même parmi les chercheur-es de sciences humaines et sociales. Mais il faut le répéter et le hurler peut-être : ce n'est pas la nature ou l'essence des hommes et des femmes qui produit la prostitution, c'est la culture et l'organisation sociale, ses rapports de force et de domination.

La prostitution est la plus ancienne des oppressions. Aucun autre groupe social que les prostitué-es n'est aussi victimisé, aussi brutalement terrorisé et maltraité. Cette exploitation, cette violence, cette

7 – Tribune 04/02/2013.

maltraitance demeure aujourd'hui l'une des violations des droits de la personne les plus négligées de la planète.

Le silence et le non engagement parfois préférés par celles et ceux qui cherchent à se protéger, par celles et ceux qui ne remettent pas en question la domination masculine et ses formes diverses, par celles et ceux qui au nom de la non criminalisation de la question sociale acceptent que se poursuive une des plus grandes violences – qu'ils soient professionnels du travail social ou adhérent-es associatif-ves –, n'est plus de mise, n'est pas acceptable. Ils seraient indifférence à cette pathologie sociale qu'est la prostitution, à cette destruction de la personne prostituée. C'est pourquoi un collectif d'associations a construit le manifeste abolitionniste qui suit⁸ :

Abolition 2012
Pour l'adoption d'une loi d'abolition
du système prostitueur !

Parce qu'en payant pour obtenir un rapport sexuel, le client prostitueur impose sa volonté au mépris de l'autre et de son désir ;

Parce que tout acte sexuel non désiré constitue une violence ;

Parce qu'en plaçant le corps humain dans le champ du marché, la prostitution porte atteinte au principe républicain de respect de la dignité de la personne et de son intégrité physique et psychique ;

Le système prostitueur constitue

- une violence inscrite dans la longue histoire de la domination masculine,
- une domination et une exploitation de toutes les inégalités,
- un obstacle fondamental à l'égalité entre les femmes et les hommes,
- une violation des droits humains.

Je demande une loi d'abolition de ce système et une politique publique effective, cohérente et globale incluant les mesures suivantes :

8 – Rappel : Plus de 60 associations, aujourd'hui, se sont réunies dans le groupe Abolition 2012.

1. la suppression de toutes les mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées,
2. La mise en place de moyens d'accompagnement social, à la santé et au logement pour les personnes prostituées,
3. la mise en place de véritables alternatives à la prostitution et l'ouverture de droits effectifs pour toutes les personnes prostituées, y compris étrangères,
4. l'interdiction de tout achat d'un acte sexuel et la pénalisation des clients,
5. le renforcement de la lutte contre toute forme de proxénétisme,
6. une politique ambitieuse d'éducation à une sexualité libre et respectueuse de l'autre, et à l'égalité entre les femmes et les hommes,
7. une politique de prévention, de formation, ainsi que d'information à la réalité de la prostitution.

L'attitude démocratique devant l'esclavagisme nous rappelle Sylviane Dahan⁹, « était fondée sur le rejet du statut dégradant pour la dignité humaine que ce régime-là représentait, **et non pas sur la perception individuelle que chaque esclave pouvait avoir de sa propre condition**. De nos jours, la pensée postmoderne nous inciterait plutôt à faire la différence entre le jacobin haïtien et l'Oncle Tom... pour essayer de nous persuader qu'il n'y a pas un esclavage mais des esclavages et qu'il n'y a pas lieu d'adopter, par conséquent, une position abolitionniste générale et tranchante ».

Ce discours sur les prostitutions différentes, on l'entend ad nauseam. Il essaie de nous persuader que la variété des situations de prostitution exprime une grande variété de choix des personnes et doit être étudiée comme un corpus de pratiques différenciées constituant chacune un objet scientifique qui aurait sa propre logique et dont l'observation fait perdre de vue ce qui est commun à toutes les « pratiques prostitutionnelles », on devrait ajouter à tous les goûts et désirs des prostitueurs. Les témoignages de Rosen, Laura, Nelly, Iliana, Laurence... nous ont montré quelle blessure, quel moment de peur, de dégoût, quelle atteinte fondamentale à la personne était l'acte de prostitution, était la passe.

⁹ – Dans un texte : de l'abolition de l'esclavage à l'abolition de la prostitution, publié le 22 janvier sur internet.

La minorité active pro-prostitution (il faut y ajouter tous les silencieux qui continuent à penser que la prostitution est « le plus vieux métier du monde », que c'est « un mal nécessaire » et qu'on a autre chose à faire qu'à « lutter contre la nature » sous entendu les pulsions masculines...) a une stratégie, en dehors de l'insulte aux abolitionnistes, pour agrandir le cercle de celles et ceux qui vont défendre l'ordre établi, pour ratisser plus large.

Il s'agit, d'une part, de présenter tour à tour la prostitution comme un travail comme un autre, piège dans lequel tombent des responsables politiques, – on se sait comment ? – et comme une sexualité minoritaire mais égale à l'homosexualité par exemple. C'est d'ailleurs cette confusion qui invalide la position des défenseurs de la prostitution.

Il s'agit, d'autre part, de montrer que les violences subies dans la prostitution peuvent être réduites, que les conditions de travail des prostitué-es peuvent être améliorées. Ce qui donnerait certainement à la prostitution visage de métier à conseiller...

Pour ce qui est du travail comme un autre que pourrait être la prostitution, nous avons montré que ce n'était pas envisageable non seulement dans ses effets sur la personne mais aussi parce que « la différence n'est pas mineure entre la condition des femmes travailleuses, aussi pénibles et précaires que soient ses conditions contractuelles, et la femme prostituée, chosifiée, systématiquement dépossédée de sa condition humaine »¹⁰ et parce que la prostitution est l'expression d'un intolérable privilège des hommes (l'ensemble des hommes potentiellement) sur les femmes qui « suspend une épée de Damoclès sur la dignité, les droits et les aspirations de l'ensemble des femmes »¹¹.

Réclamer une amélioration des conditions de travail des prostitué-es pour réduire les violences qu'elles subissent, c'est reconnaître les violences subies. C'est ne pas vouloir voir que c'est « la relation de prostitution » elle-même qui contient cette violence et qui la produit, c'est la violence des prostitueurs qu'il faudrait réduire, or elle est constitutive de ce viol tarifé, de ce droit que s'octroient les hommes à l'usage payé des orifices du corps humain, de la domination qui s'exerce dans toute situation de prostitution.

10 – Sylviane Dahan, Ibid.

11 – Ibid idem.

Enfin, certains mouvements de médecins bénévoles, des bénévoles qui luttent contre le sida et font un nécessaire travail de prévention, et beaucoup de militants LGBT, font une confusion dommageable à leur cause et pour les personnes prostituées en ne voyant d'abord que les infections sexuellement transmissibles (IST) comme effets et risques sur la santé des personnes prostituées et en confondant dans le même combat, liberté sexuelle, orientation sexuelle et choix du sexe/genre et violence ou domination. Ce n'est pas parce que les un-es et les autres (prostitué-es et LGBT) sont ostracisé-es et stigmatisé-es souvent, qu'il faut identifier la prostitution à une orientation sexuelle ou à la question du choix du genre. Certes dans la prostitution, le genre s'exprime, nous l'avons vu. Il est à l'œuvre dans le paraître et la caricature du féminin, et du masculin, il est à l'œuvre dans le rapport de domination, il est à l'œuvre quand l'homophobie, la transphobie mettent des jeunes dans des situations de grande vulnérabilité. Mais entre le piège qu'est la prostitution et l'action du désir qu'est l'homosexualité, il n'y a pas de comparaison possible. Ce qui pourrait expliquer cette « communauté de destin » mise en avant par le mouvement LGBT est d'abord la présence de personnes prostituées (hommes et trans) plus nombreuses là que dans d'autres groupes ou mouvements, peut-être aussi la présence de beaucoup d'acheteurs occasionnels ou réguliers et ensuite la question du choix qui traverse à la fois le vécu des LGBT et celui des personnes prostituées.

Cette défense déclarée de la prostitution qu'affichent beaucoup de LGBT rend les prostitué-es responsables de leur situation et ne leur donne pas pour autant de la fierté, – comment être fier de son propre assujettissement ? – Cette « solidarité » n'en est pas une puisqu'elle les enferme dans la violence, elle est dangereuse... Certes quelques un-es, très minoritaires, affirment, – mais pendant combien de temps ?-exercer par choix un métier formidable ! Mais là encore un métier n'est pas une orientation sexuelle ou un désir pour une autre personne.

L'ensemble de notre analyse et de notre pratique montre que l'abolition de la prostitution n'est pas une simple utopie¹², elle est une urgence sociale.

12 – « L'utopie n'est pas l'irréalisable, mais ce qui n'est pas réalisé » a écrit Théodore Monod.

LA PROSTITUTION, UNE QUESTION SOCIALE

Stéphanie survivante : « *La prostitution n'est pas une question de choix individuel ou de liberté sexuelle, mais bien une question sociale puisqu'elle concerne l'ensemble des femmes qui deviennent dès lors potentiellement toutes des objets sexuels, des produits, marchandises, que l'on peut acheter, vendre ou louer. La prostitution ne peut par conséquent être réformée dans le but d'améliorer les conditions de sa pratique* »¹.

Pendant que la prostitution augmente partout, sous toutes ses formes, et touche de plus en plus de jeunes et de femmes fragilisées par la précarité et les migrations, une proposition de loi, votée en première lecture à l'Assemblée Nationale en décembre 2013, a attendu 14 mois son examen au Sénat qui a dénaturé le texte et l'objectif. Cette loi est faite pour refonder la politique de lutte contre la prostitution datant de 1960 et l'abolitionnisme français et la renforcer. Il y a urgence !

La vulnérabilité des jeunes

Il a été dit combien est important le nombre de femmes dans le monde, vulnérables et exposées au risque de la prostitution. Il faut ajouter la vulnérabilité des jeunes et ce même dans la société française dans un pays dit riche et développé. Quelques données² illustrent l'importance de leur niveau de précarité.

1 – Forum social québécois, résultat d'une recherche de la CLES.

2 – Sources INSEE et FNARS, 2012.

La précarité des jeunes en France

Les jeunes de 12 à 25 ans représentent en France 17 % de la population. Ceux de 18 à 25 ans, 10 %.

Le taux de chômage des 16-24 ans actifs (donc hors étudiants) est de 22,8 % contre 8 % pour les 30-49 ans et beaucoup lorsqu'ils sont employés le sont avec des contrats temporaires ou à temps partiel. 13 % des jeunes de 18 à 25 ans ne sont ni au travail, ni dans le système de formation et n'ont aucune rémunération (ni indemnité de chômage, ni RSA).

Les jeunes représentent 25 % de la population des foyers d'hébergement, un phénomène nouveau, croissant. 20 % des appels du 115 sont passés par des jeunes.

Les jeunes sont soumis plus fréquemment que toute autre classe d'âge à la pauvreté, 22,5 % des 18 à 24 ans selon l'INSEE sont au dessous du seuil de pauvreté (13,5 % pour la population métropolitaine).

Le passage de l'enfance à l'âge adulte s'est profondément transformé depuis 30 ans. Ce qui était alors une transition courte permettant de passer de la formation à l'emploi, de trouver un logement et de faire sa vie est devenu un parcours du combattant. La jeunesse est un âge fragile où se crée l'identité, où ceux qui peuvent rester assez longtemps dans leur famille ont le temps de se construire, de se tromper, de recommencer. Ceux qui n'ont pas de soutien familial ont d'autant plus de mal à traverser cette phase de transition.

Sans ressources, sans appuis, beaucoup se dirigent vers l'hébergement d'urgence ou restent dans la rue.

D'après un rapport de l'Unicef publié en 2013, le taux de pauvreté des enfants en France serait passé de 15,6 à 18,6 % entre 2008 et 2012, soit une augmentation de 440 000.

Nous ne disposons pas de chiffres précis sur la prostitution des jeunes en France. Mais les constats aussi bien sur la prostitution de rue que lors d'actions de prévention auprès de jeunes montrent une évolution inquiétante. Les travailleurs sociaux de l'Amicale du Nid sont de plus en plus souvent interpellés par des travailleurs sociaux spécialisés dans la protection de l'enfance pour leur apporter un soutien face à la

multiplication des situations de prostitution. Les constats, aussi bien sur les lieux de prostitution que lors des actions de prévention auprès des jeunes dans les collèges et lycées ou à l'université, montrent une augmentation de comportements à risques élevés. D'où l'urgence d'une politique nationale d'éducation et de prévention dans ce domaine.

L'ampleur de la prostitution en milieu étudiant³ est avérée. 4 % au moins des étudiant-es ont connu ou connaissent la situation de prostitution. 15,9 % (68 % de femmes et 32 % d'hommes) déclarent pouvoir envisager le recours à la prostitution en cas de situation très précaire.

Errance et prostitution

Le contexte économique, l'isolement et la précarité croissante, la banalisation de la prostitution constituent des facteurs de vulnérabilité importants. Beaucoup de jeunes, voire très jeunes, sont en errance dans ce pays. Les points de convergence entre la prostitution et l'errance sont nombreux⁴ : les facteurs psycho-sociaux d'entrée avec des profils similaires, le poids du marquage social, la marginalisation et la stigmatisation, la construction d'une « identité collective » en compensation d'une identité individuelle problématique, les situations de grande précarité accompagnées de stratégie de survie à risques importants, les consommations de produits toxiques et les addictions, parfois la revendication d'un choix libre, les risques sanitaires liés aux conditions de vie, au rapport au corps, au désintérêt pour sa propre santé, l'occupation de l'espace de la rue, notamment la nuit et les rencontres possibles, la perméabilité des deux univers.

Les rencontres en cours de fugue des jeunes peuvent être des risques d'entrée en situation de prostitution : intégration au milieu prostitutionnel des jeunes mineurs victimes d'homophobie, échange d'actes sexuels contre un logement, rencontres « amoureuses » en cours de fugue qui débouchent sur une emprise ou sur un échange d'acte sexuel contre accueil dans un squat par exemple.

3 – Voir les résultats de l'enquête réalisée en 2011-2012 par l'Amicale du Nid de Montpellier sur le site Amicale du Nid.

4 – À partir de l'étude de Magali Nayrac, Établissement de l'Amicale du Nid de Montpellier, 2014.

L'errance peut être à la fois cause et conséquence de la prostitution. Elle concerne de plus en plus de jeunes mineurs étrangers, encore plus vulnérables, victimes de toutes les violences et les exploitations possibles.

À partir d'un terrain de base (voir les processus d'entrée dans la prostitution), des événements déstabilisants facilitent le passage à l'acte : une rupture familiale, la fréquentation de groupes à risques, les situations d'errance, la dépendance aux drogues, l'absence de qualification professionnelle et la précarité etc. Ces constats, il faut le dire encore une fois et au risque de lasser, appellent une politique réelle de prévention et de protection des jeunes. On ne peut se contenter de sourire ou de s'indigner à l'annonce de pratiques en augmentation au festival de Cannes ou ailleurs, dans le monde bling bling (ou fuck fuck !), des starfuckeuses et michetonneuses.

Invisibilité de la question sociale qu'est la prostitution

La société civile commence à prendre conscience de ce qu'est le système prostitutionnel et les médias s'ouvrent à une analyse plus approfondie du phénomène. Cependant restent inquiétantes la faible mobilisation des partenaires sociaux, des associations de lutte contre l'exclusion et de leurs institutions de soutien, et leur absence de réaction face à la « timidité » du corps politique à l'endroit de cette violence qu'est la prostitution. Celle-ci est de plus en plus visible, sous toutes ses formes. Cependant, en tant que question sociale elle est rendue invisible par trois facteurs :

- La représentation de la pulsion sexuelle masculine comme irrésistible, ce qui autorise les hommes à toutes les violences et à chosifier l'autre en achetant l'usage de corps pour leur jouissance, ce qui justifie d'assigner à un groupe stigmatisé, celui des prostitué-es, à la fonction de réceptacle du trop plein masculin, ce qui transforme les hommes en êtres privés de cerveau, les déshumanise mais légitime la violence et la domination qu'ils exercent en imposant par l'argent des actes sexuels, souvent très violents et non désirés par la personne prostituée.

- L'argent gagné dans la prostitution : en ces temps de crise, d'aggravation de la précarité et de l'exclusion, quelque part on se dit, même les acteurs sociaux les mieux intentionnés, que finalement la prostitu-

tion permet de payer son loyer, de manger, d'assurer sa vie matérielle, ce qui n'est pas si mal. Ainsi on peut mieux s'occuper de ceux qui n'ont aucun autre « recours ». « Vous avez deux ou trois enfants à charge, le père est parti, ne paie pas sa pension, vous n'avez pas d'emploi... mais prostituez-vous donc, vous gagnerez de l'argent »... dans ce raisonnement produit par une grande ignorance de ce qu'est la prostitution, il n'y aurait donc pas urgence de porter secours aux victimes. La prostitution n'est pas forcément vue comme un travail comme un autre mais comme une débrouille tolérable.

Non, ce n'est pas tolérable, parce que la prostitution est une violence qui détruit et qui est contraire à l'insertion sociale, elle désaffilie et précarise, elle est une atteinte profonde à la dignité et devrait mobiliser toutes celles et tous ceux qui luttent contre l'exclusion.

L'argent gagné est d'abord celui gagné par les proxénètes et les trafiquants, le lobbying de leur côté est puissant, on s'en doute.

- Le troisième facteur est la présence de personnes migrantes de plus en plus nombreuses dans la prostitution. La traite des êtres humains augmente partout dans le monde et l'existence d'une demande de clients-prostituteurs crée et soutient les trafics de personnes assujetties qui viennent de pays pauvres et/ou dans des situations de guerre et de violence insupportables. Mais ce n'est pas l'asservissement dans la prostitution que l'on voit d'abord, c'est surtout le trop grand nombre d'étrangers qu'il faut réguler. Ainsi la France n'est pas particulièrement bien notée dans les instances européennes pour sa politique de lutte contre la traite et sa protection des victimes. Là encore, certaines peuvent penser qu'après tout ces personnes étrangères, ces mineurs étrangers isolés, trouvent de quoi vivre par la prostitution et que cela réduit leur émargement au budget social. La question de la prostitution et de la demande des clients est recouverte pas la question de l'entrée des étrangers en France et de leur droit à y rester alors qu'il faudrait se poser la question non seulement des inégalités mondiales et de leurs causes mais aussi celle de l'existence d'une demande pour des corps à la merci des appétits « pulsionnels » masculins.

Beaucoup trop d'acteurs sociaux et même parfois ceux qui accueillent des personnes prostituées pensent la prostitution comme un choix alors qu'elle est archaïsme, violences, marchandisation d'êtres humains, asservissement, misogynie.

Loin d'être une question de comportements individuels, la prostitution est une question sociale de la dimension de l'esclavage. Loin d'être un choix, la prostitution est une telle atteinte à la personne humaine qu'il faut des méthodes spécifiques pour permettre aux victimes d'en sortir.

Les moyens de sortir de la prostitution:

Il faudrait un ouvrage entièrement dédié aux conditions de l'action sociale, aux fondements, aux valeurs, à l'éthique et aux méthodes d'accompagnement social dans ce domaine de la lutte contre la prostitution. Ici nous ne donnerons que quelques orientations et informations sur les conditions de l'accompagnement des personnes prostituées. Par rapport à ce qui a déjà été écrit⁵ sur cette problématique, le débat actuel et la réelle prise en compte de la prostitution comme violence, construisent un nouveau regard sur les pratiques et sur les représentations des intervenant-es. L'approfondissement de la connaissance du système prostitutionnel et la détermination à accompagner vers la sortie de la prostitution, de façon plus efficace encore, le plus de victimes possibles, et d'éviter à un grand nombre de jeunes de le devenir, obligent à mieux spécifier nos interventions et à qualifier nos accompagnements. Mais c'est toujours avec le souci de permettre aux personnes prostituées de comprendre le comment de leur situation, de se réapproprier leur histoire, d'ouvrir à elles-mêmes des possibles, de redécouvrir leurs ressources profondes et les transformer en les moyens d'agir, et d'accéder à la liberté et à la citoyenneté, que l'accompagnement doit être pensé et agi.

• Les barrières à la sortie de la prostitution sont hautes et nombreuses :

Une étude anglaise rigoureuse et approfondie permet de décrire les principales barrières et de confronter les résultats de cette équipe de chercheur-es avec les analyses précédentes et l'expérience de l'Amicale du Nid. Il s'agit de « Breaking down the barriers. A study of how

5 – Prostitution : guide pour un accompagnement social, ouvrage collectif, 2011.

women exit prostitution » réalisée dans le cadre de l'organisation EAVES et de la London South Bank Université (LSBU)⁶.

Cette recherche de deux années avait le projet d'évaluer les effets des différents types d'interventions ou d'actions d'aide apportée aux femmes prostituées (prostitution de rue, ou « indoor » et victimes de trafic des êtres humains) qui voulaient quitter la prostitution. Le but était de comprendre la nature et l'efficacité des approches et méthodes existantes pour la sortie de la prostitution avec le projet de promouvoir un ensemble de bonnes pratiques pour tout le pays. Un résultat supplémentaire de cette étude est d'avoir donné une meilleure compréhension de la réalité complexe de la vie de ces femmes, de leurs besoins, du contexte dans lequel elles font leurs choix et de leurs motivations pour quitter la prostitution⁷.

Cette étude a permis d'identifier neuf barrières à la sortie de la situation de prostitution. Beaucoup de femmes prostituées font face à des obstacles particuliers ou à des ensembles d'obstacles qui requièrent un ensemble de mesures d'aide ou un accompagnement coordonné,

6 – Julie Bindel, Laura Brown, Helen Easton, Roger Matthews, Lisa Reynolds. Traduction Genevieve Duché et Hélène de Ruggy, Amicale du Nid, 2013.

7 – La recherche est basée sur une approche incorporant une série de méthodes qualitatives et quantitatives. Elle a impliqué des entretiens approfondis avec des femmes adultes en situation de prostitution ou sorties de la situation et des femmes ayant été victimes de trafic ; des entretiens avec des praticiens et les professionnels faisant les accompagnements ou travaillant avec des personnes en situation de prostitution et une enquête sur les groupes concernés par la prostitution. Une étude documentaire des principales publications, nationales et internationales relatives à la question de la prostitution a également été conduite. Une des composantes clés de l'étude est l'approche innovante, qualitative, longitudinale avec des entretiens répétés et des relations suivies avec les femmes concernées qu'elles soient en situation de prostitution, en train de sortir ou victimes de trafic.

Au total 114 entretiens ont été réalisés avec des femmes de tous âges, de toutes origines ethniques et nationales. Deux tiers étaient concernées par la prostitution de rue et un tiers étaient prostituées ailleurs que dans la rue. 7 femmes de l'échantillon avaient été victimes de trafic des êtres humains.

Les femmes faisant partie de l'échantillon étaient informées et leur consentement assuré. Les informations portaient sur les buts de la recherche, comment les données seraient protégées et conservées et la nature volontaire de l'entretien. Pour prévenir des effets préjudiciables aux personnes interrogées on leur offrait une aide continue et leur donnait toute explication nécessaire. L'anonymat était assuré. Le lieu de réalisation des entretiens était choisi de façon à protéger l'anonymat et la sécurité des deux intervenants, la personne interviewée et le ou la chercheur-e. Les outils de la recherche ont été développés de façon participative avec les femmes impliquées.

individualisé, bien adapté pour dénouer la situation. Ces obstacles sont mêlés, interagissent les uns avec les autres, parfois se renforcent les uns les autres ; aussi il est nécessaire de dénouer et de comprendre les relations complexes entre ces problèmes et de les traiter dans une optique globale et systémique.

Les barrières à la sortie :

– **L’usage de drogues.** 95 interviewées (soit 83 %) ont dévoilé des problèmes anciens ou actuels liés à l’usage de drogues ou à la consommation d’alcool. 34 femmes ont été prostituées avant de consommer drogues ou alcool. Pour d’autres leur usage de drogue ou d’alcool s’est accru après leur entrée dans la prostitution. Plusieurs femmes qui avaient ces problèmes en parlaient comme des moyens de « tenir » dans la situation de prostitution. Beaucoup de femmes de l’enquête tentant de quitter la prostitution se sont retrouvées dans des dispositifs destinés à la lutte contre les addictions et n’ont pu accéder à l’accompagnement global nécessaire pour quitter complètement la prostitution. L’usage de drogues est aussi fortement lié à d’autres obstacles tels que les problèmes de santé physiques et psychiques, les problèmes d’endettement et de logement, les problèmes avec la justice.

– **Le logement.** Le logement peut jouer à la fois comme facteur d’entrée dans la prostitution et comme obstacle à la sortie. La difficulté d’accéder à un logement correct et abordable est le deuxième plus important obstacle auquel font face les femmes de l’enquête. 87 femmes (soit 77 %) ont eu des problèmes de logement et ont été à la rue durant la période pendant laquelle elles étaient prostituées. Les problèmes concernant l’hébergement ou le logement constituaient des obstacles de plusieurs façons : être obligée de partager un logement avec un proxénète ou un partenaire violent pour éviter de vivre dans la rue ou sans abri, être prostituée pour payer le loyer ou le crédit, perdre son logement à cause d’un emprisonnement, problèmes aussi de localisation liés au sentiment de solitude, d’isolement et d’être éloignée d’un groupe d’appartenance ou de liens aidants ou alors vivre dans les quartiers « rouges » de prostitution près d’autres femmes prostituées.

– **La santé mentale et physique.** 89 femmes (soit 79 %) des interviewées souffrent de problèmes physiques et/ou mentaux⁸. La recherche indique que les désordres post stress traumatique peuvent être la conséquence de la prostitution. Pour beaucoup de femmes, le phénomène de dissociation les amène à ne pas se sentir très impliquées dans la prostitution et du coup elles sont moins engagées dans l'idée, dans le désir de quitter la prostitution.

– **Les violences subies dans l'enfance.** 81 femmes (soit 72 %) ont subi une forme ou une autre de violence pendant leur enfance incluant les violences affectives, émotionnelles, physiques, verbales et sexuelles. Quelques femmes ont fait le lien entre les violences subies dans l'enfance et leur situation de prostitution. Pour les femmes adultes prostituées l'expérience de l'abus peut aggraver le sentiment de n'avoir aucune valeur et l'absence d'estime de soi que les souffrances et violences subies dans l'enfance ont engendrés et étayés.

– **La criminalisation.** 56 femmes (soit 49 %) ont été condamnées pour un ou des délits en relation directe avec la prostitution et 76 (soit 67 %) l'ont été pour des délits sans relation avec la prostitution. Les problèmes avec la justice et les condamnations pour délits constituent une barrière importante pour les femmes prostituées à la fois en termes de capacité de recherche d'aide, de difficulté de s'adresser aux services sociaux et de sortie de la prostitution. La criminalisation, la pénalisation, stigmatisent les femmes, constituent une barrière pour trouver un emploi, perturbent leur vie personnelle et leur famille et créent des dettes⁹.

8 – Rappelons qu'une recherche précédente, déjà citée (Farley, 2003, Prostitution. Trafficking and Traumatic stress. New York), avec des femmes prostituées identifiait des symptômes communs parmi ce groupe incluant une incapacité à imaginer une alternative pour leur vie ainsi que la dépression et l'anxiété. De tels symptômes étaient particulièrement fréquents chez les femmes qui avaient subi des violences pendant leur enfance et qui disaient aussi ne pas pouvoir avoir ou construire des relations durables.

9 – Une conséquence à méditer : L'étude démontre également que l'utilisation de méthodes telles que l'ASBO (mesure d'alternatives aux poursuites conditionnées à l'engagement de la part des femmes arrêtées pour comportement « anti social » de ne pas revenir dans les lieux de prostitution) destinées à encourager la sortie de la prostitution signifie souvent que ces femmes n'ont plus accès aux services spécialisés, dont elles auraient justement besoin, car ils sont souvent situés dans les zones de prostitution de rue. En France, l'Amicale du Nid de Paris a mis en place des visites dans les prisons pour accompagner les personnes prostituées qui s'y trouvent pour d'autres raisons que la prostitution et pour préparer la sortie.

– **L’argent et les dettes.** L’argent constitue un obstacle à la sortie important pour beaucoup de femmes prostituées. 59 femmes (soit 52 %) disent que les dettes qu’elles ont contractées les empêchent de quitter la prostitution. De plus, parfois, elles ont des dettes contractées à leur nom pour des partenaires ou des associé-e-s. D’autres femmes (33) disent avoir un revenu et un style de vie (au jour le jour certes !) qu’il serait difficile de laisser ou de quitter. Si beaucoup disent que l’argent ne compense pas les implications de la situation de prostitution (« le jeu n’en vaut pas la chandelle ») l’impact sur leur état émotionnel et leur estime de soi ainsi que leur dépendance à un niveau de revenu élevé sont des obstacles difficiles à lever.

– **La coercition** comme cause d’entrée et de maintien dans la prostitution (y compris de la part de proxénètes et de trafiquants). 54 femmes (soit 50 %) ont fait l’expérience de la coercition définie comme une emprise, une domination qui privent la personne de ses droits, de ses ressources et de sa liberté dans la vie de tous les jours. Ce nombre inclut les femmes qui ont été soumises au trafic et celles qui ont été soumises à un partenaire, un proxénète, un proche ou toute autre personne. Les entretiens avec les femmes prostituées et les intervenants sociaux ont exploré la question complexe de la domination ou de l’emprise et comment elle constitue une barrière à la sortie de la situation de prostitution. Beaucoup de relations entre des femmes prostituées et des hommes « coercitifs », les dominant, sont caractérisées par les indicateurs classiques de violence domestique ou dans le couple tels que l’usage de menaces et de violences incluant les violences physiques, sexuelles, psychologiques et celles concernant l’argent comme moyens d’exercice et de maintien du pouvoir et du contrôle envers les femmes sous emprise. Cette violence subie va souvent de pair avec l’usage de drogue et des problèmes de logement.

– **Manque de qualifications et de formation.** Le manque d’éducation, l’absence d’études et de formation sont à la fois des causes d’entrée dans la prostitution et des obstacles pour la quitter. 44 femmes (soit 39 %) n’avaient aucune formation et qualification. Les femmes interrogées avaient conscience que l’accès à la formation et à l’éducation étaient des facteurs cruciaux pour pouvoir quitter la prostitution sur le long terme ou définitivement. Pour quelques-unes la difficulté liée au

manque d'alternatives était si grande qu'elles se sentaient « condamnées » au retour à la prostitution.

– **L'âge d'entrée dans la prostitution.** Dans le groupe des femmes de l'enquête, 35 femmes (soit 32 %) ont commencé à être prostituées avant l'âge de 18 ans. Les femmes de cette étude disaient avoir commencé à être prostituées jeunes que ce soit imposé par une autre personne ou déclenché par la prise de drogue ou les violences subies pendant l'enfance. Les interviewées qui avaient commencé la prostitution très jeunes (adolescentes voire plus jeunes) étaient souvent incapables de se souvenir de leur vie avant la prostitution ; en conséquence, ces femmes rencontraient plus de difficultés pour envisager un autre avenir.

Les femmes concernées par la prostitution font face à un nombre important de très grands obstacles pour sortir de cette situation. Dans certains cas ces obstacles se combinent et créent des ensembles de difficultés qui doivent être réduites ou supprimées par une réponse coordonnée. Certains obstacles peuvent être levés avec une aide relativement peu importante mais les femmes qui affrontent plusieurs types d'obstacles et de combinaisons de ceux-ci ont besoin d'un accompagnement intensif.

Quelques enseignements et questions :

Cette recherche montre la similarité des expériences des femmes prostituées quelles que soient les formes de prostitution ou le degré de coercition subie (prostitution de rue ; indoor, escorting, hôtels, salons de massage, clubs, bordels etc. ; TEH). Les femmes qui ne sont pas dans la prostitution de rue ont des problèmes de santé physique et mentale, ont subi des violences pendant leur enfance, ont des dettes et des problèmes de consommation de drogue ou d'alcool. Ceci va à l'encontre de l'idée selon laquelle les femmes qui ne sont pas dans la prostitution de rue ont moins de problèmes que celles qui sont dans la rue. Cependant les chercheur-es anglais-es précisent que le sens de « sortir » en relation avec le fait de quitter la prostitution peut varier selon le type de prostitution étudié. Par exemple, pour les femmes victimes de trafic et de traite des êtres humains « sortir de la prostitution » peut vouloir dire s'échapper, fuir un danger immédiat, est une urgence alors que pour les escorts, « sortir de la prostitution » est souvent un projet,

un but qui va se réaliser par un changement graduel. Des femmes prostituées peuvent et souhaitent quitter la prostitution qu'elles soient en situation de prostitution de rue ou non.

D'après l'étude résumée ci-dessus :

– la grande majorité des femmes de l'échantillon qui ont voulu sortir de la prostitution, ont pu le faire relativement rapidement lorsqu'elles ont reçu un soutien approprié,

– la violence des clients est fréquemment citée comme facteur déclenchant de la décision d'arrêt de la prostitution. 61 % des femmes interrogées disent subir ou avoir subi des violences de la part des acheteurs de services sexuels,

– offrir un accompagnement spécifique pour aider les femmes qui veulent arrêter la prostitution est économiquement très efficace, puisque cela permet de prévenir une aggravation des problèmes physiques et psychologiques liés à la pratique de la prostitution,

– les préoccupations exprimées par les acteurs sociaux sur la nécessité de l'aide pour sortir de la prostitution et le manque de connaissances spécialisées et de services spécifiques centrés sur la sortie de la prostitution renvoient à la responsabilité du gouvernement et des politiques publiques dans la mise en place d'actions et de services qui permettent aux personnes prostituées de sortir du commerce du sexe.

– les organismes qui accompagnent les personnes en situation de prostitution doivent s'assurer que leurs actions et services n'aident pas seulement à maintenir les personnes dans la situation de prostitution mais permettent un accompagnement proactif pour les aider réellement à quitter la prostitution et à reconstruire leur vie. Ce que nous reprenons tout à fait à notre compte. C'est là que le positionnement abolitionniste est important !

– Il faut ajouter à ces constats partagés par l'Amicale du Nid, la question du comment prendre contact avec les personnes prostituées « indoor ». Le contact par internet s'impose mais il est difficile de l'organiser (conditions de sécurité) et de financer le coût de l'écoute et des échanges à distance qui réclament un temps de travail très important. Pourtant cette modalité de rencontre avec les victimes de la prostitution ne peut être plus longtemps évitée.

• *Le rôle des associations et les moyens de l'action :*

En France, l'action d'accompagnement des personnes prostituées vers des alternatives à la prostitution, c'est-à-dire vers l'insertion sociale et professionnelle est inscrite principalement dans la politique publique d'État (depuis les ordonnances de 1960). Mais comme pour une grande part de l'action sociale, ce sont des associations qui prennent en charge cette question de la prostitution. Deux types d'associations interviennent sur le territoire français auprès des personnes prostituées : celles qui s'inscrivent dans la politique abolitionniste française (la prostitution n'est pas un métier, elle est une situation de violences subies) et les associations communautaires accompagnées ou pas, d'associations de bénévoles¹⁰, pour les problèmes de santé. Les associations communautaires¹¹ sont plutôt soutenues par des pro-prostitution ou des groupes qui considèrent la prostitution comme une activité professionnelle. Elles font essentiellement de la prévention santé, donnent des conseils et adressent souvent des personnes prostituées en difficulté aux travailleurs sociaux des associations spécialisées. Parmi les associations abolitionnistes, il y a celles dont l'action est basée sur des interventions de bénévoles¹² et celles qui ont mis en place progressivement des équipes de salarié-es, de travailleurs sociaux, dans le cadre d'agrèments publics de création d'établissement tels que les CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) avec engagement de financement sur un certain nombre d'années (mais pas d'engagement sur le montant). Certains établissements ne sont pas CHRS mais sont reconnus dans leur spécificité « prostitution » et financés par subventions publiques à renouveler chaque année¹³.

Les associations peuvent mobiliser d'autres financements (ARS Agence Régionale de Santé, Conseils départementaux et régionaux, subventions municipales, Caisses d'allocations familiales CAF etc.)

10 – Médecins du Monde ou AID par exemple.

11 – Griselidis, Cabiria, le Bus des femmes etc.

12 – Mouvement du Nid par exemple.

13 – Ainsi sept des huit établissements de l'Amicale du Nid ont une convention de délégation de service public au titre des CHRS comprenant, selon les établissements, l'aller vers, l'accueil et le suivi sans hébergement, l'hébergement d'urgence et d'insertion et les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA). Un établissement assure ses activités dans le cadre d'une subvention annuelle.

pour conduire des actions spécifiques. Les associations abolitionnistes, notamment, développent des actions de sensibilisation, de formation (personnels éducatifs, travailleurs sociaux, fonctionnaires de police etc.) et de prévention de la prostitution auprès des jeunes (quartiers, écoles, collèges, lycées, universités, Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.). Depuis que la prostitution est déclarée violence faite aux femmes et qu'un ministère des Droits des femmes a été remis en place en 2012, des financements spécifiques ont été dégagés et attribués au Service National des Droits des Femmes. Ainsi des financements passent soit directement par ce service soit par les délégations régionales et départementales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE ou DDFE).

Par l'intermédiaire du bénévolat, parfois d'autres associations comme les CIDF (centres d'information des droits des femmes) vont au-devant des personnes prostituées pour leur offrir de l'aide. À côté de ces associations spécifiques et parce que leur nombre est trop peu important, les associations « généralistes » accueillent et peuvent héberger des personnes prostituées. Le manque de formation des travailleurs sociaux sur la question de la prostitution peut être corrigé par la formation professionnelle continue à laquelle s'emploie l'Amicale du Nid par exemple (apporter les éléments de connaissance de la prostitution et des problèmes rencontrés par les personnes prostituées permettant d'aborder la question avec les victimes et de les orienter vers de solutions alternatives). Mais la question de la formation initiale des travailleurs sociaux sur les questions de violences faites aux femmes reste posée, les progrès sont trop lents.

La position abolitionniste consiste à considérer que la prostitution étant une violence, il faut proposer des alternatives aux personnes prostituées, et ce sans obligation, sans pression, en respectant leur volonté et leur rythme de prise de décision. La relation qui s'instaure entre un bénévole ou un-e professionnel-le salarié-e et la personne prostituée ne peut être la même selon que l'on traite la prostitution comme un travail comme un autre (même si on en connaît les risques et les violences) ou que l'on intervient auprès d'une victime de violence en lui proposant de sortir de cette situation. C'est une question fondamentale.

Les relations entre les associations d'intervention sociale et les pouvoirs publics¹⁴ ont une histoire et des raisons qui sont actuellement remises en question. Les raisons économiques (réduction des coûts par le bénévolat, éviter de créer des services publics en plus grand nombre, plus grande souplesse d'intervention etc.) sont loin d'être les seules à l'origine de cette interdépendance entre pouvoirs publics et organisations non lucratives. À partir de la découverte d'un besoin ou de son émergence, une co-construction s'est établie entre l'État et les associations ; ces dernières apportant l'observation, la connaissance de terrain et les relations avec les personnes à aider et à accompagner (handicap, exclusion, prostitution etc.). Cette co-construction assure une plus grande cohérence de l'action publique et sa reconnaissance, entraînant aussi sa légitimation vis-à-vis de l'électorat. L'articulation entre les politiques publiques et les associations qui ne sont pas de simples opérateurs mais des révélateurs et des analystes de la situation sociale, permet l'élargissement et l'approfondissement de la citoyenneté en appuyant et reconnaissant des organismes nés de la prise de conscience sociale et politique. Il s'agit d'un élément important de la vie démocratique et du renforcement de ses bases.

La crise économique, celle des finances publiques, et la diffusion de l'idéologie libérale réduisent les financements de l'action sociale (si ce n'est en valeur absolue, en tout cas en valeur relative puisque les besoins grandissent : pauvreté, précarité, prostitution en augmentation) et transforment les relations puissance publique-associations. Les décisions technocratiques prennent le pas. La co-construction de diagnostics et des réponses à apporter s'amenuise au profit d'une politique d'appel à projets qui peut mettre en concurrence associations et entreprises dès lors que des activités peuvent être profitables et au détriment du secteur non lucratif qui n'a pas les mêmes critères d'efficience. La politique du choix du moins-disant peut être une catastrophe pour la solidarité, la qualité des interventions et supprimer expérimentation et innovation sociales. Ces économies à court terme représentent des surcoûts à long terme. Il vaut mieux investir dans un accompagnement renforcé qui permet aux personnes de s'insérer plus rapidement que de les laisser dans une grande précarité, isolées, avec seulement un toit sur

14 – Geneviève Duché et Hélène de Ruyg : « Associations, entre entrepreneuriat et investissement citoyen pour une Europe de l'intérêt général », Lisbonne, 2012.

la tête et cela est encore plus urgent lorsqu'il y a des enfants. Dans cette société où l'économie domine dans sa dimension profitable à quelques uns et non dans sa dimension d'émancipation des problèmes matériels de la vie humaine, que soit au moins pris en compte l'ensemble des effets économiques des dysfonctionnements sociaux s'il est impossible d'attendre la seule prise en compte de la souffrance humaine et de la dignité des êtres.

La raréfaction des moyens pèse sur les victimes et les équipes qui les accompagnent. En un an, à Paris par exemple, entre 2011 et 2012, l'établissement de l'Amicale du Nid a vu le nombre de personnes accueillies croître de 628 à 847 personnes soit une augmentation de 34 % avec des moyens humains inchangés (depuis la création du CHRS) et un même nombre de places d'hébergement. La situation est la même dans tous les établissements de l'association. Nous recevons de plus en plus de femmes, avec souvent des enfants en bas âge, qui souhaitent quitter les réseaux de traite et de proxénètes mais nous n'avons plus les moyens de les accueillir, de les accompagner dans leur dépôt de plainte ainsi que dans leur reconstruction. Nous ne pouvons pas leur offrir des places d'hébergement sécurisé qui seules leur permettraient de fuir leur esclavage et d'être protégées. Depuis plus de quatre ans, le nombre de jeunes de moins de 25 ans s'adressant à nos établissements pour sortir de la prostitution est en augmentation. Nous avons un besoin de places d'hébergement d'insertion supplémentaires afin d'éviter leur chronicisation dans la prostitution et la dégradation de leur santé psychique et physique. Ceci devrait être évident, surtout au moment où est lancée une politique de la jeunesse. Face à ce manque de moyens, les équipes de travailleurs sociaux sont fatiguées et ressentent un véritable sentiment d'impuissance devant cette barbarie et ces souffrances.

À cela s'ajoute dans beaucoup d'associations et d'entreprises d'insertion, la précarisation même des salarié-es qui sont de plus en plus souvent embauché-es avec des contrats à durée déterminée et à des niveaux de salaires réduits. Comment alors mobiliser les compétences complexes et l'engagement nécessaires à ce qui devrait être le plus important, le plus précieux dans une société, à savoir l'attention aux plus vulnérables ?

Et si on voulait traduire ses souffrance en coûts économiques¹⁵ (coût de l'accompagnement, coût des soins, coûts des pertes en vie humaines, coûts produits par les problèmes vécus par les enfants des personnes prostituées – 1000 accueillis à l'Amicale du Nid, souvent enfants de la prostitution –, coûts des infrastructures d'accueil, perte de « ressources humaines », coût de la gestion-surveillance des trafics frontaliers et de la TEH etc.), on constaterait vite l'importance et l'urgence des mesures à mettre en œuvre pour donner un coup d'arrêt à ce qui produit la prostitution, s'il n'était inscrit au plus profond des représentations que la prostitution est un mal nécessaire, une sorte d'offrande humaine à une fraction de la population masculine.

Un accompagnement social global spécifique :

L'accompagnement est difficile à définir car c'est une notion « polysémique et en même temps plutôt neutre », écrit Michel Autès¹⁶ qui présente cette pratique sous ses différentes acceptions et connotations : « Être « à côté de » pour guider, apprendre, éduquer, corriger, aider ». Mais la notion véhicule aussi « l'idée de compagnonnage, de partage d'une socialité ou au minimum d'une humanité commune. La notion prend alors un tour qu'on pourrait dire plus politique, exprimant la solidarité, voire la sollicitude envers les plus faibles mais qui sont en même temps des « semblables ». Cette communauté ou cette citoyenneté, appelle en retour notre responsabilité [...] C'est le collectif que nous partageons qui nous rend solidaires. Dès lors l'accompagnement a sans doute quelque chose à voir avec la fraternité républicaine ».

L'accompagnement des personnes en situation d'exclusion ou qui ont des difficultés à s'insérer socialement, quelles que soient les causes, est souvent défini comme, et basé sur, l'accès aux droits justifié par l'exigence d'égalité et d'accès à la citoyenneté pour toutes et tous.

Cet accès aux droits, le cœur de métier des intervenant-es sociaux, comprend l'accès aux soins, au revenu pour vivre, au logement (ou à l'hébergement), à la formation et à l'insertion professionnelle, à

15 – Voir Étude prostcost, mai 2015, citée plus haut.

16 – « Aujourd'hui la responsabilité a changé de camp », dossier in Union Sociale, n°283, janvier 2015.

la culture, aux droits liés à la parentalité, au droit d'être protégé-e et d'ester en justice, aux droits des citoyens et aux droits humains fondamentaux. Ces accès réclament des savoir-faire et souvent de briser beaucoup de barrières et de handicaps. Dans la prostitution deux autres dimensions s'ajoutent à la démarche pour les droits. Il s'agit d'une part de la situation spécifique d'un grand nombre de personnes étrangères soumises au trafic et à la traite des êtres humains et d'autre part de la violence spécifique qu'est la prostitution avec ses conséquences. Si bien que l'accompagnement spécialisé et spécifique des personnes prostituées comprend trois dimensions inter-reliées : la prise en compte du cumul et du continuum de violences subies et de l'histoire de vie de la personne, l'accès aux droits et la reconnaissance du statut de victime, et le cheminement particulier de la sortie de l'emprise de la traite lié au statut d'étrangère de la victime. Ces trois dimensions donnent lieu à des actions, à des freins mais aussi à des leviers qui s'interpénètrent. Le problème des personnes étrangères sur le plan de la violence qu'est la prostitution et de ses conséquences, est le même que celui des autres personnes prostituées. Mais par ailleurs, il renvoie à la politique nationale menée sur les deux questions de la traite et de l'immigration, et aux pratiques officielles ou non concernant le traitement social des immigrés. Il interroge aussi les dynamiques d'exclusion et les violences internes au pays d'origine des victimes.

• *Le cas de la traite et l'accompagnement des victimes*¹⁷ :

Les réseaux de traite des êtres humains sont très présents. Ces réseaux prennent différentes formes (réseau mafieux, réseau d'immigration, réseau de type familial) mais ont pour point commun les vio-

17 – L'Amicale du Nid est régulièrement auditionnée par le GRETA (Groupe d'Experts sur la lutte contre la traite des êtres humains). L'association s'est associée au Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » dont elle est membre, pour apporter une réponse plus élargie au questionnaire du GRETA dans le but de faire part de nos expériences respectives en termes de prévention, d'identification, de protection et d'aide à l'accès aux droits des victimes de la traite des êtres humains et d'ainsi porter à la connaissance les éléments les plus saillants des dysfonctionnements de la lutte contre la traite.

L'Amicale du Nid est inquiète des délais apportés à la mise en œuvre du plan national de lutte contre la traite des êtres humains, essentiel pour garantir l'application des droits pour les victimes de traite et constitue une obligation pour la France dans le cadre de la convention de Varsovie du Conseil de l'Europe.

lences, physiques et/ou psychiques qu'ils imposent aux victimes. Ces violences, ces pressions et cette emprise rendent souvent extrêmement dangereuses et complexes les démarches des victimes pour demander un appui afin de s'affranchir de ces réseaux.

Le parcours d'une victime pour faire reconnaître ses droits est long, incertain et onéreux. Les équipes de l'association assurent des suivis très soutenus, dans un contexte de stagnation des moyens face à l'augmentation de la demande et aux violences extrêmes subies par les personnes.

Le manque de moyens met gravement en cause leurs changements de situation. Ainsi, par exemple, certaines femmes ont pu dire qu'elles avaient besoin de quelques jours de « calme », dans un hébergement sécurisé, pour se poser et envisager un avenir ; il n'est pas toujours possible d'obtenir un tel hébergement. Les nombreux déplacements d'un lieu à un autre pour obtenir les papiers nécessaires coûtent cher. Sans argent les victimes sont ainsi poussées à poursuivre la prostitution pour financer leur sortie. Contradiction et prolongement des souffrances !

Les démarches sont longues et complexes, les carences administratives sont importantes comme le démontrent des exemples de situations présentés ci-dessous :

Situation 1 :

Nous rencontrons K. courant 2011 lors de notre action de prévention sur les lieux de prostitution. Elle ne viendra dans nos locaux qu'après plusieurs semaines suite à une agression et un vol. Elle demande de l'aide pour porter plainte. Il faudra beaucoup de temps, du temps de mise en confiance pour que K. puisse nous parler des pressions et des violences qui la maintenaient dans sa situation. Un faisceau d'indicateurs montre qu'elle a été victime d'un réseau de traite des êtres humains. Après trois ans de soumission au réseau de traite, elle a dans un premier temps voulu être entendue lors de l'enquête concernant le démantèlement du réseau de traite des êtres humains en vue d'exploitation sexuelle, mais lors de son audition elle s'est rétractée, elle a eu trop peur des représailles. Ne pouvant bénéficier d'une éventuelle régularisation contre dénonciation de sa proxénète, K. a voulu faire valoir une

Au niveau international, l'association est membre de la plateforme européenne de la société civile pour la lutte contre la traite des êtres humains. Les réunions à Bruxelles permettent la rencontre avec de nombreuses associations des différents pays d'Europe.

demande d'asile. Mais elle ne pouvait pas tout révéler de peur de représailles, aussi quand ses empreintes ont été retrouvées avec un autre nom, la Préfecture a refusé de prendre sa demande d'asile. Notre service a tenté d'interpeller la Préfecture pour indiquer que cette femme était victime d'un réseau et qu'il faudrait enregistrer sa demande d'asile en procédure prioritaire. C'est un jugement, 13 mois après sa demande, qui obligera la Préfecture à enregistrer sa demande. Durant tous ces mois, nous avons maintenu un lien régulier avec K. Elle a pu se libérer de la dette de sa première proxénète mais est toujours en situation de prostitution. Il semble qu'elle puisse se libérer plus facilement du second proxénète. Elle a sollicité un hébergement mais au regard de sa situation administrative, elle n'a pu bénéficier que de quelques jours en dispositif d'urgence. Nos demandes régulières n'aboutiront pas, elle n'a pas accès à l'hébergement. Désappointée, elle laissera tomber les possibilités de recours.

K. a été entendue par l'OFPRA (Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides) dix-neuf mois après sa première tentative de dépôt de demande d'asile auprès de la Préfecture. L'Office lui a accordé une protection subsidiaire. Deux mois après l'obtention de son statut (mais sans avoir encore obtenu un titre de séjour d'un an), elle a pu obtenir un hébergement.

Ainsi K. a subi cinq années d'exploitation en situation de prostitution. Il aurait pu être soustrait au moins treize mois de souffrance (les treize mois qu'il a fallu pour faire reconnaître son droit administratif). Il aurait pu être soustrait davantage, c'est-à-dire les vingt-et-un mois qu'il a fallu pour faire reconnaître son statut de victime de traite des êtres humains, pour qu'elle accède à un hébergement pérenne, pour mettre en œuvre une alternative.

Et pendant tout ce temps elle a été accompagnée par des éducatrices qui travaillent dans un service que l'administration de la cohésion sociale ne veut pas financer¹⁸.

Situation 2 :

Un autre exemple nous montre que les difficultés et les dysfonctionnements de la protection des victimes ne proviennent pas que des tensions liées au contexte de la rue, mais proviennent aussi du système

18 – Le financement à négocier chaque année est pris en charge par les délégations régionale et départementale aux droits des femmes.

judiciaire. L'exemple de la situation de Mme T. en est une illustration marquante : le service accompagne Mme T. depuis février 2012. Elle a été initialement accueillie à X. dans le cadre du dispositif d'Accueil sécurisant (Acsé) en raison du danger que faisait peser sur elle le réseau d'exploitation sur son lieu de vie. Mme T. a déposé plainte auprès des services de la BRP (Brigade de répression du proxénétisme) de X. en juillet 2012 et a obtenu un titre de séjour d'un an en janvier 2013. Elle s'est alors engagée dans les démarches d'insertion professionnelle, de recherche de logement et elle est devenue mère d'un enfant.

Son titre de séjour arrivant à expiration en janvier 2014, elle a pris contact avec notre appui, avec les services de la Préfecture afin de le renouveler. Ces services lui ont demandé de fournir un document du Parquet précisant que la plainte déposée était toujours en cours d'instruction. Contact a été pris avec le service de la BRP de X. qui avait recueilli la plainte et qui a précisé l'avoir transmise aux services de la Police judiciaire de Y., lieu des faits objets de la plainte. Les différents services de la P.J. de Y. contactés, n'avaient pas connaissance de cette plainte. Dans le même temps ont été contactés les Parquets de Y. et de X qui ont répondu que la plainte n'était pas inscrite au Bureau d'Ordre. Le temps passe, Mme T. se retrouve en situation irrégulière. Ceci implique la suspension des prestations sociales et l'arrêt des démarches d'insertion (logement et formation). La situation de Mme T. en grande difficulté, avec un enfant à charge, a mobilisé le service et de nombreuses heures de travail.

C'est alors que l'Amicale du Nid fait appel au coordonnateur de la MIPROF (Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains). En effet il n'était pas envisageable que les éléments apportés dans la plainte par Mme T. ne connaissent aucune suite, donnant ainsi peu de crédit à l'aspect réparateur et protecteur de la loi et d'autre part que la plaignante se retrouve en situation administrative irrégulière bien qu'inscrite dans un cadre juridique visant à la protéger.

La plainte a finalement été retrouvée au Parquet de X. qui ne l'avait pas encore enregistrée et transmise au Parquet de Y.

Que serait-il advenu sans l'interpellation du Parquet par la MIPROF ? Combien de temps Mme T. aurait-elle dû attendre dans une situation irrégulière alors que sa plainte impliquait une prise de risque

et une grande mobilisation, alors qu'elle est une victime ? Ce n'est pas le seul cas et ces situations entraînent le maintien des personnes dans la prostitution, et leur maintien sous emprise et en situation irrégulière.

Combien d'heures de travail des accompagnants ont été consacrées à ce cas et non affectées à d'autres tâches concernant l'accompagnement d'autres personnes et leur reconstruction ? C'est parce que les salarié-es de l'Amicale du Nid ont tenu bon, ont été très présent-es auprès de Mme T. que celle-ci n'a pas replongé dans la prostitution. Mais cela arrive à combien d'autres ? Est-ce que la fonction du travail social et celle des financements de l'action sociale est de pallier les manques des administrations françaises et de veiller à ce que la loi soit appliquée et les victimes protégées ?

Le nombre très élevé de personnes étrangères exploitées que nous rencontrons réclame des moyens (il faut ajouter le problème linguistique et d'intercompréhension culturelle) et une organisation spécifiques ainsi que la formation des personnels et des partenaires.

D'une manière générale le quotidien des établissements d'associations comme l'Amicale du Nid est de prendre en compte le cumul et le continuum de violences dans et autour de la situation de prostitution. Celles-ci contribuent à construire une problématique individuelle et sociale spécifique. Afin que les personnes se réapproprient leur histoire et puissent sortir du cercle vicieux dans lequel elles se trouvent souvent, il faut qu'elles puissent retrouver des relations de confiance et parler, dire leur histoire de vie afin de pouvoir construire leur parcours. Accompagner signifie d'abord écouter et entendre, faire venir, valoriser les ressources de la personne, permettre l'apprentissage du lien : « Il s'agit d'aborder la personne dans son ensemble, de toucher de près ce qui la fait sujet »¹⁹.

Dans le domaine de la prostitution, comme certainement dans d'autres et particulièrement dans celui des violences faites aux femmes en général, considérer que toute personne est sujet exige d'abord de reconnaître qu'elle est ou a été victime.

19 – Hélène de Ruggy, déléguée générale de l'Amicale du Nid : « Projet associatif et accompagnement social » AdN, 2013.

• *Victimes et « dévictimation »* :

La difficile prise en compte du fait d'accueillir et d'accompagner des victimes est enracinée dans une vision déformée de l'état de victime, une vision victimisante, à savoir renvoyant à une passivité, une attitude plaintive sans désir d'en sortir, ce qui revient à ignorer le sens de ce qu'est une victime en droit et ce qu'est le statut d'un sujet victime d'une violence intentionnelle ou pas.

Reconnaître une personne comme victime c'est reconnaître qu'elle est sujet de droit, droit à son intégrité, droit à ne pas subir de violences, droit à ce que soit reconnu le préjudice subi. Un préjudice c'est une atteinte, un tort.

Or des préjudices dans la vie d'une personne prostituée, il y en a : violences dans l'enfance et l'adolescence (abandons, éviction, homophobie, violences psychologiques et physiques, violences sexuelles dont inceste...), violence de l'exil, de l'errance et de la pauvreté, violence de la prostitution elle-même (rapports sexuels imposés, sans désir, soumission au système prostitueur par les coups et les viols, l'emprise des proxénètes, peur constante et présence constante du risque de mort, viols, violences physiques, injures par les clients, par ceux qui agressent les personnes prostituées dans la rue et sur les routes, violences policières etc.).

Rebecca Mott, écrivaine : « Les hommes qui m'ont menacée de me tuer – proxénètes ou clients – pensaient qu'il serait amusant de tuer une prostituée. On n'a cessé de me répéter qu'une pute qui se fait buter, tout le monde s'en fout, c'est comme se débarrasser d'un sac d'ordures... ».

Reconnaître une personne prostituée comme victime c'est lui permettre de ne pas retourner la culpabilité contre elle comme c'est souvent le cas ; les personnes prostituées expriment souvent leur dégoût d'elles-mêmes : le « je suis bonne qu'à ça ! » ou « c'est moi qui l'ai voulu, c'est normal je ne suis qu'une pute ». Elles se disent souvent coupables, coupables d'avoir choisi le départ de leur pays pour mieux vivre, de ne pas avoir pu dire non, de n'avoir pas su déjouer l'emprise, de priver leur famille, leurs enfants, d'argent (lorsqu'elles souhaitent sortir de la prostitution), de les exposer à un danger de mort si elles arrêtent ou qu'elles fuient ceux qui les ont mises en esclavage...

mais en fait qui est coupable ? Et pourquoi les personnes prostituées auraient-elle à subir violences et culpabilité ?

Situation connue pour les femmes victimes de violences conjugales et les femmes victimes de viols... combien de fois les femmes victimes de viols sont considérées comme l'ayant cherché et combien de fois les femmes victimes de violences de la part de leur compagnon se disent coupables d'avoir provoqué sa colère et ses coups, répétant ainsi ce que leur dit ce compagnon violent?

Reconnaître une personne prostituée comme victime c'est lui permettre de comprendre ce qui lui est arrivé, ce qui lui arrive, comment les traumatismes subis dans sa vie et par la prostitution la fragilisent et l'amènent à revivre sa souffrance. C'est lui permettre **d'en parler** et d'en faire l'analyse et ainsi de pouvoir entamer une reconstruction, à son rythme, avec la plupart du temps un accompagnement à plusieurs dimensions, psychologique, social et global. Cet accompagnement, essentiellement fait par des travailleurs sociaux, permet de reconnaître les droits de la personne prostituée, de la considérer comme un sujet à part entière qui a affaire avec une histoire individuelle mais qui n'est pas la seule à subir ces violences inscrites dans un tout social marqué par la domination masculine et hétérosexuelle, les assignations de genre et les violences socio-économiques d'un système qui exploite et qui exclut les plus faibles.

Rebecca Mott, écrivaine : « Je suis une écrivaine britannique, survivante d'abus (agressions) sexuels dans l'enfance et de la prostitution. Une partie de la maltraitance que m'a infligée mon beau-père durant mon enfance a été la violence psychologique de me faire regarder de la pornographie hyperviolente. Combinées à la violence sexuelle qu'il m'infligeait, ces images me faisaient ressentir que je n'avais d'autre valeur que celle de servir d'objet sexuel à un homme et que le sexe était toujours associé à la violence et à la douleur. À 14 ans, je suis tombée dans la prostitution et elle était extrêmement sadique. Je ne m'en suis pas détournée car j'éprouvais trop de haine de moi-même pour y reconnaître de la violence et du viol... j'avais l'impression que c'était tout ce que je méritais... »

Reconnue comme victime, ce qui n'est pas un statut définitif mais une situation à un moment donné, la personne prostituée entendue dans sa difficulté et sa complexité d'être, comme tout autre personne,

doit pouvoir, – et être aidée à le faire par des thérapeutiques appropriées si c'est nécessaire –, comprendre comment à certains moments de sa vie elle a pris telle ou telle décision ; comment ces décisions apparentes n'étaient pas totalement libres ; comment son consentement apparent était sous influence ou extorqué par la violence d'une situation ou d'une emprise ; comment et pourquoi elle a pris des risques à un moment donné de sa vie ; comment et pourquoi elle a accepté de faire des passes pour donner de l'argent à un compagnon aimé ; comment elle a été poussée par la misère à accepter les propositions de clients mais aussi pourquoi et comment elle a été prise dans une frénésie de gains d'argent souvent pour le donner ou pour se valoriser ; comment elle a été prise par le système agresseur et prostitueur ; pourquoi elle a nié sa souffrance et comment elle est arrivée à penser que sa souffrance pouvait être don pour servir les clients-prostituteurs en demande, pourtant à l'origine de son exploitation et des violences subies.

C'est à partir de cette parole, des réponses à ces questions que la personne, sujet-victime, pourra se construire une voie pour la reconquête d'elle-même, se construire des choix pour aller vers une autre vie.

Ce qu'elle a vécu en tant que personne prostituée et souvent avant en tant qu'enfant et adolescente, ne s'efface pas, ne s'oublie pas, mais peut, avec un accompagnement adéquat, être transformé en expérience et en force qui permettent de revenir au monde et d'y trouver une place qui fait lien et sens.

Enfin, pour reconnaître socialement une situation de victime, puisqu'il s'agit de reconstruction personnelle et sociale d'une personne prostituée, faut-il encore que cette situation soit socialement définie et que les auteurs de la violence soient nommés, auteurs de l'inceste, auteurs des violences de toute sorte, clients de la prostitution, proxénètes, qu'ils soient nommés et sanctionnés et que la société, et le législateur qui en est issu, tirent les conclusions nécessaires au niveau juridique, social et politique.

Ce qui est le plus terrible pour les personnes prostituées, comme pour toute victime, c'est de vivre leur situation – qu'elles aient le sentiment de l'avoir choisie ou non – comme une situation normalisée, banalisée par une société qui leur donne la « fonction subalterne »

d'être sacrifiée à la jouissance d'hommes désignés comme en manque et ayant des droits spécifiques.

La stigmatisation et l'injustice sont de leur attribuer la cause de ce système de violence en les enfermant dans une trajectoire totalement individualisée comme si ce qu'elles vivent était seulement de l'ordre du privé et du choix, alors que c'est le produit d'une organisation sociale et de rapports sociaux spécifiques dans lesquels il y a ceux qui dominent et qui profitent de leur pouvoir pour exercer des violences et celles et ceux qui sont dominés.

Le fait d'être victime à un moment de sa vie ne signifie pas que l'on est victime à vie. Pour les personnes qui ont subi des violences de tous ordres, parler et questionner le fait qu'on a subi des violences de la part d'autres humains permet de devenir le sujet de sa propre existence et de recouvrer son désir et son autonomie.

Être victime, être l'opprimée d'un rapport social violent, le dire et le dénoncer, ne signifie ni abandonner la construction de sa propre vie, ni ne se vivre qu'en victime. Les défenseurs de la prostitution, rejoints souvent par les antiféministes, reprochent sans cesse aux abolitionnistes de transformer les femmes en victimes et de les déposséder de leur volonté et de la maîtrise de leur vie. C'est exactement l'inverse que font les abolitionnistes en exigeant que soient reconnues l'oppression et l'emprise et d'en libérer les victimes.

L'accompagnement des personnes soumises à des violences réclame de prendre le contrepied de la stratégie « agresseur »²⁰ :

- contre l'isolement travailler sur le lien social,
- contre la dévalorisation, valoriser les capacités et les compétences,
- contre la culpabilité, accompagner à analyser parcours et contraintes,
- contre la peur, assurer les conditions de sécurité,
- contre l'impunité de l'agresseur, exiger la justice,
- contre le secret, favoriser l'émergence de la parole.

Cette parole il faut souvent la faire advenir, aller la chercher au plus profond ou dans ce qui est anesthésié, caché, par l'état de traumatisme et de dissociation.

20 – Proposé et pratiqué par le collectif féministe contre le viol.

P. Ricoeur²¹ a exprimé cette exigence d'une manière très claire à propos de l'action en Justice et de l'écoute des victimes au tribunal : « Pourquoi faut-il entendre les victimes ? Parce que quand elles viennent au tribunal, ce n'est pas une plainte nue qui est entendue. C'est déjà le cri de l'indignation : c'est injuste ! Et ce cri comporte plusieurs demandes. D'abord celle de comprendre, de recevoir une narration intelligible et acceptable de ce qui s'est passé. Deuxièmement, les victimes demandent une qualification des actes qui permette de mettre en place la juste distance entre tous les protagonistes. [...] C'est seulement en dernier lieu que vient leur demande d'indemnisation ».

Indemnisation nécessaire pour les personnes prostituées qui souvent ont « remboursé » des « dettes » énormes, qui ont été exploitées, volées et qui se retrouvent sans moyen pour vivre.

• *Écouter et entendre la violence et le corps :*

Le travail d'accompagnement des personnes prostituées est particulièrement difficile par le poids de l'empathie ou au moins de l'écoute nécessaire de situations où violences, sexe et corps sont très présents. Il faut pouvoir recevoir cette violence et ne pas bloquer son expression, il faut être assez clair avec sa propre relation au corps, à la sexualité, comprendre l'effet des assignations de genre et être capables de tout entendre sans tout accepter pour autant.

Ce n'est pas tout le monde, même si la formation est assurée, qui pourra recevoir ces histoires de vie, aller chercher au plus profond le récit, aborder les problèmes intimes du corps, alors que les victimes de prostitution peuvent avoir besoin comme l'exprime Ève Ensler²² à propos de sa propre expérience d'« Ejecter, vomir son corps pour le réhabiliter ».

L'attention doit aussi être portée sur le risque de la parole qui peut déstabiliser, réactiver des événements douloureux, pour les deux partenaires de l'échange, mais d'abord pour la personne accompagnée. Laurence Noëlle²³ explique comment « elle a rechuté » alors qu'elle

21 – Le Juste 2, Éditions Esprit, 2001, p.297. À propos du procès du sang contaminé en France.

22 – « Dans le corps du Monde », 2013 (traduit en 2014).

23 – « Renaître de ses hontes ».

écrivait un deuxième témoignage pour le publier : « Plus j'écrivais, plus les tréfonds de ma honte se ravivaient pour finir par me terrasser, alors j'ai bu ».

La recherche et l'action de Rose Dufour²⁴ concernent la difficulté de savoir comment aider une personne à s'approprier son pouvoir personnel. Son action a consisté à accompagner des femmes prostituées pour les aider à se situer au cœur de leur vie par l'élaboration de leur histoire personnelle et la construction de leur généalogie. Ainsi elle a utilisé l'entretien comme outil de connaissance de soi : « La parole donne la vie quand elle peut s'exprimer. J'ai donné la parole à ces femmes par mon action qui consistait à animer, à susciter et à interpeller leurs ressources personnelles ainsi qu'à leur fournir l'occasion de faire le point dans leur vie [...] Se raconter n'est ni facile ni évident pour personne. Le récit est encore plus difficile à provoquer chez des personnes qui pratiquent la dissociation de soi ». L'entretien tel que l'a conçu R. Dufour est une intervention qualitative soutenue par un appareillage conceptuel et méthodologique inscrit dans le schéma d'entretien lui-même. « Son effet structurant tient à ce qu'il n'est pas un questionnaire, ni une entrevue mais une conversation, un échange entre deux personnes » et un échange d'une durée importante. « Mes questions n'étaient pas des questions « à répondre » mais des bougies d'allumage du processus d'introspection, du rappel de la mémoire et des sentiments qui les accompagnent et de la construction du parcours de vie ». L'anthropologue écrivait, reconstituait l'histoire de vie de chacune après chaque entretien et la rapportait entière aux personnes qui découvraient une histoire qui était la leur. « Les séances de lecture des histoires de vie furent les moments les plus forts de la démarche [...] et construire ce type de relation suppose, par ailleurs, l'abandon du contrôle sur l'autre pour l'aider à mobiliser sa compétence et sa capacité de se prendre elle-même en charge. La pratique de l'empathie est de l'ordre de la décision et il faut s'assurer que la chercheuse – (ou le/la travailleur-se social-le accompagnant-e) – ne se noiera pas dans le problème de l'autre ».

24 – « Choisir de prendre un chemin qui a du cœur », 2006.

La discussion sur les méthodes pour faire surgir la parole, celle qui peut ouvrir le chemin du soulagement et du dépassement, et sur la pratique de l'empathie est ouverte. Se pose aussi la question des moyens et de la formation des intervenant-es à ces méthodes qui permettent aux victimes de déposer leur fardeau non pas seulement pour s'en éloigner et le savoir bien gardé au chaud par l'interlocuteur – trice mais aussi pour en faire quelque chose pour elles-mêmes, pour en faire le ressort de leur reconstruction.

La question de l'empowerment (capacité, puissance d'agir par soi-même) est en filigrane de beaucoup de travaux nord-américains et ici chez Rose Dufour. Cette notion est aujourd'hui utilisée en France. Mais la prudence s'impose car si le pouvoir ou la puissance d'agir n'est pas une mauvaise chose en soi, au contraire, il s'agit de savoir ce qui, à travers cette « capacité et légitimité à agir », est attendu de l'individu. L'usage de l'empowerment comme solution incontournable pour les plus vulnérables a souvent pour effet d'isoler l'individu dans sa soi-disant puissance à se débrouiller seul. Il renvoie l'individu à la responsabilité de lui-même en dédouanant de la leur les auteurs de violences et les systèmes d'exploitation. Il construit souvent une séparation entre l'individu et le collectif alors que le pouvoir d'agir, son effectivité et son efficience, ne peuvent se concevoir que dans l'articulation entre le désir du sujet, son inscription dans la société et des groupes particuliers (qui peuvent être plusieurs et différents) et l'action collective.

Comme l'explique Pascal Nicolas-Le Strat²⁵ : « Trop de travaux, sur un mode volontariste, voire incantatoire, se centrent sur le développement de l'*empowerment* (réduit à l'idée de capacité) en faisant l'économie d'une réflexion sur les modes de fabrication des impuissances dans notre société, des modes de fabrication évidemment très politiques et totalement dépendants de la structuration des rapports sociaux, de genre, de classe, de génération. Nous pouvons tous évoquer des situations institutionnelles où nous avons été renvoyés à « notre » incapacité et assignés à elle, par un jeu social d'intimidation et de déconsidération au motif, explicite ou non, de notre âge, de notre genre, de notre classe sociale [...]. Un renversement de perspective s'avère donc nécessaire.

25 – De la fabrication institutionnelle des impuissances-à-agir au développement d'un empowerment : le travail du commun en tant que « méthode politique », janvier 2014.

La proposition serait d'engager la réflexion à partir de l'élucidation de ces modes de fabrication des impuissances – donc à partir du rapport social de qualification / disqualification, de capacitation / incapacitation, qui détermine fortement la vie de nos institutions –, pour enfin, dans la foulée, parvenir à développer un pouvoir collectif d'agir ». Ainsi la notion d'empowerment échapperait à la seule vision néolibérale et individualiste.

Lidia Yuknavitch²⁶ dit la même chose autrement : « [...] Toutes ses mains qu'on me tendait. Vous voyez, c'est important de comprendre à quel point les gens esquintés ne savent pas toujours dire oui, ou sauter sur l'occasion de leur vie, même si elle est là, sous leurs yeux. C'est de la honte qu'on porte. La honte de vouloir quelque chose de bien. La honte de ressentir quelque chose de bien [...] ne pas croire qu'on mérite d'être dans la même pièce au même titre que tous ceux qu'on admire ».

Ce qu'elle dit se rencontre souvent, sous des formes différentes, chez les personnes prostituées accompagnées. C'est pourquoi la rencontre avec elles doit rendre possible leur confiance dans les autres mais aussi en elles-mêmes et supprimer ou dépasser leur honte.

• *Du singulier au collectif :*

L'accompagnement social part de la singularité du sujet et a pour but l'avènement du sujet autonome. Il doit aussi prendre en compte le fait qu'une vie humaine n'est jamais autre chose qu'une vie sociale, comme l'écrit Sylviane Agacinski²⁷ : « L'identité de chacun se situe au croisement de toutes les relations juridiques, économiques, politiques » entre les sexes, entre les classes etc. « elle est donc complexe et multirelationnelle. Trouver le sens de son existence dans la différence par rapport aux autres implique de vivre avec eux ». « La singularité est définie par une variable de relation elle n'est pas un état » précise Pierre Rosanvallon²⁸.

26 – « La mécanique des fluides », p.225. Lidia enfant a subi l'inceste de son père et le déni de sa mère. Très perturbée, alcoolique, preneuse de grands risques, adulte elle découvre l'écriture et reçoit un prix important mais n'arrive pas à dire oui aux éditeurs qui lui proposent de l'éditer.

27 – « Femmes entre sexe et genre », Seuil, 2012, p.45.

28 – « La société des égaux », 2011.

Tout sujet est immédiatement sujet social, sujet en relation, sujet de relation et les travailleurs sociaux l'expriment tout à fait clairement lorsqu'ils parlent de reconstruction du lien social comme dynamique et support dans l'accès à l'autonomie du sujet. Pour une personne que l'Amicale du Nid accompagne, l'avènement à son propre désir, à une réelle indépendance dans la relation sociale, l'appropriation de son histoire, ne peuvent se réaliser que dans la compréhension de ce qui lui est arrivé, dans la mise à jour des violences subies par d'autres, proches ou moins proches, dans la mise à jour de traumatismes subis, de ses effets sur ses décisions et sa vie, dans la prise de conscience du fonctionnement d'un système social et de la responsabilité de celles et ceux qui sont lourdement intervenus dans sa vie et sa souffrance.

Une des dimensions fondamentales de l'accompagnement c'est de donner du sens à ce qui est vécu. Comment le donner si on exclut l'analyse du système prostitutionnel et la place et la responsabilité dans ce système des acteurs dont les prostitués ?

Une autre façon de poser la question est de se demander comment s'articulent le social et l'individuel, le singulier et le collectif, une trajectoire de vie et un phénomène social, la vie d'un sujet, son ressenti et son inscription immédiate dans une histoire sociale ?

L'histoire du sujet rencontre l'Histoire dans ce qu'elle construit des rapports normés et évolutifs entre les humains, entre les humains et la nature. L'histoire du sujet rencontre la société de plusieurs manières :

- immédiate parce que le sujet est un être social et qu'il ne peut y avoir séparation entre son individualité et son être social ; il est immédiatement l'autre de quelqu'un et est immédiatement pris dans l'altérité. Qu'il soit seul ou non, l'individu se définit à la fois par son appartenance et par sa différence,

- conduite par des normes et des règles qui fondent la permanence de certains rapports humains ou au contraire les remettent en question et avalisent de nouvelles formes des comportements,

- bousculée par des violences plus ou moins reconnues comme telles, selon le niveau de conscience sociale et le travail politique qui s'y applique,

- confrontée à la loi, le produit d'un consensus à un moment donné dans une société démocratique qui doit constamment remettre en ques-

tion les représentations et les soubassements des lois, expression de la domination de classe, de sexe, de groupes ou de croyances,

- marquée par le groupe social d'appartenance, ses règles et ses normes,

L'appréciation qu'a l'individu-e de lui-même ou d'elle-même, l'estime de soi, le rapport à son corps, la confiance en l'autre, la quête d'amour etc. sont des construits de la rencontre entre les caractéristiques propres du sujet, sa dynamique psychique propre et à la fois ce qui a contribué à forger cette dynamique et les règles du jeu social dans lequel il-elle a été plongé-e de gré ou de force.

Chacun, chacune, a sa vie et doit pouvoir s'appropriier son histoire, mais cette histoire ne peut être isolée de celle des autres. Elle est à la fois produit et constituant d'une aventure collective plus ou moins favorable à l'autonomisation du sujet. Celle-ci n'est pas séparation mais construction d'un être libre et responsable à la fois de lui-même et des autres. C'est cet être libre porteur de droits inaliénables qui, se reconnaissant dans une communauté d'objectifs et de valeurs, devient citoyen.

Certes, quand une victime de la prostitution dit son histoire, elle ne pense peut-être pas « système » mais davantage événements : elle se dit dans ce qui lui est arrivé de singulier pour elle : « Voilà ce qui m'a fait souffrir, voilà ce qui m'a fait prendre telle ou telle décision », conflits et/ou violences familiales, isolement et excès de confiance en un-e autre qui en abuse.

La posture et l'écoute de l'éducateur – éducatrice et du ou de la psychologue seront différentes suivant des objectifs et des méthodes différentes liés à des métiers spécifiques. Mais comment pour les deux ne pas rapprocher l'entendu et ce que la société autorise ou fabrique ? Comment ne pas voir que la souffrance vécue et dite, est provoquée par des rapports à l'autre violents et souvent par une absence de protection de l'enfant au départ ?

La pauvreté de parents, leurs difficultés et leur abandon sont un fait social qui fait intervenir plusieurs personnes et plusieurs niveaux de responsabilités, pas seulement la personne prostituée.

L'inceste subi qui va déterminer un rapport dégradé à soi et à son corps et constituer un facteur fragilisant, est un fait social sous la double forme de l'interdit et de sa transgression. L'interdit est une règle

sociale forte, la transgression de l'interdit et la façon dont la société la traite sont des faits sociaux avec leurs origines, leurs causes « permettant » la transgression (pulsion masculine, domination).

La vie de n'importe quel sujet, être social, est encastrée dans le fait social ; si ce fait social est ignoré, si la dynamique sociale qui autorise la prostitution est ignorée, comment peut-on accompagner le sujet dans sa reconstruction alors que lui-même doit faire la part des choses entre ses responsabilités et celles des autres, entre sa souffrance et ce qui l'a produite ? Comment l'accompagner à la reconnaissance de ses droits et à l'effectivité de leur obtention s'il n'y a pas conscience et analyse que ses droits fondamentaux ont été bafoués parce qu'un système, le système prostitutionnel, s'appuie sur des rapports de domination, faits sociaux non isolés ?

Comment accumuler des histoires de vie sans voir les relations entre toutes ces histoires, les constantes statistiques, l'apparition des mêmes violences, des mêmes manques, des mêmes ruptures, les effets physiques et psychiques de telle ou telle violence et de la prostitution, les effets du système prostitueur ?

Au nom de quoi, mais certainement pas au nom du savoir et de l'efficacité de l'accompagnement, pourrions-nous séparer le sujet de tout ce qui constitue la trame de sa vie et son rapport à la société (famille comprise) ? Un rapport problématique tant par ce que le sujet a rencontré sur sa route et souvent très jeune, tant par ce qu'il a été amené à vivre en réaction et/ ou par souffrance, que par la récurrence de ces situations et leur partage avec des millions de personnes dans le monde. Au nom de quoi serait-il interdit de nommer les auteurs de violence et de les rendre présents dans l'histoire des victimes ?

Comment éviter de voir que la relation à soi-même se construit aussi dans la relation à l'autre, et aux autres et que ces relations sont traversées voire déterminées par les relations sociales et des rapports souvent violents ?

Savoir articuler la vie des sujets et les phénomènes sociaux, ce n'est pas faire un exposé sur le système prostitutionnel, par exemple, à l'arrivée d'une personne prostituée dans un de nos services, – non plus qu'on lui annonce qu'elle est victime. Mais c'est faire savoir ou se mettre en position de faire savoir en temps utile, tout en respectant la parole et le temps des personnes reçues, que ce qu'elles ont vécu est

une violence sociale à combattre et ainsi partager avec elle la citoyenneté qu'il faut souvent qu'elles construisent. Inscrire la trajectoire des personnes prostituées dans le système qui les a violentées et qui les violence, c'est leur donner les moyens de s'approprier vraiment leur histoire et de reconnaître les atteintes à leur dignité.

C'est d'ailleurs ce qui différencie un accompagnement social global inspiré par l'abolitionnisme et qui considère la prostitution comme une violence et l'aide apportée aux personnes prostituées par les associations communautaires plus ou plus réglementaristes ou professionnelles pour lesquelles la prostitution peut être un choix et une activité comme une autre plus ou moins difficile.

Avec leur « expertise » de la relation à l'autre le, la travailleur-se social-e et/ou le ou la psychologue, ont à partager cette connaissance et reconnaissance d'un système d'aliénation et d'oppression (pour nous le système prostitutionnel) et à construire ainsi l'égalité dans la relation d'accompagnement, celle qui ouvre vers la liberté.

La neutralité trop souvent revendiquée par les intervenant-es sociales/aux pose problème parce qu'elle paraît davantage utilisée comme un bouclier de protection (contre quoi ?) que comme une réelle méthode d'accompagnement. Que les personnes prostituées soient accueillies dans le cadre d'un « contrat » d'accompagnement » quelle que soit leur position sur la prostitution est un impératif. De la même façon, il n'est pas question de juger les personnes prostituées pour ce qu'elles sont et ce qu'elles vivent. Mais être neutre au sens de ne pas avoir de position à l'égard du système prostitutionnel est impossible pour une association abolitionniste et des éducateurs-trices qui doivent accompagner à la sortie de la prostitution.

Évidemment nous ne sommes pas contre les personnes prostituées, mais nous ne pouvons pas être neutres puisque nous devons être avec elles, c'est-à-dire dans le refus de leurs souffrances et en lutte contre leurs causes. **Dire à quelqu'un-e ses droits et l'aider à les faire appliquer est le contraire de la neutralité.**

Si la prostitution est inacceptable, n'est-il pas nécessaire de s'engager ouvertement dans la lutte contre le système prostitutionnel ? Est ici posée, il fallait le faire, la question de l'engagement politique des salarié-es dans une association qui lutte contre une violence sociale dont les auteurs sont identifiés. Mais même quand la responsabilité est

davantage diluée – mais peut-être cette différence explique les différences de comportements – il existe des travailleurs-ses sociaux-ales engagé-es dans la lutte contre la pauvreté ou la précarité, au travail certes, dans leur établissement, auprès des personnes accompagnées, mais aussi à l'extérieur dans la dimension collective et politique.

Michel Autès, sociologue, souligne le déficit du collectif dans les pratiques du travail social : « L'approche collective en travail social a toujours été le parent pauvre des pratiques professionnelles et institutionnelles, au profit d'interventions centrées sur l'individu, son histoire, ses handicaps, la nécessité de le rééduquer, de le rendre autonome. Les deux approches ne sont pas incompatibles. Réinscrire les trajectoires individuelles dans un projet collectif porteur de sens reste sans doute la seule stratégie qui permet de restituer aux subjectivités leur autonomie et leur capacité citoyenne d'agir au sein de collectifs dont ils sont membres et où ils sont acteurs ».²⁹

• La nécessaire formation des intervenant-es sociaux/ciales à l'analyse des rapports sociaux de sexe, à l'analyse de genre et aux violences faites aux femmes dont la prostitution.

Avec Danièle Kergoat³⁰ nous sommes d'accord pour dire que les questions de la régulation et de l'intégration sociale ainsi que celles de l'individu et du lien social dominent actuellement la pensée sociologique et, peut-on ajouter, la formation des travailleurs sociaux. Or les rapports entre les femmes et les hommes n'entrent pas ou très à la marge, dans ces champs épistémologiques. Certes les hommes et les femmes se côtoient continuellement, vivent ensemble et produisent du vivre ensemble mais la théorie du lien social est loin de pouvoir rendre compte à elle seule du réel observable : les inégalités de tous ordres perdurent, les violences physiques et symboliques sont quotidiennes, le groupe des hommes a le pouvoir et décide au nom de l'universel, exploite le travail professionnel des femmes et lui extorque du surtravail, le travail domestique. Nombre de femmes sur ce point du travail domestique par exemple cèdent « par amour » du conjoint, des enfants

29 – Article cité plus haut.

30 – Rapports sociaux et division du travail entre les sexes, in ouvrage collectif, Femmes, genre et société, l'État des savoirs, La Découverte, 2005.

ou par lassitude, ou par sens du devoir, mais cela ne change rien à la réalité des faits.

C'est l'analyse du rapport social qui permet de dépasser le relationnel pour comprendre ce qui bloque encore dans nos sociétés.

Des chercheur-res³¹ à propos de l'introduction du genre dans la formation initiale des enseignant-es expliquent³² que débattre de la question du genre est ressenti comme une menace par les futur-es enseignant-es par rapport à leur identité professionnelle en construction. De manière générale les étudiant-es montrent une grande foi dans le pouvoir émancipateur et égalitariste de l'école et ils/elles ont du mal à croire qu'ils/elles peuvent inconsciemment véhiculer des stéréotypes sexués, sources d'inégalités. En outre leur formation antérieure ne leur permet pas toujours de porter un regard critique sur leur discipline ou sur leur métier. « On peut regretter que les étudiant-es soient parvenu-es jusqu'au master sans avoir eu de sensibilisation à la question. Beaucoup sont persuadé-es au début de leur formation que **les élèves sont des individus singuliers et autonomes. C'est pourquoi, ils/elles ne comprennent pas en quoi les rapports sociaux (de sexe mais aussi parfois de classe ou de culture) interviennent dans leur rapport au savoir ou à l'école** ». Comme pour les éducateurs-éducatrices dans leur rapport à la prostitution et pour les personnes prostituées dans leur rapport au corps, à la sexualité, au féminin au masculin, à leurs parents etc.

C'est pourquoi pour les chercheuses, deux conditions semblent indispensables pour agir sur les pratiques et les représentations. D'une part un relais doit être assuré par tous-toutes les format-eurs/rices pour désenclaver et dépersonnaliser la question du genre en éducation et cela, à tous les niveaux. D'autre part un temps suffisant et interactif (au moins en partie) doit être accordé à cet enseignement afin de permettre aux étudiant-es de déconstruire et reconstruire leurs propres représentations, en accord avec la vision qu'ils et elles ont de leur métier. Cela s'applique tout à fait à la formation en travail social.

À propos de la formation des enseignant-es au genre, les chercheur-es précisent³³ : « Suite à cette formation, la majorité témoigne d'un

31 – Revue Formation et pratiques d'enseignement en questions N°16, 2013, Suisse.

32 – Op. cité p.42.

33 – Ibid p.58-60.

changement dans la vie personnelle. Tout d'abord le simple fait d'aborder le sujet du genre entraîne de « nombreux débats animés », « d'interminables discussions avec mon mari ». « La vie quotidienne change aussi pour les hommes en particulier par rapport aux enfants ».

Finalement l'étude confirme que la remise en question du genre remet bien en question la construction de l'identité des personnes aussi bien personnelle que professionnelle. En effet le genre structurant l'identité psychique et sociale, il est illusoire de ne s'adresser qu'à l'identité professionnelle des étudiant-es. Mais la question du dispositif est centrale pour accompagner, soutenir le changement, afin de ne pas provoquer ou entretenir des phénomènes de résistance ou d'opposition. La formation au genre doit être impliquante et aller au-delà de la simple exposition des faits et des concepts. Mais justement cette implication nécessaire au changement peut entraîner de grandes résistances et c'est ce que l'on observe en formation.

Le changement opéré en chacun-e par la question du genre, dès lors que les résistances ne font pas fuir ou refuser la réception du message, est nécessaire à la compréhension du monde et donc nécessaire à chacun-e, personne prostituée ou pas, travailleur/se social-e, éducateur/rice, enseignant-e ou pas. Dans la problématique qui nous concerne ici, la déconstruction du genre et le refus de la domination, tant pour les victimes que pour les accompagnant-es, ouvrent la voie à l'engagement pour la construction d'une nouvelle société libérée du patriarcat. C'est pourquoi, dans le processus de dé-victimation et de rappropriation de son histoire, dire et faire comprendre que la violence subie est sexiste sont fondamentaux. Mais est-ce facile, « naturel » de le faire pour les travailleurs sociaux tant qu'ils-elles n'y seront pas (trans)formé-es et que leur implication politique sera limitée ?

De la connaissance des structures et dynamiques des rapports sociaux et particulièrement du rapport social de sexe (une autre manière de dire genre ou gender) découlera une meilleure appréhension et compréhension des violences faites aux femmes, pierre angulaire de l'accompagnement des personnes prostituées, ainsi que de la lutte contre les transphobie et homophobie.

• *Sensibiliser, former et prévenir*

Enfin, nous ne pouvons pas recevoir la parole des personnes prostituées sans la transmettre. Nous ne pouvons pas accumuler une expérience et une écoute dans l'accompagnement sans les partager. Devant les souffrances vécues par les personnes accueillies dans l'enfance et dans la situation de prostitution nous ne pouvons que constater la nécessité de la prévention.

C'est pourquoi l'Amicale du Nid, en relation avec ses actions d'aller-vers et d'accompagnement, développe des actions de sensibilisation, de formation et de prévention auprès des jeunes. Ces actions sont basées sur de la recherche-action et sont étroitement liées à la connaissance des processus d'entrée dans la prostitution et des processus de sortie. Une séparation des deux types de mission, prévention et accompagnement, n'est pas concevable.

LE DÉFI DE LA LOI

En 2011 à l'Assemblée nationale, a été réaffirmée clairement la position abolitionniste de la France dont l'objectif est à terme une société sans prostitution.

Un candidat à la Présidence de la République promet :

Le candidat à la présidence de la République François Hollande¹, en avril 2012, déclarait : « j'ai toujours défendu le modèle abolitionniste [...] je me place aux côtés de celles et ceux qui pensent pour demain une société sans prostitution [...]. J'entends combattre une triple exploitation : l'exploitation sexuelle des femmes par les hommes, l'exploitation sexuelle des femmes des pays du sud et de l'est par les hommes des pays du nord et l'exploitation sexuelle des femmes en situation de précarité.

Il faut combattre la prostitution et non les personnes prostituées. Ces personnes, essentiellement des femmes mais également parfois des hommes... doivent être reconnues comme des victimes.

La politique publique que j'entends mener [...] conduira la France à redoubler d'efforts dans la lutte contre un système qui s'appuie largement sur les réseaux de prostitution et de traite des êtres humains. En outre les actions d'accompagnement et de réinsertion sociale et professionnelle des personnes prostituées seront favorisées, notamment via des associations dont l'action devra être soutenue par la mise en place de financements sécurisés.

Il conviendra dans le même temps de mener une politique de prévention ambitieuse. J'engagerai une réflexion sur la responsabilisation

1 – Sur son site de campagne électorale.

des clients des personnes prostituées et la sensibilisation des publics à l'exploitation sexuelle.

Si chacun est libre de disposer de son corps, les droits humains et la dignité humaine sont incompatibles avec le fait qu'une personne ait le droit de disposer librement du corps d'une autre personne parce qu'elle a payé. »

Des député-es osent :

Rapidement des député-es organisent des auditions et écrivent un texte de loi pour fonder une politique selon les orientations du président de la République et celles de la résolution de 2011². Ce texte de loi, voulu par la Ministre des Droits des femmes, est discuté par l'Assemblée nationale à l'automne 2013 et voté en vote solennel. Mais cette loi doit encore suivre le processus législatif complet avec la navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

Si la suppression du délit de racolage, actif et passif, inscrite dans la loi, est attendue à la fois par les pro-prostitution (un commerce comme un autre !) et les abolitionnistes (on ne pénalise pas des victimes pour ce qui leur arrive !), la pénalisation de l'achat d'acte sexuel crée la guerre entre ces deux camps.

Une proposition de loi courageuse :

« Adopter cette disposition (la pénalisation des clients) c'est non seulement changer de regard, comprendre qui sont les victimes, qui sont les responsables mais aussi, et j'y tiens, accélérer la transformation de notre société vers plus d'égalité entre les sexes ». Najat Vallaud-Belkacem³.

La proposition de loi **renforçant la lutte contre le système prostitutionnel** s'appuie sur régime juridique de l'abolitionnisme français et sur l'exemple de pays comme la Suède qui ont déjà une expérience⁴ dans la pénalisation des « clients ». Elle est un défi parce qu'elle touche à un privilège masculin, parce qu'elle touche à une forme d'exploit-

2 – Voir première partie.

3 – Discours déjà cité.

4 – Voir première partie.

tation naturalisée, banalisée, dans un contexte de développement des industries du sexe qui tentent de transformer la violence en liberté. « Pourtant les « putes » sont stigmatisées, dénigrées et quotidiennement injuriées, rabaissées au rang d'êtres inférieurs ; leurs droits les plus fondamentaux sont déniés. De l'autre côté, que de bienveillance, voire de complaisance, pour le client ! Ce pauvre homme dont le seul petit plaisir est « d'aller aux putes ». Ce serait presque lui qu'on considérerait comme victime, de sa solitude » écrit Danielle Bousquet en 2011 dans le Monde⁵.

Avec ce combat on retrouve chez celles et ceux (plus rares) qui portent et défendent politiquement cette loi, le courage, la ténacité, la compétence, le talent de Simone Veil, Gisèle Halimi, Yvette Roudy et bien d'autres qui ont voulu et qui ont su faire bouger la société et inscrire dans la loi justice, liberté et égalité pour les femmes.

Cette loi est un défi comme doit l'être toute loi qui a pour objet de définir ce qui est acceptable ou non dans une société, ce qui peut être ou ne pas être dans la construction du vivre ensemble. Le sens de la loi est de faire évoluer une norme sociale. Ici, la loi d'abolition dit qu'il n'est plus possible d'acheter l'usage d'un corps humains pour la jouissance de celui qui paie. La pénalisation du client est un argument fort dans le travail de prévention et de sensibilisation de la jeunesse. Elle signifie que consommer du sexe est une atteinte à l'autre, qu'on peut élever nos enfants autrement. Et c'est urgent si l'on considère le développement des violences entre adolescents, de la mise en prostitution de nombreuses jeunes-filles dès le collège et l'apparition de « bandes » de proxénètes mineur-es.

Elle est réaliste par rapport à des positions totalement idéalistes comme ce qui suit : « On a quelques millénaires à rattraper, pour enrayer la machine à sacrifier le corps des pauvres. Et ce n'est pas du ressort du code pénal ou d'une énième convention internationale. Ni d'un nouveau programme politique ou religieux. Ce n'est pas une question de droit ou de liberté. Non, c'est seulement du ressort de cha-

5 – Rappel : Danielle Bousquet, alors députée PS des côtes d'Armor et Guy Geoffroy, Député UMP de Seine et Marne sont respectivement présidente et rapporteur de la mission d'information sur la prostitution en France de l'Assemblée nationale. À l'issue de leur travail ils avaient écrit une proposition de loi de lutte contre la prostitution, qui n'a pu être prise en compte avant que l'assemblée ne change en 2012.

cun d'accepter de s'ouvrir à la douleur de l'autre, d'être responsable de sa rose, dirait le Petit Prince ? »⁶.

L'auteur de cette phrase qui ajoute : « Il y a urgence, la terre crève de notre inhumanité » se montre assez irresponsable et dans une pensée contradictoire. « La machine à sacrifier le corps des pauvres » ne serait pas une question de droit ou de liberté ? « La terre crève de notre inhumanité » ce qui est pessimiste ; mais ni le droit, ni l'engagement politique ne seraient nécessaires pour corriger, supprimer l'exploitation, la domination des uns à l'encontre des autres ? Quel est le miracle qui nous ferait chacun « responsable de sa rose » ?

Comment amener chacun-e à cette responsabilité de soi et de l'autre si le droit n'est pas dit et construit pour éduquer et atténuer voire supprimer la violence, pour dire non à ce qui détruit l'être humain et empêche la construction d'une communalité au sens de Rosanvallon, c'est-à-dire de l'organisation d'un monde vraiment commun à toutes et à tous et qui passe par la réciprocité et l'égalité.

Très prégnante et inquiétante est cette idée que la loi ne sert plus à rien, qu'il faut autre chose mais on ne sait quoi, sinon un changement de mentalités, de comportements, d'attitudes. Alors comment les provoquer, les réaliser, sinon en redéfinissant les normes collectives, en précisant les conditions du vivre ensemble par un acte démocratique qu'est le vote d'une loi ? La loi de la seule économie libérale qui fait morale aujourd'hui : laissez-faire vous optimiserez le bonheur de chacun, ou le positionnement post-moderne libertarien ne permettent ni la liberté de tous, ni la lutte contre les violences.

Cependant le trop plein de lois en France est un problème. Beaucoup ne sont pas appliquées et ne sont même pas assorties des décrets d'application nécessaires à leur existence réelle. Il s'agit là des limites d'un système politique et législatif à reconstruire comme est à reconstruire une grande partie de nos institutions. Ce qui suppose la refondation des principes de notre droit en articulation avec le niveau international, et la refondation du politique et du fonctionnement démocratique, vaste chantier dont on ne peut attendre la fin pour réduire l'ensemble des violences observées et la responsabilisation de leurs auteurs-es.

6 – Martine Costes-Péplinski : Nature, culture, guerre et prostitution, le sacrifice institutionnalisé du corps p.206.

Déjà l'annonce de la loi, le débat parlementaire et la mobilisation citoyenne ont fait bouger les mentalités, les représentations. Les médias analysent plus profondément le problème, de plus en plus ils se font les porte-parole d'un refus de cet asservissement qu'est la prostitution.

• *Des groupes divers s'en mêlent :*

À l'heure où nous écrivons, un salut solidaire s'impose à Gérard Biard⁷, co-fondateur de Zéromacho, en résumant sa position sur la prostitution : « La prostitution ne s'adresse pratiquement qu'à des hommes (la part des femmes étant plus que marginale). En tant que premiers destinataires de la prostitution, nous avons notre mot à dire, et d'abord au niveau politique. Pour moi, il s'agit d'un engagement en tant qu'homme mais aussi, et surtout, en tant que citoyen. La question de la prostitution est une question politique et sociale. Tout tient ensemble : la lutte contre l'intégrisme à Charlie, et contre le système prostitueur à Zéromacho. Comment peut-on être féministe, laïc et ne pas être abolitionniste ?

Nous sommes à un moment charnière. Depuis le jour où Roselyne Bachelot, encore ministre, s'est prononcée pour la pénalisation des « clients », où Danielle Bousquet a présenté le rapport de la Mission Parlementaire, où Najat Vallaud-Belkacem s'est prononcée pour l'abolition, les tribunes se sont multipliées dans la presse ; certaines, ahurissantes, comme celle de Philippe Caubère. L'affaire Strauss Kahn a aussi été déterminante. Le fait que le soufflé ne soit jamais retombé et que les positions se radicalisent me semblent être un bon signe. La société est prête à se poser les bonnes questions. À *Charlie Hebdo*, ma position ne surprend plus, elle est connue depuis longtemps. Charlie n'a pas de ligne éditoriale en la matière. Les positions y sont opposées, comme partout dans la société. J'y écris librement sur le sujet, pas en tant que militant mais en tant que chroniqueur et citoyen. J'essaie d'être pédagogique, ironique aussi, et de mettre la gauche face à ses contradictions. Dans le privé, j'ai des amis, plutôt de gauche, qui manifestent une certaine surprise devant mes choix. Systématiquement, ils ramènent le débat à la question sexuelle. Je leur explique que non seulement le système pros-

7 – Gérard Biard, Co-fondateur du réseau Zéromacho, dont il est l'un des porte parole avec Patric Jean et Frédéric Robert, et rédacteur en chef adjoint de Charlie hebdo est un abolitionniste de la première heure.

titueur n'est pas une affaire d'individus, mais qu'il n'est pas non plus une affaire de sexualité. C'est une imposture de dire que la prostitution relève de la liberté sexuelle. Si elle venait à disparaître, aucune pratique sexuelle, aussi fantaisiste soit-elle, ne serait empêchée. La sexualité n'y perdrait rien. L'accusation de puritanisme ne tient pas debout. Il y a des tas de puritains qui sont pour les maisons closes ! La résistance qui s'exprime fait partie du débat démocratique. Ce qu'il faut, c'est répondre point par point aux arguments, les démonter boulon par boulon, relever les contradictions. Chacun a ses méthodes, personnellement j'aime bien la dérision. Il faut expliquer que la question de la prostitution n'a rien à voir avec une décision individuelle ; c'est un système ; et un système de nature économique. Le terme « système prostitueur » est peut-être rébarbatif mais c'est celui qu'il faut imposer. « Prostitution » recouvre trop de jugements moraux qui n'ont rien à faire dans le débat.

S'il y a une volonté politique, la loi d'abolition pourra être votée. Bien entendu, il faut l'accompagner d'un travail pédagogique. Dans la société française, la majorité des gens ne sont ni pour ni contre. Ils se posent des questions mais ils n'ont pas d'avis ; juste des fantasmes, des histoires personnelles, et les clichés que véhiculent les fictions, la littérature... L'aspect punitif est marginal dans cette affaire. Le premier rôle de la loi est la pédagogie ; c'est d'affirmer ce qui est tolérable ou non dans une société. D'ailleurs, personnellement, au mot « pénalisation », je préférerais celui de « responsabilité pénale ». En fait, la question de fond est la suivante. Dans quelle société voulons-nous vivre ? Dans celle qui imposera le moins de violences et de contraintes. Or, le système prostitueur n'est fait que de violences et de contraintes. C'est l'ultralibéralisme et la sauvagerie économique dans toute sa splendeur ; les patrons du Cac 40 ne feront jamais mieux. Alors, soit on l'abolit, ce qui est une mesure progressiste, soit on décide de l'enseigner dans les écoles de commerce ».

Le groupe de médecins signataire d'un texte dans le journal le Monde, que nous avons déjà évoqué, rappelle les effets de la prostitution sur la santé et les enjeux de la pénalisation des clients : « La prostitution, c'est un nombre incalculable et quotidien de pénétrations vaginales, anales, buccales non désirées. La question de la santé des personnes prostituées ne peut être posée si l'on refuse d'ouvrir les yeux sur cette réalité. L'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dans son rapport sur

la santé des personnes prostituées, alerte sur les divers et nombreux problèmes liés à l'exercice de la prostitution : maladies sexuellement transmissibles, addictions et pathologies liées à la précarité, problèmes gynécologiques, lésions secondaires consécutives à des violences... Certains tentent de réduire la question de la santé au seul problème que constituent les maladies sexuellement transmissibles. Cette démarche est inefficace et dangereuse. De fait, elle occulte complètement les violences, les viols, les agressions, les traumatismes auxquels les personnes prostituées doivent faire face et qui constituent des risques pour leur vie même ».

Plus loin ces médecins rappellent : « Il faut souligner que les pays ayant adopté des positions réglementaristes, visant à encadrer la prostitution, comme les Pays-Bas et l'Espagne, n'ont pas des taux de séroprévalence du VIH chez les personnes prostituées particulièrement bas, bien au contraire. Le fait d'organiser la prostitution, d'autoriser l'achat d'acte sexuel, de légaliser le proxénétisme, les eros centers et autres maisons de prostitution, n'a pas d'impact positif sur la situation sanitaire des personnes prostituées. Elles sont au contraire dans la majorité des cas enfermées dans ces lieux, tenues à l'écart des structures de prévention et de soins, avec pour seules relations les proxénètes et les clients. Le rapport de l'IGAS (2012) ainsi que celui du Conseil national du sida (2010) pointent de graves difficultés d'accès aux soins pour les personnes prostituées, du fait d'une méfiance particulière vis-à-vis des administrations et de la peur d'être jugées du fait de leur activité prostitutionnelle. Afin d'améliorer cette situation, la proposition de loi n° 1437 s'attache à éliminer toute politique répressive à l'encontre des personnes prostituées en abrogeant le délit de racolage, à améliorer leur accès aux droits et donc l'accès aux soins, à soutenir les associations dans leur action de diffusion auprès des personnes prostituées, et à adopter une politique prenant en compte l'ensemble des enjeux sanitaires de cette activité tant en matière de soins que de prévention des pratiques prostitutionnelles ».

Un groupe de féministes, intellectuel-les artistes, militant-es, politiques⁸ ont des propos fermes et de colère salutaire : « [...] Que ce prétendu droit, soi-disant le plus vieux métier du monde, entraîne une traite

8 – Mediapart, Juillet 2012, Édition les batailles de l'égalité, texte signé par Sylviane Agacinsky, Claudine Blasco, Danièle Bousquet, Thalia Breton, Nicole Castioni, Sandrine Goldschmidt, Patric Jean, Claudine Legardinier, Malka Marcovich, Anny Poursinoff, Claire Quidet, Frédéric Robert, Maurice Ronai, Laurence Rossignol, Romain Sabathier, Coline Serreau.

des femmes sans précédent et l'explosion d'un marché qui dote les proxénètes d'un pouvoir croissant [...] serait indifférent. Tout comme l'assignation des femmes au sempiternel statut de « putain » (encore dites matériel ou matos) avec les violences qui en sont inséparables. Surtout ne toucher à rien ! Vouloir faire reculer cette pratique archaïque relookée en job branché par le capitalisme libéral serait une « utopie » ; nous voudrions éradiquer la prostitution ; des termes aux relents assassins. Lutter contre le racisme ou la torture est aussi une utopie permanente et personne n'y trouve rien à redire. Éradiquer ? Non, abolir. L'esclavage n'a pas été éradiqué mais il a bel et bien été aboli. Aucun État (ou presque) n'oserait plus le justifier, l'organiser ou le laisser prospérer. Le même choix pour la prostitution serait une avancée de civilisation. [...] Il ne s'agit pas de mettre les hommes en prison mais de poser une nouvelle façon de vivre en société. De même qu'on ne vole pas, on n'achète pas le corps d'autrui... ».

Les jeunes refusent l'indifférence⁹ : Leur pétition dit : « En se taisant, notre société se fait complice de ce système archaïque. De nombreux discours s'en accommodent même en le justifiant au nom d'une soi-disant "liberté" de se prostituer. Un "choix" dicté par la misère, la domination masculine et les conditions d'exploitation économique, ce n'est jamais une liberté. De plus, la majorité des personnes prostituées sont les victimes des pratiques de l'esclavage moderne et de la traite des femmes. La seule liberté qui existe, c'est celle donnée aux clients d'abuser sexuellement des femmes.

Nous avons notre mot à dire sur la société dans laquelle nous voulons grandir et nous épanouir. Le marché, c'est la loi du plus fort. Faire de la sexualité un marché, c'est renoncer à l'égalité. Nous affirmons que lorsqu'il s'agit des sexualités, là où le désir libère, l'argent emprisonne. Nous refusons que la loi du marché piétine nos désirs sexuels : ils ne sont pas négociables, que l'on soit femme ou homme, quel que soit notre milieu social d'origine, notre orientation sexuelle ou notre couleur de peau. Nous souhaitons une société libérée, où l'égalité entre les femmes et les hommes, la justice et la protection des plus démunis sont garanties. Ce sont les conditions essentielles pour que la liberté sexuelle ne

9 – Sept organisations de jeunes ont organisé des actions en mai et juin 2015 pour demander que la proposition de loi soit votée, après sa dénaturation au Sénat, telle qu'elle l'avait été en décembre 2013 à l'Assemblée nationale.

soit pas un simple slogan mais bien une réalité pour toutes et tous. À l’instar des 73 % des 18-25 ans¹⁰, nous voulons que soient enfin pénalisés les clients pour en finir avec cette impunité et que soient protégées les personnes prostituées. Nous voulons que soient renforcés les moyens de lutte contre toutes les formes de proxénétisme et que leurs victimes puissent voir leur préjudice réparé. Nous voulons aussi agir à la racine : généraliser les actions d’éducation à la sexualité et à l’égalité dès le plus jeune âge et mettre fin à toutes les représentations sexistes qui viennent nourrir le système prostitueur. Notre combat n’est pas une leçon de vertu, c’est un combat social et politique ».

• *Au tour du Sénat :*

La Délégation aux Droits des femmes du Sénat a donné un avis très favorable¹¹ à la proposition de loi.

Par contre la commission spéciale du Sénat chargée d’étudier cette proposition de loi a refusé la pénalisation des clients-prostituteurs et propose un nouveau titre pour la proposition de loi¹² : « Proposition de loi visant à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d’exploitation sexuelle, contre le proxénétisme et pour l’accompagnement des personnes prostituées »¹³. Cette reformulation pose problème et ne peut qu’interpeler les abolitionnistes, nous allons le voir. Auparavant il faut rappeler que cette commission spéciale a osé trafiquer le témoignage de Simon Häggström, inspecteur-chef de la brigade anti prostitution de Stockholm, chargé d’appliquer la loi pénalisant les clients prostitueurs dans son pays¹⁴.

10 – Sondage Harris interactive pour Grazia de juin 2012.

11 – Présidée par la sénatrice des Hauts de Seine, Brigitte Gonthier-Maurin.

12 – Dans le rapport de cette commission de juillet 2014.

13 – Le texte présenté par la Commission spéciale du Sénat comporte de nombreuses modifications par rapport à la « petite loi » adoptée par l’Assemblée Nationale. Il met en cause l’équilibre de la PPL en supprimant le pilier essentiel que représente l’interdiction de l’achat d’un acte sexuel. Ce texte doit être examiné par le Sénat, qui peut le voter en l’état, revenir au texte de l’Assemblée Nationale ou adopter d’autres amendements. Si le Sénat adopte un texte différent de celui qui a été adopté initialement par l’Assemblée Nationale, il peut y avoir une nouvelle navette entre les deux Chambres, puis convocation, à l’initiative du Premier Ministre ou des Présidents des deux Assemblées, d’une Commission mixte paritaire, une nouvelle lecture dans les deux Chambres puis une lecture définitive par l’Assemblée Nationale.

14 – Voir le blog de Patrick Jean, article du 12/10/2015.

Un nouveau titre pour la loi contestable et inquiétant

Si on ne peut qu'être d'accord avec les éléments du titre proposé par la commission spéciale du Sénat, pris séparément, il faut alerter sur le fait qu'il y manque la lutte contre le pilier central de la prostitution et donc de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, la demande c'est-à-dire le client – prostituteur.

Cette nouvelle formulation de la proposition de loi induit quelque chose de très inquiétant¹⁵. Toute la logique du système abolitionniste français construit en 1960, souvent inconnue ou incomprise, repose sur le fait de décourager l'existence de la prostitution, c'est la raison d'être de ce système¹⁶. Tous les éléments de la construction abolitionniste « à la française » n'ont de sens que si l'on intègre au préalable cette volonté.

Les orientations retenues par la commission spéciale du Sénat peuvent, en l'absence de cette logique qui sous-tend l'orientation française en matière de prostitution depuis plus de 50 ans, se retrouver dans n'importe quel pays réglementariste qui organise une prostitution dite « libre » et condamne, sans effet, une prostitution « forcée ».

Aussi, la commission spéciale du Sénat en proposant uniquement de lutter contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle, en se positionnant contre le proxénétisme et pour l'accompagnement des personnes en situation de prostitution, opère un virage vers le réglementarisme au lieu de renforcer l'abolitionnisme.

15 – À partir de l'analyse de Maître Cédric Amourette et du texte de l'Amicale du Nid sur cette question.

16 – Les ordonnances de 1960 mettent en place les moyens de décourager globalement la prostitution, notamment par la lutte contre le proxénétisme, et en considérant les personnes prostituées comme des victimes et en prévenant la prostitution : « le Gouvernement ne s'est pas contenté d'adapter la législation existante aux exigences qu'impose la ratification de la convention du 2 décembre 1949. Il a encore voulu, dans l'esprit même du texte voté par l'Assemblée générale des Nations Unies, prendre des dispositions d'ordre social propres à prévenir l'exercice de la prostitution et à favoriser la rééducation et le reclassement des prostituées » (Ordonnance 60-1246 du 25 novembre 1960).

Évidemment les termes de rééducation et de reclassement ne sont plus d'actualité et c'est aussi pour cela qu'une loi promouvant l'action sociale d'accompagnement des personnes prostituées qui le souhaitent est indispensable aujourd'hui.

La France abolitionniste ne reconnaît pas la prostitution comme activité normale. Cette non reconnaissance de la prostitution, qui n'est pas une interdiction, traduit la volonté de la combattre. La prévention et l'accompagnement des personnes prostituées est dans la logique de la lutte contre la prostitution. À l'époque le rôle du prostituteur-client n'était pas pris en compte.

Cette orientation est d'autant plus surprenante qu'aujourd'hui de fervents défenseurs du système réglementarisme en Europe tels que les Pays-Bas et l'Allemagne commencent à réfléchir à d'autres formes de traitement de la question prostitutionnelle.

La suite montre que le Sénat dont la composition a changé en 2014 (majorité de droite), n'a pas clarifié cette position et au contraire¹⁷, avec le maintien de la pénalisation du racolage et le refus de sanctionner l'achat d'acte sexuel, fait preuve d'une grande résistance à penser la prostitution comme une violence et les personnes prostituées comme des victimes¹⁸.

Toutefois, progressivement, le débat fait bouger l'opinion publique et les media ¹⁹.

Position de l'Amicale du Nid sur la proposition de loi²⁰

L'Amicale du Nid soutient cette proposition de loi qui renforce l'engagement abolitionniste de la France et définit une politique globale de lutte contre le système prostitutionnel, en accord avec la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, pour le respect de la dignité humaine et pour la liberté.

17 – Voir dans la première partie, l'encart sur les événements abolitionniste et l'Histoire de la Proposition de Loi.

18 – Alors que le **Sénat** a achevé, en présence de Pascale BOISTARD, l'examen en séance publique de la **proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel**, Marisol TOURAINE, dans un communiqué du 31 mars, regrette la régression des droits des femmes dans le texte adopté. Elle rappelle l'importance de ce texte qui doit protéger les personnes prostituées et construire une société où l'argent ne permettra plus de légitimer la violence. « *Il est temps que la France se dote des outils législatifs qui permettent de protéger les personnes prostituées et de faire reculer ces réseaux, dans un cadre qui garantira leur accompagnement sanitaire et social* », déclare la ministre qui rappelle enfin sa détermination à agir au quotidien pour le respect des principaux fondamentaux de dignité humaine et d'égalité entre les femmes et les hommes. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, et modifiée par le Sénat, revient donc à l'**Assemblée nationale**. Après modification, le texte est arrivé à l'Assemblée nationale avec le titre suivant : « proposition de loi visant à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, contre le proxénétisme et pour l'accompagnement des personnes prostituées ».

19 – Dès fin 2011, Le Nouvel Observateur a annoncé la suppression de ses petites annonces pour bars et salons de massage par peur d'être poursuivi pour proxénétisme.

20 – À partir du travail de réflexion d'Hélène de Ruggy, déléguée générale de l'Amicale du Nid. Texte en lecture sur le site de l'Amicale du Nid.

Rappelons que cette proposition de loi repose sur les quatre axes fondamentaux que sont :

- Le renforcement des moyens de lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d’exploitation sexuelle,
- la protection des personnes prostituées et des moyens pour les accompagner vers l’insertion sociale et professionnelle,
- la prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution,
- l’interdiction de l’achat d’un acte sexuel.

« Il y manque un seul pied et la table est bancal » a fait remarquer aux Sénateurs et Sénatrices Yves Charpenel²¹, président de la Fondation Scelles

L’Amicale du Nid soutient le texte tel qu’il a été adopté en première lecture par l’Assemblée Nationale. Il représente une étape décisive pour modifier les représentations sur la prostitution, non plus focalisées uniquement sur les personnes prostituées, reconnues comme victimes d’un système, mais impliquant l’acteur principal, l’acheteur d’actes sexuels. C’est une nouvelle norme sociale qui est posée ; le refus de la marchandisation du corps s’inscrit dans la logique de l’égalité entre les femmes et les hommes et du respect de la dignité humaine. C’est pourquoi il nous semble essentiel de conserver le titre initial de la proposition de loi « renforçant la lutte contre le système prostitutionnel » et de rejeter la modification proposée par la commission spéciale du Sénat qui dilue la force du texte et rejette l’abolition.

Le processus législatif étant encore en cours au moment de cet écrit, il nous paraît cependant utile d’étudier attentivement le texte et de souligner les points qui pourraient aller encore plus loin pour renforcer la lutte contre le système prostitutionnel.

- ***En matière de protection des personnes prostituées et de renforcement des moyens leur permettant l’accès à une insertion socio professionnelle.***

Ce point concerne le chapitre II de la proposition de loi.

21 – Premier avocat général à la Cour de cassation.

L'article 3 prévoit la création, au sein de chaque « conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, d'une **instance chargée d'organiser et de coordonner l'action en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains** ». Le décret d'application devra préciser clairement que les préfets seront responsables pour la création et le fonctionnement de cette instance ; il devra également préciser l'articulation avec le pilotage départemental prévu dans le plan national de lutte contre la traite des êtres humains.

Cet article introduit la notion de « **parcours de sortie de la prostitution** », mettant ainsi l'accent sur le fait que les victimes de la prostitution, de la traite et du proxénétisme sont accompagnées vers une insertion socioprofessionnelle impliquant nécessairement une sortie de la prostitution. Ceci ne signifie pas que l'accompagnement doit être conditionnel ; nous savons que les parcours peuvent être complexes et comporter des allers et retours. L'expression « parcours vers la sortie de la prostitution » pourrait être plus claire.

D'autre part, ces parcours, appuyés sur l'action des associations spécialisées, ne pourront être réalisés qu'avec un financement permettant d'assurer à la personne accompagnée des conditions de vie dignes (hébergement, ressources, accompagnement spécifique sur la durée).

Un point fondamental pour la protection des victimes de prostitution, du proxénétisme et de la traite concerne l'accès aux droits des personnes étrangères.

Le texte de la PPL pourrait être complété²² afin d'assurer l'accès aux droits, en accord avec la convention du Conseil de l'Europe, notamment sur les points suivants :

– l'article L316-1 du CESEDA²³, concernant les victimes qui portent plainte ou témoignent dans une procédure pénale est modifié dans l'ar-

22 – Comme le souligne le HCEfh dans sa recommandation 2 in Avis sur les propositions de loi n°1436 et 1437. Travail réalisé par la commission Violences de genre présidée par Elisabeth Moiron-Braud et Ernestine Ronai.

23 – Article L316-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du droit d'asile : « Sauf si sa présence constitue une menace à l'ordre public, une carte de séjour temporaire portant la mention "vie privée et familiale" peut être délivrée à l'étranger qui dépose plainte contre une personne qu'il accuse d'avoir commis à son encontre les infractions visées aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal ou témoigne dans une procédure pénale concernant une personne poursuivie pour ces mêmes infractions. La condition prévue à l'article L. 311-7

ticle 6 de la PPL. La carte de séjour temporaire « peut » être délivrée dans ces conditions et « est renouvelée pendant toute la durée de la procédure pénale ». Nous demandons que le texte remplace **le terme « peut être délivrée » par « est délivrée »**, évitant ainsi le caractère arbitraire que pourrait avoir la décision ; nous demandons également que la carte de séjour soit ensuite attribuée à l'issue de la procédure, permettant ainsi à la victime de poursuivre son insertion. Cet article mentionne également que ces droits soient ouverts aux victimes « ayant cessé l'activité de prostitution ». Nous avons vu ci-dessus que cette condition, interprétée dans un sens strict, ne tient pas compte de la complexité du parcours de nombreuses victimes, pour lesquelles la sortie de la prostitution peut comporter des allers et retours.

L'article 6 de la PPL prévoit également l'attribution d'une carte de séjour temporaire pour les victimes qui ne portent pas plainte. Ceci représente une avancée considérable, de nombreuses victimes étant tellement terrifiées par les violences ou l'emprise des réseaux ou des proxénètes qu'elles ne peuvent porter plainte ou témoigner. Ce point fait également l'objet d'une mesure importante dans le plan national de lutte contre la traite des êtres humains (mesure 5).

Cependant, nous demandons que la loi prévoie, dans ce chapitre également, **une délivrance de plein droit de la carte de séjour temporaire tout au long du parcours d'insertion et à l'issue de celui-ci.**

Enfin l'article 3 de la PPL, alinéa 5 prévoit l'attribution d'une aide financière aux personnes étrangères engagées dans un parcours, avec ou sans dépôt de plainte ; le montant de cette aide devra être précisé dans les décrets d'application ; nous demandons **qu'il ne soit en aucun cas inférieur à l'ATA** (allocation temporaire d'attente), dont le montant est actuellement très faible (11.35€/jour, soit 340.50€/mois) et permet tout juste aux personnes concernées de survivre.

Nous demandons également, comme le recommande le HCEfh, l'attribution du revenu de solidarité active (RSA) aux personnes étrangères qui ont dénoncé leur réseau.

n'est pas exigée. Cette carte de séjour temporaire ouvre droit à l'exercice d'une activité professionnelle. Elle est renouvelée pendant toute la durée de la procédure pénale, sous réserve que les conditions prévues pour sa délivrance continuent d'être satisfaites.

En cas de condamnation définitive de la personne mise en cause, une carte de résident est délivrée de plein droit à l'étranger ayant déposé plainte ou témoigné ».

• *En matière d'interdiction de l'achat d'un acte sexuel.*

L'Amicale du Nid souscrit pleinement à la recommandation du HCEfh, de rendre l'infraction de recours à la prostitution plus cohérente, pédagogique et mieux applicable **en prévoyant un délit et non une contravention**. Il est à rappeler que le droit pénal règle les conflits relevant de l'ordre public, le Droit civil réglant les conflits entre deux individus et le droit administratif entre l'administration et les administrés. Pénaliser un comportement revient à définir ce qu'on ne souhaite pas admettre dans la société. Pénalisation signifie également sanction. Le Droit pénal est défini par des infractions. Il en existe trois groupes : les contraventions, les délits et les crimes dans l'ordre croissant de gravité. Les contraventions sont jugées par le tribunal de police, les délits par le tribunal correctionnel, et les crimes par la cour d'assises.

Nous avons ainsi soutenu l'amendement qui allait dans ce sens et déposé par Colette Capdevielle, députée²⁴ des Pyrénées Atlantiques. Le délit permettrait à la police d'agir plus précisément contre les réseaux, par exemple en leur permettant de confisquer le téléphone d'un client et de repérer ainsi les échanges sur les prises de rendez-vous etc. passant par les réseaux et les proxénètes.

Nous souhaitons aussi que soit organisée une prévention du devenir client, des possibilités d'accueil et d'écoute de ceux qui seraient

24 – Lettre à Madame Colette Capdevielle Députée des Pyrénées Atlantiques (64) : Madame la Députée,

Dans ce combat nécessaire contre la prostitution, une violence totale qui témoigne de la résistance du patriarcat et de la valence différentielle des sexes, vous dites vos hésitations passées et votre changement de position en faveur de l'interdiction de tout acte sexuel.

Votre démarche courageuse, d'une grande honnêteté et clarté, nous rappelle les valeurs sans lesquelles nous ne pourrions bâtir le vivre ensemble dans l'égalité et la liberté. Vous en concluez que si la loi ne peut éradiquer la violence dans nos sociétés, elle est là pour dire le droit et l'interdit. Ce qui pour nous est indispensable pour pouvoir faire de la prévention notamment auprès des jeunes et pour protéger les victimes et les amener à une sortie de leur situation.

Votre amendement rejoint ce que nous demandons, il faut un délit et non une seule contravention qui donnera une image fort réduite de la violence qu'est l'imposition d'un rapport sexuel dans la prostitution, un viol marchandisé, à un simple écart de conduite ou à une infraction moins importante que le fait de ne pas payer une consommation dans un bar.

La prostitution concerne des personnes fragilisées par un continuum de violences. Il faut que la loi soit à la hauteur des préjudices et de l'atteinte à la dignité des personnes. Dans le cas contraire elle peut être contre productive en donnant un signal d'une certaine tolérance vis à vis de l'inégalité entre les femmes et les hommes et de la violence de certains d'entre eux. Votre position est d'un grand soutien dans notre action, nous vous en remercions.

sanctionnés et de ceux qui souhaiteraient parler de leur pratique de prostitueur, de leurs addictions à certaines formes de sexualité qui font violence à d'autres, de leur besoin de domination. Mais comme dans le cas de violences dans le couple ou de pratiques de harcèlement etc., on sait que ce n'est le plus souvent que la condamnation, la sanction et l'obligation qui amènent les auteurs de violence à penser, à remettre en question leur comportement, à tenter de construire un autre rapport à l'autre.

Le 12 juin 2015 la proposition de loi a été votée en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale et restaurée dans son titre et son contenu initiaux avec l'abrogation du délit de racolage et l'interdiction de l'achat d'acte sexuel.

Le 14 octobre 2014 le Sénat dans sa constance, rejette la pénalisation de l'achat d'acte sexuel, mais supprime le délit de racolage, une avancée...largement insuffisante.

La navette parlementaire devra être poursuivie jusqu'à son terme en espérant que la proposition initiale soit transformée le plus rapidement possible en loi votée.

• *Les critiques envers cette loi*

Cette loi, on l'a vu, a des détracteurs. Laissons de côté l'opposition claire des prostitueurs pour retenir deux types de critiques : d'une part celle qui concernerait l'illogisme d'une loi qui condamne l'acheteur et non le vendeur, d'autre part les effets de cette loi sur les personnes prostituées.

La logique de la loi, pénaliser les clients-prostitueurs, échappe à ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas voir les personnes prostituées en tant que victimes du système prostitutionnel, système qui existe parce qu'il y a une demande. Le sexe tarifé²⁵ qui s'exerce dans un rapport de domination – il n'y a pas égalité entre le client et la ou le prostitué-e – est atteinte à la dignité humaine. Le cas du lancer de nain peut donc faire référence pour la proposition de loi étudiée :

25 – Aucun marché ne garantit l'égalité des cocontractants mais celui de la prostitution qui touche les plus vulnérables, n'est évidemment pas un échange égal.

En octobre 1995, le Conseil d'État statuait dans un contentieux mettant en cause la décision de la commune de Morsang-sur-Orge d'interdire un spectacle de « lancer de nain ». Il considérait que le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public ; que l'autorité investie du pouvoir de police municipale peut, même en l'absence de circonstances locales particulières, interdire une attraction qui porte atteinte au respect de la dignité de la personne humaine. Le « lancer de nain » consiste à faire lancer un nain par des spectateurs. Cela conduit à utiliser comme un projectile une personne affectée d'un handicap physique et présentée comme telle. Par son objet même, une telle attraction porte atteinte à la dignité de la personne humaine. Il est donc normal, selon le Conseil d'État, alors même que des mesures de protection ont été prises pour assurer la sécurité de la personne en cause et que celle-ci se prêtait librement à cette exhibition, contre rémunération, d'interdire ce spectacle²⁶.

Le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies a décidé en 2002 que cet arrêt n'était pas discriminatoire mais nécessaire au maintien de l'ordre public, au regard notamment de considérations de dignité humaine²⁷.

Mais il y a aussi dans le droit social français, un autre cas qui protège la victime et sanctionne l'auteur de l'abus. Il s'agit de l'emploi dissimulé de salarié-es. L'embauche sans déclaration est interdite, l'employeur-e qui le fait est passible de poursuites judiciaires, mais pas forcément le ou la salarié-e. Un autre exemple peut être pris, celui de la sanction possible d'un employeur qui paie un salarié au dessous du SMIC imposé alors que le salarié qui doit travailler pour vivre ne l'a pas refusé.

Il est donc fondé en droit de protéger les victimes, même si celles-ci disent parfois avoir accepté ou vouloir le contrat ou l'exploitation, et de faire porter la responsabilité sur l'auteur-e de l'abus de pouvoir. Même si la victime acculée s'offre, mettre en esclavage une personne

26 – Il n'est pourtant pas tout à fait exact de dire que le lancer de nain est interdit en France, le Conseil d'État ayant simplement établi qu'une autorité locale pouvait légitimement interdire ce type de manifestation en public.

27 – Voir le contenu du concept de dignité dans la première partie.

est sanctionné alors que la victime ne l'est pas, ou ne devrait pas l'être, évidemment.

L'autre critique touche aux effets sur les personnes prostituées du fait que l'on pénalise les clients. Ceux qui n'auraient pas compris ou voulu entendre le message et qui ne consentiraient pas à s'abstenir d'exercer la violence, chercheraient à échapper à la loi et à poursuivre leur pratique clandestinement. Ceci aurait pour effet de mettre davantage en danger les personnes prostituées. Ce genre d'argument, à prendre au sérieux dès lors qu'il s'agit de la sécurité des personnes, est pourtant ici fortement affaibli par le fait que déjà la situation de prostitution est très dangereuse. Peut-elle l'être davantage ? La personne prostituée est, aujourd'hui, seule avec le client, dans un chemin creux, dans un bois, dans une voiture ou une camionnette, dans une chambre d'hôtel ou un studio, parfois chez le client lui-même et parfois directement surveillée par un proxénète qui frappe dur si elle refuse tel ou tel acte, si elle refuse le rythme de l'abattage, si elle ne se comporte pas comme une chose rentable ! L'ensemble des risques de violences produit chez les personnes prostituées des comportements de veille et d'attention tout à fait particuliers pour tenter de prévoir et juguler les actes violents. Les clients eux-mêmes cherchent à ne pas se faire repérer surtout lorsqu'ils ne sont pas éloignés de chez eux comme dans beaucoup de cas. On ne voit donc pas ce qui va être aggravé. Au contraire l'inversion pénale peut permettre à des personnes de menacer les clients de les dénoncer.

Sur cet effet possible de la loi, l'Amicale du Nid a exprimé, en 2013, sa position à la commission d'examen de la proposition de loi à l'Assemblée nationale :

« En interdisant l'achat d'acte sexuel nous ne poursuivons pas les victimes de la violence qu'est la prostitution et nous ne portons pas atteinte à l'exercice d'une activité commerciale en réduisant ses bénéfices puisque la prostitution n'est pas un métier. Mais nous agissons en vue de réduire, et à terme de supprimer, une violence totale dans un continuum, de l'enfance jusqu'à l'après prostitution.

La violence intrinsèque de la prostitution est accompagnée de violences très importantes perpétrées par les proxénètes, les clients et d'autres personnes, coups, vols, viols, insultes, pressions diverses. Un travail réalisé sur ce problème par notre équipe de Grenoble, joint

à cette lettre, peut vous intéresser. Une enquête auprès de personnes prostituées montre que dans les 24 mois précédents 40 % ont subi des violences physiques de la part des clients, 25 % des viols, 11 % des agressions avec armes etc.

Il est impossible que nous puissions refuser de lutter contre ces faits d'une gravité extrême parce qu'ils pourraient être accrus par des effets de clandestinité renforcée. Une grande partie de la prostitution se fait déjà hors vue. Les personnes prostituées sont seules avec les clients, déjà.

Cette crainte de la clandestinité comme facteur d'augmentation des risques n'a pas été évoquée lorsqu'a été votée une loi de protection des mineurs et des personnes en situation de vulnérabilité en pénalisant les clients.

Par ailleurs, il s'est dit au moment de la pénalisation des auteurs de violences dans le couple que des hommes pourraient réagir à cet évident interdit en étant plus violents encore. Cela n'a pas, fort heureusement, arrêté les législatrices et législateurs.

Reculer pour cette raison des effets sur les personnes prostituées serait abdiquer totalement dans toute lutte contre les violences qui ont pour origine des auteurs identifiés, ce serait abdiquer dans notre souhait profond d'empêcher la déshumanisation des relations et de réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous ne pouvons être accusé-es de dégrader les conditions de vie et l'intégrité des personnes les plus exposées à la précarité et à la violence parce que nous voulons les protéger et les aider à sortir de leur situation. **Mais nous devons montrer notre détermination à réellement les protéger et à aller vers elles partout où elles se trouvent, à les aider à se reconstruire et à trouver les moyens d'une vie libre et autonome dans le respect de leurs choix. L'interdiction de l'achat d'un acte sexuel doit donc aller de pair avec la mise en place d'une vraie politique d'accompagnement. C'est ce qui fait l'équilibre de votre proposition de loi ; son application effective, avec les moyens correspondant, permettra d'aller vers une société sans prostitution ».**

Le 4 mars 2014, lors de l'audition de la commission spéciale du Sénat, avant le débat sur la proposition de loi fixé aux 30 et 31 mars, nous ajoutions : « Il faut accompagner les personnes prostituées vers l'insertion sociale et professionnelle, c'est-à-dire la sortie de la pros-

titution, lorsqu'elles le souhaitent, – et nombreuses sont celles qui expriment cette volonté et viennent nous voir – parmi elles beaucoup ont pensé à un moment donné que c'était un métier comme un autre. Mais que signifie ce travail de Sisyphe si rien ne réduit l'origine du problème, la demande, l'achat de l'usage des corps, et si rien ne réduit les vulnérabilités qui transforment jeunes et femmes en proies pour les proxénètes ? ».

Enfin que peut-on craindre d'une norme sociale qui interdit une violence ? Il vaudrait mieux craindre une société qui l'autorise.

On ne remet pas en question la législation qui interdit les violences telles que les coups et les blessures, le harcèlement, les injures et les atteintes à la propriété. Pourquoi, alors, hésiter à pénaliser une violence telle que la prostitution ?

• *Appliquer la loi*

La question des moyens attribués à la lutte contre la prostitution est déterminante, ainsi que celle des conditions de la protection et de l'accompagnement des personnes prostituées.

Une fois la loi votée, elle doit être appliquée ce qui nécessite une volonté politique sans faille et ce qui fait problème lorsqu'il faut passer de l'intention aux actes. Nous l'avons vérifié récemment avec la lutte contre les violences dans le couple « Permettez-moi, de faire le parallèle avec la loi sur les violences faites aux femmes du 10 juillet 2010... Cette loi, toute neuve, peine à être appliquée au niveau national, le seul département où elle est réellement appliquée est la Seine-Saint-Denis. Pourquoi ? Parce qu'il y a sur ce territoire une réelle volonté de l'ensemble des acteurs qui s'en sont emparés. Pour la loi sur la prostitution, ce sera la même chose, ce ne sera qu'avec l'intervention de tous les acteurs, des citoyennes et des citoyens que cette loi pourra s'appliquer » a expliqué Ernestine Ronai²⁸ lors de la Convention abolitionniste de novembre 2011.

28 – Directrice de l'observatoire des violences faites aux femmes du Département de Seine-Saint-Denis, coordonnatrice à la MIPROF pour la lutte contre les violences faites aux femmes, membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, membre du conseil d'administration de l'Amicale du Nid.

Déjà nous avons un ensemble de moyens de répression qui n'est pas suffisamment utilisé faute de moyens attribués à la lutte contre la prostitution (lutte contre le proxénétisme et la TEH) et ce ne sont pas les arrêtés municipaux anti-prostitution qui vont régler le problème puisqu'ils ont pour effet de victimiser encore davantage les personnes prostituées.

La loi elle-même n'a pas suffisamment pris les moyens de sanctionner les intermédiaires de la prostitution, donc proxénètes, que sont les journaux, gratuits ou pas, et sites internet qui facilitent la mise en relation et la promotion de la prostitution.

Dans une politique abolitionniste cohérente, l'accompagnement des personnes prostituées vers l'insertion sociale et professionnelle est essentiel. Il est déjà inclus dans la politique sociale de l'État depuis 1960 et, comme précisé dans cet ouvrage, il est réalisé par des associations dont on met par ailleurs en question la spécificité et qui voient leurs moyens s'amenuiser d'année en année, en valeur absolue, ce qui est en fait un effondrement de leurs moyens par rapport aux besoins, la prostitution ne cessant d'augmenter.

En automne 2014, nous avons alerté tous et toutes les ministres, député-es et sénateur-trices qui s'étaient engagé-es pour la proposition de loi. Nous avons indiqué que dans le projet de loi des finances de 2015 n'apparaissait aucun moyen supplémentaire pour lutter contre la prostitution et la traite des êtres humains. Nous avons même proposé un amendement pour augmenter ces moyens, sans résultat, et les fonds promis en 2013 sont introuvables.

Pourtant la mission du Sénat déjà évoquée avait conclu en automne 2013²⁹ : « La mission est convaincue que, sans présager des éventuelles évolutions du cadre légal de la prostitution, il est d'ores et déjà possible de tracer les pistes d'un accompagnement social global des personnes prostituées, qui permette de leur offrir des alternatives crédibles en terme de garantie de revenu, d'hébergement, de formation professionnelle et de suivi psychologique. Il est urgent d'agir et d'inverser le regard que porte la société sur ces personnes ».

29 – Rapport d'information de la Mission : « situation sanitaire et sociale des personnes prostituées, inverser le regard ».

Enfin, parmi ceux qui s'opposent à l'interdiction générale de l'achat d'acte sexuel, il y a ceux qui pensent qu'il faut seulement protéger les mineurs et que la loi existante suffit (interdiction d'acheter un acte sexuel à un-e mineur-e). Ils ne voient pas que l'interdiction générale de tout achat d'acte sexuel les protégerait beaucoup plus, ne laissant pas de marge d'interprétation de leur âge ou de déculpabilisation dans le viol d'une personne dont on ne peut connaître l'âge. Dans ce domaine de l'exercice de la domination, l'interdit de la société est fait pour protéger les plus vulnérables et donne le cadre de l'action de la police et de la justice qui l'appliquent pour tous.

La partie n'est pas gagnée tant que cette lutte ne sera pas une priorité effective pour la majorité des responsables politiques et des citoyennes, tant qu'elle ne sera pas accompagnée d'efforts sans précédent en ce qui concerne l'éducation, l'explication, la sensibilisation de toutes et tous, la prévention, et la formation de tous ceux de toutes celles, éducateurs-trices, policier-ères, magistrat-es etc. qui ont à expliquer, à appliquer la loi et à aider les victimes.

Abolissons maintenant !

Nous ne pouvons plus reculer. « Souvenons-nous que le combat pour l'abolition de la prostitution est jalonné de promesses non tenues et de rendez-vous manqués »³⁰. En effet après l'abolition de l'esclavage Victor-Hugo et Victor Shoelcher, dans le sillage du combat de Josephine Butler, lancent le combat pour l'abolition de la prostitution. V. Shoelcher organise en 1879 une commission d'enquête parlementaire. La préfecture de Police empêche que son travail aboutisse. Le front populaire de 1936 est une autre occasion de raviver ce combat. Henri Seillier, Ministre de la Santé, reçoit le soutien de Léon Blum pour déposer un projet de loi abolitionniste qui entre autre mettait fin aux maisons closes. « Certains députés s'y opposèrent sans autres motifs que les maisons de tolérance « subsisteront autant que l'humanité » rappelle Najat Vallaud-Belkacem. C'est la guerre qui suspendra ce combat comme d'autres, alors. En 1976, Simone Veil et Françoise Giroud, après la lutte de groupes de prostituées contre le délit de racolage, tentent de le reprendre. Simone Veil confie au magistrat Guy Pinot la préparation d'un rapport sur la prostitution qui confirme la néces-

30 – Najat Vallaud-Belkacem.

sité de l'abrogation du délit de racolage. Mais le Conseil des ministres décide qu'aucune suite ne sera donnée au rapport.

Finissons-en aujourd'hui !

En résumé

La lutte contre la prostitution

Respecte les personnes prostituées et leur parole.

Passes par la volonté de l'abolir comme a été aboli l'esclavage.

Est basée sur l'analyse d'un système, le système prostitutionnel comme violence, et de ce fait exige la responsabilisation des prostitué-eux, la pénalisation de l'achat d'acte sexuel et toute forme de proxénétisme et la reconnaissance des personnes prostituées comme victimes. Cette reconnaissance les constitue sujet de droit et permet leur reconstruction.

Elle est totalement liée à la reconnaissance de la prostitution comme problème social spécifique, souvent nié, de plus en plus inquiétant et important parmi les femmes, les jeunes et les personnes migrantes.

Elle réclame les moyens d'une politique sociale adaptée et refondée à partir de la position abolitionniste française renforcée et de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle est effective si elle est totalement intégrée dans la lutte contre les violences envers les femmes.

Cette lutte doit s'appuyer sur l'accès des personnes prostituées (femmes, hommes et trans) à un accompagnement social global mis en œuvre par des professionnel-le-s de l'action sociale formé-es pour cela.

L'accompagnement des personnes prostituées vers l'insertion sociale et professionnelle, lorsqu'elles le souhaitent, est spécifique parce qu'il relève à la fois du traitement de la violence (violences dans l'enfance, l'adolescence et dans la prostitution) et de ses conséquences et de celui de la désaffiliation sociale qui produit l'exclusion. Cet accompagnement doit à la fois les protéger de la violence subie et leur

donner les moyens de l'autonomie qui passent par un travail de réappropriation de leur histoire en même temps que par la reconnaissance de droits communs et la possibilité réelle de s'insérer socialement et professionnellement.

Il s'agit d'une action sociale dans laquelle doit être encadrée la problématique de la violence sexuelle, de la domination et de leurs conséquences et qui réclame du temps, des compétences et des moyens financiers. L'accompagnement des personnes prostituées n'a de sens que s'il est replacé dans le rapport social de sexe.

Pour accéder au droit commun les personnes victimes du système prostitutionnel doivent accéder à un hébergement ou logement (souvent en urgence), à un revenu pour les besoins essentiels, aux soins, à la possibilité de vivre avec leurs enfants et de les élever, à la formation professionnelle etc. Elles doivent être indemnisées sur les profits réalisés par les proxénètes et être aidées par des moyens spécifiques.

La lutte contre la prostitution passe aussi, évidemment, par la lutte contre la traite des êtres humains et plus particulièrement par celle qui concerne l'exploitation sexuelle mondialisée. Mais elle ne peut que déboucher sur le constat que c'est la demande qui crée le trafic et les profits recherchés. La lutte contre la TEH est aussi conditionnée par les politiques de développement économique et de démocratisation de toutes les régions du Monde. Elle concerne chaque État dans sa façon de considérer et d'organiser l'accueil des demandeurs d'asile, des réfugiés, et de celles et ceux qui subissent les violences du trafic. La France doit faire des progrès dans ce domaine.

La lutte contre la prostitution ne peut être pensée sans une politique de prévention. Il n'est pas supportable que des jeunes en souffrance n'aient qu'une issue pour survivre, se prostituer. Il n'est pas supportable que tant d'enfants et d'adolescents soient victimes de violences et que notre pays ne soit pas capable d'éviter ces crimes à leur rencontre et de les prendre en charge par une aide sociale à l'enfance efficace. Il n'est pas acceptable que la violence entre les filles et les garçons soit aussi importante et produise, enfermement, stigmatisation, prostitution et viols... des femmes mais aussi des jeunes hommes lorsque l'homo-

phobie déferle. Il n'est pas acceptable que partout dans le monde, les femmes soient infériorisées et soumises à des violences insoutenables.

La lutte contre la prostitution nécessite la formation des tous ceux et de toutes celles qui sont confronté-es à ce problème : éducateurs, éducatrices, intervenant-es sociales et sociaux, personnels de justice, de police, médecins, psychologues etc.

La France se veut souvent un modèle. Alors la loi et son application sont des urgences humaines et sociales. On ne peut reculer. L'abolition est la seule voie !

LA LOI EST VOTÉE. COMMENT EST-ELLE APPLIQUÉE ?

Trois ans de débats, d'opposition du Sénat, de bataille médiatique, de manifestations des pro-prostitution à visée réglementariste ou professionnaliste d'un côté et des abolitionnistes et féministes de l'autre, se terminent par le vote, le 13 avril 2016, de la **Loi n° 2016-444 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées**. La publication des décrets d'application a eu lieu dans les 6 mois qui suivent.

Promue et défendue par des député.es (en particulier Catherine Couette et Maud Olivier²) qui déposent une proposition de loi en 2013³, cette loi relance la politique abolitionniste de la France existant depuis 1960⁴ en matière de prostitution, la complète et lui donne de nouveaux moyens. Constamment portée et défendue par les ministres des Droits des femmes⁵, elle est votée après des années de débats difficiles qui ont

-
- 1 – Une analyse du pourquoi la loi et des conditions de son application a été publiée par Marie-Hélène Franjou, Hélène de Rugy et Geneviève Duché : « La lutte contre le système prostitutionnel, une politique publique française » dans la revue FORUM n°155, Champs social, éd., automne 2018.
 - 2 – Respectivement Députée de la Vienne de 2007 à 2017, responsable de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et Députée de l'Essonne de 2012 à 2017, rapportrice de la loi de lutte contre la prostitution.
 - 3 – Le contenu et le débat sont analysés dans le chapitre précédent
 - 4 – Rappel : Il existe trois grands régimes juridico-politiques concernant la prostitution : l'abolitionniste, le réglementarisme et la prohibition. Seul l'abolitionnisme est fondé par un texte international, la convention internationale pour la lutte contre la traite des êtres humains de 1949 qui affirme en préambule que « la prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine ». Mise en application en 1951, elle sera ratifiée par 81 pays, la France le fera en 1960 et cette même année le gouvernement publiera les ordonnances 60-1245 et 60-1246 mettant en place une politique publique de lutte contre la prostitution du ressort de l'Etat avec pour mesures essentielles, une législation très sévère contre le proxénétisme sous toutes ses formes et la mise en place de Services de Prévention et de Réadaptation Sociale (SPRS) dans chaque département. Le vocabulaire est celui de l'époque.
 - 5 – Sur la période de 2012 à 2017, Najat Vallaud-Belkacem, ministre et porte-parole du Gouvernement, puis Pascale Boistard secrétaire d'État auprès de la ministre de la Santé et des affaires sociales et Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

permis de mieux comprendre ce que sont la prostitution et la situation des personnes prostituées, et comment le système prostitutionnel est un système de violence produit par les rapports sociaux de sexe de domination masculine. C'est ainsi que deux ans avant la promulgation de cette loi, la **Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** précisait : « L'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

1° Des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité ;

2° Des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel... »

Utiliser le terme de **système prostitutionnel** permet d'appréhender la prostitution et la traite qui y est liée comme un fait social global, incluant une diversité d'acteurs et de systèmes (proxénètes et trafiquants, clients, prostitué-e-s, société, media, institutions politiques, système économique etc.) et non comme le produit de simples contrats interindividuels, comportements et consentements individuels.

Les combats féministes ont abouti non sans mal et non sans régressions possibles, à la prise de conscience des violences spécifiques subies par les femmes et en particulier, dans le domaine privé, dans le couple. La prostitution est longtemps restée en marge de ce combat. Mais à partir des années 2000 le mouvement abolitionniste français se réveille et s'appuie clairement sur des associations féministes. Il prend comme exemple la Suède dont le Parlement vote une loi en 1999 qui pénalise l'achat d'acte sexuel. La raison est qu'on ne peut réduire la prostitution si on ne s'attaque pas à son origine, à ceux qui la rendent possible, à savoir les clients-prostitueurs. La Suède est un des pays du monde les plus avancés dans la volonté de réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le réveil des abolitionnistes en France est aussi fortement lié à l'arrivée massive de femmes soumises à la traite venues des pays d'Europe de l'Est (effondrement des régimes communistes à la fin du XX^e siècle) suivie par le trafic de femmes d'Afrique

subsaharienne qui ne cesse de s'intensifier. À ce phénomène s'ajoutent la marchandisation généralisée du corps des femmes et la découverte d'une prostitution croissante parmi les jeunes.

Cette loi est bâtie sur quatre piliers⁶ :

- Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle,
- La dépénalisation des personnes prostituées (la pénalisation du racolage passif avait été introduite en 2003) et l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution,
- La prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution,
- L'interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des « clients » de la prostitution.

Les financements pour son application doivent venir à la fois des programmes spécifiques de réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes déployés depuis 2012 (Service National des Droits des Femmes, Délégations Régionales aux Droits des Femmes et à l'Égalité) et du financement de la politique sociale à travers les CHRS⁷ notamment (Cohésion Sociale). Doivent aussi être mobilisés les fonds de l'Agence de Gestion et Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués (AGRASC), en particulier ceux des trafiquants et proxénètes.

Afin de mieux saisir sa dimension, il faut en analyser le contenu et ses modalités d'application. Deux années de recul ne sont pas cependant suffisantes pour mesurer la totalité de ses effets et surtout leur permanence.

6 – Les décrets d'application l'accompagnant : 2016-1467 (parcours de sortie et agrément des associations) ; 2017-542 (AFIS) et 2017-1635 (AFIS) ; 2016-1456 (dispositions relatives à l'entrée, au séjour et au travail des personnes étrangères en France ; 2017-281 (référentiel national de réduction des risques) ; 2016-1709 (stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple ou sexistes et stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels).

7 – Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Contenu de la loi et modalités d'application

• De la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains, et la protection des victimes :

La lutte contre le proxénétisme en France s'appuie sur des textes clairs et complets depuis 1960⁸. La lutte contre la traite des êtres humains (TEH) s'appuie sur des textes internationaux et sur l'article 225-4-1 du code pénal français :

La TEH est le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation dans l'une des circonstances suivantes :

1-soit avec l'emploi de menace, de contrainte, de violence ou de manœuvre dolosive visant la victime, sa famille ou une personne en relation habituelle avec la victime ;

2-soit par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de cette personne ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;

3-soit par abus d'une situation de vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, apparente ou connue de son auteur ;

4-soit en échange ou par l'octroi d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage.

L'infraction de traite contre un.e mineur.e est constituée même en l'absence de ces circonstances.

La traite est souvent liée au crime organisé et constitue une des plus grandes sources de revenus avec les trafics de drogue et des armes. La

8 – Le proxénétisme est aujourd'hui défini par l'article 225-5 du code pénal.

TEH est le crime le moins dangereux pour ceux qui le commettent et, disent les trafiquants, « la marchandise est facilement renouvelable ».

La loi interdit et sanctionne la traite des êtres humains pour exploitation sexuelle ou autres faits, que la victime ait consenti ou non à cette exploitation. Le problème le plus urgent lors de la rencontre avec une victime de traite est sa protection. En France, l'identification formelle des victimes de TEH relève de la compétence des services de police et de gendarmerie⁹. Les risques de pression et de représailles de la part des trafiquants et proxénètes sont importants, il faut donc protéger les victimes¹⁰. L'article 3 de la loi (le code de procédure pénale est complété par l'article 706-40-1) précise que les victimes ayant contribué par leur témoignage à la manifestation de la vérité et dont la vie et l'intégrité physique sont gravement mises en danger sur le territoire national, peuvent faire l'objet, en tant que de besoin, de la protection destinée à assurer leur sécurité. Cette protection peut être étendue aux proches des personnes ainsi protégées. Deux actions accompagnent ou peuvent accompagner cette protection et qui ne sont pas sans difficultés de réalisation : la mise à l'abri et le dépôt de plainte. Pour la première, selon les territoires il n'est pas toujours facile de trouver un hébergement sécurisé. Pour la seconde : carte de séjour temporaire et autorisation provisoire de séjour peuvent être délivrées à la personne étrangère qui dépose plainte pour des faits de TEH ou de proxénétisme ou qui témoigne. L'aide juridictionnelle peut être accordée. Les démarches judiciaires sont longues et éprouvantes pour les victimes¹¹. En plus des moyens de vivre il faut un soutien à la fois juridique et psychologique donc des moyens pour le mettre en place.

À notre connaissance, le texte de la loi permettant la protection n'a pas encore été appliqué. La justice note que les victimes sont rarement présentes lors des audiences. La mise à l'abri pendant le temps long

9 – Ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays européens ou des associations participent à cette identification. La protection devrait être assurée dès lors qu'il existe des motifs raisonnables de penser que ce sont des victimes.

10 – La convention de Varsovie de 2005 du Conseil de l'Europe stipule que, dès qu'il existe des « motifs raisonnables » de penser qu'une personne est victime, elle devrait bénéficier d'un « délai de rétablissement et de réflexion d'au moins 30 jours ». Engagement non appliqué en France.

11 – Les victimes d'infractions de TEH ou de proxénétisme peuvent désormais obtenir réparation des dommages résultant des atteintes à la personne, une nette avancée.

de l'instruction est souvent défaillante. Les moyens de lutte contre le proxénétisme et la TEH sont largement insuffisants malgré la mobilisation et les efforts de l'OCRTEH¹².

• ***Des commissions départementales :***

Ces commissions, mesure nouvelle, sont chargées, on tend à l'oublier, de la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la TEH aux fins d'exploitation sexuelle, dans les territoires d'implantation, les départements français. Elles sont aussi chargées de mettre en place, d'évaluer et de suivre le parcours de sortie (voir l'accompagnement). Placées sous l'autorité du Préfet, elles sont composées de représentant.e.s des institutions concernées (police, gendarmerie, justice, santé, éducation nationale, représentant.e.s des collectivités locales, de professionnel.le.s de santé et de représentant.e.s d'associations). La représentation des associations qui ont pour objectif d'accompagner les personnes prostituées passe par un agrément délivré, après instruction, par le Préfet (conditions d'agrément fixées par décret). 34 commissions étaient mises en place en 2017, 29 en 2018, soit un total de 63 départements concernés début 2019.

En plus du parcours de sortie, la mission de ces commissions doit être de veiller à ce que les personnes prostituées aient accès aux droits communs, d'animer une véritable politique de prévention et en particulier de traiter le problème de la prostitution des mineur.e.s. Cette politique dépend donc, d'abord, de l'impulsion qui sera donnée par le gouvernement et la volonté de chaque préfet.te mais aussi, de la sensibilisation et de la formation sur la prostitution et ses conséquences délivrées aux professionnel.le.s et partenaires de ces commissions, et de l'engagement abolitionniste de tous.tes.

• ***De l'accompagnement des personnes prostituées :***

La situation des personnes prostituées appelle, quand elles le souhaitent, un accompagnement social global complexe et souvent long que l'Amicale du Nid a choisi de confier depuis longtemps à des professionnel.le.s, travailleur-ses sociaux-ales, juristes, personnel.le.s

12 – Office Central pour la Répression de la Traite des Êtres Humains.

soignant.e.s, et de réaliser en partenariat. L'accompagnement a pour objectif l'accès au droit commun des victimes de la prostitution et leur sortie de la situation. Il met en œuvre à partir de la rencontre et de l'accueil des personnes, du dialogue, de l'engagement et de la confiance, les conditions d'accès à ces droits qui permettent l'insertion sociale et professionnelle des femmes et des hommes qui veulent quitter la prostitution. Les actions à entreprendre seront liées à la situation de chacun.e. Mais elles recouvrent dans la plupart des cas les besoins suivants : l'hébergement et le logement, la protection, des soins, un revenu, un accès à la citoyenneté et à la culture, la formation (dont la langue française), l'emploi. Beaucoup des actions permettant l'accès à ses droits facilitent aussi la reconstruction du lien social, de la relation à l'autre. Étant donné les violences subies tout au long de leur vie par les personnes prostituées, leur accompagnement est spécifique. Il tient compte à la fois des traumatismes subis et de l'histoire de la personne, de la déconstruction spécifique à opérer des mécanismes de l'emprise et de la violence afin que la personne puisse se reconstruire, de la prise en compte du système qui produit la prostitution, la domination masculine, croisée à la marchandisation généralisée. Cette prise en compte permet à la personne de comprendre comment elle s'est trouvée en situation de prostitution, de se déculpabiliser et de prendre la mesure, en tant que citoyenne, d'un système contre lequel il faut lutter. L'important est aussi que soient nommés les responsables des violences subies et que soit reconnue la situation de victime. Laldja, survivante de la prostitution le dit : « ce qui a été grandiose pour moi c'est qu'il a prononcé le mot de victime. Ce mot m'a rendu l'espoir ». Nous ne pouvons ici reprendre tous les aspects de l'accompagnement et des droits. On sait que l'hébergement fait problème en France et que la politique du « logement d'abord » a ses failles. La loi a cependant pris en compte cet aspect en modifiant le code de construction et de l'habitat de façon à ce que les personnes engagées dans un parcours de sortie et les victimes de traite ou de proxénétisme soient prioritaires dans l'attribution d'un logement social. Nous attendons l'application effective de cette mesure. Il faut toutefois rappeler que **l'hébergement accompagné** est souvent nécessaire dans une première phase de la démarche de sortie de la prostitution. Quant au revenu, il est essentiel pour quitter la prostitution et le passage de la situation de prostitution à l'emploi n'est pas

évident ni toujours rapide. L'accès à un revenu social sera donc souvent nécessaire et le parcours de sortie de la prostitution va introduire ce droit pour celles et ceux qui ne peuvent accéder à ce type de revenus et ne peuvent travailler en France.

Le parcours de sortie de la prostitution :

Mesure phare de la loi qu'il faut présenter dans son ensemble (voir article L121-9 du Code de l'action sociale et des familles) : il est proposé à toute personne victime de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Il est défini en fonction de l'évaluation de ses besoins sanitaires, professionnels et sociaux afin de lui permettre d'accéder à des alternatives à la prostitution. Il est élaboré et mis en œuvre, en accord avec la personne accompagnée, par une association agréée. Les éléments principaux à retenir sont : L'engagement de la personne dans un parcours est autorisé par le représentant de l'État après avis de la commission, et de l'association qui l'accompagne mais qui n'est pas présente lorsque la commission prend sa décision. La personne engagée peut se voir délivrer une autorisation provisoire de séjour (code CESEDA L-316-1-1) de 6 mois renouvelables avec autorisation de travail si elle est victime de TEH ou proxénétisme. À défaut de l'accès à un revenu social existant, la personne pourra recevoir une aide financière d'insertion sociale (AFIS) accordée par le représentant de l'État après avis de la commission ; son montant est de 330 euros pour une personne seule. Suivi du parcours et son évaluation sont réalisés par la commission départementale qui s'assure du respect de ses engagements par la personne accompagnée. En fonction de ceux-ci et des difficultés rencontrées, l'instance départementale décide du renouvellement du parcours tous les six mois, la durée totale étant de 24 mois. Enfin, un fonds spécial avait été créé au sein du budget de l'État pour la prévention de la prostitution et l'accompagnement social et professionnel des personnes prostituées.

Mais d'autres menaces pèsent sur la réalisation des mesures de parcours de sortie, en particulier celles qui concernent les personnes étrangères. Déjà des préfet.e.s accordent priorité aux expulsions des étranger.ère.s en situation irrégulière alors qu'elles souhaitent sortir de la prostitution et ne constituent pas une menace à l'ordre public. Il est primordial que les situations des personnes ayant reçu une Obligation

de Quitter le Territoire Français (OQTF) ainsi que celles des victimes entrées par l'Italie et l'Espagne où elles étaient exploitées et menacées de renvoi dans ces pays en raison des accords de Dublin, soient examinées. Les risques sont très élevés qu'elles soient reprises par les trafiquants dans ces pays. La menace d'expulsion du territoire est par ailleurs instrumentalisée par les réseaux pour maintenir les victimes en situation d'exploitation. Une politique considérant leur situation d'étrangères plutôt que celle de victimes se fait l'alliée objective des réseaux. Elle est contraire à la Convention du Conseil de l'Europe dite de Varsovie (mai 2005), de lutte contre la traite des êtres humains ainsi qu'à la directive de 2011 de la commission européenne.

Fin 2018, 85 associations ont été agréées dans 63 départements et 113 personnes sont en parcours de sortie dans 16 départements (l'Amicale du Nid accompagne 74 personnes dont 73 femmes). 108 personnes reçoivent l'aide financière (AFIS). L'application de la loi se fait mais lentement.

Ces résultats ne donnent qu'une vision partielle de la situation. En fait il s'agit de faire sortir de la prostitution toutes les victimes qui le souhaitent et pour cela il faut des moyens à la hauteur de l'objectif. Cependant si toutes les victimes ne passent pas par les commissions, elles ne sont pas pour autant abandonnées. Les associations spécialisées en accompagnent des milliers et ce depuis longtemps. Elles doivent poursuivre leurs actions à la fois parce que les commissions n'absorberont pas toutes les situations et parce que l'arrivée dans un parcours de sortie demande un énorme travail en amont, c'est-à-dire toute une période où la victime entre en relation avec les intervenant.e.s sociaux.ales, formule sa demande et ses besoins et prend une décision.

• *Des mineur.e.s :*

Elles-Ils sont nombreux.ses français.e.s ou pas à être victimes de la prostitution. Si aucune source ne permet d'évaluer l'ampleur du phénomène, les associations de terrain, les organisations de l'aide sociale à l'enfance constatent un risque et une pratique en augmentation pour les adolescent.e.s et la vulnérabilité de nombreux.ses mineur.e.s à la traite des êtres humains, particulièrement celles et ceux qui sont isolé.e.s. Comme tout.e mineur.e en danger, les victimes de la prosti-

tution relèvent de la protection de l'enfance¹³, même si le.la mineur.e exige le silence ou ne se reconnaît pas victime. Le signalement est donc obligatoire. En cas de prostitution sur internet, il faut l'indiquer aux services spécialisés du ministère de l'intérieur. Cette politique est évidente lorsqu'on connaît les conséquences profondes et durables de la prostitution mais protéger les mineur.e.s n'est pas facile dans un contexte de marchandisation généralisée et lorsque les professionnel.le.s de la protection de l'enfance ne sont pas formé.e.s sur les violences sexuelles et la prostitution.

• ***De l'interdiction d'achat d'un acte sexuel, une innovation importante de la loi :***

Mesures, art.20, code pénal (art.611.1 et 225-12-1) : Le fait de solliciter, d'accepter ou d'obtenir des relations de nature sexuelle d'une personne qui se livre à la prostitution, y compris de façon occasionnelle, en échange d'une rémunération, d'une promesse de rémunération, de la fourniture d'un avantage en nature ou de la promesse d'un tel avantage, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe soit 1 500 € (maximum). Une peine complémentaire ou alternative aux poursuites peut être imposée : un stage de sensibilisation aux frais de la personne poursuivie. La récidive est punie d'une amende de 3 750 € et devient un délit. Lorsque la victime est mineure ou présente une particulière vulnérabilité apparente ou connue de son auteur due à une maladie, à une infirmité, à un handicap ou à un état de grossesse, le client est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000,00 € d'amende.

Objectifs : Il s'agit de réduire et à terme de faire disparaître la demande¹⁴. Il s'agit de dire quelle société nous voulons – pas celle de la chosification des femmes par les hommes –, et avec cet interdit, de pouvoir éduquer les jeunes et faire de la prévention. En dehors de la prostitution des mineur.e.s interdite en France et sévèrement réprimée dans les textes, la répression des clients prostitueurs dans cette loi est

13 – Depuis 2002, loi sur l'autorité parentale, la prostitution des mineurs est interdite en France.

14 – Et ainsi réduire les trafics de victimes de plus en plus nombreuses. En cela la France se conforme aux indications de l'UE comme à celles du Conseil de l'Europe.

relativement légère. En effet la simple contravention donne une image fort réduite de la violence qu'est l'imposition d'un acte sexuel. Elle ramène cette violence à un simple écart de conduite ou à une infraction moins importante que le fait de ne pas payer une consommation dans un bar. Ce n'est que pour la récidive que l'acte d'achat devient un délit¹⁵.

Évaluation : Nous en sommes fin 2018, depuis mai 2016, à près de 3000 contraventions avec des montants d'amendes qui atteignent rarement 1 500 euros. La loi est appliquée de façon tout à fait différente selon les territoires, dans 10 départements seulement dont quatre très actifs. Si nous comparons la situation avec celle de la Suède, la France ne s'est pas réellement donné les moyens d'une politique de répression des clients-prostituteurs. En Suède, une brigade spéciale a été créée avec des moyens d'investigation par internet qui permettent de prendre le « client » sur le fait. Les policiers n'hésitent pas à menacer d'envoyer ou envoyer directement la contravention au domicile du « client ». En France les contraventions ne sont pas valorisées dans les objectifs quantifiés donnés aux forces de police et de gendarmerie. Tout dépend de leur bonne volonté, et surtout de l'attitude et de la pression du Procureur de la République. De plus la formation des personnels de justice, de police et de gendarmerie en ce domaine reste insuffisante. Mais il faut noter les efforts notables de la gendarmerie pour reconnaître et prendre en compte, dans ses actions, les violences spécifiques faites aux femmes.

La.le juge décide d'obliger ou pas ces « clients » à faire un stage d'analyse de ce qu'est la prostitution et de déconditionnement, un aspect de la loi qui devrait être pris davantage au sérieux. Faire comprendre aux prostitueurs la violence qu'ils exercent est un complément intelligent de la sanction et une des bases de la prévention.

• De la prévention : cet aspect fondamental de toute politique sociale comprend deux objectifs.

Le premier est celui de la prévention santé des victimes et leur accompagnement vers les soins, le second concernera la prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution.

15 – Pour comparaison dans le code pénal, art. 311-3 : le vol peut être puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros.

La prévention santé : Mesures (art.17 de la loi) : la politique de la réduction des risques en direction des personnes prostituées consiste à prévenir les infections sexuellement transmissibles ainsi que les autres risques sanitaires, les risques sociaux et psychologiques liés à la prostitution. Les actions de réduction des risques sont conduites selon des orientations définies par un document national de référence approuvé par décret. Nous avons vu dans ce livre les effets très destructeurs de la situation de prostitution. Pour lutter contre les conséquences de la prostitution sur la santé des personnes en situation de prostitution, il convient d'agir avec elles et de les écouter. En ce sens, ce qu'on nomme « actions de santé communautaire » est à promouvoir. Mais il ne s'agit pas seulement de lutter contre les Infections sexuellement transmissibles, il ne s'agit pas seulement de distribuer des préservatifs. La violence, comme l'OMS le souligne à différentes reprises est une question majeure de santé publique qu'il convient de prendre en compte, et notamment quand elle touche des êtres humains parmi les plus vulnérables. Nous apprécions qu'un décret engage à prévenir toutes les conséquences de la prostitution. Mais nous ne pourrions nous contenter d'une attitude qui consisterait à les traiter sans engager une véritable action de prévention qui ne peut être orientée que vers la disparition de la prostitution.

La prévention des pratiques prostitutionnelles : Mesure (art.18 de la loi et art. 312-17-1 du code de l'éducation) : « Une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps est dispensée dans les établissements secondaires, par groupe d'âge homogène. L'appel à des associations ad hoc est possible ». C'est écrit, mais on connaît les difficultés dans ce domaine et la violence de la réaction contre le projet de l'ABCD de l'égalité, par exemple. Par ailleurs si l'éducation à la sexualité est un enseignement obligatoire en France depuis 2001, force est de constater que cette obligation n'est pas respectée, loin s'en faut, et que lorsqu'elle l'est, son contenu n'est pas satisfaisant. Pour référence on peut évoquer les manuels de Sciences de la vie et de la Terre-SVT, où l'on trouve androcentrisme, hiérarchisation symbolique des sexes dévalorisant ou minorant le féminin, assignations de genre traditionnelles... et encore la description biaisée et même erronée des organes génitaux. La prévention de la prostitution devrait s'inscrire dans une éducation à la sexualité reformulée et proposée à l'ensemble des enfants.

• *De la formation des intervenant.e.s soci.aux.ales :*

Une campagne de sensibilisation et de formation des acteurs sociaux est en cours ; elle est financée par certaines Directions Régionales aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Il faudra l'évaluer. Cette formation est indispensable. Mais la formation initiale des intervenant.e.s soci.aux.ales pose problème. L'accompagnement des victimes de prostitution, qu'il y ait ou non emprise par proxénétisme ou traite des êtres humains, est spécifique en cela qu'il doit s'appuyer sur une connaissance des violences de genre, leurs processus et leurs conséquences sur les victimes, sur la remise en question des rapports sociaux de sexe, et la prise de conscience chez les personnes accompagnées d'un vécu de violences subies dont elles ne sont en rien responsables. Pour cela il est urgent que les intervenant-e-s sociaux-ales soient formé-e-s à déconstruire la domination masculine, à laisser venir et entendre les récits de violences, à connaître les processus de violences, les mécanismes de l'emprise, les conséquences très lourdes des violences sexuelles et les divers traitements possibles. La « neutralité » annoncée de l'intervention sociale, la mise en avant d'une conception de l'interculturalité qui ne remet pas en question les traditions et ce surtout lorsqu'elles touchent les femmes, l'ignorance des rapports sociaux en particulier concernant le sexe et la survalorisation de la singularité de l'histoire de chaque personne prostituée, ont ralenti la prise en compte de la prostitution comme violence intrinsèque, spécifique et produit de structures sociales. Les ministères de tutelle ont à revoir les contenus des formations initiales et continues en relation avec la lutte contre les violences envers les femmes.

Les pro-prostitution s'entêtent et déposent une QPC

• *Un refus de voir la violence de la prostitution et le rôle des proxénètes*

Des personnes prostituées, des associations communautaires, des associations qui pratiquent la prévention santé et VIH, critiquent particulièrement l'interdiction de l'achat d'acte sexuel et l'abolitionnisme dans son ensemble parce qu'ils font peur aux « clients », en réduisent

le nombre et en conséquence font baisser le revenu des prostitué.e.s qui alors sont prêt.e.s à tout accepter. Elles donnent l'exemple des « clients » qui imposent des rapports non protégés. C'est en effet dangereux et inacceptable. Mais rappelons d'abord que le problème n'est pas nouveau et que la pénalisation est faite pour réduire la demande et donc la prostitution, que la politique mise en place insiste sur l'accompagnement possible vers la sortie de la prostitution de milliers de personnes qui sont en situation de coercition et qui subissent des violences supplémentaires lorsqu'elles ne rapportent pas d'argent ; rappelons que des moyens suffisants doivent être attribués à cet objectif, il faut l'exiger. Et si le nombre de « clients » décroît, c'est plutôt une bonne nouvelle, c'est que la loi est appliquée et a les effets escomptés.

Tout changement peut avoir des effets contre intuitifs au début, ou temporairement contraires à l'effet attendu, le temps que les acteurs s'ajustent et que l'ensemble des actions produisent l'attendu. Quand ces changements touchent des personnes particulièrement vulnérables, il est impératif d'être à l'écoute, de comprendre ce qu'elles vivent et de les protéger, ce qui n'est en rien paternaliste, mais au contraire un devoir de base de la solidarité et de la construction du vivre ensemble. Par contre ce qui est sidérant dans cette réaction en particulier venant d'une ONG de médecins, à propos des exigences des « clients », c'est que ce comportement n'est pas questionné. Au contraire, il est présenté comme un risque, certes, mais aussi comme normal dans un marché : L'offre est abondante par rapport à la demande qui diminue à cause des décisions des abolitionnistes, il est donc normal que la demande soit en condition d'exiger un service mieux adapté à ses besoins et moins cher ! Qui faut-il être pour dire « Tu crèves de faim, donc j'exige un rapport non protégé, et je te baiserais comme je le veux » résumé de l'attitude du prostitueur ? Peut-on continuer à protéger ces criminels au nom d'une « tradition » qui assujettit toutes les femmes ? Cela ne pose donc pas de problème à des médecins, des bénévoles de la lutte contre le VIH ou des intervenant.e.s spécialisé.e.s dans la santé sexuelle et reproductive ? La caractéristique que les clients prostitueurs (« clients » de femmes, d'hommes et de personnes trans) partagent est d'être de sexe masculin. La prostitution est constitutive de la domination masculine ou des rapports sociaux de sexe. Il était donc urgent de pénaliser l'achat d'acte sexuel. Sans cet interdit il ne peut y avoir de politique d'égalité entre les femmes et les hommes.

• *Une enquête aux résultats contestables :*

L'ONG Médecins du Monde a fait faire en 2018 une enquête sur la violence ressentie par les personnes prostituées depuis la promulgation de la loi du 13 avril 2016¹⁶. La teneur scientifique de cette enquête est fort contestable et les conclusions mises en avant sont souvent contraires aux résultats. Sa portée ne peut qu'être limitée puisqu'aucune enquête de ce genre n'a été faite, en France, avant la loi. Nous ne pouvons donc pas comparer les violences subies par les prostitué.es dans les rues et sur les routes et connaître leur évolution depuis avril 2016. À l'Amicale du Nid par exemple, les intervenant.es soci.ales.aux rencontrent près de 5000 personnes en situation de prostitution par an. Depuis des années elles-ils disent que les personnes rencontrées se plaignent de l'augmentation des violences subies, celles commises dans les rues ou sur les routes par des passants et les « clients », celles commises par les proxénètes. Depuis des années, l'origine de ce ressenti et de ces faits de violence est la concurrence liée à l'augmentation des personnes « mises sur le marché » et les exigences des clients qui ont davantage de choix ainsi que celles des trafiquants qui voient leur profit diminuer.

Deux meurtres de prostituées ont été mis en exergue pour déclencher la mobilisation des associations pro-prostitution. Nous partageons l'émotion provoquée par ces meurtres, mais ils ne sont pas liés à la loi abolitionniste. Hélas, il y a toujours eu des meurtres de prostitué.e.s parce que la violence est constitutive du système prostitutionnel. La prostitution étant un acte de domination et de marchandisation, les seules choses qui comptent sont l'argent des proxénètes et trafiquants et le défoulement du sadisme et de la perversité des « clients » et ce dans un contexte de milieu mafieux et de trafics de toutes sortes. Mais contrairement à ce que les réglementaristes voudraient faire croire en France, l'organisation de la prostitution en activité commerciale comme une autre ne réduit pas la violence, la violence intrinsèque des passes qui sont des viols tarifés mais aussi la violence qui entoure la prostitution. C'est en Allemagne, le grand bordel légalisé et protégé de l'Europe, pays où la traite à des fins d'exploitation sexuelle atteint tous les records, qu'il y a le plus de meurtres de personnes prostituées.

16 – Voir la note critique de l'Amicale du Nid sur son site.

• ***Une question prioritaire de constitutionnalité :***

Ils ont osé et ainsi révèlent totalement le fond de leur pensée et de leur conception du monde !

Saisi par 9 associations¹⁷ et cinq « travailleurs et travailleuses du sexe », le Conseil d'État a décidé le 12 novembre 2018 de transmettre au Conseil constitutionnel leur question prioritaire de constitutionnalité (QPC) visant à faire abroger les articles 612-1 et 225-12-1 du Code pénal, c'est-à-dire les dispositions visant à interdire la sollicitation ou l'obtention d'un acte sexuel par une rémunération marchande (art 612-1), y compris auprès de personnes mineures ou particulièrement vulnérables (art 225-12-1).

La saisine portait sur la conformité de la loi, précisément la partie concernant la pénalisation de l'achat d'un acte sexuel, au droit au respect à la vie privée, à la liberté d'entreprendre et au principe de nécessité et proportionnalité des peines. En d'autres termes la question posée est la suivante : la pénalisation des clients de prostitué.e.s remet-elle en cause les droits garantis par la Constitution ?

La Constitution garantirait donc le fait qu'un homme puisse profiter de la vulnérabilité d'une femme par ailleurs la plupart du temps soumise à et offerte par un proxénète ou un esclavagiste pour l'obliger contre argent à un acte sexuel, pour user de son corps à sa guise ? On réduirait cette question au ridicule si le Conseil d'État n'avait pas décidé de la transmettre.

Pourquoi ? De quelle vie privée s'agit-il ? Celle des personnes prostitué.e.s qui disent combien leur vie privée est détruite par la prostitution ?

Atteinte à la liberté d'entreprendre ? la France est un pays abolitionniste et la prostitution n'y est pas considérée comme un commerce ou une entreprise. Le contrat de prostitution n'existe pas.

Quant au principe de proportionnalité des peines, une amende et, éventuellement, un stage de prise de conscience de ce que produit l'achat d'un acte sexuel sur la personne prostituée, sont bien peu de choses par rapport à la violence commise et aux effets sur la santé phy-

17 – Médecins du Monde, STRASS, Aides, Fédération Parapluie rouge, Les Amis du bus des femmes, Cabiria, Griseldis, Paloma, Acceptess-t, et cinq personnes prostituées. Les rejoindront pour les plaidoiries en intervention volontaire : Act up, Inter- LGBT, Arcat, le Mouvement Français pour le Planning Familial...

sique et psychique des victimes et sur leur vie privée. Mais il est vrai que les droits de l'homme, puisqu'ils ne sont pas les droits des femmes, garantissent au fond la prédominance du bon vouloir masculin, ses habitudes d'infériorisation des femmes et son confort par la possibilité par tout moyen d'assouvir une pulsion sexuelle dite irréprouvable et qui ne l'est pas...

• *De quelques requérantes et de leurs arguments problématiques*

Que des médecins et un mouvement qui se disait féministe au départ jouent ce jeu, est stupéfiant et profondément attristant.

L'ensemble de ce livre est une analyse du contexte et des ressorts du système prostitutionnel, du continuum et du cumul de violences subies par les victimes du système. La place des personnes prostituées dans le débat public, leur stigmatisation et la difficulté pour elles de prendre la parole y sont soulignées (voir page 300 etc). Nous y renvoyons le.la lect.eur.rice. Un petit nombre de personnes en situation de prostitution ont décidé d'apparaître en plein jour pour contester l'interdiction d'achat d'actes sexuels, c'est courageux mais ce n'est pas ainsi que leur stigmatisation et la violence subie disparaîtront, au contraire. Les survivantes de la prostitution l'ont bien compris et, plus libres de parole lorsqu'elles sont sorties de la prostitution, elles témoignent de ce qu'elles ont vécu et souhaitent l'abolition de cet esclavage. Mickey Meji, survivante d'Afrique du Sud, dit : « il existe des droits constitutionnels irréfragables comme la dignité. Le modèle abolitionniste est le seul qui soit conforme à ces droits ».

Quant à l'action des associations requérantes et leurs associées.e.s dans cette démarche QPC, des questions se posent. Certes elles veulent montrer leur solidarité avec des personnes qui subissent des violences, celles des « clients » qui persistent dans leur comportement prédateur ou « mauvais clients » comme les nomment leurs avocats. Les bons auraient disparu. Mais qu'est-ce qu'un bon « client » ? qu'est-ce qu'un bon prostitué ?

Comment une association de médecins qui se doivent de lutter contre toutes les formes de violences et leurs conséquences sur la santé physique et psychique des victimes, peut ne pas voir les dégâts de la prostitution et sa violence intrinsèque au point de s'en tenir au risque

d'infection sexuellement transmissible ?¹⁸ Pourquoi ne voient-ils-elles pas que protéger les prostitués-clients c'est offrir aux trafiquants et proxénètes des occasions d'exploiter, de mettre en esclavage les plus vulnérables ? Alors qu'un de leurs avocats souligne « les dangers qui résultent nécessairement de cette activité » comment peuvent-ils-elles s'associer de fait à la demande de quelques personnes prostituées organisées en syndicat de reconnaissance de la prostitution comme activité professionnelle ?

Pourquoi ont-ils-elles laissé dire à leurs avocats que la loi de 2016 était une atteinte à la liberté sexuelle ? la sexualité de qui ? des personnes prostituées ou des clients ? Pourquoi ne partagent-ils pas la définition de l'OMS sur la sexualité : « la santé sexuelle est un état de bien-être physique, mental et social dans le domaine de la sexualité. Elle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination et violence ». Rachel Moran survivante irlandaise affirme : « La prostitution n'est ni un travail ni du sexe, c'est de la violence sexuelle ».

Mettant en avant le rejet de toute loi qui s'appuierait sur la morale – comme si la loi n'était pas faite pour dire la norme : tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne discrimineras pas, tu n'injurieras pas etc., et donner du sens et un cadre au vivre ensemble –, et sous couvert de défendre les plus vulnérables, les choix des femmes, leur consentement, la libre disposition de leur corps, la liberté sexuelle, les plaidoiries des requérants sont des morceaux d'anthologie de mauvaise foi et de déclarations non vérifiées, « absence de succès de la Suède » par exemple. Que le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) se soit associé à cette mobilisation pour essayer de sauver la liberté des clients-prostitués est un véritable effondrement de la pensée dans une organisation qui dit avoir pour objectif « la protection et l'émancipation des femmes », et une atteinte grave aux engagements féministes.

Utiliser, comme l'a fait l'avocate du MFPF, une phrase de Simone Veil lors de son combat pour obtenir la dépénalisation de l'IVG en

18 – Tribune des médecins du 9 janvier 2019 dans le Monde en ligne, par les docteurs Marie-Hélène Franjou et Judith Trinquart.

1974, en remplaçant le mot avortement par prostitution, est non seulement d'une violence rare envers la mémoire de cette femme, mais aussi une trahison envers les féministes qui se sont battues et qui se battent pour l'émancipation réelle des femmes, qui luttent contre le patriarcat, la domination masculine et l'appropriation du groupe des femmes par le groupe des hommes¹⁹. Nous retiendrons donc que le MFPF au niveau national a décidé de faire de la **liberté de prostituer** une liberté fondamentale et le **moyen pour les femmes de leur émancipation**. Cela rejoint l'intervention d'une membre du MFPF dans une séance du colloque international féministe de Nanterre en août 2018, disant que la prostitution n'est pas une violence, que c'est au contraire pour des femmes qu'elle avait entendues, une façon de se sentir mieux et de sortir du trauma qu'elles ont subi enfants du fait d'incestes et de viols. Elle ajoutait : « La lutte contre la traite est un moyen d'empêcher les femmes de se déplacer ». Et c'est une association qui est souvent chargée de l'éducation à la sexualité et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collèges et les lycées...

Pourtant ce Mouvement a été tellement nécessaire et pertinent à son origine pour le combat pour l'IVG, pour travailler à la conquête de la liberté sexuelle réelle et particulièrement pour que s'épanouisse pleinement et dans la liberté la sexualité des femmes, sexualité autonome peu reconnue encore, trop souvent soumise au bon vouloir des hommes et totalement niée dans la prostitution où il s'agit d'utilisation d'orifices par des clients pour leur jouissance, où le désir des femmes victimes n'existe pas, seulement fantasmé par des proxénètes en recherche de déculpabilisation ou plutôt de stigmatisation de leur victime : « Elles aiment ça ces putes ! ».

En quoi la prostitution est une expression de la libre disposition de son corps puisque c'est la pauvreté, la vulnérabilité (cela a été démontré dans cet ouvrage) qui permet aux proxénètes de jouir de l'usage d'un corps et qui amènent des femmes et des hommes à se soumettre ?

Cette même association prend part à la lutte contre les violences faites aux femmes et au mouvement « Nous toutes » qui a suivi en France « Me too », mais refuse d'y inclure la prostitution. Pourtant lorsqu'une femme est harcelée sexuellement par son patron ou par un

19 – Lire Colette Guillaumin sociologue : Sexe, race et pratique du pouvoir, l'idée de nature, 1992, Éd Xe, 2016.

individu qui prend un pouvoir sur elle et qui peut la menacer de ne pas obtenir ou de cesser d'avoir un emploi, une réponse à ses problèmes, lorsque cette femme harcelée et épuisée ne résiste plus au harceleur, y a-t-il une grande différence avec la situation de prostitution ? S'il n'y a pas d'interdiction d'achat d'actes sexuels comment responsabiliser le harceleur et le sanctionner pour cette violence, puisqu'il pourra dire qu'il a tout simplement échangé un acte sexuel contre un service ? Cet argument a été rappelé avec juste raison par l'avocate des associations CFCV (Collectif Féministe Contre le Viol) et AVFT (Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail) faisant partie des associations qui se sont présentées au Conseil constitutionnel en intervention volontaire en défense, c'est-à-dire contre les requérants.

• *Les abolitionnistes se sont mobilisé.e.s*²⁰
dès l'annonce de cette QPC

Des survivantes de la prostitution prennent la parole²¹ et organisent une manifestation à Paris. Les 65 associations abolitionnistes regroupées dans le collectif Abolition reprennent le combat : Rencontres avec des survivantes, communiqués de presse, tribunes²², appuis de personnalités politiques, des ministres et des député.e.s qui avaient soutenu le vote de la loi, de médecins, de magistrats, se multiplient. Leurs arguments contiennent ceux évoqués plus haut. Laurence Rossignol²³ dans

20 – Associations en intervention volontaire en défense : différents mémoires en défense ont ainsi été déposés au Conseil Constitutionnel par l'Amicale du Nid, Zéro Macho, La Maison des Femmes de Paris, Mémoire traumatique et victimologie, le Mouvement du Nid, Osez le Féminisme-OLF, La CLEF (Coordination française du Lobby Européen des Femmes qui regroupe 80 associations féministes), par Cap International, la Fondation Scelles, Regards de femmes (Lyon), l'AVFT (association contre les violences faites aux femmes au travail), le CFCV (Collectif Féministe contre le Viol), par l'EACP (Equipes d'Action contre le Proxénétisme).

21 – Voir prostitution et société n°198, décembre 2018.

22 – Le 12 décembre 2018 paraissait un texte en faveur de la loi des Sénatrices Laurence Rossignol et Annick Billon dans le Huffingtonpost.fr : « **Parce qu'il n'y a pas de prostitution heureuse, la loi doit continuer à la combattre** » ; le 9 janvier 2019 paraissait dans le Monde en ligne une tribune de médecins ; d'anciens ministres, des député.es et sénateur.rices en signent une dans l'Obs en ligne le 14 janvier 2019. Celle de Zéro Macho paraît dans le JDD et une lettre ouverte des associations abolitionnistes au premier ministre est publiée dans le Parisien Aujourd'hui le 13 janvier 2019.

23 – Actuellement sénatrice de l'Oise et récemment élue présidente de l'Assemblée des Femmes.

un texte signé par des sénateurs et sénatrices rappelle que « Donner une valeur constitutionnelle au droit d'acheter des services sexuels annihilerait notre engagement commun contre les violences sexuelles. Ces violences sont consubstantielles à l'activité prostitutionnelle et la transaction financière ne peut jamais se substituer au consentement » et encore « La dignité et l'intégrité humaines constituent des limites qui rendent impossibles certaines activités commerciales ou relations contractuelles ».

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, présidé par Danielle Bousquet, rappelle la nécessité de l'abolitionisme et de la loi.

L'association Zéro macho dans une tribune parue dans le JDD déclare : « Nous, les hommes, ne tenons pas du tout à **nous voir reconnu un statut d'agresseur sexuel... Ce privilège archaïque nous permettant de contraindre une personne à un acte sexuel contre de l'argent, nous n'en voulons pas !** ».

Dans cet ouvrage, la dimension de la liberté et la place du consentement dans le système prostitutionnel ont été maintes fois abordées. La lecture du dernier livre de Muriel Fabre Magnan²⁴ déjà citée à propos de la dignité, permet d'approfondir ces questions sur le plan des principes juridiques et donc philosophiques qui fondent notre société. L'autrice dans la quatrième de couverture écrit : « La liberté ne peut pas être la liberté de détruire ce qui protège et garantit la liberté ». Dans une interview à la revue Prostitution et Société²⁵ elle dit : « Consentir à se mettre à disposition d'autrui n'est pas la liberté ». Toute la protection du droit ne peut pas être subordonnée au consentement des personnes qui peuvent se trouver en situation de vulnérabilité et de domination. Nous avons déjà rappelé les difficultés des femmes violentées par leur conjoint pour sortir de leur situation. Pour la professeure de Droit, « Il ne s'agit pas de disqualifier le consentement des personnes prostituées mais ce que l'on nomme protection de la personne contre elle-même et que l'on disqualifie au nom d'un paternalisme dont on devrait se débarrasser, est en réalité une protection des personnes contre autrui ». Elle ajoute « Si la prostitution doit être abolie ce n'est pas pour protéger les

24 – Professeur de Droit à l'Université de Paris I, autrice, entre autres ouvrages, de « L'institution de la liberté », PUF, octobre 2018.

25 – N° 197, septembre 2018, interview de Sandrine Goldschmidt.

femmes contre elles-mêmes mais contre ceux qui veulent user voire abuser d'elles, clients et proxénètes ». Elle en appelle à l'institution d'une société décente c'est-à-dire « qui protège les faibles contre la domination des forts » et souligne la complicité entre le libéralisme sociétal et l'ultralibéralisme économique.

En janvier 2019, une enquête IPSOS commandée par CAP international (Coalition Internationale pour l'Abolition de la Prostitution) révèle que 71 % des Français se montrent hostiles à une abrogation de la loi de 2016. 78 % estiment que cette loi est une bonne chose, et, parmi une série de mesures proposées pour lutter contre la vulnérabilité des personnes prostituées, seuls 4 % considèrent qu'abroger la loi de 2016 est la réponse la plus efficace.

Dans sa séance du 22 janvier 2019²⁶, le Conseil constitutionnel a entendu les plaidoiries des requérants (11 avocat.e.s), des défendeurs (5 avocat.e.s), et le soutien de la loi par le gouvernement. Il avait auparavant reçu leurs mémoires de novembre à décembre 2018.

Le 1^{er} février la réponse tombe : LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DÉCIDE : Article 1^{er}. – Le premier alinéa de l'article 225-12-1 et l'article 611-1 du code pénal, dans leur rédaction résultant de la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, sont conformes à la Constitution. Article 2. – Cette décision sera publiée au Journal officiel de la République française et notifiée dans les conditions prévues à l'article 23-11 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 susvisée.

Pour reprendre un extrait de la tribune des magistrats abolitionnistes, le Conseil constitutionnel a donc décidé du primat de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la protection de la dignité de la personne humaine et du respect de la non-patrimonialité du corps humain sur la liberté contractuelle et la liberté d'entreprendre. Autrement dit il reconnaît au législateur français la légitimité d'avoir instauré un nouveau contrat social protecteur des plus vulnérables qui extrait la sexualité du champ du marché et qui interdit d'imposer un acte sexuel, y compris par la contrainte financière.

Cette loi, maintenant incontestable sur le plan constitutionnel, et qui

26 – Il a été possible d'en être témoin sur place ou via l'enregistrement vidéo en direct du Conseil Constitutionnel (<https://www.conseil-constitutionnel.fr>).

devait être évaluée fin 2018 ou en 2019 – et il le faut le plus vite possible – paraît complète. Aurait-elle pu aller plus loin? À l’occasion de la célébration des 70 ans de l’Amicale du Nid, c’est la question que nous avons posée en 2016 à Maud Olivier, rédactrice de la loi. Voici sa réponse: « Initialement, nous souhaitions des sanctions plus fortes, nous voulions une allocation financière plus importante, nous voulions que les sites faisant l’apologie du proxénétisme soient bloqués, mais la loi sur l’internet est une loi de liberté. Toutes les lois sont le résultat d’un consensus, sinon elles ne passent pas. Il faut composer. Nous avons fait du lobbying député.e par député.e, de manière « transpartisanne », et nous avons obtenu cette loi, c’est un bon premier pas, un point de départ important, mais il faudra continuer à avancer. Ceci étant dit, il était très important d’inverser la charge pénale, de responsabiliser les clients, et non les personnes prostituées. Thomas Legrand, éditorialiste à France Inter, a dit au sujet de cette loi: « elle accompagne un progrès civilisationnel, combattu par les plus réactionnaires, elle finira par devenir consensuelle... ».

Il faut donc maintenant sans perdre de temps l’appliquer complètement, dans tous ses aspects, en premier lieu pour le respect des droits des victimes du système prostitutionnel.

• *De la volonté politique:*

Pour appliquer une loi il faut une volonté politique et des moyens. Les promesses des moyens n’ont pas encore été tenues. La baisse à l’automne 2017 du plus petit budget de l’État, celui de l’égalité entre les femmes et les hommes, 0,006 % de la loi de finances, a particulièrement inquiété les associations. Celui de 2018 est annoncé égal à celui qui avait été prévu début 2017. Les 20 millions d’euros promis pour le parcours de sortie de prostitution en 2013 sont devenus 6,5 millions début 2017 puis 5 millions pour 2018 dont l’essentiel, ce qui est logique, devrait être consacré à l’allocation de sortie de prostitution prévue pour les personnes qui ne peuvent accéder aux minima sociaux. Mais il manquera donc des moyens pour financer l’accompagnement des personnes. Le projet crée des actes nouveaux (préparation des dossiers pour les commissions, assistance aux commissions, expertise juridique sur le droit des étrangers-e-s par exemple mais aussi forma-

tion des professionnel.le.s) à faire réaliser par des professionnel.les. Avec la raréfaction espérée des « clients » il est par ailleurs attendu une augmentation des demandes de sortie de la prostitution. Or il n'est pas prévu que cette augmentation de la tâche des associations qui depuis des années accompagnent les personnes prostituées, soit financée par la Cohésion sociale, service qui finance les CHRS. Sur le plan de l'engagement politique tout est à craindre quand le Président de la République lance solennellement la grande cause du quinquennat, « l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences à l'encontre des femmes » en ne nommant ni la prostitution, ni la traite des êtres humains. Tout est à craindre quand des circulaires du ministère de l'intérieur remettent en cause le principe d'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence. Par ailleurs une des dimensions importantes de la politique de lutte contre le système prostitutionnel est qu'elle concerne plusieurs ministères, Droits des Femmes, Action Sociale et des Familles, Santé, Éducation, Travail, Justice, Intérieur, Budget. Mais porter l'inter-ministériarité et la rendre efficace réclame le vouloir et le pouvoir que nous n'observons pas aujourd'hui.

Enfin une loi et une politique de cette envergure doivent faire l'objet d'une présentation, d'une explication, d'une communication publique à la hauteur des enjeux. Nous les attendons ! il serait dommageable que cette « publicité » nécessaire se résume à ce moment de débat autour de la QPC à l'instigation des opposants à l'abolitionnisme.

C'est par la volonté politique de son application entière que les droits des victimes, la prévention de la violence et l'émancipation des femmes feront un grand pas en avant.

EN CONCLUSION

L'abolition de la prostitution est un projet ambitieux, à la hauteur de l'impératif de respect des droits humains et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est un projet de société qui respecte les personnes prostituées en les reconnaissant victimes d'une violence qui doit cesser. C'est pour cela qu'il faut (ce qui est le fondement de toute prévention) interdire tout achat d'acte sexuel, et ne pas traiter les personnes prostituées en délinquantes (comme cela est fait dans la prohibition). C'est pour cela qu'il faut des moyens pour la lutte contre le proxénétisme mais aussi pour l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes prostituées.

La prostitution n'est pas une réalité indépassable dont on ne pourrait au mieux qu'améliorer les conditions d'exercice, elle est un asservissement et une atteinte à la dignité contraires à l'émancipation et la liberté.

Personne ne dit que ce sera facile. En effet l'abolition de la prostitution est une gageure et un combat qui réclament du courage politique, l'implication de la société civile et qui nourrissent l'engagement vers la construction d'une société de liberté, d'égalité et de justice dont nous sommes encore trop loin.

N'oublions pas dans ce combat, les deux questions centrales qui ont été abordées dans cet ouvrage.

La question de l'origine de la demande d'usage de corps féminins liée à celle de la précarité des conditions de vie de beaucoup de femmes qui les force à se plier à la domination masculine dans le mariage, hors mariage ou dans la prostitution.

La question des vulnérabilités qui sont le plus souvent le produit du croisement entre des violences de genre ou familiales subies par les personnes prostituées dans leur enfance et la pauvreté (urgence ou difficultés économiques).

La misère des ouvrières, des femmes désaffiliées et isolées, des servantes rejetées a été souvent décrite comme raison de la prostitution dans le passé. Aujourd'hui les causes sont les mêmes, étant donné la précarisation et l'impossibilité de subvenir à ses besoins par le travail (faibles salaires, contrats précaires, chômage) d'une forte proportion de l'humanité (jeunes, femmes), les ruptures-divorces qui laissent des femmes sans ressources et avec charge d'enfants. S'ajoute dans les pays riches l'arrivée de personnes en recherche de vie meilleure, fuyant la misère et la violence, fuyant l'homophobie aussi, ce qui fait augmenter les situations de prostitution visible ou cachée. La misère dans les pays pauvres, les effets du colonialisme et du néo-colonialisme, les conflits politiques et ethniques qui brisent les équilibres familiaux et vivriers, l'indifférence à la situation infériorisée des femmes, sont aussi à l'origine de la croissance de la prostitution, du tourisme sexuel ainsi que de tous les trafics dont la traite des êtres humains.

Il est donc nécessaire de lutter contre un système économique mondialisé qui échoue à améliorer les conditions de vie de la population. Il est urgent de donner les moyens de vivre à tous, de permettre à tous les jeunes de penser et de construire un avenir individuel et collectif. Mais cela ne peut nous dédouaner de la question centrale : parmi les plus vulnérables d'entre nous, beaucoup obtiennent de l'argent en offrant l'usage de leur corps à des « clients » qui achètent et qui font violence. Quelle est la responsabilité de ces acheteurs prostitueurs ?

Est-ce du paternalisme que de poser la question et logiquement d'y répondre par l'interdit ? Ou bien est-ce simple exigence d'en finir avec une des plus anciennes formes de domination et d'exploitation, le patriarcat ?

C'est en tout cas un devoir de solidarité et le refus de l'indifférence vis-à-vis de victimes qui nous disent « Vous savez, les filles dans la rue, elles souffrent vraiment, mais elles ont trop peur pour le dire ».

C'est aussi un impératif pour la défense des droits des femmes et pour que l'égalité entre les femmes et les hommes advienne. En effet la justification ou l'indifférence à la situation d'une seule femme prise dans le système prostitutionnel ont pour corollaire que toutes les autres pourraient être prostituées.

1 – Entretien de l'Amicale du Nid.

ANNEXES

ANNEXE 1

L'Amicale du Nid :

Siège : 21 rue du Château d'Eau, 75010 Paris

Site : w.amicaledunid.org/

L'Amicale du Nid association loi 1901 créée en 1946, laïque et indépendante de tout parti politique, a pour projet de participer à la construction d'une société sans prostitution et d'accompagner les personnes prostituées, majeures et mineures, à construire des alternatives à leur situation.

Elle inscrit son action dans les principes de liberté, d'égalité, de solidarité et de respect de l'autre, sans laisser place ni à une conception moraliste de la sexualité, ni à la complaisance vis-à-vis de la violence qu'est la prostitution.

Son organisation :

Avec huit établissements (Marseille, Montpellier, Toulouse, Lyon, Grenoble, Paris, Épinay et Colombes) et 200 salariés (travailleurs sociaux, psychologues, sociologues, administratifs et comptables), l'Amicale du Nid rencontre plus de 5 000 personnes prostituées ou en risque de prostitution chaque année, en accueille et accompagne 4300, et construit une expertise et des savoirs sur le phénomène prostitutionnel qu'elle théorise et qu'elle transmet pour la prévention des jeunes et la formation des acteurs politiques et sociaux (formateurs, éducateurs, enseignants, travailleurs sociaux, policiers et personnels de justice etc.), entre 1000 et 2000 personnes concernées par an.

Les adhésions à l'association se font essentiellement dans les territoires d'implantation (8 départements) mais sont les bienvenues si elles

viennent d'ailleurs. Parmi les adhérents, certains se mobilisent pour former un Comité territorial qui a été souvent à l'origine de l'établissement, et qui accompagne les actions des travailleurs sociaux, vient en appui politique à la direction de l'établissement et veille à l'application du projet associatif et au respect des valeurs associatives.

Des membres des comités territoriaux sont proposés à l'élection des adhérents pour constituer le conseil d'administration, organe de décision de notre association.

La coordination avec un comité de direction comprenant les directeurs d'établissement, la gestion de l'ensemble et la mise en oeuvre des stratégies de communication, de recherche de financement et de développement reviennent à la Déléguée générale de l'Amicale du Nid assistée des salariées du siège, en relation avec le Bureau de l'association.

Les financements sont essentiellement publics, subvention et conventionnement en tant que Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (7 établissements sont des CHRS).

La prostitution et les missions de l'Amicale du Nid :

La prostitution est une violence en soi et une atteinte à la dignité des personnes. Nos engagements et nos orientations sont construits dans le cadre de la convention de l'ONU de 1949 ratifiée par la France en 1960 ce qui va, alors, positionner la France parmi les pays abolitionnistes.

La prostitution est une violence et les personnes prostituées sont donc des victimes du système prostitutionnel et plus précisément des clients qui sont auteurs de cette violence, qui imposent par la domination et l'argent des rapports sexuels non désirés. Les personnes prostituées sont aussi victimes des proxénètes qui organisent avec violence ce marché de la sexualité tarifée pour des hommes.

C'est pourquoi l'Amicale du Nid favorable à la pénalisation des clients de la prostitution qu'on peut aussi nommer prostituteurs, tient à un régime abolitionniste qui refuse que la prostitution soit pensée comme un métier, qui place au centre des préoccupations les victimes des clients et des proxénètes. L'Amicale du Nid réclame l'abrogation de toute pénalisation du racolage. Pénaliser le racolage et pénaliser le client et le proxénète reviendraient à un régime prohibitionniste.

Alors que la prostitution est très banalisée, la pénalisation du client est fondamentale comme message d'une société qui s'oppose à la

marchandisation et à la chosification des personnes et est la condition d'une prévention efficace.

Pour cela les moyens sont nécessaires, à la fois pour faire appliquer les lois et pour développer des actions de prévention, de sensibilisation et de formation incontournables si on veut réellement éradiquer cette violence, la domination masculine qu'elle suppose et construire une société d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est aussi nécessaire de développer les moyens pour l'accompagnement des personnes prostituées qui reconnues comme sujets-victimes peuvent être bénéficiaires de l'action sociale si elles le désirent.

L'Amicale du Nid a pour mission, avec la prévention et la formation sur le système prostitutionnel, cet accompagnement dans plusieurs dimensions : social (droits, insertion sociale et professionnelle) ; accompagnement pour des soins (la santé physique et la santé psychique sont fortement intriquées et dégradées chez les personnes prostituées) ; l'accompagnement pour la reconstruction, l'autonomie, la citoyenneté ; l'accompagnement pour l'accès au logement.

Au total les missions de l'Amicale du Nid, qui reçoit une délégation de service public de la part de l'État son financeur principal, s'inscrivent dans la politique sociale de lutte contre l'exclusion et l'inégalité entre les femmes et les hommes.

ANNEXE 2

Les associations partenaires dans Abolition 2012:

Amicale du Nid – Assemblée des Femmes – Association Contre la Prostitution des Enfants – Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail – Association Femmes libres – Association française des Femmes des Carrières Juridiques – Centre de Recherches Internationales et de Formation sur l’Inceste et la Pédocriminalité – Centre National d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles – Chiennes de garde – Choisir la cause des femmes – Clara Magazine – Coalition Against Trafficking in Women – Collectif Alouette – Collectif Féministe Contre le Viol – Collectif fier-e-s et révolutionnaires du Parti communiste français – Collectif lesbiennes féministes ba-ham – Collectif National Droits des Femmes – Comité Permanent de Liaison des associations abolitionnistes du proxénétisme – Commission genre et mondialisation d’ATTAC – Conseil National des Femmes Françaises – Coordination des Associations pour le Droit à l’Avortement et à la Contraception – Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes – Coordination Lesbienne en France – Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes – Encore féministes ! – Ensemble l’égalité c’est pas sorcier – Équipes d’Action Contre le Proxénétisme – Espace Simone de Beauvoir – Fédération nationale GAMS – Fédération Nationale Solidarité Femmes – Femmes en résistance – Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir – Femmes solidaires – FIT Une femme, un toit – Fondation Scelles – L’Escale – La ligue du droit international des femmes – Le Lobby Européen des Femmes – Le monde à travers un regard – Les Effronté-E-s – Les moutons noirs – Les trois quarts du monde – Libres MarianneS – Maison des femmes de Paris – Marche mondiale des femmes – Mémoire traumatique et

victimologie – Mouvement Jeunes femmes – Mouvement du Nid – France – Mouvement national Le Cri – Osez le féminisme ! – Planning familial 75 – Rajfire – Regards de femmes – Réseau féministe Ruptures – Réussir l'égalité femmes-hommes – SOS les mamans – SOS sexisme – Zero impunity – Zéromacho – Zonta club de France.

ANNEXE 3

Pays signataires et ratifications de la convention internationale de 1949

1950 : Israël, Libéria ; 1951 : Danemark ; 1952 : Cuba, Norvège (signée non ratifiée) Pakistan, Philippines, Pologne (signée non ratifiée) ; 1953 : Iran (signée non ratifiée), Haïti, Inde (signée non ratifiée) ; 1954 : Russie, Ukraine ; 1955 : Bulgarie, Hongrie (signée, non ratifiée), Irak, Roumanie (signée, non ratifiée), 1956 : Myanmar (signée, non ratifiée), Biélorussie, Libye, Mexique ; 1957 : Argentine ; 1958 : Albanie, Brésil (signée, non ratifiée), Japon, Sri Lanka ; 1959 : Égypte, Syrie ; 1960 : France ; 1962 : Burkina Fasso ; 1963 : Espagne (signée, non ratifiée), Guinée, Corée du Sud, Algérie ; 1964 : Mali ; 1965 : Belgique, Malawi ; 1966 : Singapour (signée, non ratifiée) ; 1968 : Koweït, Venezuela ; 1972 : Finlande (signée, non ratifiée) ; 1973 : Maroc ; 1976 : Jordanie ; 1977 : Congo-Brazzaville, Niger ; 1978 : Laos ; 1979 : Djibouti, Équateur, Sénégal ; 1980 : Italie (signée, non ratifiée) ; 1981 : Ethiopie, République centrafricaine ; 1982 : Cameroun ; 1983 : Bolivie ; 1985 : Afrique du Sud (signée, non ratifiée), Chypre (signée, non ratifiée), Luxembourg, Afghanistan, Bangladesh (signée, non ratifiée) ; 1986 : Mauritanie ; 1989 : Yémen ; 1990 : Togo ; 1992 : Croatie, Lettonie (signée, non ratifiée), Portugal (signée, non ratifiée), Seychelles, Slovénie ; 1993 : Bosnie-Herzégovine, Honduras, République Tchèque (signée, non ratifiée), Slovaquie ; 1994 : Macédoine ; 1995 : Zimbabwe ; 1996 : Azerbaïdjan ; 1997 : Kirghizistan (signée, non ratifiée) ; 1999 : Côte d'Ivoire, Madagascar (signée, non ratifiée), République de Yougoslavie ; 2001 : Tadjikistan ; 2003 : Rwanda, Bénin, Nigéria, Micronésie, Maurice, Lesotho, Indonésie, Ghana (les sept derniers pays ont signé mais pas

ratifié) ; 2004 : Ouzbékistan, Cambodge (signée, pas ratifiée) ; 2006 : Monténégro, Kazakhstan (signée, non ratifiée) ; 2007 : Paraguay (signée, non ratifiée), Guatemala.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages, blogs

Amicale du Nid (2014), La prostitution chez les étudiant-es : des représentations sociales aux pratiques déclarées, Rapport de Recherche-action, établissement de Montpellier.

Amicale du Nid (2012), Actes du colloque Européen (FSE), « Les jeunes et la prostitution », 22-23 novembre, Paris.

Amicale du Nid (2011), Actes du colloque « Le corps dans la prostitution ». Établissement de Paris et Hôpital Saint Anne, Octobre, Paris.

Amicale du Nid (2010), Actes du colloque Européen (FSE), « L'accès à l'emploi, un enjeu individuel et collectif : comprendre, prévenir, former et accompagner », 16 Novembre, Paris.

Amicale du Nid (2009), Actes du colloque Européen « Le phénomène prostitutionnel... des portraits, des représentations », (FSE : « L'accès à l'emploi, un enjeu individuel et collectif : comprendre, prévenir, former et accompagner »), 25, 26 et 27 novembre, OSPIP, Wroclaw, Pologne.

Amourette Cédric (2003), Prostitution et proxénétisme en France depuis 1946, étude juridique et systémique, Thèse de doctorat en Histoire du Droit, Université de Montpellier.

Amourette Cédric (2012), Éclairage juridique, Revue Prostitution et société, par Claudine Legardinier.

ATTAC (2008), Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine, Éditions Mille et une Nuit, Paris.

Arcan Nelly (2001), Putain, Éditions du Seuil, Paris.

Audet Elaine (2005), Prostitution perspectives féministes, Édition Sisyphe, Montréal.

Avarez Sophie (Dir), Harlé Aude, Jacquez Lise, de Fisser Yoshée (2013). Du visible à l'invisible. Prostitution et effets frontières, Éditions Balzac, Perpignan.

Bachmann Laurence (2009), De l'argent à soi, les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent. Éditions Presses universitaires de Rennes.

Bacqué Marie-Hélène, Biewener Carole (2013), L'empowerment, une pratique émancipatrice, Éditions La Découverte, Paris

Beck Ulrich (2001), La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, Éditions Aubier, Paris

Bindel Julie, Brown Laura, Easton Helen, Matthews Roger, Reynolds Lisa, Rapport de recherche (2013) : « Breaking down the barriers. A study of how women exit prostitution » EAVES et London South Bank University (LSBU). Traduction Genevieve Duché et Hélène de Ruyg, Amicale du Nid, 2013.

Boureau Juliette (2013), Droits des victimes de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, document Amicale du Nid, Paris.

Bousquet Danielle, Geoffroy Guy (2011), Rapport d'information, Prostitution, l'exigence de responsabilité, en finir avec le mythe « du plus vieux métier du monde », Documents d'information Assemblée Nationale. Paris.

Butler Judith (1990), Trouble dans le genre, pour un féminisme de la subversion, Éditions La Découverte, trad. 2005, Paris.

Butler Judith (2006), Défaire le genre, Édition Amsterdam. Paris.

Butler Judith (2014), Qu'est-ce qu'une vie bonne ?, Éditions Payot. Paris

Castioni Nicole (1999), Le soleil au bout de la nuit, Éditions Albin Michel, Paris.

Castillon Claire (2011), Les Merveilles, Éditions Grasset, Paris.

Clouet Éva (2008), La prostitution étudiante à l'heure des nouvelles technologies de communication, Éditions Max Milo. Paris.

Conseil du Statut de la Femme (2012), La prostitution : il est temps d'agir, Québec

Corbin Alain (1982), Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution (XIX^e et XX^e siècle), Flammarion, coll. « Champs », Paris.

Collectif d'éducateurs-trices spécialisé-es (2011), Prostitution, guide pour un accompagnement social, Éditions ERES, Trames, Toulouse.

Collectif (coord. Nicolas Journet, Véronique Bedin) (2013), Le sexe d'hier à aujourd'hui, Éditions Sciences Humaines, Auxerre.

Comte-Sponville André (2012), Le sexe ni la mort, trois essais sur l'amour et la sexualité, Éditions Albin Michel, Paris.

Cordelier Jeanne, Vertelune Mélusine (2014), Ni silence, ni pardon, l'inceste un viol institué, M'Éditeur, Québec.

Cordelier Jeanne (2ème édition 2007), La Dérobade, Éditions Phébus, Paris.

Costes-Péplinski Martine (2001), Nature, Culture, Guerre et Prostitution, Éditions L'Harmattan, Paris.

Delphy Christine (1998, 2001), L'ennemi principal, 1^{er} tome : Économie politique du patriarcat, 2^{ème} tome : Penser le genre, Éditions Syllepse. Paris.

Despentes Virginie (1994), Baise-moi, Éditions J'ai Lu (2008), Paris.

Despentes Virginie (2006), King Kong théorie, Éditions Grasset, Paris.

Deschamps Catherine, Souyris Anne (2008), Femmes Publiques, les féminismes à l'épreuve de la prostitution, Éditions Amsterdam, Paris.

Dubol Viviane (2003), Je suis une prostituée, tu seras un travailleur du sexe, une filiation impossible, site CAIRN. INFO

Duché Geneviève, Llanque Huayra, Reynosa Sabine (2015), La prostitution, un système de violence à abolir, Revue Contretemps, N°26.

Duché Geneviève, (de) Rugey Hélène (2014), difficile cohésion européenne sur la problématique de la prostitution, Actes de la 20^{ème} conférence internationale du réseau PGV (Pays du Groupe de Visegrad), Université de Timisoara. Roumanie.

Duché Geneviève (2013), La prostitution, une épreuve pour la culture et les valeurs communes de l'Union Européenne, in L'Europe à la recherche de son projet social (Dir Geneviève Duché, Ewa Bolganski-Martin) L'Harmattan, col. La Librairie des humanités, Grenoble.

Duché Geneviève (2013), La prostitution ne peut être un droit à la sexualité, et, la place de l'autre dans la sexualité, Colloque du Mouvement Jeunes Femmes, mai, Albi.

Duché Geneviève, (de) Ruyg Hélène (2012), Associations entre entrepreneuriat et investissement citoyen, pour une Europe de l'intérêt général, Revue Management & Gouvernance n°8, Grenoble.

Duché Geneviève (2009) Conclusions et perspectives, le système prostitutionnel, in actes du colloque Européen « Le phénomène prostitutionnel... des portraits, des représentations », 25, 26 et 27 novembre, OSPIP, Wroclaw, Pologne.

Dufour Rose (2004), Je vous salue Marion, Carmen..., Le point zéro de la prostitution, Éditions Multimondes, Québec.

Dufour Rose (2008), Noms privés, Femmes publiques, in États civils en questions, Le regard de l'Ethnologue N°9. Paris.

Dupont-Monod Clara (2003), Histoire d'une prostituée, Le Livre de Poche, Paris.

Enslér Ève (2013), Dans le corps du Monde, Éditions 10/18 (traduction 2014), Paris.

Federici Silvia (2014), Caliban et la Sorcière, Femmes, corps et accumulation primitive, Éditions Entremonde et Senonevero, Paris, Marseille.

Fondation Scelles (2012), Exploitation sexuelle, prostitution et crime organisé, Éditions Économica, Paris.

Fondation Scelles (2014), Troisième rapport mondial sur l'exploitation sexuelle, une menace qui s'étend, Éditions Économica, Paris.

Fisher (de) Yoshée (2012), De la construction d'une identité de genre. Le phénomène prostitutionnel à la Jonquera éprouvé par de jeunes frontaliers. ICRESS, Université de Perpignan.

Fustier Paul (2011 2ème éd.), Le lien d'accompagnement, entre don et contrat salarial, Éditions Dunod, Paris.

Godefroy Jean-Pierre, Jouano Chantal (2013), Rapport d'information du Sénat : situation sanitaire et sociale des personnes prostituées : inverser le regard. Commission des Affaires sociales n°46, Paris.

Goffman Erving (2002), L'arrangement des sexes, Éditions La Dispute, Paris

HCEfh (2013), Avis sur les propositions de loi N°1436 et1437 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel. Premier Ministre.

Héritier Françoise (1996, 2002), Masculin/Féminin, Tome I, La Pensée de la différence, Tome II, Dissoudre la hiérarchie, Éditions Odile Jacob, Paris.

Héritier Françoise (2009), Une pensée en mouvement, Éditions Odile Jacob, Paris.

Hernandez Hélène, Claude Elisabeth (coordination) (2009), Anarchisme, Féminisme contre le système prostitutionnel, Éditions du Monde Libertaire, Paris

Holden Kate (2005), Dans ma peau, mémoires d'une prostituée, Éditions Héloïse d'Ormesson, Paris.

Kajsa Claude (2011), S'attaquer au client de services sexuels, l'exemple suédois, Institut suédois, Stokholm.

Kajsa E. Ekman (2013), L'être et la marchandise, MÉditeur, Québec.

Kaufmann Jean-Claude (2010), sex@amour, Éditions Armand Colin, Paris.

Kedia Marianne, Lopez Gérard, Saillet Isabelle, Vanderlinden Johan et al. (2012), Dissociation et mémoire traumatique, Éditions Dunod, Paris.

Kristeva Julia (2013), Seule une femme, édition de l'Aube, Paris.

Laqueur Thomas (1992), La fabrique du sexe, Éditions Gallimard, Paris.

Laura D. (2008), Mes chères études, Flammarion, coll. J'ai lu, Paris.

Le Doarec Christine (2014), divers textes dans son Blog, dont la prostitution GAY, différente ou pas ? Parlons-en !

Legardinier Claudine (1996), La prostitution, Éditions Milan, coll. Les essentiels, Paris.

Legardinier Claudine (2012), Le plus vieux « métier » du Monde ?, Éditions Les points sur les i, Paris.

Legardinier Claudine, Bouamama Saïd (2006), Les clients de la prostitution, l'enquête, Presses de la Renaissance, Paris

Lopez Gérard (2013), Enfants violés et violentés : le scandale ignoré, Éditions Dunod, Paris.

Louis Marie-Victoire, ses textes sur la prostitution sont sur son site internet.

Louis Marie-Victoire (2002), Il faut abolir le système prostitutionnel, entretien par Anne Rapin, Label-France, Ministère des Affaires étrangères, Paris.

Macé Éric (2015), L'après-patriarcat, Éditions du Seuil, Paris

MacKinnon Catharine A. (2014), Traite, prostitution, inégalité, M Éditeur, Québec.

Malarek Victor (2013), Les prostitueurs, sexe à vendre, les hommes qui achètent du sexe, M Éditeur, Québec

Marcovich Malka (2006), La traite des femmes dans le monde, in le livre noir de la condition des femmes, Dir. Ch. Ockrent, XO Éditions, Paris.

Maruani Margaret (dir.) (2005), Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs, Éditions La Découverte, Paris.

Marzano Michela (2003), La pornographie ou l'épuisement du désir, Éditions Buchet Chastel, Paris.

Marzano Michela (2007), Philosophie du corps, PUF, Que sais-je, Paris.

Marzano Michela (dir.) (2007), Dictionnaire du corps, PUF, Paris.

Martine Joël (2013), Le viol-location, liberté sexuelle et prostitution, Éditions L'Harmattan, Paris.

Mathieu Lilian (2007), La condition prostituée, Éditions Textuel, La Discorde, Paris.

Mathieu Lilian (2013), La fin du Tapin, Éditions François Bourin, Paris

Mathieu Nicole-Claude (1991), L'anatomie politique, Éditions iXe, Paris, 2013.

Mbiaga Cyrille (2015), le système prostitutionnel, sources africaines dans le paysage français, L'Harmattan, Paris.

Montreynaud Florence (1994), Amours à vendre, les dessous de la prostitution, Éditions Glénat, Paris.

Moran Rachel (2013), Paid for, Gill et Macmillan Ltd.

Mott Rebecca (2011) On denial, Traduction Martin Dufresne et Michèle Briand : Prostitution et déni, site de RM, mis en ligne sur Sisyphe, Québec.

Mouvement Jeunes Femmes (2013), Actes du colloque : l'Éthique entre Désir et Droit, Albi.

Mossuz-Lavau Janine (2015), Le prostitution, Édition Dalloz, Paris.

Noëlle Laurence (2013), Renaître de ses hontes, Éditions Le Passeur.

Oates Joyce Carol (2000), Blonde, en français Éditions Stock. Paris.

Oates Joyce Carol (1996), Nous étions les Mulvaney, en français édition Stock. Paris

O'Deye Adrienne, Joseph Vincent (2006), La prostitution des mineurs à Paris : données, acteurs et dispositifs existants, Cabinet Anthropos.

Osez le Féminisme (2012), Prostitution, 10 bonnes raisons d'être abolitionniste, Édition iXe.

Pateman Carole (2010), Le contrat sexuel, Éditions La Découverte, Textes à l'Appui, Paris.

Peyroux Olivier (2013) délinquants et victimes : la traite des enfants d'Europe de l'Est, Éditions Non Lieu. Paris.

Perrot Michelle, Duby George (dir.) (1990-1992), Histoire des femmes, 5 volumes de l'antiquité au XXème siècle, Éditions Plon, Paris.

Perrot Michelle (1998), Les femmes ou les silences de l'Histoire, Éditions Flammarion, Paris.

Poulin Richard (2005), La mondialisation des industries du sexe, Imago, Paris.

Poulin Richard (2006), Abolir la prostitution, Manifeste, Éditions Sisyphe, Montréal.

Poulin Richard, Vassort Patrick (dir.) (2012), Sexe, capitalisme et critique de la valeur, pulsions, dominations, sadisme social, MÉditeur, Québec.

Regard Frédéric (2013), Féminisme et prostitution dans l'Angleterre du XIX^e siècle : la croisade de Josephine Butler, ENS Éditions, Lyon.

Rugy (de) Hélène (2011), Le défi de l'accompagnement, intervention à la convention abolitionniste, Assemblée Nationale, Paris.

Salmona Muriel (2013), Le livre noir des violences sexuelles, Éditions Dunod, Paris.

Salmona Muriel (2015), Les violences sexuelles. Les quarante questions-réponses incontournables, Dunod, Paris.

Scott Joan W. (2012), De l'utilité du genre, Éditions Fayard, Paris.

Service du Gouvernement suédois (2010), Évaluation de l'interdiction de l'achat de services sexuels, traduction Florence Paillard, association « Mémoire traumatique et victimologie », Stockholm.

Sisyphes, un regard féministe sur le Monde, site féministe et abolitionniste canadien québécois.

Tabet Paola (2004), La grande arnaque, sexualité des femmes et échange économique-sexuel, Éditions l'Harmattan, Paris.

Tamzali Wassyla (2009), Une femme en colère, Lettre d'Alger aux européens désabusés, Éditions Gallimard, Paris.

Trinquart Judith (2002), La décorporalisation dans la pratique de la prostitution : un obstacle à l'accès aux soins, Thèse de doctorat d'État de médecine générale de la Faculté de Médecine de Bobigny Paris XIII.

Verger Véronique (2013), Si je viens vers toi, Éditions Villèle, Tours.

Vigarello George (1998), Histoire du viol, XVIème-XXème siècle, Éditions du Seuil, Points, Paris.

Von Grafenberg David (2007), Prostitué, Éditions Anne Carrière, Paris.

Xavière (1971), La punition, Édition Christian Bourgois, La Table Ronde, Paris.

Yuknavitch Lidia (2014), La mécanique des fluides, Éditions Denoël, Paris.

Rapports sur la prostitution, sur la situation des personnes prostituées : Assemblée Nationale, Sénat, IGAS, commission nationale consultative des Droits de l'Homme.

Revues :

Clio (2003), Prostituées, N°17

La Revue Nouvelle (2011), Le consentement sexuel, N° 7-8
Juillet-Août,

Nouvelles questions féministes (2002), revue internationale franco-
phone Vol. 21, N° 2

Prostitution et société, Mouvement du Nid, Paris
Revue Formation et Pratiques d'Enseignement en Questions (Suisse 2013), Formation à la profession enseignante : des savoirs en tout genre, N°16.

Les sites officiels :

ONU et ONUDC, Conseil de l'Europe, Union européenne, Europol, Assemblée Nationale, Sénat, Légifrance.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	7
INTRODUCTION.....	9
I – LA PROSTITUTION, UN DÉBAT POLITIQUE, PLAIDOYER POUR SON ABOLITION.....	13
UN DÉBAT POUR UNE LOI ABOLITIONNISTE EN FRANCE.....	19
UN DÉBAT ET DES CONFRONTATIONS INTERNATIONALES.....	27
LA PROSTITUTION, LIBERTÉ, TRAVAIL OU VIOLENCE ?.....	55
LA PERMANENCE ET LA BANALISATION DE LA PROSTITUTION, PRODUIT DE L’ ARTICULATION PATRIARCAT-CAPITALISME.....	93
ABOLIR LA PROSTITUTION	117
II – LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL, UN SYSTÈME DE VIOLENCE.....	131
LES PERSONNES PROSTITUÉES, LA SITUATION DE PROSTITUTION.....	141
L’ ARGENT ET LA PROSTITUTION.....	221
LES PROSTITUEURS : CLIENTS ET PROXÉNÈTES	233
III – EN FINIR AVEC LA PROSTITUTION.....	291
LA DÉCLARATION ABOLITIONNISTE FRANÇAISE.....	299
LA PROSTITUTION, UNE QUESTION SOCIALE.....	309
LE DÉFI DE LA LOI.....	347
LA LOI EST VOTÉE. COMMENT EST-ELLE APPLIQUÉE ?.....	373
EN CONCLUSION.....	397
ANNEXES.....	399
ANNEXE 1	401
ANNEXE 2	405
ANNEXE 3	407
BIBLIOGRAPHIE	409

Imprimé en France
978-2-8231-1358-7
Dépot légal : 1^{er} trimestre 2016